L'ACTION NATIONALE

VOLUME LVII, NUMÉRO 6, FÉVRIER 1968

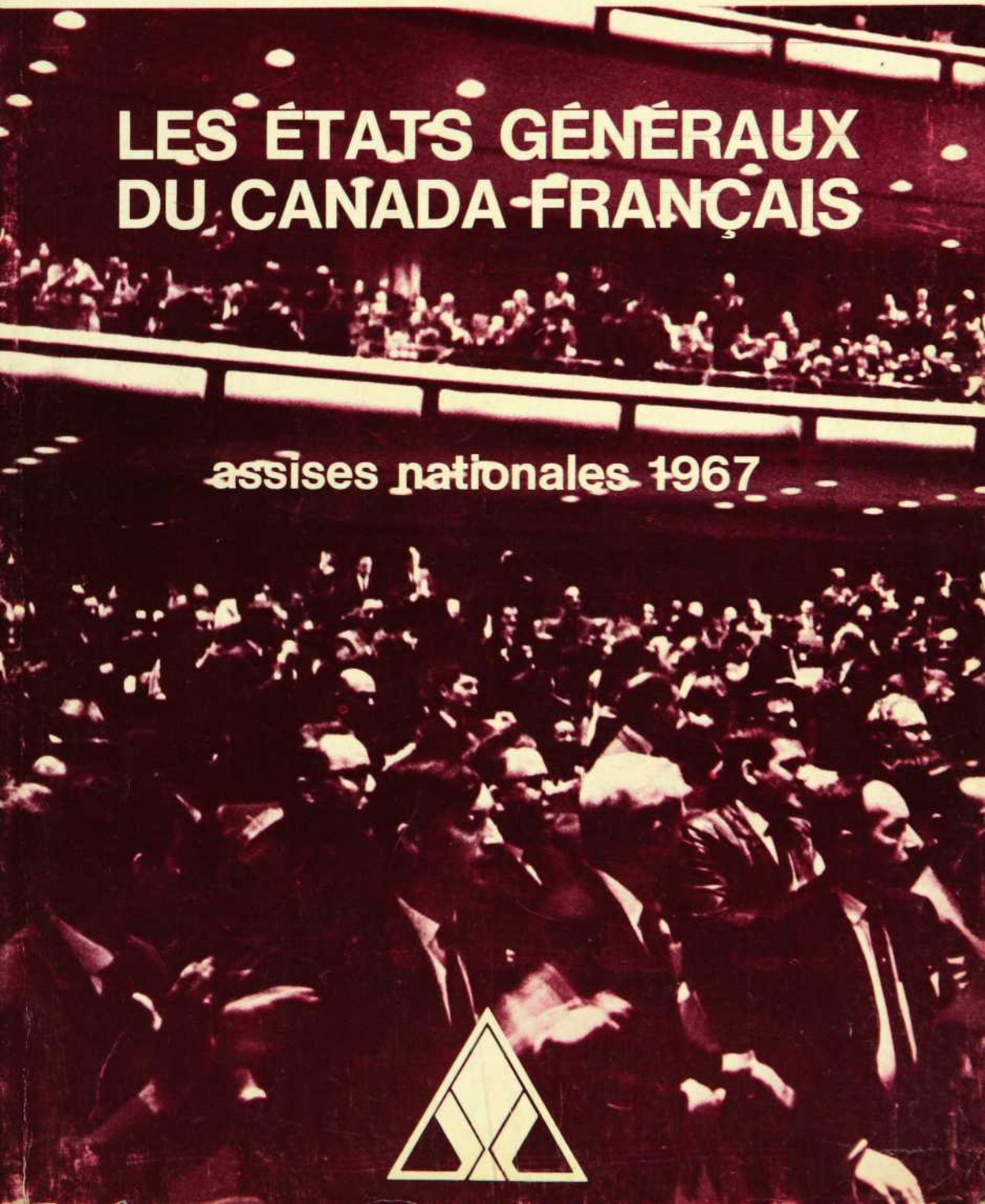

Si vous voulez
des épargnes sans avarice
des affaires sans affairisme
de l'utilitarisme sans égoïsme
devenez sociétaires de

LA FAMILIALE

Coopérative de Consommation

5271, rue St-Hubert **272-1119**

LES ÉTATS GÉNÉRAUX
DU CANADA FRANÇAIS

ASSISES NATIONALES

tenues à la Place des Arts de Montréal

du 23 au 26 novembre 1967

Perspectives des États généraux

Les 40 pages qui suivent vous présentent les travaux accomplis aux Assises Nationales des Etats Généraux. Les débats de l'Assemblée générale sauront sans doute vous intéresser. Le texte revu des résolutions et l'analyse des votes demeurent des documents historiques. L'opinion des éditorialistes et la liste même des participants représentent des renseignements de première importance.

Nous ne voulons pas vous présenter davantage ce volume. Il nous suffit de signaler que l'ensemble de ces travaux constitue la première expression véritable de la nation canadienne-française. Certains prétendent que les opinions exprimées ont une tendance séparatiste. D'autres affirment que les résolutions représentent l'esprit du mouvement "Souveraineté-Association". Les uns croient que la pensée des Assises peut correspondre à une formule d'Etats Associés. Enfin, d'autres soutiennent que les résolutions votées peuvent s'intégrer à l'intérieur d'un fédéralisme très décentralisé. Pour nous, nous ne couronnons d'aucun vocable politique et d'aucune option constitutionnelle les travaux réalisés. Nous croyons que la nation canadienne-française a déterminé les pouvoirs nécessaires au Québec pour le plein épanouissement de la nation canadienne-française. Nous affirmons aussi que les délégués ont défini les droits essentiels aux Canadiens-Français établis hors du Québec.

Il appartiendra aux délégués lors des prochaines séances de l'Assemblée générale de couronner d'un vocable constitutionnel les travaux entrepris.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir immédiat.

A en juger par leur calendrier, les Etats généraux prévoient de nombreuses activités, à l'échelle de tout le Québec, pour les mois qui viennent. Ces activités ont pour but, directement ou indirectement, de préparer le terrain aux grandes Assises de novembre 1968 qui doivent marquer la dernière étape des Etats généraux.

La Commission générale a d'abord entrepris **une série de consultations** auprès de tous les délégués du Québec. En tout, 17 réunions spéciales ont eu lieu, afin d'établir l'opinion des délégués sur les tournées régionales, le principe des Etats régionaux, les normes des élections partielles et les règles des prochaines Assises nationales, celles de novembre.

Au cours des deux prochains mois, **une vaste tournée régionale** sera organisée dans 155 villes et auprès de 162 maisons d'enseignement pour dégager les vues des Québécois sur l'avenir constitutionnel du pays. A cette occasion, les Etats généraux utiliseront une nouvelle formule de discussion et d'animation : le travail sera fait par groupes restreints et des questionnaires détaillés seront remplis pour compilation et analyse ultérieures.

Une autre action sera entreprise au niveau des 1816 paroisses territoriales du Québec; chacune sera appelée à élire 20 représentants. Les opinions émises par ces 36,000 représentants serviront aussi à définir l'orientation constitutionnelle de la nation.

Des élections partielles auront lieu à travers le Québec, entre juin et septembre, pour remplacer les délégués qui, par suite d'une démission ou pour d'autres raisons, ne pourraient remplir leur mandat. Les minorités françaises du Canada seront également appelées à élire leurs délégués.

Enfin, c'est en novembre prochain que se poursuivront **les grandes Assises nationales,** dernière étape du travail des Etats généraux. Ces Assises seront consacrées tout particulièrement à l'étude des questions constitutionnelles et économiques. On prévoit que ces Assises définiront les grandes lignes des structures politiques et administratives du Québec de demain.

Voilà quelques commentaires sur le passé et l'avenir des Etats généraux. L'avenir de la nation dépend de l'expression de la volonté collective de notre peuple. Si vous n'y participez pas, cet avenir sera défini par les autres. Comment pourrez-vous alors gémir contre une mauvaise orientation des lendemains meilleurs? Cette entreprise exige le concours de tous ceux qui veulent travailler au progrès du Québec et à l'épanouissement de la nation. Serez-vous présents lors des prochaines activités?

ROSAIRE MORIN

Chapitre 1er

SÉANCE D'OUVERTURE

VOTE 1
QUÉBEC
%
ONTARIO
%
OUI 783 98 58 35
NON 12 1 92 55
ABST. 10 1 16 10
TOTAL 100 166 10
ACADIE
%
OUEST
%
OUI 36 52 25 30
NON 10 14 27 33
ABST. 23 34 30 37
TOTAL 69 100

Prière liminaire

récitée devant l'Assemblée générale

par Son Excellence Mgr Paul Grégoire,

évêque auxiliaire du diocèse de Montréal.

Recueillons-nous un moment en silence.

Seigneur, notre Dieu et notre Père, toi qui as créé l'univers immense et qui, depuis le commencement des âges, soutiens l'innombrable famille humaine en marche vers ses meilleurs espoirs, nous te glorifions et nous te rendons grâces.

Tu as fait la terre pleine de richesses, y multipliant les sources de vie, et tu l'as donnée aux hommes pour qu'ils y construisent de génération en génération, dans la fraternité de leurs origines et de leurs choix, la demeure de leur destin.

Souviens-toi, Seigneur, aujourd'hui de tous ceux que rassemblent ici l'appartenance à une même communauté humaine et un commun désir de vivre.

Que le souci de leurs frères et compagnons de destinée inspire leurs recherches, leurs échanges et leurs options.

Que la culture qui fait l'âme de notre peuple demeure vivante en ce pays et qu'elle devienne le bien du grand nombre.

Que notre peuple, conscient de ses énergies, affronte avec audace les défis présents et à venir.

Qu'il assume au service de tous la puissance de l'économie et de la technique ; qu'il prévoit avec sagesse le développement de ses ressources et avec justice l'aménagement de la Cité.

Enfin que tout notre peuple, fort de lui-même et ouvert au monde, vive dans la solidarité et la paix, en communion d'espoir avec la grande famille humaine, et que se noue ainsi cette fraternité à laquelle, Seigneur notre Dieu, tu convies tous les hommes en ton Fils bien-aimé, Jésus-Christ, notre Seigneur, qui vit et règne avec toi, dans l'unité du Saint-Esprit, car il est Dieu, pour les siècles des siècles.

Amen.

Allocution de bienvenue

du maire de Montréal, Me Jean Drapeau,

prononcée par son représentant, M. Fernand Alie,

devant l'Assemblée générale, le 23 novembre 1967.

Je vous apporte les salutations et les meilleurs voeux de Son Honneur le Maire de Montréal, du Comité Exécutif et du Conseil Municipal de Montréal.

Il y a un an, presque jour pour jour, la Ville de Montréal avait l'honneur d'être le théâtre des Assises préliminaires des Etats généraux. Ce fut le point de départ d'une entreprise qui s'inscrira certainement dans les annales du peuple canadien-français. Pour la première fois, en effet, toute une nation décidait de se pencher sur son avenir après avoir approfondi les conditions actuelles de son existence et le sort que jusqu'ici lui avait réservé l'histoire.

Voici maintenant que nous entrons dans une phase qui marque un autre pas dans la définition des objectifs poursuivis. Encore une fois, c'est à

Montréal que se tiennent vos délibérations, dans cette ville qui a déjà montré au monde ce qu'elle était capable d'accomplir, dans cette ville où l'atmosphère de dynamisme et de renouvellement forme un cadre presque naturel aux discussions et aux conclusions auxquelles vous pourrez en arriver.

Nous sommes donc heureux de vous accueillir parce que, en somme, la réunion d'aujourd'hui, tout comme celle de l'an dernier, représente l'un des efforts les plus magnifiques de notre génération : effort d'inventaire, de réflexion, de confrontation, mais aussi effort audacieux dans le choix des diverses options qui se présentent à nous pour l'avenir du Canada français.

Les Etats généraux sont beaucoup plus qu'une prise de conscience, beaucoup plus qu'une étude théorique de nos problèmes. Ils visent à définir de façon concrète les conditions politiques, économiques et sociales qui aujourd'hui apparaissent indispensables, non pas à notre survivance, mais à notre épanouissement futur, dans le sens le plus complet du terme. Les gestes que poseront les Etats généraux au cours des présentes assises se répercuteront à travers l'histoire ; ils poseront des jalons essentiels sur la voie de notre progrès dans tous les domaines.

Il peut sembler que, depuis un an, on ait épuisé toutes les formules, exposé tous les choix ou encore défini toutes les options possibles. Il se peut que les Etats généraux en arrivent à des conclusions identiques à certaines autres, mais alors ces mêmes conclusions auront derrière elles la force d'une consultation à l'échelle nationale, le prestige d'une volonté exprimée démocratiquement par l'ensemble des citoyens responsables de notre collectivité.

Evidemment, les solutions qui pourront être préconisées sont nombreuses. L'important, c'est de tomber d'accord sur celles qui apparaissent à nous tous comme essentielles. Aucune voie n'est fermée, ni aucune route interdite; cependant il y a le choix à faire et du moment que nous acceptons de le faire avec lucidité, persévérance et courage, il y a déjà là un motif suprême d'espoir et aussi de victoire.

Les Etats généraux représentent beaucoup plus que des partis politiques, beaucoup plus que des associations diverses, beaucoup plus que des groupements isolés. De par leur constitution, c'est la voix et la volonté de tout le Canada français qui veulent s'exprimer et cela d'une façon décisive.

Mesdames et Messieurs, puis-je conclure en disant que notre peuple vous fait confiance et c'est pourquoi les Etats généraux ont devant eux une tâche qu'ils doivent accomplir avec sérénité tout autant qu'avec audace. Il ne s'agit plus d'une simple aventure, mais bien d'un vaste effort collectif auquel chacun de nous doit apporter sa pensée, ses réflexions et aussi ses décisions.

Dans cet esprit, je formule, au nom de la Ville de Montréal, à l'égard des présentes délibérations des Etats généraux, mes voeux les plus ardents de succès.

Hommage posthume à Lionel Groulx

Présentation par M. Rosaire Morin

Le 22 mai 1967, Lionel Groulx, prêtre, historien et président d'honneur des Etats généraux, nous quittait après avoir servi le Canada français pendant plus de 60 ans. Il y a un an à peine, il était parmi nous à l'ouverture des Assises préliminaires. Comme il eût aimé être avec nous aujourd'hui !

Au milieu des tourmentes que notre peuple a affrontées sans cesse, il

ne perdit jamais l'espoir ni la sérénité de ceux qui ont reçu les grandes leçons de l'histoire.

Aux Etats généraux, il a laissé l'un de ses ultimes messages : La nation, écrivait-il, est acculée à la décision suprême : être ou ne pas être. Il faut placer au faîte de nos esprits, ajoutait-il, la conscience de la nation, idée de fraternité et de solidarité.

En hommage à cet homme qui a su maintenir et transmettre cette conscience, nous entendons maintenant sa voix, sortie du passé, mais tendue vers l'avenir.

Message posthume de M. le chanoine Lionel Groulx

Au moment où je vous parle, impossible de nous le cacher, l'attitude des jeunes générations, nos susceptibilités ombrageuses devant le moindre déni de nos droits, les déclarations courageuses de nos esprits les plus éclairés, la révolution en marche où l'on a assisté au grandissement continuel des provinces, tout nous l'indique : nous sommes de toute évidence sur le seuil d'une ère nouvelle, d'un avenir débordant d'espoir, du choix même de notre destin.

Quel sera-t-il cet avenir, ce destin chargé d'énigmes ? Ce n'est pas à un prêtre de vous le dire. C'est à vous, c'est à votre génération d'en décider. Il importe toutefois à notre dignité que ce choix soit notre choix, et de personne d'autre.

Le temps est passé, je pense, où notre peuple prenait ses décisions l'esprit fixé sur les intérêts d'un parti ou d'un chef de parti. Le temps est également passé où ce choix pourrait nous être indiqué par une autorité politique autre que celle du Québec, quelque enveloppante que puisse être certaine formule de fédéralisme. Notre choix, sans nul doute, nous le voulons réfléchi, mûri, choix d'hommes d'ordre, fondé uniquement sur les intérêts supérieurs de notre petite nation. Nous le voulons sans le risque d'inutiles témérités, mais sans nous refuser pour autant aux manoeuvres courageuses et hardies.

Car une chose reste certaine : le Canada français a le droit de vivre. Et il a le droit de prendre les moyens de vivre autant que les Esquimaux. La prudence est une vertu. Elle ne cesse pas de l'être quand elle s'allie au courage. Et notre histoire ne nous l'a que trop appris : la liberté est un bien, un droit qui s'achète, rarement un don gratuit.

Nos compatriotes anglo-canadiens, je ne l'ignore point, s'inquiètent, de ce temps-ci, de nos comportements. Avouons-le, rien ne nous a plus dévalués à leurs yeux, rien n'a plus fait pour les induire à trouver excessives nos plus légitimes revendications, à les regarder même comme des provocations, que nos molles attitudes, nos sempiternelles génuflexions de quémandeurs, de quêteux à la longue saison. Nous nous sommes faits trop petits devant eux. Comment voulez-vous qu'ils nous respectent ? Il serait temps de reprendre l'habitude, la seule qui au fond agrée à nos autres compatriotes, et qui serait de nous parler, sans vain orgueil, sans agacement inutile, mais les yeux dans les yeux, d'homme à homme. Et ce serait plus que le temps de nous dépouiller, une fois pour toutes, de nos loques de mendiants professionnels. Nos voisins n'ont pas à s'inquiéter de ce qui pourrait être notre choix, s'appelât-il l'autodétermination.

Mes amis, nous sommes à une heure grave de notre vie, peut-être la plus grave depuis la conquête. Souvent j'ai comparé notre histoire à celle d'un personnage légendaire, Sisyphe, condamné à rouler sur une pente raide un pan de roc qui, constamment, retombait sur lui. Le rôle de Sisyphe, ce fut, en particulier, celui de ma génération. Nous avions épousé toutes vos ambitions. Nos formules ressemblaient étrangement aux vôtres. Hélas, nous avions contre nous tous nos officiels et les grands dirigeants de notre vie économique. Le rocher de Sisyphe nous a paru lourd ; plusieurs fois il est retombé sur nous au risque de nous écraser. Une nouvelle génération est venue, ce me semble, qui, de ses fortes mains, et avec l'aide de Dieu, va ressaisir le rocher de notre destin, pour l'asseoir résolument sur un sommet solide d'où plus jamais il ne redescendra.

Le fondement des Etats généraux

Discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée,

le 23 novembre 1967,

par M. le professeur Jacques-Yvan Morin.

Dans l'histoire de tout peuple, il se présente des tournants décisifs, des années cruciales. Longtemps encarcanée dans des structures qui paraissaient immuables, telle collectivité soudain fait craquer de toutes parts le cadre trop étroit de son existence, tandis que telle autre, hier encore accroupie dans une situation de dépendance, se relève tout à coup pour modifier le cours de son destin.

Les causes de ces grands retournements paraissent souvent mystérieuses. Tant d'apparences et d'illusions conspirent pour masquer les situations véritables, tant de liens réels se tissent également entre les collectivités, dont on ne peut disposer à la légère! Qu'un peuple soudain passe à travers les décors, bouscule le carton-pâte des institutions désuètes, les voit telles qu'elles sont, et se voit lui-même tel qu'il est, voilà qui constitue un perpétuel sujet de réflexion pour les historiens et de souci pour ceux qui font profession de gouverner les hommes. Pourtant, combien nombreux sont les exemples de ces réveils depuis deux siècles ; les politologues et les sociologues pourraient presque en écrire le scénario, avec quelques variantes, comme au Kinautomat tchèque de l'Expo.

Et voilà que les Canadiens-Français, à leur tour, entrent dans le cycle du changement, des prises de conscience et des grands réaménagements. Quelle surprise et quel ennui pour tous ceux dont les intérêts tiennent à fer et à clous au *statu quo !* Un peuple isolé dans son immense vallée, dont une partie est dispersée et non moins isolée sur tout un continent, une population cultivée en serre chaude, loin des vents incertains du changement, et dont on a pu dire qu'elle constituait la minorité la mieux entretenue de la terre, soudain se met à l'heure du monde, se compare aux autres peuples, se voit enfin telle qu'elle est et, inévitablement, telle qu'elle devrait et voudrait être. Que de révélations soudaines et malaisées ! Que de choix difficiles, que d'opinions contradictoires, que de partis, pris, à prendre et à laisser !

Les circonstances ont voulu que ce branle-bas se produise ici bien tard. En effet, l'évolution économique et démographique, à laquelle nous nous intéressons depuis quelques décennies à peine, fait que la question qui nous est posée n'est plus simplement ce que nous voudrions être, mais, plus gravement : voulons-nous être ? Ne dramatisons point inutilement : il y a des peuples qui, à l'heure actuelle, traversent des périls et connaissent des types d'oppression et de dénuement combien plus pénibles que les nôtres. Il n'en reste pas moins qu'à notre manière, sans que le sang soit versé et même sans qu'il en coûte tellement sur le plan matériel, nous sommes acculés à nous demander si, dans trente ans, nous ne serons plus qu'une sorte de Louisiane du Nord, qui n'aurait plus de français que ses souvenirs et quelques oripeaux.

Faut-il s'étonner qu'une telle perspective ait donné naissance à ce mouvement d'introspection collective dont nous sommes témoins au Canada français, et dont les Etats généraux demeurent le côté le plus spontané ? Dans l'exposé que j'eus l'honneur de faire devant l'Assemblée préliminaire, l'année dernière, je décrivis à larges traits les réalités politique, culturelle, économique et sociale qui nous servent de cadre de vie. Nous constations que l'état de la nation est grave : sous-développement économique, désintégration des structures sociales, affaiblissement du vouloir-vivre collectif et de certains caractères nationaux, insuffisance du pouvoir politique : tout se conjugue pour nous réduire au plus petit commun dénominateur d'une Amérique du Nord dont nous risquons, malgré tant d'apparences

trompeuses, de devenir l'arrière-pays exploité et négligé.

Heureusement, il nous reste de la vie et tout n'est pas écrit. Nous réagissons, nous refusons de perdre notre identité et de nous laisser glisser sur la pente facile d'un continentalisme à sens unique. Nous nous interrogeons sur l'avenir et nous ruons dans les brancards constitutionnels. Comme tant de peuples avant nous, nous revendiquons le droit de disposer librement de nous-mêmes, compte tenu des contraintes que les circonstances de temps et de lieu nous imposent, et de choisir les institutions politiques, économiques et sociales qui correspondent à notre être et à nos aspirations.

I. — L'enjeu de notre liberté

Quel est le sens de cette liberté nouvelle que nous nous offrons à nous-mêmes ? Quel est le sens de notre engagement dans ces Etats généraux ? S'agit-il d'améliorer notre sort matériel, de reconquérir notre économie et de panser nos plaies sociales ? Certes, c'est déjà là un énorme programme, mais il ne me paraît point suffisant ni propre, à lui seul, à mobiliser les énergies de nos jeunes générations, qui après tout, auront à vivre dans le monde que nous sommes à dessiner et à construire. L'enjeu de notre liberté est bien plus grand que cela et il n'intéresse pas que le Québec ou le Canada français. Il s'agit d'une partie très serrée, qui se joue partout dans le monde et dont l'issue demeure incertaine : il ne s'agit de rien de moins que de l'avenir de l'homme et de la culture dans la civilisation industrielle et supermécanique dans laquelle nous sommes d'ores et déjà engagés. Notre inquiétude et notre sort sont ceux de l'homme d'aujourd'hui. Peuple depuis si longtemps isolé, nous découvrons que nous avons notre part dans le destin global de l'humanité. Notre liberté est celle de tous les peuples ; notre déchéance serait le symptôme de la perte de beaucoup d'autres.

Nous sommes, certes, menacés dans l'immédiat par la foule des facteurs aveugles de l'économie et du politique et c'est ce qui nous bouscule et nous force d'agir. Mais notre vrai problème, celui qui sous-tend tous les autres, c'est l'avenir du groupe que nous constituons, que j'appellerais "nation-culture", c'est l'avenir d'une manière d'être, de penser et de vivre, qui constitue le fait français, dont nous savons, parce que nous en sommes les dépositaires, ce qu'il recèle de richesse pour l'homme de demain. Comprenons-nous bien : il ne s'agit point de prétendre à je ne sais quelle supériorité culturelle ou autre ; bien des peuples aujourd'hui ont la même réaction que nous devant certains aspects niveleurs et déshumanisants de la civilisation technique et ils ont parfaitement raison de vouloir entrer dans l'avenir en conservant l'essentiel de leur être. Sans aller plus loin que notre voisinage immédiat, il saute aux yeux que les Anglo-Canadiens font face à un problème semblable, auquel sont sensibles les plus lucides d'entre eux ; même aux Etats-Unis, plusieurs comprennent que ce qu'on appelle communément "le progrès" est une notion fort ambiguë.

C'est donc en fonction de l'avenir qu'il nous faut aborder la situation qui nous confronte. Il ne suffira point de corriger le présent et de nous demander, par exemple, quels droits et pouvoirs il nous faut posséder pour l'immédiat ; nous ne ferions qu'ajourner nos problèmes. Demandons-nous plutôt au cours de ces Assises, quel genre de pays nous voulons habiter dans le dernier quart du vingtième siècle, dans une génération à peine. Quel monde voulons-nous pour nos enfants, que nous faisons éduquer en français sans toujours nous rendre compte que nous leur laissons en partage un monde dans lequel ils ne pourront se reconnaître, ni dans leur travail, ni dans leurs loisirs.

Tenons nos regards fixés sur les formes de vie collective et de civilisation que nous aimerions léguer au Canada français et au Québec de l'an 2000, dans 33 ans à peine. Il est vrai qu'il est de plus en plus difficile de voir loin, puisque nous allons de plus en plus vite, comme un bolide lancé dans la nuit, mais nous pouvons tenter, par la réflexion, de nous doter de phares de plus en plus puissants, qui nous permettent de mieux prendre les virages, de mieux nous adapter aux

changements, puisque nous les aurons voulus et planifiés en fonction d'objectifs lointains.

La condition première du progrès, c'est de cesser d'avoir peur du changement et des choix qui ne cesseront de se présenter à notre collectivité aussi longtemps qu'elle demeurera elle-même. Il fut un temps où l'on durait parce que l'on ne changeait pas ; désormais ne survivront que les peuples qui sauront s'adapter sans cesse en conservant leurs valeurs et leurs modes de penser essentiels, dont ils feront usage non seulement pour survivre, mais pour s'ouvrir au monde et servir.

Quand je songe à ce que nous pourrons construire, particulièrement au Québec, pour peu que nous resaisissions à temps les rênes de notre destin et que nous sachions appliquer notre liberté à des tâches significatives ! Entre l'Europe et l'Amérique, quel point de rencontre, quel laboratoire de civilisation nous pourrions être, quel témoin de l'intelligente adaptation de l'homme au changement ! Nous avons déjà réalisé des choses parfaitement valables sur les plans culturel et technique, avec les moyens du bord et malgré toutes les difficultés, que l'on sait, mais le gros du travail nous attend.

Quel lieu privilégié, en vérité, que ce coin d'Amérique du Nord pour une nation qui voudrait se nourrir à tout ce qu'il y a de plus valable et de plus permanent dans les deux civilisations, l'européenne et l'américaine, en construisant ici une communauté originale de travail et d'esprit, ouverte à tous les progrès authentiques, mais refusant tout ce qui dégrade l'homme.

Cet avenir ne nous sera pas donné. Il est à penser, à organiser et à construire. Il exigera de nous un effort perpétuel, tant que durera le Canada français, sur le plan spirituel comme sur le plan matériel. Il est vrai que notre peuple a souvent lutté, mais il n'a pas toujours eu devant lui, comme aujourd'hui, une option constante entre la facilité et la contention.

De quelque côté que nous tournions nos regards, il y a un prix à payer ; la démission elle-même coûte cher, psychologiquement, à tout individu qui s'y résigne et ses conséquences globales seraient très graves. L'adaptation constructive constitue, d'autre part, un défi qui est pour nous une réalité quotidienne dont nous sommes pénétrés dès l'enfance et qui n'est pas sans effets dépressifs pour nous. Mais, quand nous avons mis tout cela dans la balance, il reste une certaine exigence intérieure qui nous dicte nos choix, sans que nous puissions nous y soustraire.

C'est en fonction de cette exigence intérieure et de nos desseins d'avenir que nos problèmes immédiats prennent un sens. Comment nous donner les moyens politiques d'affronter la tâche ? Comment développer la culture pour qu'elle fasse partie du bagage vital de tout Canadien-Français? Comment domestiquer l'économie pour la mettre au service de nos projets ? Comment résoudre les problèmes sociaux qui nous affligent collectivement et qui sont causes de tant de démissions et de gaspillage humain ? Comment nous donner les moyens et les pouvoirs sans lesquels nous n'avons même pas le dernier mot sur la façon dont sont réglés un grand nombre de nos problèmes ? Voilà le sens des questions qui vous sont posées dans les documents de travail des Etats généraux et que nous vous demandons d'étudier sous l'angle de l'avenir.

II — L'exercice de notre liberté

Nous avons toujours défendu avec opiniâtreté nos droits collectifs, en particulier nos libertés linguistiques et scolaires, mais presque partout dans ce pays on nous a réduits à les quémander. Et voici que nous découvrons qu'il existe une liberté plus large que personne ne peut nous ravir : le droit de disposer de nous-mêmes en tant que peuple, de choisir le régime politique qui convient le mieux à notre mentalité et à nos aspirations. Nous sommes parmi les derniers peuples de la terre à nous insérer dans ce courant majeur de l'histoire contemporaine, ce fondement nouveau des sociétés politiques qui, depuis le 19e siècle, transforme le monde, tendant à mettre fin aux rapports de subordination entre les peuples pour les remplacer par des rapports d'égalité.

Sous l'influence de ce que l'on appelait autrefois "le principe des nationalités" et aujourd'hui le droit d'autodétermination, les grands empires se sont dissous et près d'une centaine d'Etats sont nés sur tous les continents. Quel remue-ménage depuis cent cinquante ans, auquel nous avons participé brièvement en 1837 ! Certes, le Canada a disposé de lui-même et s'est graduellement séparé de sa métropole, mais dans le même temps, il niait les droits minoritaires et tentait de passer au cou du Québec le licol de la centralisation. Aujourd'hui, tout cela est remis en question et nous voici rassemblés pour étudier et dire quelles institutions nous sont essentielles et quel degré de coopération avec nos voisins nous paraît indispensable à notre développement.

Les Etats généraux sont donc fondés sur la liberté du choix. Mais comment l'exercer ? Nous sommes une société industrielle et diversifiée ; l'unanimité est rare dans de telles sociétés. Les questions économiques, sociales et politiques auxquelles nous devons répondre collectivement sont complexes, les intérêts sont divers, souvent opposés. Dans de telles circonstances, notre liberté de choix, si nous ne savons l'exercer avec discipline, pourrait être un facteur de division. D'aucuns comptent d'ailleurs là-dessus pour mettre fin à "l'agitation" des Canadiens-Français.

Il n'y a qu'une solution vraiment constructive, qui est celle du dialogue et de la confrontation loyale des idées; c'est la méthode de travail pour laquelle les Etats généraux ont opté. Elle est difficile à réaliser car elle suppose de la part d'un peuple une maturité politique et une discipline intellectuelle peu communes. Accepter de rencontrer des gens dont les idées vous étonnent, quand elles ne vous offusquent pas, les écouter avec une patience raisonnable, chercher ce qu'il peut y avoir de vrai dans leurs paroles, puis répondre avec fermeté, mais sans intolérance, tenter de persuader à l'aide des faits et des idées, voilà des méthodes qui paraissent lentes ; ce sont toutefois les seules qui soient efficaces à long terme dans une société comme la nôtre.

On nous fait parfois observer que les partis politiques sont là pour canaliser les idées sur de semblables questions et qu'ils sont dans une bien meilleure posture qu'un mouvement comme le nôtre pour les mettre en oeuvre. Dans une certaine mesure, c'est vrai, particulièrement au niveau de l'exécution des décisions et il faut se réjouir du fait que tous les partis soient désormais saisis des questions qui nous intéressent. Mais celles-ci dépassent de loin les partis et tous les citoyens n'en sont pas membres ; c'est donc un devoir que de s'y intéresser, même en dehors des cadres traditionnels lorsqu'il appert qu'ils ne sont point aptes à favoriser un débat ouvert. En outre, il devenait essentiel de créer un forum où les partisans de toutes les formations politiques et de toutes les options constitutionnelles puissent se rencontrer pour explorer ensemble le problème commun et prendre le pouls de la nation.

Nous avons donc choisi d'exercer notre liberté dans un cadre nouveau et de tenter d'harmoniser nos divers points de vue dans une franchise totale, mais aussi dans le respect intégral les uns des autres. Sur le plan technique, un débat de cette ampleur, auquel doivent participer près de 2 500 personnes venant de toutes les régions et de tous les milieux, posait des problèmes exceptionnels. Comment dégager le moindre consensus d'un dialogue dont les voix sont si nombreuses et diverses ? L'expérience des Assises préliminaires, qui groupaient 1 700 personnes, nous avait appris qu'il eût été impossible de permettre au plus grand nombre d'exprimer leur point de vue. Aussi avons-nous conçu une structure inédite, inspirée des méthodes les plus récentes de l'animation sociale. Vous connaissez cette structure et les règles qui la complètent puisque vous les avez approuvées en séances régionales. Au bas de la pyramide se trouvent les 17 groupes d'étude, traitant de quatre sujets dans chacun des domaines social, culturel et politique et de cinq sujets d'ordre économique ; ces groupes sont conçus pour favoriser la liberté d'expression au sein d'équipes de huit personnes et permettront de dégager systématiquement le consensus qui servira de base aux avant-projets de résolutions.

Au second degré de la pyramide se trouvent les quatre grands ateliers de travail (culturel, social, économique et politique), dont la tâche est de revoir systématiquement les avant-projets selon une technique qui a donné d'excellents résultats déjà dans l'animation régionale et qui favorise également une très grande participation des délégués. De ces ateliers émaneront des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée. A ce stade, qui couronne la pyramide, les projets auront déjà été retournés dans tous les sens. Aussi, pour éviter tout gaspillage des heures précieuses et trop rares de cette Assemblée, a-t-il été recommandé, au cours des séances régionales, de consacrer une période de temps précise à chaque projet et de passer ensuite au vote.

Grâce à ces méthodes de travail rigoureuses ainsi qu'aux questions précises qui sont posées aux délégués sur des problèmes concrets, nos Assises permettront de dégager un consensus sur bon nombre de questions essentielles ; quant à celles qui ne pourront rallier la forte majorité requise, elles seront tout simplement renvoyées à plus tard. Il se peut en effet que l'Assemblée juge opportun de convoquer des assises supplémentaires ; celles-ci seront sans doute nécessaires si l'on tient compte du fait que les présentes assises constituent une étape d'analyse, la synthèse devant faire l'objet d'études subséquentes, lesquelles pourront nous acheminer vers des options plus générales.

Il convient d'ajouter quelques mots au sujet des documents de travail, qui sont le fruit d'un labeur considérable de la part de la Commission politique et constitutionnelle, au sein de laquelle étaient représentées toutes les tendances. L'objectif poursuivi par la Commission tout au long de ses débats a été de rédiger les documents de façon à permettre toutes les options et réponses possibles. Sans prétendre à l'objectivité parfaite, qui n'est sans doute pas de ce monde, nous croyons qu'aucun ensemble de documents de travail aussi concis et objectifs n'a été préparé jusqu'ici sur l'avenir du Canada français et du Québec. Il n'en tient plus qu'à vous, maintenant, d'en tirer le meilleur parti possible.

Dans tous les documents où c'était nécessaire, nous avons inscrit des questions spéciales à l'intention des Canadiens-Français établis hors du Québec. Il nous est apparu très tôt, en effet, au cours des Assises préliminaires, que les questions qui intéressent le Québec et les groupes de l'extérieur ne sont pas les mêmes. Tandis que les Franco-Ontariens, les Acadiens ou les groupes de l'Ouest mettent l'accent sur leurs droits collectifs, notamment sur la langue et l'enseignement, les Québécois s'expriment en termes de compétences ou de pouvoirs de gouvernement. Il n'est point besoin de s'étendre sur les causes historiques de cette différence dans la manière d'aborder la question nationale, mais il importe au plus haut point que tous les délégués acceptent au départ ces tendances dictées par la nature des choses. Que chacun donc étudie d'abord ses propres problèmes, mais que les Québécois tiennent compte des difficultés auxquelles se heurtent leurs compatriotes de l'extérieur et ne mesurent point leur appui aux droits fondamentaux qu'ils réclament ; en revanche, il appartient aux Acadiens, aux Franco-Ontariens et aux délégués de l'Ouest de faire l'effort nécessaire pour comprendre les problèmes du Québec.

●

En conclusion, faut-il ajouter que ces Assises constituent un grand pari sur notre maturité politique et notre sens démocratique. Les pays qui nous regardent et nos propres compatriotes ne nous jugeront pas seulement au résultat de nos débats, mais à la manière dont nous les aurons conduits. Les temps sont mûrs et nos Etats généraux viennent au bon moment. Soyons donc pendant ces quatre jours la conscience du Québec et du Canada français, nous penchant avec le plus de sérénité possible sur ces problèmes dont le monde entier sait désormais qu'ils constituent pour nous des questions angoissantes.

Ce qui va se passer ici peut avoir une signification universelle dans la mesure où ce ne sont pas seulement des intérêts matériels qui sont en cause, mais une civilisation et un système de valeurs. C'est dire l'ampleur de nos responsabilités à l'heure où s'offrent à notre libre discussion ces "choix profonds" dont dépend notre destin et, à

long terme, celui de plusieurs autres peuples. Si nous savons relever le défi démocratique, assumer nos divisions pour élever le débat au niveau de l'avenir de l'homme canadien-français — et de l'homme tout court — nous aurons bien mérité de la nation et peut-être même de toute la famille humaine.

La procédure des Assises

Discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée,

le 23 novembre 1967,

par M. Rosaire Morin.

Avec concision, permettez-moi de demander aux délégués des Etats généraux du Canada français d'adopter les règles de procédures des Assises nationales et les projets techniques soumis par la Commission générale provisoire.

Pendant 4 jours, 2 300 délégués doivent dialoguer froidement et définir l'avenir constitutionnel de la nation. Ils doivent déterminer les pouvoirs nécessaires au Québec et les droits essentiels aux Canadiens-Français établis à l'extérieur du Québec.

I. – CE QUE SONT LES SIX PROJETS TECHNIQUES

Malgré notre volonté d'engagement, malgré notre volonté collective d'aboutir à des résultats concrets, malgré notre volonté de conclure par des résolutions qui modifieront substantiellement le destin de la nation, il est à prévoir, il ne faudrait pas s'en surprendre, que des malentendus surviennent, que des théoriciens s'affrontent et que des oppositions se dessinent, parfois irréductibles.

Aussi, dans les règles qui doivent régir nos débats, nous avons voulu consciemment nous éloigner des procédures habituelles ou traditionnelles. Nous nous sommes engagés dans des voies où la sentimentalité et l'émotivité sont chloroformées. Nous avons voulu éviter les règles où les spécialistes de la procédure l'emportent au détriment de la libre expression d'opinion des délégués.

Résumons rapidement les six projets techniques soumis.

1.– La procédure des groupes d'étude

Dès le départ des Assises, nous vous proposons la formation de 255 équipes d'analyse. Chacun d'entre vous pourra dire à haute voix ce qu'il pense sur chacune des questions d'un document de travail. Une synthèse qualitative et quantitative de toutes les idées exprimées sur un même problème serait ensuite approuvée par les délégués répartis en 17 groupes d'étude. Ainsi se dégagera le dénominateur commun recherché. L'union sur des idées communes vaut plus que les débats sur les opinions qui nous divisent.

Dans les groupes d'étude, l'accent porte sur les opinions ; les polémiques, les discussions et les critiques sont chassées des délibérations. Chacun s'exprime librement, sans commenter les opinions de ses collègues, sans les contredire. Des votes successifs permettent de dégager un consensus majoritaire.

Nous avons la certitude qu'en ce jour, vers 17 h. 30, votre pensée sera exprimée, analysée et synthétisée sur les 17 problèmes étudiés. Dès ce soir, vous pourrez déjà vous prononcer sur les avant-projets de résolutions.

Il en sera ainsi si vous acceptez dès le départ une formule de travail qui désamorce les conflits et qui s'éloigne du culte des personnalités.

2.— La procédure des ateliers de travail

Demain, au cours de trois séances d'étude, nous vous proposons des ateliers de travail de 500 délégués, pour reviser les avant-projets de résolutions.

Dans la méthode suggérée, vous acceptez une discipline intellectuelle éprouvée, créatrice et féconde. Cette méthode de réflexions collectives partage chacun de nos 4 ateliers en cinq groupes de revision.

Des délégués s'interrogent. D'autres recherchent de nouvelles dimensions à la résolution. Certains nuancent et jouent le rôle de diplomates. Les uns expriment leurs motifs d'opposition à l'adoption des projets, alors que d'autres s'efforcent de trouver toutes les raisons qui militent en faveur des avant-projets.

Une telle procédure vous permet de vous exprimer en toute liberté, en toute lucidité et en toute sérénité. Elle écarte de nos débats les longs discours, les interventions intempestives et les querelles triviales.

3.— La procédure des assemblées générales

A nos six séances générales, nous proposons un code spécial de procédure. Il s'inscrit à l'encontre du conformisme et des règles coutumières de procédure. Il tient compte du grand nombre des délégués présents et de la nature même des débats.

De nos débats seraient bannies les notions prioritaires, incidentes et subsidiaires. Ni amendement, ni sous-amendement ne pourraient être apportés à la résolution d'un atelier ou à l'unique résolution de la Commission générale inscrite à la séance de demain matin.

Une période de 40 minutes est déterminée pour recevoir les opinions des délégués qui désirent parler sur la résolution. Le choix de l'ordre des orateurs est déterminé au sort. A l'heure fixée, le président demande d'exprimer votre opinion en enregistrant votre vote. Ainsi chacun parle librement sur les projets de résolutions.

4.— Le mécanisme du vote

Pour tous les votes sur le fond des problèmes, c'est-à-dire, sur la doctrine, sur les principes et sur l'orientation de l'avenir des Canadiens-Français, la nation est partagée en quatre régions : le Québec, l'Ontario, l'Acadie et l'Ouest canadien. Tout vote sur le fond est considéré l'expression définitive des Etats généraux quant à la question débattue et quant à la région concernée, si les deux tiers des délégués présents de la dite région ont affirmativement voté de la même manière.

Dans un seul cas, les votes sur le fond des délégués des quatre régions sont totalisés, de manière à présenter l'opinion de l'ensemble de la nation. Ce cas particulier se présente quand les délégués de chacune des régions ont voté pour une résolution dans une proportion des deux tiers.

Ce mécanisme du vote est équitable. Il nous a été dicté par l'expérience des Assises préliminaires. Tous les éléments de la nation canadienne-française peuvent s'exprimer et prendre part aux décisions des Etats généraux, mais de telle sorte que le vote de l'une des quatre régions n'influence en rien les décisions des Etats généraux dans les trois autres régions.

5.— Election de la Commission générale

Les membres de la Commission générale remettent à cette Assemblée leur démission. Ils recommandent l'élection d'une Commission générale qui saura mener à bien l'initiative essentielle des Etats généraux.

Dans le projet soumis, nous avons voulu que toutes les régions soient représentées, nous avons voulu que les associations et institutions participent et que 13 des futurs membres soient élus par l'ensemble des délégués du Québec.

Si vous approuvez le projet soumis, les mises en candidature débutent dès la fin de la présente séance.

6.— Adoption du programme

Enfin, nous vous soumettons l'ordre du jour des Assises. Nous vous deman-

dons d'approuver le programme, d'adopter l'horaire et d'accepter le personnel des groupes d'étude et des ateliers de travail. Ce personnel a été recruté dans neuf provinces et dans 105 comtés du Québec.

Nos techniques de travail nécessitaient de recruter nos dirigeants des groupes d'étude et des ateliers de travail pour les instruire au préalable des règles de procédure. La diversité des délégués à travers le territoire et notre souci d'assurer la représentation de toutes les tendances connues garantissent la représentativité.

II. – COMMENT LES PROJETS TECHNIQUES ONT ÉTÉ RÉDIGÉS

Permettez-moi maintenant de vous faire connaître l'évolution de ces six projets techniques soumis à votre approbation.

1.– Préparation

Ces six projets soumis à votre approbation ont été préparés par la Commission technique. Ils sont l'aboutissement de profondes réflexions, de nombreuses consultations, de longues discussions et de centaines d'heures de travail.

2.– Ratification

Ces projets ont été soumis à la Commission générale provisoire les 14 et 15 juillet. Pendant 8 heures, les membres de la Commission générale provisoire ont discuté et modifié les normes proposées par la Commission technique.

3.– Consultation

Tous ces projets vous ont été soumis dans le Cahier no 4, publié le 24 juillet dernier. Du 17 septembre au 1er octobre, 39 sessions régionales ont réuni 1 291 délégués, soit 54% de l'ensemble de tous les délégués. Ainsi le quorum de l'Assemblée a dépassé la norme déterminée de la présence de la moitié des délégués.

Vous avez approuvé les six projets techniques soumis par la Commission générale provisoire dans une proportion de 95% des délégués présents, sous la réserve de 124 résolutions que vous avez présentées.

4.– Décision

Les 13 et 14 octobre, la Commission générale provisoire a accepté 82 de ces résolutions qui précisaient davantage le mécanisme technique proposé.

Si nous supposons que ceux qui ont appuyé les 42 propositions rejetées s'objectaient tous au rapport présenté par la Commission générale dans le Cahier no 6, nous constatons que 841 délégués favorisent encore l'adoption des six projets techniques. Au moins 63% de nos délégués acceptent que ces règles du jeu président aux présentes délibérations. Mais nous savons que la majorité des 450 protagonistes de ces 42 propositions rejetées approuvent l'ensemble des recommandations de la Commission générale provisoire.

5.– Présentation

Dans le but de connaître davantage votre opinion, pour ne pas perdre des heures à discuter de technique dès le début des Assises, pour ne pas créer une atmosphère désagréable dès le départ des Assises, afin de savoir ce que vous pourriez vouloir, nous avons consulté 535 délégués, lors de 11 assemblées tenues en octobre et en novembre, dans diverses régions du Québec.

Nous avons demandé à ces délégués : croyez-vous que la Commission générale devrait, dès le début des Assises, demander aux délégués de voter en bloc, sans discussion, les six projets techniques étudiés et approuvés lors des 39 sessions régionales ? 478 délégués ont répondu oui, 37 non, et 13 se sont abstenus. Voilà pourquoi, sans plus de commentaires, au nom de la Commission générale provisoire, je suggère que vous adoptiez en bloc et sans débat les projets soumis et décrits dans le Cahier no 6, pages 10 à 16.

III.– CONCLUSION

Ces méthodes de travail, si vous les agréez, démontreront qu'au Québec, il y a une possibilité de synthèse, de

compréhension de l'autre et d'un équilibre des intérêts. Ces méthodes de travail nous aideront à accomplir le bien commun authentique de la nation canadienne-française.

L'heure de la lucidité collective est-elle arrivée ? Sommes-nous capables de réaliser grand ? Pouvons-nous concevoir en quatre jours le Canada français et le Québec de l'an 2000 ?

Rapport financier

États financiers présentés

à l'ouverture de l'Assemblée, le 23 novembre 1967,

par M. Albert Boulet

La Commission générale publie les états financiers au 30 septembre 1967 à l'intention des délégués et à l'usage de l'Assemblée générale. Mais tout citoyen peut obtenir des renseignements supplémentaires en s'adressant au secrétariat.

●

1.— Certificat

Montréal, ce 6 octobre 1967.

La Commission générale,
Les Etats généraux du
Canada Français.

Nous avons examiné le bilan de LES ETATS GENERAUX DU CANADA FRANÇAIS au 30 septembre 1967 et l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er juin 1966 au 30 septembre 1967. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres et pièces comptables et autres preuves à l'appui que nous avons considérés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, le bilan et l'état des revenus et dépenses ci-annexés présentent équitablement la situation financière de l'Association au 30 septembre 1967 ainsi que les résultats de ses opérations pour la période terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

POIRIER, DE PALMA,
OUELLET & ASSOCIES, C.A.
Henri-Paul Ouellet, c.a.

2.— Bilan au 30 septembre 1967

ACTIF

Disponibilités		
Caisse		$ 100.00
Banque		1 631.55
Souscriptions à recevoir		2 500.00
Certificats d'actions — Club Canadien		300.00
		$ 4 531.55

PASSIF

Exigibilités		
Chèques en circulation	$ 4 580.89	
Emprunt de banque	4 000.00	
Comptes à payer	16 286.53	
Déductions à la source à payer	741.19	25 608.61
Déficit		(21 077.06)
		$ 4 531.55

Approuvé par la Commission Générale
Montréal, ce 6 octobre 1967.

GEORGES-HENRI FORTIN
ALBAN COUTU

●

3.— États de revenus et dépenses 1 juin 1966 au 30 sept. 1967

REVENUS	
Dons	$118 339.68
Octroi	60 000.00
	$178 339.68
DÉPENSES	
ORGANISATION	
Relations publiques	4 897.79
Frais de déplacements	11 163.03
Location de salles	2 382.00
Publicité et brochures	5 163.03
Commission des Candidatures	833.50
	$ 24 439.35

TRAITEMENTS		
Salaire exécutif	$ 10 440.00	
Salaires secrétariat permanent	31 941.99	
Allocations de représentation	8 100.00	
Commissions sur souscriptions	1 648.00	
	$ 52 129.99	
ADMINISTRATION		
Papeterie, impression, frais de bureau	42 739.24	
Les Cahiers des Etats généraux	5 132.00	
Timbres	29 951.69	
Secrétariat extérieur	15 684.82	
Intérêts et frais de banque	1 345.13	
Loyer	800.00	
Téléphone	6 250.12	
Régime des Rentes	645.94	
Assurance-chômage	261.76	
Honoraires professionnels et vérification	1 075.00	
	$103 885.70	
CONGRÈS		
Novembre 1966	14 485.86	
ASSISES GÉNÉRALES		
Recherches et documentation	1 200.00	
Location de salles	2 000.00	
Dépenses diverses	1 275.84	
	$ 4 475.84	
TOTAL DES DÉPENSES	$199 416.74	
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	$ 21 077.06	

4.— Répartition des dépenses par activités

ÉLECTIONS DANS 108 COMTÉS — SEPTEMBRE 1966		
Relations publiques	$ 1 336.82	
Frais de déplacements	2 200.00	
Location de salles	408.00	
Papeterie, impression	3 764.54	
Timbres	3 440.00	
Secrétariat extérieur	1 974.67	
Téléphone	479.03	$ 13 603.06
ASSISES PRÉLIMINAIRES ET RAPPORTS DES ASSISES — NOVEMBRE 1966		
Relations publiques	751.60	
Location de salles	185.00	
Publicité	490.00	
Papeterie, impression	11 096.06	
Timbres	1 010.00	
Secrétariat extérieur	519.68	
Téléphone	1 337.22	
Dépenses du congrès	14 485.86	29 875.42
ÉLECTIONS DANS 108 COMTÉS — AVRIL 1967		
Relations publiques	1 426.49	
Frais de déplacements	6 653.03	
Location de salles	1 370.00	
Publicité	3 649.50	
Commission des candidatures	883.50	
Papeterie	15 520.40	
Timbres	10 700.00	
Secrétariat extérieur	3 695.00	
Téléphone	2 417.51	$46 265.43
SOUSCRIPTION		
Relations publiques	1 263.60	
Publicité	487.75	
Papet. et impression	10 143.10	
Timbres	9 650.00	
Secrétariat extérieur	1 604.20	23 148.65
ASSISES GÉNÉRALES — NOVEMBRE 1967		
Relations publiques	119.28	
Location de salles	2 000.00	
Publicité	350.00	
Papeterie, impression	5 064.48	
Timbres	2 950.00	
Secrétariat extérieur	308.49	
Téléphone	1 589.34	
Documentation et recherches	1 200.00	
Frais divers	1 275.84	14 857.43
QUESTIONNAIRE		
Secrétariat extérieur	6 121.75	
Timbres	1 600.00	7 721.75
ASSISES RÉGIONALES		
Frais de déplacements	2 310.00	
Location de salles	419.00	
Secrétariat extérieur	660.00	3 389.00
FRAIS NON RÉPARTIS		
Publicité	185.78	
Salaires	52 129.99	
Papeterie, impression	2 282.66	
Timbres	601.69	
Secrétariat extérieur	801.03	
Frais de banque	1 345.13	
Loyer	800.00	
Régime de Rentes	645.94	
Assurance-chômage	261.76	
Honoraires profes.	1 075.00	
Téléphone	427.02	60 556.00
		$199 416.74

5.— Provenance des revenus

OCTROI		
Gouvernement du Québec		$ 60 000.00
DONS		
Industrie, commerce	$32 015.00	
Délégués aux Etats généraux	25 277.00	
Particuliers	22 417.68	
Fraternité Française	15 000.00	
Société St-J.-Baptiste	6 946.00	
Institutions relig.	4 249.00	
Associations diverses	3 765.00	
Municipalités	2 520.00	
Coopératives	2 295.00	
Comm. Scolaires	1 510.00	
Ouest canadien	830.00	
Acadie	760.00	
Ontario	755.00	118 339.68
		$178 339.68

6.— Prévisions des dépenses budgétaires du 1er octobre au 30 novembre 1967

DÉPENSES

ORGANISATION

Relations publiques	$ 800.00	
Fr. de déplacements	1 200.00	
Location de salles	400.00	
Publicité, brochures	1 500.00	$ 3 900.00

TRAITEMENTS

Salaire exécutif	1 350.00	
Salaires secrétariat permanent	3 000.00	
Allocations de représentation	1 350.00	
Commissions sur souscriptions	2 000.00	7 700.00

ADMINISTRATION

Papeterie, impression, frais de bureau	2 000.00	
Les Cahiers des Etats généraux	5 000.00	
Timbres	5 000.00	
Secrétariat extérieur	1 000.00	
Intérêts et frais de banque	400.00	
Loyer	100.00	
Téléphone	1 000.00	
Régime des Rentes	60.00	
Assurance-chômage	65.00	
Honoraires profes.	200.00	$14 825.00

ASSISES GÉNÉRALES

Recherches et documentation	1 000.00	
Location de salles	2 000.00	
Secrétariat du congrès	4 000.00	
Déplacements des délégués du Qué.	12 000.00	
Déplacements des dél. des autres prov.	30 000.00	
Repas des délégués	21 000.00	
Hôtel des délégués	15 000.00	
Dépenses diverses	4 000.00	89 000.00
Déficit au 30 septembre 1967	21 077.06	
Déboursés de la période		$136 502.06

Rapport d'activités

présenté à l'Assemblée

par M. Michel Pelletier.

Au seuil de ces grandes Assises des Etats généraux du Canada français, il nous fait plaisir de présenter à tous nos délégués et suppléants le rapport général des activités, couvrant toute la période du "relancement" des Etats généraux, du 12 mars 1966 à ces grandes Assises de novembre 1967.

Avant d'entreprendre ce rapport, nous tenons à rendre un dernier hommage au président d'honneur des Etats généraux du Canada français, le chanoine Lionel Groulx. Trois générations de Canadiens-Français furent marquées par l'enseignement et l'action de ce grand homme, et c'est à juste titre qu'il fut appelé par certains le libérateur de son "petit peuple." Puisse-t-il, au sein de nos délibérations, nous guider vers les chemins de l'avenir !

I. — LES GRANDES ÉTAPES

1.— Origine des États généraux

L'idée de la convocation d'Etats généraux de la nation canadienne-française fut lancée notamment lors d'un congrès de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste en 1961. Cette idée qui demeurera longtemps à l'état de projet fut endossée en avril 1964 par un grand nombre de corps intermédiaires, parmi lesquels on comptait la Fédération des Collèges Classiques, la Fédération des Travailleurs du Québec, la Confédération des Syndicats Nationaux, l'Union Catholique des Cultivateurs, le Conseil de la Vie Française en Amérique, l'Association d'Education du Québec, la Corporation des Institu-

teurs et Institutrices du Québec, l'Association Canadienne des Educateurs de Langue Française, le Conseil d'Expansion Economique et plusieurs autres.

Plusieurs difficultés inhérentes à la grandeur même du projet se présentèrent et ce n'est qu'en mars 1966 que les Etats généraux du Canada français furent vraiment mis en branle pour ne plus jamais retomber dans l'immobilisme. A cette importante assemblée où l'accent fut mis sur le caractère d'urgence de la convocation des Etats généraux, des représentants des groupements suivants étaient présents : la Fédération des Travailleurs du Québec, la Fédération des Commissions Scolaires, la Ligue d'Action Nationale, l'Association Générale des Etudiants de Laval, la Fédération des Frères éducateurs, la Corporation des Instituteurs et Institutrices Catholiques, le Conseil d'Expansion Economique, la Fédération des Jeunes Chambres du Canada français, la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, le Mouvement Laïque de Langue française, le Club Fleur de Lys de Québec, le Club Fleur de Lys de Montréal, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste Régionales ou Diocésaines, l'Association des Etudiants de l'Université de Montréal, l'Association Canadienne des Educateurs de Langue française, le Conseil Supérieur du Livre, l'Union Générale des Etudiants du Québec, l'Université Laval, la Société Historique de Montréal.

L'assemblée générale créa cinq commissions d'étude et en définit les mandats : la Commission politique et constitutionnelle, présidée par Me Jacques-Yvan Morin, la Commission technique, présidée par M. Rosaire Morin, la Commission des relations avec la Communauté francophone mondiale, présidée par M. Jean-Marc Léger, la Commission des relations entre les Canadiens-Français du Québec et ceux établis hors du Québec, présidée par Me Gaston Rondeau, et la Commission administrative, présidée par M. Albert Boulet.

Me Jacques-Yvan Morin, professeur de droit international public à l'Université de Montréal, est élu à l'unanimité président de la Commission générale provisoire. L'assemblée générale désigne également deux conseillers des Etats généraux : Me Georges-Emile Lapalme et Me Yves Prévost, anciens membres du Conseil des ministres québécois.

A la suite de cette assemblée générale, les Etats généraux furent l'objet d'une réorganisation complète. Un secrétariat permanent fut établi à Montréal et M. Michel Pelletier assuma la fonction de directeur général.

Lors de deux assemblées générales réunissant les représentants des corps intermédiaires, les 14 mai et 8 juin 1966, un important rapport de la Commission technique sur les normes de représentation est discuté et adopté. Désormais les Etats généraux ne seraient plus, tels que conçus en avril 1964, une assemblée d'associations, mais une assemblée réellement représentative de tous les milieux du Canada français : dix délégués et dix suppléants élus par une assemblée des associations de chacun des comtés et choisis parmi dix secteurs de vie différents : délégués des corps intermédiaires des niveaux régional et national, et délégués des Canadiens-Français établis hors du Québec (proportionnellement à leur force numérique dans l'ensemble de la nation).

2.– Élections territoriales du 13 septembre 1966

Pour faire suite au rapport de la Commission technique, accepté par l'assemblée générale, de nombreuses réunions publiques d'information et d'organisation furent tenues à travers le Québec aux principaux endroits suivants : Montréal, Saint-Hyacinthe, Québec, Longueuil, Sherbrooke, Hull, Trois-Rivières, Joliette, Drummondville, Alma, Saint-Jérôme, Rouyn-Noranda et Rimouski.

Plus de 12 000 associations aux objectifs les plus divers, tant sur les plans local, régional que national furent invitées par courrier, et cela à plusieurs reprises, à participer aux élections territoriales.

Afin de couvrir tout le territoire québécois, un coordonnateur avait été nommé pour chacune des dix grandes régions du Québec : Côte Nord et Saguenay, Bas St-Laurent et Gaspésie,

Québec, Sherbrooke, la Mauricie, Joliette, Saint-Jérôme et Mont-Laurier, Valleyfield, Saint-Jean et Saint-Hyacinthe, l'Outaouais, Rouyn-Val-d'Or, Montréal. Le coordonnateur était assisté de responsables au niveau de chacun des comtés.

La journée des élections territoriales, le 13 septembre, cent trois (103) assemblées eurent lieu : 1 026 délégués et 960 suppléants étaient élus par les représentants des associations locales.

Tenant compte des faibles effectifs humains et financiers, ces premières élections représentaient un réel succès et traduisaient le désir profond de milliers de citoyens de voir se continuer le travail entrepris par les Etats généraux.

3.— Assises préliminaires de novembre 1966

Les 25, 26 et 27 novembre 1966, se tenaient à Montréal les Assises préliminaires des Etats généraux du Canada français. Plus de 1 700 délégués y assistaient, dont 950 délégués des comtés du Québec, 500 représentants des diverses associations, 250 délégués représentant les Canadiens-Français établis hors du Québec et plus d'une centaine d'observateurs.

Durant ces Assises préliminaires, vingt-trois documents de travail sur les problèmes économiques, sociaux, culturels et constitutionnels du Canada français furent étudiés. Ce dernier tour d'horizon de nos problèmes devait servir à orienter et préparer les débats des grandes Assises de 1967. Des résolutions importantes furent adoptées concernant les structures et le financement de l'organisation ainsi que l'élection des délégués. Un rapport détaillé de l'assemblée préliminaire dans lequel nous retrouvons les principaux discours prononcés, les conclusions générales sur chacun des vingt-trois documents de travail, les structures nouvelles des Etats généraux et la liste des délégués présents, fut imprimé sous la forme d'un livre, et tiré à cinq mille (5 000) exemplaires.

La principale résolution de cette vaste assemblée fut sans aucun doute la résolution ayant trait à de nouvelles élections au niveau des circonscriptions électorales du Québec. Pour la première fois dans l'histoire du Canada français les membres d'une importante organisation acceptaient de se soumettre à de nouvelles élections, afin d'atteindre un plus haut degré de représentativité et de pénétrer ainsi davantage au coeur du peuple.

4.— Élections territoriales du 16 avril 1967

Pour faire suite à la décision de l'Assemblée générale de recommencer les élections territoriales, la Commission technique se mit à la tâche immédiatement afin d'élaborer de nouvelles normes de représentation qui donneraient ni plus ni moins aux Etats généraux du Canada français un caractère réel et incontestable d'Assemblée de la Nation. A ces réunions des 21 décembre et 4 janvier, la Commission générale acceptait, avec quelques modifications, ce nouveau rapport de la Commission technique (publié dans le 1er numéro des Cahiers des Etats généraux).

Soulignons les aspects les plus importants de cette deuxième élection territoriale. En qualité de délégué, tout citoyen francophone pouvait poser sa candidature. Des communiqués et des annonces dans les journaux, 87 assemblées publiques, ainsi que des appels à la radio et à la télévision, avaient rendu le public conscient de la possibilité qui lui était offerte de participer aux Etats généraux.

En ce qui a trait au corps électoral de chacun des comtés, la liste des institutions et corps intermédiaires conviés fut considérablement augmentée par rapport à celle de la première élection. Pouvaient être représentés : toute association locale, syndicale ou autre, toute association régionale ou provinciale, toute entreprise commerciale ayant plus de 10 employés, toute caisse populaire et toute agence d'une banque canadienne-française, toute maison d'enseignement privé, toute commission scolaire et toute municipalité, toute fabrique paroissiale, tout journal et tout poste de radio et de télévision.

Cette liste électorale avait été dressée minutieusement avec la collabo-

ration des électeurs de chaque comté et des ex-délégués qui étaient présents à l'assemblée préliminaire. Ce long travail fit augmenter le nombre des grands électeurs à 17 824, soit un nombre de 55% plus élevé que celui du 13 septembre.

Pour rendre l'élection valide dans un comté, la Commission générale provisoire a exigé que 40% du corps électoral exerce son droit de vote. Dans les comtés où ce minimum de 40% ne fut pas atteint le 16 avril, on a alors procédé à un deuxième tour de scrutin par correspondance. Nous devons ici remercier tout spécialement les comptables Lavallée, Bédard, Lyonnais, Lussier, Gascon, Noiseux, Sénécal d'avoir réalisé entièrement la compilation des bulletins et des résultats du vote des deux tours de scrutin.

Les résultats obtenus dépassèrent tout espoir : 105 comtés sur 108 rencontrèrent les nombreuses exigences de cette élection. 8 920 associations les plus diverses élirent 1 575 délégués et 471 suppléants parmi les 2 593 candidats au total.

II. – ORGANISATION GÉNÉRALE

1.– Commission générale provisoire

Une Commission générale provisoire fut élue lors de deux assemblées générales des associations (l'énumération est faite au début de ce rapport) en avril 1964 et en mars 1966, dont voici la liste des membres : M. François-Albert Angers, R.P. Richard Arès, s.j., M. Albert Boulet, M. Alban Coutu, M. Fernand Daoust, M. Georges-Henri Fortin, M. Léo Gagné, Me Yvon Groulx, M. Jean Lamy, Me Georges-Emile Lapalme, C.R., Me Albert Leblanc, C.R., M. Jean-Marc Léger, Me Jacques-Yvan Morin, M. Rosaire Morin, M. Michel Pelletier, Me Yves Prévost, C.R., Mme Juliette Rémillard, M. Paul-Emile Robert, Me Gaston Rondeau, M. Robert Sauvé, Me Adélard Savoie.

Notons cinq démissions survenues à la Commission générale : M. Fernand Daoust, Me Albert Leblanc, Me Yves Prévost, Mme Juliette Rémillard, M. Robert Sauvé.

A la suite des élections territoriales du 13 septembre et de l'Assemblée préliminaire, la Commission générale fut portée à 37 membres avec l'addition de dix représentants des régions économiques du Québec et de sept délégués représentant les Canadiens-Français établis à l'extérieur du Québec.

Nous déplorons la mort de Me Guy Blanchard, représentant de la région des Laurentides à la Commission générale. Ce jeune avocat de Sainte-Thérèse jouissait d'un grand prestige et son départ fut fortement ressenti par tous ses collègues des Etats généraux.

Enfin, voici la liste des membres de la Commission générale en novembre 1967 : M. François-Albert Angers, R.P. Richard Arès, s.j., M. Albert Aubé, M. Albert Boulet, M. Michel Brochu, M. Paul Blais, M. Gaston Carbonneau, Mme Solange Chaput-Rolland, M. Alban Coutu, M. René Daignault, Me Georges-Henri Fortin, M. Léo Gagné, Me Yvon Groulx, M. André Hébert, Me Georges-Emile Lapalme, Me André Laurence, M. Jean-Marc Léger, M. Georges Meyers, Me Jacques-Yvan Morin, M. Rosaire Morin, M. Ryan Paquette, R.P. Jean Patoine, M. Léonce Pelletier, M. Michel Pelletier, M. Léon Richard, Me Paul-Emile Robert, Me Gaston Rondeau, M. l'abbé Marcel Routhier, Me Adélard Savoie, M. Richard Savoie, M. Michel Tremblay, M. F.-H. Trudeau.

Le rôle de cette Commission générale provisoire fut de constituer l'assemblée préliminaire et l'Assemblée générale des Etats généraux du Canada français et de voir à la préparation des divers documents de travail.

Les membres de la Commission générale provisoire remettront leur démission à l'Assemblée générale des Etats généraux et solliciteront l'élection d'une Commission générale permanente qui aura pour rôle de représenter et d'exercer les volontés de l'Assemblée générale laquelle est souveraine.

La Commission générale provisoire s'est réunie régulièrement aux dates suivantes : le 12 mars 1966, le 14 mai, le 5 octobre, le 3 novembre, le 20 novembre, le 2 décembre, le 21 décem-

bre, le 4 janvier 1967, le 3 mars, le 13 mai, le 10 juin, les 14 et 15 juillet, les 13 et 14 octobre.

2.— Commission politique et constitutionnelle

Le mandat de cette commission, défini par l'assemblée des associations du 14 mai 1966, est de préparer des documents de travail et des mémoires sur les différents problèmes économiques, sociaux, culturels et constitutionnels du Canada français, à l'intention des délégués et suppléants et de proposer éventuellement un schéma des modifications constitutionnelles nécessaires sous forme d'avant-projets de résolutions.

Cette Commission, présidée par le professeur Jacques-Yvan Morin, est composée des 18 membres suivants : Me Maurice Allard, le R.P. Richard Arès, M. François-Albert Angers, Me Bernard Benoit, Me Georges-Emile Lapalme, Mme Solange Chaput-Rolland, Me André Desgagné, M. Philippe Garigue, Me Philippe Gélinas, Me Pierre Carignan, Me Gaston Rondeau, M. Jean-Marc Léger, Me Jacques-Yvan Morin, M. Rosaire Morin, M. Michel Pelletier, Me Guy Pinsonnault, Me Jacques Brossard, Me F.-Eugène Therrien.

La Commission politique s'est réunie aux dates suivantes : le 26 mars 1966, le 29 septembre, le 10 novembre, le 14 mars 1967, le 14 août, le 31 août, le 28 septembre, le 5 octobre, le 9 octobre, le 10 octobre, le 12 octobre. Plusieurs comités furent formés.

3.— Secrétariat

Il semble important d'attirer l'attention de nos délégués sur le nombre fort restreint d'employés du secrétariat général, face à l'ampleur et la diversité de la tâche quotidienne. Nous y trouvons des raisons de plus pour souligner le dévouement et la qualité générale de ce personnel qui fut constamment obligé de "prendre les bouchées doubles". Nous remercions donc particulièrement M. Gilles Roy et M. Gilles Caron, ainsi que nos deux précieuses secrétaires, Mlle Nicole Brunet et Mme Monique Vandenherrewegen, et tous ceux et toutes celles qui ont collaboré de diverses façons pour huiler cette énorme machine.

Un répertoire adressier comprenant 60,000 fiches fut laborieusement constitué afin de rejoindre par courrier, à diverses reprises et pour plusieurs raisons, la plus grande diversité possible d'organismes et de citoyens.

Voici d'ailleurs, pour votre information personnelle, une liste générale des principaux milieux rejoints par courrier : délégués des Etats généraux (2 400), Commissions scolaires (1 200), municipalités (1 600), fabriques (2 000), maisons d'enseignement (4 000), associations d'affaires (2 000), maisons d'affaires (7 000), associations professionnelles (1 000), associations sociales (3 000), membres de sociétés nationales (8 000), communautés religieuses et maisons affiliées (1 200), mouvement coopératif (5 000), mouvement syndical (2 000), associations étudiantes (1 000), minorités françaises (1 500), presse écrite et parlée (750), associations anglophones (300), députés provinciaux et fédéraux (250), E.-U. et Europe (300), citoyens et membres de diverses associations (15 000). Cet instrument fut mis au service de plus de deux mille délégués.

Nous devons souligner tout particulièrement l'excellente collaboration du Conseil d'Expansion Economique qui nous logea dans de vastes locaux et mit à notre disposition une mécanographie de quelque $32 000. Cette généreuse collaboration a évité aux Etats généraux d'immobiliser des sommes importantes pour l'achat du matériel technique nécessaire.

4.— Publicité

Depuis plus d'un an, divers membres de la Commission générale provisoire ont été appelés à prononcer de nombreuses conférences aux clubs sociaux, à divers congrès d'associations étudiantes, nationales, sociales et professionnelles afin de traduire dans tous les milieux les objectifs des Etats généraux du Canada français.

Nous avons pu bénéficier de programmes nombreux de radio et de télévision afin de sensibiliser l'ensemble de la population à nos travaux et inviter celle-ci à y participer.

De nombreux communiqués de presse ont été régulièrement envoyés à plus de 700 journaux, postes de radio et de télévision pour informer la population sur les différentes étapes parcourues. D'une façon générale, nous pouvons noter un intérêt spontané et considérablement accru des journaux. La majorité des éditorialistes se sont penchés à plusieurs reprises sur la signification réelle des Etats généraux et ont été amenés à considérer et à reconnaître l'importance et le sérieux de la démarche de ceux-ci, dans le contexte politique actuel.

Il est nécessaire de préciser ici le fait que les membres de la Commission générale ont eu comme politique générale de refuser toute participation à des activités ou à des émissions radiophoniques ou télévisées qui auraient suscité des polémiques. La Commission générale provisoire a toujours voulu éviter de compromettre à l'avance les discussions des Assises ou d'engager de quelque façon l'Assemblée générale qui est souveraine sur tous les sujets qui lui seront présentés.

5.— Cahiers des États généraux

Afin d'établir un contact continu avec les délégués et les informer le plus précisément possible des différentes tâches à accomplir, un journal appelé "Les Cahiers des Etats généraux" a été créé. Il est publié régulièrement depuis le mois de janvier 1967.

Dans le premier numéro nous retrouvons d'une façon précise, les principes et les structures des Etats généraux dans tout le Canada français (délégation territoriale, délégation des corps intermédiaires, délégation d'outre-frontières) et les principales étapes de travail pour la réalisation des élections du 16 avril 1967. Egalement, trois documents de travail sur le problème économique sont publiés pour les assemblées publiques de comtés de février 1967.

Dans le deuxième numéro, nous retrouvons principalement deux textes sur les exigences et les façons d'aborder le problème constitutionnel. Paraissent également, les résultats du questionnaire sur l'avenir constitutionnel, questionnaire qui avait été distribué à 25 000 exemplaires à l'automne 1966. Enfin, les états financiers et la liste des souscripteurs sont rendus publics.

Les résultats officiels et détaillés des élections territoriales du 16 avril 1967 sont publiés dans le 3e Cahier. Il est à noter que la liste complète des délégués et suppléants élus y apparaît.

Le 4e Cahier fut presque entièrement destiné à l'explication des 39 sessions régionales de septembre et d'octobre qui avaient pour fin de permettre aux délégués de se prononcer sur les six projets avancés par la Commission générale : procédure des groupes d'étude, procédure des ateliers de travail, procédure des Assemblées générales, mécanisme du vote, élection d'une Commission générale, ordre du jour des Assises nationales.

Le 6e Cahier comprend le rapport général des activités, le rapport des trente-neuf sessions régionales, les cinq projets de procédure des Assises, la liste intégrale du personnel des Assises, les états financiers complets, la liste des délégués de l'extérieur du Québec et la liste des délégués des grandes associations du Québec.

Enfin dans les 5e, 7e et 8e Cahiers sont publiés les dix-sept (17) documents de base et les dix-sept (17) documents de travail qui seront discutés au sein des grandes Assises.

Notons que ce journal ne fut pas envoyé seulement aux 2 700 délégués, mais à plus de 50 000 personnes et organismes divers.

6.— Financement

Il est important d'attirer l'attention du public sur le fait extraordinaire que les membres et les délégués des Etats généraux n'ont aucune cotisation obligatoire à verser. Les Etats généraux ont pu s'autofinancer au jour le jour grâce à la générosité du public en général, qui a répondu à la campagne de souscription, et grâce également au bénévolat qui s'est exercé à tous les échelons du secrétariat de comté, au secrétariat général, à quelques exceptions près.

Le gouvernement québécois a versé deux subsides aux Etats généraux : un premier subside au montant de $30 000 fut versé au Conseil de la Vie française pour les frais de déplacement de la délégation des Canadiens-Français de l'extérieur du Québec à l'Assemblée préliminaire de novembre 1966, et un deuxième subside au montant de $60 000 fut versé aux Etats généraux pour l'organisation des élections territoriales du 16 avril 1967. Nous remercions le gouvernement québécois pour cette tangible collaboration.

Vous trouverez, dans un autre document, les états financiers complets couvrant la période du 1er juin 1966 au 30 septembre 1967.

III. – ANIMATION SOCIALE

1.– Au niveau des comtés

Il s'est accompli un travail d'animation et d'information considérable dans la majorité des comtés.

En plus des deux élections territoriales du 13 septembre 1966 et du 16 avril 1967, qui furent l'occasion d'une réelle animation, nous devons souligner le dynamisme de délégations qui ont organisé plusieurs assemblées publiques au niveau de leur comté. Notamment, près de 75 comtés ont tenu des assemblées publiques au cours des mois de février et mars, sur les problèmes économiques et nationaux du Canada français.

La très grande majorité des délégations se sont également réunies pour étudier divers documents de travail préparés par la Commission générale. Par exemple, dans un comté les délégués se sont réunis régulièrement à toutes les semaines pour étudier chacun des ministères du gouvernement québécois. Dans la région de Montréal deux groupes, comprenant les délégués de quatre ou cinq comtés, ont tenu des assemblées à plusieurs reprises et ont formé divers comités d'étude en vue de bien se préparer aux grandes Assises. Notons également, à titre d'exemple, le cas d'un autre comté dont la délégation a rédigé un manifeste de quelque cent pages sur la pensée canadienne-française. Ce sont là quelques exemples qui illustrent bien le fait que les comtés ont été actifs et que plusieurs délégations seront réellement préparées au dialogue des grandes Assises.

2.– Au niveau régional

Afin de rejoindre la population des principales régions du Québec, une tournée régionale a été effectuée en 1966 dans les régions principales suivantes : Montréal, Saint-Hyacinthe, Québec, Longueuil, Sherbrooke, Hull, Trois-Rivières, Joliette, Drummondville, Alma, Saint-Jérôme, Rouyn-Noranda et Rimouski.

Cette tournée régionale a permis aux membres de la Commission générale de se faire une idée assez précise sur les principales préoccupations de chacune des régions. Ce fut aussi une occasion excellente de sensibiliser la population aux divers objectifs des Etats généraux. Des conférences de presse furent données à chacun des endroits visités.

3.– Au niveau national

L'effort principal, au niveau national, fut porté sur la recherche et la vulgarisation. En vue de dégager les principaux problèmes sur lesquels pouvait exister la plus large unité possible un questionnaire qui comportait dix-huit sujets différents fut publié à 25 000 exemplaires et dirigé vers les délégués des Etats généraux, les milieux d'affaires, les corps intermédiaires et vers plus de cent citoyens par comté. Les résultats détaillés furent publiés dans les Cahiers des Etats généraux.

Les résultats ont jeté une lumière nouvelle sur la qualité et l'importance de l'unanimité qui se dégage sur certains grands problèmes de l'heure et ont grandement aidé la Commission générale et la Commission politique dans la rédaction des documents de travail.

Tous les efforts ont été faits également pour vulgariser les objectifs des Etats généraux et le contenu des vingt-trois documents de travail de l'Assemblée préliminaire. On devra entreprendre un travail encore plus considérable pour sensibiliser la population au contenu des dix-sept do-

cuments de travail qui sont présentés aux Assises.

IV. – ASSISES NATIONALES

1.– Composition de l'assemblée

L'assemblée générale des Etats généraux du Canada français constitue, dans le plein sens du mot, l'assemblée représentative de la nation. Jamais aucune organisation n'a atteint un tel degré de représentativité. Cette question de la représentativité des Etats généraux fut continuellement une préoccupation majeure de la Commission générale. C'est d'ailleurs l'unique raison pour laquelle nous avons assisté à deux élections territoriales au Québec et à une représentation plus large et plus diversifiée des Canadiens-Français des autres provinces.

Il nous paraît donc important de souligner la composition réelle de cette grande assemblée de 2 400 délégués et de quelque 300 observateurs.

A. – DÉLÉGATION TERRITORIALE

Lors des élections territoriales du 16 avril, 1 575 délégués et 471 suppléants ont été élus. L'importance du corps électoral de l'élection du 16 avril fut sans nulle autre pareille : 8 920 grands électeurs provenant de tous les milieux du Québec français.

On peut distinguer quatre groupes d'électeurs : les classes populaires, le monde institutionnel, le monde des affaires et les associations sociales.

Dans le secteur des classes populaires, 526 votes des syndicats et des unions ouvrières, et 305 votes des cercles d'U.C.C. et de Fermières et des syndicats coopératifs agricoles se sont exprimés.

Dans le secteur institutionnel, 804 conseils municipaux, 590 commissions scolaires et 473 fabriques paroissiales ont exercé leur droit de vote.

Dans le monde des affaires, 866 caisses populaires et coopératives diverses, 881 hommes d'affaires, 275 associations d'affaires et 197 gérants de banque ont voté.

Dans le groupe des organisations sociales, 1 447 associations culturelles, sociétés historiques, sections Saint-Jean-Baptiste et cercles nationaux de jeunes, 762 clubs sociaux, groupes d'action civique et associations des parents-maîtres, 643 associations sociales, religieuses ou de bienfaisance, 576 associations d'éducation et institutions privées d'enseignement, 228 groupes de loisirs, 133 journaux, quotidiens et hebdomadaires et postes de radio, 123 associations d'étudiants et 91 associations professionnelles.

La diversité même de ce corps électoral donne aux Etats généraux une valeur représentative et démontre clairement le grand intérêt que ceux-ci ont suscité dans tous les milieux.

Pour nous convaincre encore davantage de la grande diversité de représentation qui existe au niveau de la délégation territoriale, analysons la provenance des 1 575 délégués et des 471 suppléants selon les associations représentées: 70 délégués proviennent des syndicats et des unions ouvrières et 42 des cercles de l'Union Catholique des Cultivateurs, des cercles de Fermières et de syndicats coopératifs agricoles ; 115 délégués originent des municipalités, 74 autres des commissions scolaires et 40 délégués des fabriques paroissiales ; 109 délégués émanent des Caisses populaires et des coopératives, 87 délégués sont des hommes d'affaires, 58 autres délégués proviennent des associations d'affaires et 4 délégués originent des banques ; 206 délégués sont membres de sociétés Saint-Jean-Baptiste, de sociétés historiques, d'associations culturelles et de cercles de jeunes ; 119 délégués ont été choisis parmi les représentants des clubs sociaux, et d'action civique ; 72 délégués viennent d'associations sociales, religieuses ou de bienfaisance ; 31 délégués émanent d'associations d'éducation, 26 délégués d'associations de loisirs, 22 délégués de journaux et de postes de radio, 21 délégués d'associations professionnelles et 36 délégués d'associations d'étudiants ; enfin remarquons que 897 délégués ont été élus au simple titre de citoyen.

Pour bien comprendre de nouveau le caractère tout à fait spécial de la délégation territoriale, soulignons globalement la provenance des délégués

territoriaux selon les professions et les métiers représentés.

Parmi les classes dites populaires, nous retrouvons 240 employés de bureau, 291 ouvriers et hommes de métier, 138 courtiers ou vendeurs, 92 cultivateurs, 83 fonctionnaires, 146 femmes au foyer et 121 femmes travaillant à l'extérieur du foyer.

Parmi les professions libérales nous comptons 36 notaires, 44 avocats, 36 comptables, 6 économistes, 35 médecins, 225 professeurs, 133 autres délégués de diverses professions.

Parmi les autres occupations représentées, nous avons 112 étudiants, 209 hommes d'affaires, 30 industriels, 29 membres du clergé, 24 journalistes et 16 rentiers.

B. – DÉLÉGATION DES CORPS INTERMÉDIAIRES

Plus de quatre cents (400) délégués d'associations ou d'institutions canadiennes-françaises du Québec, qui exercent leurs activités à l'étendue du territoire, sont inscrits aux Assises générales.

Soulignons les caractéristiques de cette deuxième représentation aux Assises.

(1) Avaient droit à un délégué toutes les institutions ou associations canadiennes-françaises suivantes : banques, sociétés d'assurance sur la vie et d'assurances générales, sociétés de fiducie, de fonds mutuels et sociétés d'épargnes ou de prêts; les sociétés coopératives provinciales, y compris les Unions régionales des caisses populaires; les associations provinciales d'hommes d'affaires, d'administration et de finance, d'industrie, de commerce et d'action civique; les commissions épiscopales et les communautés religieuses; les associations professionnelles et de travail à rayonnement provincial, les sociétés de santé et de bien-être; les oeuvres de jeunesse; les quotidiens et les revues; les associations provinciales d'enseignement et de lettres; les sociétés diocésaines des Sociétés Saint-Jean-Baptiste; les associations de langue française des Néo-Québécois; les bandes indiennes de langue française.

(2) Avaient droit à une représentation spéciale : les associations féminines à rayonnement provincial ont droit à deux (2) délégués; tous les partis politiques qui ont présenté des candidats aux récentes élections ont droit à deux (2) délégués; les Universités de Laval, Montréal et Sherbrooke ont droit à douze (12) délégués par institution, dont trois (3) devant être choisis par l'administration, quatre (4) choisis par l'association des professeurs et cinq (5) choisis par l'association étudiante; la Corporation des enseignants du Québec, la Confédération des Syndicats Nationaux, la Fédération des Travailleurs du Québec, l'Union Catholique des Cultivateurs, l'Union Générale des Etudiants du Québec et la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste ont droit à un (1) délégué par fraction de 20 000 membres.

(3) Les délégués de ce deuxième palier de représentation sont nommés par les corps intermédiaires eux-mêmes, mais une fois élus, ceux-ci tout en faisant valoir les préoccupations de leurs milieux respectifs, siègent aux Assises, à titre personnel.

C. – DÉLÉGATIONS VENUES DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Aux 1 575 délégués territoriaux et aux 400 délégués et plus des corps intermédiaires du Québec s'ajoute une délégation de 425 représentants de nos compatriotes établis à l'extérieur du Québec. Ceux-ci constituaient, en 1961, 17% de la population canadienne-française. Une représentation proportionnelle leur a donc été accordée.

(1) **L'Ontario** a droit à 210 délégués répartis de la façon suivante : 57 délégués de la région d'Ottawa, 42 délégués de la région de Toronto, 45 délégués de la région de Windsor, 66 délégués de la région de Sudbury.

Cette délégation est organisée par l'Association d'Education d'Ontario en collaboration et sous la direction de la Commission générale.

(2) **L'Acadie** a une délégation totale de 124 représentants répartis de la façon suivante : 102 délégués du Nouveau-Brunswick, 17 délégués de

la Nouvelle-Ecosse, 3 délégués de l'Ile-du-Prince-Edouard, 2 délégués de Terre-Neuve.

Cette délégation est organisée par la Société Nationale des Acadiens en collaboration et sous la direction de la Commission générale.

(3) **L'Ouest** a une délégation totale de 95 délégués répartis de la façon suivante : 30 délégués du Manitoba, 17 délégués de la Saskatchewan, 24 délégués de l'Alberta, 14 délégués de la Colombie-Canadienne et 10 délégués du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Cette délégation est organisée par le R.P. Jean Patoine, o.m.i., en collaboration et sous la direction de la Commission générale.

2.– Documents de travail

Les dix-sept (17) documents de travail présentés aux grandes Assises sont le fruit d'un long cheminement au sein même des Etats généraux et représentent dans l'ensemble la plus forte contribution apportée par un organisme (non gouvernemental), à l'éclaircissement des grands problèmes actuels du Québec et du Canada français. Il nous apparaît donc important de souligner dans ce rapport, le processus général qui a été suivi par la Commission générale et la Commission politique.

Tous les documents de travail qui sont soumis à l'attention des délégués aux Assises ne sont conçus que pour informer et éclairer les délégués sur les grands problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques et constitutionnels du Québec et du Canada français. Ces documents ne donnent pas de solutions d'ordre constitutionnel, mais donnent sur chacun des problèmes discutés, les dispositions constitutionnelles, l'évolution constitutionnelle et politique et la situation actuelle et ses conséquences pour le Québec.

L'expérience profitable de la tournée régionale effectuée au printemps et à l'automne 1966, dans 10 régions du Québec ainsi qu'en Ontario et en Acadie, les résultats du questionnaire qui fut publié à 25 000 exemplaires à l'automne 1966 et les idées et les tendances qui se dégagèrent de l'étude des vingt-trois (23) documents de travail présentés à l'assemblée préliminaire, servirent, à orienter le contenu des dix-sept (17) documents définitifs qui vous sont présentés.

Plusieurs spécialistes dans les divers domaines d'activités ont collaboré intensément et bénévolement à la rédaction de ceux-ci. Tous les documents ont été étudiés et acceptés par la Commission politique avant l'impression finale.

Les délégués remarqueront que les documents de travail tournent autour de deux pôles principaux : la recherche des **pouvoirs essentiels** au Québec et des **droits naturels** des Canadiens-Français établis à l'extérieur du Québec.

Pour tous les sujets d'étude des Etats généraux, deux séries de documents ont été rédigés : un document de base et un document de travail. Le document de base présente d'une façon scientifique toutes les données d'un problème. Le document de travail a pour objet de vulgariser, sous forme de questions, le contenu du document de base. Ce document de travail semble représenter la seule solution permettant d'éviter l'écueil d'un trop haut niveau d'abstraction dans les discussions, tout en ayant, comme référence, un document de base présentant tous les aspects d'un problème donné.

Voici la liste complète des exposés de base et documents de travail qui sont étudiés au sein des dix-sept groupes d'étude, des quatre ateliers de travail et de l'Assemblée générale durant les Assises :

A. – ATELIER CULTUREL

1. Enseignement et recherche
2. Statut de la langue française
3. Culture populaire, radio et télévision
4. Relations entre Canadiens-Français

B. – ATELIER SOCIAL

5. Législation sur le travail
6. Peuplement et immigration
7. Sécurité sociale et santé
8. Famille et politique

C. – ATELIER ÉCONOMIQUE

9. Législation financière et commerciale
10. Politique fiscale
11. Développement économique
12. Politique agricole
13. Monnaie et banque

D. – ATELIER POLITIQUE

14. Arbitrage constitutionnel et organisation pénale.
15. Intégrité du territoire québécois
16. Pouvoirs indéfiniment extensibles
17. Relations internationales

3.– Normes de procédure

A la suite de l'expérience de l'Assemblée préliminaire qui réunissait plus de 1 700 délégués, à l'Université de Montréal, en novembre 1966, la Commission générale s'est fortement préoccupée d'élaborer, pour les Assises, des normes de procédure qui rencontreront les exigences d'un dialogue réel et démocratique. Les décisions qui se prendront au cours des Assises des Etats généraux sont trop importantes pour l'avenir de la nation canadienne-française pour que nous ignorions les difficultés inhérentes à une telle assemblée. Les Etats généraux siègent en un temps où les Canadiens-Francais sentent que le moment historique des grandes décisions approche. Dans ce climat de fièvre, des mouvements et des groupes de pensée s'affrontent, des sensibilités risquent de se durcir de plus en plus.

En novembre 1967, 2 400 délégués devront apprendre à dialoguer et à raisonner le plus froidement possible, afin de définir la nature, les caractéristiques et les solutions des problèmes en cause.

Pour toutes les raisons énumérées plus haut, tous les mécanismes et toutes les normes de procédure ont été mis au point par la Commission technique et décidés par la Commission générale. Afin que ces normes et mécanismes divers soient bien compris et acceptés par tous les délégués, trente-neuf sessions régionales ont été tenues au cours du mois de septembre et octobre 1967.

Le bilan de ces sessions régionales, dont 26 se sont tenues au Québec et 13 dans les autres provinces, est fort impressionnant : 1 291 délégués présents (soit plus de 55% des délégués) ont eu à se prononcer sur l'ensemble des six projets présentés (procédure des groupes d'étude, procédure des ateliers de travail, procédure des assemblées générales, mécanisme du vote, élection d'une Commission générale et programme et ordre du jour des Assises). Cent-vingt-quatre (124) résolutions furent formulées par les délégués. La Commission générale, lors d'une réunion subséquente, en accepta 82. Un document détaillé donnant les raisons de l'acceptation ou du refus de chacune des résolutions est publié intégralement dans le 6e Cahier.

L'esprit général qui anime cette procédure des Assises repose essentiellement sur la dépersonnalisation et la dépolitisation des débats. Tous les délégués auront à s'exprimer dès le début des Assises et pourront le faire librement.

4.– Organisation technique

La Commission technique a dû faire appel à un personnel qualifié et nombreux pour la réalisation des Assises. Plus de 330 personnes assument des fonctions de présidents, secrétaires, rapporteurs, analystes et conseillers au sein des groupes d'étude et des ateliers de travail, soit un président, un secrétaire, deux rapporteurs, deux conseillers, et deux analystes pour chacun des groupes d'étude et groupe d'observation des ateliers de travail.

Soulignons ici que nous retrouvons des délégués de 105 comtés et de neuf provinces dans ce personnel qui est appelé à jouer un rôle important au cours des Assises.

Pour la réalisation technique même des Assises, plus de 150 personnes travaillent bénévolement dans les divers comités suivants : le journal officiel, le vote, les finances, le service d'accueil, la fraternité française, les lettres de créance, l'inscription, le logement, les commissions d'étude, le service d'ordre, la décoration, l'orientation des délégués, le service des

repas, le stationnement, le système d'amplification, le secrétariat général, le comité d'honneur et le bureau de presse.

Nous remercions très sincèrement tous ces citoyens responsables qui ont accepté de donner de leur temps bénévolement et qui ont permis ainsi, que les Assises rejoignent les espoirs que l'on met en elles dans plusieurs milieux.

CONCLUSION

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis les débuts des Etats généraux. Nous pouvons affirmer qu'aucune organisation par le passé n'avait réussi à constituer une assemblée aussi diversifiée et aussi nombreuse. L'idée même de réunir au sein d'une organisation (ne constituant pas un parti politique) des membres de divers partis politiques, des tenants de diverses options politiques et des citoyens de différentes classes sociales et de toutes les régions, pour créer l'unité et la solidarité sur le destin collectif du Canada français, eut été impensable il y a à peine quelques années.

Les Etats généraux du Canada français ont relevé le défi du regroupement et tout indique que ce regroupement créera cette solidarité si nécessaire sur les grands objectifs de notre avenir.

Les Etats généraux ont une lourde responsabilité envers la nation entière : celle de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre.

Ordre du jour des Assises nationales

Le mercredi, 22 novembre 1967, à l'Université de Montréal.

15 h. 00 Réunion du personnel des Assises.

18 h. 00 à 24 h. 00 Inscription des délégués.

20 h. 30 Réunion des responsables des Assises.

Le jeudi, 23 novembre 1967, à la Place des Arts, à Montréal

8 h. 00 Inscription des délégués.

8 h. 30 Réunion des responsables des Assises.

9 h. 30 Assemblée générale :
Prière par Son Excellence Mgr Paul Grégoire;
Hommage à Lionel Groulx;
Discours de Son Honneur le Maire Jean Drapeau;
Discours du Professeur Jacques-Yvan Morin, président des Etats généraux;
Dépôt des lettres de créance ;
Election du président, des vice-présidents, secrétaires, greffier;
Election des dix scrutateurs de l'assemblée générale;
Le directeur des Assises, M. Rosaire Morin, présente pour adoption les cinq projets étudiés par les délégués en sessions régionales;
Election des membres de la commission des Candidatures;
Le directeur général, M. Michel Pelletier, présente le rapport des activités des Etats généraux;
Le président de la Commission d'Administration, M. Albert Boulet, présente le rapport financier;
Début des mises en candidature pour la Commission générale.

12 h.00 Déjeuner offert par la Ville de Montréal.

14 h. 00 Réunion des groupes d'étude :

Atelier culturel,
5666 est, rue Sherbrooke, à Montréal.

L'enseignement et la recherche, salle "A";

Le statut de la langue française, salle "B";

La radio et la radiodiffusion, salle "C";

Les relations entre Canadiens-Français, salle "F".

Atelier, social,
5000 est, rue Sherbrooke, à Montréal.

La législation sur le travail, salle Elysée;

Le peuplement et l'immigration, salle Le Balcon;

La sécurité sociale et la santé, salle Vendôme;

La famille et la politique familiale, salle Le Boudoir.

Atelier économique,
881, boul. de Maisonneuve,
à Montréal.

La législation financière et commerciale, salle Québec;

La politique fiscale, salle Olympique;

Le développement économique par la planification, salle Vieille France;

La politique agricole, salle Royale;

La monnaie et la banque, salle Nouvelle-France.

Atelier politique,
à l'Université de Montréal.

L'arbitrage constitutionnel et l'organisation pénale;

L'intégrité du territoire québécois;

Les pouvoirs indéfiniment extensibles;

Les relations internationales.

15 h. 30. Détente.

16 h. 00 Réunion des groupes d'étude, aux endroits déterminés plus haut.

17 h. 30 Le dîner organisé par les Etats généraux, aux mêmes endroits.

20 h. 00 Réunion des groupes d'étude, aux mêmes endroits.

21 h. 30 Ajournement.

Le vendredi, 24 novembre 1967,
à la Place des Arts.

9 h. 30 Assemblée générale
Le professeur François-Albert Angers, membre de la Commission générale, présente la résolution sur le droit à l'autodétermination.

10 h. 45 Détente.

10 h. 55 Assemblée générale.

12 h. 00 Déjeuner organisé par les Etats généraux.

14 h. 00 Séance des ateliers de travail :

Atelier culturel,
5666 est, rue Sherbrooke, à Montréal.

Groupe d'interrogation, à la salle B;

Groupe d'amplification, à la salle C;

Groupe des nuances, à la salle E;

Groupe d'opposition, à la salle F;

Groupe d'appui, à la salle A.

Atelier social,
5000 est, rue Sherbrooke, à Montréal.

Groupe d'interrogation, à la salle Vendôme;

Groupe d'amplification, à la salle Le Boudoir;

Groupe des nuances, à la salle Le Balcon;

Groupe d'opposition, à la salle Elysée A;

Groupe d'appui, à la salle Elysée B.

Atelier économique,
à la salle Vieille-France.

Groupe d'interrogation, à la salle Québec;

Groupe d'amplification, à la salle Olympique;

Groupe des nuances, à la salle Royale;

Groupe d'opposition, à la salle Nouvelle-France;

Groupe d'appui, à la salle Vieille France.

Atelier politique,
à l'Université de Montréal.

Groupe d'interrogation, à l'Université de Montréal;

Groupe d'amplification, à l'Université de Montréal;

Groupe des nuances, à l'Université de Montréal;

Groupe d'opposition, à l'Université de Montréal;

Groupe d'appui, à l'Université de Montréal.

15 h. 30 Détente.

16 h. 00 Séance des ateliers de travail :

Atelier culturel, aux salles A B C ;

Atelier social, à la salle Elysée ;

Atelier économique, à la salle Vieille France ;

Atelier politique, à l'Université de Montréal.

17 h. 30 Dîner organisé par les Etats généraux;

19 h. 00 Fermeture des mises en candidature pour la Commission générale.

19 h. 30 Séance des ateliers de travail :

Atelier culturel, aux salles A B C ;

Atelier social, à l'auditorium du Jardin Botanique;

Atelier économique, à la salle Vieille France ;

Atelier politique, 1575, boul. Mont-Royal, Montréal.

21 h. 30 Ajournement.

Le samedi, 25 novembre 1967, à la Place des Arts.

8 h. 30 Ouverture du scrutin pour l'élection de la Commission générale.

9 h. 30 Assemblée générale : Etude des projets de résolutions émanant des ateliers de travail.

Détente de 10 h. 40 à 10 h. 50.

12 h. 00 Déjeuner libre.

14 h. 00 Assemblée générale : Etude des projets de résolutions émanant des ateliers de travail.

15 h. 30 Détente.

16 h. 00 Assemblée générale : Etude des projets de résolutions émanant des ateliers de travail.

17 h. 30 Ajournement — Dîner libre.

Le dimanche, 26 novembre 1967, à la Place des Arts.

8 h. 45 Messe dans la salle Wilfrid Pelletier.

9 h. 30 Assemblée générale : Etude des projets de résolutions des ateliers de travail.

11 h. 30 Déjeuner organisé par les Etats généraux :

14 h. 00 Assemblée générale : Etude des projets de résolutions des ateliers de travail; Résultats des élections à la Commission générale; Considérations sur l'avenir des Etats généraux; Détente de 15 h.30 à 15 h.40 et de 16 h. 55 à 17 h. 05.

18 h. 30 Discours de clôture du président des Etats généraux du Canada français.

Message du Premier Ministre

"Le gouvernement du Québec suivra avec le plus grand intérêt les délibérations des Etats généraux du Canada français. Pour être des instruments efficaces de démocratie et de progrès, les constitutions doivent jaillir en quelque sorte des profondeurs de la conscience populaire. La tâche de les préparer ou de les adapter aux temps nouveaux n'est donc pas seulement l'affaire de l'Etat. C'est l'affaire de toute la nation.

"Il faut qu'au-dessus de toute considération de classes, d'intérêts, d'allégeances politiques ou idéologiques, s'expriment avec sérénité les besoins et les aspirations de l'ensemble de la communauté.

"Je remercie les initiateurs de cette grande consultation populaire et tous les participants du Québec et des autres provinces qui y représentent les divers éléments de la nation canadienne-française. Je leur souhaite le plus grand succès dans leur noble et historique entreprise."

Daniel Johnson,
Premier Ministre.

Message du Chef de l'Opposition

"A l'occasion de l'ouverture des Assises des Etats généraux du Canada français, je vous souhaite le plus vif succès dans les délibérations extrêmement importantes que vous entamez. Les Etats généraux du Canada français constituent l'un des plus grands efforts de notre histoire pour définir les objectifs fondamentaux de la nation canadienne-française.

"Je serai un observateur très attentif de vos délibérations. Le parti libéral du Québec croit que toute partisanerie politique doit être bannie lorsqu'on discute de l'avenir non seulement du Québec mais de tout le Canada français. Je ne doute pas que l'orientation qui sera prise à votre congrès sera dans les meilleurs intérêts de tous nos compatriotes du Québec et du Canada.

Jean Lesage,
Chef du parti libéral du Québec.

Chapitre II

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE SUR LE DROIT D'AUTODÉTERMINATION

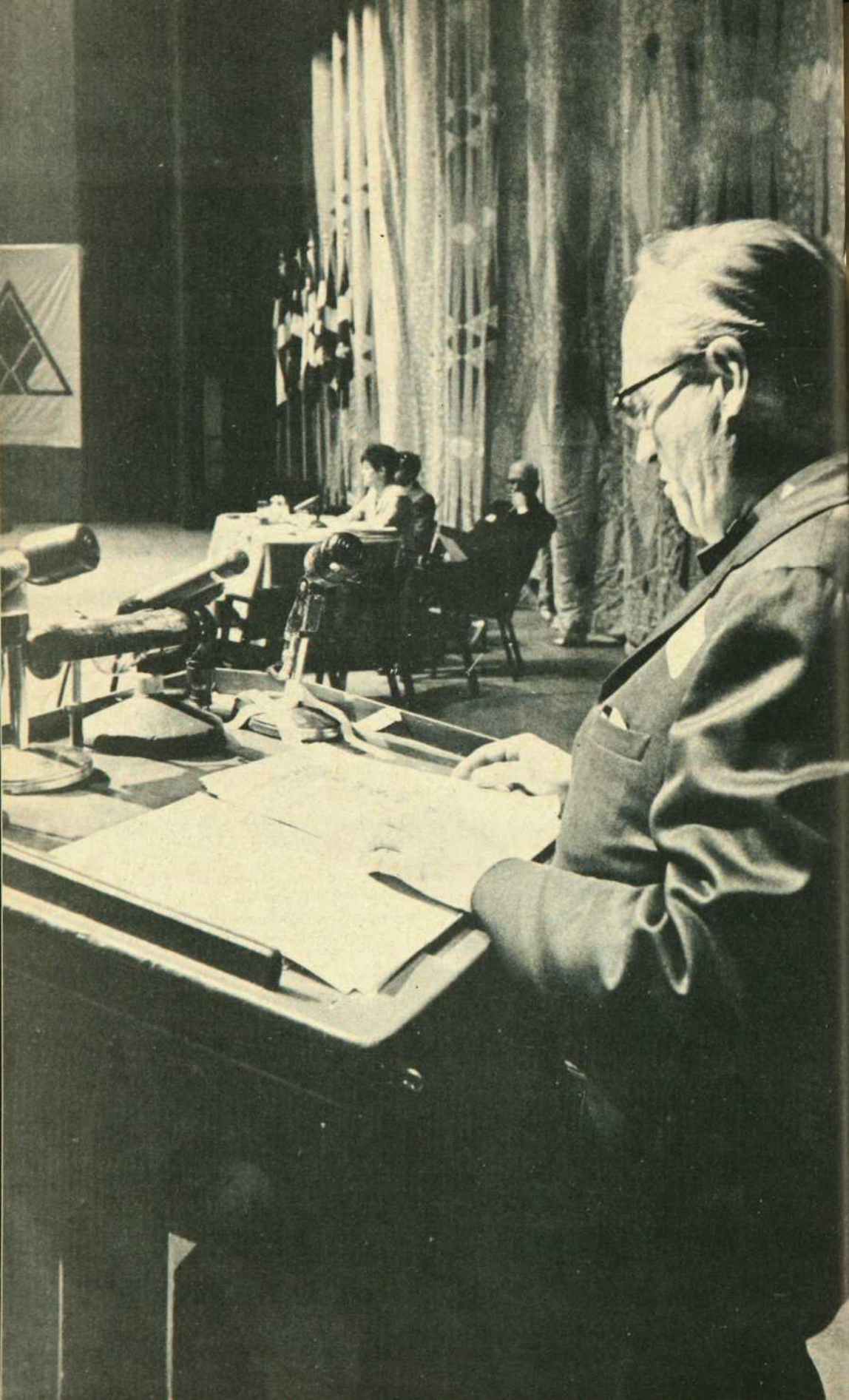

Déclaration préliminaire sur le droit d'autodétermination

Discours prononcé à l'Assemblée générale,

le 24 novembre 1967

par M. François-Albert Angers.

Après les allocutions officielles, après le discours d'ouverture du Président de notre Commission générale d'organisation, après l'adoption des règlements qui régiront le déroulement de cette Assemblée et de ses Comités, les Etats généraux du Canada français, en assemblée plénière, passent à l'ordre du jour.

En ce moment solennel de notre histoire, le premier geste de cette assemblée doit être de formuler elle-même ses raisons et son principe de vie. Oeuvrant en effet en marge de la Constitution et pour réformer au besoin cette Constitution, tenant leur mandat directement d'un suffrage populaire, les Etats généraux du Canada français tirent leur signification de leur organisation même; et il n'appartient qu'à eux-mêmes de dire ce qu'ils sont et ce qu'ils veulent être. Cela doit donc être dit explicitement pour donner à nos délibérations futures tout leur sens.

Pourquoi êtes-vous ici ? Pourquoi avez-vous répondu à la convocation de cette Commission générale, dont le rôle n'a voulu être que d'organiser l'Assemblée elle-même sans préjuger d'aucune autre orientation ? Quel a été le sens de notre appel, auquel vous avez voulu correspondre ?

Nous, en tant que Commission d'organisation, nous avons essayé de traduire votre pensée profonde. Et vous nous avez répondu par votre travail et votre présence : c'est bien cela que nous voulons ! Il s'agit d'examiner la situation politique et constitutionnelle du groupe Franco-Canadien, et selon un mode qui permet de parler officiellement au nom du groupe. Cela s'impose en 1967, parce que depuis 200 ans que ce groupe a été conquis et ainsi soustrait au gouvernement de la France pour passer sous régime colonial britannique, il n'a jamais vraiment participé aux décisions qui ont établi son statut politique et constitutionnel.

Au cours de ces deux cents ans cependant, il a sans cesse, et d'une façon toujours plus intense, affirmé sa détermination de survivre comme collectivité, avec sa langue, ses institutions, ses lois propres. Et le conquérant d'alors a progressivement reconnu cette exigence par une succession de régimes constitutionnels dans lesquels il a élargi la mesure de liberté. A l'occasion du dernier de ces régimes constitutionnels, celui de 1867, il a lui-même proclamé que désormais il ne devait plus y avoir "ni vainqueurs, ni vaincus".

Pourtant — et c'est sur ce fait fondamental que s'appuie la présente convocation d'Etats généraux qui paraît si inusitée à plusieurs — jamais le peuple canadien-français n'a été consulté sur le régime politique sous lequel il devait vivre. Toujours, aussi bien en 1867, il a reçu son régime constitutionnel par la volonté du conquérant. Depuis 1867, il a été appelé à participer d'une façon plus active et plus réelle, quoique toujours dépendante du jeu de la majorité anglophone, aux décisions politiques prises dans le cadre constitutionnel établi, mais en étant forcé de se soumettre d'abord à ce cadre, qu'il lui plaise ou non; et même d'en subir les évolutions et les transformations selon les interprétations qu'en donnait la majorité anglophone.

Si donc cette Assemblée a été convoquée sous le nom d'Etats généraux, et selon des modalités qui lui per-

mettent d'utiliser ce nom, c'est qu'en l'an 1967, le peuple canadien-français en est toujours à réclamer son droit d'être consulté sur le régime politique sous lequel il doit vivre; et que dorénavant il entend l'être. Cela vous l'avez d'ores et déjà accepté en accordant votre participation aux Etats généraux; il faut maintenant le proclamer avant de commencer nos délibérations, car personne d'autres que vous, réunis en assemblée plénière, ne pouvez valablement l'établir.

Monsieur le président de la Commission générale d'organisation, le professeur Jacques-Yvan Morin, Monsieur le président de la Commission technique, Rosaire Morin, aussi bien que Monsieur le directeur général, Michel Pelletier, et tous les autres membres de la Commission l'ont expliqué partout: nous ne sommes pas une autre association parmi d'autres associations ! Nous ne sommes pas une fédération d'associations. Nous ne sommes pas un congrès de militants d'un groupe ou d'une association de groupes quelconques. Nous sommes les Etats généraux du Canada français, c'est-à-dire une vaste Assemblée nationale du peuple canadien-français, un corps de délégués élus par des électeurs mandatés par tout un ensemble d'associations locales et nationales, en vue de dégager et d'exprimer la volonté du peuple canadien-français sur son avenir politique et constitutionnel.

Dans certains milieux, on a voulu évoquer une fausse opposition entre les députés élus pour siéger à nos Parlements et les délégués aux Etats généraux. On a invoqué contre les Etats généraux, le caractère supposément plus représentatif des députés, parce qu'ils ont été élus au suffrage universel. Ceux-là ont oublié que le suffrage universel ne donne le siège à un député, ou le pouvoir à un parti que par le jeu d'opinions souvent faiblement majoritaires, et sur un ensemble de problèmes complexes et mal identifiés. Ils ont oublié surtout que, sauf quand cela se retrouve dans le texte d'une constitution dont l'origine est elle-même dans les Etats généraux de quelque sorte, il n'est nulle part au monde généralement reconnu ou admis que des députés élus pour administrer le pays ont aussi mandat pour transformer la constitution sous le régime de laquelle ils ont été élus. Au contraire, presque toutes les constitutions déjà écrites prévoient des mécanismes spéciaux qui enlèvent aux seuls députés le pouvoir d'amender ou de changer la constitution.

Comme notre constitution n'a rien prévu de tel parce qu'elle était une concession du conquérant aux Canadiens-Français, de la mère patrie aux coloniaux dans le cas des Canadiens anglais, nos Etats généraux sont indubitablement l'effort le plus systématique, le plus compréhensif, le plus réussi qui ait jamais été tenté pour constituer une véritable Assemblée nationale du peuple canadien-français en vue d'établir sa constitution. Tous les milieux territoriaux, toutes les classes sociales, tous les milieux institutionnels, sont ici représentés, par-delà les tendances de groupes, de partis, d'intérêts, et selon un mode complexe de suffrage qui donne voix à toutes les opinions.

Notre premier geste doit donc être d'exprimer qui nous sommes, pourquoi nous sommes ici, et sur quels faits et quels principes s'appuie notre légitimité. En évitant soigneusement, cependant, d'anticiper en quoi que ce soit sur les décisions mêmes qui doivent émaner de l'Assemblée et auxquelles celle-ci ne doit arriver qu'après mûres délibérations. Tel est le sens, la portée et les limites mêmes de la résolution que j'ai l'honneur de vous proposer au nom de la Commission générale; toutes les autres vous arriveront des groupes d'étude et des ateliers de travail. Mais il fallait que celle-ci vienne de la Commission générale pour vous permettre d'affirmer vous-mêmes votre existence et vos droits avant toute autre entreprise. Pour agir, il faut d'abord exister. La présente résolution n'est rien d'autre que l'affirmation de votre existence en tant que véritables Etats généraux, pleinement justifiés par la réalité politique dont vous êtes issus. Vous ne sauriez rejeter cette résolution, sans nier du coup votre raison d'être et votre droit de continuer à siéger. Vous ne sauriez l'amender sur le fond pour l'affai-

blir ou la renforcer, sans vous détruire vous-mêmes, soit en sapant à sa base votre droit d'existence, soit en vous engageant déjà dans la voie des solutions à établir avant même de les avoir étudiées et justifiées. En fait, cette résolution n'est "résolution" qu'au sens du vocabulaire juridique de la procédure. Rien n'y est "résolu" et il ne s'agit pas d'y rien résoudre. C'est une déclaration, une affirmation que certains faits et principes existent, qui nous expliquent et exigent qu'on nous entende, au nom du droit naturel comme du droit international.

Que dit en effet cette "déclaration"? Elle constate qu'il y a un peuple canadien-français dont nous proclamons officiellement aujourd'hui, et en son nom propre, l'existence. Elle souligne, et par là justifie la convocation d'Etats généraux, que ce peuple a toutes les caractéristiques sociologiques nécessaires pour qu'on lui reconnaisse la personnalité nationale; et, par suite, selon les principes juridiques maintenant universellement reconnus, le droit de disposer de lui-même. Elle enregistre le fait que ce droit n'est pas pour lui un droit que des circonstances – telle la dispersion à travers un territoire non délimité – rendent platonique et inopérant; au contraire, un foyer national de ce peuple se trouve localisé sur un territoire où il constitue une majorité et peut donc aspirer s'il le juge bon, à se gouverner lui-même, selon des modalités qui lui conviennent. Bien plus, cette majorité dispose déjà d'un organe de gouvernement ayant réalité d'Etat, puisque jouissant de pouvoirs exclusifs, donc souverains, sur une partie de la juridiction qui définit la souveraineté canadienne.

Qui peut nous faire grief de l'affirmer, où que ce soit dans le monde, même au Canada anglais, ou chez nos fédéralistes les plus aveugles et les plus acharnés à défendre un faux fédéralisme, quand c'est le Conseil privé de Londres lui-même qui a statué en jugement que les provinces sont aussi "souveraines" dans leur domaine – c'est le mot même du Conseil privé – aussi "souveraines" non pas que le Parlement d'Ottawa, ont dit ces juges, mais que le Parlement de Londres lui-même.

De même, on a fait grief récemment à votre Commission générale d'avoir parlé du Québec comme du "territoire national" des Canadiens-Français. Il paraît que nous aurions pu aussi bien dire que le Canada tout entier est le "territoire national" des Canadiens-Français. Certes, en tant que Canadiens, les Canadiens-Français peuvent envisager le Canada comme leur territoire national. Le Canada est le territoire national canadien. Dire qu'il est le territoire national des Canadiens-Français comme Canadiens-Français c'est, ou bien faire fi de la plus élémentaire réalité de ce que les Canadiens-Français ne peuvent arriver à se sentir vraiment chez eux que dans le Québec, ou bien retomber dans l'ancien impérialisme ou l'ancien messianisme de la "revanche des berceaux" et de l'espoir qu'un jour nous pourrions redevenir la majorité au Canada.

On ne définit pas les "patries" avec des "hypothèses', mais avec son coeur. Ce n'est pas l'"hypothèse canadienne" qui peut cerner la réalité de notre "territoire national", mais l'adhésion du coeur à un sol qui peut être français.

Ce sont tous là des faits incontestables qui peuvent être diversement appréciés quand vient le moment de passer à des conclusions, mais dont l'affirmation au départ n'exige aucune définition subtile. Au début de ces Assises, nous devons d'abord affirmer ce qui est, pour définir ce que nous sommes. Nous ne devons pas dire plus; nous ne pouvons pas dire moins. C'est parce que nous sommes une nation au sens sociologique ou ethnique du terme, et donc munis du droit de nous autodéterminer que les Etats généraux du Canada français sont une institution légitime et valable pour l'affirmation de notre volonté. Si nous nions cela, nous n'avons plus rien à faire ici. Mais qu'il soit bien clair que par là nous ne vous demandons pas de souscrire ni à l'indépendance, ni au fédéralisme, ni à la centralisation, ni à l'autonomie, ni au statut particulier, ni aux Etats associés. Nous vous deman-

dons simplement de proclamer notre droit de choisir celle de ces solutions qui correspond le mieux à nos aspirations et à nos besoins. Nous ne décidons pas de la solution; nous décidons que nous avons le droit d'en choisir une.

Cependant, nous ne devons pas dire plus. Si les Etats généraux existent, c'est pour permettre l'expression de la volonté nationale. Ce n'est pas au seuil de ces délibérations que nous pouvons prescrire, pas plus indirectement que directement, les choix ou conséquences pratiques de l'exercice que la Nation fera de son droit à disposer d'elle-même. Même si l'une ou l'autre des solutions possibles était déjà clairement établie dans l'unanimité de nos consciences et l'expression de nos opinions individuelles, encore faudrait-il que le tout attende, pour être formulé et sanctionné, le cours même de nos délibérations. Autrement, il n'était pas nécessaire non plus de tenir des Etats généraux. Or, nous savons bien qu'ils doivent être tenus.

C'est donc dans la plus grande foi et la plus grande fermeté à soutenir et à proclamer l'affirmation de nous-mêmes à la fois comme Nation et comme Etats généraux de cette Nation, en même temps que dans la plus totale lucidité sur les exigences de l'heure, que je vous demande votre appui unanime, à la résolution, à la déclaration suivante :

Les Etats généraux du Canada français, réunis en assemblée,

AYANT CONVENU

que les Canadiens-Français constituent un peuple de près de six millions d'âmes, possédant en propre une langue, une culture, des institutions, une histoire et un vouloir-vivre collectif,

que ce peuple, répandu par tout le Canada, est concentré avant tout dans le Québec,

que ce peuple dispose dans le Québec d'un territoire et d'un Etat dont les institutions reflètent sa culture et sa mentalité,

que la vie et l'épanouissement du peuple canadien-français s'appuient sur l'autorité politique, l'influence économique et le rayonnement culturel du Québec,

ET NOTÉ

que la Charte des Nations-Unies exige "le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes" (article 1er, par. 2);

AFFIRMENT QUE :

1° Les Canadiens-Français constituent une nation.

2° Le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation.

3° La nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre.

Débats sur la déclaration préliminaire

le vendredi, 24 novembre 1967,
sous la présidence de Mlle Yolande Lauzon

M. Gilles Caron, Bourget

Qu'il me soit permis de demander aux minorités françaises des autres territoires canadiens, tel que M. Angers l'a expliqué tantôt, d'appuyer entièrement et totalement le texte de la résolution. Il s'avère que les Québécois veulent actuellement former ou veulent tenter de procéder à la formation, à la naissance d'un pays authentique pour eux-mêmes. Les minorités françaises en dehors du Québec ont tout à gagner en s'inscrivant volontairement et unanimement en faveur des résolutions. Je vous remercie.

M. J. Omer Samson, Sainte-Marie

J'aimerais poser la question que voici. Après les délibérations, alors que les représentants des Etats généraux auront tout en main pour se faire une opinion et choisir librement, comme M. Angers a dit, l'option qu'ils voudront, j'aimerais savoir si cette chose pourrait aller, disons vers l'an 2000 ou bien si plutôt on pourrait avoir une certaine limite? Et puis, qui se prononcerait pour dire combien longtemps combattre pour avoir quelque chose qui serait positif de ce côté-là ?

M. Jean-Guy Houde, Verchères

Madame la présidente, il me fait plaisir d'appuyer la résolution de M. Angers. Il me fait plaisir de l'appuyer parce que le Canada français est véritablement une nation. Je pense qu'aujourd'hui personne n'en doute. C'est une vérité sociologique, c'est une réalité culturelle, c'est même, dans un certain sens, une réalité déjà politique. Cette réalité est telle qu'on ne peut s'y inscrire en faux. Notre nation, dans le passé, a appartenu à cette espèce que le chanoine Groulx qualifiait d'espèce particulière, d'espèce tragique. Et tragique elle le fut notre histoire. Elle le fut parce que trop longtemps nos décisions vitales ont été le fruit d'intérêts étrangers, de gens qui n'étaient pas perméables aux aspirations qui nous sont propres. Tragique aussi parce qu'aujourd'hui elle nous a conduits à une assimilation qui risque à brève échéance de mettre fin à notre destin national. Mais comme tout destin tragique, une tragédie porte en elle les fruits d'une renaissance. Renaissance qui implique le besoin de se définir, de se retrouver et de s'épanouir. Se définir, c'est s'autodéterminer. Je vois dans cette résolution ce besoin essentiel, vital et concret non seulement de survie mais de vivre et de devenir cette nation qui est la nôtre et qui nous est propre. Je m'adresse aussi aux minorités. Si elles se plongent au fond de leur conscience, elles se rendront compte que nous commencerons à les aider et à leur être utile le jour où nous nous engagerons dans la voie de l'épanouissement. J'appuie donc d'autant plus cette résolution que cette autodétermination se fera.

M. Jean-Louis Renaud, Ontario

Je me fais le porte-parole d'un groupe de jeunes Franco-Ontariens. Ce groupe appuie la proposition telle que soumise. Et je dis ceci d'un certain groupe de Franco-Ontariens certainement plus âgés. Toutefois, nous aimerions noter ceci qui, loin de réduire ou d'amplifier la portée de la proposition, la précise :

1) Le troisième point de la proposition soumise, à notre avis, devrait se lire : Le Québec a le droit de disposer de lui-même et choisir librement le régime politique sous lequel il entend vivre. Ceci peut s'expliquer du fait que les minorités n'ont pas les pouvoirs, malheureusement, pour ce faire.

2) Le deuxième point serait d'ajouter un quatrièmement qui pourrait se lire comme suit et, du même fait, ferait rentrer la notion de minorité dans la proposition; ce 4ème point pourrait être : "Les Canadiens-Français établis ailleurs au pays doivent

se voir garantir les droits essentiels à leur épanouissement collectif aussi bien qu'individuel. Merci".

M. Roger Durocher, Bourget

Mlle la présidente, je me demande pourquoi on avait biffé le mot "politique", c'est-à-dire "milieu politique". Comme l'orateur précédent a bien voulu faire la mise au point, que j'appuie, à présent, j'aimerais demander aux Canadiens-Français vivant à l'extérieur du Québec d'appuyer cette mesure de façon que quand le Québec sera le plus fort, nous serons plus en mesure de leur apporter notre aide.

M. Hervé Cyr, Ontario

Les Etats généraux du Canada français constituent évidemment une consultation populaire pour tout le groupe francophone du pays. Le Québec a toujours été très généreux à l'endroit des minorités en dehors du territoire fondamental. Nous nous en rappelons, en Ontario, lors de notre crise du règlement 17. Rappelez-vous bien également que les Canadiens-Français, en dehors du territoire fondamental, sont les défenseurs sur la première ligne de défense et qu'ils sont également vos ambassadeurs. Nous aimerions, nous, les Canadiens-Français en dehors du territoire fondamental, nous aimerions à nous sentir chez nous au Canada, nous sentir pleinement chez-nous, à un titre autre que celui de Néo-Canadiens. Cela m'amène à commenter l'article 2 qui se lit: "Le Québec constitue le territoire national". Nous aimerions peut-être voir plutôt que "le Québec constitue une partie du territoire national et le milieu fondamental de la nation canadienne-française.

M. André Gravel, Berthier

Madame la présidente, j'aimerais demander une précision sur l'autodétermination que M. Angers vient de réclamer. Est-ce que cette autodétermination veut dire que les Anglais peuvent vivre séparés dans le Québec et que les Allemands peuvent vivre séparés dans le Québec aussi ?

La présidente

Nous ne procédons pas à une série de questions. Si le prochain intervenant veut nous répondre, très bien. M. Angers prendra trois minutes à la fin des interventions et s'il peut ramasser toutes les questions, libre à lui de le faire.

M. Albert Régimbald, Ontario

Madame la présidente, étant donné que j'ai beaucoup de choses à dire et que j'ai très peu de temps pour le dire, j'ai formulé le plus strictement possible mon intervention. Attendu que, premièrement, nous sommes ici non pas pour choisir une solution mais pour affirmer notre droit de choisir une solution, étant donné, deuxièmement, que le texte de la résolution soumise à l'assemblée accuse un caractère contre lequel le proposeur de la résolution nous a mis en garde, c'est-à-dire un caractère militant; troisièmement que la façon d'éviter ce caractère militant est d'établir entre les "ayant convenu" et les "affirme que" l'unité logique la plus stricte possible, je propose les amendements suivants au texte du proposeur :

1) Dans les affirmations afin d'établir un lien strictement logique entre les "ayant convenu" et cette première affirmation, il faudrait dire que les Canadiens-Français constituent un peuple, comme il a été dit à la première observation.

2) Pour reprendre les mots de la 2ème convention, "le Québec constitue le territoire où ce peuple est avant tout concentré".

3) Garder le même mot qu'on a employé depuis le début: "Le peuple canadien-français a le droit de disposer de lui-même et de choisir librement le régime politique sur lequel il entend vivre".

La présidente

Je me permets de rappeler qu'il n'est pas possible d'accepter d'amendements, de sous-amendements, selon la procédure que vous avez établie vous-mêmes, mais nous acceptons vos commentaires comme une expression d'opinion.

M. Jacques Girard, Fabre

Mlle la président, je trouve étrange qu'on ne puisse pas présenter d'amendements à ce moment-ci, surtout si on considère le fait que le texte qui nous a été remis pour consultation, avant notre arrivée ici aux Etats généraux, comportait à l'article 2, l'amendement qui a été proposé à trois reprises au moins depuis le début des commentaires, à savoir: qu'on ajoute et le milieu politique, à la résolution qui se lit: "Et le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation." C'est le texte que vous nous aviez soumis avant notre arrivée ici aux Etats généraux. Alors, s'il n'est pas possible de soumettre un amendement, je demanderais à M. Angers, pourquoi on a supprimé cette partie du texte dans l'article 2.

M. Claude Aumond, Jeanne-Mance

M. Angers, vous êtes le deuxième grand homme à avoir vu clair dans cette marche pour la libération. Je souhaite que tous mes frères d'outre-frontière québécoise nous appuieront dans cette résolution et diront avec nous, et d'un seul élan, ce que nous a appris ce premier grand homme : "Vive le Québec libre".

M. Jules Léonard, Fabre

Le droit à l'autodétermination du peuple du Québec est ce droit naturel, inaliénable, rattaché au peuple du Québec de par son essence même. On ne saurait nier ce droit. Ce droit fondamental comporte aussi le droit à l'indépendance. Refuser ce droit, c'est nier le droit de six millions de personnes à une vie nationale normale, c'est, sans pousser trop loin, c'est du génocide voilé que de refuser ce droit.

M. François Desroches, Terrebonne

Je voudrais appuyer d'une façon sans équivoque la proposition de M. Angers, et ceci pour la raison que ça fait six mois, ça fait un an, ça fait je ne sais trop combien de temps, qu'à un certain gouvernement central on a dit et on répète aux stations de télévision et un peu partout : Mais qu'est-ce que les Québécois veulent ? Ils ne s'entendent pas et certains ministres très haut placés nous chantent cela sur tous les tons : Quand vont-ils s'entendre ? Quand vont-ils avoir une politique d'ensemble ? Alors, pour cette première raison, je voudrais que l'assemblée, n'est-ce pas, appuie d'une commune unité cette proposition, et sans équivoque. Deuxièmement, je voudrais dire ceci : que le temps n'est plus à combattre, comme quelqu'un l'a dit, mais au contraire, le temps est à être. C'est fini pour les Canadiens-Français de vouloir survivre et combattre dans d'autres provinces, parfois où cela peut être inutile; ou tout au moins, le temps est venu de vivre, d'exister. Troisime chose : les Etats généraux sont là pour créer. Les Etats généraux ne sont pas là nécessairement pour sanctionner ou réformer un article de la constitution actuelle, mais ils sont là pour créer. Créer quoi ? Se créer une nation; la proclamer. Ils n'ont pas à la créer; du reste, elle existe, mais nous avons à la proclamer en toute évidence et avec énergie et force et, c'est pour cela qu'en définitive, je vous demande, d'appuyer avec unanimité sans équivoque, M. François-Albert Angers.

M. Georges Langlois, Société des Professeurs d'histoire du Québec

Madame la présidente, ma question s'adressait à M. Angers. Je vois qu'il a quitté son siège momentanément. Enfin ! Voici : c'est qu'entre le texte qu'a lu M. Angers et le texte que j'ai reçu, à titre de délégué, par la poste, il y a déjà quelque temps, il y a deux différences qui m'apparaissent assez importantes. Dans la série des "convenus", le troisième convenu, dans le texte que j'ai reçu, se lisait: "Que ce peuple dispose dans le Québec d'un territoire et d'un Etat dont les institutions reflètent sa culture et sa mentalité." M. Angers, dans sa lecture, a peut-être involontairement mais, peu importe, il a supprimé le mot "d'un Etat". Deuxièmement, dans les affirmations en bas, "le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental". Cela est le texte que j'ai reçu. M. Angers a, je ne sais pourquoi, oublié de mentionner le mot "politique". J'exige donc, parmi mes privilèges de délégué aux Etats généraux, que soit res-

tauré le texte original que nous avons reçu, avec: "d'un Etat" dans le troisième convenu et "politique" dans la deuxième affirmation.

M. Jacques Lucques, Taillon

Je voudrais appuyer la proposition qui a été faite tout à l'heure par M. Renaud, de Sudbury, Ontario. Elle m'a paru très valable. Par contre, je voudrais m'opposer de la manière, de la plus ferme manière, à la proposition de M. Cyr de Toronto, qui prétendait que le Québec n'est qu'une partie du territoire national. Or je m'inscris en faux contre cette déclaration. Le Québec n'est pas une partie du territoire national mais est le territoire national. Je voudrais faire remarquer à M. Cyr que l'Etat d'Israël est l'Etat national des Juifs et non les "ghettos" de New York ou de Varsovie. Je voudrais faire remarquer également à M. Cyr que depuis que l'Algérie a obtenu son autodétermination dans le sens où nous l'entendons, les Algériens n'ont jamais été aussi protégés de leur vie en France et ailleurs, par les consuls algériens et nous protégerons les Canadiens-Français des autres provinces de la même manière s'ils le veulent, lorsque nous serons libres.

M. Victor Lapalme, Ontario

Madame la présidente, qu'il me soit permis de me rallier à la position prise par la jeunesse franco-ontarienne et remercier M. Lucques pour ses paroles. Je pense que la position des jeunes de l'Ontario se situe dans une optique peut-être différente du reste des minorités, en ce sens que les minorités sont habituées à penser, à court terme, à vivre au jour le jour et, le Québec, cela a été son cas il y a quelque temps. Mais maintenant, il commence à penser à long terme... il commence à penser "le Québec de l'an 2,000". Je pense que les minorités, en ce sens, doivent accepter de se situer dans le long terme et cesser de vivre dans le court terme qui pourrait leur être fatal et pour eux, et pour le Québec. Je pense que les minorités doivent permettre au Québec enfin de construire et d'envisager un projet collectif dans lequel les minorités ne sauraient retrouver que leur meilleur avenir.

M. Léandre Mercier, Papineau

Après tous les orateurs qui sont venus les uns du Québec, les autres de l'extérieur du Québec, j'aimerais préciser une chose aussi pour les minoritaires, que je ne considère pas d'ailleurs comme des minoritaires... Je considère les gens qui viennent de l'extérieur du Québec comme des citoyens à part entière de la nation et si demain ou si dans quelques années nous étions un Etat national dûment reconnu sur la scène internationale, vous seriez, de facto, des citoyens québécois. Et je pense que tous les citoyens québécois partout dans le monde pourraient user de leur droit pour se faire reconnaître comme tels. Maintenant, à propos de milieu politique et d'Etat que M. le proposeur a soustrait, j'aimerais bien qu'on ait une réponse une fois pour toutes, à savoir : si on se permet d'amender en certains milieux à cause de pression de certaines personnes et si en d'autres milieux, on refuse le droit d'amender.

M. Pierre Dupuis, Limoilou

Madame la présidente, tout simplement, je voudrais appuyer la résolution qui a été faite et s'il y a besoin d'avoir un proposeur dans la salle, je voudrais bien proposer l'adoption de cette résolution. Toutefois, je ne voudrais pas clore la période des discussions et empêcher qui que ce soit de s'exprimer. Et c'est peut-être un point de procédure... je me demande encore une fois s'il y a besoin, venant de la salle, d'un proposeur et d'un secondeur.

La présidente

Selon la procédure, nous ne pouvons pas accepter d'autres propositions que la proposition qui est devant nous.

M. Pierre Dupuis, Limoilou

Très bien. Il est évident que sur le fond, tout le monde s'entend. Il apparaît aussi que certains voudraient avoir quelques additions, d'autres quelques soustractions et, en ce qui a trait à l'essence de la résolution, au fond même du problème, je pense que tout le monde est assez d'accord et qu'on aurait pu difficilement faire

mieux. De cela, je veux en féliciter le proposeur et le conseil général. Il aurait été difficile de mettre en des mots aussi simples, d'exprimer des idées aussi importantes de façon aussi concise et complète. J'aurais peut-être la même réserve que certains ont faite. J'aimerais savoir, par exemple, pourquoi on a enlevé le mot "Etat" et pourquoi aussi on a enlevé le mot "politique". Un dernier mot : il semble y avoir une différence d'opinions entre les minorités et certains d'entre eux, du moins, nos frères des autres provinces, que je considère justement comme des frères. Mais je pense que ces différences et ces oppositions apparentes peuvent s'aplanir grandement si on favorise le dialogue dans tous nos comités et nos entrevues, au lieu de rester cloisonnés dans nos coins. Il y aurait avantage à exprimer nos opinions et à les discuter entre nous, pour pouvoir faire comprendre le point de vue des Québécois, d'une part, et des Canadiens-Français des autres provinces, d'autre part. Et si on fait cela, je pense qu'il y a énormément de malentendus et de mésententes qui peuvent être évités.

La présidente

M. Angers me fait signe qu'il y a une erreur sur le texte, un lapsus.

M. François-Albert Angers

Mlle la présidente, messieurs les délégués, je m'excuse auprès de vous, mais je veux simplement dire que la résolution telle que proposée doit être lue telle qu'elle est imprimée et distribuée et que les deux mots omis sont simplement le résultat d'un défaut de vision de votre lecteur qui a sauté ces mots en lisant le texte.

M. Paul Trépanier,
Parti conservateur

Madame la présidente, étant donné qu'une action dynamique et positive de la part des Canadiens-Français compétents, au sein des partis politiques fédéraux, au sein des associations nationales, au sein du fonctionnarisme fédéral, au sein même du gouvernement fédéral, à la Chambre des Communes et au sein du Cabinet serait de nature à infléchir l'action du gouvernement fédéral en ce qui concerne la reconnaissance du fait français au Canada, et l'urgence d'accorder aux Canadiens-Français des droits égaux partout au Canada, et ce, en rédigeant une nouvelle constitution, étant donné que cette conjoncture politique et sociale serait certainement une option supérieure à l'indépendance, pour assurer le bien-être et le plein épanouissement de la famille canadienne-française, je propose que les suggestions contenues dans un éditorial signé par M. Claude Ryan doivent s'ajouter au quatrième paragraphe de la proposition de M. Angers : "s'appuie aussi sur l'action des autres pouvoirs politiques canadiens, provinces et gouvernement fédéral, à condition que celle-ci s'exerce à l'avenir dans le plein respect des droits des Canadiens-Français". Je propose en plus, je suggère en plus que le mot Québec soit remplacé par le mot Canada et que le mot fondamental soit rayé de la proposition.

M. Jean Desrochers, St-Jacques

Mon intervention s'adresse à nos confrères des autres provinces. Ce sont les Canadiens-Français du Québec qui ont, non seulement le droit, mais la capacité de s'autodéterminer, parce que seuls ils contrôlent un gouvernement qui peut acquérir une personnalité internationale. Si les Canadiens-Français des autres provinces ont un pouvoir d'autodétermination, c'est par rapport au Québec, par adhésion aux décisions du Québec. C'est en appuyant le droit du Québec à l'autodétermination que les minorités des autres provinces peuvent espérer survivre et non pas en s'opposant aux désirs d'émancipation du Québec et en acceptant d'être annexées à l'intérieur d'un Etat majoritairement anglais, car alors, les minorités se perdraient et perdraient le Québec en même temps. Je dis à nos confrères des autres provinces : Ralliez-vous au Québec, c'est l'avenir.

M. Pierre-André Julien,
Trois-Rivières

Madame la présidente, je ne puis que souscrire à cette proposition qui a été travaillée par la Commission générale. Et je crois qu'on ne peut retrancher ni un mot ni une expression. Les trois articles se tiennent et

les trois articles sont fondamentaux. Il est essentiel, il ne fait pas de doute que les Canadiens-Français constituent une nation. Il ne fait pas de doute que le Québec constitue le seul territoire véritablement national.

Il est essentiel que la nation canadienne-française ait le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le système sur lequel elle peut vivre et dans lequel elle peut bâtir sa destinée. Il faut bien voir qu'à l'arrière-plan de toutes les recherches, de toutes les études que nous faisons cette semaine, il y a le problème fondamental économique, il y a la prise en mains de notre destinée économique qui est en arrière de toutes les recherches sociales et politiques. Nous avons besoin de conserver et de retenir nos pouvoirs pour enfin s'occuper des problèmes essentiels, des problèmes économiques.

M. Jean DeTillieux, Saskatchewan

Merci, Madame la présidente. Comme Canadien-Français de l'Ouest, venant de la Saskatchewan, j'énonce mon opinion personnelle uniquement. J'avoue que je voterai contre la proposition pour deux raisons principales : Je m'oppose à la clause 2 et à la clause 3 en ce sens : Les Etats généraux du Canada français, réunis en assemblée, et ayant convenu que les Canadiens-Français constituent un peuple de près de six millions d'âmes, signifie que, à la clause 3, le mot nation canadienne-française est encore employé dans le même sens : le mot nation canadienne-française représente les six millions d'âmes de Canadiens-Français du pays, et non comme nous l'entendons répéter à maintes reprises, dans les dernières minutes, le peuple québécois. Si le Québec seul constitue le territoire national de la nation canadienne-française, donc, près d'un million de Canadiens-Français d'outre-frontière sont des Israélites exilés qui n'ont pas de pays. Je rejette cela. Nous sommes tous Canadiens-Français, même le million de Canadiens-Français d'outre-frontière et nous ne sommes pas des exilés. Nous vivons en notre pays, sur notre territoire national, le Canada.

M. François-Albert Angers

Madame la présidente, je vois qu'il y a peu à ajouter à ce que j'ai dit dans mon texte. Et je ne crois pas non plus que des objections vraiment fondamentales aient été formulées.

Dans trois minutes, je ne puis pas évidemment entreprendre de répondre à certaines objections de détail.

Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est qu'il n'en est pas une seule qui n'ait été formulée ou qui n'ait été évoquée à la Commission générale où à peu près toutes les opinions étaient représentées et où ce texte a été examiné pendant de longues séances sous tous ses aspects. Par conséquent, il y a des réponses valables à toutes ces objections qui permettraient de démontrer que le texte que nous vous apportons est le seul texte fondamental (changer quelques mots ne changerait rien). Je pense qu'il serait très grave que ceux qui veulent voter contre exercent ce privilège pour des questions de détail. Ces questions mériteraient d'être discutées à fond et l'on verrait qu'elles ne sont pas valables comme objections. Il serait très grave de voter pour nier en quelque sorte l'existence du peuple canadien-français et son devoir de choisir librement son avenir.

Si nous n'avons pas voulu parler de l'autodétermination du Québec, c'est parce que c'est un autre problème. Nous ne considérons pas les minorités comme des gens qui sont à l'extérieur de la nation. Ils doivent participer avec nous à l'affirmation de l'existence de la nation et de son libre choix de disposer des solutions comme elle l'entend.

Je l'ai répété bien des fois dans mon texte, et si vous examinez ce texte et tout ce qu'il signifie, voter contre la résolution, c'est nier l'existence de la nation canadienne-française, qui, encore une fois, n'est pas seulement un peuple quelconque, mais un peuple ayant les caractéristiques définies dans le début, un peuple ainsi défini par ses caractéristiques, eh bien, ça s'appelle une nation. Il me semble que la Commission générale a assez bien établi les positions pour que tous ceux qui sont ici puissent et doivent voter unanimement pour la

proposition. Elle n'affirme que l'existence et le droit de choisir. Tout le reste, vous le déciderez dans vos réunions cet après-midi et demain.

Partage des opinions exprimées sur le droit d'autodétermination

Québec	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
Zone 1	65	98	1	2	0	0	66
Zone 2	37	100	0	0	0	0	37
Zone 3	130	97	2	1	2	2	134
Zone 4	59	97	1	2	1	1	61
Zone 5	45	100	0	0	0	0	45
Zone 6	49	94	2	4	1	2	52
Zone 7	89	100	0	0	0	0	89
Zone 8	35	100	0	0	0	0	35
Zone 9	23	100	0	0	0	0	23
Zone 10	163	98	2	1	2	1	167
Associations	88	92	4	4	4	4	96
TOTAL	783	98	12	1	10	1	805
Ontario	58	35	92	55	16	10	166
Acadie	36	52	10	14	23	34	69
Ouest							
Manitoba	6	22	1	4	20	74	27
Saskatchewan	5	31	10	63	1	6	16
Alberta	4	18	15	68	3	14	22
Colombie	10	59	1	6	6	35	17
TOTAL	25	30	27	33	30	37	82

La déclaration préliminaire, dont le texte se trouve en page 42, est donc adoptée par les délégués du Québec (98%).

Dans les autres régions, la majorité requise des deux tiers n'est pas atteinte (Acadie, 52%; Ontario, 35%; Ouest, 30%).

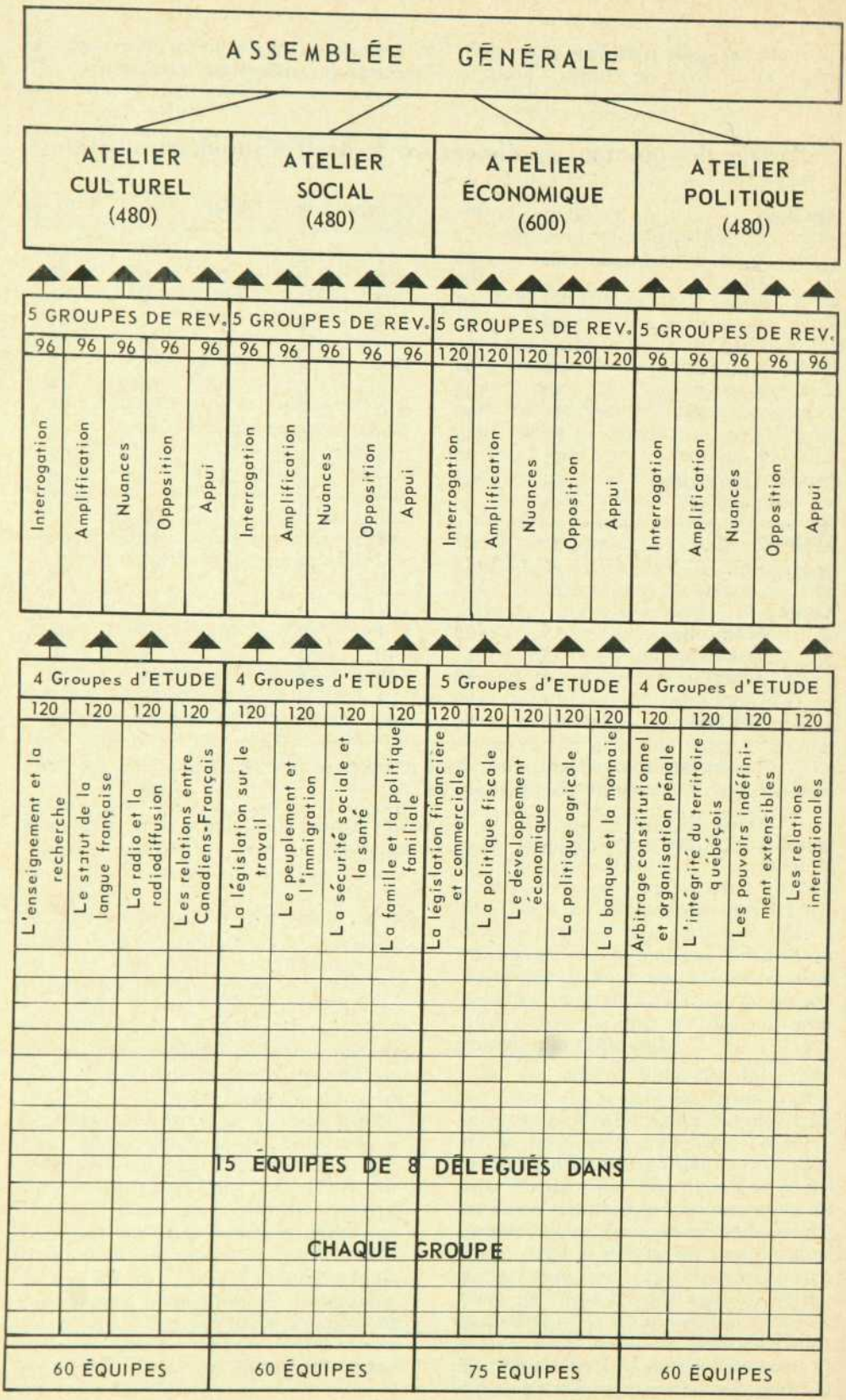
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ATELIER CULTUREL (480)
ATELIER SOCIAL (480)
ATELIER ÉCONOMIQUE (600)
ATELIER POLITIQUE (480)
5 GROUPES DE REV.
96 96 96 96 96
Interrogation
Amplification
Nuances
Opposition
Appui
5 GROUPES DE REV.
96 96 96 96 96
Interrogation
Amplification
Nuances
Opposition
Appui
5 GROUPES DE REV.
120 120 120 120 120
Interrogation
Amplification
Nuances
Opposition
Appui
5 GROUPES DE REV.
96 96 96 96 96
Interrogation
Amplification
Nuances
Opposition
Appui
4 Groupes d'ETUDE
120 120 120 120
L'enseignement et la recherche
Le statut de la langue française
La radio et la radiodiffusion
Les relations entre Canadiens-Français
4 Groupes d'ETUDE
120 120 120 120
La législation sur le travail
Le peuplement et l'immigration
La sécurité sociale et la santé
La famille et la politique familiale
5 Groupes d'ETUDE
120 120 120 120 120
La législation financière et commerciale
La politique fiscale
Le développement économique
La politique agricole
La banque et la monnaie
4 Groupes d'ETUDE
120 120 120 120
Arbitrage constitutionnel et organisation pénale
L'intégrité du territoire québécois
Les pouvoirs indéfiniment extensibles
Les relations internationales
15 ÉQUIPES DE 8 DÉLÉGUÉS DANS CHAQUE GROUPE
60 ÉQUIPES
60 ÉQUIPES
75 ÉQUIPES
60 ÉQUIPES

Chapitre III

TRAVAUX DES ÉQUIPES ET DES GROUPES D'ÉTUDE

Travaux des équipes et des groupes d'étude

Le jeudi, 23 novembre 1967, 255 équipes de 8 membres ont permis aux délégués de se former des opinions et de répondre de manière efficace aux questions contenues dans les documents soumis à leur groupe d'étude. Des synthèses qualitatives et quantitatives ont dégagé les dénominateurs communs dans chacun des dix-sept groupes d'étude.

Les délibérations de ces 255 équipes et de ces 17 groupes d'études représentent 432 heures de débats dont la reproduction nécessiterait plus de 1700 pages. Il est bien compréhensible que nous ne puissions donner le compte-rendu de ces délibérations.

Toutefois nous croyons devoir reproduire les synthèses du travail des 255 équipes et les avant-projets de résolutions des 17 groupes d'étude. Ces conclusions des équipes et des groupes d'étude ont constitué la pensée des Assises.

Afin de permettre aux lecteurs de se mieux familiariser avec les règles de procédure des équipes et des groupes d'étude et pour leur permettre de comprendre cette recherche objective de l'expression d'opinions libres, nous reproduisons intégralement les règlements adoptés par l'Assemblée générale et qui ont régi les débats.

Les règles

I.—COMPOSITION

Tout délégué choisit l'un des 17 groupes d'étude constitués par la commission générale provisoire pour l'analyse de notre situation constitutionnelle et la détermination des pouvoirs nécessaires au Québec et des droits essentiels aux Canadiens-Français établis hors du Québec, pour que vive pleinement la nation canadienne-française.

Chaque groupe d'étude comprend environ 120 délégués. Dans la composition d'un groupe d'étude, la Commission générale assure une représentation territoriale diversifiée. Un comté ne peut avoir qu'un délégué dans un groupe d'étude et une province doit y compter un nombre de délégués proportionnels à son importance numérique.

Dans la formation d'un groupe d'étude, la Commission générale provisoire respecte le premier ou le second choix d'un délégué, s'il est connu avant le 1er novembre et s'il ne s'oppose pas à la norme de la diversité territoriale. Elle émet un laissez-passer à remettre au secrétaire du groupe d'étude. Il n'est pas prévu que les délégués puissent changer de groupe d'étude.

II.—HORAIRE

Les groupes d'étude siègent le jeudi, 23 novembre 1967
de 14 h 00 à 15 h 30
de 16 h 00 à 17 h 30 et
de 20 h 00 à 21 h 30.

III.—BUTS

A.—Obtenir l'opinion de chacun des délégués sur toutes les questions soumises à son groupe, de façon que chacun, non seulement participe au travail des Assises, mais ait le sentiment de sa participation et de son appartenance.

B.—Désamorcer d'avance et dépolariser les conflits et antagonismes individuels ou les querelles de clochers.

C.—Dissiper les malentendus dès l'abord.

D.—Eviter la monopolisation des débats par les individus forts, motivés par la parole, trop exclusivement attachés à leurs opinions et dont la conduite provoque frustration et obstruction.

E.—Obtenir la participation constructive des délégués qui, pour toutes sortes de raisons, éprouvent certaines difficultés à s'exprimer.

IV.—RÉUNION DE 14 h À 15 h 45

Ouverture de la séance

1.—Le secrétaire du groupe doit inscrire les présences dans le cahier prévu à cet usage.

2.—Tout délégué prenant la parole doit s'identifier: nom, prénom, comté ou province ou association.

3.—Le président d'un groupe d'étude présente les conseillers, rapporteurs, secrétaires et analystes (3 minutes).

4.—L'assemblée, sur proposition verbale, procède à l'élection de 3 scrutateurs (2 minutes).

5.—Le président du groupe d'étude explique la procédure qui consiste à partager les délégués en équipes d'étude de 8 personnes. Il s'assure que tous les participants ont bien compris le mécanisme de discussion; il répond aux questions s'il y en a (3 minutes).

6.—Le président invite un conseiller à présenter le document de travail soumis à l'examen du groupe. Chaque délégué a reçu le texte de ce document publié dans les Cahiers V, VII et VIII (5 minutes).

Formation des équipes

7.—Le président constitue les équipes d'étude. Cette étape de la procédure se fait publiquement, du haut de la tribune.

8.—Les participants sont placés devant des tables comme suit :

Personnel du groupe d'étude

Conseillers — Scrutateurs
Secrétaire
Rapporteurs — PRESIDENT
Analystes

1ère rangée

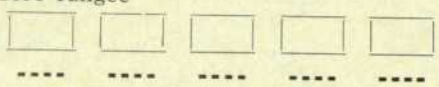

2e rangée

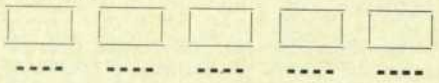

3e rangée

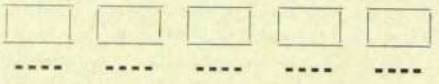

4e rangée

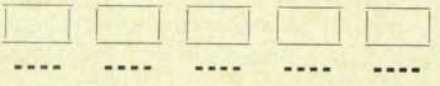

5e rangée

6e rangée

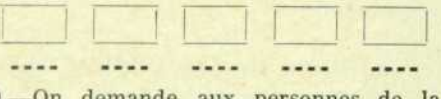

9.—On demande aux personnes de la 1ère rangée de tourner leur chaise vers la 2e rangée, celles de la 3e rangée vers la 4e rangée, celles de la 5e vers la 6e rangée.

On obtient automatiquement les équipes d'étude. Les équipes comprennent alors 8 personnes ou moins.

10.—La salle est disposée pour 120 participants dans chaque groupe d'étude. La formation de 15 équipes est prévue.

Départ du dialogue

11.—Le président du groupe d'étude demande à chaque participant d'interroger son vis-à-vis sur ses qualifications professionnelles et sociales, afin de le présenter au groupe. (détails requis et non pas la traditionnelle identification) (2 minutes).

12.—Le président du groupe d'étude invite les participants à présenter à leur équipe la personne qu'ils ont interrogée (5 minutes).

13.—Le président du groupe d'étude donne 2 minutes aux équipes pour que chacune élise un président et un secrétaire d'équipe.

14.—Le président du groupe d'étude fait lever les présidents élus par les équipes. Il leur donne des instructions précises sur leur rôle (5 minutes).

Rôle du président d'équipe

15.—Le rôle principal du président d'équipe est d'obtenir une opinion de chacun des membres de l'équipe sur toutes les questions posées au groupe.

16.—Les membres de l'équipe émettent à tour de rôle leur opinion, sans référence à l'opinion de leurs collègues. Il ne s'agit pas d'un débat, mais de recevoir les opinions librement émises.

17.—Le président d'équipe ne doit permettre à aucun membre de l'équipe de commenter, de critiquer, d'approuver, de contredire ou de modifier une opinion déjà exprimée par les autres membres de l'équipe.

18.—Le président de l'équipe doit prêter assistance aux membres qui en ont besoin, soit en raison de leur difficulté de s'exprimer, de leur timidité ou de l'agressivité d'autres membres à leur endroit.

19.—Le président de l'équipe doit s'assurer que le secrétaire note en abrégé le sens des opinions émises par chaque membre de l'équipe.

20.—Le président de l'équipe, s'il y a lieu, distribue à chacun de ses membres une copie du document de travail.

21.—Le président de l'équipe s'assure que tous les délégués comprennent bien le travail à accomplir.

22.—Le président de l'équipe ne permet pas à un délégué de parler plus d'une fois ni plus de trois minutes sur une même question du document de travail.

23.—Si quelqu'un demande un renseignement, le président de l'équipe demande aux autres membres de l'équipe de répondre. Le secrétaire de l'équipe et le président ne doivent répondre que lorsque les membres se sont exprimés. Si personne ne peut répondre, le secrétaire de l'équipe enregistre la demande de renseignements pour la poser à l'assemblée du groupe d'étude.

Travail de l'équipe

24.—Le président de l'équipe lit la 1ère question du document de travail et il demande à chaque membre de l'équipe; un par un :

1) Désirez-vous faire des observations sur cette question ?

2) Etes-vous, oui ou non, d'accord avec l'énoncé ?

25.—Lorsque les délégués se sont exprimés, le secrétaire et le président de l'équipe répondent aux deux mêmes interrogations.

26.—Le secrétaire note l'opinion émise par chacun des membres de l'équipe sur les formules préparées à cet usage.

27.—Lorsque tous les délégués ont parlé une fois sur la première question, le président de l'équipe demande à son secrétaire de communiquer aux membres une par une, les opinions émises. Sans discussion, les délégués votent sur chaque opinion. Ainsi, le rapport du secrétaire de l'équipe se rédige successivement dans l'ordre des questions posées. Le secrétaire de l'équipe compile les résultats quantitatifs. Voici un exemple :

Question No .....

Opinions émises	Oui	Non	Abst.
1.-	4	3	1
2.-	5	1	2
3.-	3	4	1

28.—Le secrétaire du groupe d'étude recueille les rapports sur la 1ère question, dès que les secrétaires d'équipe ont compilé l'expression quantitative des opinions. Il demande à l'un des analystes de préparer la synthèse de cette première question.

29.—Le président de l'équipe adopte la même procédure pour toutes les autres questions du document de travail. Il répond en dernier aux questions. Le secrétaire utilise la même méthode de travail pour chacune des autres questions.

30.—Le secrétaire du groupe d'étude continue à recueillir les rapports des secrétaires d'équipe au fur et à mesure qu'ils sont complétés. Il les remet aux analystes, rapporteurs et conseillers du groupe d'étude, pour qu'ils en fassent la synthèse.

31.—Le président du groupe d'étude accélère le rythme des délibérations en accordant à chaque question une limite de temps. Il avertit les équipes à 15 h 35 que la phase d'étude se termine dans 10 minutes.

32.—Le secrétaire du groupe d'étude circule d'équipe en équipe, écoute, mais n'intervient qu'en matière de procédure, si on le lui demande.

33.—A 15 h 45, le président du groupe d'étude remercie les présidents d'équipes de leur concours et il ajourne la séance pour 15 minutes, soit à 16 h 00 précises.

V.—SYNTHÈSE DES RAPPORTS

34.—Le secrétaire du groupe d'étude recueille les rapports des secrétaires d'équipe au fur et à mesure de leur rédaction. Il confie la synthèse de chaque question à l'un des analystes, conseillers ou rapporteurs.

35.—La personne qui rédige la synthèse d'une question présente le rapport à l'assemblée du groupe d'étude.

36.—On présente les résultats des délibérations sur la première question. Le rapport doit totaliser les expressions d'opinions et en faire la synthèse. Il doit grouper, par aspects particuliers, les opinions approuvées et celles qui ont été désapprouvées, de même que les commentaires faits à leur sujet au sein de toutes les équipes. Il doit grouper les demandes de renseignements insatisfaites provenant de toutes les équipes.

37.—On doit inscrire au tableau les résultats des rapports.

VI.—RÉUNION DU GROUPE D'ÉTUDE DE 16 h À 17 h 30

38.—Le président du groupe d'étude, à 16 h 00 précises, prend place au fauteuil et invite l'assemblée à recevoir les rapports des équipes.

39.—Le personnel du groupe d'étude prend place en avant de la salle, en face des participants.

40.—Le premier rapport porte sur la première question. Successivement, on procède au rapport sur la question suivante, dès que l'opinion du groupe est enregistrée sur la question concernée. Le vote se prend à main levée sur chaque article de chaque question.

41.—Aucun débat ne peut être soulevé. Seules les demandes de renseignements peuvent être formulées et le président du groupe d'étude invite un conseiller à répondre avec concision.

42.—Dans les délibérations, le président doit être ferme. Il faut que règne une atmosphère favorable à l'expression des opinions.

43.—A 17 h 30, le président du groupe d'étude lève la séance.

VII.—DÎNER DES RESPONSABLES À 17 h 30

44.—Le président du groupe d'étude, ses collaborateurs et les secrétaires des équipes dînent ensemble, à l'endroit désigné.

45.—Cinq délégués des autres provinces qui siégeaient au même groupe d'étude sont conviés à dîner ensemble, au même endroit, mais à une table différente. Ces cinq délégués auront été choisis par les délégués des autres provinces au cours de la détente de 15 h 45.

46.—Tenant compte des opinions émises par la majorité des membres, le premier groupe doit formuler, sur le sujet

étudié, un projet de résolution énonçant les pouvoirs constitutionnels nécessaires au Québec, pour le plein épanouissement de la nation canadienne-française.

47.—Tenant compte des opinions émises et conformément à leurs besoins, le second groupe revendique, pour ce qui touche au sujet étudié, les droits essentiels aux Canadiens-Français des autres provinces et les moyens de protéger ces droits.

48.—Les deux projets de résolution doivent être brefs, précis, rédigés en fonction des pouvoirs du Québec et des droits des minorités françaises. Ces projets ne doivent contenir ni "attendu" ni "considérant". Ils doivent être rédigés selon la formule suivante : "Il est proposé que..."

49.—Les deux rapporteurs de chaque groupe d'étude ont pour tâche principale d'élaborer les deux projets de résolution et de les soumettre à la discussion de leurs responsables respectifs.

50.—Le président du groupe d'étude doit remettre les deux projets de résolution, au secrétariat, le plus tôt possible et par écrit, afin de les faire polycopier.

VIII.—RÉUNION DE CLÔTURE DU GROUPE DE 20 h À 21 h 30

51.—A 20 h 00 précises, le président du groupe d'étude ouvre la séance.

52.—Chaque rapporteur communique le projet de résolution et le secrétaire en distribue des exemplaires à tous les délégués.

53.—On étudie d'abord le projet de résolution relatif au Québec et ensuite, celui qui se rapporte aux Canadiens-Français établis hors du Québec.

54.—L'étude se fait article par article, sans discussion. Le président reçoit et demande le vote rapidement pour disposer des modifications proposées, puis de l'article étudié.

55.—Les délibérations ne doivent se clôturer qu'après l'adoption des deux résolutions. Il est à souhaiter qu'à 21 h 30, les délégués puissent aller refaire leurs forces pour les ateliers de travail du lendemain.

56.—L'heure de clôture des délibérations est fixée à 23 h 00.

Atelier culturel

L'enseignement et la recherche

Synthèse du travail des équipes

Les 15 équipes d'étude de "l'enseignement et de la recherche" ont permis aux délégués une libre expression d'opinion. La synthèse de ces opinions fut la suivante :

Première question :
"Le Québec peut-il s'en remettre, pour tout ce qui touche à l'enseignement et à la recherche, à l'Etat fédéral ?"

Réponse :	6	86	1
	oui	non	indécis

Deuxième question :
"En ce qui concerne les Canadiens-Français du Québec, l'enseignement doit-il relever exclusivement du Québec ?"

Réponse :	82	9	5
	oui	non	indécis

Troisième question :
"Québec doit-il obtenir la compétence à l'égard de l'enseignement sur les bases militaires ?"

Réponse :	78	11	6
	oui	non	indécis

Quatrième question :
"Québec doit-il obtenir la compétence de l'enseignement au Nouveau-Québec et sur les réserves indiennes ?"

Réponse :	81	8	7
	oui	non	indécis

Cinquième question :
"Quel gouvernement doit financer l'enseignement dans le Québec ?"

Réponse :	0	89
	fédéral	Québec

Sixième question :
"En ce qui concerne les Canadiens-Français du Québec, la formation technique et professionnelle doit-elle relever exclusivement du Québec ?"

Réponse :	83	7	6
	oui	non	indécis

Septième question :
"Le Québec peut-il accepter un régime de prêts aux étudiants dont les conditions générales sont déterminées par le gouvernement fédéral ?"

Réponse :	4	88	3
	oui	non	indécis

Huitième question :

"Les activités du Conseil des Arts fédéral dans le domaine des bourses d'études paraissent-elles acceptables pour le Québec ?"

Réponse :

7	82	6
oui	non	indécis

Neuvième question :

"De quel gouvernement devrait relever la recherche scientifique au Québec ?"

Réponse :

79	8
Québec	fédéral

Dixième question :

"De quel gouvernement devrait relever la recherche appliquée au Québec ?"

Réponse :

84	3
Québec	fédéral

Onzième question :

"Le français doit-il être la seule langue d'enseignement dans le Québec ou doit-on y maintenir deux systèmes, comme à l'heure actuelle, mais fondés sur la dualité de culture (et non la religion) ?"

Réponse :

67	27
seule langue	dualité

Douzième question :

"Doit-on y organiser des écoles bilingues pour les anglophones dans les régions où la population anglophone atteint un certain pourcentage ?"

Réponse :

81	10	4
oui	non	indécis

Avant-projet de résolution

Pendant deux séances d'étude, le groupe de "l'enseignement et de la recherche" analyse la synthèse du travail des équipes et recherche le consensus des délégués, afin de préparer la rédaction d'un avant-projet de résolution qui se lit ainsi :

Il est souhaitable que la recherche scientifique soit de la responsabilité du gouvernement québécois sous la réserve suivante.

Que dans les domaines où les Québécois ne pourraient faire une recherche valable, ils devront travailler en collaboration avec les centres de recherches du fédéral et des centres de recherches des autres pays également.

Il est souhaitable que le Québec exerce la compétence à l'égard de l'enseignement sur les bases militaires sous les réserves suivantes :

1° que l'enseignement soit bilingue dans toutes les disciplines.

2° que la formation militaire proprement dite soit de la compétence du gouvernement responsable de l'armée (Québec ou Ottawa selon la décision de la commission politique).

3° que la formation des spécialistes, techniciens et ingénieurs se fassent selon les normes académiques des universités franco-québécoises.

Le statut de la langue française

Synthèse du travail des équipes

1. En quoi le statut de la langue française est-il lié à l'avenir et aux aspirations du Canada français ?,

   Réponse :

   véhicule de la pensée, elle conserve l'identité d'un peuple.

92	0
oui	non

2 a) Dans le but de préserver l'intégrité du français dans notre milieu, l'enseignement de la langue anglaise doit-il débuter au niveau primaire ou au niveau secondaire du Québec (sauf dans les écoles anglaises)?

Réponse :

17	64
au primaire	au secondaire

2 b) Le français doit-il être la langue officielle dans les ministères, régies et sociétés d'Etat du Québec ?

Réponse : 76 oui 0 non 6 indécis

Le français doit-il être la langue officielle dans les conseils municipaux du Québec ?

Réponse : 75 oui 1 non 6 indécis

Le français doit-il être la langue officielle dans les commissions scolaires ?

Réponse : 73 oui 1 non 8 indécis

2 c) Les municipalités ou commissions scolaires qui le désirent pourraient-elles utiliser, en plus du français, la langue anglaise ?

Réponse : 46 oui 41 non 6 indécis

2 d) Etant donné la situation en ce qui concerne l'utilisation de la langue française, le Gouvernement du Québec devrait-il légiférer pour consacrer dans les faits le caractère français du Québec ?

Réponse : 88 oui 0 non 4 indécis

2 e) En particulier, le Gouvernement du Québec doit-il organiser la refrancisation de la toponymie des municipalités, et sauf circonstances exceptionnelles, le recours à des noms français pour toutes nouvelles voies, places et parcs publics ?

Réponse : 84 oui 0 non 8 indécis

2 f) L'Etat québécois doit-il prendre les moyens appropriés pour que le français devienne la langue de travail dans l'industrie et les affaires ?

Réponse : 72 oui 9 non 8 indécis

3 a) Au Québec, doit-on reconnaître le droit de la minorité anglophone d'avoir des écoles ou des classes exclusivement de langue anglaise subventionnées par l'Etat ?

Réponse : 10 oui 76 non 6 indécis

3 b) Ou, doit-on exiger des institutions anglophones qu'elles enseignent à leurs élèves une connaissance du français parlé et et écrit correspondant au niveau de leurs études ?

Réponse : 77 oui 1 non 14 indécis

3 c) Au Québec, doit-on accepter le contrôle actuel des anglophones sur les écoles des autres minorités linguistiques ?

Réponse : 7 oui 82 non 4 indécis

3 d) Doit-on orienter les Néo-Québécois vers des écoles ou des classes françaises avec enseignement de leur langue maternelle, là où un nombre suffisant d'écoliers le désirent ?

Réponse : 59 oui 31 non 9 indécis

4 a) Ce statut doit-il comporter le droit pour tout Canadien-Français de faire usage de sa langue devant les législatures de toutes les provinces ?

Réponse des délégués du Québec : 46 oui 5 non 21 indécis

Réponse pour les délégués établis hors du Québec : 20 oui 0 non 0 indécis

4 b) Ce statut doit-il comporter le droit de faire usage de l'une ou l'autre langue officielle devant les tribunaux provinciaux et dans toutes les procédures judiciaires ?

Réponse des délégués du Québec : 37 oui 3 non 20 indécis

Réponse pour les délégués établis hors du Québec : 15 oui 0 non 0 indécis

4 c) Un réseau entièrement français de radio et de télévision doit-il desservir toutes les régions du Canada ?

Réponse des délégués du Québec : 30 oui 1 non 27 indécis

Réponse pour les délégués établis hors du Québec :

18	0	0
oui	non	indécis

4 d) Le Nouveau-Brunswick, où la population de langue maternelle française constitue 35,2% de la population totale, devrait-il devenir entièrement bilingue ?

Réponse des délégués du Québec :

35	5	15
oui	non	indécis

Réponse pour les délégués établis hors du Québec :

16	1	1
oui	non	indécis

5 a) Doit-on élargir les garanties données par l'article 133 du *British North America Act* en spécifiant dans la constitution que le français peut être employé dans tous les organismes du Pouvoir central, y compris, par exemple, les ministères, les sociétés dites de la couronne et le conseil des ministres ?

Réponse :

79	3	17
oui	non	indécis

5 b) Doit-on créer dans la fonction publique des secteurs unilingues français ou anglais, selon les régions desservies, tout en exigeant une parfaite connaissance des deux langues de la part des fonctionnaires et des échelons administratifs supérieurs ?

Réponse :

52	14	25
oui	non	indécis

5 c) Ou, doit-on exiger que tous les fonctionnaires, soient bilingues et en faire une condition d'emploi ?

Réponse :

34	34	23
oui	non	indécis

Avant-projet de résolution

Education

Il est proposé qu'il n'y ait pas d'enseignement de l'anglais au niveau primaire dans les écoles françaises.

L'enseignement de l'anglais se fera à partir du niveau secondaire et sera facultatif.

Administration

Le gouvernement du Québec établira le français comme seule langue officielle dans tous les organismes relevant directement ou indirectement de son autorité : ministères, régies, sociétés d'Etat, conseils municipaux, commissions scolaires, etc.

Les municipalités, les commissions scolaires majoritairement anglophones pourront utiliser, en plus du français, la langue anglaise pendant une période d'adaptation.

Le gouvernement du Québec doit légiférer pour consacrer dans les faits l'utilisation du français.

En particulier le gouvernement du Québec doit franciser la toponymie des municipalités et sauf des circonstances exceptionnelles, recourir à des noms français pour toutes nouvelles voies, places et parc publics.

L'Etat québécois doit prendre les moyens appropriés pour que tout affichage public soit fait en français.

Que les autorités compétentes mettent tout en oeuvre pour assurer l'utilisation croissante de la langue française au Québec et son évolution dans tous les secteurs de l'activité humaine.

Canadiens-Français hors du Québec

1° Il est proposé que les Canadiens-Français de l'extérieur du Québec soient considérés comme membres de la grande nation canadienne-française et non pas comme des Canadiens-Français de seconde zone.

2° Il est proposé que par une aide concrète l'on intensifie, au bénéfice des divers groupements de la nation canadienne-française, les échanges dans tous les domaines, spécialement dans le domaine culturel pour favoriser le rayonnement de la culture française.

La radio et la radiodiffusion

Synthèse du travail des équipes

A.—La radio

1. Le Québec, en tant que foyer national et milieu politique fondamental du Canada français, peut-il s'en remettre, entièrement ou partiellement, au Pouvoir fédéral pour assumer la régie de la radio ?

   Réponse :

3	32	29
entièrement	partiellement	pas du tout

2. Les Canadiens-Français domiciliés dans les autres provinces devraient-ils obtenir un droit de cogestion tout au moins proportionnel à leur importance numérique en ce qui a trait à la régie de la radio hors du Québec ?

   Réponse des délégués du Québec :

43	3	7
oui	non	indécis

   Réponse des délégués établis hors du Québec :

14	0	1
oui	non	indécis

3 a) Le Québec doit-il établir un organisme souverain de régie en matière de radio ?

   Réponse :

46	20	4
oui	non	indécis

3 b) Le Québec doit-il établir des organismes d'exploitation en matière de radio ?

56	10	3
oui	non	indécis

3 c) Les Canadiens-Français domiciliés dans les autres provinces doivent-ils être mieux servis en matière de radio ?

   Réponse des délégués du Québec :

43	0	6
oui	non	indécis

   Réponse des délégués établis hors du Québec :

16	0	1
oui	non	indécis

B.—La radiodiffusion

1 a) Le Québec doit-il posséder une compétence exclusive en matière de radiodiffusion ?

   Réponse :

56	7	1
oui	non	indécis

1 b) Les Canadiens-Français domiciliés à l'extérieur du Québec devraient-ils être mieux représentés au sein de l'organisme de régie de la radiodiffusion et obtenir un service complet de radiodiffusion, où qu'ils se trouvent au Canada ?

   i) Les Canadiens-Français domiciliés dans les autres provinces ne devraient-ils pas être mieux représentés au sein de l'organisme de régie de la radiodiffusion ?

   Réponse des délégués du Québec :

45	0	9
oui	non	indécis

   Réponse des délégués établis hors du Québec :

13	1	1
oui	non	indécis

   ii) Les Canadiens-Français domiciliés dans les autres provinces ne devraient-ils pas obtenir un service complet de radiodiffusion, où qu'ils se trouvent au Canada ?

   Réponse des délégués du Québec :

37	1	15
oui	non	indécis

   Réponse des délégués établis hors du Québec :

13	2	1
oui	non	indécis

2. Les Canadiens-Français domiciliés dans les autres provinces ne devraient-ils pas pouvoir librement procéder à tous échanges d'émissions de radiodiffusion, tant avec le Québec qu'avec les pays francophones ?

   Réponse des délégués du Québec :

44	2	8
oui	non	indécis

Réponses des délégués établis hors du Québec :

13	1	1
oui	non	indécis

Avant-projet de résolution

Pour les délégués du Québec

Il est résolu que :

a) en matière de radio,
   1° le Québec doit établir un organisme souverain de régie en matière de radio ;
   2° le Québec doit participer aux ententes internationales en matière de radio, particulièrement en ce qui a trait à la juste répartition des longueurs d'ondes;

b) **et, en matière de radiodiffusion,**
   1° le Québec doit exercer une compétence exclusive, sur **son territoire,** en matière de radiodiffusion;
   2° le Québec doit établir un organisme souverain en régie en matière de radiodiffusion;
   3° le Québec doit établir sa propre société d'exploitation en matière de radiodiffusion (Radio-Québec);
   4° le Québec doit pouvoir procéder librement à tous les échanges d'émissions de radiodiffusion avec l'étranger, particulièrement avec les pays francophones.

Pour les délégués hors du Québec :

Il est résolu que :

a) **en matière de radio,** que le contrôle dans l'ensemble du pays soit fait par un organisme fédéral qui aurait une représentation à la fois paritaire des groupes francophones et anglophones et représentative des différentes régions géographiques du pays;

b) **en matière de radiodiffusion,** que l'Etat du Québec contrôle sa radiodiffusion et que pour le reste du pays ce contrôle soit assumé par un organisme fédéral lequel aurait une représentation à la fois paritaire des groupes francophones et anglophones et représentative des autres régions géographiques du pays.

Les relations entre Canadiens-Français

Synthèse du travail des équipes

1 a) Les Canadiens-Français de votre province ont-ils en général conscience d'appartenir à une même nation ?

Réponse des délégués du Québec :

32	8	1
oui	non	indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec :

13	10	3
oui	non	indécis

1 b) Les Canadiens-Français se sentent-ils solidaires du destin de leur communauté nationale, et cela d'un bout à l'autre du pays ?

Réponse des délégués du Québec :

10	29	4
oui	non	indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec :

15	14	1
oui	non	indécis

1 c) Ou leur sens de la solidarité ne s'étend-il qu'à leur propre groupe provincial ?

Réponse des délégués du Québec :

27	14	2
oui	non	indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec :

13	15	2
oui	non	indécis

1 d) Ces relations ont-elles été jusqu'ici suffisantes et assez fréquentes ?

Réponse des délégués du Québec : 2 oui, 41 non, 1 indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec : 1 oui, 28 non, 0 indécis

1 e) Certaines de ces relations ont été institutionnalisées et ont donné naissance, par exemple, au Conseil de la Vie Française, à l'Association canadienne d'Education de langue française (ACELF), etc.

Ces institutions pourraient-elles faire davantage ?

Réponse des délégués du Québec : 35 oui, 2 non, 7 indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec : 26 oui, 3 non, 0 indécis

2 a) Le gouvernement fédéral s'est-il acquitté avec satisfaction de son devoir, imposé par l'article 133 de la Constitution d'accorder un égal traitement au français dans ses organismes et ses services dans chacune des provinces ?

Réponse des délégués du Québec : 1 oui, 42 non, 0 indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec : 0 oui, 28 non, 0 indécis

2 b) Que penser du projet d'une déclaration constitutionnelle garantissant les droits linguistiques et scolaires des Canadiens-Français établis à l'extérieur du Québec ?

Réponse des délégués du Québec : 27 oui, 14 non, 3 indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec : 28 oui, 1 non, 0 indécis

2 c) Faut-il aller jusqu'à reconnaître au gouvernement fédéral le droit d'ouvrir et d'entretenir des écoles françaises là où les gouvernements provinciaux ne voudraient pas s'en charger ?

Réponse : 39 oui, 28 non, 5 indécis

2 d) Les Canadiens-Français vivant hors du Québec reçoivent-ils, pour leur vie française, plus d'aide du gouvernement fédéral que de leur gouvernement provincial ?

Réponse des délégués du Québec : 8 oui, 12 non, 25 indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec : 7 oui, 19 non, 2 indécis

3 a) Les Canadiens-Français de votre province forment-ils un groupe uni, sincèrement attaché au français et désireux de le conserver dans leur province ?

Réponse des délégués du Québec : 22 oui, 17 non, 3 indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec : 18 oui, 5 non, 3 indécis

3 b) Quelles relations les Canadiens-Français de votre province entretiennent-ils avec leur gouvernement provincial ?

Bonnes ? Pauvres ? Mauvaises ?

Réponse des délégués du Québec : 42 bonnes, 2 pauvres, 0 mauvaises

Réponse des délégués établis hors du Québec : 16 bonnes, 9 pauvres, 2 mauvaises

3 c) La majorité des citoyens dans votre province est-elle prête à reconnaître le français comme langue officielle :
—au niveau gouvernemental et dans les écoles ?

Réponse des délégués du Québec :

44 oui	41 oui
gouvernement	écoles

Réponse des délégués établis hors du Québec :

3 oui, 26 non	6 oui, 21 non
gouvernement	écoles

3 d) Les Canadiens-Français des autres provinces sont-ils prêts à appuyer le Québec dans sa recherche d'une plus grande indépendance ?

Réponse des délégués du Québec :

4	3	33
oui	non	indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec :

7	5	18
oui	non	indécis

3 e) Ces mêmes Canadiens-Français estiment-ils que le Québec pourrait faire davantage pour leur venir en aide ?

Réponse des délégués du Québec :

31	1	13
oui	non	indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec :

25	1	1
oui	non	indécis

3 f) On dit souvent que "le Québec est l'Etat national des Canadiens-Français". Les Canadiens-Français vivant hors du Québec acceptent-ils cette définition et ce rôle du Québec ?

Réponse des délégués établis hors du Québec :

6	22	2
oui	non	indécis

Avant-projet de résolution

Québec

Il est proposé, devant le désir des Canadiens-Français d'affirmer davantage leur sentiment d'appartenance à une même nationalité :

1° d'augmenter et d'institutionnaliser les échanges entre les divers groupes qui forment cette communauté nationale ;

2° que le gouvernement du Québec étant conscient de ses responsabilités et n'ayant pas actuellement les moyens constitutionnels pour s'en acquitter, prenne tous les moyens pour assumer pleinement son rôle vis-à-vis la nation canadienne-française.

Groupes établis hors du Québec

Il est proposé que les Canadiens-Français de l'extérieur du Québec soient considérés et se considèrent eux-mêmes comme membres à part entière de la grande nation canadienne-française.

Il est proposé que, par une aide concrète de la part des pouvoirs publics, des groupements et institutions, l'on intensifie les échanges dans tous les domaines, spécialement dans le domaine culturel, afin de favoriser le rayonnement de la nation canadienne - française, particulièrement hors du Québec.

Devant le désir des Canadiens-Français d'affirmer davantage leur sentiment d'appartenance à une même communauté nationale, il est proposé :

1° d'augmenter et d'institutionnaliser les échanges entre les divers groupes qui forment cette communauté nationale;

2° que le Gouvernement du Québec, étant conscient de ses responsabilités et n'ayant pas actuellement les moyens constitutionnels pour s'en acquitter, prenne tous les moyens pour assumer pleinement son rôle vis-à-vis de la nation canadienne-française.

Atelier social

La législation sur le travail

Synthèse du travail des équipes

1 a) Les grandes options socio-économiques contenues dans la législation du travail et qui fondent l'action gouvernementale ont-elles des répercussions sur la vie nationale ?

Réponse : 61 oui — 0 non — 1 indécis

1 b) Les grandes options socio-économiques contenues dans la législation du travail expriment-elles une philosophie sociale particulière à chaque peuple ou doit-on considérer toute cette matière comme étant étrangère à la question nationale, en raison de ses aspects internationaux et de son caractère économique ?

Elles expriment une philosophie sociale :
Réponse : 53 oui — 6 non — 3 indécis

C'est une matière étrangère au national : 11 oui — 46 non — 5 indécis

2 a) En ce qui concerne le syndicalisme, l'accréditation, la prévention et la réglementation des conflits et l'extension des conventions collectives, le Québec doit-il conserver sa compétence exclusive ?

Réponse : 55 oui — 2 non — 5 indécis

2 b) Cette compétence exclusive doit-elle être soumise à certaines exceptions, comme c'est le cas à l'heure actuelle ?

Réponse : 20 oui — 35 non — 4 indécis

2 c) En ce qui concerne les nouveaux facteurs d'intervention gouvernementale (main-d'oeuvre, formation, recyclage, adaptation au progrès technique), la compétence constitutionnelle du Québec doit-elle être exclusive ?

Réponse : 51 oui — 4 non — 5 indécis

2 d) Pourrait-il y avoir partage de la compétence ?

Réponse : 15 oui — 44 non — 2 indécis

2 e) Le Québec doit-il exiger le rapatriement de cette compétence dans le secteur des transports et communications ?

Réponse : 51 oui — 7 non — 3 indécis

2 f) Le Québec doit-il exiger la compétence dans le secteur de la fonction publique fédérale (sur son territoire) ?

Réponse : 47 oui — 4 non — 10 indécis

3. Le Québec doit-il réclamer la compétence exclusive sur l'assurance-chômage et le service de placement ? Est-ce essentiel à la promotion des Canadiens-Français ?

Réponse :
Compétence exclusive sur l'assurance-chômage ?
50 oui — 7 non — 4 indécis

Compétence exclusive sur le service de placement ?
55 oui — 3 non — 3 indécis

Est-ce essentiel à la promotion des Canadiens-Français ?
49 oui — 8 non — 4 indécis

4 a) De quel Pouvoir doivent relever les mesures législatives et administratives favorisant l'adaptation des travailleurs aux changements technologiques et industriels ?

Réponse :
56 Québec — 3 Fédéral — 2 les deux

4 b) De quel Pouvoir doit relever l'ensemble des mesures législatives qui constitueraient une politique globale de la main-d'oeuvre, y compris le placement et l'utilisation optimum des travailleurs ?

Réponse :

53	4	4
Québec	Fédéral	les deux

5. Le Québec devrait-il se préoccuper de la définition d'une politique de revenus et des salaires ? Pour quelles raisons ? S'agirait-il d'une compétence exclusive ou concurrente ?

Réponse :

Une politique des revenus et des salaires

40	5	5
oui	non	indécis

S'agirait-il d'une compétence exclusive ?

36	9	5
oui	non	indécis

Avant-projet de résolution

Attendu que les grandes options socio-économiques contenues dans la législation du travail expriment une philosophie sociale basée sur des principes universels, mais dont l'application doit être propre à chaque peuple ;

Attendu que les grandes options socio-économiques contenues dans la législation du travail et qui fondent l'action gouvernementale ont des répercussions sur notre vie nationale ;

Attendu que les grèves influencent la population économiquement et socialement ;

Attendu qu'il existe un lien direct entre les législations ouvrières et l'orientation des travailleurs dans la vie nationale ;

Attendu que ces options sont la base de notre vie nationale dans un secteur particulier qui touche tous les travailleurs, donc une grande proportion des citoyens.

1° Il est proposé qu'en ce qui concerne le syndicalisme, l'accréditation, la prévention et la réglementation des conflits et l'extension des conventions collectives, le Québec conserve sa compétence exclusive en n'étant plus soumise à certaines exceptions comme c'est le cas à l'heure actuelle.

2° Il est proposé qu'en ce qui concerne les nouveaux facteurs d'intervention gouvernementale (main-d'oeuvre, formation, recyclage, adaptation au progrès technique), la compétence constitutionnelle du Québec soit exclusive et sans aucun partage de compétence.

3° Il est proposé que le Québec exige le rapatriement de cette compétence dans le secteur des transports et communications et dans le secteur de la fonction publique fédérale. De plus, le Québec réclame la compétence exclusive sur l'assurance-chômage et les services de placement, étant donné que l'on juge ces rapatriements et ces compétences comme essentielles à la promotion des Canadiens-Français.

4° Il est proposé que le Québec ait une compétence législative, administrative et exclusive quant à l'adaptation des travailleurs aux changements technologiques et industriels. Une telle compétence devrait s'appliquer à la constitution d'une politique globale de la main-d'oeuvre, y compris le placement et l'utilisation optimum des travailleurs.

5° Il est proposé que le Québec se préoccupe de la définition d'une politique des revenus et des salaires et que cette compétence soit exclusive.

Il est également proposé qu'au sein d'une politique globale du travail, le Québec joigne à sa politique des salaires et des revenus, une politique de participation des travailleurs à la gestion et aux bénéfices des entreprises.

Une telle politique de participation des travailleurs à la gestion et aux bénéfices des entreprises pourrait consister en :

a) la possibilité pour les travailleurs d'épargner un pourcentage minimum de leur salaire par année.

b) la participation de l'entreprise au fonds d'épargne des travailleurs à 25 - 50 - 75 - 100 - 150% à titre de supplément annuel selon le nombre d'années d'expérience du travailleur au sein de l'entreprise et en relation avec la dimension de l'entreprise.

c) la conversion annuelle de ce fonds d'épargne des travailleurs en actions communes de l'entreprise.

Une telle politique pourrait être appuyée par le Québec au moyen d'un plan de dégrèvement d'impôt sur les profits des corporations.
Une telle politique devrait en outre permettre aux ouvriers de mandater leur syndicat pour les représenter au sein du conseil d'administration de l'entreprise et ainsi permettre des échanges plus balancés entre les patrons et les travailleurs pour le bien de la société en général.

Le peuplement et l'immigration

Synthèse du travail des équipes

A.— Le peuplement

1. Est-il nécessaire pour l'avenir de la Nation que le gouvernement du Québec intervienne et se donne une politique de peuplement ?
Réponse : 74 oui — 1 non — 2 indécis

2 a) Le gouvernement du Québec doit-il posséder les pouvoirs exclusifs pour planifier le peuplement de son territoire ?
Réponse : 64 oui — 7 non — 3 indécis

2 b) Le gouvernement du Québec doit-il accepter l'intervention d'Ottawa comme par exemple, dans le cas de l'ARDA ou du BAEQ ?
Réponse : 9 oui — 56 non — 10 indécis

3. Le gouvernement du Québec doit-il posséder une compétence exclusive pour l'application d'une politique favorisant le relèvement du taux de natalité ?
Réponse : 72 oui — 1 non — 1 indécis

4 a) Le gouvernement du Québec doit-il posséder des pouvoirs exclusifs sur tout ce qui affecte les mouvements migratoires des citoyens du Québec ?
Réponse : 43 oui — 24 non — 6 indécis

4 b) Le Québec doit-il accepter cette initiative d'Ottawa ou adopter sa propre politique et créer sa propre administration dans ce domaine ?
Réponse :
Accepter cette initiative d'Ottawa? 6 oui — 59 non — 4 indécis
Créer sa propre administration ? 66 oui — 0 non — 3 indécis

5. Est-il possible de concevoir, dans vos provinces respectives, des politiques de peuplement qui favoriseraient les groupes canadiens-français ?
Réponse : 30 oui — 12 non — 21 indécis

B.— L'immigration

1. Est-il nécessaire que le Québec s'intéresse activement à l'immigration pour favoriser le développement de la Nation ?
Réponse : 72 oui — 0 non — 1 indécis

2 a) Croyez-vous que le gouvernement du Québec devrait posséder une compétence exclusive pour établir lui-même le recrutement des immigrants dont il a besoin pour son développement ?
Réponse : 65 oui — 6 non — 1 indécis

2 b) Le gouvernement du Québec devrait-il posséder le droit de contrôler l'admission des immigrants en territoire québécois ?

Réponse : 64 oui 4 non 4 indécis

2 c) Le gouvernement du Québec devrait-il posséder la compétence pour conclure des accords internationaux avec les pays étrangers en matière d'immigration ?

Réponse : 70 oui 0 non 3 indécis

3. Le Parlement du Québec devrait-il instituer une citoyenneté québécoise ?

Réponse : 49 oui 14 non 10 indécis

4 a) Le gouvernement du Québec doit-il posséder la compétence exclusive des centres d'accueil pour immigrants dans les ports d'entrée québécois ?

Réponse : 60 oui 7 non 5 indécis

4 b) Le gouvernement du Québec devrait-il posséder une compétence exclusive en ce qui concerne l'intégration économique et socio-culturelle des immigrants (assistance, bien-être familial et social, hospitalisation et santé, travail, placement, établissement rural, éducation, formation civique, cours de langue, publications, loisirs) ?

Réponse : 54 oui 6 non 7 indécis

5 a) Le gouvernement du Québec devrait-il contribuer à réaliser le recensement périodique des Canadiens-Français établis en dehors du Québec et à établir l'inventaire de leurs ressources humaines, de leurs besoins économiques et de leurs possibilités de vie nationale ?

Réponse des délégués du Québec : 38 oui 13 non 3 indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec : 19 oui 0 non 0 indécis

5 b) Le gouvernement du Québec devrait-il, à partir de ces données, orienter des immigrants de langue française intégrés aux exigences économiques vers tous les centres où les éléments français sont viables ?

Réponse des délégués du Québec : 17 oui 15 non 16 indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec : 14 oui 7 non 2 indécis

Avant-projet de résolution

A.– Peuplement

1 a) Il est proposé que le gouvernement du Québec intervienne de toute nécessité et mette sur pied une politique favorisant un peuplement planifié et une immigration qui enrichisse la culture de la nation.

1 b) Que le gouvernement du Québec favorise aussi l'émigration planifiée d'éléments francophones qui puissent faciliter l'épanouissement de leur culture dans les communautés canadiennes-françaises.

2) Que le gouvernement du Québec se donne des pouvoirs exclusifs pour planifier le peuplement de son territoire. En ce sens il ne devrait plus accepter l'intervention d'Ottawa, comme par exemple, dans le cas de l'ARDA et du BAEQ.

3) Que le gouvernement du Québec exerce une compétence exclusive dans la publication d'une politique sociale favorisant le relèvement du taux de natalité.

4) Que le gouvernement exerce des pouvoirs exclusifs sur tout ce qui affecte les mouvements migratoires des citoyens du Québec, et qu'en conséquence il refuse le programme de mobilité de la main-d'oeuvre mis sur pied par le gouvernement du Canada, qu'il adopte sa propre politique, et crée sa propre administration dans ce domaine.

5 a) Il est proposé qu'en vue d'arrêter l'assimilation des Canadiens-Français au milieu anglophone à l'extérieur du Québec, les mesures suivantes soient prises :

1° Développer un Québec fort à tout point de vue en vue d'un plus grand rayonnement à travers le Canada français.

2° Exiger que les minorités françaises en dehors du Québec obtiennent le même traitement que la minorité anglaise au Québec.

3° Encourager de toutes façons le retour au Québec des Canadiens-Français d'outre-frontière.

4° Développer un réseau de télévision française à travers tout le Canada par exemple, au moyen de satellites de communication.

5° Diriger vers le Québec un plus grand nombre d'étudiants provenant des groupes minoritaires français.

6° Conclure des accords culturels entre le Québec et les groupements minoritaires français.

7° Promouvoir l'immigration française au Québec.

5 b) Il est proposé, qu'en vue de faire cesser l'émigration vers les Etats-Unis des jeunes Canadiens-Français établis hors du Québec, les mesures suivantes soient prises :

1° Mise sur pied d'une politique d'immigration qui attire ces jeunes au Québec.

2° Prise de contrôle de l'économie québécoise par les Québécois.

3° Amélioration du niveau de vie par la parité des salaires avec ceux des Etats-Unis, et le recyclage de la main-d'oeuvre au Québec.

4° Création de nouveaux emplois dans de nouvelles industries, et accessibilité des postes de commande.

5° Adoption du français comme langue de travail au Québec.

6° Amélioration des facilités d'éducation et de recherches au Québec.

B.– Immigration

Il est proposé que le Québec s'intéresse autrement à l'immigration pour favoriser le développement de la Nation, et que les mesures suivantes soient prises :

1° Que soit créé un ministère québécois de l'immigration.

2° Que le gouvernement du Québec détienne une compétence exclusive pour établir le recrutement des immigrants dont il a besoin pour son développement.

3° Que ce gouvernement ait le droit de contrôler l'admission des immigrants en territoire québécois.

4° Que ce gouvernement ait la compétence pour conclure des accords internationaux avec les pays étrangers en matière d'immigration.

5° Que ce gouvernement institue une citoyenneté québécoise.

6° Que ce gouverneemnt détienne la compétence exclusive des centres d'accueil pour immigrants dans les ports d'entrée québécois, en limitant cette exclusivité aux immigrants désireux de s'établir au Québec.

a) la sélection;

b) l'intégration économique et socio-culturelle (assistance, bien-être familial et social, hospitalisation et santé, travail placement, établissement rural, éducation, formation civique, cours de langue, publications, loisirs, etc.);

c) l'intégration à la langue de la majorité québécoise du recensement périodique des Canadiens-Français établis en dehors du Québec, de l'inventaire de leurs ressources humaines, de leurs besoins économiques et de leurs possibilités de vie nationale.

La sécurité sociale et la santé

Synthèse du travail des équipes

1. Le Québec doit-il, en tant que foyer national des Canadiens-Français, être en principe maître de sa politique de sécurité sociale ?
Réponse : 55 oui — 8 non — 6 indécis

2 a) Dans l'éventualité où vous estimez que la compétence ou les pouvoirs en matière de sécurité sociale doivent résider entièrement au Québec (réponse affirmative à la question précédente), croyez-vous qu'il soit possible d'envisager que le Québec puisse passer des accords avec Ottawa pour obtenir du gouvernement fédéral une participation, soit financière, soit administrative, en matière de sécurité sociale ?
Réponse : 35 oui — 19 non — 10 indécis

2 b) Dans l'éventualité où vous admettez un partage possible des compétences, (par exemple, laisser les pensions de vieillesse à Ottawa et les allocations aux mères nécessiteuses au Québec), estimez-vous qu'il faille revendiquer le droit du Québec à disposer de l'entière administration de toutes les mesures sociales ?
Réponse : 38 oui — 17 non — 9 indécis

3 a) En ce qui concerne les allocations familiales, doivent-elles relever :
1) de la compétence et du contrôle administratif d'Ottawa ?
Réponse : 2 oui — 61 non — 1 indécis
2) ou de la compétence d'Ottawa mais du contrôle administratif de Québec ?
Réponse : 13 oui — 48 non — 3 indécis
3) ou de la compétence et du contrôle administratif du Québec ?
Réponse : 45 oui — 14 non — 5 indécis

3 b) Quant aux pensions de vieillesse doivent-elles relever :
1) de la compétence et du contrôle administratif d'Ottawa ?
Réponse : 14 oui — 48 non — 2 indécis
2) ou de la compétence d'Ottawa, mais du contrôle administratif du Québec ?
Réponse : 11 oui — 52 non — 1 indécis
3) ou de la compétence et du contrôle administratif du Québec ?
Réponse : 40 oui — 19 non — 5 indécis

3 c) Quant à la santé et à l'hospitalisation, doivent-elles relever :
1) de la compétence et du contrôle administratif d'Ottawa ?
Réponse : 2 oui — 58 non — 4 indécis
2) ou de la compétence d'Ottawa mais du contrôle administratif du Québec ?
Réponse : 10 oui — 49 non — 5 indécis
3) ou de la compétence et du contrôle administratif du Québec ?
Réponse : 47 oui — 12 non — 5 indécis

4 a) Croyez-vous que les conditions très générales posées dans un régime de subventions pour fins de sécurité sociale aient une portée et des conséquences quant à la liberté qu'un Etat comme le Québec peut vouloir conserver dans l'établissement et le maniement de sa législation sociale ? Pourquoi ?
Réponse : 47 oui — 8 non — 9 indécis

4 b) Si vous répondez affirmativement à la question précédente, le Québec doit-il, selon vous, refuser toutes les subventions conditionnelles dans le domaine de la sécurité sociale ?
Réponse : 25 oui — 17 non — 22 indécis

5. Croyez-vous qu'une telle solution au problème de la normalisation des revenus et des dépenses budgétaires dans le cadre de l'ensemble de l'économie canadienne, puisse être acceptable à un Québec qui veut planifier son développement ?
Réponse : 25 oui — 34 non — 5 indécis

Avant-projet de résolution

Il est résolu que :

1° le Québec exige le contrôle de la totalité du régime de sécurité sociale, y compris santé et hospitalisation, comme d'ailleurs ce droit devrait être reconnu à toutes les provinces ;

2° toutefois, il est convenu que le Québec ferait bien de songer à des accords financiers et administratifs temporaires pendant la période de transition ;

3° dans cette période de transition, le Québec devrait exiger immédiatement le contrôle administratif de tous les plans actuellement sous contrôle fédéral ;

4° pendant cette période, le Québec devrait s'employer tout spécialement à régler en conséquence le problème de la fiscalité ;

5° l'acceptation de subventions fédérales même dans le cadre de conditions "très générales" constitue un danger pour la liberté du Québec ;

6° il faudrait cependant mettre à l'étude, la question de savoir s'il est acceptable que le Québec, tout en s'opposant au principe des subventions puisse accepter d'entrer dans certaines ententes à caractère particulier.

7° Les Canadiens-Français des autres provinces sont d'avis que le retrait du Québec des programmes conjoints de sécurité sociale n'est pas susceptible d'affecter les droits des minorités.

La famille et la politique familiale

Synthèse du travail des équipes

1. Vers quel gouvernement doivent s'orienter toutes les réclamations des familles québécoises ?
Réponse : 59 Québec — 5 Fédéral

2 a) Ces prestations fédérales et québécoises répondent-elles aux besoins et aux exigences des familles ?
Réponse : 5 oui — 53 non — 2 indécis

2 b) Le Québec doit-il posséder une compétence exclusive dans le domaine des allocations familiales ?
Réponse : 43 oui — 15 non — 2 indécis

2 c) Le Québec doit-il accepter que le gouvernement du Canada maintienne au Québec un système d'allocations familiales ?
Réponse : 19 oui — 37 non — 4 indécis

3. Quel gouvernement (Ottawa ou Québec) doit établir une politique favorisant la natalité ?
Réponse 59 Québec — 9 Fédéral

4 a) Le Québec doit-il accepter de partager avec Ottawa les pouvoirs législatifs en matière d'habitation ?
Réponse : 25 oui — 34 non — 6 indécis

4 b) Les législations fédérales sont-elles adaptées aux besoins des familles québécoises ?
Réponse : 4 oui — 48 non — 13 indécis

5. Croyez-vous que le Québec doive posséder une compétence exclusive sur le bien-être de la famille ?

Réponse : 47 Québec — 14 Ottawa

Avant-projet de résolution

Pour les délégués québécois

1° Il est résolu :
   a) que la législation soit pensée et formulée à partir du principe de la compensation des charges familiales ;
   b) que le Québec exerce la plénitude des pouvoirs en matière de législation sociale ;
   c) que le Québec intervienne par ses pressions et influences auprès du fédéral pour aider une politique familiale propre aux besoins des Canadiens-Français de l'extérieur.
   d) et que le Québec recouvre les pouvoirs de taxation qu'il a temporairement cédés au gouvernement du Canada à l'occasion des deux derniers conflits mondiaux.

2° Il est résolu que le gouvernement du Québec légifère seul en matière de prestations sociales et familiales et qu'il établisse une politique favorisant les familles basée sur les compensations des charges familiales, de compétence et juridiction provinciale, par opposition à la redistribution économique actuellement pratiquée par le gouvernement fédéral.

3° Il est résolu que le gouvernement du Québec établisse seul une politique favorisant la natalité.

4° Il est résolu que le Québec seul légifère en matière d'habitation, pour respecter les exigences des familles québécoises et la dignité de la personne humaine. Le gouvernement du Québec devra promouvoir surtout la construction de logis à prix modiques et à taux d'intérêt réduit convenant aux exigences de la famille québécoise.

5° Il est résolu que le gouvernement du Québec ait la compétence exclusive sur le bien-être de la famille.

Pour les délégués de l'extérieur du Québec

6° a) Il est résolu que le gouvernement fédéral établisse un ministère des affaires des Canadiens-Français établis à l'extérieur du Québec, afin de donner à ceux-ci les mêmes droits dont jouissent les Québécois dans leur province.
   b) Il est résolu que les droits et pouvoirs réclamés pour une saine politique familiale au Québec ne doivent nuire en rien aux besoins des Canadiens-Français des autres provinces.
   c) Il est résolu que les Canadiens-Français d'outre-Québec sont d'opinion que les questions de politique et d'habitation, de natalité et du bien-être social sont du domaine exclusif des provinces; donc libre aux provinces de formuler leur propre politique.
   d) Il est résolu que la législation sociale fédérale soit conçue à partir du principe de la compensation des charges familiales.

Atelier économique
La législation financière et commerciale

Synthèse du travail des équipes

1 a) Les nations qui règlent elles-mêmes l'évolution de leur économie ont-elles raison d'agir ainsi ?

Réponse : 56 oui — 0 non — 1 indécis

1 b) Les nations qui étendent leur contrôle économique à d'autres nations ont-elles raison d'agir ainsi ?

Réponse : 11 oui — 32 non — 6 indécis

2 a) La maîtrise des leviers économiques est-elle nécessaire au progrès culturel et social d'une nation ?

Réponse :	58	1	1
	oui	non	indécis

2 b) Le rôle et la conception de la législation financière et commerciale doivent-ils être intégrés dans la vie de la nation ?

Réponse :	55	1	4
	oui	non	indécis

2 c) Notre peuple peut-il s'épanouir pleinement et connaître la véritable prospérité économique, s'il conçoit son avenir dans un esprit étranger à son génie propre et à la culture française ?

Réponse :	7	47	4
	oui	non	indécis

2 d) Compte tenu de l'interdépendance économique et de la nécessité d'une certaine coordination avec l'extérieur, le Québec doit-il exercer une compétence exclusive en matière financière et commerciale ?

Réponse :	35	20	2
	oui	non	indécis

3 a) Est-il nécessaire que toutes les compagnies qui font des affaires au Québec soient constituées en vertu de la loi du Québec ?

Réponse :	37	16	4
	oui	non	indécis

3 b) Sinon, toutes les compagnies faisant affaires au Québec, constituées ou non selon la loi québécoise, doivent-elles être soumises à l'ensemble de la législation et de la réglementation du Québec, sans exception ?

Réponse :	56	0	1
	oui	non	indécis

3 c) Doit-on se contenter d'exercer des pressions d'ordre administratif et politique ou avoir recours à la législation pour obtenir le respect du fait français ?

Réponse :

Pressions politiques :

	10	24	21
	oui	non	indécis

Législation :

	51	2	1
	oui	non	indécis

Les deux :

	26	1	30
	oui	non	indécis

4 a) La loi québécoise doit-elle prévoir un contrôle identique pour toutes les compagnies, sans exception, qu'elles soient ou non incorporées dans le Québec, et qui y transigent des affaires ?

Réponse :	53	3	1
	oui	non	indécis

4 b) La loi doit-elle exiger que les réserves de certaines institutions : banques, assurances-vie et générales, fiducies, etc., soient déposées à Québec, dans la proportion de leur chiffre d'affaires dans le Québec ?

Réponse :	56	1	0
	oui	non	indécis

4 c) La loi doit-elle prévoir que les profits ou les placements des compagnies soient investis dans le Québec, dans la proportion québécoise de leur chiffre d'affaires ?

Réponse :	46	6	5
	oui	non	indécis

5 a) Cette fonction d'orientation peut-elle laisser le Québec indifférent ?

Réponse :	13	37	6
	oui	non	indécis

Le contrôle fédéral sur les institutions financières, par des lois ou des organismes, peut-il être accepté du Québec :

Réponse :	4	52	1
	oui	non	indécis

5 b) Après cet examen, selon vous, le Québec peut-il susciter et organiser le progrès et la promotion économiques des Canadiens-Français, en légiférant dans le domaine des institutions financières : contrôle des compagnies, des bureaux d'administration, des placements et des profits ?

Réponse :	51	2	3
	oui	non	indécis

6. La législation québécoise doit-elle réglementer les placements des compagnies d'assurance et leur siège social de manière à favoriser le développement du Québec ?
Réponse : 54 oui — 1 non — 2 indécis

7. A votre avis, le Québec doit-il se doter d'une législation complète et exclusive en ce domaine ?
Réponse : 36 oui — 16 non — 4 indécis

8 a) De quel pouvoir doivent relever les mesures législatives qui réglementent ces institutions ?
Réponse des délégués du Québec : 29 provincial — 4 fédéral
Réponse des délégués établis hors du Québec : 8 provincial — 8 fédéral

8 b) Un Québec prospère et maître de son économie peut-il constituer un élément de force pour les Canadiens-Français établis hors du Québec ?
Réponse des délégués du Québec : 43 oui — 4 non — 0 indécis
Réponse des délégués établis hors du Québec : 10 oui — 0 non — 0 indécis

Avant-projet de résolution

Il est proposé que

1° Le Québec détienne seul les pouvoirs constitutionnels pour légiférer pleinement et entièrement dans le domaine financier et commercial.

2° Que ces lois touchant l'activité financière et commerciale de la nation québécoise fassent valoir le génie propre de cette nation, sa culture française et soient promulguées en fonction de son développement économique.

3° Que ces lois en matière commerciale et financière comprennent l'obligation pour toutes les compagnies d'être constituées en vertu de la loi du Québec, une réglementation entièrement québécoise de contrôle, l'exigence que les réserves des institutions concernées soient déposées dans le Québec en proportion de leur chiffre d'affaires et que les profits et placements soient investis au Québec en fonction de leurs bénéfices et selon les normes édictées dans la loi.

La politique fiscale

Synthèse du travail des équipes

1. A votre avis, existe-il un lien entre les revendications fiscales du Québec et les aspirations actuelles de la société québécoise ?
Réponse : 46 oui — 1 non — 2 indécis

2 a) Etes-vous d'avis que les provinces perçoivent les taxes directes et qu'Ottawa perçoive les taxes indirectes ?
Réponse : 16 oui — 28 non — 5 indécis

2 b) Ou, les deux niveaux de gouvernements peuvent-ils avoir une compétence sur tous les impôts ?
Réponse : 5 oui — 40 non — 3 indécis

2 c) Ou, le Québec doit-il percevoir tous les impôts et subventionner le gouvernement central ?
Réponse : 26 oui — 18 non — 2 indécis

3 a) La Commission Tremblay, dans son rapport (1956), estimait nécessaire, pour des raisons d'ordre culturel et institutionnel,

de reconnaître aux provinces le pouvoir exclusif sur la totalité des impôts fonciers, des impôts sur les revenus des personnes et sur les profits des compagnies, de même que sur les impôts successoraux.
Etes-vous d'accord avec cette recommandation ?

Réponse :	39	8	1
	oui	non	indécis

3 b) Si vous répondez négativement à la question ci-dessus, estimez-vous que le Québec devrait reconnaître une certaine compétence au gouvernement central sur l'un ou l'autre de ces impôts : Quant aux impôts fonciers : oui ou non ?

Réponse :	12	16	20
	oui	non	indécis

3 c) Quant à l'impôt sur les profits des compagnies : oui ou non ?

Réponse :	13	10	5
	oui	non	indécis

3 d) Quant à l'impôt sur les successions : oui ou non ?

Réponse :	8	15	5
	oui	non	indécis

4. Les taxes spéciales doivent-elles relever exclusivement du Québec ?

Réponse :	36	8	4
	oui	non	indécis

5. Estimez-vous que les subventions, sous leurs diverses formes, constituent une méthode acceptable de pourvoir au financement des dépenses du Québec ?

Réponse :	1	43	3
	oui	non	indécis

Avant-projet de résolution

Il est résolu :

1° qu'en matière de politique fiscale ou budgétaire, le Québec en tant qu'Etat doit posséder tous les pouvoirs d'impôt et de taxation qui soient de nature à répondre aux besoins et aux aspirations de ceux qu'il représente.

2° que lors d'un choix constitutionnel, lequel entraînera un nouveau partage fiscal, le Québec exige le pouvoir exclusif sur la totalité des impôts fonciers, des impôts sur le revenu des personnes, sur les profits des compagnies, sur les impôts successoraux de même que les taxes sur le tabac et l'alcool.

3° que les minorités de l'atelier de "La Politique fiscale" appuient les revendications fiscales du Québec, en autant que l'unité canadienne soit préservée et que l'épanouissement des minorités soit assuré.

Le développement économique

Synthèse du travail des équipes

1. Dans le contexte nord-américain, croyez-vous que la planification soit utile ou nécessaire au développement économique d'un pays?

Utile	59	9	4
Nécessaire	64	9	2
	oui	non	indécis

2. La planification est-elle pour vous un simple instrument de l'économie ou doit-elle tenir compte des réalités et des aspirations nationales ?

Réponse :
Un simple instrument :

	8	69	1
	oui	non	indécis

Aspirations nationales :

	72	5	1
	oui	non	indécis

La planification évite l'exode de la main d'oeuvre du milieu. Elle doit faire appel au capital canadien-français et même au capital étranger. Cependant, elle doit consolider ce qui existe avant de créer l'expansion. Tout en faisant

participer l'ouvrier à la gestion de l'entreprise et à son financement, la planification doit développer de nouvelles industries en fonction des richesses naturelles.

Réponse : 70 oui — 4 non — 1 indécis

Notes des délégués :

1) L'homme doit être au centre de l'économique et le but de la planification doit être son épanouissement.

2) Mieux-être de l'homme, c'est-à-dire du Canadien-Français, assuré par une planification d'éléments représentatifs du Canada Français.

3) Très importante, à condition qu'elle soit faite par les Québécois, parce que les aspirations culturelles des deux éléments de la population sont différentes.

4) Avec incidence économique majeure.

5) Jusqu'au point où elle rend difficile ou impossible la compétition.

6) Il faut associer la culture, les conceptions de l'homme et de la société au domaine de la planification, parti du contexte.

7) La planification doit servir comme but ultime de culture et des conceptions que nous avons de l'homme et de la société future.

8) Car c'est un moyen d'organiser l'économie selon la façon que l'on désire vivre, d'après l'échelle de valeurs auxquelles on se réfère. C'est un guide prioritaire.

9) Si la culture implique la religion, il est certain que le Québec est attaché à sa religion.

10) Aspect culturel doit aller de pair avec l'aspect économique.

11) Aspect économique ne doit pas aller contre l'aspect culturel.

12) Place prioritaire à l'épanouissement complet de l'homme.

13) Valeur humaine prime.

14) La culture doit suivre le progrès de la planification en tenant compte des possibilités et des différents groupes ethniques.

15) En tenant compte des facteurs économiques, sociaux et culturels.

16) Au service de l'homme et doit tenir compte des cultures particulières pour aboutir à l'universalité ou au bien de l'humanité.

17) A tous les stades d'activités humaines.

18) Une planification pancanadienne reflètera toujours l'hégémonie de la majorité anglophone qui ne peut concevoir et penser en français et pour les francophones.

3 a) Si elle est entreprise à l'échelle du Canada tout entier et que le Québec soit une province comme les autres, le Plan établi doit-il être ratifié unanimement par les provinces avant son exécution ?

Réponse : 51 oui — 19 non — 7 indécis

3 b) Cette unanimité est-elle possible dans le contexte politique actuel ?

Réponse : 7 oui — 65 non — 5 indécis

3 c) Si le Québec entreprend seul une politique de planification à l'intérieur de la fédération, l'absence de contrôle sur les leviers économiques qui relèvent d'Ottawa (monnaie, crédit, certains impôts directs, douanes) constituent-ils un obstacle insurmontable ?

Réponse : 44 oui — 25 non — 7 indécis

4 a) Si vous refusez la collaboration que suppose le fédéralisme, peut-on concevoir une planification québécoise dans un cadre constitutionnel où le gouvernement central ne contrôlerait que la monnaie.

Réponse : 25 oui — 31 non — 19 indécis

4 b) Si vous refusez la collaboration que suppose le fédéralisme, peut-on concevoir une planification québécoise dans un cadre constitutionnel ou le gou-

vernement central ne contrôlerait que la monnaie ?

Réponse : 18 oui — 45 non — 12 indécis

4 c) Si vous répondez négativement à la question précédente, estimez-vous que le Québec doit posséder toutes les compétences nécessaires en matière de planification ?

Réponse : 48 oui — 8 non — 17 indécis

Avant-projet de résolution

1° Il est résolu que la planification économique est non seulement utile, mais absolument nécessaire à l'épanouissement de la nation canadienne-française.

2° Il est proposé que la planification ait comme objectif premier la sauvegarde de la culture et la protection de notre conception particulière de l'homme et de la société, en vue de permettre à la nation canadienne-française son plein épanouissement et la poursuite des buts qui lui sont propres.

3° Que le Québec ne participe pas à une politique de planification pancanadienne dirigée par le gouvernement du Canada.

4° Il est résolu que seul le Québec puisse établir et mettre en oeuvre un plan de développement économique tenant compte de tous les impératifs nécessaires à l'épanouissement de la nation canadienne-française.

5° Il est résolu que le Québec détienne tous les instruments indispensables à la mise en oeuvre et à l'application d'un plan de développement économique du Québec.

6° Il est résolu que sur le plan des juridictions, le Québec soit en mesure d'exercer toutes compétences requises en matière de planification.

La politique agricole

Synthèse du travail des équipes

1. L'état actuel de la juridiction concurrente en matière agricole est-il conciliable avec les exigences de la politique agricole du Québec ?

Réponse : 4 oui — 63 non — 2 indécis

2 a) Le ministère fédéral de l'Agriculture doit-il respecter l'article 93 de la Constitution qui donne au Québec "le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement" ?

Réponse : 69 oui — 0 non — 0 indécis

2 b) Les autorités fédérales ont-elles raison d'affirmer que la recherche appartient au fédéral, alors que l'enseignement et la vulgarisation relèvent du provincial?

Réponse : 6 oui — 59 non — 4 indécis

2 c) Est-il préférable d'avoir deux réseaux de fermes expérimentales, un fédéral et l'autre provincial ?

Réponse : 15 oui — 46 non — 8 indécis

2 d) Ces fermes doivent-elles appartenir uniquement à Ottawa ou à Québec ?

Réponse : 43 Québec — 4 Fédéral — 22 indécis

2 e) Faut-il deux organismes de recherches, un fédéral et un provincial ?

Réponse : 11 oui — 54 non — 4 indécis

2 f) La recherche agricole doit-elle relever uniquement d'Ottawa ou de Québec ?

Réponse : 44 Québec — 1 Fédéral — 20 indécis

3 a) Faut-il attribuer le crédit agricole à Ottawa ou à Québec?
Réponse :

65	1	3
Québec	Fédéral	indécis

3 b) Est-il nécessaire d'avoir deux organismes de crédit agricole, un fédéral et un provincial?
Réponse :

2	66	1
oui	non	indécis

4. Le gouvernement du Québec doit-il avoir le droit de signer des ententes commerciales pour assurer des débouchés extérieurs aux produits du Québec?
Réponse :

69	0	0
oui	non	indécis

5. Le Québec doit-il, pour relever l'économie des régions défavorisées, accepter l'intervention fédérale et la "Loi d'Aménagement régional et de Développement agricole" (ARDA)?
Réponse :

16	43	10
oui	non	indécis

Avant-projet de résolution

Il est proposé par l'atelier C-4 sur la politique agricole que la juridiction en matière de législation agricole relève de la compétence du Québec; et que la compétence juridique exclusive du Québec s'étende sur l'enseignement, la recherche, les fermes expérimentales, le crédit agricole, les ententes commerciales, l'aménagement régional et le développement agricole.

Avant-projet de résolution pour les groupes minoritaires

Il est proposé par l'Atelier C-4 sur la politique agricole, que le Québec revendique la compétence juridique sur l'agriculture pour toutes les provinces et qu'il noue des relations étroites avec les autres provinces dans le domaine de l'enseignement, la recherche, les ententes commerciales, l'aménagement et le développement agricoles.

La monnaie et la banque

Synthèse du travail des équipes

1. Jugez-vous que le pouvoir fédéral de déterminer la quantité de monnaie et d'agir par cette quantité sur le niveau général des taux d'intérêt prive le Québec d'un levier nécessaire à son plein développement économique?
Réponse :

40	5	2
oui	non	indécis

2. Croyez-vous que les pouvoirs de la Banque du Canada doivent aller jusqu'à exercer la réglementation et la surveillance des institutions de crédit qui sont reliées aux fonctions bancaires : Caisses populaires, compagnies de fiducie, etc.?
Réponse :

4	41	1
oui	non	indécis

3. Au lieu d'être la seule banque centrale d'Etat, la Banque du Canada ne devrait-elle pas agir par l'intermédiaire de la Banque du Québec qui traitera avec les banques pour leurs succursales du Québec?
Réponse :

30	3	14
oui	non	indécis

4 a) Dans l'éventualité de l'exercice des fonctions monétaires par la Banque du Canada, cette institution doit-elle rester, non seulement sous la compétence mais encore sous la direction du ministère des Finances fédéral?
Réponse :

0	46	2
oui	non	indécis

4 b) Le Conseil d'Administration de la Banque du Canada devrait-il se composer de représentants nommés uniquement par le gouvernement du Canada ou par celui-ci et les provinces ou en majorité par les provinces?
Réponse :
Uniquement par le gouvernement du Canada :

0	45	1
oui	non	indécis

par le gouvernement du Canada et les provinces :

23	13	14
oui	non	indécis

par les provinces en majorité :

30	5	12
oui	non	indécis

Avant-projet de résolution

Il est proposé que :

1° Le Québec doit créer sa propre Banque du Québec.

2° Toutes les institutions de crédit du Québec, reliées aux fonctions bancaires, relèvent de la Banque du Québec.

3° Le Conseil d'Administration de la Banque du Canada soit nommé en majorité par les Provinces.

4° La politique monétaire de la Banque du Canada doit être élaborée avec le Québec.

5° Pour les provinces hors du Québec, il est proposé que l'on étudie la possibilité que la Banque du Canada soit structurée semblablement au "Federal Reserve System" des Etats-Unis, ayant des régionales préposées au développement économique des grandes régions canadiennes, la direction régionale étant assurée par une majorité de compétence régionale.

Atelier politique

L'arbitrage constitutionnel et l'organisation pénale

Synthèse du travail des équipes

A.– L'arbitrage constitutionnel

1. Le Québec peut-il s'en remettre à un tribunal constitutionnel créé et nommé par l'autre nation, comme l'est la Cour suprême du Canada ?

Réponse :

3	17	6
oui	non	indécis

2 a) Si le Canada demeure un Etat de type fédéral ou confédéral et si le Québec en fait partie, estimez-vous qu'un tribunal (ou forum) constitutionnel soit nécessaire pour régler les litiges entre l'Etat fédéral et les Etats-membres et interpréter la Constitution ?

Réponse :

17	1	3
oui	non	indécis

Le Québec devrait-il régler tous les litiges de nature constitutionnelle au niveau politique ?

Réponse :

1	22	2
oui	non	indécis

2 b) Quels sont les avantages et désavantages que comporte l'arbitrage entre gouvernements, particulièrement dans une fédération ou confédération ?

Réponse :

Une décision finale doit s'appliquer à toutes les parties :

11	8	2
oui	non	indécis

Nomination trop liée aux facteurs politiques :

18	3	0
oui	non	indécis

Ne tient pas assez compte du facteur canadien-français dans les décisions :

17	2	2
oui	non	indécis

2 c) Si vous estimez qu'un tribunal constitutionnel est nécessaire, la Cour suprême du Canada est-elle un tribunal constitutionnel acceptable pour le Québec?

Réponse :

1	19	2
oui	non	indécis

3 a) Si l'existence d'un tribunal constitutionnel s'avérait nécessaire à votre avis, serait-il préférable qu'un tribunal distinct de la Cour suprême soit créé ?
Réponse : 21 oui — 1 non — 0 indécis

3 b) Qui devrait nommer les membres du tribunal constitutionnel ?
Réponse :
4 juges nommés par le Québec dont l'un serait choisi parmi les minorités françaises hors du Québec; 4 juges choisis par les Anglophones; un 9ème juge choisi par les juges en place et qui serait élu président.
18 oui — 3 non — 1 indécis

3 c) La structure et le fonctionnement du tribunal constitutionnel devraient-ils être définis dans la constitution ou laissés au parlement fédéral, comme c'est le cas à l'heure actuelle ?
Réponse :
Définis dans la constitution 18
Laissés au parlement fédéral 0
Indécis 3

4 a) Le Québec devrait-il posséder son propre tribunal de dernière instance pour les affaires relevant de sa propre constitution et de ses propres lois (droit civil, droit municipal, droit des compagnies, etc.)?
Réponse : 12 oui — 4 non — 5 indécis

4 b) Devrait-il y avoir appel des arrêts du tribunal québécois au tribunal constitutionnel central ou à la Cour suprême dans les affaires d'intérêt mixte (c'est-à-dire d'intérêt à la fois fédéral et provincial) ?
Réponse : 18 oui — 3 non — 1 indécis

4 c) Les juges des cours supérieures du Québec doivent-ils être nommés par Québec ou par Ottawa ?
Réponse : 18 Québec — 3 Ottawa — 0 indécis

4 d) Si la Cour suprême devait être maintenue en ce qui concerne les appels portant sur le droit civil, le Québec devrait-il participer à la nomination des juges ?
Réponse : 22 oui — 0 non — 0 indécis

B.— L'organisation pénale :

1. Le Québec doit-il posséder son propre Code pénal (ou criminel) ?
Réponse : 14 oui — 10 non — 1 indécis

2. Si le droit pénal était attribué au Québec, conviendrait-il de reconnaître l'existence, comme aux Etats-Unis, de certains "crimes fédéraux"?
Réponse : 12 oui — 0 non — 9 indécis

3 a) De quel gouvernement devrait relever l'ensemble de l'administration de la justice et des tribunaux répressifs ?
Réponse :
15 Québec — 6 Fédéral — 1 indécis

3 b) Les tribunaux fédéraux devraient-ils exercer un pouvoir de surveillance ou de contrôle, par voie d'appel ou autrement, sur les tribunaux provinciaux de juridiction pénale ? En particulier, la Cour suprême devrait-elle exercer une juridiction d'appel en ce qui concerne les lois pénales québécoises?
Réponse : 8 oui — 12 non — 2 indécis

Avant-projet de résolution

Il est résolu que dans l'hypothèse où le Québec demeure dans un régime fédéral ou confédéral :

1° Un tribunal constitutionnel spécialisé bi-national soit créé ;

2° Il soit composé de trois juges francophones nommés par le gouvernement du Québec, trois juges anglophones nommés par le gouvernement des autres provinces, deux juges par le gouvernement central dont un choisi parmi les minorités françaises, et un président choisi par les huit juges en dehors de leur cadre suivant le principe de l'alternance linguistique.

L'intégrité du territoire québécois

Synthèse du travail des équipes

1. La question de l'intégrité territoriale du Québec est-elle liée aux intérêts et aux aspirations de la nation ?
   Réponse : 73 oui — 1 non — 0 indécis

2. Le Québec doit-il étendre sa compétence territoriale jusqu'à la ligne médiane qui traverse les baies James et d'Hudson ainsi que le détroit d'Hudson (incluant de la sorte dans son territoire les îles et les archipels du littoral et du large)?
   Réponse : 72 oui — 0 non — 2 indécis

3. Le Québec doit-il étendre et affirmer sa compétence sur le plateau continental et les gisements sous-marins situés au large de ses côtes ?
   Réponse : 66 oui — 0 non — 4 indécis

4 a) Le Québec doit-il exiger que les ports du Québec deviennent sa propriété et tombent désormais sous sa compétence législative ?
   Réponse : 69 oui — 3 non — 2 indécis

4 b) Le Québec doit-il réclamer la compétence exclusive à l'égard de la navigation d'hiver sur le St-Laurent ?
   Réponse : 58 oui — 7 non — 5 indécis

5 a) Le Québec doit-il rechercher une solution d'administration conjointe au Labrador ?
   Réponse : 12 oui — 56 non — 2 indécis

5 b) Le Québec doit-il avoir pour politique de récupérer ce territoire moins une lisière de côte qui serait laissée à Terre-Neuve ?
   Réponse : 21 oui — 42 non — 10 indécis

5 c) Le Québec doit-il revendiquer intégralement le Labrador ?
   Réponse : 46 oui — 22 non — 2 indécis

6 a) Le Québec doit-il obtenir que des limites strictes et précises soient imposées au pouvoir d'expropriation des organismes fédéraux ?
   Réponse : 34 oui — 29 non — 8 indécis

6 b) Le Québec doit-il obtenir l'abrogation complète de ce pouvoir d'expropriation ?
   Réponse : 43 oui — 24 non — 4 indécis

6 c) Le Québec doit-il récupérer les parties de son territoire qui sont passées sous la compétence fédérale dans la région de Hull ?
   Réponse : 60 oui — 4 non — 9 indécis

Avant-projet de résolution

Il est résolu :

1° que le Québec sauvegarde d'une façon totale l'intégrité de son territoire, car il s'agit d'un élément essentiel de sa souveraineté économique et politique.

2° que le Québec étende sa compétence territoriale jusqu'à la ligne médiane d'équidistance traversant les baies James et d'Hudson ainsi que le détroit d'Hudson incluant de la sorte, dans son territoire, les îles et les archipels du littoral et du large des côtes du Nouveau-Québec.

3° que l'on étudie la possibilité d'annexer au Québec la Terre de Baffin.

4° que le Québec étende et affirme sa compétence sur le plateau continental et sur les gisements sous-marins situés au large de ses côtes.

5° que le Québec exige que les ports de son territoire deviennent sa propriété et tombent désormais sous sa compétence.

6° que le Québec réclame la compétence exclusive à l'égard de la navigation en hiver et en toute saison sur le Saint-Laurent et sur ses tributaires, comme le Saguenay et le Richelieu.

7° que le Québec revendique intégralement le Labrador.

8° que le Québec obtienne l'abrogation complète dans son propre territoire du pouvoir d'expropriation des organismes fédéraux.

9° que le Québec récupère les parties de son territoire qui, dans l'Ouest-Québécois et spécialement dans la région de Hull, sont passées sous la compétence fédérale.

Les pouvoirs indéfiniment extensibles

Synthèse du travail des équipes

1. Dans la mesure où vous estimez que le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental du Canada français, on peut se demander s'il doit demeurer soumis à certains pouvoirs "indéfiniment extensibles" exercés par le Parlement et le gouvernement centraux et qui leur permettent de s'immiscer dans la plupart des champs d'activités ouverts aux États-membres. A long terme, en effet, ces pouvoirs extensibles constituent les instruments les plus efficaces de centralisation dont puisse disposer un gouvernement fédéral.

Le Québec, en tant que centre de gravité politique de la nation, peut-il demeurer soumis à des pouvoirs indéfiniment extensibles exercés par Ottawa?

Réponse : 1 oui — 82 non — 6 indécis

2 a) L'Etat central doit-il exercer au Québec son pouvoir de dépenser les fonds publics fédéraux dans tous les domaines ?

Réponse : 2 oui — 83 non — 5 indécis

2 b) Ottawa doit-il être tenu d'utiliser les fonds publics fédéraux uniquement pour des fins relevant de sa compétence exclusive, du moins au Québec et tant que celui-ci fera partie de la fédération ?

Réponse : 74 oui — 3 non — 9 indécis

3 a) Le Parlement central doit-il conserver au Québec le pouvoir de soumettre des travaux ou des entreprises à sa juridiction par voie de déclaration unilatérale ?

Réponse : 1 oui — 86 non — 1 indécis

3 b) Quant aux ouvrages situés dans le Québec et qui ont été, dans le passé, soumis à la compétence du Parlement d'Ottawa en vertu de ce pouvoir déclaratoire, y aurait-il lieu d'en faire un examen pour déterminer lesquels devraient revenir au Québec ?

Réponse : 96 oui — 0 non — 0 indécis

4 a) Au Québec, les compétences qui n'ont pas été énumérées dans le partage constitutionnel entre les niveaux de gouvernement doivent-elles continuer de relever d'Ottawa ?

Réponse : 0 oui — 86 non — 4 indécis

4 b) Dans la mesure où le Québec demeurera membre de l'Etat canadien, doit-il posséder la compétence résiduelle ?

Réponse : 72 oui — 6 non — 10 indécis

4 c) Le Québec doit-il exercer toutes les nouvelles compétences qui pourraient surgir (la télévision par satellite par exemple) ou doit-il, selon le cas, s'en remettre au Pouvoir central ?

Réponse : 66 Québec — 5 Ottawa — 11 les deux

Avant-projet de résolution

Les théories centralisatrices fédérales suivantes sont rejetées par l'assemblée à l'unanimité :

1° pouvoirs indéfiniment extensibles;

2° pouvoir de dépense des fonds publics fédéraux dans les domaines étrangers à sa juridiction.

3° pouvoir de déclaration unilatérale;

4° pouvoirs résultant de la compétence résiduelle.

En conséquence, le Québec doit jouir de façon exclusive de toutes les compétences essentielles à son fonctionnement maximal et à son plein épanouissement national. Les pouvoirs résiduels devront tomber sous la juridiction exclusive du Québec et celui-ci devra réexaminer avec Ottawa les ouvrages qui devront revenir au Québec en vertu de droits acquis résultant de la théorie du pouvoir de déclaration unilatérale.

Ce point de vue québécois exigerait aux yeux des Canadiens-Français non québécois, les nuances suivantes :

On propose que le Québec, en tant que centre de gravité du Canada français dans son ensemble, doit posséder les compétences résiduelles, fiscales et essentielles pour répondre aux aspirations du dit peuple canadien-français tout en laissant à l'Etat central les compétences voulues pour assurer l'épanouissement du pays tout entier.

Les relations internationales

Synthèse du travail des équipes

1. Le Québec peut-il, en tant que foyer national et milieu politique fondamental du Canada français s'en remettre, entièrement ou partiellement, au Pouvoir fédéral pour la conduite de ses relations avec les pays étrangers, en comptant sur l'influence qu'il peut exercer au sein des organes fédéraux ?
   Réponse :
   entièrement au Fédéral :

0	66	6
oui	non	indécis

   partiellement au Fédéral :

7	58	7
oui	non	indécis

2. Le Québec doit-il pouvoir adhérer aux organisations internationales dont les buts relèvent de sa compétence législative, comme l'OIT, l'UNESCO, l'OMS et l'OAA ?
   Réponse :

68	0	4
oui	non	indécis

3 a) Le Québec doit-il adhérer directement aux divers organismes internationaux établis par les Etats francophones ?
   Réponse :

69	0	3
oui	non	indécis

3 b) Cette adhésion doit-elle se faire de plein droit ou à titre de membre associé seulement ?
   Réponse :
   De plein droit : 67
   A titre de membre associé : 2
   Indécis : 3

3 c) Quant aux organisations dont les buts relèvent de la compétence fédérale et dont l'application s'étend au Québec, celui-ci devrait-il être associé, en tant que tel, aux décisions fédérales ?
   Réponse :

8	3	61
oui	non	indécis

3 d) Si vous estimez que le gouvernement central doit seul adhérer aux organisations internationales, le Québec devrait-il être associé aux négociations et participer aux délibérations lorsque l'objet relève de sa compétence ?
   Réponse :

1	2	69
oui	non	indécis

4 a) Le Québec aurait-il intérêt à se faire admettre à l'O.N.U.?
   Réponse :

64	3	5
oui	non	indécis

4 b) Seriez-vous satisfait de voir le Québec entrer à l'O.N.U. en tant qu'Etat simplement autonome ?

Réponse : 3 oui — 62 non — 7 indécis

5 a) Estimez-vous nécessaire ou utile que le Québec développe son réseau de délégation à l'étranger ?

Réponse :

Utile :	67	5
Nécessaire :	69	2
	oui	non

5 b) Concevez-vous le rôle de ces délégations comme s'étendant aux questions économiques et consulaires ou les restreignez-vous aux relations culturelles ?

Réponse :

Aux questions économiques et consulaires :

66 oui — 2 non — 4 indécis

Aux relations culturelles seulement

3 oui — 68 non — 1 indécis

5 c) Le Québec doit-il donner lui-même aux consuls étrangers qui font affaires sur son territoire l'exequatur, c'est-à-dire l'autorisation d'exercer leurs fonctions sur le territoire québécois ?

Réponse : 67 oui — 1 non — 4 indécis

5 d) Les attitudes des Canadiens-Français en matière de politique étrangère vous portent-elles à croire qu'ils entretiennent des opinions différentes de celles du Canada anglais à l'égard des principales questions diplomatiques de l'heure ?

Réponse : 66 oui — 4 non — 2 indécis

5 e) Le Québec doit-il être associé, en tant que tel, aux décisions diplomatiques de l'Etat fédéral ?

Réponse : 0 oui — 0 non — 72 indécis

5 f) Si Québec et Ottawa n'arrivaient point à s'entendre sur une politique commune, verriez-vous là une raison qui militerait en faveur d'une diplomatie québécoise distincte ?

Réponse : 55 oui — 3 non — 14 indécis

6 a) Les gouvernements des provinces où habitent de forts groupes de Canadiens-Français devraient-ils se prévaloir de l'accord-cadre conclu entre le Canada et la France en matière culturelle ?

Réponse des délégués du Québec : 44 oui — 0 non — 14 indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec :

13 oui — 1 non — 0 indécis

6 b) A défaut par les gouvernements provinciaux de prendre leurs responsabilités dans ce domaine, les associations nationales canadiennes-françaises et les maisons d'enseignement devraient-elles organiser directement la coopération avec les pays francophones en favorisant la venue de professeurs français, l'octroi de bourses d'études à leurs étudiants et l'emploi de manuels rédigés en langue française ?

Réponse des délégués du Québec : 52 oui — 0 non — 6 indécis

Réponse des délégués établis hors du Québec :

14 oui — 0 non — 0 indécis

Avant-projet de résolution

Le Québec doit pouvoir assumer lui-même la conduite de ses relations avec les pays étrangers. En particulier :

1° Il doit pouvoir négocier et conclure seul les traités dans tous les domaines et les mettre lui-même en oeuvre.

2° Il doit pouvoir adhérer, en tant que membre de plein droit, à toute organisation ou association internationales.

3° Il doit pouvoir entretenir des relations diplomatiques et consulaires bilatérales ou multilatérales avec tout Etat étranger.

4° Il doit avoir la maîtrise de sa propre politique étrangère; il doit avoir un droit de décision sur l'état de paix et de guerre qui détermine le destin d'un peuple.

5° Les Canadiens-Français établis hors du Québec respectent l'option adoptée par le groupe d'études sur les relations internationales futures du Québec. Dans l'éventualité où cette option devient une réalité, voici ce que les Canadiens-Français établis hors du Québec exigent en matière de relations internationales : que les gouvernements des provinces où habitent des citoyens francophones, se prévalent de l'accord-cadre conclu entre le Canada et la France, en matière culturelle, et de tout autre accord du même genre que le Canada pourrait signer avec tout pays et Etat francophones.

Chapitre IV

ATELIERS DE TRAVAIL

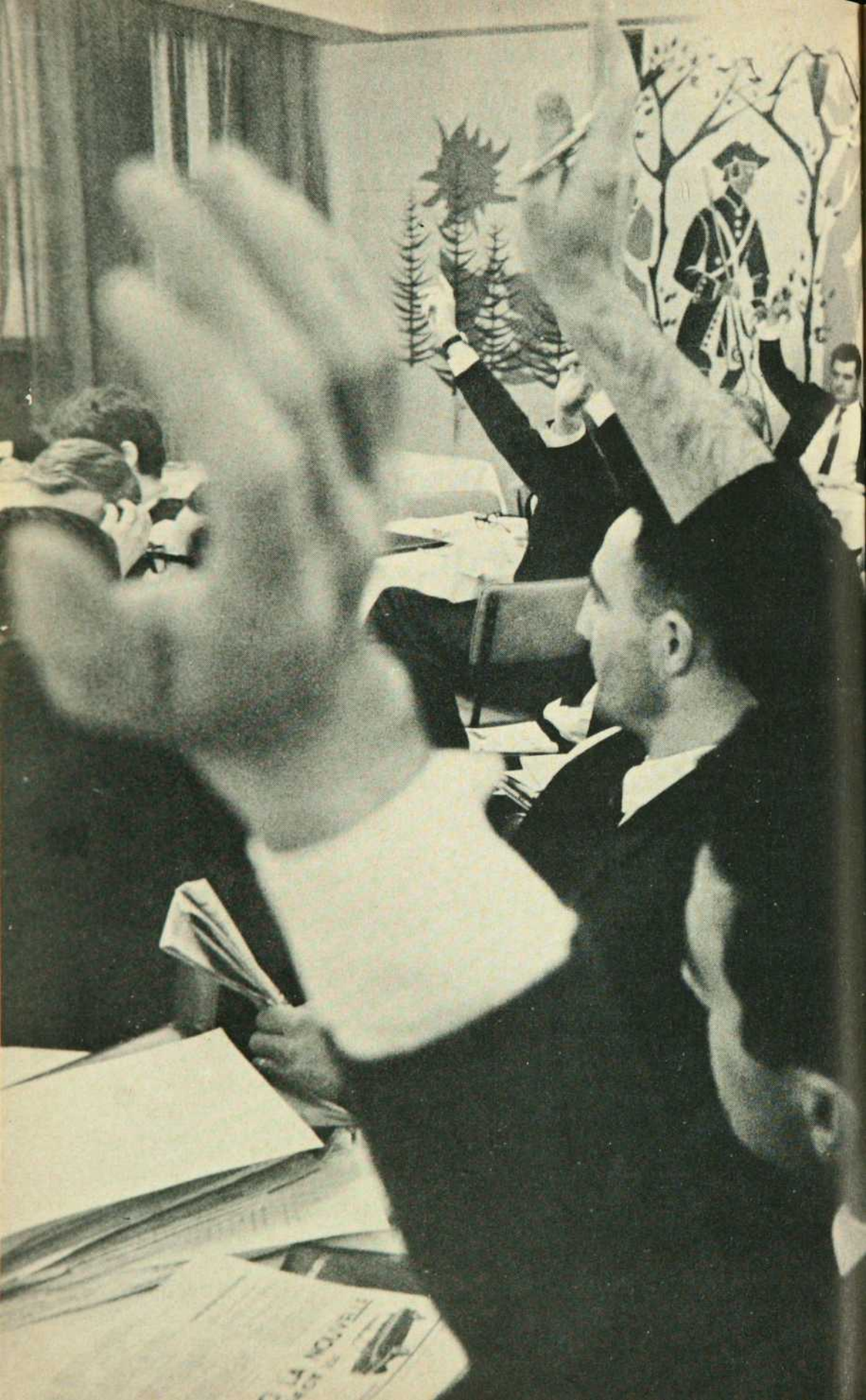

Ateliers de travail

La journée du 24 novembre groupait les délégués en ateliers de travail. Ainsi des groupes d'observation ont revisé les avant-projets soumis par les groupes d'étude de la veille et ils s'interrogeaient afin d'en obtenir une compréhension mutuelle. Les délégués avaient différents mandats : les uns amplifiaient la résolution, d'autres en nuançaient la teneur, d'autres jouaient un rôle d'opposition et enfin, un secteur de l'atelier recherchait des motifs d'appui. Après cette étude, les délégués se réunissaient en assemblée plénière et tentaient de dégager l'opinion majoritaire des 500 délégués présents.

Nous reproduisons les procédures en usage dans ces ateliers de travail, afin de bien comprendre les règles de procédure qui régissaient les délibérations.

LES RÈGLES

I. — BUTS

Les ateliers de travail ont pour but de réviser les projets de résolutions des groupes d'étude. Ils constituent une étape entre les groupes d'étude et l'Assemblée générale. Ils favorisent une participation de groupe et tendent à dépersonnaliser les conflits. En outre, ils entraînent les délégués à tenir compte des multiples aspects des problèmes qui leur sont soumis.

La technique utilisée s'inspire des expériences d'animation sociale entreprises depuis quelques années.

II. — HORAIRE

Le vendredi 24 novembre 1967
14 h 00 à 15 h 30
16 h 00 à 17 h 30
19 h 30 à 21 h 30

Le samedi 25 novembre 1967
(si nécessaire)
20 h 30 à 22 h 00.

III. — STRUCTURE

A.— Les ateliers de travail sont au nombre de quatre :
1.— atelier culturel;
2.— atelier social ;
3.— atelier économique et
4.— atelier politique.

B.— L'atelier culturel comprend les délégués des 4 groupes d'étude suivants: l'enseignement et la recherche (A-1), le statut de la langue française (A-2), la culture populaire, la radio et la télévision (A-3) et les relations entre Canadiens-Français (A-4).

C.— L'atelier social réunit les délégués des 4 groupes d'étude suivants : la législation sur le travail (B-1), le peuplement et l'immigration (B-2), la sécurité sociale et la santé (B-3), enfin la famille et la politique familiale (B-4).

D.— L'atelier économique comprend les délégués des 5 groupes d'étude suivants : la législation financière et commerciale (C-1), la politique fiscale (C-2), le développement économique (C-3), la politique agricole (C-4), enfin la monnaie et la banque (C-5).

E.— L'atelier politique réunit les délégués des 4 groupes d'étude suivants: l'arbitrage constitutionnel et l'organisation pénale (D-1), l'intégrité du territoire québécois (D-2), les pouvoirs indéfiniment extensibles (D-3), et les relations internationales (D-4).

F.— Chaque atelier réunit près de 500 délégués. **A l'entrée de l'atelier, chaque délégué tire lui-même au sort le groupe de révision auquel il participera.**

IV. — LOCAUX

La salle d'un atelier a l'aspect d'une salle de spectacle ordinaire, avec une tribune à l'avant et des chaises disposées en rangées.

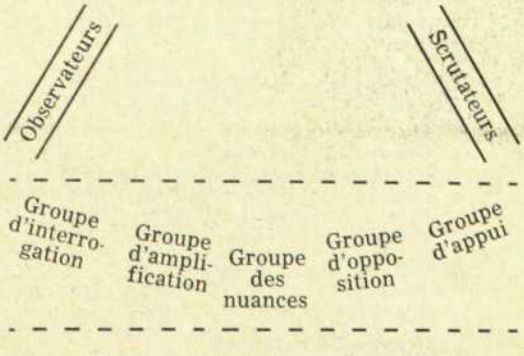

V. — MÉTHODE

Essentiellement, la méthode consiste à confier des mandats de révision à cinq groupes de personnes différents. Ces cinq groupes, réunis dans une salle et

divisés par des allées, prennent d'abord connaissance des mandats qui leur sont confiés. Quand cette tâche est terminée, les groupes de révision sont invités à se réunir séparément pour faire leurs observations et les présenter ensuite à l'assemblée regroupée.

VI. — RÉUNIONS DE L'ATELIER DE TRAVAIL à 14 h 00 et 16 h 00

A. — Ouverture

1.— Le président de l'atelier est entouré de conseillers, d'un secrétaire, et d'un rapporteur qu'il présente aux délégués.

2.— Le président fait élire cinq scrutateurs par les délégués de l'atelier, soit un pour chaque groupe.

3.— Le président explique d'une façon sommaire la procédure de travail. Il présente les présidents, conseillers, secrétaires et rapporteurs de chaque groupe de révision, lesquels prennent place à l'avant.

4.— Le président annonce que les personnes d'un groupe donné peuvent communiquer succinctement par écrit les opinions qu'elles tiennent absolument à faire connaître au(x) groupe(s) dont elles ne font pas partie. Par exemple, un délégué qui fait partie du groupe d'opposition désire appuyer telle partie du projet: il fait alors parvenir son avis par écrit au rapporteur du groupe d'appui, lequel prendra l'avis en considération.

Le président donne avis aux membres de l'atelier que ce privilège doit être exercé avant 16 h 00, le vendredi 24 novembre.

5.— Dans l'interprétation des mandats, on doit insister sur le fond plutôt que sur la forme. On en donnera dans chaque groupe une interprétation large, en évitant autant que possible le byzantinisme, mais en prenant soin également de ne point empiéter sur le mandat des autres groupes.

6.— Le président définit le mandat de chaque groupe de révision, comme suit :

a) Groupe d'interrogation
Renseignements demandés; explications requises; précisions désirées: obscurité à éclairer, phraséologie à préciser.

b) Groupe d'amplification
Additions requises; lacunes à combler; réclamations à faire.

c) Groupe des nuances
Suppressions exigées; nuances ou assouplissements requis; diminutions demandées.

d) Groupe d'opposition
Pour quelles raisons y a-t-il lieu de repousser la proposition ?

e) Groupe d'appui
Pour quelles raisons doit-on accepter et appuyer la recommandation proposée ?

B. — Délibérations des groupes de révision

7.— Les groupes de révision se réunissent aussitôt, séparément, dans les locaux désignés.

8.— Le secrétaire distribue le texte du mandat et les résolutions des groupes d'étude aux participants du groupe de révision.

9.— Le président du groupe rappelle aux délégués le mandat bien précis qu'ils ont à remplir et rappelle à chacun la nécessité de travailler les textes en fonction de ce mandat.

10.— Le président du groupe de révision invite le rapporteur à lire lentement le premier objet de résolution émanant des groupes d'étude.

11.— Le président invite les délégués à exprimer leur avis, conformément au mandat du groupe.

Exemple : A l'atelier culturel, après la lecture du projet A-1, le président du groupe des nuances demande :

- Désirez-vous qu'on supprime quelque chose dans cette proposition ? Quoi et pourquoi ?

Un membre ayant exprimé le désir de voir retrancher une phrase, une expression, une référence, etc., le président répète cette suggestion en la résumant. Après avoir demandé au groupe s'il y a d'autres personnes du même avis et le scrutateur les ayant comptées, il donne instruction au rapporteur de noter le sens de l'intervention et le nombre des protagonistes. Si aucune autre suggestion n'est faite, sans perte de temps, le président demande :

- Voulez-vous nuancer ou atténuer les propositions ou les expressions utilisées dans ce projet A-1 ? Si oui, que proposez-vous et pourquoi ? Voulez-vous qu'on assouplisse les termes ou certains termes de ce projet ? Si oui, lesquels, dans quel sens et pourquoi ?

Et il procède ainsi, à haute voix, jusqu'à la fin du mandat A-1, de révision, en maintenant un rythme accéléré et en résumant les opinions exprimées pour le rapporteur. En aucun cas, on ne doit avoir recours à la procédure ordinaire, qui n'est pas utilisable pour ce type d'animation. Il va de soi que le président doit s'assurer que chacun des membres de son groupe ait la faculté de s'exprimer librement.

Le même **groupe de nuances** étudie ensuite les projets A-2, A-3, etc., et la même procédure est suivie.

12.— Le rôle du président est de faire appliquer le mandat de son groupe de révision aux résolutions des groupes d'étude.

13.— Quand toutes les propositions ont été examinées, le président fait communiquer à son groupe, par son secrétaire, les observations provenant de personnes appartenant à d'autres groupes (voir no 4 ci-dessus).

14.— A 15 h 30, le président ajourne pour 30 minutes. La séance doit reprendre à 16 h 00 exactement.

15.— A 17 h 30, et plus tôt si possible, le président remercie les membres et les prie de venir participer à la reprise générale des travaux de l'atelier à 19 h 30.

VII. — PRÉPARATION DU RAPPORT ET DE LA RÉSOLUTION

16.—A 17 h 30, le rappporteur d'un groupe de révision fait approuver son rapport par le secrétaire et les conseillers de son groupe. Ce rapport doit être bref, succinct et porter séparément sur chaque document de travail. On retient l'essentiel, négligeant les opinions qui n'ont pas l'appui d'au moins 50% du groupe. Ce rapport a été préparé au cours des délibérations.

17.— A 18 h 00, les présidents, secrétaires, rapporteurs et conseillers des cinq groupes de révision, ainsi que le président, les conseillers, secrétaire et rapporteur de l'atelier se réunissent et modifient chaque projet de résolution, selon les opinions majoritaires exprimées dans les groupes. Cette réunion précède le dîner.

18.— Le plus tôt possible, et de toute façon avant 18 h 30, le rapporteur de l'atelier transmet les résolutions modifiées, en même temps que son rapport dûment signé par lui-même et le président, au secrétariat des Etats généraux, pour fins de polycopie.

VIII. — RAPPORT DES GROUPES D'OBSERVATION À L'ATELIER (19 h 30)

A. — Distribution des rapports

19.— Les rapports et les résolutions, dûment numérotés et identifiés, sont distribués à tous les participants. Il en est de même des rapports des groupes de révision.

B. — Présentation du rapport

20.— A l'invitation du président de l'atelier, les cinq rapporteurs donnent lentement et à tour de rôle, lecture de leur rapport sur le 1er projet de résolution.

21.— Dans le cas du rapport du groupe d'interrogation (et dans ce cas seulement), le rapporteur fait une pause après chaque partie de son rapport. Il ne continue sa lecture qu'à l'invitation du président d'atelier, après que les explications demandées ont été fournies à l'auditoire par les conseillers. Le président d'atelier ne doit pas permettre que les réponses donnent lieu à des débats de s'exprimer dans les groupes de révision ou d'étude.

22.— Les présidents de groupes de révision n'interviennent qu'à la demande du président d'atelier, si l'on met en doute l'exactitude d'un rapport.

C. — Présentation des projets de résolutions

23.— Après la présentation des rapports concernant la première résolution, le président de l'atelier demande aux participants de prendre le vote sur le projet, sans discussion préalable. Les scrutateurs enregistrent les résultats du vote et le rapporteur de l'atelier fait parvenir sans délai la résolution au secrétariat des Assises, avec les résultats du vote.

24.— Les autres rapports et projets de résolution sont présentés, votés ou rejetés selon les mêmes règles de procédure.

D. — Projets rejetés

25.— Advenant le rejet d'un projet de résolution par les membres de l'atelier, le président demande aux délégués d'élire 11 personnes chargées de rédiger un nouveau projet de résolution. Ce projet sera discuté à l'atelier du samedi soir, à 20 h 20, s'il est impossible de le présenter au cours de la séance du vendredi soir.

Le travail des ateliers

Les avant-projets de résolutions mis au point par les divers groupes d'étude, après un travail patient et élaboré, ont été ensuite regroupés et soumis pour un dernier examen à quatre grands ateliers :

- l'atelier culturel
- l'atelier social
- l'atelier économique
- l'atelier politique

Là, au sein de ces ateliers, les divers courants d'opinion avaient une fois de plus l'occasion de s'exprimer. Les ateliers avaient de plus la tâche d'apporter au texte des résolutions les clarifications, les simplifications et les corrections linguistiques qui pourraient sembler nécessaires.

En fait, étant donné le sérieux du travail accompli par ces groupes d'étude, les ateliers n'ont, dans l'ensemble, apporté qu'assez peu de modifications aux avant-projets qui leur étaient soumis. Ils en ont effectué cependant quelques-unes qui ont une valeur significative. C'est pourquoi il a semblé utile de retracer dans les pages qui suivent le sort de chacune des résolutions, dans chaque atelier, pour le bénéfice de ceux qui s'intéressent particulièrement aux courants de pensée et au climat général qui ont marqué, à ses diverses étapes, le cheminement des Etats généraux.

Atelier culturel

Les questions étudiées par l'atelier culturel, ainsi que les avant-projets de résolutions s'y rapportant, ont été groupées sous quatre rubriques : enseignement et recherche; statut de la langue française; culture populaire, radio et télévision; relations entre Canadiens-Français.

L'enseignement et la recherche

Dans ce domaine, l'avant-projet soumis à l'atelier était le suivant :

Il est souhaitable que la recherche scientifique soit de la responsabilité du gouvernement québécois sous la réserve suivante.

Que dans les domaines où les Québécois ne pourraient faire une recherche valable, ils devront travailler en collaboration avec les centres de recherches du fédéral et des centres de recherches des autres pays également.

Il est souhaitable que le Québec exerce la compétence à l'égard de l'enseignement sur les bases militaires sous les réserves suivantes :

1.— Que l'enseignement soit bilingue dans toutes les disciplines.
2.— Que la formation militaire proprement dite soit de la compétence du gouvernement responsable de l'armée (Québec ou Ottawa selon la décision de la commission politique).
3.— Que la formation des spécialistes, techniciens et ingénieurs se fasse selon les normes académiques des universités franco-québécoises.

L'atelier a largement remanié le texte de la résolution, tout d'abord de façon à affirmer les droits exclusifs du Québec en matière d'enseignement, de culture et de recherche, et conséquemment en ce qui a trait aux subventions, prêts et bourses au Québec. L'atelier a aussi examiné le cas des Québécois non francophones et revendiqué le droit pour les minorités françaises du Canada de bénéficier des mêmes avantages que la minorité anglaise du Québec. L'ate-

lier, par contre, n'a pas retenu les dispositions relatives à la formation des militaires.

Le texte de la résolution revisée par l'atelier et soumise à l'assemblée générale a donc été le suivant :

Pour le Québec : Il est résolu qu'il appartient exclusivement au Québec

1.— de légiférer sur toutes les questions relatives à l'enseignement et à la culture au Québec ;

2.— de légiférer en matière de subventions, de prêts ou de bourses pour l'enseignement, la recherche et le développement des arts et des sciences au Québec ;

3.— d'amplifier de plus en plus l'enseignement et la culture du français aux Québécois non francophones de manière que le Québec participe à part entière à la francophonie mondiale.

À l'extérieur du Québec :

Il est résolu que :

1.— l'enseignement dans toutes les provinces relève de la compétence provinciale ;

2.— les provinces anglophones du Canada accordent à la minorité française au moins le même traitement et le même respect des droits qu'accorde le Québec à sa minorité anglaise.

Le statut de la langue française

L'atelier était saisi d'un projet de résolution portant sur le statut du français dans l'éducation et dans l'administration, dont le texte était le suivant :

Éducation

Il est proposé qu'il n'y ait pas d'enseignement de l'anglais au niveau primaire dans les écoles françaises.

L'enseignement de l'anglais se fera à partir du niveau secondaire et sera facultatif.

Administration

Le gouvernement du Québec établira le français comme seule langue officielle dans tous les organismes relevant directement ou indirectement de son autorité: ministères, régies, sociétés d'Etat, conseils municipaux, commissions scolaires, etc., etc.

Les municipalités, les commissions scolaires majoritairement anglophones pourront utiliser, en plus du français, la langue anglaise pendant une période d'adaptation.

Le gouvernement du Québec doit légiférer pour consacrer dans les faits l'utilisation du français.

En particulier le gouvernement du Québec doit organiser la représentation de la toponymie des municipalités et les circonstances exceptionnelles le recours à des noms français pour toutes nouvelles voies, places et parcs publics.

L'Etat québécois doit prendre les moyens appropriés pour que tout affichage public soit en français.

Que les autorités compétentes mettent tout en oeuvre pour assurer l'utilisation croissante de la langue française au Québec et le progrès de son évolution, dans tous les secteurs de l'activité humaine.

L'atelier a d'abord ajouté une déclaration de portée générale sur la nécessité de mesures législatives pour généraliser l'emploi du français. Relativement à l'éducation, il a retenu à peu près textuellement l'avant-projet, ajoutant cependant une réserve à l'égard des écoles de la minorité anglaise. Dans le domaine de l'administration, l'atelier a retenu aussi l'essentiel de l'avant-projet en développant particulièrement les articles relatifs à l'affichage et en soulignant la nécessité que le français devienne la langue de travail.

Enfin l'atelier a ajouté au texte d'origine d'importants articles portant sur les minorités au Québec et sur les minorités françaises au Canada et surtout au Nouveau-Brunswick.

L'atelier a soumis à l'assemblée la résolution suivante :

AU QUÉBEC

Il est proposé :

1.— Que le Parlement du Québec adopte des mesures radicales et concrètes pour imposer, dans les faits, l'usage généralisé du français.

Éducation

2.— Qu'il n'y ait pas d'enseignement de l'anglais au niveau primaire dans les écoles du Québec, sauf dans les écoles de la minorité anglophone.

3.— Que dans les écoles françaises du Québec, l'enseignement d'une langue seconde soit facultatif, et se fasse à partir du niveau secondaire.

Administration

4.— Que le gouvernement du Québec établisse le français comme seule langue officielle dans les organismes relevant directement ou indirectement de son autorité : ministères, régies, sociétés d'Etat, conseils municipaux, commissions scolaires, etc.

5.— Que les conseils municipaux et les commissions scolaires à majorité anglophone puissent utiliser la langue anglaise en plus du français pendant une courte période d'adaptation.

6.— Que le gouvernement du Québec s'emploie à refranciser intégralement la toponymie du Québec, compte tenu de l'apport des groupes humains autochtones et de certains événements historiques, et que dans l'avenir le recours au français soit la règle constante dans la toponymie, sous réserve des usages de la courtoisie internationale.

Visage français

7.— Que tout affichage sur la voie publique et tout texte mis à la disposition du public soient faits en français. On pourra aussi ajouter une autre langue, à la condition que le français soit prioritaire.

8.— Que l'Etat québécois oblige toute entreprise ayant affaire au public à ne garder à son service que des personnes s'exprimant convenablement en français.

9.— Que l'Etat québécois prenne les moyens législatifs appropriés pour que le français soit la langue de travail dans l'industrie et dans les affaires.

Minorités québécoises

10.— Que la minorité anglophone puisse disposer, à tous les niveaux, d'institutions d'enseignement publiques, à conditions qu'elles soient bilingues.

11.— Que cesse immédiatement la mainmise des anglophones sur les écoles et sur les classes des autres minorités linguistiques.

12.— Que les Néo-Québécois, les Esquimaux, les Indiens aient droit, au niveau primaire, à des écoles ou à des classes publiques françaises avec enseignement de leur langue maternelle là où un nombre suffisant de parents le désirent.

Fédéral, confédéral, d'union canadienne ou autre

13.— Que tout organisme fédéral, confédéral, d'union canadienne ou autre, soit entièrement bilingue.

14.— Que dans la fonction publique, des secteurs français et anglais soient créés selon les régions desservies et que l'on exige une connaissance convenable des deux langues de la part des fonctionnaires et des employés aux échelons administratifs.

HORS DU QUÉBEC

Il est proposé :

1.— Que dans toutes les provinces autres que le Québec, la langue française jouisse d'une législation qui lui assure partout son plein épanouissement.

2.— Qu'un réseau de radio et de télévision français desserve toutes les provinces canadiennes en dehors du Québec.

3.— Qu'au Nouveau-Brunswick où 35.2% de la population totale est de langue française, les langues française et anglaise soient officielles.

La radio et la radiodiffusion

L'avant-projet soumis à l'atelier, distinguant entre la radio et la radiodiffusion, préconisait de nombreuses mesures. Le texte en était le suivant :

Pour les délégués du Québec

Il est résolu que :

a) en matière de radio,

1. - le Québec doit établir un organisme souverain de régie en matière de radio ;

2. - le Québec doit participer aux ententes internationales en matière de radio, particulièrement en ce qui a trait à la juste répartition des longueurs d'ondes ;

b) et, en matière de radiodiffusion,

1. - le Québec doit exercer une compétence exclusive, sur **son territoire,** en matière de radiodiffusion;

2. - le Québec doit établir un organisme souverain en régie en matière de radiodiffusion ;

3. - le Québec doit établir sa propre société d'exploitation en matière de radiodiffusion (Radio Québec);

4. - le Québec doit pouvoir procéder librement à tous les échanges d'émissions de radiodiffusion avec l'étranger, particulièrement avec les pays francophones.

Pour les délégués établis hors du Québec:

Il est résolu que :

a) **en matière de radio,** que le contrôle dans l'ensemble du pays, soit fait par un organisme fédéral qui aurait une représentation à la fois paritaire des groupes francophones et anglophones et représentative des différentes régions géographiques du pays ;

b) **en matière de radiodiffusion,** que l'Etat du Québec contrôle sa radiodiffusion et que pour le reste du pays ce contrôle soit assumé par un organisme fédéral lequel aurait une représentation à la fois paritaire des groupes francophones et anglophones et représentative des autres régions géographiques du pays.

En matière de radio, l'atelier n'a presque rien changé à la résolution d'origine, se limitant à des corrections linguistiques. En matière de radiodiffusion, les quatre points de l'avant-projet ont été retenus à peu près textuellement. L'atelier a ajouté par ailleurs une cinquième partie de l'avant-projet portant sur les autres modes de communication et la culture populaire, notamment la création d'une régie de cinéma, l'adoption d'une législation sur les techniques audio-visuelles et la fondation d'une agence de presse francophone.

En ce qui concerne les minorités françaises du Canada, l'atelier a retenu, sans y apporter de modifications sensibles, le texte de l'avant-projet.

L'atelier a donc soumis la résolution suivante à l'Assemblée :

POUR LE QUÉBEC

Il est résolu que :

a) en matière de radio,

1. - le Québec établisse un organisme souverain de la régie;

2. - le Québec participe aux ententes internationales particulièrement en ce qui a trait à la juste répartition des longueurs d'ondes ;

b) en matière de radiodiffusion,

1. - le Québec exerce sur son territoire une juridiction exclusive ;

2. - le Québec établisse un organisme souverain de régie ;

3. - le Québec établisse sa propre société d'exploitation (Radio-Québec) ;

4. - le Québec participe librement à tous les échanges d'émissions de radiodiffusion avec l'étranger, particulièrement avec les pays francophones ;

5. - le Québec exerce le contrôle effectif de tous les autres modes de communication et "mass media", outils de culture populaire.

Cela signifie :

i) la création d'une régie de cinéma qui établira les normes de la production, de la distribution et de l'exploitation cinématographiques et assurera un service d'aide à la production ;

ii) une législation et un organisme régissant la production et la diffusion des techniques audiovisuelles ;

iii) que le Québec favorise la création d'une agence de presse française autonome.

Pour les délégués établis hors du Québec:

Il est résolu que :

1.— en matière de radio, la juridiction, dans les provinces autres que le Québec, soit exercée par un organisme qui ait une représentation paritaire des groupes francophones et anglophones des différentes régions géographiques ;

2.— en matière de radiodiffusion, le Québec ait juridiction sur sa radiodiffusion et que dans les provinces autres que le Québec, cette juridiction soit exercée par un organisme qui ait une représentation paritaire des groupes francophones et anglophones des différentes régions géographiques.

Les relations entre Canadiens-Français

L'atelier était saisi d'une résolution en deux points portant sur les rapports entre le Québec et les Canadiens-Français établis hors du Québec. L'avant projet n'a pas subi de modifications importantes. L'atelier a par ailleurs ajouté quelques dispositions soulignant la nécessité d'augmenter ces rapports et précisant les responsabilités du Québec à cet égard.

La proposition d'origine était la suivante :

Canadiens-Français en dehors du Québec

1.— Il est proposé que les Canadiens-Français de l'extérieur du Québec soient considérés comme membres de la grande nation canadienne-française et non pas comme des Canadiens-Français de seconde zone.

2.— Il est proposé que par une aide concrète l'on intensifie, au bénéfice des divers groupements de la nation canadienne-française, les échanges dans tous les domaines, spécialement dans le domaine culturel pour favoriser le rayonnement de la culture française.

Après ses délibérations, l'atelier a présenté à l'assemblée la résolution suivante :

Pour le Québec

Il est résolu, devant le désir des Canadiens-Français d'affirmer davantage leur sentiment d'appartenance à une même nationalité que :

1.— il convient d'augmenter et d'institutionnaliser les échanges entre les divers groupes qui forment cette communauté nationale ;

2.— que, le Québec, conscient de ses responsabilités et n'ayant pas actuellement les moyens constitutionnels pour s'en acquitter, prenne les mesures pour assumer pleinement son rôle à l'égard de la nation canadienne-française.

Pour l'extérieur du Québec

Il est résolu que :

1.— les Canadiens-Français de l'extérieur du Québec soient considérés, et se considèrent eux-mêmes, membres à part entière de la grande nation canadienne-française ;

2.— par une aide concrète des pouvoirs publics, des groupements et des institutions, l'on intensifie les échanges avec le Québec dans tous les domaines, spécialement dans le domaine culturel afin de favoriser le rayonnement de la nation canadienne-française hors du Québec.

Atelier social

Le travail de l'atelier social a porté sur quatre grands domaines : législation sur le travail; peuplement et immigration; sécurité sociale et santé; famille et politique familiale.

La législation sur le travail

L'atelier avait à étudier la résolution suivante :

1.— Il est résolu que le Québec obtienne la compétence exclusive concernant le syndicalisme, l'accréditation, la prévention et la réglementation des conflits et l'extension des conventions collectives. Le Québec conserve sa compétence exclusive en étant plus soumise à certaines exceptions comme c'est le cas à l'heure actuelle.

2.— Il est résolu que le Québec ait la compétence exclusive dans les domaines touchant l'adoption et l'application d'une politique de main-d'oeuvre (formation, recyclage, adap-

tation au progrès technique, assurance-chômage, service de placement).

3.— Il est résolu que le Québec exige la juridiction exclusive à l'intérieur du Québec dans le secteur des transports et communications.

4.— Il est résolu que le Québec adopte et applique une politique des revenus et des salaires et que l'exercice de cette juridiction soit exclusive.

5.— Il est proposé que le Québec se préoccupe de la définition d'une politique des revenus et des salaires et que cette compétence soit exclusive.

Il est également proposé qu'au sein d'une politique globale du travail, le Québec joigne à sa politique des salaires et des revenus, une politique de participation des travailleurs à la gestion et aux bénéfices et aux risques des entreprises.

Après délibérations, l'atelier a retenu presque intégralement les quatre premiers points de la résolution. Le cinquième a été fondu dans le quatrième. Quant à la dernière proposition, relative à la participation des travailleurs à l'entreprise, elle a été retranchée, de sorte que le texte soumis à l'assemblée était le suivant :

Il est résolu que :

1.— le Québec exige la juridiction sur le syndicalisme, y compris l'accréditation, la prévention et la réglementation des conflits et l'extension des conventions collectives ;

2.— le Québec possède la juridiction exclusive sur l'adoption et l'application d'une véritable politique de main-d'oeuvre (formation, recyclage, adaptation aux progrès techniques, assurance-chômage, service d'orientation) ;

3.— le Québec exige la juridiction exclusive sur les transports et les communications.

4.— que le Québec ait juridiction exclusive en matière de revenus.

Le peuplement et l'immigration

L'avant-projet soumis, dans ce domaine, à l'atelier, était particulièrement développé, comme on peut en juger par ce texte :

A.— Peuplement

1.— a) Il est proposé que le gouvernement du Québec intervienne de toute nécessité et mette sur pied une politique favorisant un peuplement planifié et une immigration qui enrichisse la culture de la nation.

1.— b) Délégués extra-territoriaux (hors du Québec) favorise aussi l'émigration planifiée d'éléments francophones qui puissent faciliter l'épanouissement de leur culture dans les communautés canadiennes-françaises.

2.— Que le gouvernement du Québec se donne des pouvoirs exclusifs pour planifier le peuplement de son territoire. En ce sens il ne devrait plus accepter l'intervention d'Ottawa, comme par exemple, dans le cas de l'ARDA et du BAEQ.

3.— Que le gouvernement du Québec exerce une compétence exclusive dans la publication d'une politique sociale favorisant le relèvement du taux de natalité.

4.— Que le gouvernement du Québec exerce des pouvoirs exclusifs sur tout ce qui affecte les mouvements migratoires des citoyens du Québec, et qu'en conséquence il refuse le programme de mobilité de la main-d'oeuvre mis sur pied par le gouvernement du Canada, qu'il adopte sa propre politique, et crée sa propre administration dans ce domaine.

5.— a) Il est proposé qu'en vue d'arrêter l'assimilation des Canadiens-Français au milieu anglophone à l'extérieur du Québec, les mesures suivantes soient prises :

1. - Développer un Québec fort à tout point de vue en vue d'un plus grand rayonnement à travers le Canada français.

2. - Exiger que les minorités françaises du dehors du Québec obtiennent le même traitement que la minorité anglaise au Québec.

3. - Encourager de toutes façons le retour au Québec des Canadiens-Français d'outre-frontière.

4. - Développer un réseau de télévision française à travers tout le Canada par exemple, au moyen de satellites de communication.

5. - Diriger vers le Québec un plus grand nombre d'étudiants provenant des groupes minoritaires français.

6. - Conclure des accords culturels entre le Québec et les groupements minoritaires français.

7. - Promouvoir l'immigration française au Québec.

5.— b) Il est proposé, qu'en vue de faire cesser l'émigration vers les Etats-Unis des jeunes Canadiens-Français établis hors du Québec, les mesures suivantes soient prises :

1. - Mise sur pied d'une politique d'immigration qui attire ces jeunes au Québec.

2. - Prise de contrôle de l'économie québécoise par les Québécois.

3. - Amélioration du niveau de vie par la parité des salaires avec ceux des Etats-Unis, et le recyclage de la main-d'oeuvre au Québec.

4. - Création de nouveaux emplois dans de nouvelles industries, et accessibilité des postes de commande.

5. - Adoption du français comme langue de travail au Québec.

6. - Amélioration des facilités d'éducation et de recherches au Québec.

B.— Immigration

Il est proposé que le Québec s'intéresse autrement à l'immigration pour favoriser le développement de la Nation, et que les mesures suivantes soient prises :

1.— Que soit créé un ministère québécois de l'immigration.

2.— Que le gouvernement du Québec détienne une compétence exclusive pour établir le recrutement des immigrants dont il a besoin pour son développement.

3.—Que ce gouvernement ait le droit de contrôler l'administration des immigrants en territoire québécois.

4.— Que ce gouvernement ait la compétence pour conclure des accords internationaux avec les pays étrangers en matière d'immigration.

5.— Que ce gouvernement institue une citoyenneté québécoise.

6.— Que ce gouvernement détienne la compétence exclusive des centres d'accueil pour immigrants dans les ports d'entrée québécois, en limitant cette exclusivité aux immigrants désireux de s'établir au Québec.

a) la sélection.

b) l'intégration économique et socio-culturelle (assistance, bien-être familial et social, hospitalisation et santé, travail placement, établissement rural, éducation, formation civique, cours de langue, publications, loisirs, etc).

c) l'intégration à la langue de la majorité québécoise du recensement périodique des Canadiens-Français établis en dehors du Québec, de l'inventaire de leurs ressources humaines, de leurs besoins économiques et de leurs possibilités de vie nationale.

Tout en conservant l'essentiel de la résolution, l'atelier l'a simplifié et en a retranché diverses modalités ainsi que des exemples comme ceux de l'ARDA et du BAEQ.

Au chapitre du peuplement, l'atelier a plus clairement regroupé les propositions selon qu'elles avaient trait aux politiques à suivre à l'intérieur du Québec, aux mesures relatives aux minorités françaises du Canada et à l'émigration des Canadiens-Français vers les Etats-Unis.

Au chapitre de l'immigration, l'atelier a laissé tomber les modalités relatives à l'intégration des immigrants à la société québécoise.

L'atelier a donc présenté comme résolution finale à l'assemblée le texte suivant :

A.— Peuplement

Il est résolu que :

1.— le gouvernement du Québec se donne une politique de peuplement planifié, et une politique d'immigration qui enrichisse la culture et l'économie de la nation;

2.— le gouvernement du Québec exerce des pouvoirs exclusifs pour planifier le peuplement de son territoire;

3.— le gouvernement du Québec dispose d'une juridiction exclusive dans l'application d'une politique sociale favorisant le relèvement du taux de natalité;

4.— le gouvernement du Québec exerce des pouvoirs exclusifs sur tout ce qui a trait aux mouvements migratoires des citoyens du Québec;

5.— a) pour enrayer l'assimilation des Canadiens-Français au milieu anglophone à l'extérieur du Québec soient prises les mesures suivantes :

a) développer un Québec fort afin d'accroître son rayonnement au Canada français;

b) exiger que les minorités françaises de l'extérieur du Québec obtiennent le traitement dont jouit la minorité anglaise au Québec;

c) encourager de toutes façons le retour au Québec des Canadiens d'outre-frontière;

d) développer un réseau de télédiffusion française à travers tout le Canada;

e) diriger vers le Québec un plus grand nombre d'étudiants provenant des groupes minoritaires français;

f) conclure des accords culturels entre le Québec et les Canadiens-Français des autres provinces;

g) établir l'unilinguisme français au Québec.

5.— b) que les mesures suivantes soient prises afin que cesse l'émigration vers les Etats-Unis des jeunes Canadiens-Français :

a) mise sur pied d'une politique d'immigration qui attire ou retienne ces jeunes au Québec;

b) maîtrise de l'économie québécoise par les Québécois;

c) élévation du niveau de vie et recyclage de la main-d'oeuvre au Québec;

d) création de nouveaux emplois, de nouvelles industries et accessibilité aux postes de commande;

e) reconnaissance du français comme langue de travail au Québec;

f) développement de l'éducation et de la recherche au Québec.

B.— Immigration

Il est résolu que le Québec légifère en matière d'immigration de manière à assurer le développement de la nation, et qu'à cette fin les mesures suivantes soient prises :

a) création immédiate d'un ministère québécois de l'immigration;

b) attribution au Québec d'une compétence exclusive sur le recrutement des immigrants nécessaire au développement au Québec;

c) le contrôle de l'admission des immigrants en territoire québécois;

d) conclusion d'accords internationaux avec les pays étrangers en matière d'immigration;

e) institution de la citoyenneté québécoise;

f) attribution de la compétence exclusive sur l'accueil aux immigrants désireux de s'établir au Québec et sur le contrôle médical des immigrants en transit.

La sécurité sociale et la santé

L'atelier avait à étudier une résolution en sept points, les six premiers se rapportant au Québec, le septième aux minorités françaises au Canada. Le texte était le suivant :

Il est résolu que :

1.— le Québec exige le contrôle de la totalité du régime de sécurité sociale, y compris santé et hospitalisation, comme d'ailleurs ce droit devrait être reconnu à toutes les provinces;

2.— toutefois, il est convenu que le Québec ferait bien de songer à des accords financiers et administratifs temporaires pendant la période de transition;

3.— dans cette période de transition, le Québec devrait exiger immédiatement le contrôle administratif de tous les plans actuellement sous contrôle fédéral.

4.— pendant cette période, le Québec devrait s'employer tout spécialement à régler en conséquence le problème de la fiscalité.

5.— l'acceptation de subventions fédérales même dans le cadre de conditions "très générales" constitue un danger pour la liberté d'action du Québec;

6.— il faudrait cependant mettre à l'étude, la question de savoir s'il est acceptable que le Québec, tout en s'opposant au principe des subventions puisse accepter d'entrer dans certaines ententes à caractère particulier.

7.— Les Canadiens-Français des autres provinces sont d'avis que le retrait

du Québec des programmes conjoints de sécurité-sociale n'est pas susceptible d'affecter les droits des minorités.

L'atelier n'a pas apporté de modifications importantes à l'avant-projet. Il l'a surtout synthétisé, supprimant cependant la sixième considération qui soulevait la question d'une contradiction possible entre l'opposition du Québec aux subventions fédérales et son adhésion à certaines ententes de caractère particulier.

L'atelier a donc soumis la résolution suivante à l'assemblée :

A.— Pour le Québec :

Il est résolu que :

1.— le Québec exerce seul les droits en matière de sécurité sociale et de santé;

2.— le Québec procède par étapes à des accords financiers et administratifs temporaires, pendant la période transitoire de structuration;

3.— dès le début de cette période transitoire, le Québec doit exiger immédiatement le contrôle administratif de tous les plans actuellement sous le contrôle fédéral;

4.— conséquemment, pendant cette même période, le Québec doit s'employer très spécifiquement aux règlements de la fiscalité entre Québec et Ottawa;

5.— le fait d'accepter des subventions très générales, constitue un danger pour la liberté d'action du Québec.

B.— Pour les délégués établis à l'extérieur du Québec :

Il est résolu que les Canadiens-Français des autres provinces se déclarent d'avis que le retrait du Québec des programmes conjoints fédéraux dans le champ de la Sécurité sociale n'est pas susceptible de léser les droits des minorités françaises.

La famille et la politique familiale

La résolution soumise à l'atelier était passablement longue et détaillée. Le texte en était le suivant :

Pour les délégués québécois

1.— Il est résolu :

a) que la législation sociale soit pensée et formulée à partir du principe de la compensation des charges familiales;

b) que le Québec exerce la plénitude des pouvoirs en matière de législation sociale;

c) que le Québec intervienne par ses pressions et influences auprès du fédéral pour aider une politique familiale propre aux besoins des Canadiens-Français des l'extérieur;

d) et que le Québec recouvre les pouvoirs de taxation qu'il a temporairement cédés au gouvernement du Canada à l'occasion des deux derniers conflits mondiaux.

2.— Il est résolu que le gouvernement du Québec légifère seul en matière de prestations sociales et familiales et qu'il établisse une politique favorisant les familles basée sur les compensations des charges familiales, de compétence et juridiction provinciale, par opposition à la redistribution économique actuellement pratiquée par le gouvernement fédéral.

3.— Il est résolu que le gouvernement du Québec établisse seul une politique favorisant la natalité.

4.— Il est résolu que le Québec seul légifère en matière d'habitation, pour respecter les exigences des familles québécoises et la dignité de la personne humaine. Le gouvernement du Québec devra promouvoir surtout la construction de logis à prix modiques et à taux d'intérêt réduit convenant aux exigences de la famille québécoise.

5.— Il est résolu que le gouvernement du Québec ait la compétence exclusive sur le bien-être de la famille.

Pour les délégués de l'extérieur du Québec :

6.— a) Il est résolu que le gouvernement fédéral établisse un ministère des affaires des Canadiens-Français établis à l'extérieur du Québec, afin de donner à ceux-ci les mêmes droits dont jouissent les Québécois dans leur province.

b) Il est résolu que les droits et pouvoirs réclamés pour une saine politique familiale au Québec

ne doivent nuire en rien aux besoins des Canadiens-Français des autres provinces.

c) Il est résolu que les Canadiens-Français d'outre-Québec sont d'opinion que les questions de politique et d'habitation, de natalité et du bien-être social sont du domaine exclusif des provinces; donc libre aux provinces de formuler leur propre politique.

d) Il est résolu que la législation sociale fédérale soit conçue à partir du principe de la compensation des charges familiales.

En ce qui a trait aux principes dont doit s'inspirer la politique familiale et aux pouvoirs que le Québec doit exercer dans ce domaine, l'atelier n'a guère modifié la proposition venant du groupe d'étude. Il en a toutefois retranché un article qui préconisait des "pressions" auprès du gouvernement fédéral pour que ce dernier établisse une politique familiale au Canada qui réponde aux besoins des minorités françaises. Cet article a par ailleurs été ajouté à la seconde partie de la résolution, relative aux minorités françaises, de même qu'un nouvel article affirmant que les questions d'habitation, de natalité et de sécurité sociale relèvent de la compétence provinciale.

L'atelier a donc finalement envoyé à l'assemblée la résolution suivante :

A. — Pour le Québec

Il est résolu que :

1.— la législation sociale soit pensée et exprimée à partir du principe de la compensation des charges familiales;

2.— le Québec détienne la juridiction exclusive et exerce la plénitude des pouvoirs en matière de législation sociale et familiale;

3.— le Québec recouvre tous les pouvoirs de taxation qu'il a temporairement cédés au gouvernement du Canada;

4.— le gouvernement du Québec légifère seul en matiere de prestations familiales et sociales et qu'il établisse une structure favorisant les familles à partir du principe de la compensation des charges familiales, de juridiction provinciale, par opposition à la redistribution économique actuelle appliquée par le gouvernement fédéral;

5.— seul le gouvernement du Québec établisse des mesures favorisant la natalité;

6.— seul le Québec légifère en matière d'habitation, pour respecter les exigences des familles québécoises et la dignité de la personne humaine. Le gouvernement du Québec devra promouvoir surtout la construction de logis à prix modique et à taux d'intérêt réduit convenant aux exigences de la famille québécoise.

B.— Pour les délégués de l'extérieur du Québec :

Il est résolu que :

1.— que le gouvernement fédéral crée un ministère des affaires des Canadiens-Français hors du Québec, afin de donner à ceux-ci les droits dont jouissent les Québécois dans leur province;

2.— les droits et pouvoirs réclamés et exercés en vue d'une saine polititique familiale au Québec ne servent pas de prétexte au gouvernement fédéral pour nuire aux Canadiens-Français des autres provinces;

3.— que l'on considère les questions d'habitation, de natalité et de sécurité sociale comme étant du domaine des provinces et que les provinces formulent leur propre politique en ce domaine ;

4.— il est proposé que la législation sociale soit conçue d'après le principe de la compensation des charges familiales pour les provinces hors du Québec;

5.— le Québec fasse pression auprès du gouvernement fédéral pour aider à l'établissement d'une politique familiale propre aux besoins des Canadiens-Français établis hors du Québec.

Atelier économique

L'atelier économique était chargé d'étudier cinq grandes questions : la législation financière et commerciale; la politique fiscale; le développement économique; la politique agricole; la monnaie et la banque.

Le groupe d'étude avait soumis à l'atelier économique un avant-projet de résolution en trois points, d'une portée plutôt générale :

Il est proposé que :

La législation financière et commerciale

1.— Le Québec détienne seul les pouvoirs constitutionnels pour légiférer pleinement et entièrement dans le domaine financier et commercial.

2.— Que ces lois touchant l'activité financière et commerciale de la nation québécoise fassent valoir le génie propre de cette nation, sa culture française, et soient promulguées en fonction de son développement économique.

3.— Que ces lois en matière commerciale et financière comprennent l'obligation pour toutes les compagnies d'être constituées en vertu de la loi du Québec, une réglementation entièrement québécoise de contrôle, l'exigence que les réserves des institutions concernées soient déposées dans le Québec en proportion de leur chiffre d'affaires, et que les profits et placements soient investis au Québec en fonction de leurs bénéfices et selon les normes édictées dans la loi.

L'atelier a conservé presque intégralement l'avant-projet de résolution. Il en a simplement retranché les quelques dernières lignes, à l'article 3, qui voulaient que les réserves des sociétés soient déposées dans le Québec en proportion du chiffre d'affaires et que les profits soient investis au Québec La résolution soumise par l'atelier à l'assemblée se lit donc comme suit :

Pour le Québec :

Il est proposé que :

1.— le Québec détienne la compétence constitutionnelle exclusive dans le domaine de la législation financière et commerciale;

2.— les lois touchant l'activité financière et commerciale du Québec fassent valoir le génie propre de sa nation, sa culture française et soient conçues en fonction de son développement économique ;

3.— les lois en matière commerciale et financière obligent toutes les compagnies faisant affaires au Québec à y être constituées selon la loi québécoise, et qu'une réglementation québécoise contrôle les opérations de ces entreprises.

Pour les délégués de l'extérieur du Québec :

Il est proposé que :

1.— des missions commerciales canadiennes-françaises se rendent visiter la francophonie hors du Québec pour établir des liens commerciaux;

2.— on ne s'en tienne pas aux seules lois pour prendre le contrôle de l'économie, mais à ces efforts concertés pour la création de compagnies de fiducie et de finance, en partant de fonds canadiens-français.

La politique fiscale

L'avant-projet soumis à l'atelier comportait trois articles. Le premier, d'une portée générale, soulignait simplement que le Québec doit avoir tous les pouvoirs fiscaux nécessaires pour répondre aux besoins et aux aspirations de la population. Le second article précisait certains de ces pouvoirs, à récupérer en cas de réaménagement constitutionnel. Le troisième, provenant des minorités françaises du Canada, appuyait les revendications du Québec avec certaines rectifications.

Le texte d'origine était donc le suivant :

Il est résolu :

1.— qu'en matière de politique fiscale ou budgétaire, le Québec en tant qu'Etat doit posséder tous les pouvoirs d'impôt et de taxation qui soient de nature à répondre aux besoins et aux aspirations de ceux qu'il représente.

2.— Que lors d'un choix constitutionnel, lequel entraînera un nouveau partage fiscal, le Québec exige le pouvoir exclusif sur la totalité des impôts fonciers, des impôts sur le revenu des personnes, sur les profits des compagnies, sur les impôts successoraux de même que les taxes sur le tabac et l'alcool.

3.— Nous les minorités de l'atelier de "La politique fiscale" appuyons les

revendications fiscales du Québec en autant que l'unité canadienne soit préservée et que l'épanouissement des minorités soit assuré.

L'atelier a retenu le premier article le modifiant de façon à parler des ressources nécessaires à l'expansion économique du pays.

Les deux autres articles ont été abandonnés. Ils étaient quelque peu restrictifs.

La nouvelle résolution, plus courte et plus générale, soumise à l'assemblée, a donc été la suivante :

Il est résolu qu'en matière de politique fiscale ou budgétaire, le Québec détienne toutes les ressources nécessaires à son expansion économique.

Le développement économique

L'atelier était saisi, à ce sujet, de l'avant-projet suivant :

1.— Il est résolu que la planification économique est non seulement utile, mais absolument nécessaire à l'épanouissement de la nation canadienne-française.

2.— a) Il est proposé que la planification ait comme objectif premier la sauvegarde de la culture et la protection de notre conception particulière de l'homme et de la société, en vue de permettre à la nation canadienne-française son plein épanouissement et la poursuite des buts qui lui sont propres.

2.— b) Que le Québec ne participe pas à une politique de planification pancanadienne dirigée par le gouvernement du Canada.

3.— a) Il est résolu que seul le Québec puisse établir et mettre en oeuvre un plan de développement économique tenant compte de tous les impératifs nécessaires à l'épanouissement de la nation canadienne-française.

3.— b) Il est résolu que le Québec détienne tous les instruments indispensables à la mise en oeuvre et à l'application d'un plan de développement économique du Québec.

4.— Il est résolu que sur le plan des juridictions, le Québec soit en mesure d'exercer toutes les compétences requises en matière de planification.

L'atelier n'a rien changé à l'article 1. Il a par contre modifié l'article 2. – a), de façon à souligner que la planification doit tenir compte du caractère culturel de la nation, sans dire que ce doive être là son premier objectif. Le reste de la résolution n'a subi que des modifications de style qui n'en affectent pas l'esprit ni la portée.

L'atelier a donc soumis à l'assemblée la résolution suivante :

Il est résolu que :

1.— la planification économique québécoise est non seulement utile, mais absolument nécessaire à l'épanouissement de la nation canadienne-française;

2.— la planification tienne compte de la culture canadienne-française et de sa conception particulière de l'homme et de la société;

3.— le Québec ne se soumette pas à une politique de planification dirigée par le gouvernement du Canada;

4.— le Québec détienne exclusivement les compétences constitutionnelles nécessaires à la réalisation d'un plan de développement économique, tenant compte de la culture canadienne-française et de sa conception particulière de l'homme et de la société.

La politique agricole

L'atelier était saisi d'un avant-projet réclamant la compétence exclusive du Québec en matière de législation et de politique agricoles.

Il est proposé par l'atelier C-4 sur la politique agricole que la juridiction en matière de législation agricole relève de la compétence du Québec; et que la compétence juridique exclusive du Québec s'étende sur l'enseignement, la recherche, les fermes expérimentales, le crédit agricole, les ententes commerciales, l'aménagement régional et le développement agricole.

Avant-projet de résolution pour les groupes minoritaires

Il est proposé par l'Atelier C-4 sur la politique agricole, que le Québec revendique la compétence juridique sur l'agriculture pour toutes les provinces et qu'il noue des relations étroites avec les autres provinces dans le domaine de l'enseignement, la recherche, les ententes commerciales, l'aménagement et le développement agricoles.

L'atelier a retenu cet avant-projet presque intégralement. Il a simplement retranché de la seconde partie le passage dans lequel le Québec revendiquait une compétence pour les autres provinces.

La résolution soumise à l'assemblée a donc été la suivante :

Pour le Québec :

Il est résolu que le Québec ait compétence exclusive en matière de législation agricole, et que cette compétence, notamment mais non limitativement, s'étende à l'enseignement, la recherche, les fermes expérimentales, le crédit agricole, les ententes commerciales, l'aménagement régional et le développement agricole.

Pour les délégués de l'extérieur du Québec :

Il est résolu que le Québec établisse des relations étroites avec les autres provinces dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, des ententes commerciales, de l'aménagement et du développement agricole.

La monnaie et la banque

L'atelier avait reçu du groupe d'étude la résolution suivante :

Il est proposé que :

1.— Le Québec doit créer sa propre Banque du Québec.

2.— Toutes les institutions de crédit du Québec, reliées aux fonctions bancaires, relèvent de la Banque du Québec.

3.— Le Conseil d'administration de la Banque du Canada soit nommé en majorité par les provinces.

4.— La politique monétaire de la Banque du Canada doit être élaborée avec le Québec.

5.— Pour les provinces hors du Québec, il est proposé que l'on étudie la possibilité que la Banque du Canada soit structurée semblablement au "Federal Reserve System" des Etats-Unis, ayant des régionales préposées au développement économique des grandes régions canadiennes, la direction régionale étant assurée par une majorité de compétence régionale.

Cet avant-projet n'a subi aucune modification notable de la part de l'atelier qui en a simplement regroupé les articles de façon plus logique et qui a envoyé à l'assemblée le texte qui suit :

Pour le Québec :

1.— le Québec doit créer la Banque du Québec, qui exercera un contrôle sur les institutions financières du Québec reliées aux fonctions bancaires et para-bancaires;

2.— la Banque du Québec participe avec la Banque du Canada à l'élaboration de la politique monétaire.

Pour les délégués hors du Québec

1.— le Conseil d'administration de la Banque du Canada soit composé en majorité d'administrateurs nommés par les provinces.

2.— Il est résolu que l'on étudie la possibilité que la Banque du Canada soit structurée comme le "Federal Reserve System" des Etats-Unis, avec des régionales préposées au développement économique des grandes régions canadiennes, la direction régionale étant assurée par une majorité régionale.

Atelier politique

L'atelier politique des Etats généraux s'est penché sur quatre grandes questions dans le domaine politique: l'arbitrage constitutionnel; l'intégrité du territoire québécois; les pouvoirs indéfiniment extensibles; les relations internationales.

L'arbitrage constitutionnel et l'organisation pénale

L'atelier était saisi de l'avant-projet suivant :

Il est résolu que dans l'hypothèse où le Québec demeure dans un régime fédéral ou confédéral :

1.— Un tribunal constitutionnel spécialisé bi-national soit créé;

2.— Il soit composé de trois juges francophones nommés par le gouvernement du Québec, trois juges anglophones nommés par le gouvernement des autres provinces, deux juges par le gouvernement central dont un choisi parmi les minorités françaises, et un président choisi par les huit juges en dehors de leur cadre suivant le principe de l'alternance linguistique.

Cet avant-projet a été entièrement rejeté par l'atelier. Comme c'est, dans tous les ateliers, le seul cas de projet de résolution radicalement rejeté par l'atelier, il est intéressant de rappeler les raisons qui ont été invoquées par la majorité des membres de l'atelier à l'appui de leur décision.

Il y en a deux principales, qui en fait sont reliées :

1) Il n'est pas "juste, normal et raisonnable qu'un Etat, en l'occurrence le Québec, s'en remette à une instance judiciaire contrôlée en partie par un Etat étranger, en l'occurrence le Canada, pour régler ses problèmes d'ordre international.

2) L'avant-projet, comme l'indiquent les toute premières lignes, postule que le Québec demeure dans un régime "fédéral ou confédéral". Or, selon la majorité des membres de l'atelier, c'est là "une hypothèse qui va carrément à l'encontre des résolutions de toutes les commissions politiques."

En conséquence, l'atelier ne s'est pas contenté de rejeter l'avant-projet. Il s'est prononcé aussi contre la rédaction d'un nouveau projet.

Aucune résolution n'a donc été soumise à l'assemblée.

L'intégrité du territoire québécois

L'atelier avait reçu du groupe d'étude l'avant-projet suivant :

Il est résolu :

1.— que le Québec sauvegarde d'une façon totale l'intégrité de son territoire, car il s'agit d'un élément essentiel de sa souveraineté économique et politique;

2.— que le Québec étende sa compétence territoriale jusqu'à la ligne médiane d'équidistance traversant les baies

James et d'Hudson ainsi que le détroit d'Hudson incluant de la sorte, dans son territoire, les îles et les archipels du littoral et du large des côtes du Nouveau-Québec;

3.— que l'on étudie la possibilité d'annexer au Québec la Terre de Baffin;

4.— que le Québec étende et affirme sa compétence sur le plateau continental et sur les gisements sous-marins situés au large de ses côtes;

5.— que le Québec exige que les ports de son territoire deviennent sa propriété et tombent désormais sous sa compétence;

6.— que le Québec réclame la compétence exclusive à l'égard de la navigation en hiver et en toute saison sur le Saint-Laurent et sur ses tributaires, comme le Saguenay et le Richelieu;

7.— que le Québec revendique intégralement le Labrador;

8.— que le Québec obtienne l'abrogation complète dans son propre territoire du pouvoir d'expropriation des organismes fédéraux;

9.— que le Québec récupère les parties de son territoire qui, dans l'Ouest Québécois et spécialement dans la région de Hull, sont passés sous la compétence fédérale.

Après délibérations, l'atelier a retenu à peu près intégralement le texte de l'avant-projet. Il y a simplement ajouté un dixième article affirmant la juridiction du Québec sur son espace aérien. C'est donc la résolution suivante que l'atelier a envoyée à l'assemblée :

Il est résolu que :

1.— le Québec sauvegarde d'une façon totale l'intégrité de son territaire, car il s'agit d'un élément essentiel de sa souveraineté économique et politique;

2.— le Québec affirme sa compétence territoriale jusqu'à la ligne médiane d'équidistance traversant les baies James et d'Hudson, ainsi que le détroit d'Hudson, incluant de la sorte dans son territoire les îles du littoral et du large des côtes du Nouveau-Québec;

3.— l'on étudie la possibilité d'annexer au Québec la Terre de Baffin;

4.— le Québec étende et affirme sa compétence sur le plateau continental et sur les gisements sous-marins situés au large de ses côtes ;

5.— le Québec exige que les ports de son territoire deviennent sa propriété et relèvent désormais de sa compétence;

6.— le Québec réclame la compétence exclusive à l'égard de la navigation en tout temps sur le Saint-Laurent et ses tributaires, comme le Saguenay et le Richelieu;

7.— le Québec affirme ses droits sur le Labrador et le revendique dans son intégrité;

8.— le Québec obtienne l'abrogation complète dans son propre territoire du pouvoir d'expropriation des organismes fédéraux ;

9.— le Québec récupère les parties de son territoire qui, dans l'Ouest-Québécois et spécialement dans la région de Hull, sont passées sous la compétence fédérale;

10.— le Québec exerce sa pleine juridiction sur son espace aérien.

Les pouvoirs indéfiniment extensibles

L'atelier politique était saisi d'un avant-projet assez détaillé sur certains pouvoirs centralisateurs détenus par Ottawa et qui devraient être supprimés. Une seconde partie de la résolution, émanant des non-Québécois apportait certaines réserves à cette position.

Le texte de l'avant-projet était le suivant :

Les théories centralisatrices fédérales suivantes sont rejetées par l'assemblée à l'unanimité :

1.— pouvoirs indéfiniment extensibles;

2.— pouvoir de dépense des fonds publics fédéraux dans les domaines étrangers à sa juridiction;

3.— pouvoir de déclaration unilatérale;

4.— pouvoirs résultant de la compétence résiduelle;

En conséquence, le Québec doit jouir de façon exclusive de toutes les compétences essentielles à son fonctionnement maximal et à son plein épanouissement national. Les pouvoirs résiduels devront tomber sous la juridiction exclusive du Québec et celui-ci devra réexaminer avec Ottawa les ouvrages qui devront revenir

au Québec en vertu de droits acquis résultant de la théorie du pouvoir de déclaration unilatérale.

Ce point de vue québécois exigerait aux yeux des Canadiens-Français non québécois, les nuances suivantes :

On propose que le Québec, en tant que centre de gravité du Canada français dans son ensemble doit posséder les compétences résiduelles, fiscales et essentielles pour répondre aux aspirations dudit peuple canadien-français tout en laissant à l'Etat central les compétences voulues pour assurer l'épanouissement du pays tout entier.

L'atelier a retranché de la résolution les explications et les considérations portant sur des modalités, retenant simplement le rejet des trois grands pouvoirs centralisateurs détenus par Ottawa. La partie émanant des minorités a aussi été retirée, de sorte que le texte final de la résolution soumise à l'assemblée se lit en ces termes :

Il est résolu que l'Etat du Québec cesse d'être soumis à l'exercice, par Ottawa:

1.— du pouvoir déclaratoire;

2.— du pouvoir général de dépenser;

3.— de la compétence résiduelle.

Les relations internationales

L'atelier avait reçu du groupe d'étude l'avant-projet suivant :

Le Québec doit pouvoir assumer lui-même la conduite de ses relations avec les pays étrangers. En particulier :

1.— Il doit pouvoir négocier et conclure seul les traités dans tous les domaines et les mettre lui-même en oeuvre;

2.— il doit pouvoir adhérer, en tant que membre de plein droit, à toute organisation ou association internationales;

3.— il doit pouvoir entretenir des relations diplomatiques et consulaires bilatérales ou multilatérales avec tout Etat étranger;

4.— il doit avoir la maîtrise de sa propre politique étrangère; il doit avoir un droit de décision sur l'état de paix ou de guerre qui détermine le destin d'un peuple;

5.— les Canadiens-Français établis hors du Québec, respectent l'option adoptée par le groupe d'études sur les relations internationales futures du Québec. Dans l'éventualité où cette option devient une réalité, voici ce que les Canadiens-Français établis hors du Québec, exigent en matière de relations internationales: que les gouvernements des provinces où habitent des citoyens francophones, se prévalent de l'accord-cadre conclu entre le Canada et la France, en matière culturelle, et de tout autre accord du même genre que le Canada pourrait signer avec tout pays et Etat francophones.

Cet avant-projet a été adopté à peu près intégralement par l'atelier, avec seulement deux modifications.

L'avant-projet précisait que le Québec devait avoir la maîtrise de sa politique étrangère ainsi que "le droit de décision sur l'état de paix et de guerre". Cette dernière expression a été supprimée, mais le principe en est impliqué dans le texte révisé qui veut que le Québec ait "la pleine maîtrise de sa politique étrangère et de sa politique de défense".

A la fin du projet de résolution, l'atelier a par ailleurs ajouté un article relatif au traitement que les provinces devraient accorder aux minorités françaises du Canada, dans le cas où seraient réalisées les propositions relatives aux relations internationales du Québec.

L'atelier politique a donc présenté à l'assemblée la résolution suivante :

A.— Pour le Québec :

Il est résolu que :

1.— Québec doit assumer lui-même la conduite de ses relations avec les pays étrangers et ce, dans tous les domaines. En particulier :

a) il doit pouvoir négocier et conclure seul les traités dans tous les domaines et les mettre lui-même en oeuvre ;

b) il doit pouvoir adhérer, en tant que membre de plein droit, à toute organisation ou association internationales;

c) il doit pouvoir entretenir des relations diplomatiques et consulaires bilatérales ou multilatérales avec tout Etat étranger;

d) il doit avoir la pleine maîtrise de sa politique étrangère et de sa politique de défense;

B.— Les Canadiens-Français établis hors du Québec respectent l'option adoptée par les Etats généraux sur les relations internationales futures du Québec. Dans l'éventualité où cette option deviendrait une réalité, voici ce que les Canadiens-Français établis hors du Québec exigent en matière de relations internationales :

1.— que les gouvernements des provinces où habitent des citoyens francophones se prévalent de l'acord-cadre conclu entre le Canada et la France en matière culturelle et de tout autre accord du même genre que le Canada pourrait signer avec tout pays et Etat francophones;

2.— que le Québec prenne les mesures appropriées pour que les provinces canadiennes accordent à leurs citoyens francophones un traitement égal au traiment accordé par le Québec à sa minorité anglophone.

Chapitre V

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE

sur les projets de résolutions

émanant des groupes d'étude

et revus par les ateliers

Débats de l'Assemblée

La procédure des assemblées générales a été adoptée par les délégués pour assurer l'efficacité des sessions plénières. Ces règles tiennent compte du grand nombre des délégués présents et de la nature même des débats.

Pour la compréhension du lecteur, on trouvera ici les règles in extenso. Elles permettent de comprendre le compte-rendu des débats qui vont suivre.

Les règles

I.—GÉNÉRALITÉS

A.—But

Les règles de procédure ont pour but d'accélérer le débat et de permettre à chacun d'exprimer son opinion en toute liberté.

B.—Horaire

Le jeudi, 23 novembre 1967
de 9 h 30 à 12 h 00

Le vendredi, 24 novembre 1967
de 9 h 30 à 12 h 00

Le samedi, 25 novembre 1967
de 9 h 30 à 12 h 00
de 14 h 00 à 15 h 30
de 16 h 00 à 17 h 30

Le dimanche, 26 novembre 1967
de 9 h 30 à 11 h 30
de 14 h 00 à 19 h 00

C.—Disposition générale aux séances

1. Chaque délégué, pour toute la durée des séances, possède son propre fauteuil.

2. Comme aucune norme ne pouvait satisfaire l'ensemble des délégués, la Commission générale provisoire a procédé à un tirage au sort pour assigner à chaque délégué un fauteuil qui lui soit personnel. Le tirage a eu lieu à la séance du 14 juillet 1967.

II.—PROCÉDURE

A.—Droit de parole

4. Tout délégué doit obtenir l'assentiment du président d'assemblée avant de prendre la parole.

5. Les scrutateurs inscrivent le nom des délégués qui désirent prendre la parole et le greffier de l'assemblée générale tire au sort le nom des orateurs, afin de déterminer l'ordre du débat.

6. Tout délégué qui prend la parole doit s'identifier: nom, prénom, comté ou province ou association. Il doit s'adresser au président et non à un délégué ou à un groupe en particulier.

7. Le délégué qui a la parole ne doit pas être interrompu, sauf pour rappel à l'ordre par le président.

8. Le délégué a droit de parole pour une période maximum de 3 minutes. Il ne parle qu'une fois sur un même sujet, sauf le proposeur qui a le droit de répondre avant le vote.

9. La durée du débat consacré à toute résolution d'un atelier est fixée à quarante minutes au maximum, après quoi le vote est appelé.

B.—Rôle du président

10. Le président dirige les délibérations; il contrôle l'existence du quorum; il observe strictement l'ordre du jour; il assure la liberté d'expression de tous; il se conforme aux règles de procédure; il ajourne le débat si nécessaire; et il ajourne l'assemblée en quittant le fauteuil.

11. Il se prononce sur les questions de procédure, sauf appel de sa décision à l'Assemblée; il ne prend aucune part aux débats. En cas d'appel de l'une de ses décisions, il n'a pas à quitter son fauteuil et il est alors entendu le premier sur les motifs de sa décision.

12. Le président appelle tout vote et il en proclame le résultat.

13. Le président est assisté de deux vice-présidents, d'un conseiller, d'un greffier, d'un secrétaire et de dix scrutateurs. Le président assigne à chacun d'eux ses responsabilités propres.

C.—Ordre du débat

14. L'ordre du jour accepté par l'Assemblée au début des assises ne peut être modifié, sauf par un vote des deux-tiers de l'Assemblée.

15. Les projets de résolutions des ateliers de travail sont soumis à l'assemblée dans l'ordre suivant :

a) L'enseignement et la recherche (A-1)

b) La législation sur le travail (B-1)

c) La législation financière et commerciale (C-1)

d) L'arbitrage constitutionnel et l'organisation pénale (D-1)

e) Le statut de la langue française (A-2)

f) Le peuplement et l'immigration (B-2)

g) La politique fiscale (C-2)

h) L'intégrité du territoire québécois (D-2)

i) La radio et la télévision (A-3)

j) La sécurité sociale et la santé (B-3)

k) Le développement économique (C-3)

l) Les pouvoirs indéfiniments extensibles (D-3)

m) Les relations entre Canadiens français (A-4)

n) La famille et la politique familiale (B-4)

o) La politique agricole (C-4)

p) Les relations internationales (D-4)

q) La monnaie et la banque (C-5)

16. Si un atelier n'a pas terminé la rédaction d'un projet de résolution pour le présenter en temps opportun à l'Assemblée générale, le président propose l'étude du projet suivant, dans l'ordre ci-dessus établi.

17. Seuls les projets de résolutions émanant des quatre ateliers de travail et les propositions de la Commission générale provisoire inscrites à l'ordre du jour peuvent être proposés et discutés à l'Assemblée générale.

18. Sous réserve des articles 16 et 19, aucune motion spéciale, privilégiée, incidente ou subsidiaire ne peut interrompre le débat d'une question inscrite à l'ordre du jour ou d'un projet de résolutions d'un atelier de travail.

19. Aucune motion ne peut différer le moment prévu pour la clôture du débat.

20. Aucun amendement ni sous-amendement ne peut être apporté à un projet de résolutions émanant de la Commission générale ou d'un atelier de travail. Advenant un vote négatif de l'Assemblée générale, l'organisme qui avait proposé la motion principale défaite peut formuler une nouvelle résolution à être discutée à une séance subséquente.

21. Toute question de fait personnel soulevée par un délégué pour protéger ses droits doit être soumise par écrit au président de l'Assemblée, par l'entremise du secrétaire. Le président décide seul s'il doit faire droit à la question.

22. Tout rappel au règlement doit porter sur la procédure. Le président décide immédiatement du point soulevé et il donne brièvement les raisons de sa décision. Le délégué interrompu par un rappel au règlement doit attendre que la question soit tranchée avant de reprendre la parole.

On peut en appeler de la décision du président sur un rappel au règlement. Mais l'appel doit être appuyé; l'Assemblée générale décide alors à la majorité simple si la décision présidentielle doit être maintenue. La motion d'appel n'est pas sujette à la discussion.

23. Le président de l'assemblée peut, avant l'heure de clôture prévue, mettre la question principale aux voix, si aucun délégué ne sollicite de prendre la parole.

24. Seuls les délégués ont droit de vote. Les décisions de l'Assemblée générale sont prises conformément aux dispositions sur le vote apparaissant ci-dessous.

25. Les observateurs et les suppléants n'ont point le droit de vote. Ils sont autorisés à prendre la parole dans les groupes et équipes d'étude, selon les normes prévues, mais non à l'Assemblée générale.

26. Pour toute question de procédure qui n'est pas prévue ou réglée dans le présent règlement, on s'en remettra à la décision du président de l'assemblée, avec droit d'appel.

27. Aucune modification ne sera permise aux présentes règles de procédures, à moins qu'une résolution de modification n'ait été présentée à la Commission générale provisoire, avant le 10 novembre 1967.

D.— Mécanisme du vote

Note: La règle du vote aux Assemblées générales des Etats généraux du Canada français est d'une souveraine importance. Il est essentiel que cette règle fasse les exigences de l'équité et soit bien comprise de tous, en sorte que tous les éléments de la nation canadienne-française puissent s'exprimer et prendre part aux décisions des Etats généraux.

28. Le quorum de l'Assemblée générale est fixé à la présence de la majorité simple des délégués aux Etats généraux.

29. Comme dans toutes les assemblées délibérantes, il convient de distinguer entre un vote sur la forme et un vote sur le fond.

30. Un vote sur la forme porte sur la composition des commissions, sur des modalités du vote et sur la structure des Etats généraux. Il établit les cadres dans lesquels on accepte de travailler ensemble.

31. Un vote sur le fond concerne les principes d'une pensée nationale et les orientations constitutionnelles à déterminer.

32. Lorsqu'il s'agit d'un vote sur la forme tous les délégués des Etats généraux du Canada français votent indistinctement, soit : les délégués des comtés du Québec, les délégués des associations du Québec et les délégués des Canadiens français de l'extérieur du Québec.

33. Dans un vote sur la forme, on procède à main levée. Le président demande un vote écrit si un quart ou plus des délégués s'opposent à une motion.

34. Les décisions sur la forme sont prises à la majorité simple des délégués présents.

35. Quant au suiet des votes sur le fond, on distingue entre quatre régions : le Québec, l'Ontario, les Maritimes et l'Ouest. Les délégués de chaque région constituent des entités distinctes.

36. Pour que le vote sur le fond soit considéré comme l'expression définitive des Etats généraux, quant à la question débattue et quant à la région concernée, il faut que les deux-tiers des délégués présents de ladite région aient positivement voté de la même manière.

37. Dans un seul cas, les votes sur le fond des délégués des quatre régions sont totalisés de manière à présenter l'opinion de la nation. Ce cas particulier se présente quand les délégués de chacune des régions ont voté pour une résolution dans une proportion des deux-tiers.

38. Chaque délégué possède un cahier individuel de 60 bulletins de vote.

39. Les délégués de chaque région (Québec, Ontario, Maritimes, Ouest) reçoivent des bulletins qui identifient leur région. Pour le Québec, l'identification est encore plus précise : des bulletins distinctifs sont prévus pour chacune des dix zones économiques; les bulletins de chacun des représentants d'associations seront aussi différents.

40. Chaque bulletin de vote comporte le numéro du vote à déposer et un espace à l'usage des commentaires du délégué.

41. Dans le dépouillement des votes, "oui" et "oui avec réserve" sont considérés en faveur d'une résolution.

42. Le projet de résolution est inscrit sur un grand écran, de façon à ce que tous puissent le lire aisément.

43. Le vote est strictement secret.

44. Les ouvreurs de la Place des Arts recueillent les bulletins dans des urnes spéciales; il y a 30 placiers préposés à ce travail.

45. Les dix scrutateurs élus par l'assemblée générale comptent le total des bulletins et ils assurent le dépouillement du vote.

46. La compagnie I.B.M., en collaboration avec la "Compagnie de Téléphone Bell", compile et analyse par régions et zones chacun des votes. Les résultats sont projetés sur un grand écran et publiés dans le "Journal Officiel des Etats Généraux".

47. L'Assemblée générale poursuit ses délibérations pendant le dépouillement du scrutin.

Débats de l'Assemblée

Le samedi, 25 novembre 1967, à 9 h 30,

sous la présidence de M. le professeur André Desgagné.

L'enseignement et la recherche

M. Gaston Gouin, Richmond

Voici le texte du projet de résolution émanant du groupe d'étude et revu par l'atelier culturel.

Pour le Québec :

Il est résolu qu'il appartient exclusivement au Québec

1. de légiférer sur toutes les questions relatives à l'enseignement et à la culture au Québec;

2. de légiférer en matière de subventions, de prêts ou de bourses pour l'enseignement, la recherche et le développement des arts et des sciences au Québec;

3. d'amplifier de plus en plus l'enseignement et la culture du français aux Québécois non francophones de manière que le Québec participe à part entière à la francophonie mondiale.

A l'extérieur du Québec :

Il est résolu que :

1. l'enseignement dans toutes les provinces relève de la compétence provinciale;
2. les provinces anglophones du Canada accordent à la minorité française au moins le même traitement et le même respect des droits qu'accorde le Québec à sa minorité anglaise.

M. J.-Omer Samson, Ste-Marie

Merci, monsieur le président. Dans la section 3 où il est dit d'amplifier de plus en plus l'enseignement et la culture française pour les Québécois; j'ajoute ici : de procéder avec célérité, immédiatement et, sur un ton badin, avant que les nations soient dans la lune en l'an 2 000.

M. Yvan Roy, Richmond

Il est dans la résolution à l'extérieur du Québec, numéro 1: l'enseignement dans toutes les provinces relève de la compétence provinciale. Je me demande si avec des provinces comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, Terre-Neuve, on peut s'y fier, quand on sait les déclarations de Manning, Bennett et de tous ces gens-là. Je me demande s'il ne faudrait pas leur donner un délai pour donner des droits égaux aux Canadiens-Français et puis ensuite créer un ministère fédéral des minorités, des Canadiens de langue maternelle française. Quant aux autres provinces, je suis d'accord. Je pense qu'on devrait quand même donner un droit de désaveu à un Collège canadien-français élu par les Canadiens-Français.

M. Georges Langlois, Société des Professeurs d'histoire

Monsieur le président. Je désire m'élever avec la dernière énergie contre la formulation du paragraphe 3. Nous sommes ici aux Etats généraux, observés par un certain nombre d'observateurs, pour employer un pléonasme, qui viennent du monde francophone. Or en français, amplifier la culture du français du Québécois, si je connais mon français, ça ne veut rien dire. Il ne s'agit pas de la culture des "patates", il s'agit de la culture du français. Donc "amplifier la culture du français" au Québec, c'est une expression qui, à mon avis, est parfaitement ridicule. Je suis d'accord sur le fond, pour me faire bien comprendre, mais je pense que la forme est importante. Ces textes-là seront publiés partout. Je vais voter tantôt pour la résolution, mais il me semble qu'il faudrait absolument qu'un comité de linguistes écrive cela avec un minimum d'élégance française, et d'ailleurs, hier, j'étais dans l'atelier culturel et à la réunion du soir, nous avons voté cette résolution à la condition expresse qu'elle soit revisée par un comité de linguistes que nous avions formé hier soir, qui était présidé par M. Jean-Marc Léger. Je me demande si M. Jean-Marc Léger a mis sa main là-dedans, mais ça n'est pas très évident. Alors il n'y aura absolument rien de changé par rapport à ce qu'on a voté hier et on l'a voté à la condition que ce soit revisé au point de vue français.

M. Jacques Gadbois, Association générale des étudiants de l'Université de Sherbrooke

Monsieur le président, j'aimerais appuyer le "premièrement" de notre proposition, en disant qu'il est inadmissible que l'enseignement au Québec soit soumis au gouvernement fé-

déral qui est en très grande majorité anglophone. Mais j'aimerais également appuyer la proposition 2 pour dire qu'il faut s'unir. Ici, il appartient exclusivement au Québec de légiférer sur l'attribution de subventions, de prêts ou de bourses pour l'enseignement, parce que certains domaines de la recherche et des arts sont négligés, à cause de leur manque de rentabilité.

M. Charles-A. Veilleux, Association générale des étudiants de l'Université Laval

Monsieur le président, j'aimerais soulever une question qui est essentiellement de procédure. A la section relative à l'enseignement et à la recherche à l'extérieur du Québec, article 2, on trouve une proposition qui est identique à celle de la section b, article 2, des relations internationales. J'aimerais savoir s'il est possible et s'il serait bon de choisir l'une des deux. Merci.

Le président

Nous devons recevoir le projet de résolution tel qu'il est présenté devant vous, de sorte que la question ne peut être admise. Vous y répondrez par votre propre vote.

M. Yves Lafortune, d'Arcy-McGee

Monsieur le président, je viens appuyer évidemment la résolution qui a été proposée. Cependant relativement à la question des gens qui sont à l'extérieur du Québec, je me demande s'il ne serait pas plus réaliste de lire l'alinéa 2 comme suit. Je vais lire d'abord le texte actuel et je vais vous proposer ceci. On lit : Les provinces anglophones du Canada accordent à la minorité française au moins le même traitement et le même respect des droits qu'accorde le Québec à sa minorité anglophone. Est-ce qu'on ne pourrait pas dire que le Québec accorde exactement à la minorité anglophone du Québec ce que les Canadiens anglais accorderont à la minorité francophone à l'extérieur.

Si vous permettez, Monsieur le président, j'aimerais vous poser une question. J'aimerais que les délégués présents connaissent le résultat officiel de la question qui a été posée hier, la résolution de M. François-Albert Angers.

Le président

Nous ferons connaître le résultat à la fin de cette séance-ci, lorsque nous aurons les documents officiels.

M. Paul Villeneuve, Mégantic

Monsieur le président, est-il possible de soulever un point de privilège à ce stade des débats.

Le président

Hors d'ordre. Je vous réfère au code de procédure que nous avons accepté lors de la première séance qui interdit toute question de privilège.

M. Paul Villeneuve, Mégantic.

Merci, Monsieur le président.

M. M.-J. Lefranc Mercier, Bourget

Monsieur le président, évidemment comme délégué du Québec, je voterai pour la première partie en tenant compte des réserves linguistiques à la partie 3. Je voudrais particulièrement m'adresser aux délégués de l'extérieur du Québec en leur disant qu'ils ne peuvent absolument pas demander le même traitement qu'on donne aux anglophones car ici, on ne leur donne pas du respect et des droits, on leur donne des privilèges. Le seul droit à l'éducation, c'est de s'éduquer. Dans un Etat indépendant national, que ce soit le Canada, le Québec ou la Chine, on s'éduque dans la langue du pays; si on leur donne une autre langue pour s'éduquer, c'est un privilège.

M. Gilbert Manseau, L'Islet

M. le président, je tiens à appuyer l'opinion de ceux qui s'opposent à la rédaction de l'article 3. Si l'on veut amplifier l'enseignement du français, qu'on commence par l'écrire correctement. Deuxièmement, je trouve que la dernière phrase de ce troisième paragraphe, à savoir : "participe à part entière à la francophonie mon-

diale", ce n'est pas clair. Merci, M. le président.

M. Michel Saint-Cyr, Assurance-Vie Desjardins

Monsieur le président, je soumets bien respectueusement que le paragraphe 3 pour le Québec me semble drôlement rédigé parce qu'il y a deux idées bien distinctes dans le troisième paragraphe. D'une part, on parle du fait d'amplifier de plus en plus la culture du français aux Québécois non-francophones et d'autre part, on parle du fait pour le Québec de participer à part entière à la francophonie mondiale. Ce qui me paraît deux objectifs distincts qu'on pourrait peut-être diviser. Merci.

M. Jacques Courville, Notre-Dame-de-Grâce

Monsieur le président, je sais qu'à ce stade-ci, il est inutile d'essayer de modifier ces propositions, mais je doit alors dénoncer ou enfin dire mon opposition à la façon dont ces propositions ont été traitées depuis deux ou trois jours que nous les étudions. Je ne vois pas de changement appréciable à leur formulation sur celle d'avant-hier et je ne vois pas de corrections des défauts majeurs qui ont été à plusieurs fois mentionnés par des interventions que ces textes comportent. Je regrette cet état de chose. Je veux souligner aussi au paragraphe 3 "amplifié de plus en plus" ne signifie rien. C'est une tautologie. Amplifier la culture du français ne signifie rien non plus. La deuxième partie de la proposition trois "participe à part entière à la francophonie mondiale" ne dépend pas de la première proposition et le "de manière que" ne signifie rien non plus. J'aimerais également souligner, pour le but d'introduire quelque chose de positif dans cette déclaration, que par exemple, à l'article 2, on aurait pu facilement dire "et collabore efficacement aux initiatives extérieures dans ce domaine".

Mme Georgette Caza, Huntingdon

Je considère que le mot "amplifié" cerne très bien le problème qui est devant nous parce qu'il concerne les méthodes audio-visuelles de perfectionnement et qu'il ne comprend pas seulement une culture, j'oserais employer le mot "extérieure", mais bien interne du problème.

M. Yvon Groulx, Jeanne-Mance

M. le président. Je trouve la résolution, dans certains de ses articles, extrêmement faible et je le regrette. A l'article 3 de la première partie, "amplifier de plus en plus l'enseignement et la culture du français", je ne discuterai pas la rédaction, on l'a fait suffisamment ici. Mais ce n'est pas ce qu'il faut et il n'appartient pas exclusivement au Québec seulement d'amplifier la culture du français, sinon nous allons continuer à angliciser les Québécois non-francophones et francophones également. Il faudrait exiger absolument et de toute urgence même sous le régime constitutionnel actuel, ce que nous avons le droit de faire, l'école publique française pour tous et en accordant généreusement aux anglophones des écoles bilingues comme les francophones ont des écoles bilingues en Ontario. Je dis bien pour les anglophones et britanniques, des écoles bilingues où ils apprendront le français de telle façon que pour avoir un diplôme de quelque niveau que ce soit, ils devront avoir une connaissance du français au moins égale à celle que nous recevons nous-mêmes dans nos écoles françaises. Et quant aux Néo-Québécois, nous n'avons pas le choix, nous sommes le seul pays au monde qui permet à des nouveaux venus de s'intégrer à une autre collectivité au pays même. Il ne faudrait plus pouvoir lire dans les journaux : "La commission scolaire prépare un projet pour angliciser les Néo-Canadiens à Montréal". C'est un scandale. Quant à l'extérieur du Québec, le paragraphe 2, au moins le même traitement et le même respect, on l'a dit tout à l'heure en quelques mots, actuellement nous accordons dans le Québec aux minorités anglophones un traitement privilégié qui en fait une collectivité non-intégrée au Québec. Il est heureux de penser qu'à l'extérieur, nos francophones pourront faire la même chose et nous pourrions dire simplement le même

traitement et le même respect des droits légitimes. Merci.

Le président

Une communication nous parvient à l'instant relative au projet de résolution qui est soumis à votre délibération. Je vous la lis : "M. Jean-Marc Léger a effectivement revu le texte, mais les modifications sont arrivées après le rapport officiel. Nous vous proposons donc d'accepter comme troisième alinéa de la proposition de la résolution le texte suivant: 3) "Intensifier l'enseignement et la culture au bénéfice des Québecois non-francophones afin que le Québec puisse participer à part entière à la francophonie mondiale". Nous avons reçu ce texte à 2h 10 du matin, alors que le journal était déjà sous presse. Alors, étant donné les circonstances, est-ce que l'Assemblée accepterait ce nouveau texte ? (approbation).

Le nouveau texte est accepté. Nous allons reprendre la discussion et je reprends la lecture : "d'intensifier l'enseignement du français et la culture au bénéfice des Québécois non-francophones afin que le Québec puisse participer à part entière à la francophonie mondiale".

M. Jérémie Tremblay, Bourassa

J'appuie entièrement la proposition concernant l'enseignement et la recherche et je veux particulièrement intervenir au niveau de la recherche. Il faut considérer que la recherche est nécessaire à l'enseignement, à l'enseignement supérieur en particulier. Disons que la recherche conditionne d'une certaine façon le rayonnement d'une université, et partant, le rayonnement d'un pays. Ici au Québec, les sources de subvention pour la recherche nous viennent d'une part des Etats-Unis, du Conseil national de recherche à Ottawa, du gouvernement du Québec et enfin des subventions particulières. Pour une part, je voudrais attirer l'attention sur le fait que les subventions accordées par Ottawa au Québec globalement sont assez mal réparties, en ce sens que le Québec, semble-t-il, au niveau des universités, reçoit beaucoup moins, proportionnellement à sa population, que dans les autres coins du Canada, en particulier. Même à l'intérieur du Québec, l'Université McGill, par exemple, reçoit beaucoup plus que les universités francophones du Québec. Ils nous disent que l'Université McGill reçoit davantage parce qu'il y a plus de chercheurs; cependant on doit dire qu'il y a plus de chercheurs parce qu'il y a davantage d'argent. Donc, disons qu'il appartient au Québec de légiférer, d'être responsable de la distribution des fonds pour la recherche. D'une part, premièrement, pour rattraper le retard, non pas parce qu'on considère que McGill est trop en avance, mais c'est nous qui sommes trop en arrière. Donc, pour rattraper le retard premièrement et deuxièmement parce que le Québec est le plus apte à pouvoir doser, à pouvoir distribuer les subventions de recherche, afin même de devancer les autres pays.

Partage des opinions exprimées sur l'enseignement et la recherche

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	59	98	0	0	1	2	60
Zone 2	33	94	0	0	2	6	35
Zone 3	114	96	2	2	3	2	119
Zone 4	48	96	2	4	0	0	50
Zone 5	47	98	0	0	1	2	48
Zone 6	40	98	0	0	1	2	41
Zone 7	99	98	0	0	2	2	101
Zone 8	29	97	0	0	1	3	30
Zone 9	24	100	0	0	0	0	24
Zone 10	159	97	1	1	4	2	164
Associations	86	96	0	0	4	4	90
TOTAL	738	97	5	1	19	2	762
ONTARIO	94	86	6	5	10	9	110
ACADIE	40	80	1	2	9	18	50
OUEST							
Manitoba	0	0	0	0	1	100	1
Saskatchewan	13	100	0	0	0	0	13
Alberta	15	83	2	11	1	6	18
Colombie	13	87	1	6	1	6	15
TOTAL	41	88	3	6	3	6	47
Total général	913	94	15	2	41	4	969

Cette résolution est adoptée par les délégués des quatre régions.

La législation sur le travail

M. Raymond Laliberté, Corporation des Enseignants du Québec

Voici le texte du projet de résolution :

Il est résolu que :

1. le Québec exige la juridiction exclusive sur le syndicalisme, y compris l'accréditation, la prévention et la réglementation des conflits et l'extension des conventions collectives;
2. le Québec possède la juridiction exclusive sur l'adoption et l'application d'une véritable politique de main-d'oeuvre (formation, recyclage, adaptation aux progrès techniques, assurance-chômage, service d'orientation);
3. le Québec exige la juridiction exclusive sur les transports et les communications.

Si vous voulez bien noter, il y a un quatrième amendement qui n'est pas inscrit dans le Journal. Question de mauvaise interprétation hier à notre atelier, question de mauvaise direction aussi de ma part. Il y a eu ce matin des rencontres et je reprends une proposition qui a été modifiée hier et qui se lirait ainsi : 4. Que le Québec ait juridiction exclusive en matière de revenus.

M. Adolphe Martin, Association des Parents Catholiques

Monsieur le président, je voulais simplement faire une intervention pour réintroduire l'article 4 qui avait été retranché. Vu qu'il est revenu dans la résolution, je n'ai qu'à dire que j'appuie la résolution. Merci.

M. Pierre Valton, Rouville

Monsieur le président, j'aurais deux petites choses à dire. D'abord sur le texte, dans le numéro 1 qui dit : "Le Québec exige la juridiction exclusive sur le syndicalisme". Je voudrais bien que ça ne soit pas trop exagéré cette affaire-là, puisque ça supprimera le syndicalisme. Maintenant, au 4e, on aimerait avoir un petit peu plus de détails. C'est vraiment abstrait. A part ça, je souscris entièrement à la résolution. J'aurais quelques autres mots à préciser dans ma pensée. Le travail reste la base et le point de départ de notre développement et les faits récents acquis : Métro, Expo, Manicouagan, nous placent au premier rang des réalisations contemporaines. Le Canadien-Français, lorsqu'il le veut, est imbattable dans ce domaine et l'admiration du monde entier en est une preuve certaine. Mais ce travail énorme, de plus en plus rapide et très exigeant, doit faire prendre conscience à toutes les directions des compagnies, surtout anglaises, qu'elles doivent définitivement faire abstraction de leur langue, à l'échelle des ateliers de travail. Nous ne pouvons plus endurer une perpétuelle tension dans la compréhension de notre travail, tant en ce qui concerne les ordres verbaux que tous les règlements écrits. Nous voulons des contremaîtres, des ingénieurs et des chefs d'atelier français qui nous acceptent et nous comprennent directement sans organismes et sans des amis hypocrites. Tous les problèmes du travail viennent principalement dans le bas de l'échelle, d'homme à homme, de ne pas respecter les rythmes naturels et le repos dominical, écrasant de plus en plus les individus et surtout les familles. Nous ne pouvons plus travailler la nuit. Nous voulons vivre une vie normale. Bientôt les gouvernements ne pourront plus payer pour les fautes techniques impardonnables, comme la pollution en usine, particulièrement, et les fautes psychologiques comme le travail de nuit.

M. Henri-F. Gautrin, Westmount

J'appuie la résolution dans son ensemble, mais j'aimerais que les délégués qui auront à l'approuver, en votant, considèrent cette nuance. On demande que le Québec possède une compétence exclusive sur un certain nombre de fonctions : formation, re-

cyclage, adaptation au progrès technique, mais qu'on parle aussi d'assurance-chômage. Le Québec a souvent été la province qui avait un des plus hauts taux de chômage. Donc, le Québec aurait probablement plus de difficultés, seul, à assurer le paiement des indemnités de chômage.

Deuxièmement, il y a beaucoup d'ouvriers du Québec qui sont amenés très souvent à travailler dans d'autres provinces. Actuellement, c'est le cas des chutes Churchill, au Labrador, c'est aussi le cas de travaux en Ontario et au Manitoba. Si ces gens-là travaillent trois ou quatre mois à l'extérieur du Québec, et travaillent ensuite quelques mois dans le Québec, ils ne pourront probablement pas profiter de l'assurance-chômage, s'ils en ont besoin, parce qu'ils n'auront pas travaillé un nombre de jours ou un nombre de mois suffisants. Autrement dit, je crois que dans un problème particulier comme celui de l'assurance-chômage, il faut admettre une répartition des risques en même temps que les autres provinces.

M. Dollard Wiseman, St-Sauveur

J'accepte, en principe, les revendications de cette résolution et j'irais même plus loin : seule l'indépendance des Canadiens-Français nous les garantirait.

M. Yves Tardif, Saint-Laurent

M. le président, j'aurais des réserves à formuler au sujet de la proposition qui nous est soumise. D'abord, la juridiction exclusive en matière de main-d'oeuvre. Le gouvernement fédéral a conçu une politique de main-d'oeuvre qui est adaptée, semble-t-il, aux différents besoins régionaux et les chiffres prouvent — et ce n'est pas moi qui l'invente — que c'est le Québec qui en profite le plus. Dans cette partie de la résolution également, on parle d'assurance-chômage. Quand on sait qu'au Québec il y a 40 p.c. des chômeurs du Canada et que ces gens retirent 40 p.c. des prestations qui sont payées à travers tout le Canada, je me demande si, à ce moment-là, on ne va pas contre notre intérêt. On paie 25 p.c. des prestations et on reçoit 40 p.c. Toute cette politique de main-d'oeuvre demanderait des revenus considérables. Le Québec n'est pas prêt à payer tout simplement parce que nous avons d'autres priorités, et également cette politique de recyclage qui nous est payée par Ottawa, c'est un peu une prime qui est donnée à ceux qui n'ont pas eu la chance de pouvoir étudier avant les années 1960, et c'est le fédéral qui paie cela. Le Québec en profite beaucoup. Je me demande pourquoi on essaie à ce moment-ci de présenter une partie de résolution qui va contre nos intérêts. D'un autre côté, la troisième partie traite de la juridiction exclusive sur les transports et communications, étant donné que le mot "exclusive" est inclus, j'ai l'impression que ça inclut les transports et communications à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Je ne vois pas en quoi Québec pourrait retirer des bénéfices en ayant une juridiction exclusive qui concernerait les transports et les communications qui seraient en dehors de la province, c'est-à-dire qui partiraient de la province et qui iraient à l'extérieur. Cela nous causerait des tracas inutiles et c'est absolument pas nécessaire à la survie du peuple canadien-français. Il y a certains bons points dans la résolution, mais malheureusement, j'ai l'impression qu'on veut pousser les choses trop loin parce que certaines personnes ici ont choisi une option et sont décidés à la faire passer de quelque façon que ce soit.

M. Georges-Henri Fortin, Lac St-Jean

M. le président, je voudrais parler en faveur de l'adoption de la résolution et tout particulièrement en faveur de la partie concernant le problème de la mobilité de la main-d'oeuvre et du recyclage. Vous savez que le problème du recyclage de la main-d'oeuvre est un domaine très important aujourd'hui et c'est un problème également très associé au problème de l'éducation. Or, c'est un domaine où il faut absolument que les juridictions ne soient pas concurrentielles, mais qu'elles relèvent d'une juridiction unique, si l'on veut s'assurer de l'efficacité d'un programme. C'est d'ailleurs ce qui se produit aujourd'hui pour ceux qui ont un peu l'ex-

périence de l'application du programme du recyclage. On sait qu'actuellement, surtout dans le domaine de la main-d'oeuvre, le gouvernement fédéral a adopté une ligne de législation et cette législation doit être appliquée dans le Québec. Parce que l'éducation relève, dans le Québec comme ailleurs, de la province, c'est le Québec qui doit appliquer cette législation. Or, il arrive qu'en pratique, ça devient de plus en plus difficile d'application. On met toutes sortes de conditions qui rendent cette législation difficile à appliquer. C'est donc une question très importante aujourd'hui, une question étroitement liée aux problèmes de l'éducation et aux problèmes de recyclage de main-d'oeuvre. C'est pourquoi il est très important que cette juridiction soit sous l'autorité exclusive du gouvernement du Québec. Contrairement à ce qu'on vient de dire tout à l'heure, je crois que si le Québec a une juridiction en ces domaines que veut lui conférer la résolution avec laquelle je suis d'accord, il sera capable également de les financer, parce que je pense que les citoyens du Québec paient encore des taxes. Je vous remercie, M. le président.

M. Roger Durocher, Bourget

Monsieur le président, je suis travailleur de profession et syndicaliste. Je suis en faveur de la résolution quant à la base, mais je déplore une omission au projet de base. Le projet de base, je crois, incluait : le Québec conserve sa compétence exclusive n'étant plus soumis à certaines exceptions comme c'est le cas à l'heure actuelle. J'expliquerai pourquoi je le déplore. A mon avis, cela laisse une omission dans le projet qui nous a été communiqué ce matin. Il reste que cela conserve une injustice qui existe actuellement. De plus, pour répondre à un orateur qui se demandait parfois ce que les travailleurs du transport venaient faire là-dedans, eh bien, je dis ceci : bon nombre de ces travailleurs-là sont exclus de la législation québécoise et c'est à déplorer. Je vous remercie.

M. J. Lefranc-Mercier, Bourget

Pour faire suite à l'orateur précédent, j'oublierai de parler de transports et communications, car c'est exactement la même chose que j'avais à affirmer. Maintenant, en matière de revenus, je pense que ce n'est pas tellement clair. Je voterai évidemment pour la résolution mais avec certaines réserves, en apportant une certaine nuance, parce qu'on ne sait pas très bien ce qu'on veut dire en matière de revenus.

Je pense que ça doit être des cotisations à la source et ça doit être l'impôt sur le revenu qui appartient uniquement au gouvernement québécois. Or, évidemment, ça dépend de nos chèques salariaux. Evidemment, nous entendons là tous les travailleurs qui le désirent, j'entends ceux qui sont salariés. Maintenant je pense qu'on n'a pas à tergiverser sur une résolution pareille en matière de syndicalisme. Je pense que le Québec a besoin de tous les pouvoirs surtout quand on se rappelle ce qu'on a connu depuis 20 ans, alors qu'un syndicat, pour naître au Québec devait d'abord être une filiale américaine.

M. Hervé Pouliot, Chauveau

M. le président, je me demande si les questions que je vais poser, si les opinions particulières ne sont pas trop primaires, vu que je n'ai pas assisté à certaines discussions. Cependant, je m'érigerais en faux contre l'article 3, et je transformerais "juridiction exclusive" en "contrôle", et voici pourquoi : à "communications et transports," je ne vois pas comment nous ferions pour arrêter tous les chemins de fer aux frontières du Québec, pour qu'ils aient un permis pour voyager dans les provinces voisines. Je ne me vois pas non plus lorsque je vais à Edmundston par exemple, arrêter à la frontière québécoise et prendre un autre autobus pour me rendre à Edmundston. Je ne vois pas non plus que l'on donne un permis aux bateaux qui empruntent le Saint-Laurent de Gaspé à Montréal et qu'à Montréal on paye un autre permis pour franchir les frontières de l'Ontario.

Je ne vois pas aussi qu'à l'aéroport international de Montréal, on se soumette aux lois québécoises parce que je crois que l'aéroport international serait promptement transporté à To-

ronto où il y aura plus de liberté. Je crois que les touristes américains en arrivant aux frontières du Québec devraient se procurer un droit de passage et payer pour, et lorsque nous irions aux Etats-Unis nous ferions la même chose. L'Ontario nous ferait aussi payer un droit pour voyager dans la province. Merci.

M. Emile Boudreau, Duplessis

Monsieur le président, Emile Boudreau, délégué de Duplessis. Avant de faire mes remarques, monsieur le président, je tiens à dire que je suis un permanent du Syndicat des métallos au Québec, syndicat qui possède son entière autonomie dans le Québec, avec un directeur élu par les membres exclusivement pour les gens du Québec, donc la question des unions américaines ! ! ! . . . Monsieur le président, comme syndicaliste, je vais être forcé de voter contre la résolution. Parce que, évidemment, il y a plusieurs bonnes choses dans cette résolution, en particulier le paragraphe 2. Le paragraphe 1, à mon avis, est extrêmement dangereux. Je tiendrais à faire remarquer à l'assemblée que dans tous les Etats totalitaires, la première chose que les dictateurs ont tenu à contrôler est le syndicalisme. Maintenant, en ce qui concerne le paragraphe 3, il y a certainement une erreur de rédaction. J'imagine que ça veut dire que le Québec exige une juridiction exclusive dans le domaine des relations patronales-ouvrières, dans le domaine des transports et communications, mais là vraiment je ne sais pas du tout où cette commission-là veut aller. C'est dans le 4e paragraphe, là où il est question que le Québec ait juridiction exclusive en matière de revenus. Alors, en matière de revenus, de quels revenus, monsieur le président ? Est-ce que ce sont les cotisations payées par les syndiqués qui fatiguent à ce point les rédacteurs de ce paragraphe ? A ce moment-là, monsieur le président, si l'Etat du Québec veut absolument contrôler les revenus, je me demanderais si quelque part dans les résultats de nos délibérations, il y aurait aussi un contrôle exclusif du Québec sur les revenus des entreprises capitalistes. Monsieur le président, il y a certaines choses là-dedans qu'on pourrait accepter dans l'hypothèse de l'indépendantisme. Mais cela n'a pas été fait encore ; si on avait déjà fait le choix pour l'indépendantisme, on n'aurait pas besoin de résolution comme celle-là. Ça, ça veut dire qu'on accepte un certain fédéralisme.

M. André-Jacques Morin, Laval

Merci, monsieur le président. J'approuve cette résolution et l'article numéro 2, à l'effet que le Québec possède la juridiction exclusive sur l'adoption et l'application d'une véritable politique de main-d'oeuvre, en particulier en ce qui regarde la possibilité d'offrir ses services compétents d'orientation aux travailleurs qui en ont besoin. Il est temps qu'on évite une double juridiction dans les domaines de la formation, du recyclage, de l'adaptation aux progrès techniques et de la possibilité que les travailleurs aient droit aux services d'orientation. Il est temps, je crois, qu'on mette fin ou que l'on mette de l'ordre plutôt au double emploi des énergies humaines et de leur gaspillage, qu'on rapatrie ces organismes chez nous en particulier en ce qui concerne les centres de main-d'oeuvre du Canada et ceux des centres de main-d'oeuvre du Québec. Merci.

M. Michel St-Cyr, Assurance-vie Desjardins

Monsieur le président, il me faudra voter contre cette résolution en dépit des points de vue très valables qu'elle contient, parce que les paragraphes 3 et 4 sont absolument ambigus, incompréhensibles. On couvre beaucoup trop pour ce que l'on veut dire.

M. Jean-Marie Beauregard, Beauharnois

Tout à l'heure nous avons parlé de l'assurance-chômage. On a dit qu'on retirait beaucoup plus d'argent d'Ottawa qu'on en donnait pour ce domaine-là, et ça c'est pour la sécurité sociale en général. Or, dans d'autres domaines, on donne beaucoup plus au fédéral qu'on n'en reçoit. Or, ce qu'il faudrait, c'est un contrôle total de l'économie et de la fiscalité et ainsi on pourra balancer justement ces budgets-là. Parce que pour être honnêtes avec nous-mêmes, on ne peut accepter seulement ce que le fédéral

peut nous rapporter et rejeter ce qui ne nous rapporte pas. Je pense qu'en général, si on avait un contrôle sur l'économie et la fiscalité, on pourrait très facilement se débrouiller sans augmentation de taxes ni d'impôts.

M. Alain Généreux, Joliette

Monsieur le président, je tiens à affirmer que je suis d'accord avec l'ensemble de la résolution, particulièrement avec l'article 3. Je ne répéterai pas les raisons qui ont été données en faveur de cette résolution, mais je crois qu'on ne doit pas envisager cette question pour des raisons uniquement économiques, quant à la mise sur pied d'une politique de recyclage de main-d'oeuvre et ainsi de suite. Je crois qu'on doit considérer, en analysant cette question, que c'est une question qui se rapproche de l'éducation, du développement économique, ce qui est beaucoup plus important que l'économie. Le problème de la mobilité de la main-d'oeuvre touche directement à la survie des Canadiens-Français. Il est essentiel que le Québec assure un contrôle complet dans ce domaine où le gouvernement agit directement sur le bien-être des Québécois. Pour ce qui est de l'article 1, sur la question du contrôle du syndicalisme, si je me rapporte aux discussions qui ont lieu à l'atelier social, il ne s'agit pas de demander au Québec de contrôler l'activité syndicale comme telle, mais que la législation du travail soit uniquement une législation provinciale mais non une législation dans laquelle le fédéral pourrait intervenir. Le Québec doit contrôler la législation ouvrière au Québec et c'est dans ce sens que l'article a été présenté à l'atelier de travail. Il ne faut pas s'imaginer qu'il s'agit là de diminuer l'activité syndicale et de la contrôler plus sévèrement, mais que tout contrôle dépende uniquement du provincial et non du fédéral. Pour ce qui est du point 4 que certains trouvent confus, j'admets personnellement qu'il s'agit là de la politique des revenus que nous considérons essentielle comme contrôle provincial, encore là à cause du lien étroit qu'il y a entre cette politique et toute politique de fiscalité qui se veut cohérente au Québec.

Mme Yolande Paré, Mercier

Je m'occupe beaucoup de syndicalisme, mais voici ce que je ne comprends pas... dans la première partie. Le Québec, pour ce qui est du syndicalisme, a pleine autorité actuellement, on ne peut pas le changer. Mais pour ce qui est du transport, il faudrait absolument qu'on ait l'indépendance ou une sorte d'association parce qu'actuellement sur le côté du transport et des communications, tant qu'on sera dans la Confédération, c'est normal qu'Ottawa s'en occupe. Avec l'indépendance ou une association, il faudrait que ce soit le gouvernement du Québec qui s'occupe de ça. Actuellement ça n'a pas de sens.

M. Jacques Parent, Centre des dirigeants d'entreprises

M. le président, comme les intervenants précédents venant du domaine syndical, je dois reconnaître le bien-fondé de la philosophie qui a animé ces articles-là; je dois regretter de les rejeter en fonction de l'irréalisme dans le domaine du transport et des communications et à cause des imprécisions dans la question de la politique des revenus.

Mme Georgette Caza, Huntingdon

Au sujet de l'article 2, pour ce qui est d'une politique du gouvernement, que le gouvernement adopte une politique positive en organisant une assurance-travail et non une assurance-chômage. Il équilibrerait sûrement mieux son budget et donnerait moins de casse-tête au bien-être social. Je suggère aussi qu'à compétence égale, le salaire soit égal pour les femmes au travail. Je suggère aussi, en ce qui concerne une politique familiale, que le gouvernement du Québec accorde aux mères de famille, qui suivent les cours de pré-emploi dans le but seulement de retirer le salaire, le même salaire pour les garder au foyer.

M. Ronald Tremblay, Chicoutimi

Pour l'article numéro 1, il est certain que tous les pleins pouvoirs du Québec en ce qui a trait à l'assurance-chômage et à toutes ses autres lois ouvrières font partie d'un tout global

qu'il ne faut pas oublier. Il y a quelqu'un tout à l'heure qui a parlé de chiffres précis sur l'assurance-chômage. Quand on regarde ce tout global, il est évident qu'en ayant les pouvoirs, nous ne pouvons pas à la longue, accepter que des questions comme l'assurance-chômage demeurent déficitaires et c'est, à ce sujet-là, en ayant les pouvoirs qu'on organisera sur une longue étape la possibilité d'augmenter l'emploi et de diminuer le chômage. Les chasses aux sorcières sont finies.

M. Raymond Lanteigne, Laval

Monsieur le président, j'appuie la proposition concernant les premier et deuxième paragraphes pour les raisons suivantes: autour de 65% des syndiqués appartiennent à des syndicats américains. C'est impensable qu'un pays soit à la merci de dirigeants syndicaux américains, dont certains sont en prison. Concernant le paragraphe 2 pour le recyclage, un anglophone n'a peut-être pas d'objections à travailler n'importe où au Canada, mais je crois que ce n'est pas le cas pour les Québécois. Donc, les Québécois devraient décider eux-mêmes où ils travailleront. Merci.

Partage des opinions exprimées sur la législation du travail

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	50	78	10	16	4	6	64
Zone 2	36	91	3	7	1	2	40
Zone 3	108	82	20	15	4	3	132
Zone 4	46	82	5	9	5	9	56
Zone 5	44	88	3	6	3	6	50
Zone 6	51	94	0	0	3	6	54
Zone 7	82	78	9	9	14	13	105
Zone 8	26	90	0	0	3	10	29
Zone 9	22	79	13	7	6	21	28
Zone 10	157	88	13	7	8	5	178
Associations	70	72	20	21	7	7	97
Total	692	83	83	10	58	7	833
ONTARIO	33	26	68	52	29	22	130
ACADIE	19	31	19	31	23	38	61
OUEST							
Manitoba	3	13	1	4	19	83	23
Saskatchewan	4	36	3	28	4	36	11
Alberta	6	37	6	37	4	26	16
Colombie	5	31	7	44	4	25	16
Total	18	27	17	26	31	47	66

Cette résolution a été adoptée par les délégués du Québec.

La législation financière et commerciale

M. Guy Pelletier, Corporation des ingénieurs forestiers de l'Etat du Québec

Voici le texte du projet de résolution sur la législation financière et commerciale:

Pour le Québec :

Il est proposé que :

1. le Québec détienne la compétence constitutionnelle exclusive dans le domaine de la législation financière et commerciale;
2. les lois touchant l'activité financière et commerciale du Québec fassent valoir le génie propre de sa nation, sa culture française et soient conçues en fonction de son développement économique;
3. les lois en matière commerciale et financière obligent toutes les compagnies faisant affaires au Québec à y être constituées selon la loi québécoise, et qu'une réglementation québécoise contrôle les opérations de ces entreprises.

Pour les délégués de l'extérieur du Québec :

Il est proposé que :

1. des missions commerciales canadiennes-françaises se rendent visiter la francophonie hors du Québec pour établir des liens commerciaux;
2. on ne s'en tienne pas aux seules lois pour prendre le contrôle de l'économie, mais à ces efforts concertés pour la création de compagnies de fiducie et de finance, en partant de fonds canadiens-français.

M. F.-Eugène Therrien, Société Nationale de Fiducie

Monsieur le président, s'il est possible, j'aimerais avoir une réponse à la question suivante qui me préoccupe et qui doit préoccuper, j'imagine, plusieurs délégués.

Lorsque nous votons sur un bulletin de vote en disant j'accepte avec des nuances, est-ce que ce vote est considéré comme un oui ou comme un non, parce que le tableau qui nous a indiqué le résultat du vote tout à l'heure n'a tenu compte que des oui et des non.

Deuxièmement, sur la résolution qu'on présente, évidemment nous demandons que le Québec obtienne ou détienne des pouvoirs exclusifs en matière de législation industrielle, commerciale et financière. J'aimerais qu'on dise aussi que, dans la constitution telle qu'elle existe actuellement, le Québec exerce pleinement et à bon escient une juridiction qui lui appartient en propre. Je ne donne qu'un exemple ; qu'on commence par fournir aux compagnies canadiennes-françaises, comme aux autres, un texte français pour faire des rapports annuels, alors qu'il n'existe que des formules anglaises encore en 1967. On m'a assuré que ça cesserait en 1968. J'attends le résultat.

Quant au troisième, je devrai voter contre, non pas parce qu'il est entièrement à rejeter, mais parce que je trouve sa rédaction ambiguë. Il ne contient pas assez de souplesse pour tenir compte, après une étude approfondie, de la présence par exemple de certaines sociétés qui nous viendraient de France ou d'un pays étranger.

Le président

Avant de passer la parole au prochain intervenant, je réponds à la question posée par le délégué, en le référant à l'article 41 des règles adoptées par l'Assemblée générale. L'article 41 stipule que, dans le dépouillement des votes, "oui" et "oui avec réserve" sont considérés comme étant en faveur d'une résolution.

M. Pierre Valton, Rouville

M. le président, je ne suis pas expert en matière de législation financière, mais je désire me faire porte-parole de la culture française, à savoir, que l'argent n'est qu'un moyen formidable pour notre développement, mais qu'un moyen, et non une fin. En transgressant cet ordre naturel de priorité, les inspirateurs et les directeurs de notre crédit placent notre peuple dans une impasse. L'argent doit être définitivement au service de l'homme et des familles, et non l'homme et les familles au service de l'argent. Merci.

M. Guy Bertrand, Louis-Hébert

M. le président, il semble avec la résolution qui a été votée hier sur le droit d'autodétermination du peuple québécois, des Canadiens-Français, il semble que nous ayons véritablement cet objectif de pouvoir faire du Québec un Etat moderne. Mais il est évident que pour faire du Québec un Etat moderne, peu importe l'option constitutionnelle qui sera choisie dans le futur, il faut que le Québec ait un plein contrôle sur ce qu'on appelle l'argent, la monnaie, la fiscalité et les législations commerciales.

Il est fort heureux que cette résolution ait été présentée et évidemment c'est à 100 pour cent que je l'appuie pour les raisons suivantes :

C'est qu'actuellement la situation est désastreuse pour le Québec, surtout en matière de compagnies d'assurance. Nos Canadiens-Français investissent ou prennent des primes ou des polices d'assurance dans les compagnies américaines, qui, elles, ne réinvestissent pas leurs profits dans le Québec, apportent cet argent à l'étranger, que ce soit des compagnies américaines ou anglophones ou n'importe quelles compagnies du monde. Ensuite le Québec, par son gouvernement, emprunte à l'étranger, emprunte son propre argent, comme j'ai dit tout à l'heure, soit par des obligations ou autrement. Alors cette politique aurait pour avantage premier d'obliger les compagnies qui font affaire au Québec de réinvestir une partie des profits qu'elles font ici au Québec, comme ça se fait dans la plupart des pays du monde et en particulier au Mexique. Cette politique aurait également comme avantage de permettre au gouvernement de légiférer sur la

langue pour obliger ces compagnies qui font affaire avec les Québécois francophones à respecter la langue de la majorité et à engager des administrateurs francophones. Actuellement, ils arrivent ici avec leur personnel parlant pour la plupart du temps l'anglais et ils sont très logiques avec eux-mêmes, ils respectent la constitution telle qu'elle est, mais en fait ils ne respectent pas la collectivité francophone du Québec.

M. Georges Caron, Louis-Hébert

Un interlocuteur a mentionné que l'article 3 était ambigu. L'article 3 de cette résolution est un compromis. Ceux qui ont étudié et fait la rédaction voulaient mettre au service du Québec les réserves actuarielles des compagnies d'assurances, qu'elles soient québécoises, canadiennes-françaises, ou canadiennes au service des gens du Québec. Ils visaient également à mettre à la disposition du Québec les réserves des fonds de pension ; ils visaient également à contrôler le genre d'investissement qui se fait dans les sociétés de fiducie; il y en a qui sont de nature canadienne-française, il y en a tout simplement qui prennent l'argent, souvent de résidents du Québec, et font des investissements à l'extérieur. C'est la même chose également dans l'assurance. La plupart des gens sont assurés dans des compagnies d'assurances canadiennes-anglaises. Ces fonds-là vont généralement se placer hors du Québec. Et c'était l'essentiel de cette résolution qui tend à forcer ces compagnies à employer des gens du Québec et il serait important également que la réglementation de leurs investissements soit contrôlée.

M. Yves Lafortune, d'Arcy-McGee

M. le président, je suis d'accord avec la résolution. Cependant, pour qu'elle soit logique avec elle-même et toutes les autres résolutions, le second alinéa, concernant l'expression suivante "la mission commerciale canadienne-française" doit être remplacé par l'expression "les missions québécoises". J'ai terminé. Merci.

M. Claude Ricard,
Parti socialiste du Québec

M. le président, on pense actuellement que, par des mesures légales, on pourrait doter le Québec d'une économie moderne, mais c'est très limité. On parle de contrôle de la législation économique et financière, mais on ne parle pas du contrôle financier commercial et économique. Il n'y a aucune mention ici du problème des investissements étrangers et particulièrement du capital américain au Québec. Or, on sait que toute législation qui ignore ces problèmes est nécessairement vouée à l'échec et tend à camoufler et à mettre sous le boisseau les problèmes de l'économie d'un pays. En ce sens, je crois que la proposition est très limitée. Au contraire, il y aurait intérêt à parler du contrôle de l'investissement étranger et particulièrement de l'investissement américain au Québec. Merci.

M. J.-René Dubé, Jeanne-Mance

Moi, je voudrais souligner qu'on n'a pas parlé des noms français dans le commerce. Voici mon communiqué : Entendu qu'il est urgent pour la nation canadienne-française "d'être ou de ne pas être", nous les élus du peuple souverain réunis aux Etats généraux, nous suggérons, nous ne demandons pas, nous ordonnons au gouvernement du Québec d'imposer une loi dans un délai de trois mois, pour que les affaires commerciales soient faites en français sur tout le territoire du Québec, à cause de ce problème qui est la pierre d'achoppement tant à l'éducation qu'à l'immigration.

Si ça peut-être accepté, l'immigrant sera forcé d'apprendre le français. Il est très grave ce problème, qui fait des manchettes surtout en éducation, exemple : Pierrefonds et Saint-Henri. C'est pourquoi les finances devraient être, le travail devrait toujours être fait en français, comme tout ici au Québec.

M. J. Lefranc-Mercier, Bourget

M. le président, je veux voter en faveur de la résolution qui nous est présentée, même si je pense qu'elle ne va pas encore assez loin. Maintenant j'aimerais mentionner certaines réserves à propos du premier alinéa de la résolution québécoise. On dit que le Québec détient la compétence constitutionnelle, mais on ne mentionne pas

si la juridiction du Québec est exclusive dans le domaine de la législation financière et commerciale.

M. Claude Lalande, Deux-Montagnes

M. le président, en ce qui a trait au paragraphe 3 de la première partie, je constate que, dans le passé, il a existé des conflits en ce qui a trait à l'obtention ou à la remise de chartes fédérales-provinciales touchant des questions de compagnies, par exemple. Ainsi, une compagnie qui, à cause d'une politique économique financière qui s'oppose systématiquement aux intérêts du Québec, peut se voir refuser une charte provinciale mais peut alors obtenir une charte fédérale et opérer dans les conditions peut-être discriminatoires sur le territoire du Québec. Alors pour éviter ces conflits, je suggère et j'appuie la motion ainsi que les lois touchant les matières économiques qui sont entièrement remises au Québec.

M. Gérard Plourde, Maisonneuve

M. le président, je voudrais tout simplement souligner que, dans le premier paragraphe de la résolution, le terme "législation financière" ne correspond pas, dans mon esprit, à quelque chose de très précis. Il pourrait englober peut-être la législation qui considérerait la taxation des compagnies. J'ai l'impression que ce n'était peut-être pas le sens qu'on voulait donner à la résolution. On voulait peut-être parler de la législation qui régit les relations des sociétés financières. Mais si ce n'était pas clair et qu'on croyait que, par législation financière, on pouvait comprendre les autres domaines des impôts, j'ai l'impression qu'on aurait pu passer une résolution qui aurait moins de sens.

M. Gilbert Samson, Ste-Marie

M. le président, dans le no 1, où on dit que "le Québec détienne la compétence constitutionnelle," il me semble que le mot compétent n'est pas suffisant et qu'il devrait y être ajouté "les pouvoirs de juridiction constitutionnelle exclusive." Ensuite, dans le no 3, il est question du contrôle des opérations de la finance ; il devrait y avoir un contrôle sur les millions qui sont expédiés dans les pays étrangers par des ressortissants du Québec. Merci !

Partage des opinions exprimées sur la législation financière et commerciale

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	55	92	4	6	1	1	60
Zone 2	35	86	3	7	3	7	41
Zone 3	120	92	8	6	3	2	131
Zone 4	47	87	5	9	2	4	54
Zone 5	48	98	0	0	1	2	49
Zone 6	45	94	0	0	3	6	48
Zone 7	98	94	3	3	3	3	104
Zone 8	34	100	0	0	0	0	34
Zone 9	24	92	1	4	1	4	26
Zone 10	168	91	10	5	7	4	185
Associations	83	86	7	7	7	7	97
Total	757	91	41	5	31	4	829
ONTARIO	50	47	33	31	23	22	106
ACADIE	28	55	7	14	16	31	51
OUEST							
Manitoba	5	23	0	0	17	77	22
Saskatchewan	4	36	1	9	6	55	11
Alberta	0	0	6	50	6	50	12
Colombie	9	53	3	18	5	29	17
Total	18	29	10	16	34	55	62

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

L'arbitrage constitutionnel et l'organisation pénale

Le samedi, 25 novembre, à 14 h 00, sous la présidence de M. René Paré

M. Guy Pinsonneault

Il n'y a pas de résolution sur l'arbitrage constitutionnel et l'organisation pénale. Aucune proposition n'a été adoptée par cet atelier de travail, l'avant-projet émanant du groupe d'é-

tude D-1 n'ayant pu rallier une majorité nécessaire en atelier. Les membres de l'atelier se sont également prononcés contre la rédaction d'un nouveau projet. La question de l'arbitrage constitutionnel demeure donc ouverte et pourra être traitée au cours d'assises subséquentes si la Commission générale estime nécessaire d'en convoquer. Je vous remercie.

Le statut de la langue française au Québec

M. Ronald-E. Laviolette, St-Jacques

Voici le texte du projet de résolution :

Il est proposé :

Que le Parlement du Québec adopte des mesures radicales et concrètes pour imposer, dans les faits, l'usage généralisé du français.

Education

2. Qu'il n'y ait pas d'enseignement de l'anglais au niveau primaire dans les écoles du Québec, sauf dans les écoles de la minorité anglophone.

3. Que dans les écoles françaises du Québec, l'enseignement d'une langue seconde soit facultatif et se fasse à partir du niveau secondaire.

Administration

4. Que le gouvernement du Québec établisse le français comme seule langue officielle dans les organismes relevant directement ou indirectement de son autorité : ministères, régies, sociétés d'Etat, conseils municipaux, commissions scolaires, etc.

5. Que les conseils municipaux et les commissions scolaires à majorité anglophone puissent utiliser la langue anglaise en plus du français pendant une courte période d'adaptation.

6. Que le gouvernement du Québec s'emploie à refranciser intégralement la toponymie du Québec, compte tenu de l'apport des groupes humains autochtones et de certains événements historiques, et que dans l'avenir le recours au français soit la règle constante dans la toponymie, sous réserve des usages de la courtoisie internationale.

Visage français

7. Que tout affichage sur la voie publique et tout texte mis à la disposition du public soient faits en français. On pourra aussi ajouter une autre langue, à la condition que le français soit prioritaire.

8. Que l'Etat québécois oblige toute entreprise ayant affaire au public à ne garder à son service que des personnes s'exprimant convenablement en français.

9. Que l'Etat québécois prenne les moyens législatifs appropriés pour que le français soit la langue de travail dans l'industrie et dans les affaires.

Minorités québécoises

10. Que la minorité anglophone puisse disposer, à tous les niveaux, d'institutions d'enseignement publiques, à condition qu'elles soient bilingues.

11. Que cesse immédiatement la main-mise des anglophones sur les écoles et sur les classes des autres minorités linguistiques.

12. Que les Néo-Québécois, les Esquimaux, les Indiens aient droit, au niveau primaire, à des écoles ou à des classes publiques françaises avec enseignement de leur langue maternelle là où un nombre suffisant de parents le désirent.

Fédéral, confédéral, d'union canadienne ou autre

13. Que tout organisme fédéral, confédéral, d'union canadienne ou autre soit entièrement bilingue.

14. Que dans la fonction publique, des secteurs français et anglais soient créés selon les régions desservies et que l'on exige une connaissance convenable des deux langues de la part des fonctionnaires et des employés aux échelons administratifs.

HORS QUÉBEC

Il est proposé :

1. Que dans toutes les provinces autres que le Québec, la langue française jouisse d'une législation qui lui assure partout son plein épanouissement.

2. Qu'un réseau de radio et de télévision français desserve toutes les provinces canadiennes en dehors du Québec.

3. Qu'au Nouveau-Brunswick où 35.2% de la population totale est de langue française, les langues françaises et anglaises soient officielles.

M. Jean Desrochers, Saint-Jacques

Au no 13 et au no 14, on dit que tout organisme fédéral, confédéral, union canadienne ou autre, serait entièrement bilingue. Si on énumère plusieurs formes de gouvernements possibles, c'est donc qu'il y en a plusieurs dans l'énumération qui n'existent pas déjà. J'aurais aimé qu'on eût dit que tout organisme fédéral, confédéral, union canadienne ou autre, s'il existe (ajouter les deux mots "s'il existe") soit entièrement bilingue.

Au no 14, même chose : que dans la fonction publique, ajouter confédéral ou autre, si elle existe, des secteurs français ou anglais soient créés.

M. Jacques Lucques, Taillon

Je déplore le retrait de la résolution sur l'unilinguisme français ; il me semble que cela aurait été beaucoup plus clair. Actuellement, il y a des ambiguïtés dans certains domaines. D'autre part, je pense également que dans la fonction publique, on dit que les secteurs français et anglais devraient être créés pour les nations desservies, mais cela me semble une erreur à certains points de vue. Je crois que la perduration d'un secteur anglais dans la fonction publique pourrait conserver certaines habitudes qui sont très nocives au Québec et dont nous avons souffert dans les derniers temps.

M. Jean Simoneau, Limoilou

Je voudrais parler des numéros 2, 3, 4 et 10. Je suis complètement d'accord qu'il faut que la province de Québec devienne unilingue, mais cependant je pense qu'il ne faut pas tomber dans le fanatisme. Il a été reconnu que l'enseignement des langues, que ce soit l'italien ou n'importe laquelle, se fasse au niveau primaire. À ce moment-là, je pense qu'il est tout à fait normal que l'on se serve du potentiel que les gens ont pour être capables d'apprendre une langue, quelle qu'elle soit. De plus, je me demande pourquoi les commissions scolaires pour les minorités seraient obligées de devenir complètement françaises alors que nous demandons aux autres provinces de respecter la langue française. Alors, je pense que pour

être capables d'arriver à se faire respecter au point de vue de la liberté, il faut commencer à respecter la liberté de ceux qui existent déjà dans notre province.

Il y a des gens qui voudraient nous forcer à parler anglais ; alors je pense que si on commence à forcer les autres à parler français ... Lorsqu'on a voulu nous forcer à parler anglais, on a refusé ; eh bien, je pense que si on commence à vouloir forcer les autres à apprendre le français, c'est eux autres qui refuseront de le faire. Je pense qu'il y a moyen de s'entendre, de respecter leur liberté et lorsqu'ils seront obligés dans la province de Québec, lorsque la langue de travail sera le français, ils seront bien obligés de l'apprendre dans leurs écoles et on n'aura même pas besoin de la leur imposer. Je pense que c'est tout simplement le sens de la liberté.

M. Herman Brassard, Chambly

La langue française bien parlée et bien écrite au Québec est à la nation canadienne-française ce que représente pour le croyant la parole d'Evangile suivante : Aime Dieu et tu seras sauvé. Exigeons le français, nous y avons droit et le reste nous viendra par surcroît.

M. Jean-Paul Laurendeau, Chauveau

M. le président, je voterai en faveur de la résolution. Je demande à tous les délégués de cette salle d'en faire autant, parce que j'ai à l'esprit en ce moment tous les jeunes commis qui, comme moi, tout près d'ici dans le centre de Montréal, ont dû travailler pour des compagnies étrangères aux nôtres, être forcés d'apprendre l'anglais et à ce moment-là, en étant à ce point colonisés, de se voir en même temps la tâche de l'enseigner.

Maintenant, je prépare une licence en histoire. J'espère que, quand j'aurai la possibilité de l'enseigner à plein temps, j'enseignerai aux jeunes notre décolonisation. J'espère qu'elle se fera grâce à l'unilinguisme officiel au Québec et dans le plus bref délai possible.

Mlle Béatrice Clément, Chambly

Je voudrais apporter quelques éclaircissements et quelques précisions à la question de la rédaction des résolutions soumises à l'Assemblée générale. Je voudrais dire que j'ai fait partie d'un comité de douze membres chargés, hier soir, de revoir le texte français de quelques-unes des résolutions proposées. Il était environ minuit lorsque nous avons commencé à travailler. On nous demandait de nous dépêcher, afin de rendre les copies assez rapidement pour qu'elles soient imprimées aujourd'hui, pour que vous les ayez aujourd'hui. Nous avons travaillé à la hâte sur des textes qui n'étaient pas rédigés d'une façon impeccable. Notre rédaction hâtive n'était pas impeccable, non plus ; ce qui prouve à quel point nous avons besoin de mieux connaître notre français dans le Québec. Les premières personnes qui ont rédigé les textes n'ont pas su les rédiger dans la langue dans laquelle nous aimerions les voir rédiger. Nous-mêmes, en corrigeant les textes, nous n'avons pas réussi à faire un travail aussi beau que nous aurions voulu le faire, à cause de l'état de la langue. Ici, au Québec, actuellement, nous sommes constamment entourés d'anglicismes, de traductions. Nous n'arrivons pas à nous exprimer comme il faut dans notre langue, chez nous.

Mme Francine St-Laurent-Synnott, Outremont

Je suis d'avis que l'enseignement de la langue anglaise soit enseigné à l'école primaire, tel qu'il est enseigné présentement, c'est-à-dire qu'il débute en cinquième année. Je crois qu'il est plus facile pour un enfant en bas âge d'apprendre une nouvelle langue.

Quant à l'article 3, je suis d'avis que l'enseignement de la langue anglaise, au niveau secondaire, soit obligatoire et non facultatif, tel qu'il est inscrit ici. Peut-on laisser des enfants de 12, 13 et 14 ans libres de choisir ce qu'ils doivent étudier ? Ils voudront apprendre le moins possible. Et qu'est-ce qui fait la valeur d'un peuple si ce n'est sa richesse culturelle ; et cette richesse culturelle, nous l'obtiendrons en essayant de connaître le plus grand nombre possible de langues et en commençant par l'anglais.

Mlle Raymonde Couillard, Saint-Jacques

Article 11 : Que cesse immédiatement la main-mise des anglophones sur les écoles et sur les classes des autres minorités linguistiques. Evidemment, c'est très bien, mais c'est dommage qu'on n'ait pas fait de proposition pour dire comment on va s'y prendre pour en arriver là ; il me semble que l'on aurait dû élaborer un peu plus.

M. Robert Lebel, Rimouski

Je vais voter pour la résolution. Je suis énormément en faveur de tout ce qui va nous aider à imposer le français comme langue au Québec et à lui donner aussi une très grande qualité. Je pense que si nous voulons nous imposer comme nation dans le monde, nous devons le faire en parlant la langue de cette nation et en la parlant bien. Cependant, j'aurais une réserve pour ce qui est du numéro 3. Je ne crois pas qu'on puisse enlever de l'importance à l'apprentissage d'une langue seconde. Au cours secondaire, une langue seconde, ça peut être du latin, ça peut être de l'espagnol, ça peut être n'importe quoi, mais je crois que quelqu'un qui accède au cours secondaire, accède à un niveau de culture où il faut aussi une langue secondaire. Etant donné que nous sommes en Amérique du Nord, je crois que cette langue seconde peut fort bien être l'anglais, mais il faut enseigner cet anglais d'une façon qui ne nuise pas au français. Un cours d'anglais bien enseigné peut même aider quelqu'un à perfectionner son français en l'aidant à identifier les anglicismes qu'il emploie, souvent sans se rendre compte qu'il dit des mots anglais. Une chose plus importante et plus nuisible au français que l'apprentissage formel de l'anglais, ce sont les manuels anglais dont on est obligé parfois d'inonder les étudiants ou des manuels anglais traduits en français, mais gardant une mentalité anglaise et beaucoup d'anglicismes. Je ne crois pas que la connaissance d'une langue seconde nuise à la connaissance de sa langue maternelle. Henri Bourassa parlait très bien l'anglais, ça ne l'empêchait pas de parler très bien le français aussi; il en va de même pour Jacques-Yvan Morin et pour Jean-Marc Léger.

M. Pierre Valton, Rouville

M. le président, nous avons en face de nous un travail magnifique qui a été fait par l'atelier sur le statut de la langue française. Nous approuvons les conclusions détaillées de cet atelier, surtout sur le statut de la langue française. Il est logique, clair, franc et généreux. Nous insistons sur l'intelligence et la précision des paragraphes 1, 2, 3 et 4. Pour la toponymie, il ne faudrait pas cependant exagérer, mais c'est normal ; dans le numéro 9, je n'ai pas trop à revenir. Pour les travailleurs, j'en ai parlé tout à l'heure, c'est urgent et vital, comme je l'ai souligné ce matin. Je suis en accord complet sur le numéro 11.

Pour le numéro 12, je crois qu'il serait bon de suivre d'abord le désir des parents des Esquimaux, des Indiens et des Néo-Québécois et leur laisser, après leur langue maternelle, la possibilité de choisir les classes publiques françaises. Respectons-nous les uns les autres, en toute égalité.

Hors du Québec, félicitations pour les trois paragraphes concernant l'épanouissement du français dans les autres provinces : la radio et la télévision française de Terre-Neuve à Vancouver. Je trouve la reconnaissance du français tout à fait logique au Nouveau-Brunswick.

Mlle Nicole Morin, Institut de diction française

Monsieur le président, j'approuve avec enthousiasme les paragraphes 1, 2, 8, 9 et 11 de la présente résolution. Je formule cependant des réserves en ce qui concerne les paragraphes 3, 5 et 10.

Dans le paragraphe no 3, on a voté pour l'enseignement facultatif d'une langue seconde, mais il me semble nécessaire dans le monde actuel, si nous voulons, en tant que collectivité, participer à l'évolution culturelle universelle, que cette langue seconde, quelle qu'elle soit, soit obligatoire à partir du cours secondaire dans les commissions scolaires qui touchent à l'ensemble de la collectivité. C'est le milieu canadien-français dans son ensemble

qui doit s'instruire et nous avons autant de talent ici, au Québec, que partout ailleurs.

Le paragraphe no 5 ne me semble pas très réaliste. Pourquoi parle-t-on ici de courtes périodes d'adaptation? Lorsqu'il s'agit d'écoles à majorité anglaise, on doit leur accorder, me semble-t-il, sur le plan administratif, l'usage des deux langues. On ne doit pas agir envers les Anglais comme ils ont agi eux-mêmes dans le passé envers nos minorités françaises. La fermeté dans la promotion de la culture française au Québec n'exclut pas un sain humanisme ; elle ne doit pas, de toute façon, nous amener à des attitudes mesquines.

M. André-Jacques Morin, Laval

J'appuie cette résolution, en particulier le paragraphe no 7, affirmant que tout affichage sur la voie publique et tout texte mis à notre disposition soit en français. Je trouve provocant l'affichage unilingue anglais dans les lieux stratégiques. De plus ces grandes affiches de langue anglaise camouflent notre visage français aux touristes visiteurs de la deuxième grande ville française au monde. De plus je trouve tout à fait inconvenant, comme cela se produit souvent, qu'un restaurant montréalais nous présente des menus rédigés uniquement en anglais.

M. Manuel Teixeira, Saint-Jacques

M. le président, j'approuve entièrement cette résolution sur le statut de la langue française. Daignez donc prendre connaissance que nous; les immigrants, y compris moi-même, sommes exploités culturellement au profit de la mentalité, culture et langue anglaises. M. le président, dans la deuxième plus grande ville de culture française au monde, la Commission des Écoles Catholiques de Montréal devrait être le porte-voix fidèle des Français. Mais elle-même cherche, et par tous les moyens, à nous imposer l'anglais comme langue valable et d'utilité pour gagner notre vie. Je veux dire que les immigrants n'ont rien pour les guider ni pour les orienter vers la grandeur d'un Québec fort et français.

M. André Leblanc, Hull

J'appuie la proposition avec les réserves suivantes : il semblerait y avoir une contradiction entre les articles 4 et 14. L'article 4 se lit comme suit : "Que le gouvernement du Québec établisse le français comme seule langue officielle, etc." Article 14 : "Dans la fonction publique, des secteurs anglais et français soient créés". Je ne vois pas comment le secteur anglais puisse être créé si la langue officielle est le français. Donc, il semblerait nécessaire d'ajouter le mot fédéral à l'article 14 après : "Dans la fonction publique . . . "

M. Guy Bertrand, Louis-Hébert

M. le président, j'ai étudié ou fait une partie de mon cours de droit à l'Université McGill, j'ai travaillé dans l'Ouest canadien au Lac Louise. J'ai constaté qu'à Swift Current en Saskatchewan, on ne parlait pas français ; j'ai constaté également qu'à Saint-René dans le comté de Beauce, on n'était pas tellement intéressé à apprendre l'anglais. Je dis ceci : vous avez la preuve évidente que nous vivons dans un système colonisé, lorsque le technicien "en avant", pour se faire comprendre, lorsque vous dites "M. Bertrand, numéro 2," doit traduire pour ses techniciens, "number two."

M. le président, il ne faut pas confondre l'individu et la collectivité. Qu'un individu parle deux langues, trois langues, six langues, c'est parfait. La Reine Elizabeth parle très bien le français et n'a pas l'impression d'être une colonisée ; mais pour un peuple minoritaire dans ce que l'on appelle actuellement le Canada, c'est dangereux, comme le disait un linguiste, d'accepter le principe du bilinguisme, parce que vous êtes à mi-chemin vers la perte de votre langue. C'est tellement vrai, M. le président, que pour nous, Québécois francophones, ceux qui vivent dans Montréal s'assimilent. Si on prend les statistiques qui ont été données depuis 1901, 65,000 sont anglicisés Pourquoi ? Parce que ça fait plus sophistiqué. Le matin, on se lève ; on travaille en anglais toute la journée ; le soir, on lit le Montreal Star ou le Montreal Gazette ; ça fait sophistiqué. On écoute la télé-

vision en anglais et au bout d'une génération, ces enfants ne sont plus des Duquette, ce sont des Duckett. Il faut l'unilinguisme comme langue officielle tout comme l'unilinguisme existe comme langue officielle dans les autres provinces. M. Robichaud ne peut pas parler français au Nouveau-Brunswick. Les avocats au Nouveau-Brunswick ne peuvent pas parler français. Or, ici, nous le faisons, alors que nous sommes majoritaires au Québec mais minoritaires au Canada ; nous nous tuons, nous nous suicidons. Il est urgent — et quand je viens ici à Montréal, je suis scandalisé — nous devrions mettre la hache dans Montréal comme le disait le Frère Untel. Permettez : il y a des députés ici de l'Union nationale, j'ai vu ici M. Flamand, M. Bousquet, il serait beaucoup plus urgent, au lieu d'augmenter les pénalités pour ceux qui pêchent plus que 15 truites dans un ruisseau d'un mille de longueur, de punir ceux qui ne respectent pas la langue française.

M. Raymond C. Gagné, Hull

Je suis linguiste au gouvernement fédéral et j'aimerais souligner quelque chose de très important. A savoir l'importance cruciale de l'unilinguisme intégral au Québec, pour la survivance de la nation canadienne-française à l'intérieur du Québec et à l'extérieur pour les raisons suivantes : il faut signaler l'importance du processus de l'apprentissage de la langue qui ne se fait pas en lisant des listes qui proviennent de l'Office de la langue française du Québec ni des sociétés de Bon Parler Français qui vous prêchent qu'il faut être fier de sa langue. Le processus de l'apprentissage d'une langue est un phénomène inconscient. C'est absolument crucial, l'enfant apprend sa langue, les structures de base d'une façon inconsciente. Si le milieu n'est pas sain et homogène, la personnalité de l'enfant est mutilée parce qu'il y a un rapport intime, inextricable, entre la culture, la langue et la personnalité. La langue est le principal véhicule de cette culture. Culture et langue s'assimilent inconsciemment. La personnalité se forme dans les moules de cette langue et de cette culture. Si la langue et la culture sont hybrides et hétérogènes et qu'il y a conflit de deux structures, ou qu'il y en ait une qui soit plus forte que l'autre, la raison du plus fort est toujours la meilleure. Alors, à ce moment-là, vous mutilez la personnalité, et qui méprise sa langue et sa culture se méprise soi-même. C'est bien ce qui explique les psychoses linguistico-culturelles nombreuses dont nous souffrons en tant que peuple. Alors, vive l'unilinguisme !

M. Lucien Lessard, Saguenay

M. le président, j'appuierai la résolution. Lorsque je suis malade, je vais voir un médecin. Lorsqu'il s'agit de problèmes de langue, nous allons voir un linguiste et dans l'ensemble, tous les linguistes s'accordent à dire que l'enseignement d'une langue seconde au primaire est une pure perte de temps. C'est un recul psychologique pour l'enfant, parce que l'enfant n'a pas la préparation nécessaire à cette période-là pour apprendre une langue secondaire. Il y a M. Penfield dont on parlait tout à l'heure qui prétend le contraire, mais on a déjà dit que ses expériences n'avaient été aucunement concluantes. Deuxièmement on réclame que, dans les écoles françaises du Québec, l'enseignement d'une langue seconde soit facultatif. Ayant travaillé dans cet atelier, je voudrais faire une précision. Nous avions voté cet article-là. Maintenant, on s'était entendu sur le fond et le fond était celui-ci. Non pas que l'enseignement d'une langue seconde soit facultatif, mais que le choix d'une langue seconde soit facultatif. C'est-à-dire qu'on ne soit pas obligé de prendre l'anglais ou de prendre l'italien ou l'espagnol, mais qu'on soit libre de prendre une langue ou l'autre. Il est à souhaiter que l'Etat québécois prenne les moyens législatifs appropriés pour que le français soit la langue de travail dans l'industrie et dans les affaires. Permettez-moi, M. le président, de citer ici tout simplement un spécialiste qui affirmait : chaque fois qu'un peuple ne peut plus utiliser sa langue pour gagner son pain, chaque fois que les notions de progrès, de richesse, de puissance sont associés spontanément à une autre langue que la sienne, chaque fois qu'il laisse corrompre sa langue jusqu'à la perdre, un bilinguisme n'est plus alors

qu'une façade commode pour masquer le processus inexorable de l'assimilation. Cependant, je voudrais marquer ici une réserve. Au numéro 10, que la minorité anglophone puisse disposer à tous les niveaux d'institutions et d'enseignement publics à condition qu'elle soit bilingue.

M. Pierre Morin,
Corporation des Psychologues

M. le président, je vais faire vite. Je veux exprimer mon entier accord sur l'unilinguisme français au Québec, au nom même d'un principe psychologique qui veut qu'on puisse s'installer, s'identifier sainement dans un contexte culturel qui est bien le sien propre. Dans ce sens, je suis non seulement d'accord, mais j'approuve avec la plus grande fermeté l'unilinguisme français. Cependant, je me permets d'exprimer une réserve au sujet du 3e alinéa.

Partage des opinions exprimées sur le statut de la langue française

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	47	92	1	2	3	6	51
Zone 2	45	100	0	0	0	0	45
Zone 3	120	92	5	4	6	4	131
Zone 4	60	98	0	0	1	2	61
Zone 5	48	98	0	0	1	2	49
Zone 6	58	95	1	2	2	3	61
Zone 7	104	93	3	3	5	4	112
Zone 8	30	100	0	0	0	0	30
Zone 9	22	100	0	0	0	0	22
Zone 10	191	94	5	2	8	4	204
Associations	96	91	7	7	2	2	105
Total	821	94	22	3	28	3	871
ONTARIO	40	51	21	27	17	22	78
ACADIE	44	77	6	11	7	12	57
OUEST							
Manitoba	5	23	0	0	17	77	22
Saskatchewan	6	50	4	33	2	17	12
Alberta	6	33	8	45	4	22	18
Colombie	12	86	2	14	0	0	14
Total	29	44	14	21	23	35	66

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec et de l'Acadie.

Le peuplement et l'immigration

Le projet de résolution émanant de l'atelier social est rédigé comme suit :

A — Peuplement

Il est résolu que :

1. le gouvernement du Québec se donne une politique de peuplement planifié et une politique d'immigration qui enrichisse la culture et l'économie de la nation;
2. le gouvernement du Québec exerce des pouvoirs exclusifs pour planifier le peuplement de son territoire;
3. le gouvernement du Québec dispose d'une juridiction exclusive dans l'application d'une politique sociale favorisant le relèvement du taux de natalité;
4. le gouvernement du Québec exerce des pouvoirs exclusifs sur tout ce qui a trait aux mouvements migratoires des citoyens du Québec;
5. a) pour enrayer l'assimilation des Canadiens-Français au milieu anglophone à l'extérieur du Québec soient prises les mesures suivantes :
   a) développer un Québec fort afin d'accroître son rayonnement au Canada français;
   b) exiger que les minorités françaises de l'extérieur du Québec obtiennent le traitement dont jouit la minorité anglaise au Québec;

c) encourager de toutes façons le retour au Québec des Canadiens-Français d'outre-frontière;

d) développer un réseau de télédiffusion française à travers tout le Canada;

e) diriger vers le Québec un plus grand nombre d'étudiants provenant des groupes minoritaires français;

f) conclure des accords culturels entre le Québec et les Canadiens-Français des autres provinces ;

5. b) que les mesures suivantes soient prises afin que cesse l'émigration vers les États-Unis des jeunes Canadiens-Français :

a) mise sur pied d'une politique d'immigration qui attire ou retienne ces jeunes au Québec;

b) maîtrise de l'économie québécoise par les Québécois;

c) élévation du niveau de vie et recyclage de la main-d'oeuvre au Québec;

d) création de nouveaux emplois, de nouvelles industries et accessibilité aux postes de commande;

e) reconnaissance du français comme langue de travail au Québec;

f) développement de l'éducation et de la recherche au Québec.

B — Immigration

Il est résolu que le Québec légifère en matière d'immigration de manière à assurer le développement de la nation, et qu'à cette fin les mesures suivantes soient prises :

a) création immédiate d'un ministère québécois de l'immigration;

b) attribution au Québec d'une compétence exclusive sur le recrutement des immigrants nécessaire au développement du Québec;

c) le contrôle de l'admission des immigrants en territoire québécois;

d) conclusion d'accords internationaux avec les pays étrangers en matière d'immigration;

e) institution de la citoyenneté québécoise;

f) attribution de la compétence exclusive sur l'accueil aux immigrants désireux de s'établir au Québec et sur le contrôle médical des immigrants en transit.

M. Manuel Teixeira, St-Jacques

M. le président, je suis un immigrant. Concernant le sujet du peuplement et de l'immigration, il me fait grandement plaisir d'appuyer entièrement et de recommander à l'assemblée qu'elle en fasse autant, mais peut-être avec une rédaction plus claire et plus efficace, afin de faire comprendre que le Québec a besoin d'ouvrir un ministère d'immigration québécois, le plus tôt possible. Vous savez, M. le président, l'Etat du Québec, formé et constitué par des immigrants depuis toujours, a besoin d'un ministère de l'immigration qui viendra donner ce qu'on appelle un bon chef de famille à la maison.

M. Jean-François Pelletier, Westmount

M. le président, je voudrais faire une courte remarque touchant deux points. Tout d'abord, une remarque qui touche l'alinéa 3e dans le Peuplement : il me semble qu'étant donné le sens de cet alinéa qui se lit "Que le gouvernement du Québec dispose d'une juridiction exclusive dans l'application d'une politique sociale favo-

risant le relèvement du taux de natalité", il serait peut-être encore plus précis d'en indiquer l'orientation en disant "une politique sociale et familiale".

Deuxièmement, je voudrais faire une remarque en ce qui touche le no 5, où on lit : "établir l'unilinguisme français au Québec". Il me semble qu'il serait encore plus positif et plus clair si on disait : "établir clairement le français comme unique langue nationale de l'Etat du Québec". Et si je fais cette remarque, c'est dans l'esprit qui touche, je pense, de très près aussi bien à la formation morale que mentale du Néo-Québécois et du Québécois francophone à savoir la célèbre parole de Guardini "que le langage que l'on parle est un monde dans lequel il vit, et agit, et qui lui appartient plus profondément, plus essentiellement que la terre et les choses qu'il nomme son pays."

M. Gilles Robidoux, Labelle

M. le président, c'est une demande d'information à la direction. Etant donné que la nation est réunie ici, je demande à la direction : pourquoi ne voit-elle pas à ce qu'à l'extérieur de la Place des Arts, l'on hisse quatre magnifiques fleurdelysés ?

M. Georges Adam, Jean-Talon

M. le président, ayant eu à travailler comme analyste et rapporteur de l'atelier économique, je n'ai pu participer à cet important groupe d'études sur le peuplement et l'immigration. Si vous le voulez, je vais vous lire une résolution que j'avais préparée, il y a plusieurs semaines, sur ce sujet. Je demanderais à mes chers compatriotes canadiens-français de retenir leurs applaudissements pour la fin, car je crains d'avoir peu de temps dans trois minutes pour la lire.

Attendu que le taux de natalité décroît beaucoup chez les Canadiens-Français, que des milliers quittent le Québec chaque année et que selon des sociologues et démographes renommés, la population du Québec pourrait commencer à diminuer d'ici 10 ans ;

Attendu que 90 p.c. des immigrants s'installent à Montréal, deuxième ville française du monde, s'intègrent au milieu anglais et font instruire leurs enfants dans des écoles anglaises et que cette proportion est sensiblement la même pour l'ensemble du Québec ;

Attendu que, dans Montréal et surtout dans les autres provinces, un pourcentage alarmant de Canadiens-Français ont cessé de parler français et sont anglicisés, cette assimilation étant accélérée par l'immigration croissante d'anglophones ;

Attendu que la population francophone devient donc de plus en plus minoritaire au Canada et de moins en moins majoritaire au Québec, surtout dans le Montréal métropolitain ;

Attendu que les Néo-Québécois comme les anglophones du Québec estiment plus important et très souvent nécessaire, surtout à Montréal, de s'exprimer en anglais pour réussir en affaires et atteindre des postes administratifs dans des grandes entreprises ;

Attendu que notre économie bénéficierait d'un marché domestique plus imposant, ce qui permettrait de vendre certains produits à des prix plus concurrentiels et rendrait plusieurs manufacturiers plus indépendants, concernant les marchés extérieurs ;

Attendu que les immigrants bien recrutés contribuent au développement matériel et spirituel de leur nouveau pays et qu'ils doivent être reconnus, non comme une charge mais comme un actif pour notre province par la population qui les accueillera ;

Attendu que l'élaboration et l'exécution d'une politique d'immigration pour le Québec, qui soit rationnelle et fonctionnelle, nécessite un organisme ministériel possédant l'autorité nécessaire pour en assurer l'efficacité ;

Attendu que le gouvernement en inscrivant dans son programme électoral, l'établissement d'un ministère de l'immigration ;

Il est proposé par M. Georges Adam, délégué du comté Jean-Talon, que le gouvernement du Québec déclare la langue française comme langue prioritaire au Québec, dans les entreprises publiques et privées et que

le gouvernement nomme dans certains pays francophones un conseiller en immigration.

M. Paul-Henri Lavallée, Louis-Hébert

J'appuie la proposition, spécialement en ce qui concerne l'unilinguisme français et aussi la langue de travail. Le sort a voulu, ou les circonstances veulent que les Canadiens-Français, même au Québec, soient minoritaires à toutes fins pratiques. Il faut que cette situation change absolument, parce qu'il est impossible pour une nation de s'épanouir, quand elle sent qu'elle est en fait minoritaire. Il sera impossible pour les Canadiens-Français d'absorber des immigrants dans un contexte de bilinguisme. Le bilinguisme est tout simplement un cheval de Troie qui masque, comme on le disait tantôt, l'assimilation. On n'a jamais vu, je crois, au cours de l'histoire, des peuples se développer à force de campagnes de parler français ou "d'achat-chez-nous" ou de quoi que ce soit du même genre. Un peuple vit normalement plus naturellement et inconsciemment dans un contexte fait pour lui. Il faut qu'on donne à la nation canadienne-française un contexte qui permette aux Canadiens-Français de vivre tout naturellement et inconsciemment 24 heures par jour et 365 jours par année dans un contexte français.

M. Guy Bertrand, Louis-Hébert

M. le président, pour continuer mes considérations de tout à l'heure au sujet du statut de la langue française, parce que c'est contenu dans la politique de l'immigration et du peuplement, je voudrais souligner ici que je suis carrément en faveur du français comme langue de travail. Je veux tout simplement faire remarquer à mes compatriotes du Québec que sur 12 000 compagnies, nous en avons 6 700 à raison sociale anglaise, que cette politique ou non politique au sujet de la langue en ce qui concerne l'immigration a donné comme chiffres effarants que sur les 989 000 Canadiens anglais qui vivent au Québec, seulement 321 000 environ parlent français. A l'extérieur du Québec, sur 12 000 000 de parlant-anglais, il y en a 270 000 environ qui peuvent s'exprimer à la Pearson ou à la Diefenbaker, soit environ 2,2% du Canada. En d'autres mots, le bilinguisme, c'est une utopie et il faut arrêter d'y croire. Il faut cesser de croire au Père Noël. Il faut se comporter comme des adultes. Soyons bilingues comme individus ; comme peuple, exigeons le respect de la langue et de la collectivité francophone du Québec. Maintenant, en ce qui concerne les immigrés, c'est réellement dommage, car aujourd'hui j'ai pris trois taxis et un seul a été capable de comprendre ce que je voulais dire dans ma langue maternelle. Dommage, mais ces gens, qu'est-ce qu'ils vous répondent en anglais? Qu'ils ont été invités à venir ici au pays, au Canada, dans un pays bilingue. Ils ont choisi le Québec — évidemment le Québec était bilingue — mais on leur a dit également que la langue de la majorité était l'anglais et qu'il était beaucoup plus facile de gagner sa vie en anglais. Ils ont été logiques. Ils ont choisi l'anglais. Nous, évidemment, nous sommes illogiques ; nous payons les écoles pour les instruire dans une autre langue, nous payons pour les instruire à l'université dans une autre langue. En d'autres mots, nous payons avec notre argent pour éduquer les immigrés dans une langue qui n'est pas la nôtre. Alors, il faut que ça cesse. Il faut une fois pour toutes que nous soyions logiques et que les gouvernements agissent même dans la constitution actuelle qui ne nous empêche pas d'utiliser le français dans le milieu du travail, chez les immigrés et en ce qui concerne les tribunaux.

Mlle Cécile Bégin, Jean-Talon

Alors, il est dit à la résolution 5, item b) que nous souhaiterions que les minorités de l'Est et de l'Ouest soient traitées de la même façon que nous traitons la minorité anglophone du Québec. Alors, il y aurait quelques facteurs à toucher. Je m'en tiens à la partie école qui m'a toujours intéressée lorsque j'ai voyagé d'une mer à l'autre, pour mieux connaître leurs problèmes. Ainsi, il est à souhaiter que les heures de français dans les écoles soient augmentées d'une façon

équitable. La religion est enseignée en français mais ce qui est une grave anomalie, c'est que l'histoire du Canada demeure enseignée en anglais. Merci, M. le président.

M. Jean-Marc Deschênes, Matane

J'aurais, M. le président, de sérieuses réserves à faire sur les articles 5 b), 5 f) et 5 c) également. Disons que dans l'ensemble, je suis favorable au projet, mais je voudrais faire part à l'assemblée de quelques réflexions. Si nous lisons 5 b), "exiger que les minorités françaises de l'extérieur du Québec obtiennent le traitement dont jouit la minorité anglaise du Québec" et puis qu'on lit, après ça 5 g) "établir l'unilinguisme français au Québec", eh bien je crois que c'est de nature à faire naître une équivoque assez flagrante. D'accord pour le français, langue prioritaire au Québec, langue de travail, mais si ça va beaucoup plus loin que cela — disons en passant que personne ne me fait la preuve que ça extirpe la "parole joual" — mais si ça va beaucoup plus loin que cela, quel pouvoir de persuasion aurons-nous pour obtenir, pour les Canadiens-Français hors du Québec, un traitement supérieur à ce qu'ils ont actuellement ? Ce qui voudrait dire, à toutes fins pratiques, qu'on désire pour eux un statut réel pour la langue française hors du Québec. Alors quel pouvoir de négociation aurions-nous ?

Les Canadiens-Français hors du Québec, c'est quand même approximativement 20 p.c. de nos effectifs et, à mon sens, on n'a pas le droit, si on veut corriger nos maux du Québec, de corriger un mal en créant des malaises par d'autres malaises. Ça menace de ressembler à un vaste égoïsme collectif. Maintenant, à 5c) "encourager de toute façon, le retour au Québec des Canadiens-Français d'outre-frontière". En principe, je suis pour cela, mais il y a l'absolu "de toute façon"; ne menace-t-on pas par là, si on met tout en oeuvre pour faire ce rapatriement, d'aller dégarnir de son élite, de ses éléments dynamiques les endroits où le français est viable au Nouveau-Brunswick comme dans l'Ontario.

M. Jean Simoneau, Limoilou

Je voudrais parler plus spécialement sur le problème de l'immigration. Je demeure dans une maison où j'ai été pendant quatre années le seul Canadien, les autres étant tous des immigrants. Il est arrivé quand même un phénomène assez surprenant. Au moins une personne sur 20 ou une personne sur 10 était obligée de quitter le Québec pour essayer de gagner sa vie, soit en Ontario, ou dans les provinces extérieures, parce qu'ils ne peuvent pas gagner dans la province de Québec. Je trouve qu'il est très regrettable, surtout lorsque nous avons des gens qui sont licenciés et qui s'en vont aux Etats-Unis pour gagner leur vie convenablement. Je considère que si le gouvernement du Québec ne semble pas pressé pour créer un ministère de l'immigration, il devrait au moins se hâter d'établir un service de placement pour les immigrants qui nous donnent des services qui soient mieux que ce qu'Ottawa nous offre. Que l'on hâte aussi la procédure pour la reconnaissance des diplômes des personnes licenciées qui nous viennent des milieux comme la France ou la Suisse.

M. Hughes Poulin, St-Laurent

Monsieur le président, en 1951, nous étions 82% de la population française au Québec ; en 1961, 80%. Entre 1975 et 1980, si la courbe se continue, nous serons devenus 75%. Passé l'an 2,000, nous deviendrons minoritaires. Nous savons de par notre histoire ce que veut dire minorité au Canada. C'est la négation totale des droits et l'assimilation à brève échéance. Nous deviendrons, comme nous l'a dit M. Jacques-Yvan Morin, une seconde Louisiane d'Amérique du Nord. La création d'un ministère de l'immigration est urgente. Il nous faut des mesures draconiennes et immédiates. Quant à vous, messieurs les ministres et les députés observateurs, au lieu de vous accrocher à votre poste où depuis des années vous nous promettez un ministère de l'immigration, cessez vos luttes partisanes, cessez la politicaillerie. Etablissez au plus tôt un ministère de l'immigration et décrétez la citoyenneté québécoise en obligeant tous les Néo-Québécois à apprendre dans un délai de 5 ans la langue française. L'article 95 de la constitution actuelle qui nous refuse ce droit ne doit plus nous arrêter.

Brisez ce carcan qui nous pèse trop et si vous n'avez pas le courage des grandes décisions vitales, cédez votre place à tous les délégués des Etats généraux. Nous sommes prêts à assumer l'odieux d'une telle décision, car nous savons que l'histoire et les générations à venir nous acquitteront !

M. J.C. Claveau, Chicoutimi

M. le président, je suis d'accord dans l'ensemble avec la résolution qui vient d'être présentée. Je voudrais insister sur le fait que nous devons au Québec avoir une politique très précise pour intégrer les immigrants au sujet de la langue. Il faut bien comprendre qu'au Québec qui est l'Etat national des Québécois et des Canadiens-Français, nous puissions avoir également notre langue nationale comme langue officielle, comme la chose se fait au Danemark où le danois est la langue officielle. Je crois qu'au sujet des minorités, en tenant compte du contexte qui est le nôtre, qu'on accorde à la minorité anglaise le droit d'avoir des écoles non pas anglaises, mais bilingues. Si nos minorités pouvaient avoir des écoles bilingues où elles pourraient apprendre le français, de même que la langue officielle, il y aurait déjà pour nos minorités un progrès considérable. Au sujet des diplômes, je souhaite que l'Etat du Québec, aussitôt que la souveraineté aura été proclamée, puisse participer à l'intégration des immigrants et faire venir tous ceux qui sont intéressés à venir bâtir avec nous un Québec fort. A titre de médecin, je souhaite qu'il puisse y avoir une réciprocité dans les diplômes pour que nous puissions augmenter le nombre de médecins ou d'autres professionnels qui viendront avec nous tous, Québécois, travailler à la grandeur de notre patrie.

M. Jean-Jacques Leroux, Lafontaine

Il est grand temps dans ce débat que les immigrants puissent enfin prendre la parole. Je suis d'accord sur le principe de la résolution, mais je voudrais ajouter un fait qui existe, par exemple, en France. On recrute à l'ambassade du Canada les immigrants et on leur dit qu'au Canada la majorité parle anglais. Si vous ne parlez pas anglais, vous ne pourrez pas gagner votre vie et rester au Canada. Il est grand temps que l'on songe à créer un ministère de l'immigration au Québec, à créer des bureaux d'immigration dans les pays francophones où on pourrait recruter nous-mêmes nos immigrants sans discrimination de race.

M. Laurent Isabelle, Ontario

Monsieur le président, je suis fort heureux de voir l'alinéa 5-B exiger que la minorité française obtienne le traitement dont jouit la minorité anglophone au Québec. Cependant, à titre de Franco-Ontarien, je constate que, selon les décisions qui ont été prises jusqu'ici, cette résolution dit bien les droits dont jouira la minorité anglaise du Québec. Cela veut dire pour un Franco-Ontarien que dans les écoles d'Ontario, l'enseignement du français ne débutera qu'au secondaire, tandis que nous l'avons maintenant au primaire.

Cela veut dire qu'en Ontario, vous voulez que le Gouvernement continue de maintenir l'unilinguisme anglais, tandis que nous venons presque d'obtenir le bilinguisme. Cela veut dire que les conseils municipaux et les commissions scolaires à majorité francophone en Ontario — et il y en a — puissent utiliser la langue française en plus de l'anglais pendant une courte période d'adaptation. Cela veut dire, je pense, monsieur le Président, qu'au profit de cinq millions, c'est le génocide de presqu'un million. La fin ne justifie pas tous les moyens et quant à cesser, il est peu probable que ce million veuille émigrer en bloc au Québec, parce que Franco-Ontarien, pour ma part, le territoire national pour moi, c'est l'Ontario, le Canada, le Québec y compris. Merci, monsieur le président.

M. Pierre Valton, Rouville

Monsieur le président, nous voterons pour cette résolution, en particulier pour la coordination de la politique sociale favorisant la natalité. Nous ne pourrons pas nourrir nos vieux et nos vieilles, si nous avons une Patrie sans enfants. Aucun déve-

loppement harmonieux n'est possible. Nous appuyons fermement le paragraphe 5 que les minorités françaises de l'extérieur du Québec obtiennent le même traitement dont jouit la minorité anglaise au Québec. Nous savons, depuis vingt ans déjà, l'énorme hémorragie que subit le peuple du Québec.

Il est évident que l'urgence de cet encouragement est primordiale. Il y a plusieurs millions d'anciens Français qui appuient cette cause. Il faut aussi s'organiser pour intégrer nos jeunes dans un milieu français cultivé et technique, à leur mesure et parallèle à leurs aspirations. Malgré les difficultés présentes, il nous faut prévoir à court et (surtout) à long termes pour notre peuple. Que notre langue soit prioritaire et officielle, c'est évident, j'en suis, je le veux fermement, mais l'unilinguisme ne doit pas être coercitif, si nous voulons faire respecter les nôtres en dehors du Québec.

M. Jean-Jacques Boisvert, Université de Sherbrooke

Monsieur le président, deux minutes. Les idées précédentes ayant à peu près couvert tout le sujet, je me vois un peu dépourvu ; mais, cependant, j'aimerais insister sur un facteur sur lequel on n'a pas parlé jusqu'à maintenant : le rôle de la région de Montréal comme bastion des Canadiens-Français. Il ne faut pas oublier que plus de 50% de la population canadienne-française vit dans la région de Montréal. C'est-à-dire dans un rayon de 40 milles. Par conséquent, il est, comme MM. Adam et Goulet le faisaient remarquer, il est primordial de constater que c'est dans la région de Montréal qu'en définitive, notre sort se joue, qu'on le veuille ou non, et, en conséquence, comme les immigrants s'établissent en presque totalité dans la région de Montréal, il est évident que c'est là que l'effort fondamental doit être fait. D'autre part, j'aimerais insister aussi sur le plan qui a été fait par la Ville de Montréal, il n'y a pas tellement longtemps, où l'on indique qu'en l'an 2 000, dans un rayon de 40 milles, on devrait trouver près de 7 millions d'habitants. Moi, je me pose une question à savoir : est-ce qu'il est plus important pour nous, Canadiens-Français, de savoir qu'il y aura 7 millions d'habitants dans la région de Montréal en l'an 2 000 ou bien de savoir quelle sera la proportion des Canadiens-Français qui y seront en l'an 2 000, parce qu'en fin de compte, s'il y a 7 millions d'habitants et que, dans le contexte actuel s'il se continue, je précise bien s'il se continue, dans le contexte actuel, nous serons probablement 40% à 30% en 2 000, avec une dégringolade qui se fera d'autant plus rapidement. Eh bien, je ne vois pas évidemment, quel intérêt il y ait à ainsi prolonger une agonie.

Partage des opinions exprimées sur le peuplement et l'immigration

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	48	98	1	2	0	0	49
Zone 2	44	100	0	0	0	0	44
Zone 3	120	94	5	4	2	2	127
Zone 4	60	95	2	3	1	2	63
Zone 5	52	98	0	0	1	2	53
Zone 6	60	97	0	0	2	3	62
Zone 7	113	97	1	1	2	2	116
Zone 8	32	100	0	0	0	0	32
Zone 9	19	100	0	0	0	0	19
Zone 10	199	96	2	1	7	3	208
Associations	97	89	9	8	3	3	109
Total	844	96	20	2	18	2	882
ONTARIO	39	53	21	29	13	18	73
ACADIE	23	48	14	29	11	23	48
OUEST							
Manitoba	5	23	0	0	17	77	22
Saskatchewan	5	39	6	46	2	15	13
Alberta	11	61	7	39	0	0	18
Colombie	10	72	3	21	1	7	14
Total	31	46	16	24	20	30	67

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

La politique fiscale

M. Guy Pelletier, Corporation des Ingénieurs Forestiers du Québec

Voici le texte du projet de résolution présenté par le groupe d'étude et l'atelier :

Il est résolu qu'en matière de politique fiscale ou budgétaire, le Québec détienne toutes les ressources nécessaires à son expansion économique.

Pour compléter, si Monsieur le président me le permet, j'aimerais faire une remarque sur le mot "ressources". Or, pour éviter peut-être des réactions sur le mot "ressources" précisément, je voudrais rendre justice à l'atelier et rendre justice également à ceux qui ont préparé la résolution. Il était question dans la résolution originale que le Québec détienne tous les pouvoirs constitutionnels, pouvoirs de légiférer en matière d'impôt foncier, de taxation, etc. Or, dans l'esprit des conseillers et des gens qui ont aidé à la rédaction de la résolution, le mot "ressources" dans le sens qu'il est employé, comprenait tous ces pouvoirs constitutionnels de taxation et d'imposition foncière.

M. Michel Perrault, Ontario

Monsieur le président, chers collègues des Etats généraux, je prends deux passages de la résolution qui a été adoptée par la majorité québécoise hier . . . et je lis. "La nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même". 2e passage : le Québec est le milieu politique fondamental". Or, la proposition que vous avez soumise en ce qui concerne la législation fiscale est en contradiction avec l'esprit de cette prise de position pour les trois raisons suivantes :

1) Elle est limitative, en effet, parce qu'elle nie une partie du droit de la nation canadienne-française à disposer d'elle-même. On parle d'expansion économique, mais on ne mentionne absolument rien en ce qui concerne l'expansion sociale et culturelle qui, elle aussi exige des sous ;

2) Elle n'ajoute rien à la situation actuelle. En effet, ce que fait le Québec aujourd'hui, c'est précisément d'aller quémander les ressources nécessaires à son épanouissement économique ;

3) Elle est confuse. En effet, comme je vous l'ai dit dans la première partie, il faut des sous non seulement pour l'expansion économique, mais aussi pour l'épanouissement culturel et social.

Je voudrais terminer, monsieur le président, sur un commentaire à propos de la résolution que moi-même j'avais proposée à l'atelier économique et qui avait été ajoutée par notre groupe d'étude. C'était tout simplement qu'en matière de politique fiscale et budgétaire le Québec doit disposer de tous les droits, et seul, parce que, une fois établi un nouveau Gouvernement ou une modification de Gouvernement, ce sera au Québec à décider de sa politique, mais la situation est que la résolution actuelle est extrêmement limitative, timide, boiteuse et, je dirais aussi, extrêmement mitigée. Qu'on la renvoie donc pour nous produire une résolution plus claire, plus vaste et plus digne du peuple que nous représentons. Je vous remercie.

M. Pierre Valton, Rouville

Monsieur le président, nous sommes pour l'expansion économique, mais nous avons un "mais". En politique fiscale, il serait bon que le gouvernement agisse avec soin et discernement. La politique est l'art de bien combattre et non un système pour favoriser certaines classes dirigeantes au détriment des autres. Tous demandent ici une justice distributive et éclairée, non opportuniste et à long terme. En attendant une réforme bancaire complète axée sur le service de l'homme, nous demandons au Gouvernement, surtout le Provincial, de cesser d'écraser les petits et de se prononcer pour une politique de la personne humaine et de la famille, ce qui n'a pas été réalisé dernièrement. Que le gouvernement se décide une fois pour toutes à ne pas rendre idiots les pères de famille en faisant gémir da-

vantage les mères. Prendre de l'argent du travail du père pour le donner six mois plus tard à la mère de famille, par exemple, c'est intolérable. La première liberté du citoyen, en cette matière, reste la base des exemptions. C'est vrai pour l'individu, encore plus vrai pour les familles. C'est la liberté minimum et c'est la justice. Ensuite, donnons des allocations familiales dans la mesure des possibilités et de la reconnaissance générale pour les familles, mais, de grâce, ne faisons plus de paternalisme, en fiscalité comme ailleurs, mais faisons passer la justice avant la charité. Nos économistes réclament partout le minimum de revenu annuel. Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas ce minimum ?

M. Yvan Roy, Richmond

Je pense que la résolution n'est pas claire, parce que ça peut être interprété n'importe comment. Kierans, par exemple, peut vous dire que ce qui est nécessaire, c'est 25% des taxes. Lévesque, lui peut dire : "c'est 100% des taxes". Il est mieux de préciser que c'est le Québec qui doit juger ça. Ensuite, je mettrais socio-économique au lieu d'économique à la fin, parce qu'il faut préciser que c'est notre développement tout entier sur tous les plans, non seulement sur le plan économique.

M. Dollard Wiseman, St-Sauveur

La résolution présentement n'est pas correcte, parce que nous avions décidé avant-hier : Il est résolu qu'en matière de politique fiscale ou budgétaire, le Québec en tant qu'Etat doit posséder tous les pouvoirs d'impôts et de taxation et je trouve que la présente résolution qu'on nous soumet n'est pas acceptable.

M. Guy Bertrand, Louis-Hébert

Monsieur le président, mes chers amis, pour une fois je vais me servir de mon droit de parole pour vous demander de voter contre cette proposition. J'ai travaillé dans cet atelier avec M. Perrault, économiste de Sudbury et bien d'autres. Le père Arès était présent. Après une journée de travail, nous étions arrivés à un consensus : si, vraiment, le Québec était un Etat moderne qui voulait obtenir les pouvoirs non seulement juridiques mais économiques et financiers, dans une nouvelle constitution, peu importe la constitution, il devrait posséder tous les impôts, quitte à céder une partie de sa fiscalité ou de ses impôts à un organisme qui pourrait s'appeler Marché commun, association ou même confédération renouvelée. Or, la résolution qui avait été acceptée après consensus d'une journée de travail, et celle qu'a lue Monsieur Wiseman, c'est qu'en matière de politique fiscale et budgétaire, le Québec, en tant qu'Etat, doit posséder tous les pouvoirs d'imposition et de taxation. On nous a apporté ici une résolution qui est timide, peureuse et complètement illogique.

Illogique, parce qu'elle décrit la situation actuelle qui oblige le gouvernement du Québec et les autres gouvernements à avoir des conférences fédérales et provinciales. C'est la position du quêteux, sauf qu'on l'a mise en mieux, on lui a donné un beau chapeau. On dit : voici, si vous voulez vous étendre au point de vue économique, vous avez droit d'avoir plus d'argent, mais vous devrez continuer à le chercher cet argent-là. Or, les Etats généraux veulent prendre des positions fermes. Nous voulons affirmer des droits et, ensuite, nous voulons vivre avec nos semblables, mais à partir du moment où nous aurons reconnu ces droits. Vous ne pouvez pas penser vous développer, si vous n'avez pas véritablement une souveraineté en matière fiscale, en matière économique et en matière financière. En terminant, je cite pour ceux qui sont un peu timides cette phrase qu'a dit Nasser, en 1960, à l'ONU : "J'espère que nous prendrons conscience du fait qu'il n'y a pas ici de peuple sous-développé ni de nations avancées. Il y a plutôt des peuples qui ont eu la chance de pouvoir comprendre et d'autres auxquels cette connaissance a été refusée par la force et l'oppression. Des peuples qui ont pu faire leurs preuves et d'autres auxquels l'occasion de mesurer leur potentialité et de passer par l'épreuve de la vie n'a pas été donnée". Alors, nous voulons une résolution claire. Je demande à mes compatriotes du Québec de voter contre cette résolution

pour que demain, en assemblée plénière, ou en tout autre temps, on nous apporte une résolution qui reflète la mentalité des Etats généraux, c'est-à-dire que notre Etat moderne ne soit pas un Etat folklorique, mais plutôt un véritable Etat avec tous les leviers pour nous permettre de nous développer au maximum et de vivre pleinement dans ce pays que nos ancêtres nous ont donné et qui s'appelle le Québec !

M. R.-E. Laviolette, Saint-Jacques

Monsieur le président : je crois que Québec doit avoir toutes les sources d'impôts et de taxes ; je crois que Québec devra avoir la souveraineté totale en matière fiscale. Québec pourrait, s'il le désire plus tard, déléguer à un organisme fédéral, union canadienne ou autre, certains pouvoirs fiscaux, pour un temps, à condition de bien le vouloir, et en autant qu'il le veuille. Cependant, il pourrait percevoir lui-même tous ses impôts et s'il existe un tel organisme comme celui que je viens de mentionner, remettre à cet organisme directement et sans que le contribuable paie directement l'organisme. Le contribuable paierait au Québec et le Québec donnerait à cet organisme les fonds que le Québec jugerait être sa part. Je pense que nous devons rejeter clairement cette résolution pour qu'elle puisse nous revenir sans les cinq derniers mots. Je pense que ça ne sera pas très long d'en composer une autre. Il est résolu qu'en matière de politique fiscale ou budgétaire, le Québec détienne toutes les ressources, ça, ce serait clair.

M. Jacques Lucques, Taillon

Monsieur le président, je dois m'opposer à cette résolution pour les motifs exprimés tout à l'heure et exprimés avec beaucoup d'éloquence par M. Bertrand. Je voudrais néanmoins faire une certaine remarque. Ce matin, il y a un délégué qui nous parlait de 40 p.c. de chômeurs que nous avions ici au Québec, 40 p.c. du total canadien. Une chose pourrait être mise en relation avec ceci. C'est que chaque année, selon les chiffres fournis par M. Sharp à M. Gilles Grégoire au parlement fédéral, le Québec a été fraudé de $900 millions, trois sidérurgies comme celle de Sidbec, trois sidérurgies intégrées et du travail probablement pour un million d'individus. Or la relation entre le chômage et cette perte fiscale, vous la voyez là. Alors, nous préférons, nous, avoir toutes les ressources fiscales au Québec, au gouvernement québécois, afin qu'il y ait moins de chômeurs chez-nous et qu'on puisse planifier l'économie comme nous l'entendons. Donc, je demanderais tous les pouvoirs fiscaux et de taxation pour le gouvernement québéçois.

M. Lucien Gagnon, Louis-Hébert

Monsieur le président, je m'inscris contre la résolution ainsi présentée et ce n'est pas sur un point de sémantique. Il y a toute une différence entre: que le Québec détienne tous les pouvoirs d'impôt et de taxation et: que le Québec détienne toutes les ressources nécessaires à son expansion.

Quant au type, ce matin, qui mentionnait que nous tirons plus d'assurance-chômage, c'est de l'addition à la fédéraliste. On en a assez de ça. Ce qu'on veut, c'est facile : additionner leur incompétence en additionnant le nombre de chômeurs que nous avons en plus dans le Québec.

Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de toutes les ressources pour pouvoir procéder à l'Etat moderne, c'est-à-dire les ressources fiscales.

M. André Tanguay, Bourassa

Monsieur le président, j'appuie, moi aussi, la politique fiscale du Québec, de l'Etat du Québec. Je l'appuie entièrement puisque le Québec doit, pour contrôler efficacement son économie, prendre en mains toutes les ressources qui lui sont nécessaires et ces ressources-là, c'est son autodétermination et son contrôle par lui-même de sa politique fiscale. C'est tout, je vous remercie.

M. François Langlois, Dorchester

Il est évident que cette résolution-là est une résolution complexée. Elle souffre d'un grand complexe de timidité. Ceux qui ont établi la résolution n'envisageaient sans doute pas cette portée, mais elle limite l'épa-

nouissement présent et entier de la nation québécoise à certaines autorités étrangères à elle-même. Je propose donc, Monsieur le président, que l'assemblée rejette purement et simplement cette résolution et qu'il soit jugé par les autorités de la Commission générale provisoire d'en présenter une autre à cette assemblée.

J'ai parlé tout à l'heure de complexe. Il me semble qu'il n'y a pas seulement cette résolution là qui soit complexée. Je lisais dans Le Devoir de ce matin, à la page 4 et à la page 5, qu'il y a deux personnages : le premier, l'honorable Directeur du Devoir, monsieur Ryan, qui déclarait que les Etats généraux n'étaient pas représentatifs de la nation canadienne-française.

Monsieur le président, en page 5, l'honorable président de l'Association conservatrice des conservateurs fédéraux, puisque ce parti est exclusivement fédéral, déclarait la même chose : nous ne sommes pas représentatifs. Eh bien, moi, Monsieur le président, je suis d'avis que les Etats généraux sont non seulement la voix, mais aussi la conscience de toute la nation québécoise et canadienne-française.

M. Louis Prud'homme, Papineau

Monsieur le président, je voterai contre cette résolution et j'en donne les raisons. J'ai travaillé, au cours des diverses étapes que nous avons traversées, sur le sujet de la fiscalité. Je dirai qu'il y a eu un véritable complot pour trahir notre volonté, pour tromper nos résolutions. Le schéma de base sur lequel nous avons travaillé ou le document de travail, après que les votes ont été pris, a été synthétisé. On en a fait une résolution qui ne représentait pas le vote et nous avons amendé cette résolution. Nous avons passé une résolution qui se lisait comme suit: "Il est résolu qu'en matière de politique fiscale et budgétaire, le Québec détient tous les pouvoirs d'impôt et de taxation". Ce texte a traversé le niveau des ateliers, puis lorsqu'est venu le temps des groupes, (du travail en groupe, groupe d'appui, groupe d'opposition, groupe d'interrogation), le groupe d'opposition devait chercher une raison pour s'opposer à cette résolution. Il a soulevé des motifs et lorsqu'on a réécrit la résolution, reformulé, on a fait un amendement sans le dire. On a changé les quatre ou cinq derniers mots pour les remplacer par : "nécessaires à son expansion économique" ce qui limite évidemment une résolution qui donnait au Québec des pouvoirs exclusifs en matière de fiscalité. Cette résolution est tronquée, ce n'est pas celle des Etats généraux. C'est celle d'un petit groupe qui l'a retranscrite à sa manière.

Je voterai contre et j'invite tout le monde à faire de même.

M. Pierre-André Julien, Trois-Rivières

Je ne peux que répéter ceux qui ont passés avant moi pour dire que cette résolution a été considérablement affaiblie lorsqu'on a ajouté ces mots : nécessaires à son expansion économique. Il faut être logique avec nous-mêmes. A l'atelier économique, sur plusieurs points, plusieurs fois, nous avons demandé les pleins pouvoirs économiques pour le Québec. Par exemple, dans l'atelier du développement économique et planification, nous avons demandé que le Québec détienne exclusivement les compétences économiques nécessaires à la réalisation d'un plan de développement économique. Or, les politiques fiscales et budgétaires sont des instruments indispensables de planification économique. Je crois que ces mots rajoutés affaiblissent trop et ne permettent pas de rencontrer notre demande des pleins pouvoirs en planification économique.

Je demande donc que l'on rejette cette résolution, pour que dans une assemblée ultérieure, ou si nous sommes capables demain, nous réétudions le problème et nous présentions une résolution qui se tienne et qui soit logique avec toutes les autres résolutions que nous avons présentées.

M. Roderick Jodoin, Terrebonne

Monsieur le président, M. Bertrand a dit tout ce que je voulais dire. J'appuie la proposition de rejeter cette proposition. Je pense qu'il faut au Québec tous les pouvoirs nécessaires

pour appliquer les politiques fiscales normales pour un peuple souverain.

M. Clermont Pépin, Outremont

Pour les raisons que nous venons d'entendre, j'exprime l'espoir que l'assemblée ici présente rejettera unanimement cette résolution afin de bien manifester son intention qu'une nouvelle résolution soit formulée.

M. Jean-C. Desroches, Ahuntsic

Comme vous le savez, toute résolution pouvait être modifiée par le comité de revision. Or, dans ces comités de revision, on nous donnait des experts. Dans ce fameux comité sur la fiscalité, apparemment, il y avait trois experts, dont l'un s'est présenté comme étant expert en droit constitutionnel. Or, un membre de ce comité de revision a déclaré que cet avocat a dit qu'en mentionnant plutôt le mot "ressources," c'était plus fort. Or, les membres de ce comité de revision, dans leur bonne foi, ont décidé de reviser et d'accepter la suggestion de cet avocat. Donc, je crois qu'il y eu ici fausse représentation au départ. Je recommande donc de rejeter cette proposition.

M. Zachée Fortin, Chauveau

Monsieur le président, je voterai contre cette résolution. Je demanderai à tous d'en faire autant, parce que pour avoir travaillé et siégé à cet atelier, je dois confirmer les interventions précédentes. La première résolution qui avait été écrite à la hâte était déjà mal engagée. On y a apporté des amendements et ce qui est présenté ici en ce moment ne représente pas l'idée de la résolution qui avait été discutée.

Voici ce que nous avons rédigé, un groupe de participants, et je le soumets à cette assemblée. Il est résolu que les aspirations actuelles du Québec soit liées aux revendications fiscales du Québec. Il est résolu que le Québec devrait posséder tous les pouvoirs de taxation directe et indirecte et subventionne le gouvernement central pour les services que le Québec désire en obtenir.

La présente résolution de nos supposés experts est une farce fédéraliste et nous donne la petitesse des marchands d'illusions et des pestes. M. le président, je m'oppose, je vote contre et je demande à tous de voter contre cette résolution qui en est une de lâche.

M. Raymond Hamelin, Lévis

En tant que président du groupe d'études qui a eu à préparer avec les secrétaires des équipes cette résolution, moi aussi, je demande à mes compatriotes de voter contre la résolution telle qu'elle est, pour la raison suivante : la résolution ne respecte pas du tout l'esprit qui a animé le comité en préparant la résolution originale. Je suggère donc que cette résolution soit renvoyée pour étude. La résolution telle qu'elle est, est tellement ambiguë qu'elle me fait penser à quelqu'un qui a déjà dit cette phrase célèbre : "Oui, si nécessaire, mais pas nécessairement oui."

Je pense qu'on aurait avantage à reviser les décisions qui ont été prises à ce comité et qu'on présente une nouvelle résolution. Merci.

M. Georges Langlois,
Société des professeurs d'histoire

Monsieur le président, étant donné la marche du débat, je me limite tout simplement. Je voulais simplement ajouter ma voix à celles de ceux qui réclament de l'Assemblée qu'elle renvoie cette motion. Je la trouve loufoque. Merci.

M. Richard Gaudreau, l'Islet

Je ne ferai qu'ajouter ma voix à celles qui m'ont précédé ; c'est pour affirmer la même chose. Sachez que je déplore amèrement qu'à la commission d'opposition, on ait mutilé la proposition originale. Je suis vraiment "tanné," messieurs. Trop de nos représentants politiques ont laissé traîner les choses à Ottawa à tous les deux ou trois mois et, maintenant, ce sera la même chose. On leur met un chapeau, peut-être un peu nouveau, mais ce sera la même histoire qui va recommencer. Je suis donc fatigué de cela et je propose qu'on remette une compétence entière à la Province en matière d'impôts et de taxation.

M. Pierre Patenaude, Saint-Laurent

Nous devons certainement rejeter cette résolution. En effet, je trouve que ceux qui l'ont rédigée ont été très charitables pour le Gouvernement qui, actuellement, semble nous diriger à Ottawa, mais je crois qu'après 100 ans de charité, il est temps que nous prenions en main nos propres destinées et que nous donnions librement l'argent que d'autres voudraient avoir. Mais c'est nous qui devons prendre nos décisions et c'est nous, pour la première fois de notre existence, qui devons obtenir notre liberté.

M. J.M. Fontaine, Ralliement créditiste

Monsieur le président, je sais qu'un des présidents d'un parti fédéral dit que nous ne sommes pas représentatifs ; moi, je vous dis que nous le sommes sans aucun doute. Dans une autre résolution, on a voulu identifier la province de Québec ou les citoyens de la province de Québec en demandant une citoyenneté québécoise. Voulons-nous être identifiés comme des millionnaires ou des quêteux ? Si nous adoptons la résolution tel qu'elle est présentée, je crois que nous serons identifiés comme des quêteux qui iront encore à Ottawa à genoux, en rampant pour aller chercher la péréquation. On dirait que cette résolution a été guidée par la présence peut-être de MM. Sharp ou Pearson, qui étaient probablement à défendre leur mini-budget ou les 100 millions qu'ils ont donnés à l'Angleterre. On n'a même pas parlé de taxation directe. Cependant, il y a une chose qui m'inquiète, il faudrait tout de même avoir une résolution sur la politique fiscale. Il est évident et je pense que c'est un devoir pour nous d'être à l'unanimité contre cette résolution, mais il faudra — et je ne connais pas toute la procédure — il faudra avoir une résolution pour la remplacer. Merci, monsieur le président.

M. Claude Aumond, Jeanne-Mance

Monsieur le président, je vous demande en mon nom et au nom de plusieurs membres de cette assemblée de quel droit on modifie une résolution légalement votée dans un atelier politique et à quoi avons-nous servi depuis déjà jeudi. M. le président, M. Perrault, M. Bertrand et le père Arès par monsieur Bertrand nous avertissent que la résolution originale en était une de force et de vrai caractère québécois.

Partage des opinions exprimées sur la politique fiscale

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	5	11	30	68	9	21	44
Zone 2	7	15	36	77	4	8	47
Zone 3	27	21	81	62	22	17	130
Zone 4	10	17	42	71	7	12	59
Zone 5	3	6	41	80	7	14	51
Zone 6	13	21	41	66	8	13	62
Zone 7	18	15	82	69	19	16	119
Zone 8	0	0	28	90	3	10	31
Zone 9	4	16	20	80	1	4	25
Zone 10	25	12	148	70	37	18	210
Associations	19	18	72	69	14	13	105
Total	131	15	621	70	131	15	883
ONTARIO	9	15	28	47	23	38	60
ACADIE	7	11	23	37	32	52	62
OUEST							
Manitoba	2	9	2	9	17	82	21
Saskatchewan	9	75	3	25	0	0	12
Alberta	7	44	8	50	1	6	16
Colombie	6	40	2	13	7	47	15
Total	24	38	15	23	25	39	64

Le projet de résolution n'est adopté par aucune des quatre régions.

L'intégrité du territoire

M. Michel Brochu, Saint-Jacques

Voici le texte du projet de résolution proposé par l'atelier politique :

Il est résolu que :

1. le Québec sauvegarde d'une façon totale l'intégrité de son territoire, car il s'agit d'un élément essentiel de sa souveraineté économique et politique;

2. le Québec affirme sa compétence territoriale jusqu'à la ligne médiane d'équidistance traversant les baies James et d'Hudson, ainsi que le détroit d'Hudson, incluant de la sorte dans son territoire les îles du littoral et du large des côtes du Nouveau-Québec;
3. l'on étudie la possibilité d'annexer au Québec la Terre de Baffin;
4. le Québec étende et affirme sa compétence sur le plateau continental et sur les gisements sous-marins situés au large de ses côtes;
5. le Québec exige que les ports de son territoire deviennent sa propriété et relèvent désormais de sa compétence;
6. le Québec réclame la compétence exclusive à l'égard de la navigation en tout temps sur le Saint-Laurent et ses tributaires, comme le Saguenay et le Richelieu;
7. le Québec affirme ses droits sur le Labrador et le revendique dans son intégrité;
8. le Québec obtienne l'abrogation complète dans son propre territoire du pouvoir d'expropriation des organismes fédéraux;
9. le Québec récupère les parties de son territoire qui, dans l'Ouest-Québécois et spécialement dans la région de Hull, sont passées sous la compétence fédérale;
10. le Québec exerce sa pleine juridiction sur son espace aérien.

M. Bernard Benoit, Ontario

Monsieur le président, je voudrais seulement vous faire remarquer les grandes qualités de cette résolution. Son contenu est audacieux; là-dessus, je laisse les membres de l'assemblée en juger, mais je tiens également à faire remarquer que cette résolution est complète, qu'elle couvre exactement tous les sujets désirés, qu'elle est dans un français impeccable et que du point de vue technique, elle répond à toutes les exigences des experts du métier. Je souhaiterais qu'à l'avenir, lors de nos réunions, toutes les résolutions soumises puissent être de la même qualité.

M. Michel Brochu, St-Jacques

Mesdames et Messieurs, je pense que n'a échappé à personne l'importance de cette résolution pour le Québec, pour que le Québec puisse exercer pleine souveraineté, pleine et entière souveraineté sur son propre territoire, sur ses terres, sur le tréfonds de son sol. C'est le sens de cette résolution. Je n'insiste pas plus là-dessus. Je crois que c'est évident pour tout le monde. Je voudrais juste ajouter une chose : il faudrait que le vote pour cette résolution, pour appuyer cette résolution qui ne fait aucun doute, à mon sens, soit un vote à 99 ou à 100 p. c. Je souhaite qu'il y ait le moins possible d'abstentions et le moins possible de non. Je pense que c'est presqu'une chose impensable pour des Québécois tout au moins, de voter non, pour montrer au gouvernement du Québec qui est un petit peu timide sur quelques-unes de ces questions, notamment la question du Labrador et sur la question du Nouveau-Québec, pour lui montrer la volonté absolument unanime, claire, lumineuse et lucide, de régler cette question-là le plus vite possible.

Et maintenant, ne reculant devant aucune audace, je vais inviter nos très chers compatriotes de l'Ouest et du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse et du Manitoba, à voter massivement, à 99, à 80 ou à 100 p.c. en faveur de cette résolution. Et pourquoi ? Parce que vous avez, vous aussi, un intérêt dans cette réclamation. Vous savez, le précédent fait loi en droit britannique. Vous êtes sous ce régime. L'Ontario est intéressée également à avoir ou à récupérer certaines îles de la Baie James, notamment la belle et très grande île boisée Abiliski, qui, peut-être, recèle du pétrole et également le plateau continental ou les fonds sous-marins de la Baie d'Hudson, au large du Manitoba, qui eux aussi recèlent peut-être du pétrole. La récupération de ces territoires ou de ces îles pour vous

du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, veut tout simplement dire des taxes supplémentaires qui viendraient vous donner des écoles.

M. Michel Bélanger, Brôme

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la Terre de Baffin. Deux fois, soit en 1898 et 1912, le Québec s'est étendu vers le Nord aux dépens du district d'Ungava qui faisait alors partie du Territoire du Nord-Ouest et ce qui a formé le Nouveau-Québec. Or, il existe au nord du Québec une immense île qui porte le nom de Terre de Baffin, dont la superficie est presque le double de celle du Labrador et qui peut contenir des richesses naturelles intéressantes comme de l'uranium, par exemple. Elle fait partie du district de Franklin, un des trois districts formant actuellement les Territoires du Nord-Ouest. Si le Québec a pu s'étendre aux dépens des Territoires du Nord-Ouest dans le passé, pourquoi ne le pourrait-il pas de nos jours? Plusieurs Canadiens du Québec ont participé à des expéditions dans le grand nord canadien, et je pense ici au capitaine Bernier qui a donné son nom à une baie de la Terre de Baffin. Les provinces s'objecteraient peut-être à cette demande du Québec. Nous pourrions alors suggérer, du moins à celles qui sont à l'Ouest du Québec, le partage du Yukon et du reste des Territoires du Nord-Ouest. Au sujet de la 9e partie de la résolution qui ne concerne malheureusement que l'ouest du Québec, je suggérerais qu'elle soit écrite comme suit: que le Québec récupère les parties de son territoire qui sont passées sous la compétence fédérale, spécialement dans l'Ouest québécois et dans la région de Hull et j'en ajouterais une 11e partie, que le Québec précise le plus tôt possible sa frontière avec l'Ontario et les Etats-Unis. Il faudrait que cette précision se fasse avant la découverte près de ces frontières indécises, de gisements quelconques. Il est plus facile de couper une grange en deux qu'un puits de pétrole.

M. André Dumont, Nouveau-Brunswick

Monsieur le président, je viens de l'Acadie. Je dis bien l'Acadie et non pas Nouveau-Brunswick. Je salue le petit drapeau dans le coin de l'estrade voisine, ce même drapeau qui significativement éclaire celui du Québec, qui représente le territoire acadien. L'Acadie, comme l'indique les premières cartes géographiques, historiquement, nos Français ont droit à une partie au moins du territoire qu'ils ont fondé. Je verrais ce nouveau partage comme remettant la partie nord-ouest du Nouveau-Brunswick aux Acadiens. Cette nouvelle Acadie constituerait une région du Québec, et j'ai en mains l'esquisse de l'éventuelle redistribution du territoire du Canada actuel. Ce plan trace entre autres une voie routière internationale qui préserverait le lien entre l'est et l'ouest du futur Canada. Pour terminer, Monsieur le président, à qui pourrais-je remettre cette documentation?

M. Paul-Henri Lavallée, Louis-Hébert

On a déjà donné pas mal d'explications sur la proposition qui est dans le moment sur le tapis. Je voudrais tout simplement l'appuyer et demander qu'on l'appuie à 100 p.c., même si elle est audacieuse. Je crois qu'une solution audacieuse est à l'ordre du jour et je ne crois pas que nous devrions reculer devant l'audace de certaines résolutions. On a peur dans certains coins d'amplifier trop les pouvoirs du Québec et je crois que l'heure est venue d'amplifier les pouvoirs du Québec même au risque de faire éclater la Confédération. Je crois que les Canadiens-Français, la nation canadienne-française, préfèrent vivre au Québec plutôt que de mourir dans le Canada.

Je dirais même qu'il est interdit, que nous n'avons pas le droit de mettre en péril la survivance de la nation canadienne-française pour permettre au Canada de se perpétuer et de nous y noyer.

M. Jacques de Courville Nichols, Ontario

Monsieur le président, messieurs les délégués des Etats généraux, concernant la question de l'intégrité territoriale, je pense qu'il n'est pas se-

cret maintenant, que nous avons fait l'unanimité sur cette question de façon générale. Par contre, là où nous n'avons pas rencontré l'unanimité, c'était en particulier sur la question 7, à savoir : le Québec affirme ses droits sur le Labrador, et le revendique dans son intégrité. Nous étions d'accord, je pense, d'une façon générale, à ce que le Labrador fasse partie intégrale de la portion géographique québécoise mais, ce à quoi nous nous sommes opposés, c'est la façon de procéder pour que le Labrador soit incorporé au Québec et en ceci je veux souligner que si nous votons oui, nous devrions voter oui avec cette réserve. Or, en ceci faisant, nous devrions tenir compte du droit de l'autodétermination du petit peuple qui vit sur le territoire du Labrador actuellement. Si nous voulons que la majorité canadienne actuelle tienne compte de l'autodétermination des Canadiens-Français et la respecte, je pense que nous devons nous-mêmes agir pareillement pour les gens du Labrador.

Un troisième point a été mentionné, c'est-à-dire le point no 3: que l'on étudie la possibilité d'annexer au Québec la Terre de Baffin, eh bien, cette question ne faisait pas partie du document d'étude que nous avions à présenter, ou enfin, à juger et à interroger. Il nous a été soumis par trois commissions et non pas par la majorité des commissions et je pense que nous devrions rejeter cette proposition et pour cette raison-là, je suggère qu'elle soit enlevée et qu'elle soit soumise à l'arrière du bulletin comme une condition de "oui, sous réserve", parce que je pense que les problèmes concernant l'incorporation de la Terre de Baffin n'ont pas été étudiés dans le détail, tels qu'ils auraient dû être étudiés.

M. Jean Desrochers, Saint-Jacques

Autrefois, les Canadiens-Français croyaient en un nationalisme d'expansion qui consistait en la reconquête démographique du Canada tout entier. On voit bien où cela nous a menés: à rien. Le nationalisme d'expansion, illusoire et irréaliste est repris sous d'autres formes aujourd'hui par des gens comme le député fédéral, Auguste Choquette. Eh bien, moi, je crois qu'un vrai nationalisme d'expansion ne consiste pas à émigrer dans les autres provinces où nous serons minoritaires, mais bien d'agrandir le territoire du Québec, d'étendre ses frontières du côté de la Terre de Baffin, du Labrador, de l'Acadie; ça c'est un nationalisme d'expansion.

M. Lionel Duguay, Nicolet

Merci, monsieur le président. Inutile d'insister trop longtemps sur cette résolution. D'autres l'ont fait beaucoup plus habilement que moi. On nous a accusés dans les dernières résolutions d'être des peureux: je crois que cette résolution démontre que nous sortons de notre complexe d'infériorité, puisque cette résolution a beaucoup plus d'envergure; nous nous attaquons sur terre, sur mer, dans l'eau. Je voudrais maintenant approuver et appuyer, monsieur le président, je voudrais insister très fortement, surtout auprès de tous les délégués, afin qu'ils remplissent leur rôle jusqu'à la fin. Nous manquons à notre devoir lorsque nous ne votons pas; n'oublions pas que demain, certains journaux n'auront pas à inscrire non pas les pourcentages, mais ils inscriront peut-être les absents. Faisons donc notre unité en allant voter massivement.

M. Jules Léonard, Fabre

J'appuie entièrement la résolution dans tous les articles essentiels; j'estime qu'à l'article 6 la juridiction exclusive du Québec en matière de navigation devra tenir compte des intérêts conjoints du Québec, du Canada et des Etats-Unis. C'est, je crois, dans cet esprit, que nous devons voter cet article, avec réalisme et aussi avec la pensée que des accords internationaux seront de mise. Merci.

M. J. LeFranc-Mercier, Bourget

M. le président, j'aime beaucoup les Acadiens; je crois en un nationalisme d'expansion géographique, mais cependant, il ne faudrait pas confondre nationalisme et impérialisme. Nous ne voulons pas arriver demain matin, ou dans quelques années, je pense, et répéter l'erreur d'un célèbre chef d'Etat allemand

des vingt-cinq dernières années qui, lui aussi, avait son nationalisme d'expansion. Je pense qu'il y a peut-être un avenir pour les Acadiens un peu différent de celui des Québécois; ils ont peut-être encore dix ans pour devenir une authentique nation, pour s'autodéterminer et peut-être demander leur annexion à un grand tout, mais je pense que c'est leur seule possibilité de devenir quelque chose de valable, autant que les Québécois, mais nous ne pourrons jamais revendiquer leur territoire, car ce serait malheureusement un acte d'agression. Merci.

M. Claude Lalande, Deux-Montagnes

Monsieur le président, d'une façon générale, j'appuie la motion qui est présentée sur l'intégrité du territoire, tout spécialement en ce qui regarde le Labrador; sur le plan juridique, les décrets de la Cour de Londres, en 1927, qui donnaient à Terre-Neuve pleine juridiction sur le Labrador sont pour moi et ce, après avoir lu le livre écrit par M. Dorion, une farce monumentale et c'est d'ailleurs aussi l'avis de M. Dorion; en 1927, Terre-Neuve faisait partie de l'Angleterre, était une colonie de l'Angleterre, donc, à toute fin pratique, faisait partie de l'Angleterre. Terre-Neuve, (Angleterre) réclame le territoire du Labrador, Terre-Neuve (Angleterre) juge, et Terre-Neuve (Angleterre) s'accorde plus grand qu'il ne réclamait. J'appuie, en définitive, la motion parce que, pour moi, juge et partie étaient les mêmes.

M. Bernard Cossette, Abitibi-Est

Je suis industriel. Monsieur le président, cette résolution sur l'intégrité du territoire intéresse en particulier la région du Nord-Ouest québécois en raison du paragraphe 2, lequel demande que le Québec affirme sa compétence territoriale sur une partie de la Baie James et de la Baie d'Hudson. Comme délégué du comté d'Abitibi-Est, lequel touche, dans sa partie nordique la plus avancée, aux confins des baies James et d'Hudson, j'approuve cette résolution qui touche aussi, incidemment, à un point important de la géographie évoquée par les protagonistes de la 11e province, dont je ne suis pas, mais qui réveille le vieux Québec à l'endroit d'une région trop longtemps négligée. Dans cette région de la Baie James se trouvent des ressources naturelles immenses que le Québec ne doit pas laisser échapper à son contrôle.

J'en profite aussi pour dire que ces assises des Etats généraux, bien que pas suffisamment représentatives, à mon point de vue, et j'insiste, de tous les éléments de la nation canadienne-française, constituent quand même une réponse que je qualifierais de clairvoyante, sinon complète, à la question que nous posent depuis longtemps nos amis anglophones : Qu'est-ce que veut le Québec?

M. Sabin Lemoine, Gatineau

Monsieur le président, je trouve la résolution présentée merveilleuse et je l'appuie entièrement; maintenant, je désire attirer l'attention des délégués sur deux points : l'article 8 qui insiste sur l'abrogation complète des pouvoirs d'expropriation des organismes fédéraux, ainsi que l'article 9 sur la récupération des territoires déjà acquis par les organismes en question. Les gens qui sont ici oublient peut-être notre région, la région de Hull. Ce qui se passe chez nous est très éloigné du reste de la province. Les gens du Lac Saint-Jean, de la Beauce, ne réalisent pas trop ce qui se passe. La même année que s'est rendue la décision du Conseil privé, c'est-à-dire 1927, il y avait une petite décision très simple qui préparait la création du district fédéral et, depuis, on a exproprié, de façon insidieuse, des territoires, jusqu'à obtenir actuellement 125 milles carrés de la province de Québec pour en faire des parcs, des promenades, des kiosques, etc. et on a l'intention de se rendre jusqu'à 750 milles carrés pour former ce fameux district fédéral. Maintenant, la différence est qu'il y a une population d'environ 140 000 habitants québécois, à 95 p.c. Canadiens-Français; si nous passions dans ce fameux district fédéral, nous serions, avec mes amis franco-ontariens de la région d'Ottawa, une minorité com-

me eux. Nous serions environ 40 p.c.; nous serions plus forts, peut-être, mais nous resterions une minorité quand même, avec quels pouvoirs, quels droits, quelles garanties, je me le demande. Je suis inquiet. Alors, c'est la raison pour laquelle j'insiste, monsieur le président, pour qu'on approuve la proposition.

M. Onésime Piette, Joliette

Monsieur le président, il faut que toute tutelle d'un Etat étranger qui hypothèque le territoire national québécois disparaisse. Cet Etat québécois doit tendre à des frontières naturelles. Il va sans dire que son expansion vers le nord doit se continuer. Or les réserves indiennes, véritables ghettos qui font la honte des Blancs, doivent disparaître. En un mot, la souveraineté du Québec concernant son intégrité territoriale ne doit être ni mitigée ni mutilée. Merci.

M. Maurice Aumont, Gatineau

Il me fait plaisir aujourd'hui d'apporter un apport personnel au sujet de l'appui que les distingués délégués apporteront justement à cette proposition. Dans notre région, à Hull particulièrement, la Commission de la Capitale Nationale a donné un gros avantage à Hull; tout ce qu'elle a su donner, cette Commission de la Capitale Nationale, c'est de nous fournir justement des monuments nationaux; ces monuments nationaux que sont la Gendarmerie royale unilingue anglaise n'aident pas du tout à résoudre les problèmes qui existent entre Ottawa et Hull. Par conséquent, on a créé un précédent en 1927 en détachant le Labrador du Québec. Or il est important que le Québec prenne une décision unilatérale pour reprendre en main ce qui nous appartient.

Mgr Victor Tremblay, Chicoutimi

Je suis professeur d'histoire, spécialisé dans l'histoire depuis toujours. Je dis cela pour ceux qui ne me connaissent pas et pour justifier mon intervention. J'ai eu la satisfaction de collaborer à la préparation de ce travail et je vous dis tout de suite, en cas de ne pas pouvoir finir les quelques mots que je veux dire, que je l'endosse entièrement. Je fais deux remarques, une sur le numéro 3, pour tranquiliser ceux qui peuvent avoir de l'inquiétude au sujet de ce qui est demandé. C'est différent pour le numéro 7. Là il y a une chose qui peut peut-être nuire aux résultats de l'ensemble. Le Québec affirme ses droits pour le Labrador et les revendique dans son intégrité. En entendant ceux qui se sont exprimés à ce sujet-là, j'ai remarqué qu'il y a une certaine confusion en réclamant la partie du Labrador qui a été enlevée au Québec pour être attachée à l'ancien Labrador par le jugement du Conseil Privé. C'est légitime que nous le réclamions, parce que nous sommes en mesure de prouver que c'est simplement une décision opportuniste et non pas une décision de plein droit, mais le Labrador côtier ne nous appartenait pas et en le demandant, en le revendiquant dans son intégrité, nous prenons le risque de figurer comme des gens qui veulent dépouiller les autres et ça peut affaiblir nos autres revendications qui sont absolument solides. Il faudrait donc ménager les termes pour ne pas avoir l'air de réclamer le bien des autres avec le nôtre. En terminant, j'endosse dans son entier la résolution, mais je souhaite que l'on puisse corriger peut-être un mot de l'article 7.

M. Jean-Jacques Boisvert, Université de Sherbrooke

Evidemment, j'approuve l'ensemble de la résolution, mais cependant, j'aimerais comme plusieurs l'on fait, apporter des réserves sur le numéro 3, le troisième article et le 7e, tout simplement pour des questions, si vous voulez d'ordre politique. Quand il y a un fait accompli dans le domaine des frontières, il est excessivement difficile de récupérer ce qu'on a perdu, excessivement difficile. Vous n'avez qu'à regarder ce qui se passe dans le monde et vous allez être éclairés. Il y a une seule façon générale et vous savez laquelle, le plus petit en général n'a pas le dessus sur le plus gros. C'est dans ce point de vue que

je voulais émettre, non pas que je me suis opposé à ce que l'on parle de la récupération du Labrador, loin de là, parce que je sais bien comme les autres l'on dit, ç'a été une véritable spoliation, enfin un véritable dépouillement. Ça été fait sans notre consentement, mais en politique malheureusement il y a des faits qui se prolongent et il y a des choses qui se prolongent et qui finissent par avoir droit de cité, et en politique internationale, il semble bien, d'après M. Dorion, que si ça allait jusqu'à la cour de la Reine, on aurait des problèmes sérieux. Enfin, pour tout comprendre, chacun aurait intérêt à lire le volume de M. Dorion sur les frontières du Labrador.

Partage des opinions exprimées sur l'intégrité du territoire

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	44	94	1	2	2	4	47
Zone 2	44	96	0	0	2	4	46
Zone 3	127	97	1	1	3	2	131
Zone 4	57	95	2	3	1	2	60
Zone 5	50	96	0	0	2	4	52
Zone 6	62	98	0	0	1	2	63
Zone 7	112	97	1	1	2	2	115
Zone 8	31	97	0	0	1	3	32
Zone 9	23	100	0	0	0	0	23
Zone 10	196	94	7	3	6	3	209
Associations	96	95	3	3	2	2	101
Total	842	96	15	2	22	2	879
ONTARIO	32	58	14	26	9	16	55
ACADIE	31	62	3	6	16	32	50
OUEST							
Manitoba	1	6	0	0	17	94	18
Saskatchewan	2	22	6	67	1	11	9
Alberta	5	28	7	39	6	33	18
Colombie	12	80	1	7	2	13	15
Total	20	33	14	23	26	43	60

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

Le dimanche, 26 novembre 1967, à 9h30,

sous la présidence de Mlle Yolande Lauzon

La radio et la radiodiffusion

M. Paul Blais, Papineau

Voici le projet de résolution présenté par l'atelier culturel :

Pour le Québec :

Il est résolu que :

a) en matière de radio

1. le Québec établisse un organisme souverain de la régie;
2. le Québec participe aux ententes internationales particulièrement en ce qui a trait à la juste répartition des longueurs d'ondes;

b) en matière de radiodiffusion

1. le Québec exerce sur son territoire une juridiction exclusive;
2. le Québec établisse un organisme souverain de régie;
3. le Québec établisse sa propre société d'exploitation (Radio-Québec);
4. le Québec participe librement à tous les échanges d'émissions de radio diffusion avec l'étranger, particulièrement avec les pays francophones;
5. le Québec exerce le contrôle effectif de tous les autres modes de communication et "mass media", outils de culture populaire.
   Cela signifie :

i) la création d'une régie de cinéma qui établira les normes de la production, de la distribution et de l'exploitation cinématographiques et assurera un service d'aide à la production;

ii) une législation et un organisme régissant la production et la diffusion des techniques audiovisuelles;

iii) que le Québec favorise la création d'une agence de presse française autonome.

Pour les délégués établis hors du Québec :

Il est résolu que :

1. en matière de radio, la juridiction, dans les provinces autres que le Québec, soit exercée par un organisme qui ait une représentation paritaire des groupes francophones et anglophones des différentes régions géographiques;
2. en matière de radiodiffusion, le Québec ait juridiction sur sa radiodiffusion et que dans les provinces autres que le Québec, cette juridiction soit exercée par un organisme qui ait une représentation paritaire des groupes francophones et anglophones des différentes région géographiques.

M. Yves Tardif, Saint-Laurent

Mlle la présidente, j'aurais des réserves à formuler sur la résolution présente qui, je le crois, ne sera acceptable que dans l'hypothèse où le Québec deviendrait indépendant. Etant donné que ce n'est pas le fait, je ne vois pas pourquoi nous devrions accepter cette résolution dans son intégralité. Pourquoi ? D'abord, juridiction exclusive du Québec en matière de radiodiffusion. Nous avons actuellement Radio-Canada qui ne s'étend pas à travers tout le Canada, d'accord, mais qui, éventuellement, le fera. Si le Québec avait une juridiction exclusive en matière de radiodiffusion et de télédiffusion, pouvons-nous décemment croire que les Canadiens-Français de l'extérieur du Québec pourront avoir des postes de radio et de télévision en langue française ? Je ne le crois pas, étant donné qu'à ce moment-là, la société Radio-Canada ne sera pas intéressée à défendre et à étendre la culture française, si Québec est le seul habilité à ce faire.

La deuxième partie de la résolution d'ailleurs est à mon avis un peu innocente. Quand on dit, qu'à l'extérieur du Québec, sur les régies qui s'occuperaient de radiodiffusion et de télédiffusion, il devrait y avoir une représentation paritaire. Si les Canadiens-Français, dans certaines provinces, sont cinq ou dix pour cent de la population, il est facile de s'apercevoir que ces gens ne pourront pas avoir des postes de langue française à l'extérieur du Québec. De plus, je voudrais faire remarquer qu'il y a des contingences et que les Etats généraux devraient en tenir compte. Il est diablement plus important de mettre en oeuvre l'assurance-santé au Québec qui va coûter une fortune, que de s'occuper des choses que nous avons actuellement et essayer d'établir une régie autonome. En fait, on veut jouer sur les mots, on se gave de mots comme "liberté et indépendance" qui ont une certaine valeur en soi, mais qui ne doivent pas nous faire oublier les contingences.

M. Pierre Valton, Rouville

Je vote pour la résolution, mais cependant comme la diffusion est quelque chose de très important dans notre société, j'ai quelques mots à dire. Je parlerai principalement aux journalistes. Non, Messieurs les journalistes, ne vous y trompez pas. On n'est pas séparatiste de la manière que vous voulez le faire croire en dehors de la Place des Arts. On est séparatiste autrement. Pourquoi ? Pour obtenir nos droits, se faire respecter d'égal à égal avec l'Anglais qui, trop souvent, est d'une paresse et d'une ignorance crasse et inadmissible. Si nous sommes Français, si nous contenons notre exubérance naturelle et nos passions, c'est qu'à travers le calme et la digni-

té, il se passe ici quelque chose qui forge l'événement de demain et relance une nouvelle marche du peuple canadien-français.

On ne joue pas avec les faits. Quel est le journaliste qui peut se payer notre tête en s'imaginant qu'il peut, sans se tromper, avoir une opinion valable sans tenir compte du consensus général de quelque 2 500 délégués du Québec et du Canada français. Les délégués des autres provinces trouvent que le bateau des Etats généraux ne manque pas de force et de carburant. Je serais moi-même à leur place que je les imiterais certainement. Mais ils connaissent les Anglais mieux que nous et savent que si nous sommes très fermes en ordre, en volonté et en détermination, ce sera le groupe anglophone qui, alors, manquera l'autre bateau.

Il ne tient qu'à eux de créer et propulser. Ils sont supposés être très bons en nageant pourtant. Dans les plus beaux mariages du monde, l'homme n'est pas plus que la femme, la femme pas plus que son époux, mais complémentaire. Evidemment, il faudra qu'ils cassent leur orgueil aveugle, leur je-m'enfichisme, leur façon d'être sourds, qui risquent de tout faire sauter. Il y a des moments où on se demande si c'est de l'inintelligence ou l'excès de fierté qui rend le dialogue et l'action commune impossibles. Il n'y a plus d'illusions, Messieurs les gouvernants, il y en a qui ont mis un peu d'eau dans leur vin, mais tellement peu par rapport au besoin, à l'inégalité, à la misère cachée, entretenue.

M. Yves L'Allier, Lévis

Mademoiselle la présidente, je demande à l'assemblée d'appuyer en bloc cette résolution. J'essaierai d'être le plus objectif possible, de voir l'affaire avec la raison et ensuite, avec le coeur. Il est sûr que nous avons actuellement un système de Radio-Canada qui donne un service français au Québec et à peu près dans toutes les parties du Canada. Maintenant, je pense que si on a adopté la thèse voulant que le Québec soit le territoire des Canadiens-Français, nous devons aussi adopter cette résolution, parce que la radio et la radiodiffusion sont les moyens peut-être les plus aptes à atteindre les gens où ils sont, chez eux, dans la maison. Si nous voulons réellement que le Québec soit un Etat français et bilingue, nous devons avoir l'autorité sur les moyens de diffusion. D'ailleurs, les mots qui sont ici sont clairs, un organisme souverain, une régie Radio-Québec.

Il est sûr que ces mesures coûteront de l'argent ; il serait utopique de penser qu'elles vont nous tomber du ciel. Nous aurons à les payer, les payer avec notre argent, pas avec celui des autres. Maintenant, c'est le problème, je pense, que nous devons régler aujourd'hui. Est-ce qu'en sortant de la Place des Arts, ce soir, nous allons entrer chez nous avec les mêmes idées qui nous animent ici dans la salle ? Il est sûr que nous devrons nous serrer la ceinture avec ces mesures. Mais je pense que si on est sincère avec nous-mêmes, si nous sommes venus ici avec l'idée de faire un Québec fort, il faut continuer à le faire et à vendre l'idée dans nos comtés autour de nous. La tâche sera, je pense, assez difficile. Maintenant, il faut le faire parce qu'il y va, je crois, l'assemblée l'a compris, de la survie de notre nation.

M. Gilles Desjardins, Pontiac

En 1932, dans le journal l'Action Catholique, aujourd'hui l'Action, dans les lettres ouvertes, je lisais ceci : un prêtre missionnaire du nord de l'Ontario, Edgar Marleau, de Hearst, demandait à ses chers bienfaiteurs du Québec de souscrire pour sauver son école séparée. Dès la lecture de cette lettre, je me suis empressé de faire suivre ma contribution ainsi que mes compagnons de travail. Prenez ma parole, cette souscription était répétée parfois quatre ou cinq fois par année.

Nous avons sauvé, c'est-à-dire les bienfaiteurs du Québec ont sauvé l'école française de Hearst. Je ne croyais pas que 35 ans après, je serais dans l'obligation de demander à mes chers bienfaiteurs des minorités de l'Ontario et à mes compatriotes du Québec de souscrire à un fonds, afin d'instituer la radio française, un poste de radio français dans le Pontiac, afin de sauver la minorité française du Pontiac, dans la province de Québec qui est en majorité française.

M. Hughes Poulin, St-Laurent

J'appuie la proposition à cent pour cent. Malgré le droit exclusif à la culture qui nous a été reconnu par la constitution, Ottawa s'est ingéré dans les domaines de la culture en créant Radio-Canada. Plusieurs Canadiens-Français sont tellement aliénés qu'ils nous répètent, et ce qui est plus grave, certains éditorialistes à tendance fédéraliste, ça se comprend, sont tellement aliénés qu'ils nous disent que si Ottawa n'avait pas été là, rien n'aurait été fait. Ces pauvres gens ne s'aperçoivent même pas qu'en affirmant cette vérité, ils affirment qu'on leur a retiré le droit à contrôler eux-mêmes le grand développement culturel nécessaire à la nation française.

De plus, au moment même où nous discutons ici, le conquérant qui nous a oppressés durant 200 ans, ce conquérant qui s'est emparé de tous les pouvoirs en 1867 et qui n'a cessé d'aller contre la constitution par tous les détours possibles, prépare un nettoyage chez les nationalistes de Radio-Canada pour lancer une offensive monstre pour l'unité canadienne. Je crois que Radio-Québec doit être immédiatement créé pour s'opposer à une telle opération.

M. Jean-Jacques Boisvert, Université de Sherbrooke

Madame la présidente, j'aimerais insister sur un facteur très important pour l'avenir, c'est-à-dire pour l'an 2000, les télécommunications par satellites. Vous savez que, de plus en plus, les grandes puissances, en particulier les Américains, envoient des satellites de télécommunications dans l'espace. On dit que vers 1980 au plus tard, une grande partie des programmes de télévision nous arriveront de par le monde par l'intermédiaire des satellites de télécommunications. Vous savez que le général de Gaulle a proposé à notre gouvernement de créer en collaboration un système d'émetteurs et de transmetteurs qui nous mettraient directement, par l'intermédiaire de satellites de communications qui seront lancés d'ici quelques années, directement en contact avec la francophonie. Je pense qu'il est de la plus grande importance si, justement on vit en fonction de l'avenir, je pense et je le répète, qu'il est de la plus grande importance que l'on fasse un effort considérable dans ce sens-là, parce qu'en définitive notre culture sera en contact direct avec les autres cultures de la francophonie. Je pense que nous en retirerons le plus grand profit.

M. François Desroches, Terrebonne

Madame la présidente, je reçois, chaque semaine, aux cours du Gesù, des journalistes de Radio-Canada, de CKAC, de toutes les stations radiophoniques qui viennent suivre nos cours et nous dire : Nous avons, pour traduire les bulletins de nouvelles, une minute, ou parfois nous avons des agences de presse non canadiennes, anglaises, des bulletins de nouvelles que nous sommes obligés de traduire instantanément. Comment voulez-vous d'une part que notre français soit exact et comment voulez-vous d'autre part que ça reflète la mentalité canadienne-française, puisque ça vous provient de ces milieux anglo-saxons qui ont leur mentalité et leurs réflexions propres à ce sujet. C'est pourquoi je favorise la résolution à 105 p.c. D'autre part, je voudrais dire ceci concernant l'agence de presse autonome, affaire concernant par ailleurs la radio d'Etat, ce serait un excellent moyen de promouvoir l'unité nationale dont Mlle Judith LaMarsh a tellement peur et nous aurions, pour une fois, une radio d'Etat qui ne serait pas pourrie, mais qui serait tellement plus saine.

M. J. Lefranc-Mercier, Bourget

Monsieur le président, je pense que cette résolution sur la radiodiffusion et la radio est essentielle pour le plein épanouissement de la nation canadienne-française, surtout au Québec. Messieurs et mesdames délégués de l'extérieur du Québec, vous ne savez sans doute pas qu'à Montréal, il y a une minorité anglophone qui a trois postes de radio et peut-être davantage, qui a deux postes de télévision et qui a aussi deux journaux pour s'exprimer chaque jour. Vous demandiez, dans les jours précédents, d'avoir un tel statut de privilégiés partout dans le Canada. Je pense aussi que vous

savez vous-mêmes que même si vous essayiez d'avoir trois postes de radio dans une seule ville, vous seriez considérés comme des idiots par le Canada anglais. Or, je pense que cette loi de la radiodiffusion qui nous donne des régies sur la radio et la radiodiffusion, nous permettra de corriger des injustices flagrantes qui sont devenues des privilèges dangereux pour la minorité anglophone du Québec.

M. Marc-Yvan Giroux, Ontario

Merci, Madame la présidente. Marc-Yvan Giroux, directeur d'école élémentaire francophone à Welland et président de l'Association radio-télévision française du sud de l'Ontario. Madame la présidente, je me pose contre cette résolution. Radio-Canada est un organisme canadien et constitué de deux réseaux, à savoir le réseau anglais et le réseau français, pour servir équitablement tous les Canadiens, là où ils se trouvent au Canada. Or, s'il est un domaine où les Canadiens-Français ont reçu un service comparable en qualité et d'après les standards établis en quantité également, où les artistes canadiens-français reçoivent plus d'un tiers de tous les cachets payés par Radio-Canada, étant donné que Montréal est naturellement le plus grand centre de TV au Canada et le deuxième plus grand centre de télévision française au monde, je suis donc contre la résolution. Car, si nous approuvons cette résolution qui nous est soumise, nous donnons à Québec un pouvoir exclusif en matière de radio et de radiodiffusion. Or, quelle garantie aurons-nous que d'autres provinces canadiennes ne soient pas aussi heureuses d'exercer un même droit ? Comment est-il alors possible d'entrevoir l'établissement des stations dans la radiodiffusion française hors du Québec ? D'où viendront, par exemple, les investissements nécessaires pour l'établissement d'un poste de TV française dans le sud de l'Ontario où vivent 200,000 Canadiens-Français ? S'il est un domaine où les Québécois sont bien servis, c'est bien dans celui de Radio-Canada. Radio-Canada rend justice aux Québécois et offre des garanties aux Canadiens-Français des autres provinces. Je vous présente une réalité et non une hypothèse.

M. Fraser Couture, Maisonneuve

Celui qui s'adresse à l'Assemblée présentement est un ouvrier canadien-français du Québec. Un certain poste de télévision anglaise a déclaré hier soir qu'aux Etats généraux du Canada français, les ouvriers étaient absents. C'est faux. Il y en a un grand nombre. Je peux vous l'assurer. J'approuve la résolution. Il est grand temps que le Québec s'occupe de sa propre diffusion de tout ce qui est bon pour la nation canadienne-française, mais j'aurais voulu adresser la parole sur diverses résolutions ; malheureusement le temps a manqué. J'aurais voulu parler sur l'unilinguisme. J'étais, dans ma jeunesse, j'étais pour que le Canada soit la nation des Canadiens-Français. Je me voyais à l'intérieur du pays reconnu dans tous ses milieux. Malheureusement, lorsqu'ici dans le grand Montréal, j'ai commencé à ressentir que je ne pouvais plus respirer en français, eh bien, je n'ai reconnu que le Québec comme la patrie réelle des Canadiens-Français.

M. Pierre Jutras, Lafontaine

Premièrement, j'appuie entièrement cette proposition dans sa totalité, même si, pour ce qui a trait à la radio, c'est-à-dire — pouvoir de communication proprement dite, — je pense qu'il soit très difficile de réaliser ce qui y est proposé. Ceci dit, dans l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, on déclare, et je cite :

"Dans chaque province, et pour chaque province, la législature pourra exclusivement légiférer sur l'éducation". Or, la radiodiffusion, qui est un médium d'information, d'instruction et de divertissement du même type que le cinéma, le théâtre et le journal, touche de ce fait directement à l'éducation. Par conséquent, nous devons forcer le gouvernement du Québec à former un service de radiodiffusion pour les Québécois, et cela non pas dans cinq ans, ou dans deux ans, mais bien immédiatement, le plus tôt possible. Nous devons aus-

si veiller à ce que cette proposition n'avorte pas comme ce fut le cas en 1945, lorsque l'Assemblée législative adopta à l'unanimité la loi de Radio-Québec qui, par la suite, est restée sans lendemain. Messieurs les délégués, c'est à nous qu'il appartient d'être assez fermes en votant unanimement en faveur de cette proposition.

M. Robert Emond, Bourget

Je voudrais apporter mon appui envers cette proposition, car moi dans les ateliers de travail, j'avais apporté un point d'ordre, au numéro 5 (iii): "Que le Québec favorise la création d'une agence de presse française autonome".

Partage des opinions exprimées sur la radio et la radiodiffusion

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	50	91	4	7	1	2	55
Zone 2	32	94	1	3	1	3	34
Zone 3	81	85	8	8	7	7	96
Zone 4	46	90	4	8	1	2	51
Zone 5	39	91	0	0	4	9	43
Zone 6	42	91	4	9	0	0	46
Zone 7	92	97	3	3	0	0	95
Zone 8	28	97	0	0	1	3	29
Zone 9	14	88	2	12	0	0	16
Zone 10	169	92	10	5	6	3	185
Associations	63	81	11	14	4	5	78
Total	656	90	47	7	25	3	728
ONTARIO	15	26	35	59	9	15	59
ACADIE	11	50	4	18	7	32	22
OUEST							
Manitoba	4	19	3	14	14	67	21
Saskatchewan	6	67	3	33	0	0	9
Alberta	2	14	10	72	2	14	14
Colombie	5	38	3	24	5	38	13
Total	17	30	19	33	21	37	57

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

La sécurité sociale et la santé

M. Sabin Lemoine, Gatineau

Voici le projet de résolution émanant de l'atelier social :

A — Pour le Québec

Il est résolu que :

1. le Québec exerce seul les droits en matière de sécurité sociale et de santé;
2. le Québec procède par étapes à des accords financiers et administratifs temporaires, pendant la période transitoire de structuration;
3. dès le début de cette période transitoire, le Québec doit exiger immédiatement le contrôle administratif de tous les plans actuellement sous le contrôle fédéral;
4. conséquemment, pendant cette même période, le Québec doit s'employer très spécifiquement aux règlements de la fiscalité entre Québec et Ottawa;
5. le fait d'accepter des subventions fédérales, même dans le cas de conditions très générales, constitue un danger pour la liberté d'action du Québec.

B — Pour les délégués établis à l'extérieur du Québec

Il est résolu que les Canadiens-Français des autres provinces se déclarent d'avis que le retrait du Québec des programmes conjoints fédéraux dans le champ de la sécurité sociale n'est pas susceptible de léser les droits des minorités françaises.

M. Philippe Poulin, Saint-Laurent

Monsieur le président, j'appuie la proposition et je demande à tous les délégués, tant du Québec que de l'extérieur, de l'appuyer à l'unanimité. Le contrôle de la sécurité sociale et de la santé par le gouvernement d'Ottawa constitue un danger très grave, puisque c'est mettre entre les mains de ce gouvernement des réserves en dollars, des milliards de dollars dont nous avons besoin au Québec pour investir non seulement dans la sécurité. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a les intérêts de cet argent que nous perdons. C'est à nous; c'est un droit qui nous est dévolu de par la constitution, et comme dans tous les articles de la constitution, ç'a été la même chose, une violation perpétuelle. Nous ne pouvons plus souffrir cette situation. Sécurité sociale et santé à Québec. Nous sommes capables de la contrôler et nous l'avons prouvé de bien meilleure façon que le gouvernement d'Ottawa.

M. Raymond Lanteigne, Laval

Merci, Madame la présidente. J'appuie la proposition parce qu'elle est nécessaire au bien-être des Canadiens-Français. Nous ne sommes pas ici pour choisir si l'assurance-santé est plus nécessaire. Nous sommes ici pour faire ressortir les besoins vitaux qu'un gouvernement nous dénie et nous déniera toujours. Si cette dernière affirmation est fausse, qu'on me le prouve par des actes, demain, mais non dans cent ans. Je ne peux qu'admirer la persévérance entêtée de nos frères des autres provinces mais, comme disait un des MM. Morin, on ne peut arrêter le soleil et ce soleil ne peut arrêter l'anglicisation de nos frères.

M. André Tanguay, Bourassa

Madame la présidente, le temps est venu de faire le point. Je salue, ici présent dans la salle, monsieur Auguste Choquette, député de Lotbinière, celui qui a prôné l'abolition de la constitution monarchique qui cause les problèmes les plus aigus entre les Canadiens-Français et les Canadiens anglais. Pour éviter ces difficultés, il faudrait, par le fait même, que le territoire canadien soit étudié par toutes les nationalités qui sont au pays.

La présidente

Excusez-moi, est-ce que vous parlez toujours de la sécurité sociale et de la santé ?

M. André Tanguay, Bourassa

Je vais parler de la santé, je vais parler de la sécurité sociale. Laissez-moi le droit de parole quand c'est aussi important. Quand on sait qu'aux Etats-Unis, la santé est une priorité nationale, quand on sait que c'est plus facile, dans un territoire comme le Canada . . .

A tout événement, advenant le morcellement du territoire canadien, en respectant les deux races fondatrices, le français et l'anglais, et toutes les nationalités, pour donner l'expansion à un territoire qui peut contenir autant que 600 millions d'habitants et non affilié aux Etats-Unis, s'il le faut, on pénalisera les Etats-Unis pour les investissements, pour avoir l'indépendance du Canada totalement. De toute évidence, l'union fait la force; l'indépendance du Canada sera notre force et je vous remercie de m'avoir entendu et je remercie tous les députés conscients de toutes les provinces qui vont prendre en mains l'assemblée constituante . . .

M. Georges-Henri Fortin, Lac Saint-Jean

Madame la présidente, je voudrais parler en faveur de la résolution qui est un peu, comme la plupart des résolutions présentées au cours de ces assises, audacieuse et qui l'est peut-être un peu trop, aux yeux de quelques-uns. Mais, malgré tout, je crois que les délégués des minorités des autres provinces ont dit qu'ils approuvaient cette résolution vu qu'elle n'était pas susceptible de léser les droits des minorités françaises en dehors du Québec. C'est justement un petit peu sur ce point que je voudrais dire un mot, Madame la présidente, parce que je vois que l'audace qui se manifeste au cours de ces assises contribue à en troubler plusieurs et par-

ticulièrement parmi le groupe de nos compatriotes des autres provinces. Mais je voudrais justement faire remarquer à ces personnes qui peuvent être troublées que, lorsqu'on leur parle, elles nous disent justement que, depuis quelques années, ça commence à bouger chez eux. Je voudrais leur rappeler que justement si ça commence à bouger un peu — curieuse coïncidence — c'est depuis le temps que les Québécois ont un peu d'audace. Alors cette audace, au lieu de nuire à leurs revendications, au contraire, les renforcera. Pour les Canadiens-Français, avant d'être partout et nulle part, il faut d'abord commencer à être quelque part et c'est pour ça qu'on veut commencer à bâtir un Québec fort.

M. Pierre Valton, Rouville

Je vote pour la résolution, mais le fond du problème n'est pas là. Ce n'est pas une question d'argent, mais de clairvoyance et de travail. Ce n'est pas dans la communication, dans la sécurité sociale et de la santé. Je dois préciser ma pensée. Depuis surtout les 50 dernières années, la société aurait dû faire des pas de géant, non pas tellement dans le sens de la petite médecine matérialiste, la médecine dorée, la médecine impersonnelle et l'enseignement pourri. Il reste encore le privilège d'une caste qu'il faut réveiller. La médecine est dans un cul-de-sac et ce cul-de-sac, il faut l'ouvrir pour étudier en pleine lumière les médecins et hommes de science de cette génération. Les toutes dernières preuves scientifiques consacrent une unité extraordinaire dans la connaissance de l'homme et de l'univers. Je m'excuse envers ceux que je peux blesser, mais lorsque nos responsables, à la plus haute échelle, auront étudié le Docteur Carton, Carel, Rostand, Favier, Rudolf Steiner, Rachel Carlton, Gunter Svack et Violet, surtout des types encore vivants comme Lemaire en France coiffé par l'Académie des sciences de New York, il y a à peine quelques années et beaucoup d'autres non moins sérieux. Nous serons obligés de prévenir nos maux au lieu de les guérir à grands frais et chacun de nous saura exactement quoi faire dans ses choix et comportements quotidiens vis-à-vis la question. Car, en médecine comme ailleurs, la vérité unit notre pensée avec notre présent le plus présent. Les auteurs cités étudient et démontrent la santé à l'échelle de l'atome biologique ; or, jusqu'à date, ceux qui se sont occupés de physique et de chimie ont cru la même chose au point de vue biologique et l'expérience actuelle montre le contraire. C'est ce qui explique même les choses simples y compris les sciences naturelles. A la lettre, on peut expliquer la genèse et le comportement de notre sang à chaque seconde de notre vie et c'est à la lettre qu'on se fait du bon ou du mauvais sang. Ces recherches expliquent tous ces phénomènes et les chercheurs du monde entier ont dû bousculer leur ignorance classique pour se recycler de façon quotidienne.

M. Yvon Brisson, Notre-Dame-de-Grâce

Madame la présidente, je voudrais parler, au sujet de la santé, d'un problème que je connais, puisque je suis représentant médical. Je veux parler de médicaments. Vous savez que l'industrie pharmaceutique est régie par le "Federal Food and Drug Department" d'Ottawa. Il en résulte que nous sommes ici, dans la province de Québec, inondés par des produits pharmaceutiques de compagnies anglaises et nous n'avons que deux ou trois compagnies d'importance au Québec. Je crois que c'est un nonsens, je crois qu'il est grandement temps que le Québec prenne ses responsabilités et prenne en mains le "Federal Food and Drug Department" of Ottawa, et qu'il en fasse une régie québécoise.

M. Robert Fournier, Matane

Ne comptez pas, s.v.p. ces applaudissements sur mon temps, madame! Je vous demande, je me demande et je demande à cette Assemblée à quoi servent, à quoi serviront toutes nos interventions, puisqu'elles ne peuvent en rien modifier les résolutions que nous avons à étudier. Nos votes, à mon avis, sont tout au plus un appui plus ou moins nuancé ou clarifié à des principes généraux reconnus de tous. Ne sommes-nous pas un peu victimes d'un système ou d'une techni-

que rigoureuse ? J'avoue qu'elle a sa raison d'être, mais tout de même dans le déroulement de cette assemblée il y a un moment où on se pose cette question. Ces remarques concernent la résolution Angers présentée au début de nos délibérations et qui pourrait résumer les résultats de nos délibérations. On pourra peut-être dire de toutes nos assises avec Ste-Beuve: le peuple canadien ou québécois répète ce qui est plausible mais l'audace était belle; gardons-nous que l'on puisse dire: faute d'un point Martin.

M. Adhémar Cusson, Missisquoi

Merci, Madame la présidente. Je suis en faveur de la résolution. J'incite tous les délégués à faire comme moi, mais ce n'est pas exactement pour cela que je veux prendre la parole. Ici nous entendons parler beaucoup de gens qui représentent ceci, qui représentent cela, et moi, je demeure tout près de la frontière du Vermont. Je suis Canadien-Français, un pied dans le Québec et l'autre pied dans les Etats-Unis. Je crois que je représente les parents. On n'en a pas parlé des parents... Je crois que s'il n'y avait pas eu de ces ouvriers de la première heure qui ont, dans ces coins-là, travaillé depuis nombre d'années au sein des Sociétés St-Jean-Baptiste, qui ont travaillé très fort pour notre langue, nos droits. Il me fait plaisir de rendre hommage aujourd'hui à toute cette assemblée qui continue les efforts des Sociétés St-Jean-Baptiste pour l'aider à continuer notre Canada français et surtout la province de Québec, forts. Je remercie ces gens d'outre-frontière, nos compatriotes, qui sont pour la plupart des Canadiens-Français de la province de Québec, qui sont rendus en dehors de la province et qui, on le voit, ont encore à coeur de garder le français partout.

M. Yvan Roy, Richmond

J'aimerais qu'on ajoute un sixièmement : "que la période transitoire de structuration ne dépasse pas quatre ans". Ceux qui sont en faveur de ma nuance, j'aimerais qu'ils la mettent sur leur bulletin de vote. Je fais ça pour enlever à Ottawa la chance d'allonger les délais indéfiniment.

M. Alban Jasmin
Marguerite-Bourgeoys

Je conviens avec cette assemblée d'un postulat de base qu'un bon Québécois doit d'abord être efficace tout en étant au préalable en bonne santé. En matière de santé, ce qui compte, en dernière analyse, c'est le nombre des hôpitaux dont vous disposez, surtout quand vous voulez faire l'assurance-santé que tous les gens renseignés et bien intentionnés souhaitent. A Montréal, par exemple, où plus de la moitié des 7 000 médecins du Québec pratiquent, soit à peu près 4 000 médecins, le tiers de ces médecins qui sont anglophones, disposent d'au moins la moitié des lits subventionnés par la Province. C'est un fait et il n'y a aucune statistique officielle pour prouver le contraire. Si je me trompe, qu'on me le dise. Voilà une autre situation que je trouve "coloniale".

M. Pierre Dupuis, Limoilou

Madame la présidente, je voudrais parler tout simplement pour appuyer la résolution parce que je considère qu'en matière de sécurité sociale et en matière de santé, il est essentiel que nous ayons un système bien à nous, organisé par nous et pour nous, et qui soit selon nos conceptions et nos besoins propres et non pas un système de sécurité sociale et de santé qui, sous toutes sortes de prétextes, à l'heure actuelle, nous est imposé avec des conditions comme celles que le fédéral nous impose. Vous savez qu'il est très facile, sous prétexte de redistribution d'argent, comme le fait le fédéral toujours, de forcer le Québec à dépenser des sommes et on met des conditions encore une fois tellement exigeantes qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Cela enlève un pouvoir de dépenser l'argent au Québec, qui doit nécessairement respecter les normes fédérales et on souffre, on perd de l'argent. Par contre, si cela ne va pas selon nos aspirations et nos besoins, nous manquons le bateau, nous perdons des subsides. En dernier lieu, pour ce qui est de la rédaction de la résolution qui concerne les délégués de l'extérieur, il semble y avoir quelques fautes de français et certainement des erreurs de rédac-

tion. Je sais que je n'ai pas le droit d'amender, mais je suggère que l'on remplace ce dernier paragraphe par un corollaire : "les délégués de l'extérieur du Québec déclarant que les droits exercés et réclamés par le Québec en matière de sécurité sociale et santé ne doivent pas servir de prétexte à léser les droits des minorités françaises à l'extérieur du Québec."

M. Omer Samson, Ste-Marie

Concernant la santé, il faudrait qu'une revue officielle soit faite de toutes les méthodes inutiles qui sont employées au sujet de la santé et qui sont encore archaïques et remplies de formules et de superstitions. Pour employer les nouvelles découvertes des temps modernes, des grandes puissances, telles que les Etats-Unis et la Russie, où il n'y a pas de sacrilège à disséquer des corps humains pour déceler les ultra-virus qu'on peut voir aujourd'hui grossis au microscope, dans les millions, il faudrait se mettre à jour et ne plus craindre les charlatans, les "médecine-man" et les sorciers. Merci.

Partage des opinions exprimées sur la sécurité sociale

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	53	98	0	0	1	2	54
Zone 2	42	100	0	0	0	0	42
Zone 3	104	94	3	3	3	3	110
Zone 4	51	94	2	4	1	2	54
Zone 5	50	100	0	0	0	0	50
Zone 6	55	100	0	0	0	0	55
Zone 7	102	99	1	1	0	0	103
Zone 8	30	100	0	0	0	0	30
Zone 9	21	96	1	4	0	0	22
Zone 10	199	99	3	1	1	0	203
Associations	81	97	2	2	1	1	84
Total	788	98	12	1	7	1	807
ONTARIO	38	51	19	25	18	24	75
ACADIE	21	55	5	13	12	32	38
OUEST							
Manitoba	4	26	1	6	10	67	15
Saskatchewan	9	69	3	23	1	8	13
Alberta	9	50	5	28	4	22	18
Colombie	10	77	1	8	2	15	13
Total	32	54	10	17	17	29	59

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

Le développement économique

M. Pierre-André Julien, Trois-Rivières

Madame la présidente, voici le projet de résolution déposé par l'atelier économique :

1. Il est résolu que la planification économique québécoise est non seulement utile, mais absolument nécessaire à l'épanouissement de la nation canadienne-française;
2. la planification tienne compte de la culture canadienne-française et de sa conception particulière de l'homme et de la société;
3. le Québec ne se soumette pas à une politique de planification dirigée par le gouvernement du Canada;
4. le Québec détienne exclusivement les compétences constitutionnelles nécessaires à la réalisation d'un plan de développement économique, tenant compte de la culture canadienne-française et de sa conception particulière de l'homme et de la société.

M. Yves Tardif, Saint-Laurent

L'article premier de cette résolution n'est qu'une déclaration générale de principe qui pourrait être acceptée sans embages par tout le monde. Malheureusement, je me rends compte qu'on a encore fait preuve d'absolu en ajoutant l'article no 3 qui demande le contrôle exclusif de la planification par le Québec. Il faudrait se rendre compte, mesdames et messieurs, que nous faisons encore partie du Canada. En faisant partie du Canada, nous devons nous soumettre

à une certaine planification. La planification n'est pas faite pour un ensemble, mais basée sur des régions et le Québec quoi qu'on en dise, en retire un certain bénéfice. Mais ce qui ressort ici, c'est qu'on a voulu créer une opposition entre Québec et Ottawa. Tout ce qui concerne Québec est bon et tout ce qui concerne Ottawa est mauvais. Je ne crois pas moi, que ce soit ça, la planification. Si le Québec ne veut pas se soumettre à une planification qui soit dirigée par Ottawa, à ce moment-là, on fera aussi bien de se retirer du Canada.

Quant à moi, je suis persuadé que la meilleure place pour le Québec c'est d'être encore au Canada. Ce n'est pas d'une opposition entre Québec et Ottawa qu'on est venu discuter mais du bien-être de l'homme. Ce n'est pas en prenant des options absolues qui ne sont qu'à sens unique que nous allons réussir ce que nous avons essayé de chercher ici au cours de ces quatre dernières journées. Je voudrais qu'on conserve ça en tête, ce n'est pas un sens unique. Ottawa a ses torts, c'est bien évident, mais nous avons quelque chose à en retirer tout de même.

M. Vincent Sirois, Jonquière

Mademoiselle la présidente, j'appuie entièrement cette proposition, car planifier notre économie signifie non seulement un apport au bien-être des Québécois, mais une question de survie, je dis bien une question de survie, car l'économie, sans aucun doute, est la pierre d'achoppement au succès de toutes les autres résolutions présentées à date et de celles à venir.

M. Gérard Plourde, Maisonneuve

Mademoiselle la présidente, je voudrais d'abord féliciter de son courage M. Tardif, qui exprime une opinion qui ne semble pas populaire. Cela m'inquiète un peu de m'approcher du micro, moi-même. La mienne ne le sera probablement pas non plus. A l'article 4, il me semble apparent que cette exclusivité des compétences constitutionnelles nécessaires à la planification totale implique la souveraineté de la province de Québec.

Remarquez bien que c'est un point de vue qui est bien défendable. Il y en a d'autres, et ce sont ces nuances qui m'étonnent. Au cours de plusieurs de ces résolutions; il semble apparent que le désir de la majorité, c'est une séparation du reste du Canada. Je me demande, cependant, dans cette hypothèse qui semble être la voix du groupe, pourquoi on se casse tant la tête et on se donne tant de mal pour avoir des nuances et se demander ce que l'on devrait faire dans différents champs d'activités en prenant pour acquis qu'on reste encore dans la Confédération. J'ai l'impression qu'on fait beaucoup de conversations inutiles et que l'on pourrait peut-être avoir une résolution totale qui dirait : La province de Québec veut se séparer du reste du Canada.

M. Jean-Jacques Barrette, Chambly

Je voterai en faveur de la résolution telle que lue. Je viens m'adresser aux délégués, car je crois à l'importance extrêmement grande des développements économiques, afin d'atteindre les objectifs que les Canadiens-Français se sont fixés depuis le début et qu'ils continuent de se fixer dans ces Assises. De plus, il est bien évident qu'un développement économique valable ne peut pas être réalisé sans planification. Evidemment quelques personnes diront qu'il faut planifier à la dimension du Canada; moi je dis : il faut planifier nos problèmes, afin d'obtenir les solutions qui nous conviennent. Que nous demandions dans cette résolution que le Québec ait pleine autorité dans ce domaine, c'est tout à fait normal; cela n'indique pas nécessairement que le Québec refusera de collaborer avec les autres régions qui forment le Canada.

M. Yvon Côté, Sherbrooke

Mademoiselle la présidente, je suis en faveur de cette résolution. J'y vois fondamentalement une méthode dans la planification pour permettre à tous nos Québécois, y compris nos dirigeants bien sûr, de diagnostiquer d'abord où, quand et comment, il nous faudra prendre certaines ac-

tions dans l'économique, où, quand et comment nous pourrions permettre à nos Québécois de bénéficier de nos ressources. Le cas des chutes Churchill en est un exemple. Ce n'est pas tout d'avoir un ministère des mines à Ottawa et d'avoir aussi un ministre qui régit aussi ces ressources au Québec. Il y a des conflits, on le sait. J'en veux cependant à la formulation de cette résolution. On a dit précédemment que les deux premières parties ne sont que des constatations. Je pense que la résolution devrait s'appliquer dans ce cas précis à des pouvoirs que le Québec veut s'approprier. Or, je crois qu'il est résolu que la planification québécoise est non seulement utile. Je me demande si c'est là un pouvoir ou une proposition qu'on veut faire; de même l'article 2, tandis que le troisième, c'est simplement une négation. De toute façon, je veux simplement dire à celui qui me précédait qu'il n'est pas question de savoir ce qu'on peut bien recevoir d'Ottawa, mais qu'est-ce qu'on peut mieux avoir pour nous et c'est ça qui est important.

M. Paul-O. Trépanier,
Parti conservateur

Mademoiselle la présidente, cette résolution est excellente si ce n'est une faute de logique.

Je crois qu'une des fautes de l'époque 1960 à 1965, que l'on reconnaît ici comme étant la révolution tranquille, c'est qu'elle a manqué surtout par manque de planification et de coordination des travaux des différents ministères. Je crois que nous, Canadiens-Français, à cause du niveau de vie que nous connaissons qui est égal au niveau de vie des nations les plus industrialisées au monde, nous sommes les passagers d'un bateau que nous n'avons pas construit. Je m'explique : c'est que nous profitons des sacrifices et de l'économie de deux grandes nations industrielles : l'Angleterre et les Etats-Unis. Je crois, c'est un fait, que nos droits économiques, nos droits humains ont été brimés par la compétence et le travail de grands commis qui étaient à Ottawa, parce que nous n'étions pas présents. Notre président, M. Paré, en sait quelque chose. Dans le domaine économique, nous avons dû, dans le passé et encore aujourd'hui, en subir les conséquences. Je crois que le développement économique par la planification et la coordination des différents outils que nous avons dans ce domaine, c'est la clé de l'avenir, c'est la clé de l'émancipation des Canadiens-Français. Mais tout de même, au point de vue logique je crois que, non seulement, il faut coordonner la planification ici au Québec, mais coordonner la planification avec le Canada et les autres nations du monde. Nous savons qu'en 1980 les nations sous-développées ne recevront que l'argent nécessaire pour payer l'intérêt seulement des argents qu'ils auront.

M. Jean-Jacques Boisvert,
Université de Sherbrooke

Madame la présidente, j'aimerais dire que je suis complètement en faveur de cette proposition parce que les événements des dernières années ont démontré que le contrôle de la planification économique par le Québec est absolument nécessaire. Je m'explique : on sait que le gouvernement Lesage, il y a 5 ans, a créé un Conseil d'Orientation Economique dans le but justement de faire de la planification. Or, on s'est aperçu très vite que ça ne fonctionnait pas tout simplement, parce qu'on ne possédait pas les pouvoirs pour la faire fonctionner dans sa totalité. Quand on a vu ça, on s'est débarrassé de la planification économique pour appeler ça de l'aménagement régional. Pourquoi ? Parce que l'aménagement régional, ça s'applique à des régions bien précises et, bien entendu, il n'est pas nécessaire d'avoir tous les outils pour planifier à ce niveau.

Par conséquent, si le Québec veut faire de la véritable planification, c'est-à-dire ordonner toutes les régions les unes avec les autres dans un but commun, il faut évidemment, qu'il ait tous les outils, y compris la monnaie, y compris la banque, y compris les douanes, y compris tous les autres domaines qui sont, actuellement, entre les mains du gouvernement d'Ottawa. Il est évident que si l'on ne procède pas comme ça, je ne vois pas comment on peut faire ce qu'on appelle de la véritable planification économique comme on le

fait d'ailleurs dans tous les autres pays du monde qui sont, si vous voulez, unitaires.

M. Arthur Corbeil, Brôme

Madame la présidente, cette résolution que j'approuve quant au fond, pèche selon moi dans sa forme. Je suis étonné qu'elle ait passé telle qu'elle, à travers le filtre des ateliers d'opposition, de nuances, d'appui et d'amplification. Je doute fort qu'elle ait subi ces diverses épreuves. Je crois plutôt qu'elle n'a été revisée par personne. En tout cas, à l'atelier d'amplification dont je faisais partie, je n'en ai pas entendu la lecture et j'y étais, croyez-moi. Relisez vous-mêmes les paragraphes 2 et 4 et vous allez réaliser qu'il y a répétition inutile et que le paragraphe 2 est de trop. Mais ce vice de forme, insignifiant en lui-même, n'est qu'un prétexte; je veux signaler à l'attention des délégués que la procédure établie d'avance pour ces Assises n'a pas été suivie au complet, faute de temps sans doute. Une bonne partie des résolutions présentées à l'assemblée plénière, hier aussi bien qu'aujourd'hui, n'a pas subi le feu de la critique de l'appui ou de la nuance, de sorte que la résolution présentement devant nous, qui n'a pas été passée au crible, est inacceptable dans sa forme actuelle, dans mon opinion. Si on peut la modifier, dans le sens que je viens d'indiquer ici, c'est-à-dire de fusionner l'article 2 avec l'article 4, eh bien, je l'approuve cent pour cent. Sinon, je voterai contre. Je supplie l'assemblée d'en faire autant, quitte à présenter cette résolution plus tard...

M. Jérémie Tremblay, Bourassa

Je crois que le gouvernement canadien — le parlement à Ottawa — a prouvé dans le passé qu'il est incapable de nous représenter, incapable de nous comprendre. Pour un pays qui se disait bilingue, on sait quelle est l'image qu'il a toujours voulu présenter à l'extérieur, celle d'un pays exclusivement unilingue, et ceci dans toutes les ambassades. Dans le passé, Ottawa nous a prouvé qu'il était incapable de connaître réellement nos besoins. Je rappelle une autre fois combien nous avons de difficultés pour les subventions concernant les recherches scientifiques, domaine extrêmement important pour la formation de cadres, d'hommes de science et pour le rayonnement d'un pays. Dans le passé, Ottawa nous a démontré qu'il était incapable également de comprendre notre culture. Aujourd'hui, il semble vouloir patiner deux fois plus vite. Il voit que le Québec s'approche, intensifie ses rapports avec la francophonie. Aujourd'hui, le geste d'Ottawa n'est qu'un geste de doublage. Il veut doubler l'action du Québec. Comment voulez-vous après tout ceci qu'Ottawa puisse planifier pour nous, qui avons des besoins particuliers, possiblement des besoins exclusifs. On ne se fie pas à des étrangers pour gérer ses propres affaires. Mes propos sont valables tout autant à l'intérieur d'une Confédération que si le Québec était souverain.

M. Gilles Caron, Bourget

Mademoiselle la présidente, encore une fois, et parce que cela s'impose, j'appuierai le texte de cette résolution qui vise à donner à l'Etat du Québec, des pouvoirs accrus, des pouvoirs exclusifs sans lesquels, le passé nous l'a appris, à maintes reprises, nous ne saurions dans l'avenir vivre et nous épanouir comme nous le voulons et l'entendons. N'en déplaise à certains ministres fédéraux, à certains journalistes, ou à certains autres politiciens que la dignité qui règne dans cette salle me porte à taire les noms, cette assemblée sait qu'elle est représentative de la nation. Elle comprend également que seule la norme des pouvoirs qu'elle a votés hier et aujourd'hui conditionnera le désir de bâtir ici, au Québec, un Etat dans lequel s'affirmera un peuple heureux, travailleur et enfin libre. Si nous manquons notre coup, nous saurons que c'est notre faute, parce que désormais nous nous en serons occupés nous-mêmes !. Puis-je dire, Mademoiselle la présidente, jusqu'à quel point la majorité des représentants de cette assemblée a été agréablement surprise par le fait que la recherche d'un dénominateur commun conduit le plus simplement et

le plus normalement du monde des hommes responsables et décidés à opter pour le maximum. Nous nous devions de réussir à créer l'unité et nous y sommes parvenus. Bien sûr, on aurait voulu nous voir divisés, mais on a oublié que les représentants de tout le Québec ici réunis constituent le reflet vivant de la prochaine république française d'Amérique, la République du Québec.

M. André Tanguay,
Bourassa

Madame la présidente, les Etats canadiens étant formés, une constitution nouvelle étant amorcée et définitivement planifiée en respectant les deux nationalités française et anglaise, ainsi que les autres nationalités, les Etats canadiens pourront rayonner, pourront avoir une constitution qui soit propre à un Canada devenu indépendant constitutionnellement. Je dirai que je ne puis pas appuyer la résolution présente, mais c'est avec amertume, parce que mon Québec, je l'aime et je le respecte, mais constitutionnellement, il est impossible dans le moment présent de pouvoir adhérer à une politique de planification économique telle que celle proposée. Je regrette infiniment, mais tant qu'on n'aura pas des Etats canadiens qui feront l'autodétermination dans chaque Etat, suivant la loi de la majorité, si c'est français ce sera français, si c'est anglais, ce sera anglais, si c'est ukrainien ce sera ukrainien; on a ainsi une chance d'avoir d'autres francophones à l'extérieur du Québec. C'est précisément parce qu'on aura respecté notre territoire canadien auquel nous avons droit, pour lequel nous avons lutté que nous connaîtrons la survivance des deux nationalités et le respect de notre territoire.

M. Jean-Paul Laurendeau,
Chauveau

Mlle la présidente, je voterai en faveur de la résolution telle qu'elle. J'aimerais faire une mise au point concernant ce monsieur qui a dit que cette proposition n'avait pas passé à travers toutes les étapes qu'elle aurait dû franchir. J'ai en main, dactylographié, le texte du groupe d'amplification auquel appartenait le monsieur en question. Je participais moi-même à la discussion sur cette proposition. La planification québécoise, elle est utile, nécessaire et même vitale, dans le Québec souverain de demain pour la raison que la nation québécoise est la seule dans les trois Amériques qui, depuis trois cents ans, n'a pas atteint à l'heure actuelle son statut d'adulte, c'est-à-dire, un statut souverain. Et la planification à ce stage-là devra être une priorité, parce que l'autodétermination du Québec devra se faire à l'avantage de tous les citoyens qui la composent, de toutes les classes sociales qui la composent. A ce moment-là, ce que j'aime dans cette proposition-là, c'est qu'elle a une valeur humaine et une portée sociale.

M. Louis Bertrand,
Pontiac

Je profite de mon droit de parole pour appuyer cette résolution vitale pour le Québec et surtout pour la vallée de l'Outaouais et le comté de Pontiac. Je me dois de mettre toute la nation, qu'elle soit française du Québec ou du Canada, au courant de la situation honteuse des Canadiens-Français de Pontiac. Nous sommes quarante-sept pour cent. Voici des faits qui en disent long. Sur un total de 34 maîtres de poste, 26 ne parlent pas un mot de français. Notre shérif ne parle pas un seul mot de français. Certains gardes-chasse ne parlent pas un seul mot de français. L'agronome ne parle pas un mot de français. On avait un agronome français, mais on nous l'a enlevé. Le vétérinaire ne parle pas un seul mot français. L'inspecteur du service du bien-être social ne parle pas un seul mot de français. L'unité sanitaire, très peu de français. Au téléphone de Campbell's Bay à Shawville, aucune téléphoniste ne parle un seul mot de français. Seulement, depuis deux ans, nous pouvons acheter nos plaques d'automobiles en français. Grâce à l'intervention du député de Hull, M. Parent, j'ai réussi à faire ouvrir un bureau français à Fort-Coulonges. Dans Pontiac nous sympathisons avec les gens opprimés de Montréal; en retour, aux gens de

Montréal, nous vous demandons votre aide.

M. Lucien Lessard, Saguenay

Mme la présidente, j'appuierai cette résolution pour les raisons suivantes : d'abord, disons que tous les économistes et le bon sens demandent et affirment que la planification est absolument nécessaire à un Etat et qu'on ne peut laisser cette tâche à un pays étranger. Deuxièmement, nous avons vécu, depuis quelques années, depuis 1960, ce problème de ne pouvoir contrôler notre planification économique. En effet, en 1960 nous avons tenté de nous préoccuper des problèmes économiques au Québec et c'est en 1962 qu'on fondait un Conseil d'Orientation Economique, c'est-à-dire avant celui d'Ottawa.

Partage des opinions exprimées sur le développement économique par la planification

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	51	96	1	2	1	2	53
Zone 2	42	98	1	2	0	0	43
Zone 3	109	92	6	5	3	3	118
Zone 4	51	90	6	10	0	0	57
Zone 5	52	100	0	0	0	0	52
Zone 6	62	98	0	0	1	2	63
Zone 7	98	92	6	6	2	2	106
Zone 8	32	100	0	0	0	0	32
Zone 9	25	100	0	0	0	0	25
Zone 10	200	95	7	3	5	2	212
Associations	76	85	7	8	6	7	89
Total	798	94	34	4	18	2	850
ONTARIO	20	35	21	36	17	29	58
ACADIE	22	58	4	10	12	32	38
OUEST							
Manitoba	2	9	2	9	19	82	23
Saskatchewan	5	45	5	45	1	10	11
Alberta	4	21	12	63	3	16	19
Colombie	7	50	3	21	4	29	14
Total	18	27	22	33	27	40	67

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

Le dimanche, 26 novembre 1967, à 14 h 00,

sous la présidence de M. le professeur André Desgagné

Les pouvoirs indéfiniment extensibles

Projet présenté par l'atelier politique :

Il est résolu que l'Etat du Québec cesse d'être soumis à l'exercice, par Ottawa:

1. du pouvoir déclaratoire;
2. du pouvoir général de dépenser;
3. de la compétence résiduelle.

M. C. J. Gauvin, Dubuc

M. le président, il est temps que le Québec cesse d'être soumis à des pouvoirs discrétionnaires et qu'un Etat autonome puisse disposer par lui-même du pouvoir général de la dépense.

Mon voeu le plus sincère est qu'à Toronto, où il a amené avec lui un éminent notaire public, le premier ministre du Québec fasse immédiatement rédiger le testament de la Confédération !

M. François Langlois, Dorchester

Mesdames et messieurs, je suis d'avis que nous devons adopter dans son intégrité cette résolution, car le train que doit prendre le Québec n'attendra pas après nous. Une occasion se présente ; les Etats généraux se prononceront ou se sont prononcés sur des résolutions qui veulent que nous prenions en main notre destin. N'attendons pas plus ; prenons-le. Dirigeons nous-mêmes le char de l'Etat québécois sans aucune intervention extérieure d'une autre nation, de tout autre Etat.

M. Alain Généreux, Joliette

M. le président, je souscris entièrement à la résolution numéro 12 en ce qui a trait au pouvoir déclaratoire.

Je crois que, dans le passé, ce pouvoir a toujours été le plus sûr argument du fédéral pour conserver sa compétence sur des domaines purement provinciaux. On a même vu le gouvernement fédéral déclarer à l'avantage général du Canada des entreprises de nature purement locale, pour la seule et unique raison qu'Ottawa voulait assujettir à sa juridiction et enlever le contrôle du Québec sur ses entreprises. Pour ce qui est de la compétence résiduaire, tous savent très bien qu'il s'agit là d'un autre moyen pour le fédéral de s'accaparer des instruments essentiels au développement économique du Québec et ceci avec la bénédiction de la Cour Suprême du Canada. Pour ce qui est du deuxième pouvoir, le pouvoir général de dépenser, je crois qu'il est inutile d'en discuter. Le gouvernement fédéral n'aura plus intérêt à dépenser dans la province de Québec, lorsque le Québec contrôlera sa fiscalité et sera souverain.

M. Pierre Patenaude, St-Laurent

Je souscris entièrement à la résolution qui vient d'être présentée. J'aimerais donner quelques exemples de l'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine provincial. Premièrement, au point de vue de la compétence résiduelle, le gouvernement fédéral a trouvé moyen de s'ingérer dans l'incorporation de toutes les compagnies. Vous savez que c'est un domaine tout à fait essentiel à un Etat qui se veut stable. Deuxièmement, il vient tout juste de s'ingérer dans les droits sous-marins. On a dit, parmi les juges de la Cour suprême, que le fédéral avait un droit historique sur ces richesses sous-marines. J'aimerais savoir en 1867 quelles étaient les richesses sous-marines qu'on connaissait à l'époque et quels étaient les traités qu'on avait passés à cette époque-là. Il n'y en avait pas du tout. Il est bien sûr qu'aucun droit historique n'est possible sur de telles richesses. Troisièmement, quant au pouvoir déclaratoire, un petit fait tout à fait anodin nous montre le désir évident du fédéral de s'ingérer dans le domaine provincial. En 1938, le gouvernement fédéral a déclaré de compétence fédérale, par le pouvoir déclaratoire, et d'utilité nationale, la compagnie de tramway de la ville de Québec. Je ne vois pas du tout ce qu'il pourrait y avoir d'intérêt national dans la compagnie de tramway de la Ville de Québec. Si on peut prendre l'exemple de cette compagnie-là, on peut certainement s'ingérer dans les écoles, dans les universités et dans tous les domaines provinciaux. Je vous remercie.

M. Jean Simoneau, Limoilou

Monsieur le président, l'erreur de notre système a toujours été de croire que les provinces seraient riches avec un gouvernement central fort. Alors, ce principe a continué à s'exercer sur tous les pouvoirs, même les pouvoirs résiduels. Je pense qu'il est temps que l'on renverse ces principes et que l'on comprenne qu'il est impossible d'avoir un pays fort, sans avoir d'abord des provinces riches et que ces provinces ne peuvent pas se réaliser, sans avoir d'abord les pouvoirs résiduels.

M. M.-J. Lefranc-Mercier, Bourget

Monsieur le président, par sa clarté et son intelligence, cette résolution est la plus belle des condamnations de ce que certains, dans un journal en particulier, ont appelé le fédéralisme coopératif. Je demande donc à tous les délégués du Québec et d'ailleurs de voter en faveur de cette résolution avec la plus belle majorité, c'est-à-dire cent pour cent.

M. Léon Charette, Université de Sherbrooke

Monsieur le président, je voterai en faveur de cette résolution, parce que celle-ci et toutes les autres résolutions qui nous ont été présentées et qui doivent encore l'être cet après-midi, ne font, à mon sens, que déterminer le contenu minimum de ce droit à l'autodétermination que nous nous sommes déjà reconnu. C'est le contenu minimum dont nous avons absolument besoin dans les circonstances politiques et historiques qui sont les nôtres, à l'heure actuelle. Certains peuvent peut-être craindre que les trois articles de cette résolution ne soient interprétés comme apportant des restrictions excessives au

pouvoir du gouvernement fédéral actuel. Je réponds que c'est vrai, mais je réponds aussi que c'est juste et nécessaire, parce que c'est à la seule nation canadienne-française qu'il doit appartenir désormais de décider des accommodements aux modalités concrètes d'exercice de ses droits propres et de décider des limites de la collaboration qu'elle entend apporter à d'autres gouvernements ou Etats. Ces modalités de collaboration que nous pourrions juger nécessaires, elles restent à être déterminées dans leur entier. A ce moment-ci, nous ne devons en rien en préjuger.

M. André Larocque, Ste-Anne

Monsieur le président, j'appuie la résolution numéro 12. Mon intervention porte sur le sens ou la portée de la résolution. J'ai assisté et participé aux délibérations sur cette résolution à tous les niveaux, depuis les groupes de 8 jusqu'à la fin. Je pense qu'il était clairement établi que l'idée de la résolution, ce qu'il faut entendre, c'est que le Québec cesse d'être soumis non seulement aux pouvoirs indéfiniment extensibles du gouvernement fédéral, mais que l'Etat québécois cesse d'être soumis aux pouvoirs fédéraux.

M. Bernard Benoit, Ottawa

M. le président, mon intervention se situe en tant qu'intervention postérieure à l'adoption de la résolution sur la radiodiffusion. Ce que je veux dire est devenu une réalité depuis que cette résolution a été adoptée. Voici le sens de mon intervention. Je crois qu'à l'heure actuelle, les minorités hors du Québec demandent unanimement trois choses : elles demandent l'éducation, elles demandent la radiodiffusion et elles demandent la protection ou la garantie de leurs droits religieux. A ce triple point de vue, je pense qu'elles ont un peu donné l'exemple au Québec, parce que c'est unanimement reconnu et on ne se pose pas : "What does the minority want ?" Autre réalité : elles ont eu l'habileté de les diriger dans trois secteurs différents. L'une s'adresse au gouvernement fédéral : la radiodiffusion ; l'éducation s'adresse au gouvernement provincial et enfin la question religieuse s'adresse aux Eglises. Depuis nous avons voté la résolution sur la radiodiffusion, qui était la dernière des trois susceptibles de nous intéresser. Nous en arrivons au phénomène suivant. Nous n'avons pas abordé la considération religieuse. Donc il n'y a pas d'opposition sur cette question, ou bien nous sommes unanimes ou bien il n'y a aucun problème. Deuxièmement, sur la question de l'éducation, nous avons voté à l'effet que la minorité du Québec aurait droit à des écoles bilingues, ce que veulent les minorités en dehors du Québec. Et troisièmement, la radiodiffusion, ce qui peut arriver de pire, c'est que Radio-Québec établisse un satellite qui rayonne sur tout le Canada.

M. Jean-François Pelletier, Westmount

M. le président, j'ai suivi cette résolution de façon assez personnelle. J'en ai été le rapporteur et je voudrais faire les remarques suivantes. Je crois que cette résolution qui, dans son esprit, est excellente évidemment ne devrait pas être votée telle quelle et devrait même être rejetée, pour la raison suivante. Elle se lit : "Il est résolu que l'Etat du Québec cesse d'être soumis à l'exercice par Ottawa" ce qui signifie qu'elle est purement négative et a l'air simplement d'un enfant qui dit aux autres : "Viens pas jouer dans ma talle". Ceci est enfantin. Ça devrait être plus positif que ça. Je propose que l'on songe à rejeter complètement cette résolution pour quelque chose qui se lirait : premièrement, en tant qu'Etat national des Canadiens-Français, je propose que le Québec possède et exerce de façon exclusive toutes les compétences essentielles à son fonctionnement maximal et à son épanouissement maximal ; deuxièmement il en découle que tout pouvoir exercé jusou'ici par le gouvernement fédéral à l'encontre ne saurait prévaloir pour quelque raison que ce soit.

M. Georges Guay, Rouyn

M. le président, les pouvoirs indéfiniment extensibles dans l'optique du Québec de demain, c'est-à-dire d'un Québec indépendant et libre, c'est le

Québec qui doit les avoir ces pouvoirs indéfiniment extensibles. Dans le passé, c'est Ottawa qui a eu ces trois pouvoirs-là qui apparaissent dans le projet. Ce sont les vestiges d'un colonialisme absolument révolu et désuet. Alors, je voterai en faveur de la résolution.

M. Philippe Bérubé, Mercier

M. le président, je suis président d'une section de la Société St-Jean-Baptiste et un des 30,000 fonctionnaires syndiqués de la Province de Québec qui administreront le futur État du Québec dans le prochain Marché commun canadien. J'approuve la présente résolution. Je demande aux Etats généraux par l'appui à cette résolution de donner aussi leur appui au gouvernement du Québec dans ses revendications des pouvoirs fiscaux qui avaient été cédés temporairement pour cinq ans ou pour les ententes fiscales de 1941 et qui se renouvellent indéfiniment, pour aider l'Angleterre à renflouer son dollar ou sa livre sterling.

M. Clermont Pépin, Outremont

M. le président, à cause de la brièveté de cette résolution, je me demande s'il ne serait pas possible que Me Jacques-Yvan Morin, l'un des responsables de l'atelier politique, donne une définition précise du pouvoir déclaratoire et de la compétence résiduelle. Je vous remercie.

M. Manuel Teixeira, St-Jacques

M. le président, comme délégué à cette assemblée nationale qui fait écho actuellement dans le monde, il me fait plaisir d'appuyer la résolution présente et de vous faire part d'un message que j'ai reçu hier soir de plusieurs Néo-Québécois. Nous, les immigrants du Québec, nous sommes tannés d'être des citoyens de troisième classe aux yeux d'Ottawa. Nous prions, nous avons confiance en l'assemblée des Etats généraux du Canada français de nous aider et de nous protéger dans l'Etat du Québec, comme si nous étions des enfants du Québec. Comme le mot Québec a été partout dans le monde en 1967, plus que jamais aucun pays depuis son existence, nous nous associons à vous par le truchement de chacun présent à cette assemblée, à la grandeur, prospérité, compréhension et respect parmi nous tous, dans un Québec fort, riche et lettré.

M. Adolphe Martin, Association des parents catholiques

M. le président, je m'excuse de faire une intervention pour une virgule, mais je crois que la première phrase devrait se lire comme suit : "Il est résolu que l'Etat du Québec cesse d'être soumis à l'exercice (en ôtant la virgule) par Ottawa des pouvoirs déclaratoires". Je déplore que la résolution soit si courte et ne donne pas trop d'explications sur des termes qui sont inusités. De toute manière, je suis entièrement pour la résolution après les diverses explications qui ont été données par ceux qui m'ont précédé. J'invite tout le monde à voter en faveur.

M. Laurent Isabelle, Ontario

M. le président, je suis délégué de l'Ontario. J'appuierais cette résolution comme m'y invitent d'ailleurs mes prédécesseurs, même si, à mes yeux de Canadien-Français de l'Ontario, elle revêtait un caractère un peu moins exclusif. Toute route, y compris surtout celles qui mènent vers un avenir meilleur, a de chaque côté des fossés. J'espère que vous ne m'en voudrez pas de signaler le fossé de la gauche et le fossé de la droite. Ceci dit, je déplore, à titre de francophone d'une province autre que le Québec, la tendance générale vers l'exclusivité que revêt cette résolution comme plusieurs résolutions précédentes d'ailleurs. C'est qu'à mes yeux, d'un fossé où nous étions, nous passons à l'autre. Or, il me semble que seule est carrossable la route qui est distante entre ces deux fossés. Sûrement, il est nécessaire pour nous tous, Canadiens, de nous réorienter, mais non pas au prix d'échanger le fossé où nous étions dans le passé pour un autre. Car, où que nous soyons, dans le fossé de droite ou celui de gauche, le fossé demeure toujours un fossé. Mon intervention vous apparaît peut-être comme un plaidoyer, si plaidoyer elle est ; c'est évident que c'est dans l'optique d'un minoritaire. Ne nous oubliez pas !

M. Eugène Lavoie, Hull

M. le président, malgré les protestations soutenues du Québec contre les empiétements constitutionnels du fédéral, nous avons été témoins d'un mouvement systématique d'affaiblissement des pouvoirs constitutionnels de la province. Ces mesures fédérales d'intrusion et d'empiétement ont été prises le plus souvent unilatéralement. Leur valeur constitutionnelle, bien que dérisoire, s'appuie dans la pratique sur un pouvoir dont la mentalité correspond à l'idéal constitutionnel de la majorité canadienne. S'il y avait possibilité d'envisager le retour complet aux provinces de leurs pouvoirs perdus ou même une cessation de ce mouvement d'affaiblissement des provinces au profit du fédéral, nous aurions raison peut-être de porter moins d'intérêt à cette question. Tel n'est pas le cas. La Cour Suprême, organisme fédéral, nécessairement et normalement dévoué à l'idéal canadien de la majorité, continue par ses jugements et opinions à déséquilibrer l'édifice constitutionnel. Je vous cite en exemple la décision sur le cas Munroe rendue, je crois, en 1965, qu'un constitutionnaliste a décrit comme un chef-d'oeuvre d'acrobatie juridique. Ce jugement, en principe, pourrait justifier l'expropriation par le fédéral des îles de la Ville de Montréal. L'opinion toute récente de la Cour suprême sur le plateau sous-marin — on vous a cité ce cas tantôt, — les pouvoirs indéfiniment extensibles ainsi que la composition de la Cour Suprême maintiennent le Québec et le Canada dans une impossible galère. Je propose l'acceptation de la résolution.

M. André Tanguay, Bourassa

Monsieur le président, permettez, avant d'appuyer la résolution, que je fasse une correction. Ce matin, lors de mon intervention au sujet du député Auguste Choquette que je demandais à féliciter, je dois dire que c'était seulement pour l'abolition de la monarchie constitutionnelle et pas autre chose... Advenant des Etats canadiens, je ne puis me permettre d'endosser une telle résolution, telle quelle. Mais vu les circonstances, vu que dans les Etats canadiens indépendants, l'autodétermination sera une chose concrète, j'endosse cette résolution.

M. Jean Grand Maison, l'Islet

M. le président, pour répondre à M. Jean-François Pelletier, de Westmount qui disait tout à l'heure que les résolutions semblaient plutôt négatives que positives, j'approuve la résolution. Maintenant, je demande à tous les délégués d'apporter la nuance suivante. Au numéro 2, étant donné que la résolution sur la politique fiscale hier a plutôt été rejetée par les délégués à cause du mot "nécessaire", à savoir les ressources nécessaires à son expansion économique, je suggère ce qui suit: qu'au numéro 2, on ajoute au pouvoir général de dépenser que le Québec ait compétence complète en matière de taxation et d'imposition. Alors, je demande à tous les délégués étant donné que l'autre résolution n'a pas été acceptée, de faire cette nuance-ci, parce que je crois que c'est nécessaire pour réellement comprendre le but global de cette résolution. Merci.

Partage des opinions exprimées sur les pouvoirs indéfiniment extensibles

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	45	82	6	11	4	7	55
Zone 2	29	97	0	0	1	3	30
Zone 3	98	81	10	8	13	11	121
Zone 4	42	79	2	4	9	17	53
Zone 5	49	93	0	0	4	7	53
Zone 6	56	90	1	2	5	8	62
Zone 7	108	93	6	5	2	2	116
Zone 8	30	97	0	0	1	3	31
Zone 9	28	97	0	0	1	3	29
Zone 10	204	93	8	4	6	3	218
Associations	89	86	6	6	8	8	103
Total	778	89	39	5	54	6	871
ONTARIO	17	44	13	33	9	23	39
ACADIE	15	34	2	5	27	61	44
OUEST							
Manitoba	1	4	2	9	20	87	23
Saskatchewan	3	21	8	58	3	21	14
Alberta	5	29	9	53	3	18	17
Colombie	5	31	6	38	5	31	16
Total	14	20	25	36	31	44	70

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

Les relations entre Canadiens-Français

M. Herman Brassard, Chambly

Monsieur le président, voici le texte du projet de résolution soumis par l'atelier culturel :

Pour le Québec

Il est résolu, devant le désir des Canadiens-Français d'affirmer davantage leur sentiment d'appartenance à une même nationalité, que :

1. il convient d'augmenter et d'institutionnaliser les échanges entre les divers groupes qui forment cette communauté nationale;
2. le Québec, conscient de ses responsabilités et n'ayant pas actuellement les moyens constitutionnels pour s'en acquitter, prenne les mesures pour assumer pleinement son rôle à l'égard de la nation canadienne-française.

Pour l'extérieur du Québec

Il est résolu que :

1. les Canadiens-Français de l'extérieur du Québec soient considérés, et se considèrent eux-mêmes membres à part entière de la grande nation canadienne-française;
2. par une aide concrète des pouvoirs publics, des groupements et des institutions, l'on intensifie les échanges avec le Québec dans tous les domaines, spécialement dans le domaine culturel afin de favoriser le rayonnement de la nation canadienne-française hors du Québec.

M. Maurice Soulières, Fabre

Monsieur le président. Citoyen français du Québec, tu as reçu, il y a à peine un mois, tous les peuples du monde. Ceux-ci, par leurs représentants officiels, ont consigné, au Livre d'Or de la Métropole, une reconnaissance universelle du type français en Amérique du Nord. L'Expo 67 a ouvert le Québec au monde entier. Aujourd'hui, parce que tu te sais conscient, tu te prononces clairement et sans équivoque sur ta personne, dans un cadre qui ne peut être plus démocratique : les Assises nationales des Etats généraux. Ton honneur était en jeu; tu as compris l'enjeu, tes décisions sont rendues. Rendues sur l'enseignement, rendues sur la finance et le commerce, rendues sur le statut de la langue française, rendues sur l'intégrité du territoire et ainsi de suite. Engagé sur la voie de la liberté, le succès de ton avenir est assuré par cette indescriptible volonté d'affranchissement que le grand clairvoyant de Gaulle qualifiait comme étant l'une des composantes fondamentales du type français d'Amérique. Citoyen français du Québec, le monde t'a reconnu, tu as pris conscience de tes forces ; il te reste maintenant à réaliser un vouloir-vivre dans un Etat libre de toute contrainte. Si cela ne peut pas se faire par l'intermédiaire d'un parti politique traditionnel, aie le courage de laisser ceux qui ne veulent pas servir à ces heures d'ultime décision, pour accorder ta confiance à un groupe d'hommes décidés, tel celui de notre compatriote d'envergure, René Lévesque. Vive le monde francophone ! Vive les Etats généraux des Franco-Canadiens ! Vive le Québec libéré !

M. René Routhier, Saskatchewan

Monsieur le président, je voudrais d'abord dire que je suis en faveur de la motion qui est soumise actuellement à l'approbation des délégués. J'aimerais ajouter que la délégation de la Saskatchewan remercie les Etats généraux d'avoir pu assister à ces Assises de novembre 1967. Nous avons toutefois acquis la conviction que les Etats généraux sont davantage ceux du Québec que ceux du Canada français. Nous voulons nous aussi un Québec fort et dynamique, mais nous

voulons aussi continuer là où nous sommes en Saskatchewan, à faire partie à part entière, de la nation canadienne-française. J'aimerais ajouter que nous exprimons des réserves sur le caractère absolu de la plupart des résolutions mises à l'approbation des délégués et qui nous apparaissent comme l'expression d'une option fondamentale déjà prise.

M. G. V. Bourbonnais, Jacques-Cartier

Monsieur le président, j'approuve la présente résolution et je ne veux que l'amplifier. Durant ces derniers jours, j'ai constaté en le subissant, le profond désir de nos Canadiens-Français d'outre-frontière, présents, de conserver des liens étroits avec le Québec, foyer et patrie de la nation. Durant les dernières années, d'autre part, demeurant à Dorval, une ville du Québec à majorité anglophone, qui accepte à reculons le bilinguisme, j'ai constaté que nous sommes en perte de vitesse. Nous serons assimilés dans 10 à 25 ans; nous serons tous des "Canadians". Il n'y a pas de place pour la culture française, dans ce fameux Canada uni "from Coast to Coast" où nos frères d'outre-frontière disparaissent rapidement. Le peuple juif dispersé au temps des Romains dans la "Diaspora" a retrouvé son territoire après la dernière grande guerre mondiale, un petit territoire au Moyen-Orient, qu'ils savent bien défendre au besoin. Nous aussi nous devrons prendre mesure à notre taille. Le Québec paraît être aujourd'hui un territoire à nous, pour un certain temps encore. A tous nos frères parents et amis de l'Est et de l'Ouest, j'affirme aujourd'hui un principe reconnu dans les affaires militaires, principe qui a été pensé, subi et vécu par Napoléon.

M. Zachée Fortin, Chauveau

Je désire rectifier le Cahier no 11, en page D-8 qui me prête un dernier et troisième paragraphe qui n'est pas de moi.

Frère Victor Bélanger, Lotbinière

Je suis un Canadien de l'Ontario de naissance. J'ai été élevé à Montréal et à Québec. On a parlé l'autre jour de suggérer aux gens de l'Ontario de déménager au Québec. Les gens de l'Ontario ont leur patrie en Ontario et ils y vivent heureux ; ils ne déménageront jamais au Québec à moins de nécessité. Nous souffrons quelquefois du paternalisme des Français. Nous avons eu un peu peur de de Gaulle. Les gens de l'Ontario souffrent peut-être, sans trop le dire, du paternalisme québécois qui veut leur enseigner quoi penser ; ils peuvent penser par eux-mêmes. On parle des terres françaises et de Québec, terre française. Il y a des territoires immenses d'origine française un peu partout au Canada, en commençant par l'Acadie. L'âme de l'Acadie n'est pas à Québec ni à Montréal; l'âme de l'Acadie est chez-elle à Grand-Pré et je salue l'Acadie, peuple qui n'a jamais été vaincu !

M. Jean-Claude Claveau, Chicoutimi

Monsieur le président, je veux simplement inviter les membres de l'Assemblée à accepter la résolution. Je profite du fait que j'ai la parole pour dire à nos compatriotes d'outre-frontières que les Québécois comprennent leur situation. Ils aimeraient également que nos compatriotes d'outre-frontières qui vivent dans une situation difficile de minoritaires, comprennent également que les Québécois ne veulent plus vivre dans le contexte actuel, qui les place dans une situation de minoritaires dans la Confédération canadienne. Lorsque le Québec sera indépendant et libre, il sera plus fort et nous travaillerons à aider les compatriotes des autres provinces dans la mesure où ils le désireront eux-mêmes. Nous ferons à leur égard ce que la France fait à travers le monde, à savoir : établir des collèges et des instituts qui permettent la diffusion de la langue et de la culture française qui nous est commune. En terminant, monsieur le président, je voudrais bien que nos amis des autres provinces, nos amis de la Diaspora acceptent que l'avenir de la nation canadienne-française existe d'abord et avant tout au Québec.

M. Roméo Paquette, Colombie-Canadienne

Monsieur le président, les délégués de la Colombie-Britannique, je parle

en leur nom, tiennent à déclarer qu'ils appuient le principe sacré de l'autodétermination de la part de toute collectivité humaine. Ils demeurent membres de la nation canadienne-française. Cependant, ils se posent la question suivante: si les Etats généraux ne devraient pas comporter la dicothomie Etats généraux du Québec et du Canada français et prévoir pour des assemblées subséquentes une procédure tenant compte d'une double participation à l'avenir de la nation, soit de ceux qui peuvent utiliser le principal levier de la nation qu'est le Québec, soit de ceux qui doivent s'appuyer sur un Québec fort pour espérer gagner leur lutte.

M. Albert Regimbald, Ontario

Monsieur le président, je désire appuyer le plus vigoureusement possible la présente résolution. Nous sommes, à mon sens, au coeur du problème des Etats généraux. Il ne m'est pas de doute que le peuple canadien-français, pour se réaliser en plénitude en terre canadienne, a besoin d'un Québec fort. Cependant, le radicalisme québécois dont nous sommes témoins, ici, aux Etats généraux, inquiète profondément les Canadiens-Français non-Québécois ou, comme on dit déjà assez désobligeamment, d'outre-frontières. Ce radicalisme explique en grande partie plusieurs abstentions et même le départ de plusieurs des nôtres. Les Anglo-Canadiens, les plus fermés à la réalité française au Canada, n'ont jamais, à aucun moment de notre vie collective d'outre-frontières, posé de geste aussi cruel que celui que se prépare à poser le séparatisme québécois à l'endroit des minorités françaises. Les Canadiens-Français de l'extérieur du Québec veulent vivre, s'épanouir, rayonner. Nous avons cru entrevoir un rayon quand nous avons été invités à participer aux Etats généraux du Canada français. Le séparatisme québécois est en train d'étouffer nos derniers espoirs, à mon sens ; un séparatiste québécois ne peut pas sincèrement voter "oui" à la présente résolution sans être en contradiction avec lui-même. J'invite donc tous les délégués à voter à 100% en faveur de cette résolution.

Mlle Cécile Bégin, Jean-Talon

Pour ce qui est des provinces de l'extérieur au Québec, j'approuve fortement la résolution, mais j'ajoute ceci : après un sondage chez nos frères de l'Est, de l'Ontario et de l'Ouest, en ces jours fructueux des Assises, j'ai décelé chez certains d'entre eux plus d'un motif d'espoir d'être puissamment aidés quant au règlement possible de leurs divers problèmes, si nous devons devenir — et c'est à souhaiter — un Québec libre. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'entre eux demeurent très sceptiques. Pourquoi alors ne pas traduire en des termes très concrets, dans un avenir très rapproché, et j'ajoute "très rapproché", les moyens jugés efficaces, pouvant aider plus puissamment. Merci, monsieur le président.

M. Adrien Courville, Ahuntsic

Monsieur le président, j'approuve la résolution. Ayant été partie moi-même à cette résolution, j'avais demandé la parole pour une simple raison. La vie m'a amené dans diverses provinces du Canada. Depuis le début des Assises, j'ai contacté, autant que faire se peut, tous ceux des provinces autres que le Québec. J'ai ressenti et j'ai vécu avec eux l'angoisse qui les assaille. Mais dans une résolution telle que celle-ci, nous ne pouvions pas, les membres de l'atelier, y mettre tous les sentiments qui avaient animé tous les délégués du Québec à leur égard. Je leur demanderais une fois de plus, on l'a rappelé bien des fois, et je le répète de ma part: les Canadiens-Français du Québec n'ont jamais dans leur coeur souhaité la séparation de nos frères de quelque partie du Canada qu'ils soient et nous comptons sur cette nouvelle force pour leur aider justement dans leur lutte pour sauver le fait français partout.

M. Jean-François Pelletier, Westmount

Monsieur le président, on vous remercie de si bien prononcer le nom du comté, chaque fois que vous en avez l'occasion. Je voudrais approuver de façon complète la résolution qu'on présente et je voudrais le fai-

re de la façon suivante. D'abord, je voudrais l'approuver, parce que je pense qu'il est extrêmement important de réussir de la façon la plus complète l'union entre les Canadiens-Français de l'Etat du Québec et de ceux qui sont d'outre-frontières. C'est vrai que ça peut sembler peut-être à certains cruel, mais je pense qu'ils ont bien tort de le prendre comme ça, parce que, en ce qui les concerne, nos frontières qui existeront sans doute bientôt n'en seront jamais pour eux, ne le seront que pour les autres Je voudrais signaler que, il y a peut-être lieu de considérer aussi que cette résolution est peut-être un peu prophétique parce que, à voir, hélas! certaines divisions et certaines aigreurs, ici comme ailleurs dans nos débats, il est temps aussi qu'on se rende compte qu'il faut absolument renouer, très profondément, en toute dignité et en toute affection, les relations entre nous, ici, les Québécois francophones.

M. Patrick Potvin, Sainte-Marie

Monsieur le président, je vous remercie de me donner l'honneur de parler à tous les délégués ici de l'Ouest comme de l'Est, des Maritimes, que j'ai eu le plaisir de visiter. J'appuie entièrement la résolution d'autant plus que je suis propagandiste du Devoir. Je me dissocie de l'allégation de Monsieur Ryan qui a dit que les Etats généraux ne représentaient pas le Canada français. Je risque ma position, mais ça ne me fait rien. Normalement, je me range de son côté, je ne fais pas partie de la page éditoriale. Je ne suis qu'un simple propagandiste, alors, j'ai le droit de dire ma pensée et je suis content de parler pour la langue française, parce qu'on a raison de dire: Sa Majesté, la langue française.

M. M.J. Lefranc-Mercier, Bourget

Je m'adresse aux 160 délégués de l'extérieur qui restent encore dans l'assemblée, si on se fie aux votes qui sont affichés derrière le grand rideau, pour leur dire que le Québec, du moins les Québécois qui sont ici n'ont jamais pensé en terme de paternalisme ou de radicalisme. D'ailleurs, le terme patrie est pas mal dépassé aujourd'hui. Quant à l'accusation de radicalisme, il ne faudrait pas confondre "radicalisme" et "ferme détermination". Voici, c'est dans la mesure où la France est une nation forte et libre qu'elle a pu aider le Québec lors du fameux "Québec libre" du Général de Gaulle. C'est dans la mesure où le Québec sera fort et libre qu'il pourra aller dire au Canada anglais: Canadiens d'expression française qui êtes à l'extérieur du pays, nous vous aimons et vous avez aussi une double citoyenneté, une citoyenneté québécoise et si vous voulez revenir chez-vous, vous pourrez vous en prévaloir dès le premier jour de votre entrée au pays du Québec... Maintenant, nous pourrions aller plus loin et faire ce que la France fait pour St-Pierre et Miquelon et leur donner des représentants à l'assemblée nationale du Québec.

M. Marc-Yvan Giroux, Ontario

Monsieur le président, j'appuie cette proposition à cent pour cent. Je suis de ces cent soixante fidèles de l'extérieur ou des Franco-Ontariens qui demeurent présents, puisque je présume qu'une présence vaut beaucoup mieux qu'une absence. Car, enfin, les Québécois sont intéressés à travailler avec les gens de l'extérieur ou les Canadiens disons d'expression française. Ceci est enfin un geste positif. Ce qui compte avant tout, c'est de poser des gestes positifs et de se mettre à la tâche, afin de faire preuve de bonne volonté. Avant de vouloir saborder le bateau, il faut, avant tout, se trouver de bons pilotes et des matelots qui sont prêts à faire le cadre. Nous en avons soupé de ces discours, de ces diatribes qui ne mènent à rien. Nous voulons des personnes, et c'est avant tout un problème de civilisation. Il nous faut former des hommes. Le problème qui existe au Pontiac et qui fut relaté ce matin avec beaucoup d'à-propos, illustre bien un domaine où les Québécois pourraient utiliser leurs énergies, car rien ne les empêche de s'occuper de leurs problèmes, chez-eux. C'est un problème tout à fait provincial, car il n'existe aucune situation aussi pénible en dehors du Québec et en particulier dans l'Ontario.

M. Ronald Asselin, Verdun

Monsieur le président, j'approuve la proposition. Je me demande si on ne devrait pas changer le titre pour dire : les relations entre Canadiens-Français, du Québec. Si nous regardions ce qui se passe dans le comté de Pontiac, monsieur le président ! En 1956, j'ai eu le plaisir de m'occuper d'un groupe de jeunes qui étaient dans la J.E.C. Dans le temps, on organisait une campagne du livre pour le comté de Pontiac. On a récolté près de 30 à 32 mille volumes. Dans le temps, nous avions organisé cette campagne à la suggestion d'un journaliste du Devoir, M. Pierre Laporte. Après cela, M. Pierre Laporte s'est fait élire, il est devenu ministre des Affaires culturelles, puis des Affaires municipales, et rien n'a changé dans le comté de Pontiac.

Mlle Couillard, Saint-Jacques

J'ai remarqué qu'à chaque résolution nos frères des autres provinces tentent de l'affaiblir. Ce qui fait que chacune d'elles ne voudrait dire que des pouvoirs mitigés, incomplets.

Partage des opinions exprimées sur les relations entre Canadiens-Français

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	56	100	0	0	0	0	56
Zone 2	34	97	0	0	1	3	35
Zone 3	118	97	2	2	1	1	121
Zone 4	51	98	1	2	0	0	52
Zone 5	50	96	1	2	1	2	52
Zone 6	61	98	1	1	1	1	63
Zone 7	117	96	2	2	3	2	122
Zone 8	33	100	0	0	0	0	33
Zone 9	29	97	0	0	1	3	30
Zone 10	212	95	6	3	5	2	223
Associations	95	90	4	4	6	6	105
Total	856	96	17	2	19	2	892
ONTARIO	28	93	2	7	0	0	30
ACADIE	38	91	0	0	4	9	42
OUEST							
Manitoba	8	33	0	0	16	67	24
Saskatchewan	14	100	0	0	0	0	14
Alberta	16	94	0	0	1	6	17
Colombie	14	88	1	6	1	6	16
Total	52	74	1	1	18	25	71
Total général	974	94	20	2	41	4	1035

Cette résolution est adoptée par les délégués des quatre régions.

La famille et la politique familiale

M. Robert Gagnon, L'Assomption

Voici le texte du projet de résolution présenté par l'atelier social :

A — Pour le Québec

Il est résolu que :

1. la législation sociale soit pensée et exprimée à partir du principe de la compensation des charges familiales;
2. le Québec détienne la juridiction exclusive et exerce la plénitude des pouvoirs en matière de législation sociale et familiale;
3. le Québec recouvre tous les pouvoirs de taxation qu'il a temporairement cédés au gouvernement du Canada;
4. le gouvernement du Québec légifère seul en matière de prestations familiales et sociales et qu'il établisse une structure favorisant les familles à partir du principe de la compensation des charges familiales, de juridiction provinciale, par opposition à la redistribution économique actuelle appliquée par le gouvernement fédéral;
5. seul le gouvernement du Québec établisse des mesures favorisant la natalité;
6. seul le Québec légifère en matière d'habitation, pour respecter les exigences des familles québécoises et la dignité de la personne humaine. Le gouvernement du Québec devra promouvoir surtout la construction de logis à prix modique et à taux d'intérêt réduit convenant aux exigences de la famille québécoise.

B — Pour les délégués de l'extérieur du Québec

Il est résolu que :

1. le gouvernement fédéral crée un ministère des affaires des Canadiens-Français hors du Québec, afin de donner à ceux-ci les droits dont jouissent les Québécois dans leur province;
2. les droits et pouvoirs réclamés et exercés en vue d'une saine politique familiale au Québec ne servent pas de prétexte au gouvernement fédéral pour nuire aux Canadiens-Français des autres provinces.
3. que l'on considère les questions d'habitation, de natalité et de Sécurité sociale comme étant du domaine des provinces et que les provinces formulent leur propre politique en ce domaine;
4. il est proposé que la législation sociale fédérale soit conçue d'après le principe de la compensation des charges familiales pour les provinces hors du Québec.
5. le Québec fasse pression auprès du gouvernement fédéral pour aider l'établissement d'une politique familiale propre aux besoins des Canadiens-Français établis hors du Québec.

M. Pierre Valton, Rouville

Père de huit enfants, je souscris entièrement à la résolution. La famille est la seule véritable cellule de la société et elle doit avoir droit de cité. Il est inconcevable de se moquer des grosses familles ; elles favorisent tout le développement du pays et procurent des enfants pour tous les gouvernements et une réserve abondante de travailleurs pour toute la nation. Pas de développement sans des citoyens forts et nombreux, pas avec des vieux et des malades, des pauvres et des solitaires ; l'exception confirme la règle. La famille n'est pas un luxe mais une nécessité vitale pour l'avenir d'un peuple qui veut vivre et durer. Ayons un peu de respect de nos origines et ne craignons pas d'imiter une tradition qui a fait ses preuves en France par exemple ; on est passé de 15 à 50 millions en 15 ans. Il faudrait à la famille des moyens naturels et correspondants de vivre et de subsister. Ça commande une politique réelle et familiale, pas comme celle que nos deux gouvernements Lesage et Johnson ont fait. Briser la famille, c'est tarir la source de notre vie nationale. La famille est sacrée et le salaire du père ne doit pas passer par l'Etat pour se rendre dans les mains de la mère. Mais la question la plus urgente dans la province de Québec est une vraie politique de la famille ayant pour base l'encouragement de l'initiative des pères et des mères de famille : dans des exemptions de base suffisantes, $1,000 pour un ménage, $500 pour les enfants jusqu'à 10 ans, $1,000 jusqu'à 18 ans, l'allocation familiale ensuite seulement. D'abord la justice, ensuite la charité directement reconnue et acceptée pour renforcer la première politique de liberté donnée par des exemptions. Il faut abolir certaines taxes, comme sur le vêtement ; il faut une politique d'habitation. Cette politique jouerait pour tout le monde, la ville comme la campagne, sans distinction subtile et paralysante de couleur, de race et surtout de profession. Alors, messieurs les députés, administrateurs des villes, à l'oeuvre et vite; armez-vous pour une escalade de la paix, ici chez nous, en réalisant grand; comme l'Expo l'a fait.

Mme Marie-Paule Laliberté-Rioux, Louis-Hébert

D'abord, je voudrais bien faire remarquer que cette assemblée représente vraiment les couches profondes de la nation, beaucoup plus qu'un député qui est souvent élu par 20 p.c. des votes. Quant à la résolution présente en matière sociale, la législation appartient aux provinces. Or le fédéral a institué un régime d'allocation familiale, et pour le faire, il s'est appuyé sur le point suivant : redistribution économique; juridiquement, il a pu alors s'ingérer dans les affaires des provinces. Au Québec, la nation envisage un régime d'allocations familia-

les d'après la théorie de la compensation des charges familiales, ce qui veut dire en tenant compte du nombre d'enfants, du revenu du père, des impôts, etc. Les allocations que le Québec a instituées dernièrement reflètent cette théorie de la compensation des charges familiales. Le Québec veut faire ses lois selon sa culture et sa mentalité, c'est-à-dire voir vraiment au bien-être de la famille. Il faut donc que le Québec voit à ses propres affaires et nous demandons à l'assemblée d'appuyer cette résolution.

M. André-Jacques Morin, Laval

J'appuie de tout coeur cette résolution, surtout le paragraphe numéro 3, à savoir que le Québec retrouve tous les pouvoirs de taxation qu'il a temporairement cédés au gouvernement du Canada. Ce gouvernement serait-il amnésique? Devrions-nous abandonner à jamais les pouvoirs de taxation du Québec prêtés depuis 1941? Nous ne devons pas laisser transformer notre argent en matériel de guerre. Rappelons au Québec les sommes colossales qui régleraient nos problèmes pacifiques, d'enseignement, de recherches et de sécurité sociale. J'appuie encore le paragraphe 5 invitant le gouvernement du Québec à établir des mesures favorisant la natalité. Fini de payer pour des canons: redonnons au Québec l'argent des Québécois pour favoriser la revanche des berceaux dans la prochaine République du Québec !

Mme Yolande Paré, Mercier

M. le président, j'approuve la résolution. Je l'approuve au complet. C'est très bien fait. Et je demande à tout le monde de dire oui, parce qu'il n'y a rien de mieux que ça. Mais il y a une autre chose que je voudrais vous dire. Je veux remercier tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration des Etats généraux, parce qu'ils le méritent réellement, de longs applaudissements. Ce sont des gens de la haute société. Dites-vous bien une chose : dès qu'on aura quelqu'un qui se tiendra debout, la masse saura suivre, parce que c'est tout ce qu'on attend. N'ayez pas peur!

M. Jean-Guy Chrétien, Mégantic

M. le président, je vote pour cette résolution. Je voudrais ici lancer un appel à tous les délégués des Etats généraux du Canada français, et tout spécialement à tous ceux qui ont souffert dans notre régime constitutionnel actuel, à voter pour cette résolution. Je lance un appel à tous les délégués ; qu'ils cessent de penser à leur pension de vieillesse, et qu'ils pensent à leurs enfants qui souffrent actuellement et qui souffriront demain si nous, Canadiens-Français, nous ne prenons pas en main notre destinée.

M. Onésime Piette, Joliette

M. le président, la politique familiale doit impérieusement relever de l'Etat québécois. La compétence québécoise dans tous les domaines se rattachant à cette politique familiale, doit être totale, exclusive, sans restrictions. C'est là le fondement primordial à la survie de la nation française d'Amérique. Un Etat québécois digne de ce nom ne saurait en aucun cas se soumettre à la compétence législative d'un Etat étranger qui légifère pour des citoyens québécois.

M. Jean-Luc Dion, Trois-Rivières

Je voudrais dire simplement que j'approuve entièrement cette résolution. Je ne voudrais pas ajouter trop de choses à ce qui a déjà été dit.

M. André Tanguay, Bourassa

M. le président, les délégués de l'extérieur du Québec ont résolu que le gouvernement fédéral crée un ministère des affaires des Canadiens-Français hors du Québec, afin de donner à ceux-ci les droits dont jouissent les Québécois dans leur province. J'apporte ici une réflexion. Je pense qu'un ministère des affaires des Canadiens-Français hors du Québec se comparerait à un ministère des affaires indiennes . . .

Les Etats autonomes de l'Ouest canadien n'ont pas besoin d'un médiateur des affaires des Canadiens-Français. Ils vont s'organiser avec leur autodétermination pour voir à leurs affaires et s'allier avec la majorité québécoise, c'est-à-dire l'Etat québécois. Il n'y a pas d'autre chose à faire et j'ajouterai ceci : je ne peux pas me permettre d'endosser cette résolution

intégralement pour les raisons que je viens de vous apporter, parce que je trouve que c'est audacieux de considérer mes frères de l'Ouest, des minorités de l'Ouest, de l'extérieur du Québec de cette façon-là. Et je m'y oppose formellement et j'espère que les délégués en tiendront compte.

M. Gérard Maisonneuve, Alberta

Je viens ici parler au nom de quelque six mille Canadiens-Français parlant le français dans la région du nord-ouest de l'Alberta. Je dois dire tout de suite que j'endosse la partie B de cette résolution, particulièrement le numéro 1 de cette section, car nous sommes convaincus que les droits dont jouissent les minorités au Québec, s'ils nous étaient accordés dans les provinces de l'Ouest, nous donneraient certainement plus de droits que nous n'en avons maintenant. En passant, je tiendrais à encourager les délégués hors du Québec à participer à tous les votes, même s'ils ne sont pas d'accord; ils doivent faire confiance à la direction des Etats généraux de bien analyser ces votes. Ce n'est pas en s'abstenant qu'on réalise quelque chose, c'est en participant et en faisant part de nos vues.

M. Lucien Deschamps, Bourget

M. le président, je suis père de neuf enfants et d'autant de petits-enfants. J'approuve la résolution, mais avec une petite nuance. J'espère que les Etats généraux mettront assez de lumière dans ceux qui auront à faire valoir nos points de vue auprès du gouvernement d'Ottawa, si vous voulez que tous les droits que nous avons perdus depuis cent ans, nous reviennent entièrement. Où ils s'en vont, je ne le sais pas. J'espère que les Etats généraux nous mèneront au Québec libre. Le Canada pour les Canadiens, le Québec pour les Canadiens-Français.

M. Roger Durocher, Bourget

J'appuie, monsieur le président, sans réserve, la résolution. Je suis surtout en faveur de l'article 6 de la résolution où il est question de promouvoir surtout la construction de logis à prix modiques. Ici, je formule le voeu que l'on répète l'expérience que la coopérative d'habitations de Montréal et bien d'autres coopératives en province ont réalisée. Ils ont procuré un toit à des familles de 9 à 12 enfants, vivant bien souvent dans de sordides taudis et j'ajoute que, aujourd'hui, ils ont conservé leurs maisons. Voilà une politique concrète. Et je suis en mesure de l'affirmer, car je suis l'un de ces propriétaires. Je vous remercie.

M. Pierre Rivard, Ahuntsic

M. le président, j'appuie la résolution dans tous ses aspects, sauf le numéro 5. Il faut assurer le maximum de sérieux pour toutes les résolutions qui émaneront des Etats généraux. En effet, il me semble que la "revanche des berceaux" est une chose périmée et que, contrairement à l'Inde ou à la Chine, nous n'en sommes pas encore rendus à l'occupation maximale du territoire québécois. Comme cette question relève uniquement des époux, je considère que tous les délégués de la salle doivent appuyer la résolution, mais en indiquant la nuance. Je vous remercie.

M. Pierre-Gilles Séguin, Jacques-Cartier

En relation directe avec la résolution actuelle de la famille et la politique familiale, que j'appuie, et afin de clarifier le terme "sécurité sociale," je me permets d'exprimer ceci. Sous l'aspect philosophique absolu, chaque nouveau-né, s'il vit, ou après une période plus ou moins longue, durant son cycle de vie du début, où il est un malade en puissance jusqu'à sa mort, qui est le dénouement inévitable pour tous, vit trois périodes. Il y a les périodes de préparation, d'activités et de retraite. Cette simple projection est le schéma de l'économie nationale, qui se situe pendant la période productive des habitants de la nation. A chaque stade de la vie, il faut une organisation générale et humaine de la protection réciproque pour le bien national. Ces considérations m'amènent donc à rechercher un organisme général pour l'ensemble des nouveau-nés à des cycles différents. Ceux-ci étant tous de futurs malades à des

époques variables, il est évident qu'il faut prendre les moyennes de soins généraux ou spéciaux à l'échelle numérique des vivants au sein de la nation. Un organisme, comme la sécurité sociale, est appelé tôt ou tard à remplir ces fonctions au sein de toute nation moderne ; les tâtonnements préalables des créations multiples des divers organismes démontreront par eux-mêmes leur inefficacité : les grèves de toute nature, l'instabilité, le mécontentement, la délinquance, le crime, le scandale seront des effets indirects d'un désintéressement de la protection publique et sociale pour la nation.

Mme Léon Bouvet, Nicolet

J'approuve la résolution. Espérons que les Québécois peuvent comprendre ces besoins et y répondre. Il faut établir une politique familiale qui nous convienne. Pour ceci, il nous faut, le plus tôt possible, recouvrer les pouvoirs de taxation cédés au fédéral lors des derniers conflits mondiaux. Les lois d'inspiration anglophone ne sont pas adéquates pour solutionner les besoins de la famille québécoise, en ce qui concerne la natalité, l'habitation et la culture. Je ne suis pas nataliste à outrance, mais les statistiques officielles démontrent qu'une politique favorisant la natalité s'imposerait, le taux de natalité du Québec étant le plus bas de toutes les provinces.

Partage des opinions exprimées sur la famille et la politique familiale

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	51	94	2	4	1	2	54
Zone 2	34	100	0	0	0	0	34
Zone 3	113	97	2	2	1	1	116
Zone 4	46	100	0	0	0	0	46
Zone 5	53	100	0	0	0	0	53
Zone 6	58	98	0	0	1	2	59
Zone 7	115	97	3	2	1	1	119
Zone 8	28	97	1	3	0	0	29
Zone 9	30	100	0	0	0	0	30
Zone 10	214	98	1	0	4	2	219
Associations	96	95	4	4	1	1	101
Total	838	97	13	2	9	1	860
ONTARIO	18	72	3	12	4	16	25
ACADIE	19	79	0	0	5	21	24
OUEST							
Manitoba	2	10	0	0	18	90	20
Saskatchewan	10	91	1	9	0	0	11
Alberta	13	81	1	6	2	13	16
Colombie	14	100	0	0	0	0	14
Total	93	64	2	3	20	33	61

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec et de l'Acadie.

Le dimanche, 26 novembre 1967, à 16 h 30,
sous la présidence de M. René Paré

La politique agricole

M. Guy Pelletier, Corporation des Ingénieurs Forestiers du Québec

Voici le texte du projet de résolution soumis par l'atelier économique :

Pour le Québec :

Il est résolu que le Québec ait compétence exclusive en matière de législation agricole, et que cette compétence, notamment mais non limitativement, s'étende à l'enseignement, la recherche, les fermes expérimentales, le crédit agricole, les ententes commerciales, l'aménagement régional et le développement agricole.

Pour les délégués de l'extérieur du Québec :

Il est résolu que le Québec établisse des relations étroites avec les autres provinces dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, des ententes commerciales, de l'aménagement et du développement agricole.

M. Jacques Lucques, Taillon

Monsieur le président, je ne veux pas exactement m'opposer à la résolution qui est ici présentée, mais il me semble que le problème primordial de l'agriculture québécoise a été complètement escamoté. Effectivement, ce qui est, à mon avis, primordial, ce n'est pas de trouver de vagues palliatifs pour résoudre le problème, mais plutôt de fournir aux agriculteurs du Québec la possibilité d'accéder au marché national. Aujourd'hui, au Québec, nous dépensons un milliard 500 millions de dollars pour acheter à l'étranger des choses que nous pourrions produire pour les trois quarts. Je vous dis cela, parce qu'à l'intérieur d'une équipe de géo-économistes, nous venons de terminer une étude sur le dépérissement agricole au Québec. Nous en sommes tous arrivés aux mêmes conclusions. Les cultivateurs du Québec ne peuvent pas vendre leurs produits. Nous avons vu dans le comté de Labelle, par exemple, des cultivateurs qui ont perdu chacun jusqu'à 50 000 sacs de pommes de terre, parce qu'on les importe du Nouveau-Brunswick, de l'Idaho et de l'Ile-du-Prince-Edouard. Nous avons remarqué que d'autres gens qui élevaient des animaux de race ne pouvaient pas les vendre, car le marché de gros est actuellement ici entre les mains de la Canada Packers, de la Swift ou Darmoor. Ces gens-là achètent directement dans l'Ouest, peu importe le prix que les agriculteurs québecois pourraient offrir, même des prix compétitifs. Donc, ce qui importe aujourd'hui, c'est établir des barrières douanières, afin que les cultivateurs québécois puissent produire ce dont la nation a besoin pour s'alimenter.

Je m'étonne énormément que les dirigeants des associations de cultivateurs, comme l'U.C.C. de M. Lionel Sorel, préfèrent faire le panégyrique de la Confédération, avec leurs accolytes, Laberge, Pépin et Sauvé des autres centrales syndicales, plutôt que de s'occuper du problème véritable de l'agriculture québécoise; c'est un scandale. En effet, voilà le véritable problème; je pense que l'on ne doit pas l'escamoter. La législation est une chose; et le marché national est une autre chose. Merci, monsieur le président.

M. Bertrand Boissonneault, Outremont

Monsieur le président, il est clair que nous nous acheminons par le truchement de cette résolution et de celles qui l'ont précédée, nous nous acheminons inexorablement, je crois, vers une certaine forme de souveraineté. Ce sera pour le mieux ou ce sera pour le pire. J'ai l'impression que ce sera pour le mieux et j'ai l'intention de voter pour cette résolution comme pour celle qui va suivre sur la monnaie et les banques et les autres qui l'ont précédée. Toutefois, cette résolution a une incidence économique et nous nous devons de ne pas ignorer cette incidence économique, qui peut se résumer dans les mots suivants: un Québec souverain ou un Québec quasi-souverain exige un Québec fort économiquement.

Or, un Québec fort économiquement c'est quelque chose qui dépend de chacun de nous; c'est quelque chose aussi qui touche chacun de nous individuellement. Qu'est-ce que cela veut dire? Ça veut dire que chacun de nous, que nous soyons travailleurs agricoles, que nous soyons d'une profession, artisans, ouvriers, fonctionnaires, nous devrons désormais travailler un tout petit peu plus fort. Nous devrons donner un rendement un tout petit peu meilleur. Ça veut dire que, collectivement, nous devrons être au point de vue agricole comme au point de vue de la production industrielle et manufacturière, meilleurs que nos concurrents de l'Ontario. Ça veut dire encore qu'il ne sera plus question pour nous d'être à la fine pointe des conditions de travail, comme celles, par exemple, qui existent dans certains secteurs de la fonction publique, où la semaine de travail est de 28½ heures actuellement et de 32½ heures. Ça veut dire que notre standard de vie pour quelque temps, pour quelques années, sera peut-être 5, 6 ou 7% plus bas que ce que nous voudrions. Que monsieur Untel, qui se promène dans une voiture Cadillac devra peut-être se contenter d'une Oldsmobile.

M. Ubald Pilon, Rouville

Monsieur le président, avec 35 ans d'expérience en agriculture, dont huit en recherches, je suis d'accord avec le projet de résolution tel que présenté, sauf sur certains points. Le premier, je n'en parlerai pas, parce que quelqu'un en a déjà parlé, à savoir, les marchés. Le second, c'est celui de la recherche agricole. J'aimerais souligner deux faits à ce sujet.

Premièrement, que la recherche agricole coûte excessivement cher; évidemment cela prend un personnel assez nombreux et qualifié, deux choses qui sont assez limitées chez-nous, au Québec. Me basant sur cet état de choses, je crois préférable de laisser à Ottawa la recherche fondamentale en agriculture, car centralisés sous une même direction, les coûts seraient d'autant diminués et les rendements, aussi bien quantitatifs que qualitatifs, en seraient sûrement augmentés. Par contre, le Québec devrait pouvoir prendre à sa charge et devrait s'occuper de la recherche appliquée. J'entends par là, celle d'application immédiate pour les cultivateurs; c'est celle-là même qui serait d'ailleurs la plus utile. Ces travaux de recherche que l'on pourrait entreprendre pourraient être plus facilement adaptés à nos besoins réels et immédiats, et Dieu sait qu'ils sont nombreux. Pourtant, il s'en fait très peu de valables présentement chez nous. Ne vaut-il pas mieux, même au prix d'un compromis mineur, à mon avis, s'assurer ainsi un succès réel avec deux paliers de recherches que d'aller vers un échec très probable en voulant trop embrasser, fut-ce même la belle Province !

M. Jean-Jacques Boisvert, Université de Sherbrooke

Monsieur le président, j'aimerais insister sur un point qui me paraît fondamental. Les meilleures terres au Québec se trouvent dans la plaine du Saint-Laurent. Or, la plaine du Saint-Laurent n'est pas immense; ce ne sont pas les prairies canadiennes ou américaines. En conséquence, il y a un phénomène, actuellement, qui apparaît et qui est excessivement dangereux pour l'avenir : c'est le problème de la spéculation foncière. Actuellement, dans la plaine du Saint-Laurent, et en particulier dans la région de Montréal, une grande partie des terres, qui sont les meilleures que possède la Province à tous points de vue, sont sous l'emprise de spéculateurs. Il arrive que même des cultivateurs s'empressent de vendre ces bonnes terres, pour l'appât que l'on met sous leurs yeux. Le problème est le suivant : la chose continue, on se réveillera d'ici 10 ou 15 ans, avec seulement des terres qui seront plus ou moins bonnes et on sera obligé d'acheter, déjà on le fait, mais on sera de plus en plus obligé d'acheter la plus grande partie de notre alimentation. Evidemment, je considère que c'est un problème qui est excessivement grave et le Québec doit faire en sorte de contrôler, et ce, le plus rapidement possible, les spéculations foncières pour que les meilleures terres agricoles restent aux cultivateurs, pour que l'on puisse se nourrir soi-même, comme on l'a dit tout à l'heure.

Mme Georgette Caza, Huntingdon

C'est une simple remarque et même une protestation que je fais, à titre de simple membre des Cercles des Fermières. Si on accordait au cultivateur, à l'agriculteur, au fermier ou à l'habitant si vous le préférez, la place qu'il doit obtenir dans les besoins de la province, tout changerait. Il est la nécessité primordiale puisqu'il est là pour jouer le rôle de nourricier, pour ainsi dire, de la province. Je crois que le problème de nos gouvernements serait moins grave au point de vue surpopulation des villes et puis nos jeunes resteraient plus sur nos terres et ils sauraient mieux comprendre aussi la chose la plus importante : "Vivre pour pouvoir étudier et mieux se gouverner."

M. Paul Boudrias,
Association des Jardiniers-maraîchers

Merci, monsieur le président. Nous ne sommes pas complètement d'accord avec la résolution sur l'agriculture. Nous avons quelque chose à ajouter, nous, de l'Association des Jardiniers-maraîchers de la région de Montréal. Nous aimerions que le

contrôle des importations en fruits et légumes soit fait par le Québec, qu'un office soit créé au Québec le plus vite possible. Oui, on devrait établir le contrôle des importations par le Québec des fruits et légumes, en période de production. Souvent, nous produisons et nous devons détruire nos légumes, parce que l'importation des fruits et légumes est laissée au bon plaisir des importateurs. Exemple : les patates. L'an dernier, Québec et Ottawa ont payé une prime pour les faire détruire, en même temps qu'au Québec, on importait des patates de Californie, à $7.00, $7.50 et $8.00 les cent livres. La même chose pour les producteurs de dindes et d'oeufs. Un contrôle s'impose et Ottawa est complètement inefficace en ce domaine. Nous avons tout fait : nous n'avons rien ménagé et nous n'obtenons rien d'eux. Tout leur est dicté par Washington. Québec doit prendre ses responsabilités dans ce domaine. Depuis plusieurs années, notre Acsociation des Jardiniers-maraîchers de la Région de Montréal demande la traduction simultanée au Conseil national d'horticulture à Ottawa et nous n'avons pas encore pu l'obtenir. Nous n'avons aucune nouvelle et il y a quatre ans que nous le demandons. On nous écrit en français . . .

M. Jean-Paul Corriveau, Joliette

Monsieur le président, je crois qu'il est temps que l'ingérence du Fédéral cesse dans nos affaires, surtout en ce qui a trait aux importations par ententes commerciales. Les paiements de péréquation jouent contre nous et ceci demeure vrai tant et aussi longtemps que les impôts seront perçus par Ottawa et que les ententes commerciales seront faites sur le dos du cultivateur québécois. Je demande à toute l'assemblée de voter en bloc en faveur de la proposition qui a été rédigée par des cultivateurs. Nous avons demandé que les ententes commerciales soient contrôlées par Québec. Nous nous sommes fiés aux légistes et aux législateurs en ce qui a trait à la constitution, mais quand on parlera d'agriculture, je demanderais qu'on nous donne notre chance. Je ne sais pas où nous irons avec la présente résolution, mais une chose est certaine, c'est que ça ne sera pas pire que ce l'est en ce moment, parce qu'avec un revenu moyen de $1 200. par tête, il y a très peu de cultivateurs qui ont des Cadillac; on en voit plus chez les avocats !

M. Denis Gervais, Laviolette

Monsieur le président, j'appuie cette résolution, premièrement, parce que notre agriculture a toujours été en infériorité par rapport aux autres provinces. Deuxièmement, parce que notre gouvernement provincial remettait et laissait la responsabilité au gouvernement central, qui prenait l'intérêt de la majorité de ceux qui composent ce gouvernement anglophone. Or, avec cette résolution, notre association professionnelle saura que cette responsabilité dépend des nôtres qui dirigeront le nouvel Etat du Québec.

Je vais vous donner deux exemples pour démontrer pourquoi notre agriculture au Québec est inférieure sur deux points de vue. Celui qui fait du lard est payé .01 meilleur marché sur le marché de Montréal qu'à Toronto, quand c'est la province de Québec et le marché de Montréal qui consomment le plus de lard. Deuxièmement, le Fédéral a créé un "pool" du grain et défend aux provinces d'aller acheter le grain chez les cultivateurs de l'Ouest, qu'eux ne peuvent pas nous vendre; par le fait même, il nous coûte $1.00 de plus les cent livres.

M. René Dubuc, Laprairie

Monsieur le président permettez-moi de demander à tous les participants de cette Assemblée d'appuyer fortement la résolution. Mes prédécesseurs ici, cultivateurs, ont développé certains points. J'attirerai l'attention sur le fait que notre agriculture québécoise est organisée surtout en vue d'une industrie, l'industrie laitière. Les producteurs du Québec souffrent énormément de l'attitude du gouvernement fédéral, de son inertie et de sa politique inadaptée. Les cultivateurs du Québec sont obligés, pour faire entendre leurs voix, d'organiser des marches, d'obliger de pauvres gens qui gagnent à peine

$1 500. à $1 800, par année, de la Gaspésie, de Chicoutimi, du Lac Saint-Jean, de partout, de faire des marches sur Québec, pour que leurs voix soient entendues. Je crois que l'on doit appuyer la résolution, fermement, afin que les cultivateurs québécois aient au moins un espoir. Actuellement, on se pose la question : où sera la relève de demain ? C'est le problème crucial dans nos campagnes. Je le souligne ici, le problème est très grave. Nos jeunes ne veulent plus de la terre, parce qu'elle n'a pas la parité de revenus avec les autres classes de la société; et que sera demain la nation si elle n'a pas la terre pour subvenir à ses besoins ? La terre doit assurer la survie de la race canadienne-française. L'agriculture du Québec est dans une impasse. Toutes les classes de la société doivent faire tout en leur possible pour la rendre plus prospère.

M. Yvon Brisson, Notre-Dame-de-Grâce

Monsieur le président, je désire appuyer cette résolution, mais tout de même je me pose une question. Pourquoi dans la résolution a-t-on omis complètement nos forêts canadiennes ? On sait que, par le truchement des impôts fédéraux, le fédéral s'empare de plus d'argent rapporté par nos forêts québécoises que le gouvernement du Québec lui-même. Je me demande donc pourquoi il n'y aurait pas un complément à cette résolution-là qui parlerait des forêts québécoises.

M. Hughes Poulin, St-Laurent

Monsieur le président, j'appuie entièrement la proposition. Je pense qu'il est important que les gens sachent que sur les subventions agricoles accordées par le gouvernement fédéral, seulement depuis les années 50 à 61, il y a une véritable discrimination. Les chiffres varient entre 40 et 85 millions de dollars entre le Québec et les agriculteurs du reste du Canada.

Partage des opinions exprimées sur la politique agricole

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	53	96	2	4	0	0	55
Zone 2	38	100	0	0	0	0	38
Zone 3	110	98	2	2	0	0	112
Zone 4	46	100	0	0	0	0	46
Zone 5	49	98	1	2	0	0	50
Zone 6	63	100	0	0	0	0	63
Zone 7	119	99	1	1	0	0	120
Zone 8	24	100	0	0	0	0	24
Zone 9	30	100	0	0	0	0	30
Zone 10	225	99	1	0	2	1	228
Associations	94	95	3	3	2	2	99
Total	851	98	10	1	4	1	865
ONTARIO	19	82	2	9	2	9	23
ACADIE	20	69	3	10	6	21	29
OUEST							
Manitoba	2	10	0	0	17	90	19
Saskatchewan	10	77	1	8	2	15	13
Alberta	14	78	1	5	3	17	18
Colombie	9	75	0	0	3	25	12
Total	35	57	2	3	25	40	62

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec, de l'Ontario et de l'Acadie.

Les relations internationales

M. Pierre-André Julien, Trois-Rivières

Monsieur le président, voici le projet de résolution émanant de l'atelier politique :

A — Pour le Québec

Il est résolu que :

Le Québec doit assumer lui-même la conduite de ses relations avec les pays étrangers et ce, dans tous les domaines. En particulier :

a) il doit pouvoir négocier et conclure seul les traités dans tous les domaines et les mettre lui-même en oeuvre;

b) il doit pouvoir adhérer, en tant que membre de plein droit, à toute organisation ou association internationales;

c) il doit pouvoir entretenir des relations diplomatiques et consulaires bilatérales ou multilatérales avec tout Etat étranger;

d) il doit avoir la pleine maîtrise de sa politique étrangère et de sa politique de défense;

B — Les Canadiens-Français établis hors du Québec respectent l'option adoptée par les Etats généraux sur les relations internationales futures du Québec. Dans l'éventualité où cette option deviendrait une réalité, voici ce que les Canadiens-Français établis hors du Québec exigent en matière de relations internationales:

1. que les gouvernements des provinces où habitent des citoyens francophones se prévalent de l'accord-cadre conclu entre le Canada et la France en matière culturelle et de tout autre accord du même genre que le Canada pourrait signer avec tout pays et Etat francophones;
2. que le Québec prenne les mesures appropriées pour que les provinces canadiennes accordent à leurs citoyens francophones un traitement égal au traitement accordé par le Québec à sa minorité anglophone.

M. Pierre Patenaude, St-Laurent

Voici, il n'y a aucune hésitation à avoir sur ce projet parce qu'actuellement, nous sommes devant un dilemme constant. En effet, vous savez certainement que les relations internationales et les traités doivent être conclus par le gouvernement fédéral. Cependant, pour être mis en oeuvre ici dans les provinces, il faut l'autorisation des provinces. Cela entraîne deux solutions : la première, c'est qu'ordinairement le fédéral passe des traités par exemple sur le salaire minimum et les provinces ne les reconnaissent pas; ce qui fait que le pays (je dis le mot pays, mais je ne l'aime pas), mais le pays, le Canada perd la face devant les autres nations. Deuxièmement, très souvent les provinces ou les Etats comme le Québec voudraient passer certaines ententes internationales pour s'épanouir et ne le peuvent pas, parce que le gouvernement fédéral qui est dirigé par une majorité anglo-saxonne, le refuse presque constamment. Nous sommes donc devant un dilemme: ce que nous voulons, nous ne pouvons l'avoir, et ce que nous ne voulons pas, le fédéral le passe. C'est un peu l'histoire de notre pays depuis toujours . . .

M. René Dupuis, Limoilou

Monsieur le président, je demande à tous les délégués de voter pour cette résolution. Etant donné que les Nations-Unies ont reconnu que tous les peuples ont droit à leur libre détermination et qu'en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel, je demanderais qu'on ajoute ceci en plus à la résolution : que rapport soit fait à l'O.N.U. de notre volonté d'autodétermination tel qu'exprimé par les Etats généraux du Canada français. Je vous remercie.

M. Georges Adam, Jean-Talon

J'invite les délégués, monsieur le président, à se prononcer cent pour cent en faveur de la présente résolution et, étant donné la relation très étroite qui existe entre l'immigration et les relations internationales, je me permets de la compléter en vous faisant part de certaines recommandations qui concernent plutôt l'immigration. Je crois que ça fera plaisir à nos confrères des minorités des autres provinces. Donc, je recommande que le gouvernement nomme dans certains pays francophones un conseiller en immigration et adopte au plus tôt une loi établissant le ministère de l'immigration qui coordonnerait les recherches et les initiatives amorcées dans plusieurs ministères concernant les immigrants et la migration. Ensuite que le système scolaire et l'éducation permanente favorisent dès leur arrivée l'intégration des immigrants et leurs familles au groupe ethnique canadien-français par une meilleure connaissance de

notre langue, de notre culture, de nos coutumes, de notre histoire, de nos institutions politiques et économiques, ainsi que des codes régissant le travail. Que le gouvernement lance une campagne d'information populaire pour convaincre nos Québécois que l'immigrant bien recruté est un actif et nous incite à accueillir avec bienveillance les familles d'immigrants en les intégrant dans nos groupes d'amis et dans nos organisations communautaires. Que le gouvernement accorde immédiatement le budget nécessaire pour accélérer les études commencées, afin de relever et d'analyser l'information statistique sur l'immigration, l'émigration, les prévisions démographiques estimées d'après nos besoins, le nombre et la qualité des immigrants que le Québec pourra absorber durant les prochaines années en vue d'élaborer scientifiquement une politique rationnelle d'immigration.

M. Jacques Lucques, Taillon

Monsieur le président, j'appuie la présente résolution sur les relations internationales. Je demande à toute l'assemblée de soutenir unanimement une telle résolution qui, je pense, est extrêmement importante pour l'avenir de la nation québécoise. Je pense qu'il est inconcevable qu'un Etat étranger engage, par des traités et des alliances, le peuple québécois dans des actions que celui-ci n'approuve pas. Je pense en particulier à l'action des délégués du Canada à l'O.N.U., qui s'opposent très souvent pour favoriser leurs complices britanniques ou américains, à l'indépendance de peuples comme celui de Porto-Rico, comme celui de la Fédération de l'Arabie du Sud, organisation fédérative formée par les Anglais et qui, comme nous l'avons vu, s'est écroulée très récemment. Je demande également aux gens qui sont présents de considérer les récentes accusations qui ont été portées par le roi du Cambodge contre les activités des délégués canadiens à la Commission internationale sur le Vietnam. Les délégués canadiens étaient des espions des Américains officiellement. Je crois également qu'il est important pour le gouvernement du Québec et le peuple québécois de savoir si on doit dépenser l'argent de nos taxes et de nos impôts à fournir des contre-torpilleurs au Pakistan, construire des bases de missiles pour satisfaire aux intérêts de l'O.T.A.N. plutôt que de satisfaire nos propres intérêts. Merci, monsieur le président.

M. G. V. Bourbonnais, Jacques-Cartier

Monsieur le président. Un délégué de l'Ouest, tantôt, s'est objecté à ce que nous parlions des Canadiens-Français d'outre-frontière. Je parlais de la frontière entre l'unilinguisme officiel et le bilinguisme à sens unique. Je désire terminer mon intervention en affirmant, en appuyant plus fortement la présente proposition. Pour obtenir une reconnaissance officielle à l'ONU, j'affirme que nous devons poser le principe reconnu dans une affaire militaire, principe qui a été subi et vécu par Napoléon, la concentration des forces pour gagner la victoire finale. Québec, c'est le territoire, Québec, c'est la patrie. A vous de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, de venir nous aider d'abord et de revenir ensuite. Pour quand ? Si, à la suite de ces délibérations, nos gouvernements n'agissent pas d'ici un an, dans le sens positif des propositions officielles et officieuses de cette assemblée, je suggère que nous nous réunissions de nouveau pour créer l'assemblée constituante et déclarer à l'ONU la souveraineté du Québec, dans la coopération internationale, à commencer par le reste du Canada si possible.

M. Claude Lalande, Deux-Montagnes

Monsieur le président, j'approuve dans son entier la présente résolution. Si nous formons une nation, nous en formons une et cela, je pense, est évident, nous avons non seulement le droit, mais le devoir d'être une nation de premier ordre. Et pour moi, une nation de premier ordre, c'est au moins une nation qui est reconnue officiellement sur le plan international. Pour ce faire, nous devons tout tenter pour nous élever au rang des autres nations. Former une nation implique de graves devoirs. Nous ne pouvons logiquement nous

proclamer une nation et refuser de nous hisser aux rangs des autres nations normales. Or, posséder le contrôle de sa diplomatie, avoir un siège à l'ONU, participer aux plans d'entraide internationaux, sont autant de voies normales par lesquelles le Québec manifestera sa présence sur le plan international et ainsi, se fera reconnaître comme une nation moderne, vivante, normale.

M. Jean-Jacques Leroux, Lafontaine

Je veux parler en faveur de cette résolution. Ce grand rassemblement historique des Canadiens-Français est l'expression même de la souveraineté populaire. Ce grand jour est enfin arrivé ! Ce grand jour de l'histoire que l'on attendait avec impatience depuis quatre ans. Que de luttes, de recommencements, de reculs et de pas en avant ont dû connaître et soutenir les Etats généraux pour mener à bien ces présentes Assises nationales ! Le temps des paroles et des pensées est terminé à jamais. Il nous faut passer maintenant à celui des actes et des oeuvres. Soyons toujours, chers compatriotes québécois, unis dans la pensée et diversifiés dans l'action, afin de prendre le chemin qui nous mène vers notre liberté économique, sociale, culturelle et politique. Souvenons-nous du jour de la leçon historique que nous ont laissée nos frères de France.

M. Lionel Duguay, Nicolet

Merci, monsieur le président. Je parle en faveur des relations internationales. J'approuve d'emblée cette résolution et je veux y apporter mon témoignage en y fournissant certains faits dont nous avons tous été témoins cette année. L'Expo universelle de Montréal a attiré des chefs d'Etat de divers continents et nous, du Québec, nous étions fiers de recevoir ces représentants, sans discrimination de couleur, de race, de nationalité ou autres. Or, voilà que nous avons reçu avec beaucoup plus de chaleur notre grand cousin de France, de son petit nom Charles, qui décida de voyager de villes en villages. Cette réception trop chaleureuse a déplu à certains individus d'Ottawa qui, ayant autorité dans ce domaine international, ont proclamé cette visite comme "non-recevable" (Pardon, je me suis trompé, je parlais en anglais). Est-ce qu'il nous faut au Québec, chez nous, suivant les normes d'Ottawa, accueillir froidement nos amis, les applaudir en silence, se cacher ou encore les laisser passer devant des cordons de policiers vus d'arrière. Ce serait royalement gracieux!

M. René Morin

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je voudrais surtout demander aux Canadiens-Français d'outre-frontière de faire preuve d'un esprit d'union, cet après-midi, dans cette résolution. D'ailleurs, ils l'ont prouvé, ils commencent à comprendre qu'un Québec libre pourra les aider beaucoup plus qu'un Québec provincial. Il faut que vous regardiez la proposition. Il y a une partie qui sous-entend, bien entendu, l'indépendance du Québec. La deuxième partie, elle est faite justement au cas où le Québec deviendrait indépendant. Nous prévoyons déjà de protéger les minorités. Lorsque le Québec sera indépendant, à l'ONU, nous pourrons protéger beaucoup plus les minorités que nous ne pouvons le faire maintenant, dans un Etat colonial comme nous sommes. Je voudrais personnellement féliciter les organisateurs de cette magnifique assemblée des Etats généraux.

Monsieur le président, le seul fait de voter le droit à l'autodétermination nous donne fatalement, parmi les choix que nous devons prendre, le droit à l'indépendance et ça c'est absolument prévu dans la Charte des Nations unies. Alors, je voudrais demander ici, comme un voeu, que nous fassions pression sur le gouvernement.

M. Jean-Louis Lebel, Alberta

Monsieur le président, puisque je vais exprimer une opinion qui va à l'encontre de celle d'un grand nombre des personnes ici présentes, je me sens comme Daniel dans la fosse aux lions. J'espère toutefois que vous

aurez la délicatesse de respecter cette opinion. Je voudrais, tout d'abord, vous assurer que les délégués de l'extérieur sont conscients et peut-être plus conscients que beaucoup de nos frères québécois des difficultés qui se posent pour assurer la survivance de notre langue maternelle, de notre culture française et de nos traditions. Que les Canadiens-Français aient des revendications justes dans plusieurs domaines, y inclus celui dont nous parlons maintenant, d'accord. Que les Canadiens-Français prennent les mesures nécessaires pour assurer non seulement la survie, mais l'épanouissement de notre langue et de notre culture, d'accord. Mais, monsieur le président, nous regrettons qu'en voulant atteindre cette fin, les Etats généraux adoptent des résolutions comme celle que nous discutons en ce moment, qui enlèverait toute compétence au gouvernement fédéral dans des domaines qui affectent le bien-être du Canada.

Partage des opinions exprimées sur les relations internationales

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	48	91	5	9	0	0	53
Zone 2	38	97	0	0	1	3	39
Zone 3	100	90	10	9	1	1	111
Zone 4	41	93	1	2	2	5	44
Zone 5	48	94	0	0	3	6	51
Zone 6	62	100	0	0	0	0	62
Zone 7	109	91	7	6	4	3	120
Zone 8	28	100	0	0	0	0	28
Zone 9	27	90	1	3	2	7	30
Zone 10	216	95	6	3	5	2	227
Associations	87	87	12	12	1	1	100
Total	804	93	42	5	19	2	865
ONTARIO	16	73	4	18	2	9	22
ACADIE	14	64	5	23	3	13	22
OUEST							
Manitoba	2	10	0	0	17	90	19
Saskatchewan	4	29	8	57	2	14	14
Alberta	6	33	11	61	1	6	18
Colombie	13	100	0	0	0	0	13
Total	25	39	19	30	20	31	64

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec et de l'Ontario.

La monnaie et la banque

Voici le texte du projet de résolution proposé par l'atelier économique :

Pour le Québec :

1. le Québec doit créer la Banque du Québec, qui exercera un contrôle sur les institutions financières du Québec reliées aux fonctions bancaires et parabancaires;
2. la Banque du Québec participe avec la Banque du Canada à l'élaboration de la politique monétaire.

Pour les délégués hors du Québec :

1. le Conseil d'Administration de la Banque du Canada soit composé en majorité d'administrateurs nommés par les provinces.
2. Il est résolu que l'on étudie la possibilité que la Banque du Canada soit structurée comme le "Federal Reserve System" des Etats-Unis, avec des régionales proposées au développement économique des grandes régions canadiennes, la direction régionale étant assurée par une majorité régionale.

Mlle Suzanne Larocque, Laurier

Monsieur le président, je voterai contre cette résolution. La politique monétaire est un instrument très employé par les gouvernements modernes. Elle s'est souvent avérée aussi efficace que la politique fiscale pour la stabilisation générale de l'économie d'un pays. Il est donc nécessaire et indispensable que le Québec, en tant qu'Etat, soit le seul responsable de sa politique monétaire. Si, par

la suite, la population québécoise manifeste le désir que la politique monétaire d'un autre pays quel qu'il soit, soit coordonnée avec la sienne, il appartiendra au gouvernement du Québec par l'intermédiaire de la Banque du Québec de négocier les modalités de cette coordination. Le Québec pourrait même s'il le désirait céder une partie de ses pouvoirs en matière de politique monétaire à un organisme supra-national. Il s'agirait là d'une délégation de pouvoirs souverains. Le pouvoir de politique monétaire demeure théoriquement entre les mains du Québec qui en aurait cédé volontairement l'exercice à un organisme quelconque. C'est très différent, monsieur le président, de ce que contient la résolution sur la table. Selon les conseillers de l'atelier économique, ladite résolution suppose que la Banque du Canada élabore une politique monétaire et que, en cours d'élaboration, la Banque du Québec puisse intervenir, cette intervention pouvant même se limiter à un simple pouvoir consultatif. C'est pourquoi je crois qu'il est très important de rejeter la résolution qui reconnaît la souveraineté d'un gouvernement étranger en matière de politique monétaire au Québec, tout en concédant au gouvernement du Québec un certain rôle beaucoup trop flou et imprécis dans la détermination de cette politique monétaire. Il s'agit simplement pour nous d'obtenir la compétence constitutionnelle en matière de politique monétaire.

M. Lucien Venne, Mercier

Monsieur le président, j'ai fait partie des comités de la monnaie et de la banque. Je demande à tous les délégués de voter contre cette proposition; et je me permets de leur suggérer de la remplacer par la suivante: 1° le gouvernement du Québec doit créer la Banque du Québec et accorder, selon la loi, des chartes pour incorporer d'autres banques privées au Québec; 2° que la Banque du Québec ne participe pas avec la Banque du Canada à la politique monétaire, mais que le Québec soit seul à s'occuper des banques dans l'Etat du Québec. La monnaie étant le premier facteur économique, nous ne pouvons pas exister et vivre selon nos aspirations dans un Québec fort, dans un Québec libre sans cela; autrement la banque du Québec ne serait qu'une succursale de la Banque du Canada.

M. Lucien Deschamps, Bourget

J'approuve la résolution, monsieur le président, à la condition qu'on soit toujours en coopération avec le gouvernement central. Il faut admettre qu'on fait encore partie du Canada. Je me demande quand on fait prendre le vote dans les autres provinces, comment est-ce qu'ils vont voter là-dessus? Alors, mesdames et messieurs, c'est la seule restriction que je voulais amener.

M. Jacques Guay, Gouin

Monsieur le président; je suis contre cette résolution pour la bonne raison que le Québec seul est en mesure de bien s'occuper lui-même de ses propres affaires.

M. Guy Vaillancourt, Argenteuil

Monsieur le président, amis délégués des Etats généraux, je voterai contre ce qui nous est proposé et je vous invite à faire de même. Voici deux raisons: la masse monétaire dans le système proposé est sous le contrôle de la Banque du Canada. L'expansion ou la restriction du crédit est sous le contrôle de la Banque du Canada. Voici en pratique ce qui peut arriver: si Québec vote une loi à l'effet de créer un fonds industriel, disons de 100 millions, ceci va augmenter le crédit des industries; par hasard et au même moment, la Banque du Canada décide de restreindre le crédit, qu'arrivera-t-il? Le Québec devra s'incliner et, comme toujours, aller quémander à Ottawa et s'amender. Voici ce que je propose : d'annuler les trois articles existants et les remplacer par celui-ci et je cite : le Québec dicte à la Banque du Canada sa politique bancaire sur son territoire et le cas échéant, crée sa propre banque et monnaie. Merci.

M. Georges Caron, Louis-Hébert

Au risque de jeter une douche froide sur l'enthousiasme des délégués, je leur demande d'approuver la résolution telle que dictée. Je reconnais que l'article 3, présentement ne correspond pas à mes opinions. Cependant,

vu qu'il est impossible de refaire cette résolution-là, nous sommes obligés d'accepter cette situation boiteuse. Cependant, il est bon de rappeler aux délégués que, même si demain, nous avons la souveraineté du Québec, nous aurons en commun une dette obligataire de 8 milliards sur laquelle il n'y a aucun actif, un résidu de dette de guerre. Nous aurons à équilibrer une balance commerciale. Je crois qu'il se fait une étude présentement au gouvernement du Québec qui va nous dire quelle est la balance commerciale du Québec avec le Canada et l'étranger. Il est nécessaire, si on veut même arriver à la souveraineté d'assurer la stabilité de la devise qui a cours au Québec. Si la balance commerciale est trop déficitaire, il faudra coopérer et même forcer notre co-partenaire à nous aider à établir l'équilibre de cette monnaie. C'est essentiel. Je vous demande de faire confiance à des spécialistes qui ont agi avec une très grande sincérité lorsqu'ils ont écrit cela. Et l'article 2 mentionne bien que la Banque du Québec travaillera en coopération avec la Banque du Canada. On n'a pas dit que l'une des deux serait subordonnée à l'autre.

M. Jacques Lucques, Taillon

Je regrette, monsieur le président, de ne pas faire confiance aux spécialistes qui ont collaboré à cette résolution sur la monnaie et sur la banque et je pense que l'article no 2, spécialement, est tout à fait incompatible avec ce qu'on peut appeler la souveraineté. Un Québec souverain doit lui-même décider si sa banque va participer avec d'autres pays à des accords ou à des arrangements quelconques. D'autre part, je pense qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les boeufs, l'indépendance d'abord, l'interdépendance ensuite, s'il y a lieu et si ça fait notre affaire. Donc, je demande à tous les délégués ici de voter contre cette résolution sur la monnaie et sur la banque.

M. Michel David, Fédération des Etudiants-Maîtres

Comme vous le savez, on n'a pas attendu les Etats généraux pour penser en fonction de l'an 2,000. Monsieur le président, je vais aller dans le même sens que les délégués précédents. J'invite l'assemblée à voter contre cette proposition: 1° parce qu'elle est ambiguë; 2° parce qu'elle est peureuse; et 3° parce qu'elle est dangereuse. Elle n'inclut le Québec ni dans un système constitutionnel ni dans un système souverainiste, dans aucun système. La première proposition: si nous étions dans une confédération, le terme relié serait très ambigu. L'article 2 qui pouvait sous-entendre l'indépendance ou une confédération, je me demande le terme "participer" ne précise pas dans quelle mesure. L'article 3: je trouve que cet article s'inscrit dans l'indépendance du Québec, alors si jamais on s'occupe des nominations à la Banque du Canada, ce sera de l'ingérence étrangère, puisque le Canada, ce ne sera pas notre patrie.

M. Paul Sabourin, Saguenay

Monsieur le président, je vais demander à l'assemblée de voter contre cette proposition. Si nous optons au point de vue international pour la pleine souveraineté, il serait ridicule qu'au point de vue bancaire, nous la restreignions. Ça ne veut pas dire que je suis pour le marasme au point de vue économique, mais dans les autres provinces du Canada et à Ottawa, on a autant intérêt à collaborer à la suite de la souveraineté du Québec avec la Banque du Québec pour rencontrer nos obligations. Cette chose-là pourra se faire par la suite par pouvoirs délégués, mais en respectant la souveraineté du Québec qui doit s'occuper de ses affaires du début à la fin et choisir avec qui il doit collaborer par la suite au point de vue financier, bancaire ou autre.

M. Pierre Patenaude, Saint-Laurent

Je pense que pour tout ce que madame Larocque a dit au début, dans la première intervention, il faut nécessairement rejeter cette proposition.

M. Guy Pelletier, Corporation des Ingénieurs forestiers

Monsieur le président, je crois, et j'emploie les mêmes termes que M. Caron tout à l'heure, je crois que je jette un peu une douche froide sur

l'assistance. Je pense tout de même que les délégués devraient approuver cette résolution avec la nuance suivante, à savoir, peut-être : de rejeter le point no 3. Je voudrais donner une seule raison à savoir que, si nous devenons indépendants, ce que je souhaite, il nous faudra, cependant, continuer de faire des échanges internationaux. Or, la seule garantie que nous pourrons donner pour faire des négociations sera la valeur de notre monnaie qui, actuellement, est le dollar reconnu internationalement. Donc, je ne crois pas que nous devrions rejeter cette résolution, même si on a peur, car il me semble très impossible, qu'en vertu de l'article no 1, le gouvernement ou la Banque du Canada nous dicte notre conduite en matière bancaire et parabancaire.

M. Pierre Courcelles, Deux-Montagnes

Monsieur le président, les études que nous avons faites avaient pour but de nous faire prendre conscience jusqu'à quel point le Québec est présentement limité et cela, principalement, dans les matières économiques. Or, nous nous entendons tous, non pas pour quémander des pouvoirs économiques, mais pour se les donner par voix législative québécoise. Or, à l'heure présente, de multiples intermédiaires décident de notre avenir économique; ils feignent de le préparer.

En définitive, dans tous ces débats d'ordre économique, c'est de notre sécurité collective dont il est question. Donc, s'il est vrai que l'économie est le moteur de toute une société, je ne vois pas comment on pourrait laisser à Ottawa la gérance de nos affaires, de notre crédit. Je ne vois pas, non plus, comment on pourrait créer une Banque du Québec en laissant place à une banque canadienne de laquelle nous serions tributaires. Il convient donc de créer une banque québécoise purement et simplement pour qu'enfin, nous ayons le droit à la croissance économique, en faisant servir notre épargne à des fins québécoises. Je vois fort bien une collaboration transitoire avec la Banque du Canada, mais après cette transition, nous nous gérerons nous-mêmes et pour cette raison, monsieur le président, je m'opposerai à cette proposition et je demande qu'on la reformule.

M. M.J. Lefranc-Mercier, Bourget

Monsieur le président, je voterai contre, parce que je considère surtout qu'à l'alinéa 1er, l'expression "contrôle" est précédé par le mot "un" que je considère imprécis. On aurait dû dire "le" contrôle et non "un" contrôle. A l'alinéa 2, là-aussi, je considère que le participe n'est pas assez fort, on pourrait presque dire "participe passé". Et à l'alinéa 3, j'imagine un peu que c'est de l'ingérance étrangère, mais je pense que là on a vraiment l'esprit de ceux qui ont voté ou de ceux qui ont élaboré le texte, parce qu'à ce moment-là, on nous parle de la façon de nommer des gens à la Banque du Canada et on a presque l'impression que nous demeurons une province, alors que nous ne sommes absolument pas une province. Maintenant, il est essentiel aussi de considérer que, dans le système bancaire, on contrôle surtout le crédit, quand on parle d'une banque nationale. Vous pouvez vous référer à ce qu'on appelle, surtout au Canada français, l'encyclopédie britannique, vous verrez que le crédit est la base d'une économie dans un état normal. Je pense que, seule, la Banque du Québec doit avoir l'entier contrôle du crédit.

Partage des opinions exprimées sur la banque et la monnaie

	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Tot.
QUEBEC							
Zone 1	25	51	22	45	2	4	49
Zone 2	19	51	15	41	3	8	37
Zone 3	63	60	31	29	12	11	106
Zone 4	14	31	20	45	11	24	45
Zone 5	20	40	20	40	10	20	50
Zone 6	15	26	38	65	5	9	58
Zone 7	44	41	43	41	19	18	106
Zone 8	3	13	16	70	4	17	23
Zone 9	10	37	14	52	3	11	27
Zone 10	95	46	90	43	23	11	208
Associations	54	57	29	31	11	12	94
Total	362	45	338	42	103	13	803
ONTARIO	6	30	4	20	10	50	20
ACADIE	7	44	3	19	6	37	16
OUEST							
Manitoba	2	11	0	0	16	89	18
Saskatchewan	3	21	6	43	5	36	14
Alberta	5	28	13	72	0	0	18
Colombie	5	42	3	25	4	33	12
Total	15	24	22	36	25	40	62

Le projet de résolution n'est adopté par aucune des quatre régions.

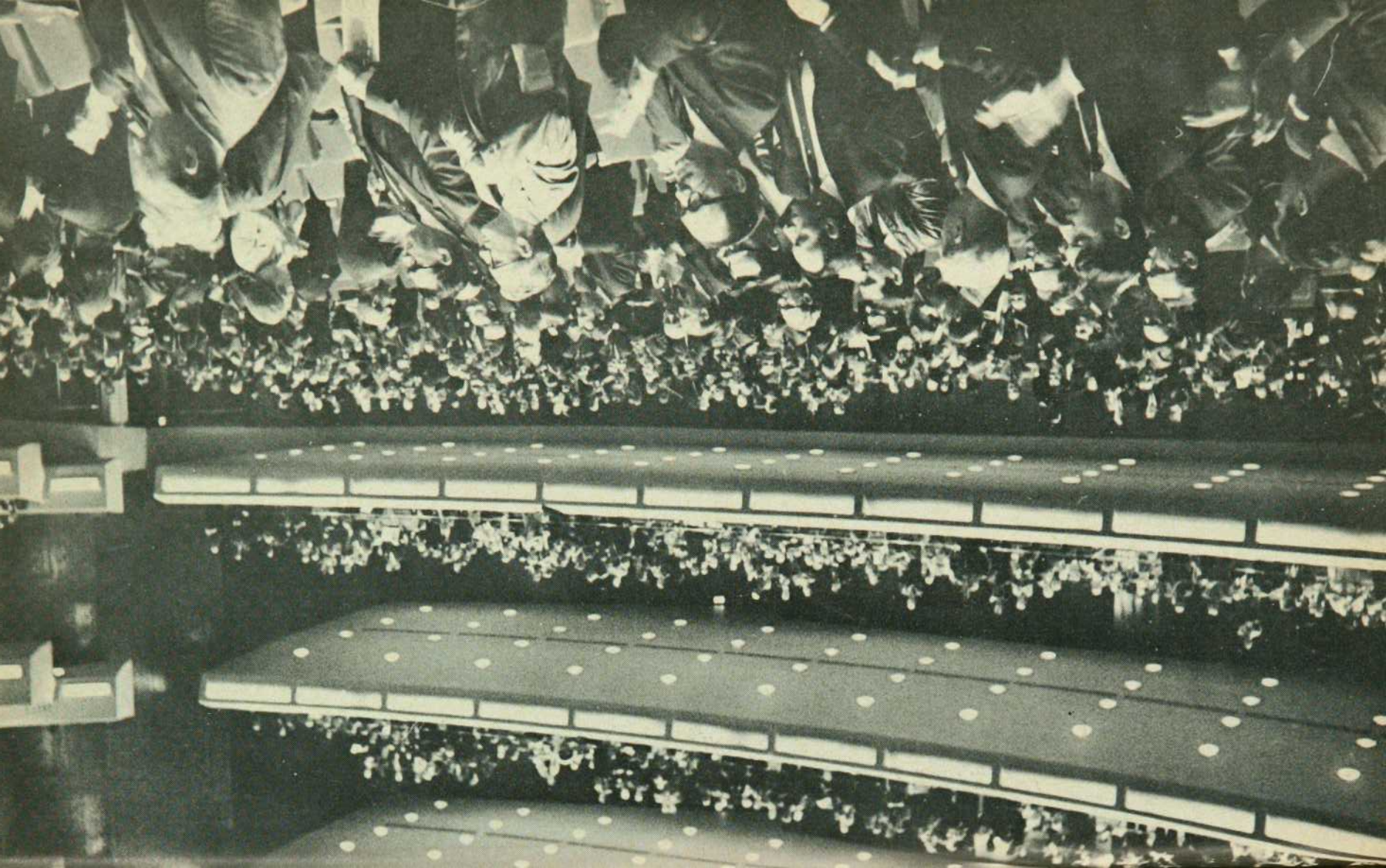

Chapitre VI

LES RÉSOLUTIONS

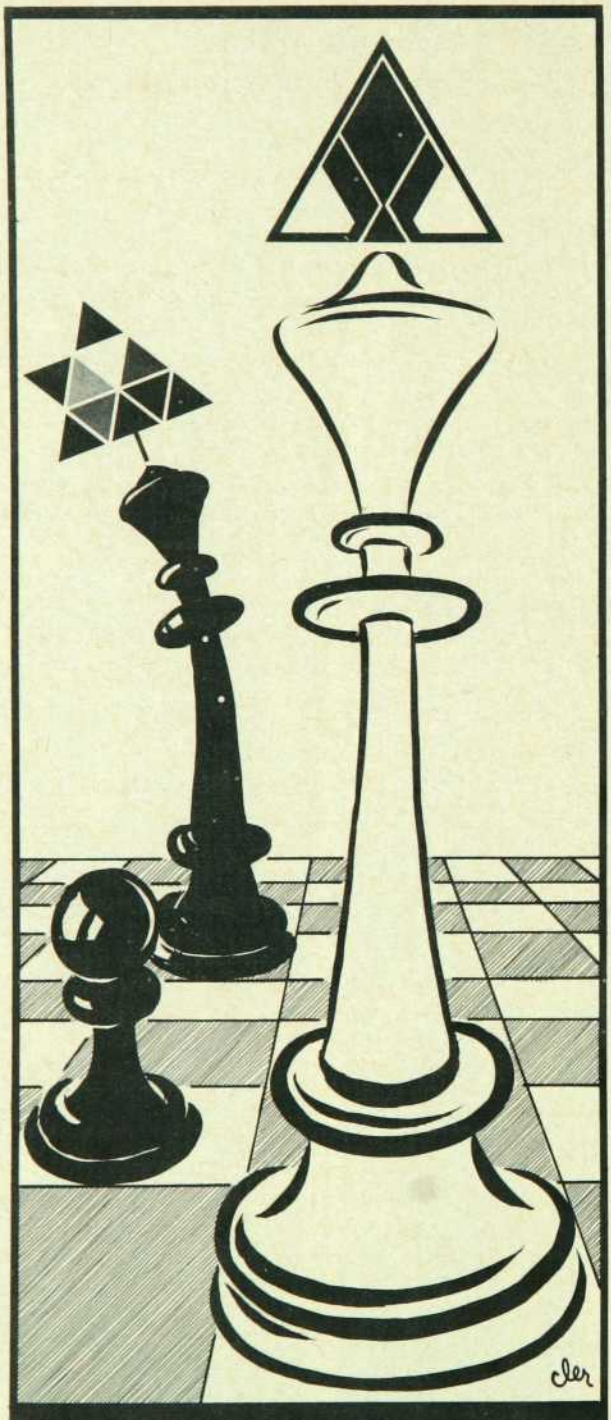

101e coup:
aux États généraux à jouer

Déclaration préliminaire sur le droit d'autodétermination

Les Etats généraux du Canada français, réunis en assemblée,

AYANT CONVENU

que les Canadiens-Français constituent un peuple de près de six millions d'âmes, possédant en propre une langue, une culture, des institutions, une histoire et un vouloir-vivre collectif,

que ce peuple, répandu par tout le Canada, est concentré avant tout dans le Québec,

que ce peuple dispose dans le Québec d'un territoire et d'un Etat dont les institutions reflètent sa culture et sa mentalité,

que la vie et l'épanouissement du peuple canadien-français s'appuient sur l'autorité politique, l'influence économique et le rayonnement culturel du Québec,

ET NOTÉ

que la Charte des Nations unies exige "le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes" (article 1er, par. 2);

AFFIRMENT QUE

1° Les Canadiens-Français constituent une nation.

2° Le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation.

3° La nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	65	98%	1	2%	0	0%	66	2	3%
Zone 2	37	100%	0	0%	0	0%	37	0	0%
Zone 3	130	97%	2	1%	2	2%	134	5	4%
Zone 4	59	97%	1	2%	1	1%	61	3	5%
Zone 5	45	100%	0	0%	0	0%	45	1	2%
Zone 6	49	94%	2	4%	1	2%	52	1	2%
Zone 7	89	100%	0	0%	0	0%	89	2	2%
Zone 8	35	100%	0	0%	0	0%	35	2	6%
Zone 9	23	100%	0	0%	0	0%	23	1	4%
Zone 10	163	98%	2	1%	2	1%	167	10	6%
Associations	88	92%	4	4%	4	4%	96	9	9%
TOTAL	783	98%	12	1%	10	1%	805	36	4%
ONTARIO	58	35%	92	55%	16	10%	166	31	19%
ACADIE	36	52%	10	14%	23	34%	69	10	14%
OUEST									
Manitoba	6	22%	1	4%	20	74%	27	0	0%
Saskatchewan	5	31%	10	63%	1	6%	16	4	25%
Alberta	4	18%	15	68%	3	14%	22	1	5%
Colombie	10	59%	1	6%	6	35%	17	3	18%
TOTAL	25	30%	27	33%	30	37%	82	8	10%

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

Résolutions émanant de l'atelier culturel

L'enseignement et la recherche

Résolutions concernant le Québec

Il appartient exclusivement au Québec

1° de légiférer sur toutes les questions relatives à l'enseignement et à la culture au Québec;

2° de légiférer en matière de subventions, de prêts et de bourses pour l'enseignement, pour la recherche et pour le développement des arts et des sciences au Québec;

3° d'amplifier l'enseignement du français et la diffusion de la culture française chez les Québécois non francophones, afin que le Québec participe à part entière à la francophonie mondiale.

Résolutions concernant les groupes français établis hors du Québec

L'enseignement, dans toutes les provinces, relève de la compétence provinciale.

Les provinces anglophones du Canada doivent accorder à leurs minorités françaises le même traitement et les mêmes droits que le Québec accorde à sa minorité anglaise.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	59	98%	0	0%	1	2%	60	9	15%
Zone 2	33	94%	0	0%	2	6%	35	6	17%
Zone 3	114	96%	2	2%	3	2%	119	13	11%
Zone 4	48	96%	2	4%	0	0%	50	4	8%
Zone 5	47	98%	0	0%	1	2%	48	1	2%
Zone 6	40	98%	0	0%	1	2%	41	11	27%
Zone 7	99	98%	0	0%	2	2%	101	12	11%
Zone 8	29	97%	0	0%	1	3%	30	7	23%
Zone 9	24	100%	0	0%	0	0%	24	3	12%
Zone 10	159	97%	1	1%	4	2%	164	25	15%
Associations	86	96%	0	0%	4	4%	90	13	14%
TOTAL	738	97%	5	1%	19	2%	762	104	14%
ONTARIO	94	86%	6	5%	10	9%	110	14	13%
ACADIE	40	80%	1	2%	9	18%	50	5	10%
OUEST									
Manitoba	0	0%	0	0%	1	100%	1	0	0%
Saskatchewan	13	100%	0	0%	0	0%	13	2	15%
Alberta	15	83%	2	11%	1	6%	18	0	0%
Colombie	13	87%	1	6%	1	6%	15	0	0%
TOTAL	41	88%	3	6%	3	6%	47	2	4%

Cette résolution est adoptée par les délégués des quatre régions.

Le statut de la langue française

Résolutions concernant le Québec

Le parlement du Québec doit adopter des mesures radicales et concrètes pour imposer, dans les faits, l'usage généralisé du français.

L'anglais ne doit pas être enseigné au niveau primaire dans les écoles du Québec, sauf dans les écoles de la minorité anglophone.

Dans les écoles françaises du Québec, l'enseignement d'une langue seconde doit être facultatif et il doit se faire à partir du niveau secondaire.

Le Québec doit établir le français comme seule langue officielle dans les organismes qui relèvent directement ou indirectement de son autorité : ministères, régies, sociétés d'Etat, conseils municipaux, commissions scolaires, etc.

Les conseils municipaux et les commissions scolaires à majorité anglophone pourront utiliser la langue anglaise en plus du français pendant une courte période d'adaptation.

Le gouvernement du Québec doit s'employer à refranciser intégralement la toponymie du Québec compte tenu de l'apport des groupes humains autochtones et de certains événements historiques et, dans l'avenir, le recours au français doit être la règle constante dans la toponymie, sous réserve des usages de la courtoisie internationale.

Tout affichage sur la voie publique et tout texte mis à la disposition du public doivent être faits en français. On pourra ajouter une autre langue à la condition que le français soit prioritaire.

L'Etat québécois doit obliger toute entreprise ayant à faire au public à ne garder à son service que des personnes s'exprimant convenablement en français.

L'Etat québécois doit prendre les moyens législatifs appropriés pour que le français soit la langue de travail dans l'industrie et dans les affaires.

La minorité anglophone pourra disposer, à tous les niveaux, d'institutions d'enseignement publique à condition qu'elles soient bilingues.

La mainmise des anglophones sur les écoles et sur les classes des autres minorités linguistiques doit cesser immédiatement.

Les Néo-Québécois, les Esquimaux et les Indiens ont droit au niveau primaire à des écoles ou à des classes publiques françaises avec enseignement de leur langue maternelle là où un nombre suffisant de parents le désirent.

Tout organisme fédéral, confédéral, d'union canadienne ou autre devrait être entièrement bilingue. Dans la fonction publique, dans leurs organismes, des secteurs français et anglais devraient être créés selon les régions desservies et on devra exiger une connaissance convenable des deux langues de la part des fonctionnaires et des employés aux échelons administratifs.

Résolutions concernant les groupes français établis hors du Québec

Dans toutes les provinces autres que le Québec, la langue française doit bénéficier d'une législation qui lui assure partout son plein épanouissement.

Un réseau de radio et de télévision français doit desservir toutes les provinces canadiennes en dehors du Québec.

Au Nouveau-Brunswick, où 35,2% de la population est de langue française, les langues française et anglaise doivent être officielles.

La radio et la radiodiffusion

Résolutions concernant le Québec

En matière de radio :

Le Québec doit établir un organisme souverain de régie.

Le Québec doit participer aux ententes internationales, particulièrement en ce qui a trait à la répartition des longueurs d'ondes.

En matière de radiodiffusion :

Le Québec doit exercer sur son territoire une compétence exclusive.

Le Québec doit établir un organisme souverain de régie.

Le Québec doit établir sa propre société d'exploitation (Radio-Québec).

Le Québec doit participer librement à tous les échanges de radiodiffusion avec l'étranger et particulièrement avec les autres pays francophones.

Le Québec doit exercer le contrôle de tous les autres moyens de communication de masse, outils de la culture populaire, notamment par les mesures suivantes :

1° en créant une régie du cinéma qui établira les normes de la production, de la distribution et de l'exploitation cinématographiques et assurera un service d'aide à la production ;

2° en créant une législation et un organisme régissant la production et la diffusion des techniques audiovisuelles;

3° en favorisant la création d'une agence de presse française autonome au Québec.

Résolutions concernant les groupes français établis hors du Québec

En matière de radio, dans les provinces autres que le Québec, la compétence doit être exercée par un organisme où il ait représentation paritaire des groupes francophone et anglophone des diverses régions géographiques.

Le Québec doit, sur son territoire, avoir compétence sur la radiodiffusion.

Mais dans les autres provinces, cette compétence doit être exercée par un organisme où il y ait représentation paritaire des groupes francophone et anglophone des diverses régions géographiques.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	50	91%	4	7%	1	2%	55	5	9%
Zone 2	32	94%	1	3%	1	3%	34	2	5%
Zone 3	81	85%	8	8%	7	7%	96	8	8%
Zone 4	46	90%	4	8%	1	2%	51	9	17%
Zone 5	39	91%	0	0%	4	9%	43	1	2%
Zone 6	42	91%	4	9%	0	0%	46	1	2%
Zone 7	92	97%	3	3%	0	0%	95	8	8%
Zone 8	28	97%	0	0%	1	3%	29	2	7%
Zone 9	14	88%	2	12%	0	0%	16	0	0%
Zone 10	169	92%	10	5%	6	3%	185	12	7%
Associations	63	81%	11	14%	4	5%	78	9	11%
TOTAL	656	90%	47	7%	25	3%	728	57	8%
ONTARIO	15	26%	35	59%	9	15%	59	2	4%
ACADIE	11	50%	4	18%	7	32%	22	1	4%
OUEST									
Manitoba	4	19%	3	14%	14	67%	21	2	9%
Saskatchewan	6	67%	3	33%	0	0%	9	3	33%
Alberta	2	14%	10	72%	2	14%	14	0	0%
Colombie	5	38%	3	24%	5	38%	13	1	8%
TOTAL	17	30%	19	33%	21	37%	57	6	10%

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

Les relations entre Canadiens-Français

Résolutions concernant le Québec

Devant le désir des Canadiens-Français d'affirmer davantage leur sentiment d'appartenance à une même nationalité,

1° il convient d'augmenter et d'institutionnaliser les échanges entre les divers groupes qui forment la communauté nationale;

2° le Québec, conscient de ses responsabilités et n'ayant pas actuellement les moyens constitutionnels de s'en acquitter, doit prendre les mesures voulues pour assumer pleinement son rôle à l'égard de la Nation canadienne-française.

Résolutions concernant les groupes français établis hors du Québec

Les Canadiens-Français établis hors du Québec doivent être considérés et se considérer eux-mêmes comme des membres à part entière de la Nation canadienne-française.

Grâce à une aide concrète des pouvoirs publics, des groupements et des institutions, les échanges avec le Québec doivent être intensifiés dans tous les domaines et spécialement dans le domaine culturel, afin de favoriser le rayonnement de la Nation canadienne-française hors du Québec.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	56	100%	0	0%	0	0%	56	3	5%
Zone 2	34	97%	0	0%	1	3%	35	1	3%
Zone 3	118	97%	2	2%	1	1%	121	6	5%
Zone 4	51	98%	1	2%	0	0%	52	0	0%
Zone 5	50	96%	1	2%	1	2%	52	0	0%
Zone 6	61	98%	1	1%	1	1%	63	5	8%
Zone 7	117	96%	2	2%	3	2%	122	4	3%
Zone 8	33	100%	0	0%	0	0%	33	1	3%
Zone 9	29	97%	0	0%	1	3%	30	1	3%
Zone 10	212	95%	6	3	5	2%	223	3	1%
Associations	95	90%	4	4%	6	6%	105	4	4%
TOTAL	856	96%	17	2%	19	2%	892	28	3%
ONTARIO	28	93%	2	7%	0	0%	30	0	0%
ACADIE	38	91%	0	0%	4	9%	42	3	7%
OUEST									
Manitoba	8	33%	0	0%	16	67%	24	1	4%
Saskatchewan	14	100%	0	0%	0	0%	14	2	14%
Alberta	16	94%	0	0%	1	6%	17	2	11%
Colombie	14	88%	1	6%	1	6%	16	0	0%
TOTAL	52	74%	1	1%	18	25%	71	5	7%

Cette résolution est adoptée par les délégués des quatre régions.

Résolutions émanant de l'atelier social

La législation sur le travail

Le Québec doit exiger la compétence exclusive en matière de syndicalisme, y compris l'accréditation des syndicats, la prévention et le règlement des conflits et l'extension des conventions collectives.

Le Québec doit avoir la compétence exclusive sur l'adoption et la mise en oeuvre d'une véritable politique de la main d'oeuvre (formation, "recyclage", adaptation aux progrès techniques, assurance-chômage, orientation).

Le Québec doit exiger la compétence exclusive sur les transports et sur les communications.

Le Québec doit exiger la compétence exclusive en matière de revenus.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	50	78%	10	16%	4	6%	64	15	23%
Zone 2	36	91%	3	7%	1	2%	40	2	5%
Zone 3	108	82%	20	15%	4	3%	132	15	11%
Zone 4	46	82%	5	9%	5	9%	56	16	28%
Zone 5	44	88%	3	6%	3	6%	50	9	18%
Zone 6	51	94%	0	0%	3	6%	54	10	19%
Zone 7	82	78%	9	9%	14	13%	105	13	12%
Zone 8	26	90%	0	0%	3	10%	29	5	17%
Zone 9	22	79%	0	0%	6	21%	28	5	18%
Zone 10	157	88%	13	7%	8	5%	178	32	18%
Associations	70	72%	20	21%	7	7%	97	18	19%
TOTAL	692	83%	83	10%	58	7%	833	140	16%
ONTARIO	33	26%	68	52%	29	22%	130	8	6%
ACADIE	19	31%	19	31%	23	38%	61	3	5%
OUEST									
Manitoba	3	13%	1	4%	19	83%	23	3	13%
Saskatchewan	4	36%	3	28%	4	36%	11	3	27%
Alberta	6	37%	6	37%	4	26%	16	4	25%
Colombie	5	31%	7	44%	4	25%	16	2	12%
TOTAL	18	27%	17	26%	31	47%	66	12	18%

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

Le peuplement et l'immigration

Résolutions concernant le peuplement

Le Québec doit se donner une politique de peuplement planifiée et une politique d'immigration qui enrichissent la culture et l'économie de la Nation.

Le Québec doit posséder des pouvoirs exclusifs pour planifier le peuplement de son territoire.

Le Québec doit avoir une compétence exclusive pour ce qui est de la mise en oeuvre d'une politique sociale favorisant le relèvement du taux de natalité.

Le Québec doit posséder des pouvoirs exclusifs sur tout ce qui a trait aux mouvements migratoires des citoyens du Québec.

Pour enrayer l'assimilation des Canadiens-Français au milieu anglophone, à l'extérieur du Québec, les mesures suivantes doivent être prises :

1° rendre le Québec fort afin d'accroître son rayonnement au Canada français;

2° exiger que les minorités françaises de l'extérieur du Québec obtiennent le traitement dont jouit la minorité anglaise au Québec;

3° encourager de toutes les façons le retour au Québec des Canadiens-Français d'outre-frontière;

4° établir un réseau français de télédiffusion à travers le Canada;

5° diriger vers le Québec un plus grand nombre d'étudiants provenant des groupes minoritaires français;

6° conclure des accords culturels entre le Québec et les Canadiens-Français des autres provinces;

7° établir l'unilinguisme français au Québec.

Afin de mettre un terme à l'émigration des jeunes Canadiens-Français vers les Etats-Unis, les mesures suivantes doivent être prises :

1° la mise en oeuvre d'une politique d'immigration qui attire ou retienne ces jeunes au Québec;

2° la maîtrise de l'économie québécoise par les Québécois;

3° l'élévation du niveau de vie et le "recyclage" de la main-d'oeuvre au Québec;

4° la création de nouveaux emplois et de nouvelles industries et l'accessibilité des postes de commande pour les Canadiens-Français;

5° la reconnaissance du français comme langue de travail au Québec;

6° le développement de l'éducation et de l'enseignement au Québec.

Résolutions concernant l'immigration

Le Québec doit légiférer en matière d'immigration afin d'assurer le développement de la Nation. A cette fin, les mesures suivantes doivent être prises :

1° la création immédiate d'un ministère québécois de l'Immigration;

2° l'attribution au Québec d'une compétence exclusive sur le recrutement des immigrants nécessaires au développement du pays;

3° le contrôle de l'admission des immigrants en territoire québécois;

4° la conclusion d'accords internationaux avec les pays étrangers en matière d'immigration;

5° l'institution de la citoyenneté québécoise;

6° l'attribution au Québec de la compétence exclusive sur l'accueil aux immigrants désireux de s'établir au Québec et sur le contrôle médical des immigrants en transit.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	48	98%	1	2%	0	0%	49	10	20%
Zone 2	44	100%	0	0%	0	0%	44	4	9%
Zone 3	120	94%	5	4%	2	2%	127	22	17%
Zone 4	60	95%	2	3%	1	2%	63	10	16%
Zone 5	52	98%	0	0%	1	2%	53	3	5%
Zone 6	60	97%	0	0%	2	3%	62	11	18%
Zone 7	113	97%	1	1%	2	2%	116	11	9%
Zone 8	32	100%	0	0%	0	0%	32	3	9%
Zone 9	19	100%	0	0%	0	0%	19	1	5%
Zone 10	199	96%	2	1%	7	3%	208	34	16%
Associations	97	89%	9	8%	3	3%	109	25	23%
TOTAL	844	96%	20	2%	18	2%	882	134	15%
ONTARIO	39	53%	21	29%	13	18%	73	7	9%
ACADIE	23	48%	14	29%	11	23%	48	8	16%
OUEST									
Manitoba	5	23%	0	0%	17	77%	22	5	23%
Saskatchewan	5	39%	6	46%	2	15%	13	4	31%
Alberta	11	61%	7	39%	0	0%	18	6	33%
Colombie	10	72%	3	21%	1	7%	14	2	14%
TOTAL	31	46%	16	24%	20	30%	67	17	25%

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

La sécurité sociale et la santé

Résolutions concernant le Québec

Le Québec doit exercer seul la compétence en matière de sécurité sociale et de santé.

Le Québec doit procéder par étapes à des accords financiers et administratifs provisoires, pendant la période transitoire de transfert des compétences.

Dès le début de cette période transitoire, le Québec doit exiger le contrôle administratif de tous les plans qui sont actuellement administrés par le gouvernement du Canada.

En conséquence, pendant cette même période, le Québec doit s'employer tout particulièrement au règlement des problèmes de fiscalité entre Québec et Ottawa.

Le fait d'accepter des subventions fédérales, même à des conditions très générales, constitue un danger pour la liberté d'action du Québec.

Résolutions concernant les groupes français établis hors du Québec

Les Canadiens-Français de l'extérieur du Québec se déclarent d'avis que le retrait du Québec des programmes conjoints dans le domaine de la sécurité sociale n'est pas susceptible de léser les droits des minorités françaises.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	53	98%	0	0%	1	2%	54	2	3%
Zone 2	42	100%	0	0%	0	0%	42	1	2%
Zone 3	104	94%	3	3%	3	3%	110	11	10%
Zone 4	51	94%	2	4%	1	2%	54	7	13%
Zone 5	50	100%	0	0%	0	0%	50	0	0%
Zone 6	55	100%	0	0%	0	0%	55	5	9%
Zone 7	102	99%	1	1%	0	0%	103	4	3%
Zone 8	30	100%	0	0%	0	0%	30	3	10%
Zone 9	21	96%	1	4%	0	0%	22	0	0%
Zone 10	199	99%	3	1%	1	0%	203	9	4%
Associations	81	97%	2	2%	1	1%	84	11	13%
TOTAL	788	98%	12	1%	7	1%	807	53	7%
ONTARIO	38	51%	19	25%	18	24%	75	2	3%
ACADIE	21	55%	5	13%	12	32%	38	0	0%
OUEST									
Manitoba	4	26%	1	6%	10	67%	15	3	20%
Saskatchewan	9	69%	3	23%	1	8%	13	3	23%
Alberta	9	50%	5	28%	4	22%	18	2	11%
Colombie	10	77%	1	8%	2	15%	13	0	0%
TOTAL	32	54%	10	17%	17	29%	59	8	13%

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

La famille et la politique familiale

Résolutions concernant le Québec

La législation sociale doit être fondée sur le principe de la compensation des charges familiales.

Le Québec doit détenir la compétence exclusive en matière de législation sociale et familiale.

Le Québec doit récupérer tous les pouvoirs de taxation qu'il a cédés temporairement au gouvernement du Canada.

Le Québec doit légiférer seul en matière de prestations familiales et sociales et doit établir des normes favorisant les familles selon le principe de la compensation des charges familiales, par opposition à la redistribution économique actuellement effectuée par le gouvernement fédéral.

Seul le Québec doit établir des mesures favorisant la natalité.

Seul le Québec doit légiférer en matière d'habitation, de façon à respecter la dignité de la personne humaine et à satisfaire aux besoins des familles québécoises. Le gouvernement du Québec doit encourager surtout la construction de logements à prix modique et à taux d'intérêt réduit.

Résolutions concernant les groupes français établis hors du Québec

Le gouvernement fédéral doit créer un ministère des Affaires des Canadiens-Français établis hors du Québec afin de donner à ceux-ci les droits dont jouissent les Québécois.

Les droits et les pouvoirs réclamés et exercés en vue de mettre en oeuvre une saine politique familiale au Québec ne doivent pas servir de prétextes au gouvernement fédéral pour nuire aux Canadiens-Français établis hors du Québec.

Les questions relatives à l'habitation, à la natalité et à la sécurité sociale doivent relever des provinces et celles-ci doivent élaborer leur propre politique dans ce domaine.

La législation sociale fédérale doit être conçue d'après le principe de la compensation des charges familiales pour les provinces autres que le Québec.

Le Québec doit faire pression auprès du gouvernement fédéral en vue de l'établissement d'une politique familiale propre à satisfaire aux besoins des Canadiens-Français établis hors du Québec.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	51	94%	2	4%	1	2%	54	9	16%
Zone 2	34	100%	0	0%	0	0%	34	1	2%
Zone 3	113	97%	2	2%	1	1%	116	12	10%
Zone 4	46	100%	0	0%	0	0%	46	4	8%
Zone 5	53	100%	0	0%	0	0%	53	2	3%
Zone 6	58	98%	0	0%	1	2%	59	3	5%
Zone 7	115	97%	3	2%	1	1%	119	8	7%
Zone 8	28	97%	1	3%	0	0%	29	0	0%
Zone 9	30	100%	0	0%	0	0%	30	1	3%
Zone 10	214	98%	1	0%	4	2%	219	11	5%
Associations	96	95%	4	4%	1	1%	101	18	17%
TOTAL	838	97%	13	2%	9	1%	860	69	8%
ONTARIO	18	72%	3	12%	4	16%	25	2	8%
ACADIE	19	79%	0	0%	5	21%	24	2	8%
OUEST									
Manitoba	2	10%	0	0%	18	90%	20	0	0%
Saskatchewan	10	91%	1	9%	0	0%	11	1	9%
Alberta	13	81%	1	6%	2	13%	16	1	6%
Colombie	14	100%	0	0%	0	0%	14	0	0%
TOTAL	39	64%	2	3%	20	33%	61	2	3%

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec, de l'Ontario et de l'Acadie

Résolutions émanant de l'atelier économique

La législation financière et commerciale

Résolutions concernant le Québec

Le Québec doit détenir la compétence exclusive dans le domaine de la législation financière et commerciale.

Les lois relatives à l'activité financière et commerciale au Québec doivent faire valoir le génie propre de la Nation, la culture française, et être çoncues en fonction du développement économique du Québec.

Les lois en matière commerciale et financière doivent obliger toutes les sociétés faisant affaires au Québec à y être constituées selon la loi québécoise et l'activité de ces entreprises doit être régie par une réglementation québécoise.

Résolutions concernant les groupes français établis hors du Québec

Des missions commerciales canadiennes-françaises doivent visiter les pays francophones autres que le Québec pour établir avec eux des liens commerciaux.

On ne doit pas s'en tenir aux seules lois pour s'assurer la maîtrise de l'économie, mais il faut aussi des efforts concertés en vue de la création de sociétés de fiducie et de finance avec des fonds canadiens-français.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	55	92%	4	6%	1	1%	60	5	8%
Zone 2	35	86%	3	7%	3	7%	41	3	7%
Zone 3	120	92%	8	6%	3	2%	131	10	8%
Zone 4	47	87%	5	9%	2	4%	54	3	5%
Zone 5	48	98%	0	0%	1	2%	49	2	4%
Zone 6	45	94%	0	0%	3	6%	48	3	6%
Zone 7	98	94%	3	3%	3	3%	104	7	6%
Zone 8	34	100%	0	0%	0	0%	34	3	8%
Zone 9	24	92%	1	4%	1	4%	26	0	0%
Zone 10	168	91%	10	5%	7	4%	185	10	5%
Associations	83	86%	7	7%	7	7%	97	12	12%
TOTAL	757	91%	41	5%	31	4%	829	58	7%
ONTARIO	50	47%	33	31%	23	22%	106	5	5%
ACADIE	28	55%	7	14%	16	31%	51	3	6%
OUEST									
Manitoba	5	23%	0	0%	17	77%	22	5	23%
Saskatchewan	4	36%	1	9%	6	55%	11	0	0%
Alberta	0	0%	6	50%	6	50%	12	0	0%
Colombie	9	53%	3	18%	5	29%	17	1	6%
TOTAL	18	29%	10	16%	34	55%	62	6	9%

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

Le développement économique

La planification économique au Québec est non seulement utile mais absolument nécessaire à l'épanouissement de la Nation.

La planification doit tenir compte de la culture canadienne-française et de la conception particulière de l'homme et de la société qui prévaut au Canada-Français.

Le Québec ne doit se soumettre à aucune politique de planification dirigée par le gouvernement du Canada.

Le Québec doit détenir exclusivement les compétences constitutionnelles nécessaires à la mise en oeuvre d'un plan de développement économique qui tienne compte de la culture canadienne-française et de la conception particulière de l'homme et de la société qui caractérise cette culture.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	51	96%	1	2%	1	2%	53	19	36%
Zone 2	42	98%	1	2%	0	0%	43	3	7%
Zone 3	109	92%	6	5%	3	3%	118	17	14%
Zone 4	51	90%	6	10%	0	0%	57	15	26%
Zone 5	52	100%	0	0%	0	0%	52	5	9%
Zone 6	62	98%	0	0%	1	2%	63	7	11%
Zone 7	98	92%	6	6%	2	2%	106	11	10%
Zone 8	32	100%	0	0%	0	0%	32	3	9%
Zone 9	25	100%	0	0%	0	0%	25	5	20%
Zone 10	200	95%	7	3%	5	2%	212	19	9%
Associations	76	85%	7	8%	6	7%	89	16	18%
TOTAL	798	94%	34	4%	18	2%	850	120	14%
ONTARIO	20	35%	21	36%	17	29%	58	2	4%
ACADIE	22	58%	4	10%	12	32%	38	5	13%
OUEST									
Manitoba	2	9%	2	9%	19	82%	23	0	0%
Saskatchewan	5	45%	5	45%	1	10%	11	0	0%
Alberta	4	21%	12	63%	3	16%	19	0	0%
Colombie	7	50%	3	21%	4	29%	14	0	0%
TOTAL	18	27%	22	33%	27	40%	67	0	0%

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

La politique agricole

Résolutions concernant le Québec

Le Québec doit avoir la compétence exclusive en matière de législation agricole. Cette compétence doit s'étendre d'une façon non limitative, à l'enseignement, à la recherche, aux fermes expérimentales, au crédit agricole, aux ententes commerciales, à l'aménagement régional et au développement agricole.

Résolutions concernant les groupes français établis hors du Québec

Le Québec doit établir des relations étroites avec les autres provinces dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de l'aménagement et du développement agricoles ainsi que des ententes commerciales sur les produits agricoles.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	53	96%	2	4%	0	0%	55	9	16%
Zone 2	38	100%	0	0%	0	0%	38	9	23%
Zone 3	110	98%	2	2%	0	0%	112	19	17%
Zone 4	46	100%	0	0%	0	0%	46	7	15%
Zone 5	49	98%	1	2%	0	0%	50	4	8%
Zone 6	63	100%	0	0%	0	0%	63	9	14%
Zone 7	119	99%	1	1%	0	0%	120	19	16%
Zone 8	24	100%	0	0%	0	0%	24	3	12%
Zone 9	30	100%	0	0%	0	0%	30	1	3%
Zone 10	225	99%	1	0%	2	1%	228	33	14%
Associations	94	95%	3	3%	2	2%	99	22	22%
TOTAL	851	98%	10	1%	4	1%	865	135	16%
ONTARIO	19	82%	2	9%	2	9%	23	0	0%
ACADIE	20	69%	3	10%	6	21%	29	0	0%
OUEST									
Manitoba	2	10%	0	0%	17	90%	19	0	0%
Saskatchewan	10	77%	1	8%	2	15%	13	1	8%
Alberta	14	78%	1	5%	3	17%	18	7	39%
Colombie	9	75%	0	0%	3	25%	12	0	0%
TOTAL	35	57%	2	3%	25	40%	62	8	13%

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec, de l'Ontario et de l'Acadie

Résolutions émanant de l'atelier politique

L'intégrité du territoire

Le Québec doit sauvegarder de façon totale l'intégrité de son territoire car il s'agit là d'un élément essentiel de sa souveraineté économique et politique.

Le Québec doit affirmer sa compétence territoriale jusqu'à la ligne médiane d'équidistance des côtes traversant les baies James et du Nord (d'Hudson), ainsi que le détroit d'Hudson, incluant de la sorte dans son territoire les îles du littoral et du large des côtes du Nouveau-Québec.

Une étude doit être faite sur la possibilité d'annexer l'île de Baffin au Québec.

Le Québec doit affirmer sa compétence sur le plateau continental et sur les gisements sous-marins situés au large de ses côtes.

Le Québec doit exiger que les ports situés sur son territoire deviennent sa propriété et relèvent désormais de sa compétence.

Le Québec doit réclamer la compétence exclusive à l'égard de la navigation en tout temps sur le Saint-Laurent et ses tributaires, comme le Saguenay et le Richelieu.

Le Québec doit affirmer ses droits sur le Labrador et le revendiquer dans son intégrité.

Le Québec doit obtenir l'abrogation complète, sur son territoire, du pouvoir d'expropriation des organismes fédéraux.

Le Québec doit récupérer les parties de son territoire qui, dans l'Ouest québécois et spécialement dans la région de Hull, sont passées sous la compétence fédérale.

Le Québec doit exercer sa pleine compétence sur son espace aérien.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	44	94%	1	2%	2	4%	47	6	13%
Zone 2	44	96%	0	0%	2	4%	46	4	9%
Zone 3	127	97%	1	1%	3	2%	131	19	14%
Zone 4	57	95%	2	3%	1	2%	60	10	17%
Zone 5	50	96%	0	0%	2	4%	52	4	7%
Zone 6	62	98%	0	0%	1	2%	63	6	9%
Zone 7	112	97%	1	1%	2	2%	115	24	21%
Zone 8	31	97%	0	0%	1	3%	31	1	3%
Zone 9	23	100%	0	0%	0	0%	23	1	4%
Zone 10	196	94%	7	3%	6	3%	209	31	15%
Associations	96	95%	3	3%	2	2%	101	22	21%
TOTAL	842	96%	15	2%	22	2%	879	128	14%
ONTARIO	32	58%	14	26%	9	16%	55	8	15%
ACADIE	31	62%	3	6%	16	32%	50	4	8%
OUEST									
Manitoba	1	6%	0	0%	17	94%	18	0	0%
Saskatchewan	2	22%	6	67%	1	11%	9	0	0%
Alberta	5	28%	7	39%	6	33%	18	1	5%
Colombie	12	80%	1	7%	2	13%	15	2	13%
TOTAL	20	33%	14	23%	26	43%	60	3	5%

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

Les pouvoirs indéfiniment extensibles

L'Etat du Québec doit cesser d'être soumis à l'exercice par Ottawa

1° du pouvoir "déclaratoire",

2° du pouvoir général de dépenser,

3° de la compétence résiduelle.

RÉSULTATS DU VOTE

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	45	82%	6	11%	4	7%	55	5	9%
Zone 2	29	97%	0	0%	1	3%	30	1	3%
Zone 3	98	81%	10	8%	13	11%	121	15	12%
Zone 4	42	79%	2	4%	9	17%	53	3	5%
Zone 5	49	93%	0	0%	4	7%	53	2	4%
Zone 6	56	90%	1	2%	5	8%	62	5	8%
Zone 7	108	93%	6	5%	2	2%	116	9	8%
Zone 8	30	97%	0	0%	1	3%	31	1	3%
Zone 9	28	97%	0	0%	1	3%	29	0	0%
Zone 10	204	93%	8	4%	6	3%	218	16	7%
Associations	89	86%	6	6%	8	8%	103	8	8%
TOTAL	778	89%	39	5%	54	6%	871	65	8%
ONTARIO	17	44%	13	33%	9	23%	39	1	3%
ACADIE	15	34%	2	5%	27	61%	44	3	7%
OUEST									
Manitoba	1	4%	2	9%	20	87%	23	0	0%
Saskatchewan	3	21%	8	58%	3	21%	14	1	7%
Alberta	5	29%	9	53%	3	18%	17	1	6%
Colombie	5	31%	6	38%	5	31%	16	0	0%
TOTAL	14	20%	25	36%	31	44%	70	2	3%

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

Les relations internationales

Résolutions concernant le Québec

Le Québec doit assumer lui-même la conduite de ses relations avec les pays étrangers, et ce dans tous les domaines. En particulier :

1° il doit pouvoir négocier et conclure seul des traités dans tous les domaines et les mettre lui-même en oeuvre ;

2° il doit pouvoir adhérer, comme membre de plein droit, à toute organisation ou association internationale ;

3° il doit pouvoir entretenir des relations diplomatiques et consulaires, bilatérales ou multilatérales, avec tout Etat étranger ;

4° il doit avoir la pleine maîtrise de sa politique étrangère et de sa politique de défense.

Résolutions concernant les groupes français établis hors du Québec

Les Canadiens-Français établis hors du Québec respectent l'option des Etats généraux sur les relations internationales futures du Québec. Dans l'éventualité où cette option deviendrait une réalité, voici ce que les Canadiens-Français établis hors du Québec exigent en matière de relations internationales :

1° que les gouvernements des provinces où habitent des citoyens francophones se prévalent de l'accord-cadre conclu entre le Canada et la France en matière culturelle et de tout autre accord du même genre que le Canada pourrait signer avec tout Etat francophone ;

2° que le Québec prenne les mesures appropriées pour que les provinces canadiennes accordent à leurs citoyens francophones un traitement égal à celui que le Québec accorde à sa minorité anglophone.

B.– PARTAGE DES OPINIONS

	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
QUÉBEC									
Zone 1	48	91%	5	9%	0	0%	53	5	9%
Zone 2	38	97%	0	0%	1	3%	39	3	8%
Zone 3	100	90%	10	9%	1	1%	111	11	10%
Zone 4	41	93%	1	2%	2	5%	44	4	9%
Zone 5	48	94%	0	0%	3	6%	51	1	2%
Zone 6	62	100%	0	0%	0	0%	62	3	4%
Zone 7	109	91%	7	6%	4	3%	120	5	4%
Zone 8	28	100%	0	0%	0	0%	28	2	7%
Zone 9	27	90%	1	3%	2	7%	30	3	10%
Zone 10	216	95%	6	3%	5	2%	227	22	10%
Associations	87	87%	12	12%	1	1%	100	18	18%
TOTAL	804	93%	42	5%	19	2%	865	77	9%
ONTARIO	16	73%	4	18%	2	9%	22	0	0%
ACADIE	14	64%	5	23%	3	13%	22	0	0%
OUEST									
Manitoba	2	10%	0	0%	17	90%	19	0	0%
Saskatchewan	4	29%	8	57%	2	14%	14	1	7%
Alberta	6	33%	11	61%	1	6%	18	0	0%
Colombie	13	100%	0	0%	0	0%	13	0	0%
TOTAL	25	39%	19	30%	20	31%	64	1	1%

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec et de l'Ontario

II.–Analyse des opinions exprimées

Nous avons cru intéressant de faire ressortir les contrastes qui se dégagent des votes selon les régions des délégués.

1606 délégués ont participé à ces journées historiques. Sur les 15 résolutions adoptées, une moyenne de 1014 délégués ont exercé leur droit de vote, soit une proposition de 63,1%. Le pourcentage du vote affirmatif sur ces 15 résolutions adoptées s'élève à 86,2% des opinions exprimées.

A. – RÉSULTATS DES VOTES DU QUÉBEC

1075 délégués représentaient les comtés et 167 les associations. Sur ces 1242 délégués inscrits, une moyenne de 840 ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 67,6%. Le pourcentage des délégués québécois qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées pour le Québec s'élève à 93% des délégués qui ont voté. Une moyenne de 789 ont voté en faveur des résolutions adoptées ; 27 ont voté contre et 24 se sont abstenus.

Le tableau des votes du Québec illustre une cohésion incroyable. L'histoire s'écrira dans cette orientation définie.

Nombre de délégués québécois inscrits : 1242.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	783	98	12	1	10	1	805
L'enseignement et la recherche	738	97	5	1	19	2	762
La législation sur le travail	692	83	83	10	58	7	833
La législation financière et commerciale	757	91	41	5	31	4	829
Le statut de la langue française	821	94	22	3	28	3	871
Le peuplement et l'immigration	844	96	20	2	18	2	882
La politique fiscale	131	15	621	70	131	15	883
L'intégrité du territoire	842	96	15	2	22	2	879
La radio et la radiodiffusion	656	90	47	7	25	3	728
La sécurité sociale et la santé	788	98	12	1	7	1	807
Le développement économique	798	94	34	4	18	2	850
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	778	89	39	5	54	6	871
Les relations entre Canadiens-Français	856	96	17	2	19	2	892
La famille et la politique familiale	838	97	13	2	9	1	860
La politique agricole	851	98	10	1	4	1	865
Les relations internationales	804	93	42	5	19	2	865
La banque et la monnaie	362	45	338	42	103	13	803

1. — Résultats des votes de la zone I

Une moyenne de 54 des 80 délégués inscrits ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 67,5%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de la zone I qui ont voté en faveur de 15 résolutions adoptées s'élève à 92,7% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 52 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées ; 2 ont voté contre et 2 se sont abstenus.

Nombre de délégués de la zone I inscrits : 80.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	65	98	1	2	0	0	66
L'enseignement et la recherche	59	98	0	0	1	2	60
La législation sur le travail	50	78	10	16	4	6	64
La législation financière et commerciale	55	92	4	6	1	1	60
Le statut de la langue française	47	92	1	2	3	6	51
Le peuplement et l'immigration	48	98	1	2	0	0	49
La politique fiscale	5	11	30	68	9	21	44
L'intégrité du territoire	44	94	1	2	2	4	47
La radio et la radiodiffusion	50	91	4	7	1	2	55
La sécurité sociale et la santé	53	98	0	0	1	2	54
Le développement économique	51	96	1	2	1	2	53
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	45	82	6	11	4	7	55
Les relations entre Canadiens-Français	56	100	0	0	0	0	56
La famille et la politique familiale	51	94	2	4	1	2	54
La politique agricole	53	96	2	4	0	0	55
Les relations internationales	48	91	5	9	0	0	53
La banque et la monnaie	25	51	22	45	2	4	49

2. — Résultats des votes de la zone II

Une moyenne de 39 des 54 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 72,2%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de la zone II qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptés s'élève à 94,9% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 38 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées; 1 a voté contre et 1 s'est abstenu.

Nombre de délégués de la zone II inscrits : 54.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	37	100	0	0	0	0	37
L'enseignement et la recherche	33	94	0	0	2	6	35
La législation sur le travail	36	91	3	7	1	2	40
La législation financière et commerciale	35	86	3	7	3	7	41
Le statut de la langue française	45	100	0	0	0	0	45
Le peuplement et l'immigration	44	100	0	0	0	0	44
La politique fiscale	7	15	36	77	4	8	47
L'intégrité du territoire	44	96	0	0	2	4	46
La radio et la radiodiffusion	32	94	1	3	1	3	34
La sécurité sociale et la santé	42	100	0	0	0	0	42
Le développement économique	42	98	1	2	0	0	43
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	29	97	0	0	1	3	30
Les relations entre Canadiens-Français	34	97	0	0	1	3	35
La famille et la politique familiale	34	100	0	0	0	0	34
La politique agricole	38	100	0	0	0	0	38
Les relations internationales	38	97	0	0	1	3	39
La banque et la monnaie	19	51	15	41	3	8	37

3. — Résultats des votes de la zone III

Une moyenne de 120 des 159 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportions de 75,6%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de la zone III qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 92,5% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 112 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées ; 5 ont voté contre et 4 se sont abstenus.

Nombre de délégués de la zone III inscrits : 159.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	130	97	2	1	2	2	134
L'enseignement et la recherche	114	96	2	2	3	2	119
La législation sur le travail	108	82	20	15	4	3	132
La législation financière et commerciale	120	92	8	6	3	2	131
Le statut de la langue française	120	92	5	4	6	4	131
Le peuplement et l'immigration	120	94	5	4	2	2	127
La politique fiscale	27	21	81	62	22	17	130
L'intégrité du territoire	127	97	1	1	3	2	131
La radio et la radiodiffusion	81	85	8	8	7	7	96
La sécurité sociale et la santé	104	94	3	3	3	3	110
Le développement économique	109	92	6	5	3	3	118
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	98	81	10	8	13	11	121
Les relations entre Canadiens-Français	118	97	2	2	1	1	121
La famille et la politique familiale	113	97	2	2	1	1	116
La politique agricole	110	98	2	2	0	0	112
Les relations internationales	100	90	10	9	1	1	111
La banque et la monnaie	63	60	31	29	12	11	106

4. — Résultats des votes de la zone IV

Une moyenne de 53 des 104 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 51,9%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67.6%. Le pourcentage des délégués de la zone IV qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 94.1% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 50 délégués

ont voté en faveur des résolutions adoptées ; 2 ont voté contre et 1 s'est abstenu.

Nombre de délégués de la zone IV inscrits : 104.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	59	97	1	2	1	1	61
L'enseignement et la recherche	48	96	2	4	0	0	50
La législation sur le travail	46	82	5	9	5	9	56
La législation financière et commerciale	47	87	5	9	2	4	54
Le statut de la langue française	60	98	0	0	1	2	61
Le peuplement et l'immigration	60	95	2	3	1	2	63
La politique fiscale	10	17	42	71	7	12	59
L'intégrité du territoire	57	95	2	3	1	2	60
La radio et la radiodiffusion	46	90	4	8	1	2	51
La sécurité sociale et la santé	51	94	2	4	1	2	54
Le développement économique	51	90	6	10	0	0	57
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	42	79	2	4	9	17	53
Les relations entre Canadiens-Français	51	98	1	2	0	0	52
La famille et la politique familiale	46	100	0	0	0	0	46
La politique agricole	46	100	0	0	0	0	46
Les relations internationales	41	93	1	2	2	5	44
La banque et la monnaie	14	31	20	45	11	24	45

5. — Résultats des votes de la zone V

Une moyenne de 50 des 63 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 79,3%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de la zone V qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 96% des délégués qui ont voté; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 48 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées ; 1 a voté contre et 1 s'est abstenu.

Nombre de délégués de la zone V inscrits : 63.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	45	100	0	0	0	0	45
L'enseignement et la recherche	47	98	0	0	1	2	48
La législation sur le travail	44	88	3	6	3	6	50
La législation financière et commerciale	48	98	0	0	1	2	49
Le statut de la langue française	48	98	0	0	1	2	49
Le peuplement et l'immigration	52	98	0	0	1	2	53
La politique fiscale	3	6	41	80	7	14	51
L'intégrité du territoire	50	96	0	0	2	4	52
La radio et la radiodiffusion	39	91	0	0	4	9	43
La sécurité sociale et la santé	50	100	0	0	0	0	50
Le développement économique	52	100	0	0	0	0	52
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	49	93	0	0	4	7	53
Les relations entre Canadiens-Français	50	96	1	2	1	2	52
La famille et la politique familiale	53	100	0	0	0	0	53
La politique agricole	49	98	1	2	0	0	50
Les relations internationales	48	94	0	0	3	6	51
La banque et la monnaie	20	40	20	40	10	20	50

6. — Résultats des votes de la zone VI

Une moyenne de 57 des 78 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 73%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de la zone VI qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 96,5% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif

des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 55 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées; aucun n'a voté contre et 1 s'est abstenu.

Nombre des délégués de la zone VI inscrits : 78.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	49	94	2	4	1	2	52
L'enseignement et la recherche	40	98	0	0	1	2	41
La législation sur le travail	51	94	0	0	3	6	54
La législation financière et commerciale	45	94	0	0	3	6	48
Le statut de la langue française	58	95	1	2	2	3	61
Le peuplement et l'immigration	60	97	0	0	2	3	62
La politique fiscale	13	21	41	66	8	13	62
L'intégrité du territoire	62	98	0	0	1	2	63
La radio et la radiodiffusion	42	91	4	9	0	0	46
La sécurité sociale et la santé	55	100	0	0	0	0	55
Le développement économique	62	98	0	0	1	2	63
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	56	90	1	2	5	8	62
Les relations entre Canadiens-Français	61	98	1	1	1	1	63
La famille et la politique familiale	58	98	0	0	1	2	59
La politique agricole	63	100	0	0	0	0	63
Les relations internationales	62	100	0	0	0	0	62
La banque et la monnaie	15	26	38	65	5	9	58

7. — Résultats des votes de la zone VII

Une moyenne de 109 des 156 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 69,8%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de la zone VII qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 91,1% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 103 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées; 3 ont voté contre et 3 se sont abstenus.

Nombre de délégués de la zone VII inscrits : 156.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	89	100	0	0	0	0	89
L'enseignement et la recherche	99	98	0	0	2	2	101
La législation sur le travail	82	78	9	9	14	13	105
La législation financière et commerciale	98	94	3	3	3	3	104
Le statut de la langue française	104	93	3	3	5	4	112
Le peuplement et l'immigration	113	97	1	1	2	2	116
La politique fiscale	18	15	82	69	19	16	119
L'intégrité du territoire	112	97	1	1	2	2	115
La radio et la radiodiffusion	92	97	3	3	0	0	95
La sécurité sociale et la santé	102	99	1	1	0	0	103
Le développement économique	98	92	6	6	2	2	106
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	108	93	6	5	2	2	116
Les relations entre Canadiens-Français	117	96	2	2	3	2	122
La famille et la politique familiale	115	97	3	2	1	1	119
La politique agricole	119	99	1	1	0	0	120
Les relations internationales	109	91	7	6	4	3	120
La banque et la monnaie	44	41	43	41	19	18	106

8. — Résultats des votes de la zone VIII

Une moyenne de 30 des 41 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 72,9%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67.6%. Le pourcentage des délégués de la zone VIII qui ont voté en faveur des 15 réso-

lutions adoptées s'élève à 97% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 30 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées ; aucun délégué n'a voté contre et 1 s'est abstenu.

Nombre de délégués de la zone VIII inscrits : 41.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	35	100	0	0	0	0	35
L'enseignement et la recherche	29	97	0	0	1	3	30
La législation sur le travail	26	90	0	0	3	10	29
La législation financière et commerciale	34	100	0	0	0	0	34
Le statut de la langue française	30	100	0	0	0	0	30
Le peuplement et l'immigration	32	100	0	0	0	0	32
La politique fiscale	0	0	28	90	3	10	31
L'intégrité du territoire	31	97	0	0	1	3	32
La radio et la radiodiffusion	28	97	0	0	1	3	29
La sécurité sociale et la santé	30	100	0	0	0	0	30
Le développement économique	32	100	0	0	0	0	32
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	30	97	0	0	1	3	31
Les relations entre Canadiens-Français	33	100	0	0	0	0	33
La famille et la politique familiale	28	97	1	3	0	0	29
La politique agricole	24	100	0	0	0	0	24
Les relations internationales	28	100	0	0	0	0	28
La banque et la monnaie	3	13	16	70	4	17	23

9. — Résultats des votes de la zone IX

Une moyenne de 26 des 35 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 74,3%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de la zone IX qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 92,3% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 24 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées ; 1 a voté contre et 1 s'est abstenu.

Nombre de délégués de la zone IX inscrits : 35.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	23	100	0	0	0	0	23
L'enseignement et la recherche	24	100	0	0	0	0	24
La législation sur le travail	22	79	13	7	6	21	41
La législation financière et commerciale	24	92	1	4	1	4	26
Le statut de la langue française	22	100	0	0	0	0	22
Le peuplement et l'immigration	19	100	0	0	0	0	19
La politique fiscale	4	16	20	80	1	4	25
L'intégrité du territoire	23	100	0	0	0	0	23
La radio et la radiodiffusion	14	88	2	12	0	0	16
La sécurité sociale et la santé	21	96	1	4	0	0	22
Le développement économique	25	100	0	0	0	0	25
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	28	97	0	0	1	3	29
Les relations entre Canadiens-Français	29	97	0	0	1	3	30
La famille et la politique familiale	30	100	0	0	0	0	30
La politique agricole	30	100	0	0	0	0	30
Les relations internationales	27	90	1	3	2	7	30
La banque et la monnaie	10	37	14	52	3	11	27

10. – Résultats des votes de la zone X

Une moyenne de 202 des 305 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 66,2%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de la zone X qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 95% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 191 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées ; 5 ont voté contre et 5 se sont abstenus.

Nombre des délégués de la zone X inscrits : 305.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	163	98	2	1	2	1	167
L'enseignement et la recherche	159	97	1	1	4	2	164
La législation sur le travail	157	88	13	7	8	5	178
La législation financière et commerciale	168	91	10	5	7	4	185
Le statut de la langue française	191	94	5	2	8	4	204
Le peuplement et l'immigration	199	96	2	1	7	3	208
La politique fiscale	25	12	148	70	37	18	210
L'intégrité du territoire	196	94	7	3	6	3	209
La radio et la radiodiffusion	169	92	10	5	6	3	185
La sécurité sociale et la santé	199	99	3	1	1	0	203
Le développement économique	200	95	7	3	5	2	212
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	204	93	8	4	6	3	218
Les relations entre Canadiens-Français	212	95	6	3	5	2	223
La famille et la politique familiale	214	98	1	0	4	2	219
La politique agricole	225	99	1	0	2	1	228
Les relations internationales	216	95	6	3	5	2	227
La banque et la monnaie	95	46	90	43	23	11	208

11. – Résultats des votes des associations du Québec

Une moyenne de 97 des 167 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 57,4%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués des associations qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 88,5% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 86 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées ; 7 ont voté contre et 4 se sont abstenus.

Nombre de délégués des associations inscrits : 167.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	88	92	4	4	4	4	96
L'enseignement et la recherche	86	96	0	0	4	4	90
La législation sur le travail	70	72	20	21	7	7	97
La législation financière et commerciale	83	86	7	7	7	7	97
Le statut de la langue française	96	91	7	7	2	2	105
Le peuplement et l'immigration	97	89	9	8	3	3	109
La politique fiscale	19	18	72	69	14	13	105
L'intégrité du territoire	96	95	3	3	2	2	101
La radio et la radiodiffusion	63	81	11	14	4	5	78
La sécurité sociale et la santé	81	97	2	2	1	1	84
Le développement économique	76	85	7	8	6	7	89
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	89	86	6	6	8	8	103
Les relations entre Canadiens-Français	95	90	4	4	6	6	105
La famille et la politique familiale	96	95	4	4	1	1	101
La politique agricole	94	95	3	3	2	2	99
Les relations internationales	87	87	12	12	1	1	100
La banque et la monnaie	54	57	29	31	11	12	94

B. – RÉSULTATS DES VOTES DE L'ONTARIO

Une moyenne de 63 des 188 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 33,5%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de l'Ontario qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 49,2% des délégués qui ont voté, le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 34 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées ; 23 ont voté contre, 12 se sont abstenus et une moyenne de 119 délégués inscrits n'ont pas utilisé leurs bulletins de vote.

Nombre de délégués de l'Ontario inscrits : 188.

	PARTAGE DES OPINIONS						
Résolutions	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	58	35	92	55	16	10	166
L'enseignement et la recherche	94	86	6	5	10	9	110
La législation sur le travail	33	26	68	52	29	22	130
La législation financière et commerciale	50	47	33	31	23	22	106
Le statut de la langue française	40	51	21	27	17	22	78
Le peuplement et l'immigration	39	53	21	29	13	18	73
La politique fiscale	9	15	28	47	23	38	60
L'intégrité du territoire	32	58	14	26	9	16	55
La radio et la radiodiffusion	15	26	35	59	9	15	59
La sécurité sociale et la santé	38	51	19	25	18	24	75
Le développement économique	20	35	21	36	17	29	58
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	17	44	13	33	9	23	39
Les relations entre Canadiens-Français	28	93	2	7	0	0	30
La famille et la politique familiale	18	72	3	12	4	16	25
La politique agricole	19	82	2	9	2	9	23
Les relations internationales	16	73	4	18	2	9	22
La banque et la monnaie	6	30	4	20	10	50	20

C. – RÉSULTATS DES VOTES DE L'ACADIE

Une moyenne de 42 des 85 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 49,4%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de l'Acadie qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 59,5% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 25 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées ; 5 ont voté contre et 12 se sont abstenus.

Nombre des délégués inscrits de l'Acadie : 85.

	PARTAGE DES OPINIONS						
Résolutions	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	36	52	10	14	23	24	69
L'enseignement et la recherche	40	80	1	2	9	18	50
La législation sur le travail	19	31	19	31	23	38	61
La législation financière et commerciale	28	55	7	14	16	31	51
Le statut de la langue française	44	77	6	11	7	12	57
Le peuplement et l'immigration	23	48	14	29	11	23	48
La politique fiscale	7	11	23	37	32	52	62
L'intégrité du territoire	31	62	3	6	16	32	50
La radio et la radiodiffusion	11	50	4	18	7	32	22
La sécurité sociale et la santé	21	55	5	13	12	32	38
Le développement économique	22	58	4	10	12	32	38
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	15	34	2	5	27	61	44
Les relations entre Canadiens-Français	38	91	0	0	4	9	42
La famille et la politique familiale	19	79	0	0	5	21	24
La politique agricole	20	69	3	10	6	21	29
Les relations internationales	14	64	5	23	3	13	22
La banque et la monnaie	7	44	3	19	6	37	16

D. — RÉSULTATS DES VOTES DE L'OUEST

Une moyenne de 64 des 91 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 70,3%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de l'Ouest qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 42,8% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 27 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées ; 13 ont voté contre et 23 se sont abstenus.

Nombre de délégués inscrits de l'Ouest : 91.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	25	30	27	33	30	37	82
L'enseignement et la recherche	41	88	3	6	3	6	47
La législation sur le travail	18	27	17	26	31	47	66
La législation financière et commerciale	18	29	10	16	34	55	62
Le statut de la langue française	29	44	14	21	23	35	66
Le peuplement et l'immigration	31	46	16	24	20	30	67
La politique fiscale	24	38	15	23	25	39	64
L'intégrité du territoire	20	33	14	23	26	43	60
La radio et la radiodiffusion	17	30	19	33	21	37	57
La sécurité sociale et la santé	32	54	10	17	17	29	59
Le développement économique	18	27	22	33	27	40	67
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	14	20	25	36	31	44	70
Les relations entre Canadiens-Français	52	74	1	1	18	25	71
La famille et la politique familiale	39	64	2	3	20	33	61
La politique agricole	35	57	2	3	25	40	62
Les relations internationales	25	39	19	30	20	31	64
La banque et la monnaie	15	24	22	36	25	40	62

1. — Résultats des votes du Manitoba

Une moyenne de 19 des 29 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 65,4%, alors que la province de Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués du Manitoba qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 18,7% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 3 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées; 1 a voté contre et 16 se sont abstenus.

Nombre de délégués inscrits du Manitoba : 29.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	6	22	1	4	20	74	27
L'enseignement et la recherche	0	0	0	0	1	100	1
La législation sur le travail	3	13	1	4	19	83	23
La législation financière et commerciale	5	23	0	0	17	77	22
Le statut de la langue française	5	23	0	0	17	77	22
Le peuplement et l'immigration	5	23	0	0	17	77	22
La politique fiscale	2	9	2	9	17	82	21
L'intégrité du territoire	1	6	0	0	17	94	18
La radio et la radiodiffusion	4	19	3	14	14	67	21
La sécurité sociale et la santé	4	26	1	6	10	67	15
Le développement économique	2	9	2	9	19	82	23
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	1	4	2	9	20	87	23
Les relations entre Canadiens-Français	8	33	0	0	16	67	24
La famille et la politique familiale	2	10	0	0	18	90	20
La politique agricole	2	10	0	0	17	90	19
Les relations internationales	2	10	0	0	17	90	19
La banque et la monnaie	2	11	0	0	16	89	18

2. — Résultats des votes de la Saskatchewan

Une moyenne de 12 des 17 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 70,6%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de la Saskatchewan qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 59,3% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 7 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées; 4 ont voté contre et 1 s'est abstenu.

Nombre de délégués inscrits de la Saskatchewan : 17.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						Total
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	
L'autodétermination	5	31	10	63	1	6	16
L'enseignement et la recherche	13	100	0	0	0	0	13
La législation sur le travail	4	36	3	28	4	36	11
La législation financière et commerciale	4	36	1	9	6	55	11
Le statut de la langue française	6	50	4	33	2	17	12
Le peuplement et l'immigration	5	39	6	46	2	15	13
La politique fiscale	9	75	3	25	0	0	12
L'intégrité du territoire	2	22	6	67	1	11	9
La radio et la radiodiffusion	6	67	3	33	0	0	9
La sécurité sociale et la santé	9	69	3	23	1	8	13
Le développement économique	5	45	5	45	1	10	11
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	3	21	8	58	3	21	14
Les relations entre Canadiens-Français	14	100	0	0	0	0	14
La famille et la politique familiale	10	91	1	9	0	0	11
La politique agricole	10	77	1	8	2	15	13
Les relations internationales	4	29	8	57	2	14	14
La banque et la monnaie	3	21	6	43	5	36	14

3. — Résultats des votes de l'Alberta

Une moyenne de 17 des 25 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 68%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de l'Alberta qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 47% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 8 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées; 6 ont voté contre et 3 se sont abstenus.

Nombre de délégués inscrits de l'Alberta : 25.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						Total
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	
L'autodétermination	4	18	15	68	3	14	22
L'enseignement et la recherche	15	83	2	11	1	6	18
La législation sur le travail	6	37	6	37	4	26	16
La législation financière et commerciale	0	0	6	50	6	50	12
Le statut de la langue française	6	33	8	45	4	22	18
Le peuplement et l'immigration	11	61	7	39	0	0	18
La politique fiscale	7	44	8	50	1	6	16
L'intégrité du territoire	5	28	7	39	6	33	18
La radio et la radiodiffusion	2	14	10	72	2	14	14
La sécurité sociale et la santé	9	50	5	28	4	22	18
Le développement économique	4	21	12	63	3	16	19
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	5	29	9	53	3	18	17
Les relations entre Canadiens-Français	16	94	0	0	1	6	17
La famille et la politique familiale	13	81	1	6	2	13	16
La politique agricole	14	78	1	5	3	17	18
Les relations internationales	6	33	11	61	1	6	18
La banque et la monnaie	5	28	13	72	0	0	18

4. — Résultats des votes de la Colombie-Canadienne

Une moyenne de 14 des 20 délégués ont voté sur les 17 résolutions, soit une proportion de 70%, alors que la proportion du Québec s'élève à 67,6%. Le pourcentage des délégués de la Colombie qui ont voté en faveur des 15 résolutions adoptées s'élève à 64,2% des délégués qui ont voté ; le vote affirmatif des délégués du Québec est de 93%. Une moyenne de 9 délégués ont voté en faveur des résolutions adoptées ; 2 ont voté contre et 3 se sont abstenus.

Nombre de délégués inscrits de la Colombie-Canadienne : 20.

Résolutions	PARTAGE DES OPINIONS						
	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Total
L'autodétermination	10	59	1	6	6	35	17
L'enseignement et la recherche	13	87	1	6	1	6	15
La législation sur le travail	5	31	7	44	4	25	16
La législation financière et commerciale	9	53	3	18	5	29	17
Le statut de la langue française	12	86	2	14	0	0	14
Le peuplement et l'immigration	10	72	3	21	1	7	14
La politique fiscale	6	40	2	13	7	47	15
L'intégrité du territoire	12	80	1	7	2	13	15
La radio et la radiodiffusion	5	38	3	24	5	38	13
La sécurité sociale et la santé	10	77	1	8	2	15	13
Le développement économique	7	50	3	21	4	29	14
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	5	31	6	38	5	31	16
Les relations entre Canadiens-Français	14	88	1	6	1	6	16
La famille et la politique familiale	14	100	0	0	0	0	14
La politique agricole	9	75	0	0	3	25	12
Les relations internationales	13	100	0	0	0	0	13
La banque et la monnaie	5	42	3	25	4	33	12

RÉSUMÉ DES OPINIONS EXPRIMÉES

	Droit de vote exercé (1)	Vote affirmatif (2)	Moyenne du nombre des votes (3) Pour	Contre	Abstention
Québec	67.6	93.0	789	27	24
Zone I	67.5	92.9	52	2	2
Zone II	72.2	95.0	38	1	1
Zone III	75.6	92.6	112	5	4
Zone IV	51.9	94.1	50	2	1
Zone V	79.3	96.0	48	1	1
Zone VI	73.0	98.2	55	0	1
Zone VII	69.8	94.5	103	3	3
Zone VIII	72.0	97.0	30	0	1
Zone IX	74.3	92.3	24	1	1
Zone X	66.2	95.0	191	5	5
Associations	57.4	88.5	86	7	4
Ontario	33.5	49.2	34	23	12
Acadie	49.4	59.5	25	5	12
Ouest	70.3	42.8	27	13	23
Manitoba	65.4	18.7	3	1	16
Saskatchewan	70.6	59.3	7	4	1
Alberta	68.0	47.0	8	6	3
Colombie-Canadienne	70.0	64.2	9	2	3

(1) Proportion par rapport au nombre des délégués inscrits.
(2) Proportion des votes enregistrés sur les 15 résolutions adoptées.
(3) Cette moyenne est établie sur les 15 résolutions adoptées.

RÉSULTATS DES VOTES AFFIRMATIFS EN POURCENTAGES

VOTES	Québec	Ontario	Acadie	Ouest
La déclaration préliminaire	98	35	52	30
L'enseignement et la recherche	97	86	80	88
La législation du travail	83	26	31	27
La législation financière et commerciale	91	47	55	29
Le statut de la langue française	94	51	77	44
Le peuplement et l'immigration	96	53	48	46
La politique fiscale	15	15	11	38
L'intégrité du territoire	96	58	62	33
La radio et la radiodiffusion	90	26	50	30
La sécurité sociale	98	51	55	54
Le développement économique par la planification	94	35	58	27
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	89	44	34	20
Les relations entre Canadiens-Français	96	93	91	74
La famille et la politique familiale	97	72	79	64
La politique agricole	98	82	69	57
Les relations internationales	93	73	64	39
La banque et la monnaie	45	30	44	24

La résolution de "l'enseignement et la recherche" et celle des "relations entre Canadiens-Français" ont été adoptées par les deux-tiers des délégués de chacune des quatre régions.

La résolution sur "la famille et la politique familiale" et celle relative à "la politique agricole" sont approuvées par les deux-tiers des délégués de trois régions.

Les résolutions définissant "le statut de la langue française" et "les relations internationales" sont acceptées par les deux-tiers des délégués de deux régions.

NOMBRE DES "OUI AVEC NUANCES"

VOTES	Québec	Ontario	Acadie	Ouest
La déclaration préliminaire	36	31	10	8
L'enseignement et la recherche	104	14	5	2
La législation du travail	140	8	3	12
La législation financière et commerciale	58	5	3	6
Le statut de la langue française	232	7	9	11
Le peuplement et l'immigration	134	7	8	17
La politique fiscale	51	1	1	0
L'intégrité du territoire	128	8	4	3
La radio et la radiodiffusion	57	2	1	6
La sécurité sociale	53	2	0	8
Le développement économique par la planification	120	2	5	0
Les pouvoirs indéfiniment extensibles	65	1	3	2
Les relations entre Canadiens-Français	28	0	3	5
La famille et la politique familiale	69	2	2	2
La politique agricole	135	0	0	8
Les relations internationales	77	0	0	1
La banque et la monnaie	146	0	0	1

Analyse des nuances apportées au vote sur le statut de la langue française

INTRODUCTION

Nous ne considérons dans l'étude des nuances que celles soumises sur le statut de la langue française, car c'est uniquement cette proposition qui a provoqué des nuances qui méritent considération. En effet, les nuances apportées sur les autres propositions sont soit numériquement très faibles ou

encore, lorsqu'elles sont numériquement valables, on s'aperçoit que la majorité n'explicite pas sur quel article les nuances sont posées.

C'est pourquoi nous n'avons retenu que les nuances exprimées sur le statut de la langue française.

Sur cette résolution, 1 072 délégués ont exercé leur droit de vote et 934 l'ont approuvée. 259 ont nuancé leur approbation. Cependant, dans ce groupe, certains ont voté "oui, avec nuances", sans indiquer leurs nuances, tandis que d'autres en ont indiqué plus d'une.

Ainsi la compilation de ces nuances s'est faite sur une base qualitative plutôt que quantitative.

Il faut noter que plusieurs, demandant dans leur nuance qu'un article soit biffé, n'ont pas expliqué leur opposition à l'article. Pour certains l'article peut être trop engagé, pour d'autres pas assez et enfin, pour d'autres, de trop.

Sur les 871 délégués du Québec qui ont voté sur cette proposition, 821 l'ont approuvée dont 232 avec nuances. Même si les nuances n'avaient pas été considérées comme approuvant la résolution, les délégués votant "oui", réunissaient les ⅔ des votes et la résolution aurait été adoptée.

Ces 232 votes avec nuances sont répartis entre les dix zones économiques du Québec et les représentants des associations. Voici le détail de ce vote avec nuances :

Zone 1	19		
Zone 2	10	Zone 7	21
Zone 3	36	Zone 8	7
Zone 4	18	Zone 9	3
Zone 5	7	Zone 10	53
Zone 6	15	Associations	43

Sur les 78 délégués de l'Ontario qui ont voté sur cette proposition, 40 l'ont approuvée dont 7 avec nuances.

Sur les 57 délégués de l'Acadie qui ont voté sur cette proposition, 44 l'ont approuvée dont 9 avec nuances.

Sur les 66 délégués de l'Ouest qui ont voté sur cette proposition, 29 l'ont approuvée dont 11 avec nuances.

Nous allons d'abord relever les nuances globales sur la proposition, puis les nuances exprimées sur des articles en particulier et ce, pour chacune des 4 régions.

A.– NUANCES GLOBALES

Québec :

54 réclament l'établissement de l'unilinguisme français.
5 souhaitent que ces mesures soient en vigueur au plus tôt.
4 réclament plus de respect pour les anglophones.
2 regrettent la tendance trop fortement unilingue de la proposition.
1 regrette qu'il ne soit pas question des manuels scolaires.

Acadie :

1 se proclame pour le bilinguisme dans tout le Canada.

Ouest :

2 désirent que les mesures préconisées soient établies avec prudence de façon à ne pas nuire aux minorités françaises.
1 se proclame pour le bilinguisme dans tout le Canada.

B.– NUANCES PRÉCISES

Article 2 :

"qu'il n'y ait pas d'enseignement de l'anglais au niveau primaire dans les écoles du Québec, sauf dans les écoles de la minorité anglophone;"

Québec :

13 désirent que l'article soit biffé.
10 désirent que l'anglais soit facultatif au primaire.
9 désirent que l'anglais soit obligatoire au primaire.
8 désirent que soit biffé du texte : "sauf dans les écoles de la minorité anglophone".
2 désirent qu'il y ait enseignement d'une langue seconde au primaire, quelle qu'elle soit.
1 demande qu'après "anglophone", il soit spécifié : d'origine britannique.

Ontario :

4 désirent que l'anglais soit obligatoire au primaire.

●

Article 3 :

"que dans les écoles françaises du Québec, l'enseignement d'une langue seconde soit facultatif et se fasse à partir du niveau secondaire" ;

Québec :

49 désirent que l'étude d'une langue seconde soit obligatoire au niveau secondaire, mais que la langue soit au choix de l'étudiant.
19 demandent que l'article soit biffé.
14 désirent que l'anglais soit obligatoire au secondaire.
1 désire que l'anglais soit la langue seconde facultative.

Ontario :

5 désirent que l'anglais soit obligatoire au secondaire.
1 désire que soient étudiées les conséquences phychologiques et pédagogiques de cette mesure.

Acadie :

5 désirent que cet article soit biffé.
1 désire que l'anglais soit obligatoire au secondaire.
1 désire que l'étude d'une langue seconde soit obligatoire au niveau secondaire, mais que la langue soit au choix de l'étudiant.

Ouest :

2 désirent que l'anglais soit facultatif au secondaire.
1 désire que l'anglais soit obligatoire au secondaire.
1 désire que l'étude d'une langue seconde soit obligatoire au secondaire, mais que la langue soit au choix de l'étudiant.

●

Article 4 :

"que le Gouvernement du Québec reconnaisse le français comme seule langue officielle dans les organismes relevant directement ou indirectement de son autorité : ministères, régies, sociétés d'Etat, conseils municipaux, commissions scolaires, etc."

Québec :

2 désirent que cet article soit biffé.

Ontario :

1 s'oppose en demandant : "Comment allez-vous dialoguer avec les autres ?"
1 désire que soient étudiées les conséquences psychologiques et pédagogiques de ces mesures.

Acadie :

1 désire que le mot "seule" (langue officielle) soit biffé.

●

Article 5 :

"que les conseils municipaux, les commissions scolaires, à majorité anglophone, utilisent, en plus du français, la langue anglaise pendant une courte période d'adaptation".

Québec :

33 désirent que l'article soit biffé.
12 désirent qu'il n'y ait pas de période d'adaptation, que le français seul soit utilisé.
3 désirent que l'anglais puisse être utilisé.

Acadie :

5 désirent que l'article soit biffé.
1 désire que l'anglais puisse être utilisé.

●

Article 6 :

"que le Gouvernement du Québec s'emploie à refranciser intégralement la toponymie du Québec, compte tenu de l'apport des groupes humains autochtones et de certains événements historiques, de façon que dans un avenir immédiat le recours du français soit la règle constante dans la toponymie, sous réserve des usages et de la courtoisie internationale."

Québec :

2 désirent que cet article soit biffé.

●

Article 7 :

"que tout affichage sur la voie publique et tout texte mis à la disposition du public, quelle qu'en soit l'origine, doit être rédigé en français. Il peut l'être aussi dans une autre langue à la condition que le français y soit prioritaire".

Québec :

1 désire que l'usage d'une seconde langue ne le soit qu'à titre de service touristique.
1 ne veut que du français.
1 désire que l'article soit biffé.
1 désire que les affiches routières soient bilingues.

●

Article 8 :

"que l'Etat québécois oblige tout employeur offrant un service public sous quelque forme que ce soit à ne garder à son service que des personnes s'exprimant convenablement en français".

Québec :

5 désirent que l'article soit biffé.
1 désire que cette obligation de parler convenablement le français ne soit exigée que pour les personnes venant en contact avec le public.

Acadie :

1 désire que cet article soit biffé.

●

Article 9 :

"que l'Etat québécois prenne les moyens législatifs appropriés pour que le français soit la langue de travail dans l'industrie et dans les affaires."

Québec :

1 désire que le français soit la langue de travail dans tous les domaines.
1 désire qu'une étude approfondie soit faite de la question.

●

Article 10 :

Il est résolu que :

"la minorité anglophone puisse avoir aux niveaux primaire, secondaire et universitaire, des institutions publiques anglophones, à la condition que les élèves y reçoivent une connaissance du français parlé et écrit correspondant au niveau de leurs études."

Québec :

17 désirent que l'article soit biffé.
4 désirent que le français soit la langue d'enseignement dans toutes les écoles.
1 considère que l'article n'est pas assez clair.
1 désire que soit ajouté au texte : aucun diplôme ne sera accordé sans une connaissance égale du français à celle des étudiants francophones de même niveau.

Ontario :

1 désire que l'article soit biffé.

●

Article 11 :

"que la main-mise actuelle des anglophones sur les écoles ou sur des classes des autres minorités linguistiques cesse immédiatement."

Québec :

2 désirent que l'article soit biffé.
1 désire ajouter : "et pour ce faire, que le Québec prenne les mesures positives pour attirer ces minorités vers sa langue".

●

Article 12 :

"que les Néo-Québécois, les Eskimaux, les Indiens aient droit au niveau primaire à des écoles ou à des classes publiques françaises avec enseignement de leur langue maternelle là où un nombre suffisant de parents le désirent".

1 demande que l'article soit réétudié.
1 désire que l'article soit biffé.
1 s'abstient sur cet article.
1 désire : "leur langue propre d'abord, puis le français, comme langue seconde".
1 s'interroge sur "un nombre suffisant".

Ontario :

1 désire concéder aux anglophones les mêmes droits qu'aux Indiens et aux Eskimaux.

Article 13 :

"que tout organisme fédéral, confédéral, d'union canadienne ou autre soit entièrement bilingue;

Québec :

16 désirent que cet article soit biffé.
4 désirent que soit ajouté "s'il y a lieu"
1 désire que priorité soit donnée au français au Québec.
1 désire que l'article soit reformulé.
1 désire que soit ajouté : "Au Canada".

Acadie :

1 désire que l'article soit biffé.

●

Article 14 :

"que dans la fonction publique, des secteurs français et anglais soient créés selon les régions desservies, tout en exigeant une connaissance convenables des deux langues de la part des fonctionnaires et des employés aux échelons administratifs".

Québec :

54 désirent que soit ajouté "fédérale" ou "en dehors du Québec" après "dans la fonction publique".
22 désirent que cet article soit biffé.
7 désirent que soit ajouté "s'il y a lieu".
1 désire que priorité soit donnée au français au Québec.
1 désire que cet article prévale pour une courte période d'adaptation, "après quoi l'anglais devra disparaître".

Ontario :

2 désirent que soit ajouté "fédérale" après fonction publique.

Acadie :

1 désire que soit ajouté "fédérale" après fonction publique.

●

Article 15 :

"que dans toutes les provinces autres que le Québec, la langue française jouisse d'une législation qui lui assure partout son plein épanouissement.."

●

Article 16 :

"qu'un réseau de radio et de télévision français desserve toutes les provinces canadiennes en dehors du Québec."

●

Article 17 :

"qu'au Nouveau-Brunswick, où 35.2% de la population totale est de langue française, les langues française et anglaise soient officielles.

Québec :

7 désirent que les articles 15 et 16 soient biffés.
6 désirent que l'article 17 soit biffé.
1 précise qu'il ne faut pas se faire d'illusions, "si nous sommes si absolus pour le Québec".

Chapitre VII

L'AVENIR DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Perspectives d'avenir

Discours du directeur des Assises,

M. Rosaire Morin,

prononcé le dimanche, 26 novembre 1967.

Nous voici réunis en Assemblée générale, après trois jours et demi de débats fructueux, de conversations fraternelles, orientés vers le bien commun de notre Nation et de notre Patrie. Notre Assemblée nationale, dont les membres se sont exprimés selon un statut d'égalité, et dans la liberté, achève ses premiers travaux. Maintenant, qu'arrive-t-il ? Que doit-il arriver ? Quel sera l'avenir des Etats généraux ?

Nous ne tentons pas, ce soir, de décrire des perspectives prévisibles. Nous ne vous demandons pas non plus de vous prononcer sur une résolution précise concernant les travaux éventuels de notre organisme.

La nouvelle Commission générale vous consultera tous, par écrit, dans quelque temps. Il y aura aussi, croyons-nous, des sessions régionales pour déterminer ce que nous ferons ensemble à la suite de ces Assises nationales.

Les Etats généraux du Canada français ne feront rien de non prévu, sans l'acceptation de tous les délégués permanents, ici présents, qui ont participé avec énergie au succès de cette Assemblée nationale et qui demeurent responsables de notre avenir commun. Voilà l'assurance que peuvent vous transmettre, par mon intermédiaire, les 14 membres réélus à la Commission générale.

Ce soir, nous vous soumettons de préférence quelques réflexions nécessaires concernant les gestes que nous avons encore à poser ensemble.

Vous êtes, mesdames et messieurs, des représentants authentiques de la Nation canadienne-française. Notre Assemblée est l'expression dynamique et véritable de notre Nation.

Les résolutions que nous avons votées constituent des lignes de force précises de notre pensée nationale et de notre vouloir-vivre collectif. Nous nous sommes réunis pour déterminer les grandes lignes de l'avenir constitutionnel de notre famille nationale. Nous avons défini les droits essentiels aux Canadiens-Français établis à l'extérieur du Québec. Nous avons précisé les pouvoirs essentiels à l'Etat du Québec, notre seul Etat national. Nous avons défini des pouvoirs exclusifs. Ceux qui nous avaient élus nous avaient demandé de parler, et nous l'avons fait. Notre mandat était d'exprimer les aspirations populaires et nous croyons que nous l'avons rempli. Vous le croyez sans doute aussi.

Mais il apparaît évident que notre mission ne fait toutefois que commencer. L'avenir constitutionnel canadien-français et québécois est à bâtir. Il est devant nous. Nous avons posé les premiers jalons, mais il reste encore beaucoup à faire. Mais qu'adviendra-t-il des résolutions adoptées par les deux tiers des délégués du Québec ? ou par les deux tiers des délégués des trois autres régions ?

I. – LA RÉPONSE DE L'ÉTAT

Deux hypothèses sont prévisibles. Selon la première supposition, l'Etat du Québec accueille avec une bienveillance inerte et passive les résolutions des Etats généraux. L'autre éventualité voit l'Etat du Québec s'appliquer à réaliser, dans l'immédiat, les voeux de la Nation.

Quelle que soit l'option dans laquelle le gouvernement du Québec s'engage, il convient ici de préciser certains principes et de rappeler certains faits de base.

1.– L'État, juge et accusé

Qu'on le veuille ou non, l'homme politique est élu pour légiférer à l'intérieur d'une constitution existante. Une élection régulière au Québec donne un mandat précis aux députés élus au Parlement de Québec. Elle ne leur accorde pas le pouvoir de transformer la constitution qui nous régit.

Vous tous, délégués, qui avez participé maintes fois, et à divers titres, à des élections dans le Québec, alors que tant de problèmes sont agités (le mot "agité" est le terme propre) et que tant de points de vue s'expriment en tant de domaines divers, et de fort inégale valeur, et avec une fort discutable clarté, croyez-vous que, dans une élection au Québec, le peuple dise clairement au gouvernement selon quelles lignes de force il devrait transformer la constitution ?

La réponse à cette question semble évidente. Dans une élection québécoise, ou canadienne, les députés sont élus pour gouverner au-dedans d'une constitution donnée. Ils ne sont pas élus pour refaire eux-mêmes une nouvelle constitution. Cela est clair. Ils ne reçoivent pas ce mandat dans une élection. La députation actuelle doit comprendre que sa valeur représentative, pour modifier notre régime constitutionnel ou pour en créer un nouveau, a un fondement fort imprécis. Le personnel politique et le pouvoir établi doivent alors rechercher une formule représentative du peuple et mandatée pour exercer une activité constitutionnelle de valeur créatrice.

Les Etats généraux constituent la première initiative collective vouée à l'étude de nos problèmes constitutionnels et à la recherche des institutions constitutionnelles, politiques et juridiques nécessaires aux Canadiens-Français.

2.– Une bienveillance passive

Nos premières résolutions sont désormais présentées devant l'Etat du Québec. Elles lui seront présentées formellement sous peu.

Considérons la première hypothèse : le gouvernement québécois accueille, avec bienveillance, les représentants des Etats généraux, reçoit le Cahier des Résolutions votées, mais cette réception demeure passive, à toutes fins pratiques. Les Etats généraux se trouvent alors devant une inertie accompagnée de bonnes paroles, avec manifestations abondantes d'excellentes intentions.

Alors, que ferons-nous ? Quel mécanisme de consultation, d'expression et de direction devrons-nous organiser ? Comment devra s'instituer efficacement le dialogue Nation-Etat ? Si l'Etat ne fait pas ce que demande, ce qu'exige la Nation, que doit faire celle-ci ? Comment la Nation devenue adulte doit-elle bâtir efficacement son avenir constitutionnel ?

Nous vous le demandons. Nous devons y réfléchir ensemble. C'est une hypothèse qu'il faut considérer. Ce n'est pas en affirmant que le Parlement et le Gouvernement du Québec ont tort de ne pas tenir compte des résolutions présentées que l'on bâtira l'avenir.

On ne saurait comprendre que les députés du parti au pouvoir ou ceux de l'Opposition à Québec laissent de côté les lignes de force déterminées dans nos Assises. Nous ne saurions admettre, je crois – et vous le croyez sans doute aussi – que le Parlement et le Gouvernement du Québec s'engagent en des travaux constitutionnels qui ne correspondraient pas aux résolutions élaborées ici, dans l'Assemblée de la Nation canadienne-française.

Alors, que devons-nous faire ? Quelle action devons-nous entreprendre ?

3.– L'État du Québec agit réellement

Envisageons maintenant la deuxième hypothèse : le gouvernement de l'Etat du Québec reçoit les résolutions des Etats généraux avec une attitude positive.

Le Parlement intègre efficacement, par une intention bien définie et fermement arrêtée, les conceptions et les vouloirs politiques qui émanent des Etats généraux. Le Parlement convoque une vraie Constituante, com-

me il s'en réunit dans d'autres pays du monde. Il accorde à cette assemblée constituante le pouvoir d'élaborer un projet de constitution interne et externe. Il s'engage à soumettre cette constitution à l'approbation d'un référendum populaire.

Cette hypothèse semble s'inspirer de la technique de nos groupes d'amplification. Elle représente une situation idéale.

Alors, que doivent devenir les Etats généraux ? Que devons-nous faire ?

II. – LA VOIX DE LA NATION

Quelle sera désormais la signification de l'Assemblée générale des Etats généraux ? Quel serait le rôle qui pourrait nous être dévolu ?

Dans les perspectives d'une réponse bienveillante mais passive de l'Etat, nous ne pourrions pas, c'est évident, nous satisfaire de l'inertie et de l'inaction. Nous ne pouvons pas nous résigner à voir nos travaux déposés dans les archives. Nous ne sommes pas des gardiens de musée. N'est-ce pas que tout serait à accomplir si l'Etat répondait de façon passive ?

Si, au contraire, l'Etat agit véritablement, il nous semble qu'un rôle nous est encore destiné. Nous pouvons peut-être aider à la conception de la Constituante.

Des représentants des Etats généraux peuvent être invités à faire partie de la Constituante. Notre seule existence ne peut-elle pas assurer la réalisation véritable de la Constituante et du référendum populaire ? Ne pouvons-nous pas empêcher qu'une mini-Constituante ne remplace le projet original ?

Entre-temps, ne serait-il pas opportun d'agrandir la dimension du dialogue au sein de la Nation ? Comme vous le savez, il y a bon nombre de sujets qui n'ont pas été abordés ou résolus durant nos trop courtes délibérations. Il conviendrait que la Commission générale qui préside à la destinée des Etats généraux établisse, avec les délégués nationaux, autant de consultations qu'il en faudrait concernant ces autres sujets ou, peut-être, l'interprétation à donner aux affirmations constitutionnelles déjà exprimées. Nous n'avons pas encore abordé ces problèmes concernant la propriété, les ressources naturelles, les postes, les douanes, les recensements, la statistique, la défense, la navigation, les pêcheries, le transport, les poids et mesures, les droits d'auteur, les brevets d'invention, les Indiens, les Esquimaux, le mariage et le divorce, les municipalités et maints autres sujets dont les incidences constitutionnelles sont fort importantes.

Dans la vision de l'avenir, il nous apparaît possible d'établir un dialogue de la Nation à l'Etat et de l'Etat à la Nation. Il semble aussi bénéfique et indispensable de nous initier nous-mêmes et de sensibiliser toute la Nation aux divers aspects constitutionnels qui affectent son épanouissement.

III. – L'AVENIR DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Dans cette optique, sans mirage, situons les Etats généraux. Nous ne sommes pas un corps intermédiaire. Nous ne sommes pas un parti politique en gestation. Notre existence est provisoire.

Nous existons pour déterminer l'avenir constitutionnel d'une Nation, la nôtre. Il s'agit de la maîtrise du destin d'un peuple à assumer et d'un nouveau régime politique à constituer.

Pour la réalisation des fins à atteindre, pouvons-nous demeurer ce que nous sommes ou devons-nous agrandir la dimension de notre rayonnement ?

1.– La sclérose nous guette

Si nous demeurons ce que nous sommes, nous continuerons à discuter entre nous. Bientôt nous vivrons en chapelle. La tour d'ivoire devient confortable !

Pour faire participer davantage le peuple canadien-français à l'organisme des Etats généraux, nous allons utiliser la presse, la radio et la télévision. Certes, jusqu'ici, les journa-

listes de la presse écrite et parlée ont grandement servi la cause nationale et le succès de nos Assises. Mais cela saurait-il être suffisant dans l'avenir ? Les journaux, les postes de radio et de télévision auront encore un rôle important, mais ils ne sauraient seuls, donner à notre peuple le sentiment profond, nous dirions quotidien d'une appartenance à un mouvement national irréversible. C'est en faisant agir les Canadiens-Français dans leur milieu quotidien, c'est en les faisant marcher eux-mêmes sur la route de la libération que le mouvement des Etats généraux s'enrichira puissamment, de manière à jouer, dans les mois à venir, le rôle salutaire qui apparaît nécessaire.

Veuillez considérer que si les Etats généraux ne continuaient pas d'avancer, il pourrait se faire qu'ils se mettent à reculer. D'aucuns déjà souhaitent leur disparition. Les exigences exprimées dans nos résolutions obtiendront-elles les réponses positives essentielles ? Nos cadres eux-mêmes prendront-ils un certain durcissement de sclérose ? Perdront-ils l'enthousiasme passé, la faveur du public ? Il arrive que, pour telle ou telle raison, nous perdons certains délégués. Il peut aussi survenir que des représentants aujourd'hui fervents n'aient plus le désir de servir en cet organisme national, si son action ne se développe pas. Les partis politiques — nous vous posons la question — ne chercheront-ils pas à refouler gentiment nos exigences actuelles ? Un ministre nous a même déjà expliqué que son parti était éternel alors que les Etats étaient temporaires ! A partir de maintenant, comme il s'agit de passer enfin à des résultats, ne nous trouverons-nous pas devant des résistances nouvelles ? Et le renouvellement même, qui est la condition de la vie, n'est-il pas nécessaire dans notre action ? Demeurer ce que nous sommes, n'est-ce pas accepter de ne pas réaliser ce que nous avons conçu?

2.— À la recherche d'une troisième dimension

C'est ainsi que la Commission générale provisoire entrevoit l'avenir. Certes la présente Assemblée nationale est permanente. Le respect intégral du statut et de la fonction des délégués élus et présents doit demeurer intangible. Nous sommes mandatés délégués pour la durée des Etats généraux. Cela ne saurait être modifié.

Notre représentativité est supérieure à celle de tout autre groupe constitué. Mais le peuple lui-même, en sa densité d'origine et de fonction, n'y est pas totalement présent. La nécessité et l'urgence d'une profonde éducation populaire s'imposent.

Pour que notre organisme national porte de mieux en mieux la responsabilité d'inspirer l'Etat du Québec et la prochaine Constituante, ne faut-il pas qu'il acquière, de par lui-même, un nouveau rayonnement ? Et ce rayonnement, ne peut-il pas être assuré par la création, tout autour des Etats généraux, de nouveaux "Etats régionaux", élus au suffrage universel et participant à la fonction même des Etats généraux du Canada français ?

Nous nous expliquons. Environ 17,000 associations, corps intermédiaires et institutions forment le corps électoral des délégués territoriaux de notre organisme. C'est énorme. Jamais jusqu'ici un tel concours de volonté nationale, de la part des corps intermédiaires, n'a été ainsi enregistré. Nous sommes toutefois à l'image de l'élite active de notre peuple. Cette élite, qui a participé à l'élaboration et au succès de nos Assises nationales comprend beaucoup mieux nos problèmes et les solutions nécessaires. Mais le peuple canadien-français est-il, dans son ensemble, sensibilisé au drame que nous vivons et aux objectifs essentiels que nous devons atteindre pour maîtriser enfin notre destin ?

Notre conviction est que vous ne doutez pas, avec nous, que notre peuple, dans son ensemble, n'est pas encore sensibilisé aux maladies dont nous souffrons, aux explications de ces maladies et aux remèdes à appliquer. Si notre organisme doit remplir son rôle de consultation et d'inspiration, il doit, tout en demeurant ce qu'il est, s'enrichir et se compléter quantitativement de nouvelles for-

mations humaines, dans toutes les parties du territoire québécois.

3.– Les États régionaux

Cette orientation découle du fait que nous n'acceptons pas l'hypothèse que notre Assemblée nationale soit sans issue vers l'avenir. Nous nous refusons à admettre que nos Assises nationales n'aient pas de répercussions sur les événements prochains. Et pour que ces hypothèses ne se réalisent pas, comme l'on n'est toujours sûr que de soi-même, et que les autres ne peuvent pas accomplir, à notre place, ce que nous pouvons faire, nous vous proposons de continuer notre action et de l'amplifier.

Les Etats régionaux du Canada français, ceinturant les Etats généraux, seraient constitués à partir des paroisses territoriales. Cela est nécessaire, croyons-nous, pour atteindre le peuple dans son fond même.

Pour atteindre le peuple, les gens des quartiers populaires et ceux des petites municipalités, et la diversité même au sein des quartiers, et la complémentarité même au sein des petites municipalités, comme dans toutes les villes, petites ou grandes, il faut aller jusqu'à la paroisse territoriale, la paroisse civile, l'unité territoriale de peuplement. Là est le peuple canadien-français, celui du passé comme du présent, celui du travail quotidien et des voisinages concrets. Ce peuple, nous devons aller vers lui.

Et nous le trouverons, grâce au suffrage universel, dans chaque paroisse territoriale. Que chaque unité paroissiale élise au moins 20 représentants dans les 1,819 paroisses du Québec et nous participons profondément à la volonté populaire.

Que fera cette armée pacifique ? Eh bien, travaillant de concert avec les délégués des Etats généraux, dont nous constituons le noyau vivant, ces nouveaux représentants animeraient chaque milieu, selon les impératifs de la construction civique commencée. L'âme nationale deviendrait véritablement levain, dans le peuple diversifié des quartiers et des plus petites municipalités. Nous n'aurions pas que le "notable", mais les gens de partout. Et un même soir, par exemple, il pourrait y avoir 1,819 réunions, jusqu'aux confins les plus reculés du Québec, consacrés à l'étude d'un problème plus urgent et d'une solution immédiate à trouver.

Puis, un soir subséquent, une nouvelle réunion de synthèse s'effectuerait à l'échelle des 108 comtés. L'inspiration de la base monterait à la pyramide nationale. Enfin, Etats régionaux et Etats généraux du Canada français grouperaient leurs aspirations, en une troisième étape, à l'échelle de 26 régions. Le mécanisme de consultation serait alors presque parfait. Le processus démocratique deviendrait éclatant. Tout le peuple canadien-français se retrouverait, corps et âme, dans les Etats généraux !

On ne saurait nier, je pense, la valeur concrète d'un tel processus de pénétration dans le peuple. D'une part, l'animation des Etats généraux parvient jusqu'aux groupes les plus restreints; d'autre part, ce qu'on pourrait appeler la "popularisation" des Etats généraux atteint une densité exceptionnelle. L'influence réciproque de la base et du sommet s'harmonise de la manière la plus concrète possible. Et tout cela provoque, cela va de soi, la plus grande "prise de conscience" de la nation canadienne-française qu'il soit possible de concevoir.

Ainsi, les Etats généraux du Canada français acquièrent une "valorisation politique" certaine. Les craintes que nous avons énoncées il y a un instant perdent leur fondement. Pas de sclérose qui nous guette et pas de perte d'enthousiasme. Si des joueurs s'en vont, ils sont remplacés. Pas de danger que nos résolutions ne deviennent que de pieuses recommandations. Le public continue alors de s'intéresser à ce qui se développe sous ses yeux. Les convictions se renforcent au lieu de s'effriter. La vie nationale se renouvelle, au lieu de s'immobiliser. Les partis politiques n'ont plus la chance de refouler ce que peut-être ils ne désirent pas. L'organisme des Etats généraux du

Canada français devient plus vivant que jamais. L'âme nationale anime désormais le corps du peuple.

4.– L'Assemblée nationale

Dans cette étape suggérée d'une nouvelle dimension, l'Assemblée nationale conserve sa nécessité et sa propre vie.

Dans les prochains mois, il faudra concevoir en consultation, et réaliser en collaboration, les projets suivants:

– parfaire les cadres du palier des corps intermédiaires en obtenant la participation des associations absentes en ce jour;

– assurer à toutes les délégations hors du Québec un caractère démocratique de représentativité;

– organiser l'élection territoriale pour le remplacement de délégués ou suppléants défunts ou démissionnaires;

– prévoir un dialogue valable avec des représentants du Québec anglais;

– organiser des mécanismes de consultation avec tous les délégués de l'Assemblée nationale;

– songer à l'organisation des prochaines Assises, aux études et aux recherches à devoir entreprendre;

– et établir le dialogue entre la Nation et l'Etat.

Voilà, en style télégraphique les quelques tâches qui nous attendent ! Serons-nous capables de faire ce que nous devons faire ?

Faut-il ajouter ici que les résolutions déjà votées en ces quatre jours engagent dorénavant les délégués et la Commission générale. Dans les activités à venir, il ne sera évidemment pas possible de dire autre chose que ce qui a été affirmé durant nos Assises. Il ne saurait être question de compromis qui escamotent les problèmes et les solutions nécessaires. La direction des Etats généraux est liée à 100% par les résolutions qui viennent d'être votées et ses avis au gouvernement, au Parlement et à la Constituante prochaine, devront être et seront en accord avec les principes que nous venons d'affirmer ensemble avec énergie et ferveur.

IV. – CONCLUSIONS

Canadiennes-Françaises, Canadiens-Français, voilà les pensées graves que nous voulions soumettre à votre réflexion attentive, à la fin de ces Assises historiques. Nous avons bien travaillé ensemble. Ce que nous avons su faire, ce que nous avons bien su commencer, n'allons-nous pas le continuer, en faisant mieux et en complétant notre corps national sur tout le territoire de la Patrie québécoise ?

Nous avons livré ces projets à votre patriotisme, à votre intelligence et à votre réflexion. Vous serez consultés par écrit sur les prochains gestes à poser. Il y aura encore des sessions régionales. Il y aura encore une autre Assemblée nationale, si vous le voulez. A venir jusqu'à ce jour, nous avons compté sur vous et nous n'avons pas été déçus. Quelqu'un nous reprochera-t-il de compter encore sur vos vertus civiques ?

Ensemble, travaillant pour la Patrie, nous avons senti un souffle nouveau qui ne peut pas se terminer sur l'inaction. Ensemble, nous continuerons, j'espère. Et nous continuerons encore mieux, plus puissamment et avec plus de ferveur que jamais, si vous le voulez bien !

Comme vous le savez, tout a été difficile pour nous jusqu'ici. Pourquoi voulez-vous que ce soit moins difficile demain ? Si donc nous allons vers de nouvelles difficultés, – et elles sont à l'horizon – c'est que le temps est venu de construire encore plus puissamment les Etats généraux du Canada français, en constituant tout autour, dans le peuple même, les Etats régionaux du Canada français.

Les Etats généraux doivent continuer leur travail

Discours de clôture du président des États généraux,

M. Jacques-Yvan Morin,

prononcé devant l'Assemblée générale,

le dimanche, 26 novembre 1967.

Au terme de ces quatre journées de travail intense, je suis heureux de me retrouver devant vous pour tenter de faire le point sur nos Assises.

Permettez-moi de souligner, tout d'abord, le sérieux avec lequel vous vous êtes penchés sur les divers problèmes qui vous ont été soumis. Problèmes aux multiples aspects, cachant pour la plupart des difficultés que seule une étude attentive des documents de travail et une réflexion assidue pouvaient permettre de résoudre. Certes, on ne saurait prétendre que nous avons épuisé les sujets, mais la concentration dont vous vous êtes montrés capables fait honneur à la nation.

La technique de travail originale que nous vous avons proposée et que vous avez acceptée, explique sûrement la passion contenue, le ton élevé des débats et l'absence d'acrimonie, qui ont frappé la plupart des observateurs. Cette technique, à la fois souple par la grande participation qu'elle appelait, et rigide par la discipline qu'elle imposait, n'a pas été sans frustrer quelques personnes, à l'occasion, mais nous nous rendons tous compte, parvenus au terme de ce délicat cheminement, qu'elle était adaptée à cette immense assemblée. En nous divisant en équipes, puis en groupes d'étude, puis en ateliers, pour nous regrouper ensuite en plénière, nous nous sommes partagé une tâche énorme, dont certains disaient que nous n'en viendrions jamais à bout.

Vous avez donc accepté pour vous-mêmes une discipline créatrice de liberté d'expression, et vous l'avez respectée. Je vous félicite vivement de votre sens démocratique, qui vous a permis d'allier l'effervescence des idées à l'ordre des débats. Qui osera dire, désormais que la liberté engendre nécessairement le désordre ?

Les conclusions qui se dégagent de ce processus de discussion auront sûrement des répercussions et je crois ne trahir aucun secret en disant que la nouvelle Commission générale ne se fera pas faute de les faire connaître à qui de droit, c'est-à-dire avant tout à l'opinion publique et aussi à ceux qui sont responsables des destinées de l'Etat. Nos compatriotes jugeront par eux-mêmes de notre travail, de notre objectivité et de notre représentativité.

A ce sujet, il ne faudrait point s'étonner qu'en désespoir de cause, ceux qui ne partagent pas les opinions majoritaires de cette Assemblée mettent en cause notre représentativité, faute de pouvoir s'en prendre à la qualité de nos débats. Nous ne craignons pas ce genre d'attaque et nos dossiers sont grand ouverts. Si nous avons demandé aux délégués des Assises préliminaires de novembre 1966 de se soumettre à une réélection et si le nombre des délégués de chaque comté a été porté de dix à quinze, c'est que nous voulions assurer cette représentativité. Je crois que nous y avons réussi. S'il y a quelques absents ici, qu'ils s'en prennent à eux-mêmes: nous leur avons donné toutes les occasions de venir se joindre à nos réflexions et à nos débats.

D'ailleurs, il suffit de jeter un coup d'oeil sur la liste des délégués pour savoir ce qu'il en est. Je ne m'attar-

derai pas aux chiffres, qui sont connus : 83 fonctionnaires, 146 femmes, 291 travailleurs et hommes de métiers, 225 professeurs, 35 médecins, etc. Dites-moi : quel parlement, quelle législature, possède une représentation aussi étoffée et diversifiée que la nôtre ? Qu'on nous la montre, l'assemblée délibérante qui rassemble autant de personnes appartenant à toutes les générations, à toutes les options politiques, et représentant toutes les régions du Canada français! Si nous ne sommes pas représentatifs, qui prétendra l'être dans ce pays ?

On a dit que nous étions nés en dehors des cadres officiels et que cela enlevait de la valeur à nos débats. A mon humble avis, c'est tout le contraire; notre naissance spontanée montre bien qu'il y a amplement de la place, en dehors des structures traditionnelles, pour une libre participation des citoyens à la construction de leur avenir.

Que ferons-nous des résolutions que vous avez adoptées ? Il appartiendra à la Commission générale d'en décider, naturellement, mais je puis vous assurer d'ores et déjà que nous leur assurerons la plus large publicité possible. D'ailleurs, vous avez déjà constaté que ces messieurs de la presse, dont je tiens à souligner l'objectivité et la compétence, ont fait leur devoir avec une rigueur exemplaire, n'hésitant pas à l'occasion à montrer à leurs lecteurs les quelques imperfections qui s'étaient glissées dans l'organisation de nos Assises.

Pour incomplets qu'ils soient, les résultats que nous avons obtenus sont plus que satisfaisants. Je tiens à souligner tout particulièrement le fait que plusieurs résolutions pourraient être mises en oeuvre dès maintenant, sans attendre que les nouvelles Assises soient obligées de constater que nos gouvernants n'ont rien fait. Sur ce point, cependant, souhaitons qu'il n'y ait pas lieu de s'inquiéter. Dans la mesure où nous représentons les groupes sociologiques qui forment la nation et dans la mesure où nos débats ont été ordonnés et nos opinions cohérentes, personne ne pourra écarter nos conclusions. Tous les gouvernements devront en tenir compte. D'ailleurs vous allez faire en sorte qu'il en soit ainsi par vos activités au cours des mois qui viennent.

En terminant, Monsieur le président, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les délégués, il me faut remercier en votre nom ceux qui ont été les chevilles ouvrières de nos Assises, tous ceux qui ont présidé, conseillé, animé, analysé, fait rapports et synthèses. En tout premier lieu, le directeur des Assises et président de notre Commission technique, Monsieur Rosaire Morin, a bien mérité notre reconnaissance. En second lieu, les membres de la Commission générale et de nos commissions et comités d'étude, en particulier les membres de la commission politique et constitutionnelle, qui ont rédigé ce remarquable ensemble de documents de travail sans lequel nos débats n'eussent pas été aussi ordonnés. Enfin, c'est de tout coeur que j'offre à nos trois co-présidents, les remerciements et l'admiration de cette assemblée.

Maintenant, quittons-nous, mais seulement pour nous retrouver et reprendre notre marche. Mon discours n'en est pas un de clôture, mais d'ajournement. Il reste trop à faire pour nous arrêter. Avec vous, les Etats généraux ont commencé; avec vous, ils doivent continuer !

Election de la Commission générale

On trouvera ci-dessous les règlements adoptés par l'Assemblée générale pour l'élection de la Commission générale :

1.—La Commission générale est formée de 37 membres.

DÉLÉGATION TERRITORIALE DU QUÉBEC

2.—L'Etat du Québec est divisé en 10 zones économiques et chaque zone a droit à un délégué à la Commission générale. Les délégués de chacune des dix zones

du Québec élisent un de leurs membres pour les représenter à la Commission générale.

3.—Les dix zones sont les suivantes :

a) La zone 1 comprend la Côte-Nord (comtés de Duplessis et de Saguenay), la Gaspésie (comtés de Bonaventure, de Gaspé-Nord, de Gaspé-Sud et des Iles-de-la-Madeleine) et le Bas Saint-Laurent (comtés de Matane, de Matapédia, de Rimouski, de Rivière-du-Loup et de Témiscouata).

b) La Zone II comprend les comtés de Chicoutimi, Dubuc, Jonquière, Lac Saint-Jean et Roberval.

c) La Zone III comprend les 5 comtés de la ville de Québec, ceux de la Côte du Sud (Bellechasse, Kamouraska, L'Islet, Montmagny), ceux de la Chaudière (Beauce, Dorchester, Frontenac, Lévis, Lotbinière) et ceux de Québec-Nord (Charlevoix, Montmorency, Portneuf).

d) La zone IV est celle de Sherbrooke (Brome, Compton, Mégantic, Richmond, Sherbrooke, Stanstead, Wolfe) et de Drummondville (Arthabaska, Drummond, Nicolet et Yamaska).

e) La zone V comprend les comtés de Champlain, Laviolette, Maskinongé, Saint-Maurice et Trois-Rivières.

f) La zone VI comprend la région de De Lanaudière (Berthier, Joliette, L'Assomption, Montcalm), la région de Saint-Jérôme (Argenteuil, Deux-Montagnes, Terrebonne) et la région de Mont-Laurier (Labelle).

g) La zone VII comprend la région de Valleyfield (Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Vaudreuil-Soulanges), la région de Saint-Jean (Chambly, Iberville, Napierville-Laprairie, Saint-Jean, Taillon) et la région de Saint-Hyacinthe (Bagot, Missisquoi, Richelieu, Rouville, Saint-Hyacinthe, Shefford et Verchères).

h) La zone VIII comprend les comtés de Gatineau, Hull, Papineau et Pontiac.

i) La zone IX est celle de Rouyn (Rouyn-Noranda, Témiscamingue) et de Val D'Or Abitibi-Est et Abitibi-Ouest).

g) Enfin, la zone X comprend les 27 comtés des îles Jésus et de Montréal.

LES CORPS INTERMÉDIAIRES

4.—Les corps intermédiaires et institutions constituent le second palier des Etats généraux. Les délégués des corps intermédiaires et institutions sont représentés par 7 membres à la Commission générale.

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC

5.—13 membres de la Commission générale sont élus par l'ensemble des délégués territoriaux du Québec et des corps intermédiaires, associations et institutions représentées à l'Assemblée générale.

LES CANADIENS-FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DU QUÉBEC

6.—Les Canadiens-Français qui vivent hors du Québec élisent 7 délégués à la Commission générale, en proportion de la population francophone de ces régions.

7.—La représentation sera partagée comme suit :

a) La région de l'Ontario élit quatre membres venant des quatre régions d'Ottawa, Toronto, Sudbury et Hearst, les délégués de chacune de ces régions élisent leur propre représentant.

b) La région des Provinces Maritimes (Terre - Neuve, Ile - du - Prince - Edouard, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick) élisent deux membres à la Commission générale.

c) La région des Provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Canadienne, Yukon et T.N.O.) élit un membre à la Commission générale.

RÔLE DE LA COMMISSION DES CANDIDATURES

11.—Les membres de la Commission des candidatures reçoivent les mises en candidatures jusqu'à 19 h 00, le vendredi 24 novembre 1967.

12.—La Commission des candidatures ne peut recevoir que les bulletins comportant l'acceptation écrite des candidats, ainsi que la signature de dix délégués. Le bulletin comporte également, de la part du candidat à la Commission générale, l'engagement d'exécuter les décisions prises par l'Assemblée générale.

13.—La Commission prépare la publication des candidatures dans le Journal Officiel des nom, prénom, ville, association et occupation de chaque candidat. Elle vérifie si chaque candidat possède la qualité de délégué ou de suppléant.

14.—Tout candidat ne peut se présenter qu'une seule fois, dans la catégorie de son choix.

15.—En cas d'égalité des votes, le président de la Commission des candidatures vote.

16.—Le dépouillement du scrutin est effectué par les membres de la Commission des candidatures.

17—Enfin la Commission des candidatures certifie les résultats et les proclame devant l'Assemblée.

DROIT DE VOTE

18.—Tout délégué territorial ou de comté a droit de vote à l'élection du représentant de son territoire à la Commis-

sion générale et à l'élection des 13 membres de la Commission générale élus par les délégués territoriaux et les délégués des associations et institutions du Québec.

19.—Tout délégué des associations ou des institutions du Québec a droit de vote pour l'élection des 7 membres qui les représentent à la Commission générale et pour l'élection des 13 membres de la Commission générale élus par les délégués territoriaux et les délégués des associations et institutions du Québec.

20.—Tout délégué des Canadiens-Français établi à l'extérieur du Québec a droit de vote pour l'élection du (ou des) représentant (s) de son territoire à la Commission générale.

VOTE

21.—Le scrutin est secret. Pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité simple des voix.

22.—S'il n'y a pas qu'un poste à pourvoir, les délégués votent, selon leur catégorie, pour le candidat de leur choix.

23.—S'il y a plusieurs postes à pourvoir, les délégués votent pour le nombre de fonctions à remplir, ni plus ni moins. Un bulletin qui comporte plus ou moins de votes que le nombre admissible est invalide.

24.—Un bulletin où le voteur est personnellement identifié est invalide.

25.—Tout candidat peut demander la vérification en sa présence du dépouillement des votes concernant le poste auquel il s'est présenté.

DÉROULEMENT DU VOTE

26.—Le premier vote est enregistré le samedi, 25 novembre, de 8 h 30 à 9 h 30, à la Place des Arts.

27.—Les résultats du premier scrutin sont révélés à 12 h 00, le samedi. Les candidats qui ont recueilli les suffrages de la majorité simple des électeurs inscrits sont déclarés élus. Seuls les candidats **non** déclarés élus demeurent en candidature, à moins qu'ils ne se désistent.

28.—Le second vote est enregistré le samedi, 25 novembre, de 13 h 00 à 14 h 00, à la Place des Arts.

29.—Les résultats du second scrutin sont révélés au dîner, à 17 h 30, le samedi.

30.—Si un troisième scrutin est nécessaire, il sera tenu à 17 h 30, le samedi.

31.—Les résultats de ce troisième scrutin sont connus le dimanche, à 9 h 30, à l'Assemblée générale.

32.—Si plus de trois scrutins sont nécessaires, un calendrier supplémentaire sera établi.

●

MEMBRES DE LA COMMISSION GÉNÉRALE

Les membres de la Commission générale ont été élus par les délégués les 25 et 26 novembre 1967. Les directeurs du Conseil exécutif ont été élus le 4 décembre.

DIRECTEURS DU CONSEIL EXÉCUTIF

M. Jacques-Yvan MORIN, président,
M. Rosaire MORIN, vice-président et directeur général,
M. Michel PELLETIER, secrétaire
M. Albert BOULET, trésorier,
M. François-Albert ANGERS,
M. René BLANCHARD,
R.P. Jean PATOINE.

AUTRES DIRECTEURS

R.P. Richard ARES,
M. Raymond BARBEAU,
Me Guy BERTRAND,
M. Jean BRASSARD,
M. Michel BROCHU,
M. Jean CADIEUX,
M. Gérard CLAVEAU,
M. André DAGENAIS,
M. René DAIGNAULT,
M. Jean-Louis DUCHESNEAU,

M. Pierre DUPUIS,
M. Georges-Henri FORTIN,
M. Léo GAGNE,
M. Jean-Paul GELINAS,
Me Yvon GROULX,
M. Benoit HENRI,
M. Jean-Guy HOUDE,
M. Pierre-André JULIEN,
Mme Emilienne L'ALLIER,
M. Rodrigue LANDRIAULT,
M. Jacques LARIVIERE,
Me Ronald-E. LAVIOLETTE,
M. Roland LAVALLEE
M. Serge-G. MORIN,
Me Ryan PAQUETTE,
M. Jacques-J. PARIS,
M. Guy PELLETIER,
M. Eugène RICHARD,
M. l'abbé Marcel ROUTHIER.

CONSEILLERS

Me Georges-Emile LAPALME,
M. Séraphin MARION,
Me Antonio TALBOT,

MEMBRES DE LA COMMISSION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Le 4 décembre 1967, la Commission générale a désigné comme membres de la Commission constitutionnelle et politique, MM.:

Me Maurice ALLARD,
M. le professeur François-Albert ANGERS,
R.P. Richard ARES,
Me Bernard BENOIT,
Me Guy BERTRAND,
M. le professeur Jacques BROSSARD,
M. le professeur Pierre CARIGNAN,
M. le professeur André DESGAGNE,
M. le doyen Philippe GARIGUE,
Me Philippe GELINAS,
Me Georges-Emile LAPALME,
Me Ronald-E. LAVIOLETTE,
M. Jean-Marc LEGER,
M. Séraphin MARION,
M. le professeur Jacques-Yvan MORIN,
M. Rosaire MORIN,
M. Michel PELLETIER,
Me Guy PINSONNAULT,
Me Antonio TALBOT,
Me F.-Eugène THERRIEN,

Chapitre VIII

QUE PENSE-T-ON DES ÉTATS GÉNÉRAUX

L'opinion des éditorialistes

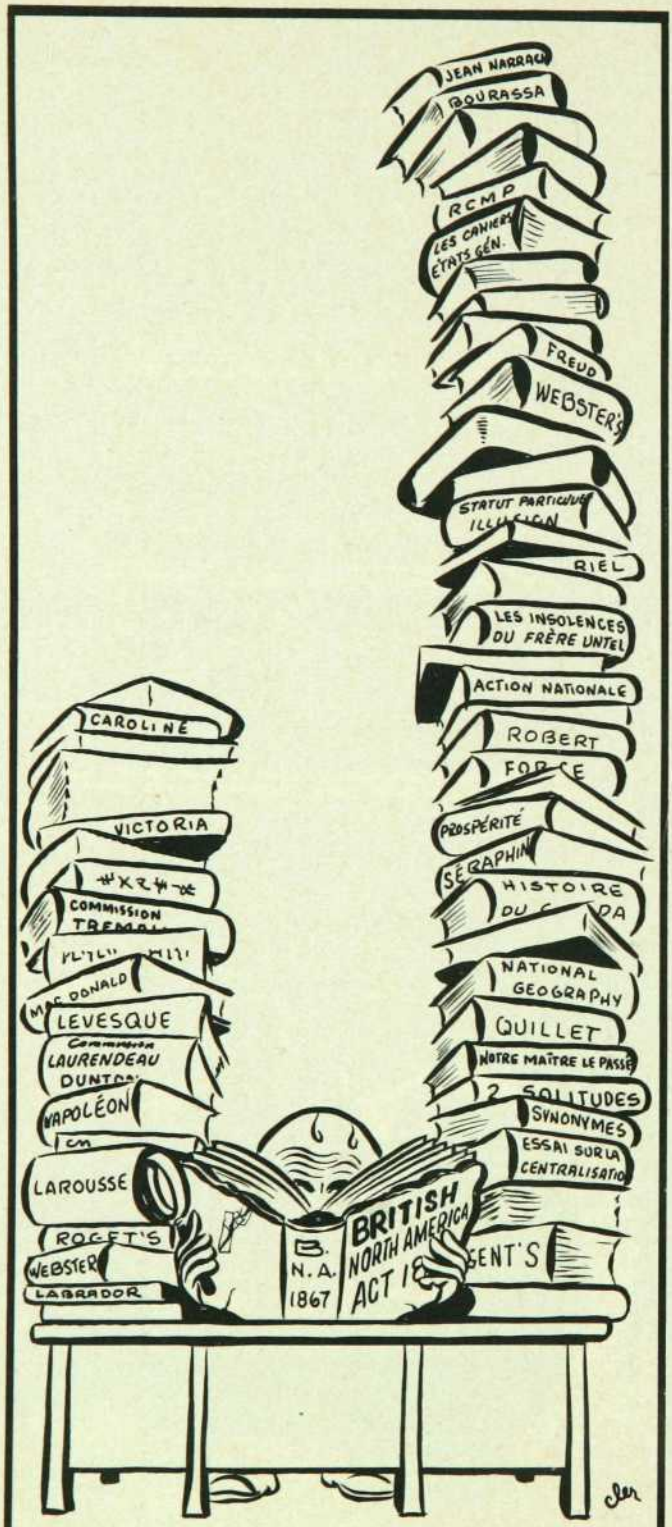
JEAN NARRAC
BOURASSA
RCMP
LES CAHIERS ETATS GÉN.
FREUD
WEBSTER'S
STATUT PARTICULIER
RIEL
LES INSOLENCES DU FRÈRE UNTEL
ACTION NATIONALE
ROBERT
PROSPÉRITÉ
SÉRAPHIN
HISTOIRE
NATIONAL GEOGRAPHY
QUILLET
NOTRE MAÎTRE LE PASSÉ
SOLITUDES
SYNONYMES
ESSAI SUR LA CENTRALISATION
CAROLINE
VICTORIA
COMMISSION
MAC DONALD
LEVESQUE
LAURENDEAU
NAPOLÉON
LAROUSSE
ROGET'S
WEBSTER
LABRADOR
B.
N.A.
1867
BRITISH
NORTH AMERICA
ACT
SENT'S
L'AVEZ-VOUS COMPRIS?

Présentation

La presse n'est pas demeurée indifférente aux activités, aux publications et aux techniques de travail des Etats généraux. On trouvera ici les principaux éditoriaux et articles de revues parus à l'occasion de l'élection des délégués (16 avril 1967) et des Assises du mois de novembre. Si la grande majorité des commentateurs se sont montrés favorables, il s'en est trouvé pour exprimer des réserves ou des nuances dont la Commission générale a souvent tenu compte. Le lecteur pourra s'en faire une idée en prenant connaissance des textes qui suivent :

Le Droit : *Les Etats généraux* (27 mars 1967);

L'Action : *Après tout, il s'agit seulement de nous !* (28 mars 1967);

Montréal-Matin : *Prise de conscience* (14 avril 1967);

Le Devoir : *La recherche nécessaire d'un dénominateur commun* (15 avril 1967);

Le Devoir : *Les libéraux fédéraux et les Etats généraux* (29 avril 1967);

Le Droit : *Intelligent mais gaffeur* (29 juin 1967);

La Voix de l'Est : *Les Etats généraux du Canada français* (26 août 1967);

La Voix de l'Est : *Ce que seront les Etats généraux* (31 octobre 1967);

Commerce : *Au fond des choses* (novembre 1967);

Le Devoir : *Le succès des Etats généraux dépend du travail des délégués* (6 novembre 1967);

Les Affaires : *Les Etats généraux et la nation canadienne-française* (20 novembre 1967);

Le Devoir : *A la veille des Etats généraux* (22 novembre 1967);

Le Droit : *Les Etats généraux* (22 novembre 1967);

La Voix de l'Est : *Une pagaille ou un dialogue serein* (23 novembre 1967);

The Montreal Star : *States General opens today* (23 novembre 1967);

L'Evangéline : *Prise de conscience* (24 novembre 1967);

La Presse : *Etre ou ne pas être* (25 novembre 1967);

Le Droit : *Pas de panique, s.v.p.* (25 novembre 1967);

The Montreal Star : *The many Voices of English Canada* (25 novembre 1967);

La Patrie : *Les Etats généraux du Canada français* (26 novembre 1967);

L'Action : *Un curieux virage* (27 novembre 1967);

Le Devoir : *Etats généraux ... ou Etats particuliers* (27 novembre 1967);

Le Droit : *Des Etats généraux à l'anglo-saxonne* (27 novembre 1967);

Le Nouvelliste : *Période historique de psychanalyse* (27 novembre 1967);

L'Evangéline : *Il faut un Québec fort* (27 novembre 1967);

The Montreal Star : *States-General sounds the Call* (27 novembre 1967);

L'Action : *Un atout pour M. Johnson* (28 novembre 1967);

L'Action : *Le sondage le plus sérieux* (28 novembre 1967);

La Presse : *Il faut qu'Ottawa bouge* (28 novembre 1967);

Le Nouvelliste : *Une option sans retour* (28 novembre 1967);

Le Nouveau Progrès : *Les Etats généraux, un événement historique !* (28 novembre 1967);

Le Soleil : *Après les Etats généraux* (28 novembre 1967);

L'Union des Cantons de l'Est : *Les Etats généraux : Le drame de l'espoir* (29 novembre 1967);

L'Enseignement : *Les enseignants ont été très actifs aux derniers Etats généraux du Canada français* (1er décembre 1967);

Le Soleil : *Une étape décisive de la prise de conscience nationale* (1er décembre 1967);

Le Soleil : *La personnalité des Etats généraux* (1er décembre 1967);

Sept-Jours : *Une nouvelle dimension* (3 au 9 décembre 1967);

Le Campus estrien : *Vertu de la contestation : Représentativité faussée aux Etats généraux* (6 décembre 1967);

L'Action nationale : *Les Etats généraux* (janvier 1968);

Maintenant : *Quand un peuple parle* (décembre 1967);

Le Magazine MacLean : *Etats généraux : 1 816 paroisses à représenter* (janvier 1968);

Relations : *Québec ou Canada français* (janvier 1968);

Le Magazine de la Presse : *Un regard à froid* (6 janvier 1968).

●

LE DROIT

Ottawa, le 27 mars 1967

Les Etats généraux

Le 16 avril, soit dans moins de trois semaines, les Canadiens français du Québec éliront leurs délégués aux Etats généraux, c'est-à-dire leurs représentants aux importantes assises du Canada français qui se tiendront à Québec, du 13 au 17 septembre.

On a bien lu : *éliront,* car le choix de ces délégués ne sera pas celui de clans privilégiés. Seront délégués ceux que la voix populaire aura élus selon un mode qu'on explique présentement dans chacun des comtés du Québec. Ceux que le poste de délégué intéresse n'ont qu'à se porter candidats. Tous les francophones peuvent être candidats, même les Néo-Canadiens.

Pour faciliter leur candidature, LE DROIT publie aujourd'hui, page 16, un bulletin de présentation qu'ils devront remplir et expédier à l'adresse indiquée, avant le 31 mars, après s'être pourvu d'un témoin qui aura contresigné leur bulletin. Même ceux qui ne solliciteront pas l'honneur de représenter leur comté aux assises de Québec feraient bien de lire le texte qui précède le bulletin de présentation.

Ils y verront que les Etats généraux veulent être aussi représentatifs que possible du Canada français, qu'ils ne sont pas affaire de chapelles et qu'ils seront, en somme, une grande manifestation démocratique. Le 16 avril, ce sont les Québécois qui éliront leurs délégués ; plus tard, les Canadiens français des autres provinces éliront les leurs. Souhaitons que ce soit partout de façon très démocratique, même si la représentation, hors du Québec, s'établira par région plutôt que par comté.

A ceux qui hésiteraient à se porter candidats et qui pourraient pourtant rendre de précieux services, rappelons l'importance des assises de septembre. *Les Etats généraux répondent à un besoin de réfléchir sur notre destin collectif et d'établir, au faîte de nos esprits, la conscience de la nation,* a dit en substance le président d'honneur de la manifestation, le chanoine Lionel Groulx, dans un message aux délégués.

Les Etats généraux sont une entreprise nécessaire, a dit de son côté le président de l'organisme, le professeur Jacques-Yvan Morin, aux assises de l'automne dernier.

Captifs du sous-développement économique, a-t-il déclaré, *incapables de contrôler les forces aveugles qui viennent exploiter le pays, tentant en vain d'enrayer la désintégration de nos structures sociales, surpris par la faiblesse d'attraction et même la régression d'une culture dont nous avons longtemps pensé qu'elle constituait un bastion inexpugnable, nous sommes menacés d'être emportés dans une spirale où se conjuguent et se multiplient les uns les autres tous les facteurs que je viens d'énumérer.*

Les Etats généraux sont donc une entreprise nécessaire et c'est pourquoi tous ceux qui croient pouvoir y jouer un rôle utile devraient remplir le bulletin de présentation mentionné précédemment et assister ensuite aux élections du 16 avril.

Marcel GINGRAS

L'ACTION

Québec, le 28 mars 1967

Après tout, il s'agit seulement de nous !

N'en déplaise au chanoine Groulx, il n'est guère question pour un Canadien français d'aujourd'hui de s'embarquer dans nos Etats généraux, "comme on s'embarquait autrefois pour les Pays-d'En-Haut, avec du courage et du coeur à revendre." Non pas que le courage et le coeur fassent désormais défaut, mais parce que le Canadien français d'aujourd'hui tient à mettre la lucidité bien avant les qualités morales. Surtout le Canadien français de 1967 ne voudrait à aucun prix rééditer certaines des aventures colonisatrices dans lesquelles se sont jetées quelques-unes des générations précédentes. Si pourtant le chanoine Groulx utilise cet exemple pour affirmer que les Canadiens français sont encore capables de renouvellement audacieux et de réorientations globales, là, certes, il a raison.

Les Etats généraux représentent, en effet, une entreprise aux dimensions inouïes, mais qui semble tout de même sur la voie du succès. Au terme de la première étape, certains ont voulu minimiser les résultats du travail accompli : le noyautage affleurait partout, les décisions étaient préétablies et séjournaient au réfrigérateur en attendant les votes officiels, certaines options politiques bénéficiaient d'un favoritisme éhonté . . . Et pourtant, cette première étape avait permis l'action de 16,000 citoyens dans 105 comtés du Québec, en plus de la participation des Canadiens français de la diaspora. Avec l'héroïsme des idéalistes et des démocrates, les responsables des Etats généraux ont décrété le hara-kiri général : tous les représentants élus remettaient leur démission et l'on recommençait le tout. Pareille audace tenait du délire : on n'avait jamais vu encore, surtout dans notre Québec individualiste, un millier d'hommes renoncer ainsi à un poste légitimement conquis. Le risque majeur, c'était assurément que plus personne ne se dérange.

Or, d'ici une quinzaine, les Etats généraux auront reconstruit en plus gros la structure qu'ils ont eux-même jetée par-dessus bord. Encore là, on voudra sans doute minimiser la portée de cette invraisemblable réussite. Le RIN, par exemple, s'est tenu à l'écart de cette reconstruction. D'autres expliqueront plutôt les progrès des Etats généraux par une désaffection populaire à l'endroit des partis politiques. Ils auront sans doute en partie raison, mais, à force d'utiliser pour l'analyse le scalpel de l'autopsie, on a trouvé plus de poisons et de tumeurs que de remèdes et de solutions. Ce qui compte, c'est que les Etats généraux, qui ont joué en novembre les purs et les idéalistes, ont agi plus que les esthètes, les analystes, les stratèges en chambre. Après le suicide collectif de novembre, la résurrection d'avril tient du prodige.

Tout n'est pourtant pas d'ébranler des milliers de citoyens. Encore faut-il les mettre à l'oeuvre sur un programme quelconque, suffisamment précis pour éviter les "nébulosités variables," suffisamment vaste et gradué pour éviter les discussions politiques prématurées qui mèneraient à un nouvel éclatement. Il est d'importance majeure que tout Canadien français apporte sa contribution à la marche des Etats généraux, mais il demeure tout aussi important qu'on n'en attende pas pour le mois prochain un embrigadement politique. Les Etats généraux doivent découvrir le Canadien français avant de le lancer dans la bagarre ; ils doivent définir enfin les aspirations que nous avons en commun et qui pourraient nous permettre une véritable unanimité nationale. Les Etats généraux n'ont pas à choisir dès maintenant entre le fédéralisme et l'indépendantisme : le Canadien français le fera quand il aura exhumé du fond de lui-même ses véritables besoins.

Lucien LAPLANTE

MONTRÉAL-MATIN

Montréal, le 14 avril 1967

Prise de conscience

Une prise de conscience : voilà ce que sont les Etats généraux dont l'élection des délégués a lieu dimanche.

Une autre, direz-vous, mais celle-là n'est pas comme les autres. Elle n'est pas le fait d'un individu, d'un groupe, mais de nous tous représentés de la façon la plus démocratique possible. Il était difficile de trouver une formule, de l'appliquer. Nous sommes tellement méfiants ! Mais voilà que Jacques-Yvan Morin, Michel Pelletier, Rosaire Morin et tous les autres qui ont mis sur pied cette vaste entreprise de consultation populaire sont sur le point de réussir.

En tout cas, nous souhaitons qu'ils aient atteint leur but et que les assises de dimanche se déroulent dans la fraternité, l'harmonie, un sentiment patriotique qui efface les stériles querelles de clocher. Il ne s'agit pas de faire triompher une idéologie, mais de prendre le pouls de la nation canadienne-française et d'en écouter attentivement les battements.

D'ailleurs l'exemple vient de haut. Nos deux chefs politiques, MM. Johnson et Lesage, ont fait une déclaration commune, déclaration qui marque presque un tournant dans notre histoire politique, dans laquelle ils souhaitent que les Etats généraux soient vraiment représentatifs du Canada français. "Quelles que soient les conclusions du comité parlementaire de la constitution, ont-ils dit, le parlement du Québec aura besoin de se sentir appuyé par un puissant et irréfutable concours de l'opinion publique."

C'est clair. Les politiques ne s'élaborent pas dans le vide et à la sauvette. Elles s'appuient sur le peuple. Et ce peuple doit s'exprimer. Les Etats généraux lui en fournissent l'occasion.

Lucien LANGLOIS

LE DEVOIR

Montréal, le 15 avril 1967

La recherche nécessaire d'un dénominateur commun

Nous sommes tellement habitués à considérer que la diversité des opinions est une règle normale de la démocratie que nous sommes tentés de sous-estimer une autre dimension non moins essentielle d'une démocratie vivante, à savoir la nécessité d'un accord général des citoyens autour d'un certain nombre de points communs.

Les grandes démocraties modernes, que ce soient les Etats-Unis, l'Angleterre ou la France, ont poussé très loin le recours à la "divergence organisée." Il n'en reste pas moins qu'aux moments décisifs de la vie de ces peuples, un accord plus profond, une sorte d'unité invisible mais supérieure à toutes les différences, remonte à la surface et inspire les orientations majeures. Un Harold Wilson premier ministre n'est plus d'abord un travailliste ; il est l'homme de toute l'Angleterre et, dans les situations graves, il fait les choix que requiert la conscience du pays, non les seules options que lui dicte la ligne de son parti.

C'est à cette loi non écrite qu'il faut rattacher le projet des Etats généraux, qui franchira demain une autre étape décisive, et la déclaration conjointe qu'ont publiée à cette occasion le chef du gouvernement et le chef de l'opposition à Québec. M. Lesage, en particulier, fut longtemps réticent à l'endroit des Etats généraux. Né dans l'esprit de quelques dirigeants de la SSJB, le projet lui semblait trop limité, trop marqué par une école de pensée donnée, pour pouvoir être considéré comme une entreprise de toute la collectivité. Si M. Lesage approuve aujourd'hui l'idée, c'est peut-être parce que d'importants développements se sont produits depuis quelques mois, qui confèrent un sérieux et une urgence plus marquée à cette recherche d'un dénominateur politique commun qui sous-tend les Etats généraux.

Les Etats généraux furent, dans leur phase initiale, fortement marqués par l'esprit des quelques personnes qui lancèrent l'idée. On y rencontrait — c'est le moins qu'on puisse dire — une proportion de représentants d'un certain nationalisme assez exclusif, beaucoup plus forte que dans la société réelle. On y percevait surtout une atmosphère, un climat qui n'était guère représentatif de l'ensemble du Canada français.

En novembre dernier, il se produisit toutefois ce qu'on pourrait appeler "le grand désistement." Volontairement, les délégués déjà élus pour représenter les diverses régions aux assises des Etats généraux, reconnurent publiquement qu'ils n'étaient pas suffisamment représentatifs et décidèrent, dans un geste inusité, de se désister afin de rendre possible une nouvelle élection.

Depuis ce temps, un travail immense de "prospection", d'étude de la réalité locale et régionale a été accompli. Par la voie des journaux et des autres organes de diffusion, les associations les plus diverses, les institutions les plus variées ont été invitées à participer au choix des délégués qui formeront l'assemblée des Etats généraux proprement dits. L'apparence d'exclusivisme idéologique, l'esprit de chapelle, qui menaçaient de s'emparer des Etats généraux ont été en bonne partie dissipés. Il faudra sans doute attendre de voir les résultats du scrutin de dimanche pour apprécier les résultats du travail des derniers mois. D'ores et déjà, cependant, on peut affirmer que le cap de la bonne foi, de la crédibilité et du sérieux a été franchi.

Le *Times* de Londres parlait l'autre jour, dans un éditorial assez remarquable, de "l'énergie des nations", pour caractériser ce phénomène mystérieux par lequel se coalisent à certains moments les volontés et les projets des membres d'une communauté. L'évolution suivie depuis un an par les états généraux permet de croire que ce phénomène se produira peut-être chez nous.

D'autres développements non moins importants se sont produits à l'échelle du pays tout entier : ces événements se relient à la période de pause dans laquelle paraît être entrée la "révolution tranquille" du Québec.

Aussi longtemps que la renaissance québécoise amorcée sous M. Lesage vécut du souffle impressionnant de sa lancée initiale, elle ne cessa de provoquer des changements substantiels dans l'équilibre politique du Canada et surtout d'en laisser entrevoir de nouveaux. L'autorité et le dynamisme de M. Lesage étaient tels, à un certain moment, qu'aucune autre voix, fût-elle celle de l'Union nationale ou celle des hommes politiques canadiens-français d'Ottawa, ne pouvait se comparer à la sienne lorsqu'il s'agissait de définir les aspirations du Québec et du Canada français.

La conjoncture a maintenant changé. L'équipe qui dirige à Québec possède un mandat moins fort que celui qu'avait obtenu M. Lesage en 1962. L'équipe qui représente le Québec à Ottawa est, en retour, plus vigoureuse qu'elle ne l'était entre 1960 et 1966; elle professe au surplus des vues fortement différentes de celles qui ont généralement prévalu dans les milieux québécois depuis six ans.

Il y a danger, à cause de ces changements, que le Québec ne présente de nouveau devant le reste du pays le spectacle d'une société divisée contre elle-même et que ces divisions ne servent de prétexte à un raidissement du Canada anglais dans le sens du statu quo. Sans mettre en doute la sincérité des hommes politiques, où qu'ils soient, on peut redouter que certaines divergences, grossies à l'excès par le jeu des mécanismes qui régissent la vie politique de ce pays, contribuent à rendre impossible tout changement constitutionnel d'importance.

La convocation des états généraux revêt, dans ce contexte, une signification spéciale. Par-delà des divergences particulières qui pourraient nous desservir, ils seront l'occasion, pour les Canadiens français, de dire en toute liberté, sans souci de considérations électorales, ce qu'ils pensent de leur avenir politique. Ils pourront permettre, si tel est l'avis des délégués, que se dégagent les éléments d'un "consensus" qui pourrait ensuite devenir un facteur déterminant dans la définition des solutions à nos problèmes.

Que MM. Lesage et Johnson aient jugé opportun d'appuyer conjointement la démarche des États généraux ne saurait suffire, en soi, à assurer le succès de cette entreprise délicate. Mais ce geste rare indique que le problème constitutionnel est peut-être à la veille de sortir de la surenchère. Ce résultat, s'il pouvait être atteint, serait le meilleur prélude à une solution raisonnable du problème.

Claude RYAN

●

LE DEVOIR

Montréal, le 29 juin 1967

Les libéraux fédéraux et les Etats généraux

Le caucus des députés fédéraux du Québec vient de décider qu'aucun de ses membres ne représentera le parti aux Etats généraux du Canada français. M. Pierre Elliott-Trudeau a fait part de cette décision aux Communes en même temps qu'il en exposait brièvement les raisons.

Disons-le immédiatement, une telle abstention se comprend assez bien. Ce qui se comprend moins bien, ce sont les arguments employés pour la justifier.

D'après M. Trudeau, les Etats généraux s'arrogeraient un droit de re-

présentation que seuls les députés possèdent en vertu du suffrage universel. Au surplus, a-t-il ajouté, la convocation d'une réunion de cette nature constitue un retour de deux cents ans en arrière, alors que la démocratie ne fonctionnait pas encore. Ces Etats généraux, a dit le ministre de la justice, veulent rechercher un dénominateur commun; or, ce dénominateur commun, on le retrouve dans les députés qui siègent déjà, tant à Ottawa qu'à Québec.

A notre avis, le raisonnement, tout en n'étant pas complètement dénué de toute logique, comporte au moins un certain nombre de faiblesses. Il est sûr que les Etats généraux ne peuvent se substituer à l'autorité des députés ou législateurs et que ces derniers doivent avoir le dernier mot. Il n'en reste pas moins qu'il y a là une autre façon pour le peuple de manifester ses volontés et qu'on ne saurait faire ainsi semblant de la mépriser.

Il est évident que la méthode normale par laquelle un peuple s'exprime en démocratie, c'est le vote. Le vote qui fait ou défait les gouvernements. Pourtant, tout le monde sait qu'il n'est rien de plus difficile à évaluer avec précision que le résultat d'une élection. Trop de problèmes y sont débattus pour qu'on sache avec netteté si les électeurs ont vraiment voulu approuver telle ou telle attitude particulière d'un parti.

La chose est si vraie que, dans certaines circonstances, on croit plus sage de recourir au référendum. Le référendum est plutôt exceptionnel dans le système britannique, mais il existe. Au lieu des Etats généraux, on aurait peut-être pu avoir recours à cette forme de consultation.

Mais ce qu'on attend des Etats généraux aurait pu difficilement être obtenu par voie de référendum. Les Etats généraux amènent davantage le peuple à participer au débat, à discuter des options possibles avant de se prononcer. De plus, un référendum limité au Québec aurait pu être pensable; étendu à la mesure du Canada français, le procédé devenait tout simplement irréaliste. On voit mal Ottawa et Québec s'entendre pour élargir ainsi la consultation.

D'ailleurs, il faut bien se rappeler que ceux qui ont conçu les Etats généraux n'ont pas voulu par là lier complètement la main des législateurs. Ils ont voulu amener le peuple à réfléchir tout haut, à rechercher une sorte de dénominateur commun. Les résultats auxquels on en viendra auront plus ou moins de force selon la qualité et le caractère de représentativité des délégués. Comme tout s'est fait et continuera de se faire en plein jour, l'appréciation de ces résultats par les législateurs ne devrait pas représenter une tâche trop difficile.

En somme, la menace à l'autorité des législateurs que M. Trudeau semble voir dans les Etats généraux ne paraît guère avoir de fondement. Il ne se passe guère de jour que les quotidiens n'invitent les gouvernants à voter telle ou telle législation. Et que dire des mémoires et des déclarations émanant de nombreux groupes de pression ? Le gouvernement se fait dire constamment dans quel sens il devrait orienter son action.

Il ne vient à l'idée de personne de demander aux journaux ou organismes de pression de cesser toute action du genre sous prétexte que les députés, ayant été élus par toute la population, sont les seuls mandatés pour prendre les décisions. La démocratie dépasse de beaucoup le dépôt d'un bulletin dans les urnes de scrutin. Ou, si l'on veut, le peuple peut choisir, par-delà son vote, mille et une façons de faire connaître ses volontés.

C'est dans cette perspective qu'il faut envisager la convocation des Etats généraux. Ces derniers n'ont rien d'antidémocratique; ils sont plutôt l'une des manifestations les plus poussées de la démocratie que nous ayons connues jusqu'ici.

Si M. Trudeau avait dit: "Nous ne participerons pas aux Etats généraux parce que nous sommes ceux qui auront ou devront avoir le dernier mot dans cette affaire," nous aurions compris. Mais, vraiment, une abstention qui veut protester contre l'usurpation de pouvoirs qui appartiennent aux élus du peuple, cela nous dépasse. Nos députés fédéraux sont vraiment devenus trop chatouilleux.

Vincent PRINCE

LE DROIT

Ottawa, le 29 juin 1967

Intelligent mais gaffeur

Beaucoup croyaient M. Pierre Elliott-Trudeau sérieux sous ses allures de *playboy*, de *man about town*. Après tout il a fait des études solides et il a beaucoup voyagé, et il n'est pas nécessaire que la réflexion et l'érudition se dissimulent sous un visage de carême.

La prétention de M. Trudeau que les Etats généraux du Canada français peuvent s'interpréter comme un recul de 200 ans *en arrière* (peut-on reculer en avant ?) parce que le monde connaît le suffrage universel (!!!) est digne d'un éphèbe qui en est à ses premières études juridiques plus que d'un professeur et d'un ministre de la Justice.

Nonobstant le savant politicien (dont on pensait qu'il avait l'étoffe d'un homme d'Etat), les députés élus à son cher suffrage universel sont très peu représentatifs quand il s'agit d'inventorier, pour employer le langage de M. Auguste Choquette, le fait français en Amérique du Nord. Des preuves s'en trouvent, trop nombreuses, dans certaines déclarations de ministres fédéraux du Québec, d'anciens ministres et de députés. Avec tout le respect que l'on doit au beau suffrage universel de M. Trudeau, nous savons que les députés de toutes étiquettes, tant au Parlement qu'aux Assemblées législatives, sont d'abord et surtout des produits de l'*organisation* de leur parti. Ainsi les militants libéraux du comté de Mont-Royal n'avaient jamais songé à retenir les précieux services de M. Trudeau pour les représenter aux Communes; pour qu'il devînt député, il a fallu que M. Guy Favreau et quelques autres s'imaginassent qu'il serait un atout pour le parti libéral et qu'ils le recommandassent aux bons soins désintéressés de l'*organisation* de ce parti dans le comté de Mont-Royal. Même alors M. Trudeau a éprouvé quelque difficulté à se faire accepter par ces messieurs de l'*organisation*. Cependant, une fois choisi par le congrès libéral, il passait comme passe une lettre à la poste quand M. Pearson vient d'accorder une augmentation de salaire aux facteurs.

Indépendant de fortune (et c'est peu dire), député d'une circonscription où les Canadiens français sont en minorité, M. Trudeau peut se payer le luxe de lever le nez sur les milliers de personnes qui s'intéressent aux Etats généraux du Canada français. Mais, du fait même, et c'est grand dommage, il fournit un argument de poids à ceux qui soutiennent que les députés libéraux du Québec aux Communes ne sont que des serviteurs de leur parti et n'y représentent pas vraiment leur province, l'Etat français de la Confédération canadienne.

A noter que nous reconnaissons d'emblée à M. Trudeau le droit à ses opinions, fussent-elles impopulaires, et que nous ne lui reprochons ni l'origine ethnique ni le nom de sa mère, qu'il porte avec autant de légitime fierté que celui de son père, ni les dollars que ce dernier lui a légués en abondance, ni le fait qu'il représente un comté peuplé d'anglophones en grande majorité. Nous pensons que M. Trudeau sera un bon ministre de la Justice, malgré tout. Nous constatons seulement que plusieurs de ses déclarations interdisent de le considérer comme un porte-parole des Canadiens français. Et M. Pearson commettrait une grave erreur s'il prenait M. Trudeau pour un interprète de la conscience canadienne-française. Le député de Mont-Royal est certes instruit et brillant, il est un homme du monde et un citoyen du monde mais un peu trop désincarné et il manque singulièrement de tact et de sens politique, ou, plutôt, électoral. Une boutade amusante dans un salon ou dans un bar devient rarement une bonne déclaration ministérielle.

Pourquoi heurter de front un groupe aussi nombreux que celui des délégués aux Etats généraux et des braves gens qui les y envoient ? Qu'est-ce que cela peut bien donner au pays et au parti libéral ? Les gaffes de M. Trudeau (et d'un nouveau sénateur) plaident contre le recours aux *intellectuels* pour la politique active. Quand M. le ministre de la Justice se met les pieds dans les plats, on a envie de s'écrier : vivent les *nouilles !* C'est malsain...

Willie CHEVALIER

●

LA VOIX DE L'EST

Granby, le 26 août 1967

Les Etats généraux du Canada français

Dans trois mois, ce sera la réunion générale des Etats généraux du Canada français, dont les délégués ont été choisis le printemps dernier lors d'un scrutin à travers la province.

Depuis quelque temps, le secrétaire des Etats généraux invite tous les délégués ou leurs substituts à bien étudier les questions qu'ils seront appelés à discuter au cours de ses assises. Il leur demande également de "bien faire pénétrer dans l'esprit des Canadiens français la conscience la plus vive possible de l'existence des Etats généraux et de leur importance."

Les travaux des grandes assises, si valables soient-ils, précise le secrétariat, n'obtiendront pas leur plein effet, et la semence des impératifs nationaux tombera comme sur un rocher, et non sur une terre fertile, si on n'a pas eu la précaution de développer au préalable des dispositions favorables pour recevoir cette semence et pour accueillir ces travaux."

"Il est évident, en effet, que, pour atteindre des objectifs valables, il importe de sensibiliser la population aux problèmes concrets de la nation et de populariser certaines idées théoriques et pratiques qui aideront les délégués à dialoguer sur le plan national avec lucidité et virilité.

Car si, en général, on connaît la définition des Etats généraux, on connaît par contre trop peu leur mission et les questions primordiales sur lesquelles ils seront appelés à se prononcer. Or un public ignorant, une délégation mal informée, mal préparée à sa tâche, sont des éléments d'insuccès. Dans un tel cas, on ne saurait s'attendre à des résultats concrets. Aussi est-il nécessaire pour les délégations locales de se réunir pour discuter de ces problèmes et pour, ensuite, bien renseigner le public qui, en novembre, prendra connaissance de leurs délibérations.

Cette éducation est essentielle pour en arriver, sur le plan national, à une réceptivité désirable. Elle l'est d'autant plus que les débats porteront sur des questions complexes, des problèmes de la plus haute importance.

En tout, dix-sept documents de travail seront soumis à cette assemblée. Leurs sujets seront les suivants : le statut de la langue française; l'enseignement, la recherche, les bourses et les subventions; la culture populaire; les relations entre les Canadiens français; les relations du travail; la famille et la politique familiale; la sécurité sociale et la santé; le développement économique; la législation commerciale; la politique agricole, la fiscalité et les douanes; l'immigration et le peuplement; les théories constitutionnelles; le tribunal constitutionnel et le système judiciaire; les relations internationales; les droits de l'homme; l'intégrité territoriale.

Comme on le voit, il y a là matière à réflexion. Le délégué à ces assises devra avoir absorbé une bonne dose de connaissances pour pouvoir discuter de ces questions avec "lucidité et virilité." Non seulement pour en discuter, mais pour prendre une décision conforme aux meilleurs intérêts du Canada français.

Certes, les documents remis aux délégués leur permettrons-ils de mieux saisir la portée des recommandations des comités, mais les Etats généraux, si nous saisissons bien le sens qu'ils donnent à leurs délibérations de novembre, désirent, et c'est là une attitude à respecter, que les délégations prennent elles-mêmes position et ne s'en tiennent pas aux décisions de quelques-uns des délégués.

C'est en effet, de l'ensemble des opinions émises par la majorité des délégués, et non pas des opinions personnelles de ceux qui désirent assurer le triomphe de leurs idées, qu'il sera possible d'en arriver à des résultats concluants.

Tous les aspects de notre vie sociale et économique seront remis en question lors de ces assises. Naturellement, les Etats généraux n'ont-ils pas la prétention de trouver une réponse adéquate et définitive à chacun des problèmes du Canada français, mais il est certain que, dans nombre de cas, les décisions prises orienteront dans l'avenir la politique de la nation canadienne-française.

De là à la nécessité d'une préparation intensive, d'une étude sérieuse de toutes ces questions, il n'y a donc qu'un pas que tous les délégués doivent franchir avant de penser ou de croire qu'ils peuvent apporter une contribution valable aux délibérations des Etats généraux.

Pour faciliter leur tâche, il est donc souhaitable qu'ils se réunissent, échangent leurs idées, discutent les diverses solutions à ces problèmes, enfin analysent les options proposées pour en arriver à la réalisation des objectifs de la nation.

Dans plusieurs têtes, dit-on souvent, il y a toujours plus d'idées que dans une seule, et c'est de l'échange de ces idées que sortent les solutions les plus valables. On ne saurait certes nier cette vérité.

Nous formulons le voeu que les délégués du Québec et des minorités françaises des autres provinces se présentent à ces assises avec la conscience de remplir un devoir national et surtout avec la détermination de l'accomplir dans le meilleur intérêt de leurs compatriotes. Et cela, dans l'harmonie et la concorde la plus parfaite possible, pour que l'on puisse dire des nouveaux Etats généraux : voilà un mouvement sérieux dont il faut tenir compte dans la vie nationale.

Roland GAGNE

●

LA VOIX DE L'EST

Granby, le 31 octobre 1967

Ce que seront les Etats généraux

Vers la fin de novembre se tiendront les assises des Etats généraux du Canada français.

Ce que seront ces assises de quatre jours, ce qu'elles signifieront pour la nation canadienne-française, l'orientation qu'elles permettront de donner à son évolution sociale, économique et constitutionnelle, c'est le comportement des délégués qui le déterminera.

Au cours de ces assises s'affronteront des Canadiens français de toutes les tendances politiques, de toutes les écoles de pensée, de toutes les régions du pays. Tous pourront au sein des commissions spéciales s'exprimer librement, sans aucune contrainte. Ainsi sera-t-il possible d'entendre tous les sons de cloche, de connaître l'opinion, non seulement du Québec, mais de l'Acadie, de l'Ontario, des provinces de l'Ouest, de la Colombie britannique.

Les partisans du statu quo, des Etats associés, du fédéralisme, de l'indépendance, de l'interdépendance, etc., seront tous sur un pied d'égalité. Tous jouiront de la même prérogative d'exprimer leurs idées. En réalité, ce sera une assemblée nationale démocratique où l'opinion de la majorité et non de la minorité l'emportera.

Les délégations qui y assisteront sont choisies démocratiquement et, depuis leur choix, elles sont l'objet de constantes consultations, afin qu'aucune ne puisse dire, au cours de ce congrès, qu'elles ont été ignorées lors des délibérations préliminaires. Si des délégués ne sont pas suffisamment renseignés sur les problèmes qu'ils seront appelés à résoudre, c'est qu'eux-mêmes auront négligé de se familiariser avec leurs divers aspects.

Certes, n'aurait-on pu en dire autant de la première assemblée, l'an dernier. Il était assez facile, alors, de se rendre compte que les Etats généraux n'avaient pas réussi à atteindre la représentativité nécessaire pour parler au nom de la nation. Cette assemblée, pour cette raison, paraissait noyautée par les partisans d'une ou deux idéologies, déterminés à assurer le triomphe de leurs opinions. C'est la raison pour laquelle, la commission générale demanda à l'assemblée de se démettre et de se représenter de nouveau devant le corps électoral.

Or, à l'élection du 16 avril dernier, on peut dire que les délégués territoriaux furent choisis de façon démocratique. Près de neuf mille associations ont participé à cette consultation populaire. Aujourd'hui, les Etats généraux se composent de quelque 2,500 délégués représentant les circonscriptions électorales québécoises, de nombreuses associations, des entreprises et les minorités françaises des autres provinces.

Soucieuse de respecter l'expression d'opinions du milieu canadien-français, la commission générale a aussi, dans la rédaction de ses documents de travail, pris en considération l'opinion de la population: soit le résultat d'un questionnaire adressé à 11,000 citoyens, celui de ses assemblées régionales et les recommandations de quelque deux cents mémoires. Elle a par ailleurs retenu les services d'économistes, de sociologues, de juristes, en vue de trouver des dénominateurs communs. Ces documents sont déjà entre les mains des délégués afin de leur permettre de réfléchir avant les assises de novembre.

Dès le début des assises seront, par ailleurs, constituées quelque 255 équipes de travail qui, un peu plus tard, seront regroupées sur un plus vaste plan en vue de dépersonnaliser les débats et de désamorcer les conflits.

Sera-t-il possible ainsi de déterminer les pouvoirs nécessaires au Québec pour son plein développement et les droits essentiels aux Canadiens français des autres provinces ? Souhaitons-le. Souhaitons surtout que les délégués puissent comprendre l'importance de leur mission, analyser froidement la situation et choisir en toute connaissance de cause les institutions constitutionnelles, politiques et juridiques, pratiques et réalisables pour l'avenir. Car des Etats généraux, qu'on le veuille ou non, sortiront des conclusions de nature à influencer l'avenir du Canada français. Et ces conclusions doivent être les meilleures possibles.

Roland GAGNE

●

COMMERCE

Novembre 1967

Au fond des choses...

Depuis le mot mémorable du général de Gaulle lors de sa visite au Québec, tout le monde semble vouloir comme lui "aller au fond des choses". Il est bien évident que ceux qui font cette exploration découvrent des choses fort différentes les uns des autres si on en juge par leurs déclarations qui, selon eux, représentent le point de vue de la Nation canadienne-française ou tout simplement québecoise. Car déjà sur ce premier point, on fait des distinctions. Certains disent parler au nom des Canadiens où qu'ils soient au Canada, d'autres pour ceux du Québec, et d'autres encore pour ceux-là seulement qui sont des autres provinces. Et cette seule dis-

tinction suffit à justifier une foule d'opinions divergentes.

Parmi ceux qui nous livrent le fond de leur pensée, les uns sont partisans du séparatisme, les autres du statu quo; entre ces deux pôles, il y a ceux qui préconisent l'indépendance mitigée, le statut particulier, le fédéralisme coopératif, le néo-fédéralisme, les Etats associés, etc.; tous réclament la formule de leur choix au nom de la Nation dont ils sont les porte-parole supposément incontestés ou incontestables.

C'est à n'y plus rien comprendre. La thèse de l'un est aussi vite contestée par l'autre, les arguments s'affrontent, des anciens amis se séparent de façon spectaculaire, les mandats sont usurpés, on sous-entend d'étranges marchés, on s'accuse mutuellement d'être des traîtres à la Nation. Et pendant que quelques-uns jettent de l'huile sur le feu, d'autres n'en voient même pas la fumée.

On parle de dernière chance, de crise d'adolescence nationale, de maturité, on parle d'inconscience et on parle de prise de conscience. Les jeunes partent en croisade, les plus vieux s'inquiètent, la majorité semble refuser de s'émouvoir pendant qu'au-dessus de sa tête se joue peut-être son destin.

C'est dans cette atmosphère que se prépare l'Assemblée de la Nation : les Etats généraux du Canada français qui grouperont quelque 3,000 délégués et observateurs qui tenteront de déterminer ensemble son avenir constitutionnel.

Ils viendront aussi bien du Québec que des autres provinces, ils représenteront une multitude d'associations, de groupements ou d'institutions, ils agiront selon un mandat précis ou à titre personnel, ils auront voté pour l'Union Nationale, le parti libéral, le R.I.N., le R.N.; le P.S.Q., le crédit social, le N.P.D., le parti progressiste conservateur et que sais-je encore, ils seront urbains ou ruraux, professeurs d'université ou simples ouvriers, riches ou pauvres, employeurs ou employés . . . Les membres de cette extraordinaire assemblée chercheront à s'entendre sur les données essentielles de l'avenir des Canadiens français.

Comme l'écrivait récemment M. Rosaire Morin, président de la Commission technique des Etats généraux : "Au-delà des divisions politiques, des conflits idéologiques, des dispersions géographiques, des émiettements sociaux, des partages et des morcellements divers et nombreux dont nous sommes victimes, il importe de savoir ce que le peuple pense et il importe de rechercher les pouvoirs nécessaires au Québec et les droits essentiels aux Canadiens".

Il faut avoir une forte dose d'audace pour tenter une telle aventure de se faire affronter dans une même enceinte tant de pensées, tant d'intérêts divers. Il faut une foi inébranlable dans le processus démocratique, même organisé, pour confier à un tel assemblage la recherche de la pensée et de la volonté profonde de la Nation.

Si on s'en tient à l'essentiel, on devrait pour une fois réussir à aller au fond des choses. Que sortira-t-il de tout cela ? Nous n'en avons aucune idée. Mais cette opinion collective, cette espèce de consensus sera certainement aussi représentative de nos aspirations que les multiples déclarations qui depuis quelques années ont fait les manchettes.

Maurice CHARTRAND

●

LE DEVOIR

Montréal, le 6 novembre 1967

Le succès des Etats généraux du Canada français dépend du travail des délégués

Dans moins de trois semaines s'ouvriront à Montréal les assises des Etats généraux du Canada français. Deux mille cinq cents délégués du Québec et des secteurs français du reste du pays discuteront alors, pendant qua-

tre jours, des meilleures solutions à apporter aux problèmes divers qui se posent à leur groupe ethnique.

Cette réunion, qui débutera le 22 de ce mois, n'a rien d'improvisé. Elle est le point culminant de nombreuses rencontres préliminaires qui, toutes, avaient pour but de sensibiliser l'opinion publique et surtout de préparer les participants à ce grand événement.

Mais que faut-il en attendre, au juste, au plan de notre avenir constitutionnel ? On ne saurait le dire *a priori*. Pour le moment, la seule chose qui paraisse assez claire, c'est que le succès ou l'insuccès de cette gigantesque entreprise dépendra avant tout du sérieux que les délégués apporteront à remplir parfaitement leur tâche.

Les grands responsables des Etats généraux ont visiblement fait leur part en s'assurant que les représentants des différents groupes, secteurs ou couches de la société canadienne-française soient choisis le plus démocratiquement possible, et en faisant préparer à leur intention, par des experts, des documents de travail qui situent et analysent tous les principaux points de la discussion.

Si les délégués veulent bien consentir à lire attentivement tous ces documents, à les méditer, voire à les compléter par d'autres études et recherches personnelles, on devrait assister à une discussion vraiment éclairée, à un débat de très grande classe.

Les conclusions auxquelles on en arrivera au terme de ce vaste forum n'auront nullement force de loi. Il appartiendra toujours aux élus du peuple de prendre des décisions finales. Les Etats généraux n'auront qu'une influence morale. Celle-ci, pourtant, pourrait être décisive si les options retenues trouvent un large et sympathique écho chez l'ensemble des six millions de Canadiens de langue et de culture françaises.

Nous avons dit que les grands responsables de ces assises avaient fait tout leur possible pour que celles-ci soient composées démocratiquement et soient en mesure de prendre des décisions en toute lumière.

Sur le plan de la représentation démocratique, nous croyons que l'effort déployé a été remarquable. Il ne faut pas oublier que près de neuf mille associations, ou corps intermédiaires ont été appelés à participer aux différents scrutins destinés à élire les représentants territoriaux. Et l'on a exigé, avant de confirmer les élections, un fort pourcentage de cette participation. Il resterait évidemment à se demander jusqu'à quel point nos corps intermédiaires sont eux-mêmes démocratiques, mais c'est une question qui risquerait de nous mener trop loin.

Quant aux documents de travail, ceux que nous avons parcourus nous ont paru d'une bonne qualité. Ils rassemblent bien les données du problème et exposent clairement les faits pertinents à la question. Ils tiennent compte d'ailleurs du résultat du questionnaire qui a été adressé, il y a plusieurs mois, à quelque 11,000 citoyens, de même que des discussions déjà tenues dans les assemblées régionales et de nombreux mémoires reçus à la permanence des Etats généraux.

Certains de ces documents sont peut-être conçus dans une optique particulière qui en teinte quelque peu l'exposé. Ainsi, par exemple, celui qui porte sur la législation financière et commerciale débute par cette réflexion : "Les nations qui disposent librement d'elles-mêmes... insistent d'habitude pour régler l'évolution de leur économie dans toute la mesure du possible... et pour légiférer en matière financière et commerciale conformément à leur conception de l'économie et à leur façon de faire des affaires." Il y a là, au départ, une option qui paraît prise et veut peut-être infléchir le reste de la discussion. Il faudrait aussi se méfier parfois de certaines questions tendancieuses à la fin de quelques-uns des exposés.

Mais, à notre avis, ce défaut n'est pas trop fréquent dans les textes en question et les délégués, s'ils le veulent bien et s'ils fournissent l'effort nécessaire à cet effet, seront sûrement capables de trouver leur chemin à travers toutes ces données et considérations.

Aux chefs de délégations de comté de multiplier les rencontres d'ici le 22 afin de tirer avantage au maximum des études déjà faites et de préparer

leurs membres à se former une opinion parfaitement éclairée.

Les Etats généraux n'ont pas été conçus pour faire double emploi avec le comité de la constitution établi par la législature du Québec. Tout d'abord, ils veulent être un relevé d'opinion de toute la nation canadienne-française, alors que le comité parlementaire limite ses recherches au seul peuple du Québec. De plus, les Etats généraux relèvent de l'initiative privée, alors que le comité parlementaire est l'oeuvre de la législature.

Les Etats généraux, parce qu'ils se placent au-dessus de toutes les considérations partisanes, peuvent toutefois aboutir à des résultats qui forceront une plus large adhésion populaire. Dans ce cas, les parlementaires, ceux qui prendront les décisions finales, seront bien forcés d'en tenir compte.

Mais, encore une fois, tout dépendra du consensus que l'on pourra dégager de ces assises du 22 novembre, et surtout de la qualité des discussions qui y aura conduit. C'est pourquoi il est tellement important que tous les délégués, et non seulement une petite poignée, se présentent à cette réunion aussi renseignés que possible sur tous les sujets qui leur seront soumis.

Les dirigeants des Etats généraux ont fait leur devoir; aux délégués, maintenant, de faire le leur.

Vincent PRINCE

●

LES AFFAIRES

Montréal, le 20 novembre 1967

Les Etats généraux et la nation canadienne-française

Les Etats généraux tiendront leurs assises à compter de jeudi matin, à Montréal pour poursuivre leurs assemblées jusqu'à dimanche soir prochain. En tant que Canadiens d'expression française, nous ne pouvons laisser passer sans bruit un tel événement puisque le Canada tout entier s'y est donné rendez-vous.

Plus de 2,500 délégués accrédités discuteront des problèmes de la nation canadienne-française et ils approuveront ou rejetteront une soixantaine de propositions qui auront été formées en projets de résolution par tous les intéressés à un problème donné.

Parmi les quelque trois cents observateurs, on retrouve le politicien de toutes les couleurs, l'universitaire de toutes les parties du Canada, les professionnels, les hommes d'affaires, les syndiqués, enfin tous les éléments qui forment une nation homogène. Il ne faut pas oublier les nombreux représentants des pays étrangers qui sont intéressés au sort du Canada.

Avant que ne se terminent les débats de cette vaste assemblée de gens intéressés au sort de la nation canadienne-française, nous pouvons affirmer à l'avance, qu'il est impossible d'en prévoir les résultats.

Nous avons constaté que chaque groupement politique a ses partisans acharnés et qu'il existe de nombreux Québecois qui demeurent indécis. Sur le plan économique, on sera fort aise de se rendre compte que la population commence à prendre conscience que les problèmes économiques existent et qu'il faut s'en occuper.

Nous sommes fiers de constater que plusieurs prennent conscience que les étrangers ne régleront rien à nos problèmes et qu'il faut s'y atteler nous-mêmes. Cependant, on peut encore déceler le fait que trop de gens se fient au gouvernement pour régler tous les problèmes sans penser qu'ils devraient apporter leur collaboration à celui-ci pour lui donner un coup de main.

Nous sommes encouragés à vous demander de suivre les travaux des Etats généraux de près parce que c'est la première fois que les Canadiens français pourront vraiment ré-

pondre à la fameuse question: "What do you want?" Les conclusions qui sortiront de cette assemblée aideront ceux qui veulent le bien du Québec et du Canada tout entier à se faire une idée précise des exigences de la nation canadienne-française.

D'autre part, on apprend que plusieurs entreprises canadiennes d'expression anglaise ont accordé leur collaboration tant financière que matérielle à la réalisation de cette grande manifestation nationale où des représentants des dix provinces du Canada viendront exprimer leurs griefs aux Québecois. Pendant ce temps, ceux-ci verront à délimiter leurs besoins essentiels et primordiaux pour atteindre un point où ils pourront s'appartenir à eux-mêmes, plutôt que de demeurer à la merci du premier venu sans s'être protégé un tant soit peu.

Comme vous, nous sommes intéressés à connaître l'opinion de la population sur tous les problèmes qui nous touchent de près. Pour notre part, nous sommes pressés d'en apercevoir les résultats parce que nous croyons que les documents de travail sont rédigés de telle façon à ce que nous sortions de notre patelin. Ces documents représentent également un outil d'éducation populaire qu'il serait bon d'utiliser au niveau de l'éducation collégiale et de l'éducation des adultes.

De ces quatre journées de labeur intense, on peut affirmer qu'il y aura plusieurs grincements de dents et tous et chacun auront eu l'occasion de s'exprimer au moins une fois. Ce jeu démocratique dans toute la force du mot représente un défi à notre personnalité avec ses caractéristiques.

Un optimisme raisonné nous gagne parce qu'on essaiera par tous les moyens d'obliger nos gens à dialoguer, ce qui représente un tour de force assez fantastique.

Les Etats généraux devront maintenant être considérés comme étant les représentants de la nation canadienne-française.

Claude MOQUIN

●

LE DEVOIR

Montréal, le 22 novembre 1967

A la veille des Etats généraux

Au moment où vont commencer les Etats généraux du Canada français, l'heure n'est plus aux chicanes de procédure ou de technique.

Les Etats généraux, tant du point de vue de la représentativité que de l'homogénéité nécessaire aux options décisives, demeure une gageure presque inhumaine. Maintenant qu'ils sont là, il faut les accueillir avec objectivité et sympathie. Il faut souhaiter que l'immense travail d'organisation auquel ils ont donné lieu produise des fruits utiles et durables.

Ce qui importe surtout, à l'heure présente, c'est l'orientation que prendront les assises. Sur ce point précis, il importe, pendant qu'il est encore temps, de faire valoir quelques opinions.

Nous avons étudié attentivement ces derniers jours, la documentation préparée à l'intention des délégués. Nous avons également pris connaissance, hier, d'un projet de déclaration préliminaire qui sera soumis dès vendredi matin à l'attention des délégués.

De ces documents, il se dégage une impression très nette. Que cela ait été conscient ou non, que cela ait été fait délibérément ou non, il y a, dans toute cette documentation (sauf d'assez rares exceptions), une tendance très forte à affirmer et à élargir les prérogatives du Québec et une tendance non moins prononcée à minimiser ou à faire voir sous un jour péjoratif l'action et le rôle du gou-

vernement fédéral tant pour le passé que pour l'avenir.

Dans les documents de travail que nous avons lus, il n'est question à peu près nulle part des avantages même indirects qu'a pu apporter aux Canadiens français l'action du gouvernement fédéral. On parle avec abondance des empiétements et des injustices dont s'est rendu coupable le pouvoir central (et dans la mesure où ce sont là des faits historiques, il faut les mentionner sans hésiter). Très rarement, on se demande réellement si le maintien de la responsabilité du gouvernement fédéral dans certains domaines et moyennant certaines conditions, ne pourrait pas être important pour le bien des Canadiens français. Et quand on se pose pareille question, on le fait d'une manière cursive qui ne laisse guère de place aux développements positifs.

Déjà marquée dans les documents de travail — souvent même dans les questionnaires —, cette tendance se révèle également dans le projet de déclaration qui sera soumis vendredi aux délégués. Le texte de la déclaration comporte quatre "considérant" et trois "affirmations". Or, le tout est présenté de telle façon qu'en pratique, il n'y a plus guère que le Québec qui compte et le Canada est à toutes fins utiles relégué loin en arrière.

Le texte dit, par exemple: "...Ayant convenu que la vie et l'épanouissement du peuple canadien-français s'appuient sur l'autorité politique, l'influence économique et le rayonnement culturel du Québec". Cela est vrai, et nous l'avons proclamé ici même à maintes reprises à l'encontre de certains dirigeants fédéraux qui voudraient que le Québec ne fût qu'une province comme les autres. Mais il y a toutefois une omission grave. Pour être complet, il aurait fallu ajouter quelque chose comme ceci : "... et s'appuient aussi sur l'action des autres pouvoirs politiques canadiens (provinces et gouvernement fédéral) à condition que celle-ci s'exerce à l'avenir dans le plein respect des droits des Canadiens français". Nous comprenons qu'une telle mention soit de nature à déplaire à certains esprits qui ont déjà opté pour une forme plus ou moins complète de séparatisme. Mais nous ne voyons pas pourquoi d'autres esprits sacrifieraient leurs propres convictions à celles des premiers.

Plus loin, au chapitre des "affirmations", le texte proclame : "le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation (canadienne-française)". Ici encore, il nous est difficile d'être d'accord. Si la nation canadienne-française est "répandue dans tout le Canada" et y possède partout des droits certains, pourquoi son "territoire national", même si elle doit le partager avec d'autres, ne serait-il pas avant tout le territoire canadien? Si on ne veut parler que du Québec, pourquoi le territoire évoqué par ce mot n'appartiendrait-il pas à tous les habitants du Québec, sans aucune distinction d'origine, de groupe ethnique ou de religion ? Nous comprenons les motifs qui ont pu inspirer les auteurs du texte. Nous exprimons cependant des réserves sérieuses quant à la formulation qu'ils ont choisie pour exprimer leur pensée.

On nous dira certes que rien n'est décidé et que les conclusions seront le seul fait des délégués eux-mêmes. De cela, nous convenons. Et nous reconnaissons, de plus, que la procédure prévue pour les débats des Etats généraux a été conçue de manière à favoriser la libre participation de chaque délégué. A ce chapitre, on a accompli un travail colossal qui doit être souligné.

Mais nonobstant ces garanties, on ne peut que déplorer que la conception qui a présidé à la préparation intellectuelle des assises des Etats généraux ait été trop nettement colorée par une problématique empruntée à une manière de voir ne représentant que l'une des dimensions de la pensée canadienne-française à l'heure actuelle. Cela n'enlève rien à la qualité de ces travaux, dont la plupart sont d'une très réelle valeur. Mais il en ressort une certaine inclinaison sous-jacente qui enlève à ces travaux la note d'oecuménisme intellectuel qu'on était en droit de souhaiter dans des documents destinés à une assemblée représentative de toute la nation.

Souligner ces faits n'est pas être pessimiste. C'est être franc et constructif. C'est surtout faire confiance au réalisme des délégués qui délibéreront, à compter de demain, sur l'avenir du peuple canadien-français.

●

Nous comptons que, dans l'étude de notre présent et de notre avenir, ces délégués voudront porter une égale attention à **tout le réel canadien-français,** non seulement à certains aspects artificiellement détachés de l'ensemble. Cet effort d'objectivité et d'universalité est la condition première du succès des Etats généraux. Si on allait sauter aux conclusions sans passer d'abord par une démarche aussi exigeante, le travail qu'ont voulu faire les Etats généraux devrait, demain, être repris sous d'autres auspices. Ce serait, pour tous, une immense déception.

Claude RYAN

●

LE DROIT

Ottawa, le 22 novembre 1967

Les Etats généraux

Décevant, très décevant le degré d'ignorance manifestée hier à l'émission de télévision "Aujourd'hui" au sujet des Etats généraux du Canada français. Hommes d'affaires, place de la Bourse, étudiants, à l'Université de Montréal, ou simples mortels, à une entrée de Métro, tous étaient aussi ignorants; huit sur dix des personnes interrogées répondaient ne rien savoir de l'événement qui débute demain, ou en donnaient les définitions les plus farfelues.

On se serait adressé à des hommes perdus au fond des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse qu'on n'aurait pas obtenu de réponses plus décevantes. La réunion des Etats généraux constitue pourtant, ou peut constituer, la plus importante assemblée jamais tenue des Canadiens français de tout le Canada. Ce n'est pas une rencontre de clans, ce n'est pas non plus ce qu'on pourrait dédaigneusement nommer une assemblée des "élites", en ce que le mot "élite" comporte de restrictif, ce n'est surtout pas une réunion politique.

Pourtant, toutes ces réponses ont été données en substance, de même que d'autres plus fantaisistes encore, par exemple celle selon laquelle les Etats généraux seraient un mouvement institué par le général de Gaulle et le Premier ministre Johnson, l'été dernier, ou encore celle selon laquelle ils seraient un mouvement de fraternité de la francophonie universelle.

Les sondages sont évidemment trompeurs, mais peuvent-ils l'être à ce point, même à la radio ou à la télévision où il est si facile de tirer d'un enregistrement ce qui fait l'affaire d'un réalisateur? Qu'il soit permis d'en douter. Eût-on interrogé uniquement des "non-instruits", — pour reprendre un triste mot de M. Jean Lesage, — que les réponses n'eussent pas tellement étonné. Mais non, plusieurs des personnes interrogées étaient des hommes d'affaires du milieu de la Bourse et des étudiants, *a priori,* des gens instruits.

Qu'ils aient si mal répondu ne les honore pas et dénote chez eux de bien piètres lecteurs de journaux et périodiques et de bien pauvres auditeurs de radio et de télévision. Il faut en effet prêter bien peu d'attention à ce qu'on lit, voit ou entend pour ne pas savoir ce que sont les Etats généraux dont la radio et les journaux n'ont cessé de parler depuis trois ans et, surtout, depuis trois mois.

Ne rien connaître des Etats généraux laisse croire également que les sociétés patriotiques, les syndicats ouvriers et professionnels et autres organismes qui ont délégué des représentants aux assises de Montréal ont fort mal renseigné ceux qu'ils ont mission de représenter et ceux au nom desquels ils vont parler.

Marcel GINGRAS

LA VOIX DE L'EST

Granby, le 23 novembre 1967

Une pagaille ou un dialogue serein

Les Etats généraux du Canada français se réunissent, aujourd'hui, dans la métropole. Ce que sera cette assemblée délibérante de quatre jours, à laquelle doivent assister quelque 2,500 délégués, on n'en sait rien. On espère simplement que ses délibérations sur notre avenir constitutionnel ne seront pas une caricature de la démocratie; qu'elles seront un dialogue serein et constructif, un échange d'opinions dans la recherche de la vérité sociale et politique, en vue d'une affirmation nationale cohérente.

Certes, entre l'idéal et la réalité, y a-t-il parfois un large fossé. Dans une assemblée comme celle-là, par exemple, en raison de la diversité des opinions des Québécois et des minorités de langue française des autres provinces, il est normal de s'attendre que les uns ne réussissent pas à contenir leurs émotions et refusent d'écouter les opinions des autres. Il semble aussi normal de prévoir à certains moments un peu de pagaille. Il en est souvent ainsi dans les réunions importantes, et les Etats généraux, à cause des questions en jeu, ne feront pas exception à la règle.

A l'étude seront des problèmes concrets, complexes et délicats. Certains désireront faire triompher leurs opinions, d'autres se livreront à des interventions nullement compatibles avec le bien commun. Les arguments seront multiples et parfois contradictoires.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur ce qui se passe au Québec, sur les débats violents que soulève le moindre problème constitutionnel, pour comprendre qu'une assemblée comme celle des Etats généraux peut conduire à des expressions d'opinions très discutables. Mais pendant quatre jours, les délégués de toutes les régions du Québec et du pays s'écouteront mutuellement. Même si rien de concret n'émane de ces délibérations, même si les résolutions finalement recommandées à l'assemblée générale de samedi prochain ne représentent pas l'opinion de tous, l'ensemble des débats aura au moins conduit à une prise de conscience des problèmes à résoudre pour assurer la participation du Canada français à la vie canadienne.

Car cette assemblée peut ne pas être concluante. Même si l'on a raison de croire que les délégués se préparent avec lucidité et sérénité à leur tâche, on ne saurait penser qu'ils trouveront les solutions idéales en quelques jours. On ne règle pas aussi facilement des problèmes aussi complexes.

Mais, encore une fois, l'étude des questions relatives à l'épanouissement du Canada français permettra de les approfondir, de leur donner un sens nouveau dans l'esprit de nombre de délégués qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas eu l'opportunité d'en discuter avec d'autres, de confronter leurs opinions avec celles de représentants d'autres régions québécoises.

La participation active des Canadiens français des autres provinces permettra également de connaître leur situation réelle dans le contexte canadien et aussi leurs aspirations. Car il n'est nullement dans l'intention des responsables des Etats généraux de les mettre de côté. On tiendra compte de leurs droits. Il s'agira en somme de concevoir la nation de demain et de déterminer ses pouvoirs sans pour autant choisir l'option constitutionnelle qui peut y correspondre.

Un travail d'intelligence, voilà ce que doit être en définitive l'assemblée des Etats généraux. Comme le déclare le président de la commission technique, M. Rosaire Morin, "c'est l'heure d'une étude orientée vers l'action concrète. Les délibérants sont appelés à une pensée communautaire. Il faut trouver un ou des dénominateurs communs."

Si des théories s'affrontent, si des malentendus surgissent, si des conceptions semblent irréductibles, il ne faudra pas se surprendre, ajoute-t-il, mais cependant se convaincre de la "nécessité d'une compréhension pour assurer le bien commun de la nation canadienne-française".

En bref, il faut orienter la nation vers ce qu'elle doit être dans l'avenir.

Roland GAGNE

●

THE MONTREAL STAR

Montréal, le 23 novembre 1967

States General opens today

The States General of French Canada has set itself what would certainly seem to be an impossible task — achieving a consensus on the constitutional needs of the French Canadian nation.

The dissension and sterile procedural debate that marked its initial meeting last year, and the problems it faced in attempting to bring together a representative assembly in the first place, would seem to bear this out.

However, organization and other problems have not deterred proponents of the idea and, on the eve of the Robarts Confederation of Tomorrow conference, more than 2 000 French-speaking Canadians from Quebec, together with 500 from other parts of the country, will sit down to try to determine just what they need in the way of a new constitution.

The last time the States General met — it was a preparatory meeting really — the separatist element, particularly, showed it was not prepared to modify its doctrinaire approach to the constitution, nor even to listen to the opinions of others. Besides this, the separatists were prepared to ignore French Canadians outside Quebec altogether. It would be unfortunate if this time the delegates, many of them new, cannot "reason together openly and in brotherhood" as they have been called upon to do.

The idea of forming the States General came from the Fédération des Sociétés Saint-Jean Baptiste back in 1961, but it lapsed particularly after the Lesage administration formed a parliamentary committee on the constitution, only to be taken up again two or three years later and pushed strongly, mainly by Dr. Jacques-Yvan Morin, a professor of international law at University of Montreal. As a result of much effort, and private and public financial support, study sessions have been held in many parts of Quebec and representatives from each of Quebec's 108 ridings and from other provinces were elected by members of such varied institutions as labor and farmer unions, caisses populaires, the Société Saint-Jean-Baptiste, naturally, other patriotic societies, parish groups and business groups and teachers associations.

It is argued, with some logic that there is an obvious weakness in choosing to seek widespread representation by working through such intermediary bodies — such a technique assumes that they are all equally involved politically, which obviously is not the case. A counter-argument, however, is that this very variety in representatives could help balance out the ultra-nationalist views of some of the men in key posts in the various commissions set up within the organization.

Furthermore, the whole idea of a widely-representative States General has a most laudable quality. It constitute a potentially-great forward step towards taking the vital question of the constitution out of the era of the little, inbred cliques where it has been chewed over for so long, and involving as many people as possible in something vital to the protection and expansion of the French Canadian culture.

L'ÉVANGÉLINE

Moncton, le 24 novembre 1967

Prises de conscience

Les assises des Etats généraux du Canada français qui se déroulent présentement à Montréal auront permis aux différentes délégations, particulièrement à celle du N.-B., de prendre conscience des grandes dimensions de notre pays, et parallèlement des problèmes auxquels doit faire face la population de langue française éparpillée de-ci, de-là, *"A mari usque ad mare"*.

Une autre réalité qui se dégage de cette première journée des assises, c'est que les délégués de l'Acadie, même si on ne peut pas en dire autant des délégués de l'ouest canadien par exemple, réalisent qu'ils ne pourront pas conserver leur identité francophone sans un Québec fort. C'est pourquoi on voit de moins en moins les Acadiens s'inquiéter de la possibilité d'un Québec indépendant et qu'on voit de plus en plus d'individus, sinon de groupes, se ranger du côté de l'opinion souveraineté-association telle que préconisée par M. René Lévesque.

D'autres délégués des Maritimes craignent toujours une nouvelle dispersion des Acadiens. Cette fois, on ne parle évidemment pas de dispersion physique; on parle de dispersion intellectuelle sinon d'annihilation.

Dans un autre ordre d'idées, les préjugés qu'entretiennent les Québécois à l'endroit de la population du N.-B. ont fait place à un sentiment d'admiration à la suite de l'esprit de solidarité dont a fait preuve la population française au cours de la dernière élection provinciale.

On est toutefois d'avis que politiquement, la situation n'est pas idéale et qu'on ne peut diviser une province en deux camps politiques sans, tôt ou tard, en subir les conséquences, mais on est optimiste, on travaille tous vers un même but, vers le point, savoir où on en est, savoir enfin ce que nous voulons vraiment. C'est un gigantesque pas en avant.

Jacques FILTEAU

●

LA PRESSE

Montréal, le 25 novembre 1967

Etre ou ne pas être...

"Etre ou ne pas être, voilà la question!" s'écriait en anglais Hamlet, prince danois, dans le drame de Shakespeare. Apparemment, un grand nombre de Canadiens français souffrent de la même angoisse puisqu'ils ont senti, ou qu'on leur a fait sentir, le besoin de se soumettre à une psychanalyse collective qui se déroule en ce moment sous le nom des Etats généraux du Canada français. Pour Me Jacques-Yvan Morin, président de cette assemblée, la question se pose ainsi : "Il ne s'agit plus simplement de savoir ce que nous voudrions être mais d'abord si nous voulons être !"

Ne dramatisons point inutilement, a soin d'ajouter Me Morin. "Il y a des peuples qui, à l'heure actuelle, traversent des périls et connaissent des types d'oppression et de dénuement combien plus pénibles que les nôtres". Mais — et ici le sens du dramatique reprend le dessus : "Il n'en reste pas moins qu'à notre manière, sans que le sang soit versé et même sans qu'il en coûte tellement sur le plan matériel, nous sommes acculés à nous demander si, dans trente ans, nous ne serons plus qu'une sorte de Louisiane du Nord, qui n'aurait plus de français que ses souvenirs et quelques oripeaux".

Que voilà de sombres propos et combien l'on sous-estime les ressources d'un peuple qui, avec cent fois moins de moyens qu'il n'en possède aujourd'hui, et cent fois plus d'obstacles, a trouvé le moyen de grandir et la liber-

té d'accéder aux plus hautes fonctions de son pays !

Vint un moment cependant où, selon un journaliste présent, M. Morin se laissa aller à rêver d'un avenir du Québec, "sorte de point de rencontre entre l'Europe et l'Amérique, lieu privilégié où une nation se nourrirait à tout ce qu'il y a de plus valable et de plus permanent dans les deux civilisations, l'européenne et l'américaine..." M. Morin est d'avis que cet avenir ne nous est pas donné, qu'il faut le penser, l'organiser, le construire et qu'il exigera de nous un effort perpétuel. Mais, n'est-il pas déjà commencé, cet avenir ? Car, à moins que nous doutions de la sincérité de la plupart des personnages éminents qui nous ont visité au cours de cet été mémorable, c'est ainsi qu'ils ont vu le Québec actuel, au présent et non au conditionnel.

Même si nous croyons que Me Morin a peint délibérément un tableau trop sombre de la situation des Canadiens français d'aujourd'hui, nous ne pouvons que louer l'élévation de sa pensée, la tenue littéraire de son discours et l'élégance de son attitude. On pourrait discuter cependant de celle du président de l'assemblée, M. René Paré, et du fair play d'une salle qui, dans la métropole d'un pays qui s'appelle le Canada, jusqu'à plus ample informé, couvre de huées la demande d'un délégué, — combien courageux, — qui réclame au côté du drapeau québécois et du drapeau acadien, la présence du drapeau canadien. Faire ainsi abstraction d'une réalité qui déplaît — même si cette réalité rappelle l'une des victoires les plus éclatantes de l'opinion canadienne-française sur le traditionalisme des anglophones — révèle un infantilisme dangereux dont on peut craindre qu'il existe sur d'autres plans. Un ostracisme d'aussi mauvais goût indique aussi qu'on emploie deux poids, deux mesures pour juger les expressions d'opinions des participants à ces assises, alors qu'on s'évertue par ailleurs à proclamer le contraire.

Ce n'était donc pas sans besoin que le président a demandé à tous les délégués "de faire preuve le plus possible de maturité politique, d'accepter de rencontrer des gens (on sait lesquels...) dont les idées peuvent étonner, offusquer, et de les écouter avec une patience raisonnable". D'ores et déjà, nous savons cependant que ces étonnants et offusquants délégués, soit ceux qui, comme le Franco-ontarien Hervé Cyr, "veulent se considérer chez eux partout au Canada et pas seulement au Québec", seront regardés de travers et verront aussitôt bondir un adversaire qui récoltera des applaudissements frénétiques.

Car, dans l'esprit de M. François-Albert Angers par exemple, il faut être un huluberlu pour penser comme M. Cyr. M. Angers ne veut pas et ne voudra jamais, même si le pays en vient à subir des transformations spectaculaires, que les Canadiens français se sentent chez eux ailleurs qu'au Québec. Il est donc plus que probable que sa résolution qui se lit ainsi: "Les Canadiens français constituent une nation; le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation; la nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre" passera comme une lettre à la poste. Preuve que les hurluberlus sont en minorité aux Etats généraux, ce qui ne manque pas d'être extrêmement réconfortant.

Renaude LAPOINTE

●

LE DROIT

Ottawa, le 25 novembre 1967

Pas de panique, s.v.p.

Il ne faut pas trop s'émouvoir des dissensions qui ont marqué l'ouverture des assises des Etats généraux, encore qu'il faille condamner l'incommensurable bêtise de ceux qui ont hué le délégué qui réclamait la présence sur la scène du drapeau canadien à côté du drapeau québécois. Les assi-

ses de Montréal ne réunissent pas que des Québécois, mais des francophones de tout le Canada. Lorsqu'on sait que c'est avant tout pour plaire aux Canadiens français que les Communes ont délibéré pendant trois mois avant de doter le Canada d'un drapeau sans relent de colonialisme, ce qui s'est passé à Montréal est révoltant.

L'incident ne peut s'oublier, mais passons. Venons-en plutôt aux dissensions et répétons qu'il n'y a pas tellement lieu de s'alarmer. C'est précisément pour vider ces dissensions qu'ont été convoqués les Etats généraux; c'est pour faire le point sur les aspirations parfois peu concordantes des Canadiens français du Québec et des autres provinces qu'on discutera à Montréal jusqu'à demain soir. Comment y parvenir si, par excès de politesse, chacun garde pour soi ce qu'il a sur le coeur? Il faudra cependant qu'au terme des assises, les délégués en viennent à un accord de principe sur les propositions à présenter aux minorités en vue d'une refonte de la Constitution. Il faudra que, demain soir, règne l'unanimité sur les grandes lignes de l'avenir du Canada français, sans quoi la convocation des Etats généraux aura été une expérience inutile et scandaleusement coûteuse.

Si les dissensions ne doivent pas tellement inquiéter, plus grave toutefois est l'hostilité manifestée en ateliers de travail envers les francophones des provinces anglaises, ces héros des avant-postes de résistance qui, au prix de très lourds sacrifices, gardent vivante la flamme française hors des frontières du Québec. Le respect qu'on doit aux gens dans l'épreuve commande qu'on les écoute avec plus d'attention que d'autres; c'est là simple civilité.

Il y aura cependant lieu de s'alarmer, pour ne pas dire de désespérer si, en assemblée plénière, aujourd'hui et demain, se répète et se tolère l'hostilité manifestée aux ateliers de travail.

Le président général des assises, Me Jacques-Yvan Morin, ayant affirmé l'an dernier que la direction des Etats généraux n'entendait pas dicter d'attitudes ou de solutions aux délégués, il faut souhaiter que le même climat de liberté existe cette année afin que les Canadiens français des provinces anglophones puissent faire connaître leurs points de vue.

Marcel GINGRAS

●

THE MONTREAL STAR

Montréal, le 25 novembre 1967

The many Voices of English Canada

The complexities confronting the Estates-General in session were discussed earlier this week. The problems that face Premier Robarts' Confederation of Tomorrow conference in Toronto next week are equally difficult. Thirdly the proposed federal-provincial conference called by Mr. Pearson for early 1968 will have no easy road.

All these difficulties are compounded by the widely-held conviction in Quebec that the problem is far simpler than in fact it is. What one usually hears or reads about Quebec opinion, both official and unofficial, is that Quebec speaks for Quebec while the federal government speaks for the ten English-speaking provinces. The basic confrontation is therefore one against the other which renders easier to understand the reliance of Quebec upon such slogans as "Equality or Independence".

What happens, however, when Quebec understands that the federal government is not the master of English Canada? The provincial rights embodied in the BNA Act, so jealously guarded by Premier Johnson and all his predecessors, are also rights enjoyed and guarded by every one of the other ten provinces. This is thrown into stark relief when one reads Alberta Premier Manning's reply to Mr. Pearson about the forthcoming federal-provincial conference.

Most of the provincial premiers, in their replies, broadly agreed to Ottawa's proposals for an agenda. There

were, however, two significant exceptions. Premier Bennett refused to allow publication of his letter. Mr. Manning had no such scruple and his reply was a blunt rejection of Mr. Pearson's hypothesis. He wants no extension of French language rights certainly not as embodied in any entrench Bill of Rights. Let us assume, for the moment, that Mr. Bennett's thinking is similar.

Here than are two wealthy provinces with a combined population of 3,000,000 people who refuse to accept Mr. Pearson's proposals and upon whom Mr. Pearson holds neither claim nor jurisdiction. They are not, then, provinces like the others, this time Quebec being counted with the rest. Perhaps indeed they will claim, if indeed they have not already done so, "special status."

There is nothing, so far as we can tell, peculiarly anti-French about their position. To be sure, only four per cent of British Columbia's people claim French ethnic origin. In Alberta the proportion is just over six per cent. But in Ontario, whose sense of responsibility differs so sharply from the two western provinces, the same proportion is only ten per cent. But Ontario lies side by side with Quebec, whereas the "French Fact" in Alberta and British Columbia is thousands of miles away. The latter are, in a word, separatist than being against this or against that.

Hence the dilemma poses itself, a dilemma to which no easy answer presents itself. It will certainly not be found by any simplification of the factors involved. No two-way confrontation is possible. It is many sided.

●

LA PATRIE

Montréal, le 26 novembre 1967

Les Etats généraux du Canada français

Les Etats généraux du Canada français qui se tiennent présentement à la Place des Arts ne nous donneront pas automatiquement une constitution nouvelle. Il est même peu probable qu'il en sorte une option définitive concernant notre avenir politique.

Mais cela ne veut pas dire qu'ils auront été inutiles. Ils contribueront à préciser quel statut les nôtres désirent, pour les francophones du Québec et pour ceux de l'extérieur, et quels pouvoirs ils réclament pour notre Etat français.

Les gens de langue anglaise nous demandent souvent: "What does Quebec want ?". On peut leur répondre que nous désirons l'égalité de traitement. Mais on n'est guère plus avancé. Car qu'est-ce qu'on entend par là? Est-ce l'égalité de droits et d'avantages pour les individus? Est-ce l'égalité de pouvoirs et de compétence pour les deux Canada, l'anglais et le français? On parle aussi de statut particulier, d'Etats associés, d'indépendance et de souveraineté qui associerait le Québec au reste du pays. Mais qu'est-ce que tout cela veut dire ? Personne ne le sait au juste.

Les dirigeants des Etats généraux auront au moins le mérite d'essayer de clarifier la situation. On peut considérer les Etats généraux non pas comme une véritable assemblée constituante, car ils n'en ont pas les pouvoirs, mais plutôt comme un gigantesque cercle d'études, comme de super-ateliers de travail, pour faire l'inventaire des ressources matérielles et humaines du Canada français et comme un plan d'action pour devenir vraiment ce que nous voulons et ce que nous pouvons être.

Le remède à nos difficultés présentes ne sortira probablement pas de ces assises, mais d'autres avantages, très utiles à la longue, en seront probablement la conséquence. Je songe surtout aux documents de travail et aux résultats des différents ateliers, commissions ou comités d'études, qu'on les appelle comme on voudra.

Même s'ils ne nous aidaient qu'à mieux déterminer et définir ce que nous voulons, ce serait déjà beaucoup.

Conrad LANGLOIS

L'ACTION

Québec, le 27 novembre 1967

Un curieux virage

Les Etats généraux ont pris subitement un virage imprévu. On ne s'attendait guère à ce qu'ils adoptent des prises de position politiques et voilà qu'ils se sont approchés tout près d'un plaidoyer indépendantiste.

Je dis "tout près", parce qu'il faut tout de même s'entendre : reconnaître qu'une nation possède le droit à l'autodétermination, ce n'est pas exactement un credo indépendantiste. C'est la théorie, c'est la base, c'est tout ce qu'on voudra, mais ce n'est pas encore une invite à des changements radicaux. On déforme quelque peu la vérité en qualifiant une motion sur le droit à l'autodétermination de proposition carrément indépendantiste. Il est plus juste me semble-t-il, d'affirmer que la reconnaissance d'une nation s'accompagne de différents droits et que nous commençons à peine à reconnaître que le Canada repose sur deux nations. Ils en viendront peu à peu à comprendre comment il convient de traiter une nation.

Pour les Etats généraux, il était important de franchir une nouvelle étape. Puisqu'on reconnaît enfin l'existence de la nation canadienne-française, donnons-lui les droits que possède toute nation. Le premier et le plus important de ces droits, celui qu'on ne conteste à aucune nation libre, c'est le droit de prendre elle-même ses décisions politiques. Le droit de disposer d'elle-même. Jusque-là, personne ne saurait s'opposer à ce qu'on affirme officiellement et clairement que la nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même : s'y opposer, c'est réduire la nation canadienne-française au rang de la colonie qu'un propriétaire triture à sa guise. Hors du colonialisme, il n'y a que des nations libres, aptes à prendre elles-mêmes les décisions qui les engagent et qui les impliquent. Librement, elles demeurent isolées; librement, elles s'associent à d'autres pour former une fédération; librement, elles créent avec d'autres des liens politiques, économiques ou culturels; librement, elles remettent constamment leur avenir en question. Ce que veut le Canada français ? La même liberté. Ce qu'a affirmé la résolution votée par l'immense majorité des délégués aux Etats généraux ? Le droit de la nation canadienne-française à jouir de la même liberté. Rien de plus, rien de moins.

Mais ce n'est pas là indépendantisme. La nation canadienne-française demeure parfaitement libre de conclure les ententes de son choix, de maintenir la constitution canadienne dans sa teneur actuelle ou de participer à la rédaction d'une nouvelle. Une nation canadienne-française qui agit librement peut fort bien demeurer dans la confédération et je ne vois pas de quel droit on affirme prématurément et injustement qu'un Canada français adulte va nécessairement se conduire comme un petit veau échappé dans le champ... Néo-démocrates, libéraux et conservateurs admettent aujourd'hui l'existence d'une nation canadienne-française. On commence maintenant à admettre qu'une nation doit prendre elle-même ses décisions et ne pas toujours compter sur une métropole étrangère et lointaine. Pourquoi les Canadiens français seraient-ils moins compétents, dans l'administration de leurs affaires, que les lointains Britanniques et Français du XVIIIe siècle ? Pourquoi ne pourrions-nous pas prendre aujourd'hui, en parfaite connaissance de cause, aussi librement que n'importe quelle nation adulte, les décisions qui nous concernent ?

C'est là qu'interviennent courageusement les Etats généraux. Réduire leur thèse à un indépendantisme sournois et infantile équivaut à un raccourci injuste. Que nous vivions tantôt dans un Québec entièrement autonome ou encore relié au Canada, il faudra que ce soit parce que nous l'aurons voulu. Affirmer le droit à l'autodétermination ne préjuge pas d'avance du choix que fera le Québec. On affirme simplement que le Québec a le droit de choisir. J'avoue ne pas voir ce qu'il y a de répréhensible

dans cette affirmation. Evidemment, il reste toujours à ceux qui ne sont pas d'accord la possibilité de dire que les Etats généraux étaient noyautés, n'étaient pas représentatifs, etc. Même de nos jours, il arrive que les raisins soient trop verts . . .

Laurent LAPLANTE

●

LE DEVOIR

Montréal, le 27 novembre 1967

Etats généraux . . . ou Etats particuliers ?

Evénement longtemps attendu, les Etats généraux du Canada français ont tenu en fin de semaine leurs assises plénières.

Il s'est produit ce que peu de gens attendaient. Le congrès a pris, dès le premier jour l'allure d'une réunion indépendantiste. Loin de se corriger ou de se tempérer au cours des jours qui suivirent, la tendance initiale s'est confirmée avec le choix des nouveaux membres de la Commission générale et l'adoption des dernières résolutions.

On s'attend peut-être à ce que nous portions sur l'événement un jugement sévère ? Nous nous bornerons plutôt à soulever quelques questions.

La première question a trait à la valeur représentative des délégués.

Les délégués furent choisis, on s'en souvient, en vertu d'une procédure complexe et soigneusement préparée, suivant laquelle une partie de l'assemblée devait émaner des comtés québécois individuels, une autre partie des associations à caractère provincial ou national, et une dernière partie des groupes francophones des autres provinces que le Québec.

Or, outre qu'on n'y donnait le droit de vote qu'à des représentants d'associations de qualité très diverse, les assemblées d'élection furent dominées, dans un bon nombre de cas, par des éléments indépendantistes ou assez proches de l'option indépendantiste. Quelle autre explication peut-on valablement proposer de ce dont on a été témoin en fin de semaine ?

Les quelque 1,500 délégués venus des comtés du Québec étaient-ils vraiment représentatifs de la population et de l'opinion réelle de leur région? Les délégués des associations provinciales étaient-ils représentatifs de tous les corps qui comptent, avaient-ils été choisis au plus haut échelon, avaient-ils mandat pour engager à fond leurs effectifs sur les questions discutées ? Sans mettre en doute les qualités personnelles et l'intégrité des délégués, on doit noter qu'il existe, à ce sujet, des doutes sérieux. Si les dirigeants des Etats généraux veulent dissiper ces doutes, ils devraient, sans tarder, confier à une commission indépendante, laquelle comprendrait des représentants vigoureux de ceux qui doutent, le soin de faire enquête et de soumettre un rapport à l'opinion publique à ce sujet.

Sans qu'il y ait eu là-dedans quelque malice, l'option intellectuelle dans laquelle fut conçu et réalisé le projet des Etats généraux favorisait nettement une manière de voir de préférence à d'autres. A ce premier élément (que nous avons déjà souligné à propos des documents de travail et de la déclaration de principe), vint s'ajouter, pendant les assises, une procédure très rigide qui rendait pratiquement impossible le genre d'affrontement auquel on s'attend à assister dans une assemblée de ce genre.

A vouloir trop centrer les textes de base, les questionnaires et le programme des séances de travail sur des questions de compétence constitutionnelle, on créait déjà une inclinaison qui ne pouvait que favoriser, souvent au détriment d'une étude impartiale de tous les éléments d'un problème, une optique donnée. En insistant au surplus sur l'obligation de s'en tenir à des réponses formulées en termes de "oui" ou "non" à des questions qui eussent généralement exigé plus de nuances, en refusant d'accueillir toute proposition d'amendement en séance plénière, on rendait presque impossible la tâche des contradicteurs qui eussent voulu se présenter avec quelque chance de succès.

Le résultat de tout ceci est d'ailleurs facile à observer. Aux séances plénières, il y eut quelques escarmouches isolées et superficielles. Il n'y eut aucun affrontement de taille entre représentants également qualifiés de points de vue différents. Peut-on croire sans réserve qu'un débat pour tout dire aussi unilatéral soit vraiment représentatif de la réalité actuelle du Canada français ?

En ce qui touche les francophones des autres provinces, ceux-ci ont laissé voir qu'ils n'étaient guère heureux de la tournure des événements. En ce qui touche le Québec, l'unanimité fut impressionnante. Nous doutons qu'elle soit représentative du Québec que nous connaissons et fréquentons, auquel nous appartenons depuis toujours.

Là-dessus, des dirigeants des Etats généraux nous ont fait observer que la situation politique du Québec avait beaucoup évolué depuis un certain jour de juillet et qu'il se pourrait très bien que ceux qui s'en tiennent aux images d'avant la visite du général de Gaulle soient maintenant dépassés.

Cette hypothèse ne nous satisfait pas. A supposer qu'elle soit vraie, que la situation ait évolué à ce point en l'espace de quelques mois, il ne resterait plus aux tenants de cette hypothèse, s'ils veulent en faire la démonstration irréfutable, qu'à la porter là où elle doit être vérifiée en définitive, c'est-à-dire sur le terrain politique.

Il est cependant un point qu'on doit retenir de tous ces travaux, et qui déborde les interrogations que nous avons soulevées jusqu'à maintenant. La tendance à l'affirmation du Québec, le désir d'une liberté plus grande pour le Québec, soit une réalité incontestable et un facteur majeur de la conjoncture politique présente. Cette tendance s'est affirmée aux Etats généraux sous des formes excessives. Nous avons la conviction qu'elle trouvera des accents plus mesurés pour s'exprimer quand ce sera véritablement toute la voix du Québec qui parlera. Mais elle existe. Elle est là. Elle est un fait vital et puissant. Même s'ils l'ont exprimée sous des formes auxquelles des milliers de Québécois refuseront de souscrire, les Etats généraux l'ont quand même reflétée et, à ce titre, ils auront marqué une étape importante.

L'organisateur des Etats généraux, M. Rosaire Morin, a déclaré, hier après-midi, que le travail des Etats généraux allait se poursuivre et qu'on ferait des efforts systématiques afin d'y associer, par une forme de scrutin, cette fois universel, le peuple lui-même.

Sur la foi de ce qui s'est passé depuis trois ans et du résultat des élections d'hier, nous doutons que cet objectif puisse être poursuivi et atteint dans le large climat d'unité populaire dont rêvèrent d'abord les initiateurs de la formule des Etats généraux. Si on veut aller jusqu'au scrutin populaire, pourquoi ne pas descendre franchement dans l'arène politique, surtout dans la perspective d'une démarche visant à promouvoir une option particulière plutôt que d'autres ? Chacun pourrait ainsi choisir en dehors de toute contrainte son option préférée, sans avoir à se soumettre aveuglément à l'orthodoxie du professeur un tel ou un tel. Et nul ne trouverait à se plaindre d'être sevré, à ce compte, d'une certaine réthorique unanimiste qui ne peut être, en démocratie, qu'un reflet faussé de la vrai réalité politique, laquelle passe aussi, à moins que nous errions, par le chemin de la dissidence.

Claude RYAN

●

LE DROIT

Ottawa, le 27 novembre 1967

Des Etats généraux à l'anglo-saxonne

A l'endroit de leurs frères des autres provinces, un fort nombre de délégués québécois aux Etats généraux du Canada français se sont comportés exactement comme nos compatriotes de langue anglaise se sont toujours comportés à l'endroit de tous les Canadiens de langue française.

Hostilité ouverte ou mal dissimulée, indifférence et froideur ou, pis encore, condescendance couverte d'un sourire en coin, tout y passait à mesure que se déroulaient les travaux. Chaque fois qu'un délégué de l'extérieur du Québec prenait la parole, sarcasmes et huées saluaient ses propos, sauf s'il louait ou approuvait un point quelconque des résolutions à l'étude.

On doit à la vérité de dire que c'est surtout aux séances de certaines commissions et de certains ateliers qu'il en était ainsi, encore que la seule mention des mots *Ottawa* ou *Confédération* et même du mot *Canada* suscitait une volée de huées aux séances plénières. A la vérité, on doit également de dire que c'est à l'encontre du désir et même des ordres du président général, M. Jacques-Yvan Morin, et du directeur des assises, M. Rosaire Morin, de même qu'au mépris des observations des divers présidents des réunions plénières, qui n'ont cessé de faire appel à la dignité, que se produisaient les tristes et pénibles incidents déplorés.

A ces assises dont les participants devaient s'exprimer dans l'égalité et la liberté, selon une expression de M. Rosaire Morin, il n'y avait d'égalité et de liberté que pour les délégués du Québec, tout comme aux réunions pancanadiennes, il n'y a égalité réelle que pour nos compatriotes anglophones qui eux, cependant, ont la décence de nous laisser parler, même s'ils ne tiennent ensuite aucun cas de nos propos et observations.

Peut-on parler de liberté dans une assemblée où l'on en vient à un cheveu de casser la figure du directeur d'un journal (M. Claude Ryan) qui ne pense pas comme soi ? Belle liberté que celle d'un Etat où n'auraient droit de parole que ceux qui penseraient comme les détenteurs du pouvoir !

Nul Canadien français ne saurait s'opposer à la force du Québec; il doit même y concourir dans la mesure où cela lui est possible. La force, la puissance et la richesse du Québec seront la force, la puissance et la richesse de tous les Canadiens français, qu'ils habitent Moncton, Ottawa ou Vancouver. Au Canada, les anglophones ne respectent que la force et la puissance. Des Québécois riches et puissants seront respectés et, partant, tous ceux qui, par la langue et la culture leur sont apparentés.

Faut-il que, pour devenir fort et puissant, Québec doive laisser tomber ses avant-postes qui, en milieu anglophone, sont de vivants rappels de son existence ? Que perd Québec à la présence et à l'épanouissement des minorités ? Les minorités sont-elles un obstacle à la marche du Québec sur la voie du progrès ? Pour plusieurs délégués québécois aux Etats généraux, il est évident qu'elles le sont. En cela encore, ils ressemblent à s'y méprendre aux anglophones qui nous refusent le droit à notre culture, ne comprenant pas que construire une école française ne coûte pas plus cher que construire une école anglaise.

A juste titre, les Québécois qui réprouvent et condamnent l'hostilité manifestée à l'endroit des minorités aux Etats généraux diront qu'elle fut le fait des séparatistes. Ce laconique commentaire ne saurait les absoudre. Les fédéralistes, les vrais, c'est-à-dire ceux qui croient à une Confédération où régnerait l'égalité réelle pour tous, ont été trop peu actifs aux Etats généraux. Peut-être même n'y étaient-ils pas en assez grand nombre, ayant négligé de participer aux élections territoriales des délégués.

Ils sont donc à blâmer. Egalement à blâmer sont les "grands" hommes d'affaires qui, refusant de sacrifier une parcelle de leur temps à l'élaboration d'un nouveau statut du Canada français ont boudé les Etats généraux alors qu'ils auraient pu y apporter la sagesse de leur expérience et démontrer aux exaltés que le succès ne se construit pas que sur du sentiment.

Malgré tout ce qui précède, il faut reconnaître que l'expérience des trois derniers jours n'aura pas été inutile. Elle a démontré que des Canadiens français savent enfin que leur avenir est entre leurs mains et qu'il leur appartient de le façonner. Elle a démontré aussi qu'ils savent travailler avec ordre, méthode et discipline et ce, nonobstant les huées dé-

jà déplorées. L'assemblée de cette année fut en effet beaucoup plus ordonnée que celle de l'an dernier.

Les assises des Etats généraux ne doivent donc pas demeurer sans lendemain. Elles commandent l'action. Au premier chef, le gouvernement du Québec doit agir et ce, de concert avec celui d'Ottawa, s'il ne veut pas qu'éclate la Confédération.

En second lieu, tous les gouvernements provinciaux doivent agir. Leurs chefs présentement réunis à Toronto doivent s'arrêter et méditer profondément sur les leçons des Etats généraux.

A la prochaine conférence constitutionnelle de janvier, les uns et les autres ayant bien réfléchi, ils devront mettre un terme aux discussions oiseuses des vingt dernières années et enfin doter le Canada d'une Constitution qui assurera à tous la paix et l'égalité.

Si, sous le prétexte de produire un jour la plus parfaite des Constitutions, ils ne cessent de tergiverser, ils la produiront trop tard et elle sera malheureusement sans effet, tout comme le drapeau canadien venu trop tard et dont la seule mention a suscité les huées des Etats généraux.

Marcel GINGRAS

●

LE NOUVELLISTE

Trois-Rivières, le 27 novembre 1967

Période historique de psychanalyse

Nous en sommes actuellement à une période historique de psychanalyse. Après la tenue des Etats généraux en fin de semaine, voilà que débute aujourd'hui à Toronto la grande conférence interprovinciale sur la constitution qui avait été amorcée il y a quelques mois dans une espèce d'euphorie quasi-générale.

La conférence de Toronto débute sous le signe de la prudence et de l'optimisme modéré. Dès le départ, l'on sent nettement que le combat sera inégal en ce sens que "le neuf contre un" dont parlait un jour Me Marcel Faribeault jouera pleinement. Bien sûr, le Québec est assuré d'une certaine sympathie de la part de l'Ontario. Mais cette sympathie n'irait pas jusqu'à un front commun. Le Québec s'amène à Toronto seul avec ses rêves et ses espoirs de trouver audience auprès d'une majorité qui, tout en étant prête à consentir à certaines revisions du pacte confédératif de 1867, n'est nullement disposée à faire table rase des cent dernières années. La situation se comprend fort bien puisque ce pacte confédératif a royalement servi cette majorité.

D'autre part, les temps ont changé. Le Québec pose maintenant ses conditions. Les Etats généraux ont prouvé en fin de semaine que les Canadiens français sont sérieux dans leurs revendications. Nos partenaires de la Confédération n'auront plus le choix: ou ils nous donneront ce que nous demandons comme prix de notre fidélité au Canada ou ils devront se résigner à nous voir partir. En somme, c'est le dilemme du premier ministre Daniel Johnson qui est posé dans toute son ampleur: égalité ou indépendance.

Le premier ministre Robarts a parfaitement bien compris l'importance de ce choix. C'est pourquoi il n'a pas hésité à organiser cette conférence interprovinciale et même à la précéder de faits et gestes concrets qui démontrent une volonté ferme d'engager un dialogue qui irait au-delà des simples discours et déclarations de principe.

La très grande majorité des provinces canadiennes, à l'exception peut-être de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, a compris que le départ du Québec constituerait un véritable drame et conduirait éventuellement à l'éclatement du Canada. La peur étant le début de la sagesse, il est donc possible et même probable

que la conférence de Toronto donne lieu à une série de concessions.

Chose certaine, cette conférence aura une importance vitale sur l'avenir du Canada tout entier. Bien sûr, il ne faut pas s'attendre au miracle d'une compréhension totale. Mais tout de même, cette conférence doit, de toute nécessité, déboucher sur un minimum de concessions et d'espoir. Elle déterminera, dans une certaine mesure, l'orientation politique du Québec.

Le mouvement indépendantiste, on doit le reconnaître, a fait des gains considérables au cours des derniers mois et notamment depuis la défection des rangs libéraux de M. René Lévesque. Il appartient maintenant aux autres provinces de tenter d'enrayer ce mouvement en accordant aux Québecois un statut de citoyens à part entière. Tel est le sens de la conférence de Toronto.

Sylvio ST-AMANT

●

L'ÉVANGÉLINE

Moncton, le 27 novembre 1967

Il faut un Québec fort

Il n'y a d'avenir pour les francophones minoritaires qu'en autant que le Québec suffisamment fort est là pour les soutenir. Telle est la conclusion à laquelle on doit en venir à la suite des assises des Etats généraux du Canada français, tenues à Montréal au cours des quatre derniers jours.

Les délégués acadiens, d'ailleurs, du moins la majorité d'entre eux, ne peuvent faire autrement que de se rallier à cette option. La grande question qui demeure : un Québec fort pourra-t-il se réaliser à l'intérieur de la Confédération ou non ?

Si on en juge par l'état d'esprit qui a régné tout au long des assises, on peut affirmer sans trop de crainte d'errer, c'est l'option indépendantiste qui est la seule valable pour les délégués du Québec.

On ne saurait en dire autant des délégations des minorités. On n'a qu'à considérer le vote de la délégation franco-ontarienne et on peut facilement tirer ses propres conclusions.

Cette délégation, d'ailleurs, n'a pas mis beaucoup de temps avant de faire savoir à l'assemblée générale qu'elle n'approuvait pas beaucoup l'état d'esprit que certains ont qualifié d'euphorique qui régnait dans la grande salle de la Place des Arts.

D'aucuns n'ont pas hésité à affirmer que les prochaines assises des Etats généraux seront connues sous le titre "d'Etats généraux du Québec".

Non pas que les délégués représentant les minorités craignent de n'être pas réinvités à participer, mais il est possible qu'ils ne soient tout simplement pas intéressés.

Ceci est vrai de toutes les minorités, sauf, peut-être, de celles des provinces Maritimes.

La délégation acadienne, — c'est ainsi qu'elle était connue des participants aux assises — a presque continuellement voté, en faible majorité il est vrai, en faveur des résolutions présentées.

Cela indique, à mon sens, que les francophones des Maritimes réalisent que leur survivance en tant qu'entité distincte, est directement reliée à celle du Québec.

Somme toute, on peut dire que, malgré tout, ces assises auront été un enrichissement pour la collectivité des francophones. Elles répondent à un besoin urgent : celui de savoir où nous en sommes et peut-être, vers quoi nous nous dirigeons.

Jacques FILTEAU

THE MONTREAL STAR

Montréal, le 27 novembre 1967

States-General sounds the Call

There is no disguising the nationalist fervor of the States-General meeting. Even the organizers professed themselves surprised. There was no disguising either the warmth of the welcome given René Lévesque, the former Liberal turned Independantiste. Nor was it the fervor of the young only. The 2,000 delegates were a good mix and the middle-aged seemed as fervent in their pursuit of "exclusive jurisdiction" for Quebec. One other element did not seem in doubt either. The Quebec of 1967 is not much interested in French Canada beyond the boundaries of this province.

Too much can be made, perhaps, of the decisions of the conference which ended Sunday, but it would be equally wrong to write them down. There was, it is true, a lack of logic in some of the positions taken, but logic is not a governing factor in such meetings. There was much political and economic freewheeling, more than reality suggests will be available to the province no matter what course is followed. But again what has to be considered is the attitude of the delegates and the direction in which that attitude was pointing them. Many of the ideas expressed were the traditional nationalist viewpoints, old stuff in fact, and there might indeed have been greater restraint if the decisions being made carried real political weight and would bear more immediate consequences. This begs the question, however. Those delegates who attended, no matter how much they represented the organizations from which they came, or how little, nonetheless represented an important segment of the province. If only partially, they did fill the gap left by the legislature and the federal parliament, which was all the meeting's sponsors claimed for them.

The weakness of the States-General was obvious enough. The federal Liberal party, which is supported by a substantial proportion of Quebec at each election, stayed clear of the meeting. While an imposing number of organizations – 8,920 – took part, only slightly more than half of those invited attended. One may ask why? But in a sense this is lint picking. The astonishing ovation given Mr. Lévesque, while it illustrates the charisma of this particular individual, also shows the attractiveness of his ideas, for much of what was done ran parallel to the program which he has been setting forth in the last few weeks.

The timing of the States-General and Mr. Robarts' Confederation of Tomorrow conference was coincidental. Meetings even on the scale of the States-General are inevitably more freewheeling than meetings of those who must bear responsibility for what they say and do. We move today to the government level of discussion and one should not equate the two gatherings. Still, the echoes of what was done in Montreal will be felt and heard in Toronto. It will be interesting to see how the politicians react. One thing the meeting of provincial premiers or their representatives should show Quebec clearly is that attempts to divide this country into French and English Canada will not work. There is no voice of English Canada, rather there is a chorus of varying voices. Ottawa does not speak for these conflicting views. They speak for themselves. Ottawa, like it or not, speaks for the entity called Canada without any descriptive adjectives.

L'ACTION

Québec, le 28 novembre 1967

Un atout pour M. Johnson

La tenue des Etats généraux et surtout les conclusions auxquelles en sont arrivés les délégués devraient faire disparaître les derniers doutes qui pourraient subsister dans l'esprit du fédéral, concernant le désir de la nation canadienne-française d'entrer en possession de ses droits et d'occuper une place particulière dans une constitution renouvelée.

Pendant longtemps, les Canadiens anglophones, surtout des provinces de l'Ouest, posaient la question rituelle : "Que désirent les Canadiens français ? Que désire le Québec ?" Nous avons vu nos hommes politiques provinciaux entreprendre des campagnes pour expliquer à nos compatriotes anglophones que les Canadiens français avaient besoin d'être considérés comme des citoyens à part entière dans notre système constitutionnel, qu'ils avaient besoin de leviers indispensables pour protéger leur langue, leur culture, leur économie, et qu'ils cherchaient leur émancipation.

Qu'on se souvienne de la tournée de M. Jean Lesage dans les provinces de l'Ouest, des pèlerinages des ministres à Ottawa et dans les autres provinces, qu'on relise les discours de nos hommes politiques et l'on comprendra l'effort commun pour expliquer à l'autre groupe ethnique, la situation du Canada français et ses revendications.

Ces revendications, cependant, n'étaient pas cataloguées jusqu'à ce jour; chaque homme avait son idée dans chacun des secteurs en cause. On se rejoignait sur bien des points mais non sur d'autres. A ce sujet, les Etats généraux auront au moins le mérite d'avoir procédé à un examen des questions dans une tentative pour les clarifier, les classifier.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale veulent être le reflet de conclusions démocratiquement approuvées par des représentants de tous les comtés et de tous les milieux canadiens-français. Ces décisions ne peuvent, évidemment être imposées comme règles absolues aux autorités gouvernementales, mais elles auront certainement une influence sur les travaux du comité parlementaire de la constitution. Les résultats des Etats généraux auront de plus l'avantage de soutenir les vues du gouvernement de M. Johnson qui se présente actuellement à la Conférence Robarts sur l'avenir de la Confédération. Comment les interlocuteurs du Québec pourront-ils maintenant douter du désir de la nation canadienne-française de prendre la place qui lui revient dans la confédération ?

Il ne serait pas exact de dire que l'unité canadienne se trouve menacée par cette orientation que veut se donner le Québec et le Canada français. Il est évident que notre groupe ethnique ne cessera de réclamer qu'il n'ait obtenu un minimum de ses revendications et ne se sentira heureux de vivre dans le Canada que le jour où on lui aura donné satisfaction. Comment la confédération canadienne pourrait-elle souffrir si l'un des Etats qui la composent fait preuve de maturité, de force, de puissance et veut lui-même tenir en mains ses institutions !

Reste à savoir quelle valeur prendront les conclusions des Etats généraux aux yeux du gouvernement provincial. Si les mandatés du peuple doutaient encore de l'opinion populaire, il leur faudrait consentir à poser clairement la question aux prochaines élections générales, ou à tenir un référendum.

Roger BRUNEAU

L'ACTION

Québec, le 28 novembre 1967

Le sondage le plus sérieux

Le président de la Corporation des Enseignants du Québec, M. Raymond Laliberté, a trouvé les termes les plus justes pour définir les Etats généraux : "Le sondage le plus sérieux qui ait jamais été tenté". Qu'on se dépense en recherche interminable de la perfection si l'on veut, mais qu'on admette quand même qu'on n'avait jamais encore réuni autant de groupes divers, autant de représentants dûment accrédités. Que des hommes comme MM. Laliberté lui-même, Claude Ryan, Auguste Choquette aient pu se retrouver, comme délégués ou comme observateurs, voilà déjà le signe manifeste qu'on avait largement ouvert les portes de ces assises. Nulle classe de la société, nul groupe politique ne se trouvait d'avance mis à l'écart.

Qu'on prenne, en effet, le temps d'y réfléchir: Un congrès de la CEQ, du Centre des Dirigeants d'entreprises, des commissions scolaires reflète normalement les vues d'un secteur de la population. Un congrès réunissant à la fois des enseignants et des commissaires d'écoles aurait déjà des perspectives différentes: on s'attendrait à ce que les deux groupes insistent sur un certain dénominateur commun. Enseignants et commissaires en arriveraient vite à proclamer l'éducation comme une urgence et une priorité et exerceraient conjointement une énorme pression sur l'Etat. Que des représentants de l'industrie et du commerce se joignent à eux et le dénominateur commun s'en trouvera de nouveau modifié. On comprend l'évolution qui ne peut manquer de se produire à mesure qu'on attable ensemble des gens qui ont au départ des orientations différentes.

Les Etats généraux avaient, eux, choisi de regrouper tout le monde. Il suffisait d'être Canadien français. En revanche, il devenait impossible à quelque groupe que ce soit d'emporter l'assemblée générale vers des recommandations aussi particularisées que celles qui surviennent dans un congrès ordinaire. M. Laliberté qualifie très justement les Etats généraux quand il affirme qu'ils nous donnent du sentiment de notre population un sondage plus sérieux que tout ce que nous connaissions. Au lieu d'un représentant par comté, ils en comptaient quinze, ce qui permettait à nos régions de respecter toutes les tendances et tous les intérêts.

M. Laliberté se montre de nouveau logique lorsqu'il laisse entendre que la CEQ devra tenir compte des résolutions adoptées par les Etats généraux. On s'étonne, par contre, de l'entêtement que montrent certains à réduire les Etats généraux au rang de gigantesque supercherie. M. Choquette, pour sa part, se montre aussi respectueux des évidences lorsqu'il continue à attribuer une énorme importance à ces assises. Notons également que son statut de député fédéral ne l'a aucunement empêché de considérer comme normale une résolution affirmant le droit du Québec à l'autodétermination : "Il faut distinguer, a-t-il dit, le droit à l'autodétermination et son exercice". Répétons-le, on ne peut guère admettre l'existence de la nation canadienne-française sans reconnaître à cette nation le droit de prendre ses décisions elle-même. Cela ne veut pas dire qu'une nation qui se détermine elle-même va nécessairement choisir l'isolement et la sécession. Il s'agit là, de la part d'un député fédéral qui fut l'un des rares à toujours prendre les Etats généraux pour ce qu'ils étaient, un réalisme et une largeur de vues qui rassurent. Si une entente est toujours possible, c'est une telle bonne foi qui la rendra possible.

Laurent LAPLANTE

LA PRESSE

Montréal, le 28 novembre 1967

Il faut qu'Ottawa bouge

D'habitude, quand le général de Gaulle donne une conférence de presse et s'apprête à répondre aux questions de la presse mondiale, le président Johnson parle quelques heures avant lui, pour que soit rappelée à l'univers la suprématie de Washington.

Cette fois, c'est M. Lester B. Pearson qui, de Londres, a tenté de remplir cet office. Il n'est pas certain que cette opération ancillaire de diversion ait brouillé les ondes et noyé la voix du président de la République. Les 1,000 journalistes de la presse mondiale présents à la conférence de presse de l'Elysée ont entendu dire que la Confédération, dans sa forme actuelle, a traité les Canadiens français "avec partialité". A la télévision, à la radio, dans la presse écrite, ils feront écho à ces propos. Et le monde entier saura que le Canada ne correspond pas tout à fait à ce modèle d'unité, d'égalité, de fraternité qu'une publicité diligente a pendant longtemps dépeint.

A Ottawa, où on préfère s'occuper de Chypre et de la Rhodésie plutôt que de la Constitution canadienne, on n'est pas content du tout. A Toronto non plus, d'ailleurs.

Il va falloir, à la fin, que M. Pearson se fasse une raison. En portant à la connaissance de l'univers l'existence d'une collectivité canadienne-française qui nourrit des aspirations qui lui sont propres, de Gaulle rend inutiles les revendications violentes, puisque l'objectif du terrorisme était justement d'attirer l'attention du monde sur un problème demeuré pratiquement secret jusqu'alors. Il restait inconnu, pour une part, par l'action même de M. Pearson qui, comme ministre des Affaires extérieures, laissait raconter un peu partout que les deux communautés n'en formaient pratiquement qu'une. Or, cela ne correspondait pas à toute la vérité. Il vaut mieux que la vérité soit connue par la voix prestigieuse d'un chef d'Etat parlant en présence de 1,000 journalistes de la presse mondiale que par des manifestations de rue.

L'un des effets du passage du général de Gaulle à Montréal a été de libérer la langue politique française chez nous. Le climat dans lequel se sont déroulés les Etats généraux témoigne de cette libération. Ce qui s'est dit au cours de ces séances ferventes n'était que chuchoté de bouche à oreille, il y a une dizaine d'années.

(J'ai devant moi un numéro d'une revue à faible tirage, imprimé en 1958, dans lequel se trouvent consignées presque toutes les résolutions des Etats généraux. Personne à cette époque, n'aurait osé proclamer de pareils voeux à voix haute dans une salle comme la Place des Arts. C'est ça, la libération de la langue politique).

De Gaulle ne répond pas aux questions par le mot magique d'indépendance. A ses yeux, le Québec accédera peu à peu au rang d'Etat souverain. Convaincu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il tient au Québec le même langage qu'à la Pologne.

Là où le président de la France voit la nécessité d'un "changement complet à la constitution canadienne", d'autres se contenteraient volontiers de quelques rafistolages. De Gaulle ne propose aucune recette. Les réformes ne sauraient venir que des Canadiens eux-mêmes. Et surtout des Canadiens anglais.

Mais les réponses données à la conférence de presse paraissent lier l'évolution future des rapports Ottawa-Paris à la mesure de bonne volonté que mettra le Canada anglais à aménager aux Canadiens français la place à laquelle ils estiment avoir droit dans le Canada de demain. C'est peut-être, en ce qui nous concerne, l'élément le plus nouveau et le plus important. Une condition se trouve posée à la qualité des relations entre le gouvernement français et le gouvernement du Canada, et elle rejoint le

coeur même des préoccupations majeures de notre collectivité. Pour le reste, on doit convenir que M. Johnson avait, quelques heures avant la conférence de presse, exprimé, à Toronto, des vues qui appellent le même "changement complet à la constitution canadienne".

On l'a assez dit, de Gaulle n'a pas inventé le nationalisme québecois et canadien-français. Mais il en prend acte solennellement. Au reste, il n'est pas élu par nous. Ce qui compte aujourd'hui, ce qui comptera demain, c'est le resserrement des liens franco-québecois.

A Toronto, hier, M. Johnson a rappelé brièvement que le Québec entend continuer à cultiver ses relations "avec certains pays et certains organismes internationaux". Quoi qu'il arrive aujourd'hui ou demain, il ne doit pas quitter la conférence de Toronto sans réaffirmer solennellement la volonté du Québec de donner, en paroles et en actes, toutes les suites concrètes souhaitables aux accords techniques, culturels et scientifiques existant entre la France et le Québec. La francophonie, c'est notre respiration même.

Guy CORMIER

●

LE NOUVELLISTE

Trois-Rivières, le 28 novembre 1967

Une option sans retour

Dire que le Québec vit actuellement des heures historiques nous apparaît comme une vérité de La Palice. Pour notre part, en ce moment, nous ne nous sentons aucune vocation particulière d'analyste et de prophète. Comme tout le monde, nous nous contentons de voir déferler cette vague de nationalisme en nous demandant, non sans inquiétude, où nous allons nous réveiller.

Les dix-sept résolutions adoptées en fin de semaine par une majorité écrasante des délégués québécois aux Etats généraux du Canada français, pourraient se ramener à un seul désir, celui de la souveraineté du Québec. Cette conclusion était prévisible dès le début des assises.

Pour minimiser l'ampleur de cet éclatement du nationalisme québécois, nous pourrions à l'exemple de Claude Ryan nous interroger sérieusement sur le choix des délégués et laisser à entendre que ceux-ci n'étaient vraiment pas représentatifs, qu'ils ne représentaient pas le sentiment populaire de la majorité du peuple québécois. Ce serait, à notre humble avis, jouer le jeu de l'autruche.

La très grande majorité du peuple québécois n'est sans doute pas sensibilisée aux problèmes constitutionnels au même degré que pouvaient l'être les délégués des Etats généraux. Mais il faut quand même dire que ces délégués représentent l'élite dans toutes les couches de la société québécoise. Ces délégués pour la plupart occupent des postes de commande. Donc il apparaît assez évident qu'ils continueront à exercer dans leur entourage immédiat une influence non négligeable.

Le premier ministre Johnson que l'on n'a pas pris tellement au sérieux, il y a quelques années, avec son "Egalité ou Indépendance" reçoit donc un appui extraordinaire. Et même si aujourd'hui il avait l'intention d'amorcer un freinage en douce, il pourrait difficilement le faire sans pour autant perdre la face. N'oublions pas que la semaine dernière, il accordait sa bénédiction aux Etats généraux, tout comme M. Lesage d'ailleurs. De toute façon, M. Johnson est trop habile pour ne pas exploiter au maximum une situation semblable, sur le plan électoral évidemment.

Le grand initiateur des Etats généraux, M. Rosaire Morin a déclaré au terme des assises que le travail déjà commencé se poursuivrait et que

des efforts seraient entrepris pour y associer le peuple lui-même par une espèce de scrutin universel.

Cette seconde étape nous apparaît donc maintenant essentielle. Le peuple doit se prononcer par voie de référendum tout comme la chose s'est faite en Algérie. La véritable bataille ne fait donc que commencer. Il faudrait maintenant expliquer au peuple les avantages et aussi les désavantages qu'apporterait la souveraineté au peuple du Québec.

Le peuple est avant tout préoccupé par le pain et le beurre. Ces préoccupations premières se tournent du côté des salaires, de l'inflation et du chômage. Les Etats généraux constituent une grande victoire pour les indépendantistes. Mais dans leur euphorie, ils ne doivent pas oublier qu'une marchandise ne se vend pas uniquement à coups de sentiments et de fierté, mais aussi en regard du prix. Le cri du ventre l'emporte souvent sur celui de la raison.

A tout événement, que cela nous plaise ou non, nous sommes engagés dans une bataille à finir où chacun des combattants devra faire une option sans retour.

Sylvio ST-AMANT

●

LE NOUVEAU PROGRÈS

Ste-Thérèse, le 28 novembre 1967

Les Etats généraux, un événement historique !

Pour la première fois dans l'histoire de la nation canadienne-française, plusieurs milliers de délégués provenant d'à peu près tous les milieux et de toutes les strates socio-économiques se réunissaient à l'occasion d'assises d'une envergure nationale. Enfin, le peuple lui-même dans toutes ses composantes prenait position quant aux orientations fondamentales du Québec contemporain. Eventuellement, des options globales viendront compléter ces prises de conscience particulières sur des sujets multiples dans les cadres d'ateliers économique, politique, culturel et social.

Tout fut fait afin d'assurer à cet événement historique un caractère serein, objectif et non-partisan. Deux scrutins tenus à l'échelle des comtés, des minorités d'outre-frontière, des organismes intermédiaires et des entreprises ont favorisé une représentation vraiment équitable de tous les éléments francophones du pays. Des documents de travail furent expédiés plusieurs semaines à l'avance. J'ai lu avec intérêt cette abondante littérature faisant le point sur les dix-huit thèmes proposés aux congressistes. Jamais jusqu'ici, dans l'effort de réflexion sur le statut collectif des Québecois, n'avons-nous approfondi à ce point les secteurs stratégiques de notre vouloir-vivre commun !

Plusieurs observateurs se sont étonnés de l'orientation nettement souverainiste des Etats généraux. Le "dénominateur commun" ne fut jamais si généralisé en faveur d'une responsabilité accrue de l'Etat du Québec dans tous les domaines vitaux pour l'émancipation des nôtres. Les anglophones qui demandent maintenant ce que veut le Québec pourront avec profit se pencher sur les conclusions de ces assises. L'interrogation devra dorénavant faire place à une action décisive afin de concéder à la nation québecoise les droits qu'elle réclame.

Ce souverainisme des Etats généraux ne paraît pourtant pas si étonnant lorsqu'une personne désire chercher des solutions valables aux problèmes de notre salut collectif. C'est uniquement dans la recherche et l'étude marquée par la rationalité rigoureuse que les Canadiens français décideront de leur sort. L'entreprise qui a donné naissance aux assises de Montréal n'est qu'un prélude, espérons-nous, à une prospective sur le Canada français de demain.

A la suite d'une conférence constitutionnelle des provinces qui se tient à Toronto cette semaine et qui n'apportera rien de plus à ce que nous savons déjà sur le point de vue anglo-canadien, l'année 1967 aura vraiment été celle du Québec. L'Expo '67, la visite du général de Gaulle, la fondation du parti "Lévesque" et les Etats généraux seront des événements que retiendront les historiens de l'an 2000, désireux de cerner les éléments-clé de l'accession de notre peuple à l'indépendance politique associé ou non au Canada anglais.

Bertrand BLONDIN

●

LE SOLEIL

Québec, le 28 novembre 1967

Après les Etats généraux

L'une des principales caractéristiques qui se dégagent de la réunion des Etats généraux du Canada français est le caractère fortement nationaliste des délibérations et des résolutions adoptées. Il s'y est même dégagé un état d'esprit qui confine au séparatisme tant les grandes options paraissent exclusivement centrées sur le Québec, au point où les minorités françaises en ont ressenti de l'inquiétude, et semblent rejeter tout lien viable avec le reste du Canada à l'intérieur du régime fédératif.

Le ton des débats à cette réunion, le refus, dès le début des séances d'études de placer le drapeau du Canada (pourtant réclamé à cor et à cri par le Canada français) sur l'estrade indiquent bien dans quel esprit a été abordée l'étude des principales résolutions. Il n'est pas faux d'affirmer qu'elles équivalent ni plus ni moins au rejet du fédéralisme, du moins d'un fédéralisme viable.

Quoi qu'aient affirmé les dirigeants des Etats généraux, il n'est pas certain que les résolutions soient véritablement représentatives de l'opinion du Québec. Certes le nombre des délégués (1850) pouvait représenter un assez large éventail de l'opinion canadienne-française, sans compter qu'une fraction de ces délégués provenait des minorités des autres provinces. On peut toutefois se demander si on a vraiment pris le temps d'étudier en profondeur les options mises de l'avant ou si l'on n'a pas bousculé les délégués par la nécessité de répondre par des "oui" ou des "non" à des questions complexes.

Les questions relatives à la représentativité du Canada français ne se posent pas à ce niveau, mais plutôt à celui de l'esprit qui animait les dirigeants des Etats généraux, notamment les membres de la Commission générale, et aux candidatures qui se sont fait valoir afin de choisir les délégués des associations et des comtés.

Il faut bien voir que dès leur formation, par une initiative de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste, les Etats généraux ont pris un caractère nationaliste assez marqué. On peut en trouver un indice probant dans la commission générale provisoire dont les membres étaient tous soit des nationalistes reconnus, F.-A. Angers, le Père Arès, J.-M. Léger, soit des séparatisants, de la société St-Jean-Baptiste, tel M. Léo Gagné, ou tout simplement des séparatistes, tel M. Michel Brochu. Les élections de la nouvelle commission générale confirment cette impression.

Devant ce phénomène, il ne serait pas étonnant que ceux qui se sont présentés aux divers postes de délégués aient été animés du même état d'esprit fortement nationaliste, les autres ne manifestant que peu d'intérêt à la discussion d'"Etats associés", de "statuts particuliers" ou même de séparation, sujets à propos desquels sont surtout sensibilisés les éléments nationalistes. Cela peut rendre compte que des mouvements importants, comme les deux grandes

centrales syndicales, aient refusé d'envoyer leurs délégués aux Etats généraux.

De plus, les cahiers des Etats généraux que les délégués devaient étudier afin de se prononcer sur les résolutions débattues, étaient également conçues dans le même esprit nationaliste. On y posait des questions qui apportaient déjà un début de réponse. Ainsi, les Etats généraux se sont prononcé en faveur de la pleine maîtrise du Québec dans ses relations avec l'étranger. Dans les cahiers, document fondamental à l'intention des délégués, la question qu'on posait à cet égard était la suivante . . . "Cela signifie, à toutes fins pratiques, que les relations extérieures du Québec français dépendent presque entièrement d'un gouvernement dominé par le Canada anglais. Une telle situation est-elle acceptable?"

La question des discussions constitutionnelles est complexe. Or, les dirigeants des Etats généraux, notamment M. Jacques-Yvan Morin, professeur de droit constitutionnel, président des Etats généraux, et des dirigeants de la société Saint-Jean-Baptiste, tels MM. Rosaire Morin, Yvon Groulx, Léo Gagné, n'ont cessé de faire connaître publiquement leurs options qui allaient à peu près dans le même sens que celles qui ont été exprimées par l'assemblée de fin de semaine. Il ne faut donc pas s'étonner du fait que ceux qui ont été intéressés à participer aux Etats généraux fussent déjà sensibilisés à l'état d'esprit qui animait leur président et l'ensemble de leurs dirigeants. Les premières allocutions, fortement nationalistes, prononcées dès le début des assises de fin de semaine par MM. Jacques-Yvan Morin et F.-A. Angers sont à cet égard significatives.

A la suite de la réunion qui vient de se tenir, les dirigeants des Etats généraux ont fait connaître leur intention de faire pression sur les hommes politiques afin qu'ils s'inspirent des conclusions séparatisantes des Etats généraux. On peut ainsi penser que, de plus en plus, les partis politiques au Québec devront prendre une option claire vis-à-vis du séparatisme.

C'est souhaitable, afin qu'à l'avenir la province sache mieux où on la conduit. Il est également souhaitable que ce soit tout le peuple du Québec qui fasse connaître ses vues, par voie de consultation électorale, plutôt que par l'intermédiaire d'Etats dit généraux dont avec la meilleure volonté du monde il est difficile d'affirmer s'ils sont véritablement le reflet de la majorité du peuple. Il paraît donc souhaitable que par l'intermédiaire de programmes politiques bien définis, la population de la province puisse se prononcer franchement sur la question. C'est la seule façon d'en arriver à des conclusions valables. Les circonstances dans lesquelles sont nés les Etats généraux, l'état d'esprit qui anime ses dirigeants, leurs prises de positions publiques, font craindre qu'il s'agisse là d'un club nationaliste aux tendances séparatisantes. Rien ne serait plus prématuré que de prendre pour du "bon pain" tout ce qui en sort. Les véritables "Etats généraux" de la province sont ceux de tout le peuple qui se prononce lorsqu'on le consulte par le moyen démocratique des élections ou de référendum. Tout autre forme de consultation peut donner lieu à une sélection, voulue ou non, d'opinions qui risquent de mal traduire la volonté populaire.

●

L'UNION DES CANTONS DE L'EST
Le 29 novembre 1967

Les Etats généraux : Le drame de l'espoir . . .

Ils commettent une grave et regrettable erreur de jugement ceux qui affirment sans ambages que les Etats généraux se composaient d'un ramassis d'intellectuels, de "barbus", de professeurs, de séparatistes ou encore de rêveurs.

Subordonnant leurs convictions nationalistes profondes à un confortable statu quo dont bénéficient leurs intérêts financiers personnels, ils jouent à l'autruche, criant à l'imposture, refusant et niant la réalité. Ils s'irritent et s'insurgent contre les conclusions des Etats généraux qui ont claironné la souveraineté du Québec et le droit de la nation canadienne-française à l'autodétermination, c'est-à-dire le droit de choisir librement et elle-même sa constitution.

Le résultat des Etats généraux découle de trois cents années d'histoire. C'est le cri d'espoir jaillissant des aspirations les plus secrètes de vingt générations d'hommes ! Comment aurait-il pu en être autrement ? Acceptant d'emblée la souveraineté du Québec, les délégués se sont bien gardés, malgré une forte tentation, de se prononcer en faveur d'une option politique.

Voilà pourquoi en l'absence d'un choix constitutionnel précis, les assises se sont déroulées dans une atmosphère empreinte d'ambiguïté. Chacun se demandait s'il fallait scruter les problèmes sous un angle pancanadien ou strictement québécois.

Par exemple, en matière de planification économique, deux perspectives s'offraient continuellement : Canada ou Québec ? L'option pancanadienne a cédé le pas à l'autonomie du Québec en réponse à la question du président général, M. Jacques-Yvan Morin : "Voulons-nous être ?"

En somme, les cinq longues journées de labeur ont permis de découvrir les sentiments intimes des délégués. Pourtant tout ce travail abattu dans des sentiers tortueux nous faisait songer à ce qui se produirait si un groupe d'hommes se réunissaient avec l'intention de fonder une nouvelle université.

Pendant cinq jours, ces hommes s'interrogeraient ? Combien de volumes rangerons-nous sur les rayons de notre bibliothèque ? Quels autres favoriserons-nous ? Combien de chaires d'enseignement créerons-nous ? Combien d'étudiants accueillera l'université et d'où viendront-ils ? . . . Puis après avoir accouché d'un excellent projet en théorie, ces mêmes hommes se quitteraient sans s'être demandé finalement : Quelle charte donnerons-nous à notre université ? Où sera-t-elle construite ?

C'est un peu cela le drame des Etats généraux ! Tout le monde croit sincèrement à une nation canadienne-française possédant toutes les caractéristiques définissant une nation.

A l'issue des Etats Généraux, on sait maintenant comment bâtir cette nation, mais l'essentiel reste à définir: Cette nation OÙ sera-t-elle souveraine ? Au Québec ou au Canada ? Et quelle sera la constitution de cette nation ?

Jean LAURIN

●

L'ENSEIGNEMENT

Québec, le 1er décembre 1967

Les enseignants ont été très actifs aux derniers Etats généraux du Canada français

Lors de la fin de semaine dernière se tenait à Montréal l'assemblée plénière des Etats généraux du Canada français. 225 enseignants avaient été élus dans divers comtés pour représenter la population. 200 étaient présents lors des assises.

On sait que la CEQ est présente aux Etats généraux depuis leur création en 1964. Depuis l'origine, un membre de la CEQ a été membre de la Commission générale des Etats généraux. Ce furent successivement MM. Lamy, Laliberté et Pelletier. La CEQ, en plus du coût de son appartenance à ce groupement a souscrit l'an dernier $500 à même son fonds d'aide sociale.

A titre de citoyens et non d'enseignants, les enseignants ont une pré-

sence active au sein de ce groupement. Une des présidentes des dernières assises était Yolande Lauzon, vice-présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal. Plusieurs autres enseignants ont occupé des postes de secrétaires ou de rapporteurs des divers ateliers de travail. Cette année cependant, le secteur public de l'enseignement n'a pas de représentant à la commission générale, quoique plusieurs professeurs d'autres niveaux y soient. Un poste reste à combler à cette commission, pour lequel la CEQ présentera un candidat.

Interrogé à son retour des Etats généraux, monsieur Laliberté a déclaré qu'il voyait là l'assemblée la plus représentative du Québec pour discuter de questions nationales. Il a ajouté qu'à son avis un tel groupement était beaucoup plus représentatif qu'un congrès de parti politique, quel qu'il soit et plus même que la chambre des députés. Le président de la CEQ a toutefois fait une restriction en ce qui concerne la représentation des ouvriers et des cultivateurs.

Vers la souveraineté

Commentant les décisions prises lors des Etats généraux, monsieur Laliberté a dit que celles-ci conduisaient évidemment à la souveraineté du Québec. Il a toutefois ajouté que devant une proposition globale, la thèse de la souveraineté l'aurait emporté, mais dans des propositions différentes. En conclusion, a-t-il dit, «il s'agit là d'un cahier des réclamations du Québec qui servira de base de discussion, et je crois que sur la plupart de ces points, l'Assemblée plénière est prête à accepter une forme de négociation, car, a-t-il précisé, malgré un sentiment fortement nationaliste chez la plupart, un facteur important reste dans l'esprit, c'est celui de l'interdépendance économique.

Le président de la CEQ nous a rappelé qu'en 1964, avant que l'organisme ne fasse son mémoire à la commission Laurendeau-Dunton, une enquête avait été menée auprès des congressistes. A son avis, une nouvelle enquête est nécessaire car le sentiment des enseignants a passablement évolué sur la question nationale. «Il est important que nous connaissions la position des enseignants sur cette question, tout d'abord, afin de présenter un mémoire au Comité parlementaire de la Constitution (si jamais le gouvernement lui permet de fonctionner), ensuite, pour se donner une politique nouvelle sur la question nationale, et enfin, pour repenser nos demandes à la Fédération canadienne des enseignants. Et comme cet organisme n'accepte pas encore nos demandes, j'ai l'impression que si le sentiment national est renforcé chez les enseignants, ils accepteront encore moins des demandes plus fortes. Dans ce cas, nous n'avons pas mis de côté notre idée de créer une Fédération canadienne des enseignants de langue française. Comme la CEQ serait le noyau central de cet organisme, ce serait pour nous une façon de venir en aide aux minorités de langue française.»

P. P.

●

LE SOLEIL

Québec, le 1er décembre 1967

Une étape décisive de la prise de conscience nationale

L'acuité du problème constitutionnel du Canada a quelque peu laissé dans l'ombre une décision importante des dirigeants des Etats généraux du Canada français, à savoir que les assises qui se sont déroulées de jeudi à dimanche ne sont qu'une étape et que la pénétration dans le peuple canadien-français se poursuivra plus profondément dans les mois à venir.

C'est le président de la Commission technique de l'organisme, M. Rosaire Morin, qui a annoncé aux délégués le projet d'Etats régionaux qui permettra de rejoindre vraiment le peuple au moyen d'élections d'environ 20 représentants de chacune des 1,819 paroisses du Québec.

Les assises générales

Avant de considérer le bien-fondé de la poursuite des Etats généraux et de leur chance de succès dans une prochaine étape, faisons un retour sur les points saillants des assises générales des jours derniers.

Ces points majeurs sont déjà connus : la résolution sur le droit des Canadiens français à l'autodétermination; l'inquiétude des minorités face à l'avenir; les recommandations approuvées à une majorité écrasante par les délégués du Québec, parce que centrées sur cette province.

D'abord les assises ont pu se dérouler grâce à l'adoption de la résolution sur le droit à l'autodétermination, présentée par M. François-Albert Angers. Et c'était logique car, comme l'a expliqué le proposeur, des Etats généraux ne pouvaient avoir lieu qu'à la condition que les délégués reconnaissent que les Canadiens français forment une nation, que cette nation possède son propre territoire, et surtout qu'elle a le droit de choisir elle-même sa destinée. Si la résolution avait été rejetée, il aurait été complètement inutile de continuer à discuter sur l'avenir des Canadiens français, car ces discussions n'auraient pu déboucher sur rien de concret, les délégués ne représentant pas une nation et une nation libre de définir son avenir.

Début des inquiétudes

L'adoption de cette résolution a marqué le début des inquiétudes des francophones des autres provinces, parce qu'à partir de ce moment ces Canadiens français se trouvaient en pays étranger dans toute province autre que celle de Québec. Puis il y a eu, dès la première journée, au niveau des équipes d'étude de huit personnes chacune, l'apparition dans les avant-projets de résolutions d'une tendance souverainiste qui, sans rejeter formellement le gouvernement fédéral, ne lui laissait aucun pouvoir sur le Québec. Déjà les délégués des minorités francophones ont vu dans la somme de ces avant-projets souverainistes, un désir des délégués du Québec de couper les liens qui retiennent cet Etat au gouvernement fédéral. Alors ce fut comme une panique, surtout pour les délégations des provinces de l'Ouest et de l'Ontario, qui voyaient alors les gouvernements fédéral et provinciaux se départir complètement de leurs responsabilités envers eux. Un Québec indépendant signifie pour ces délégués que les Canadiens français vivant ailleurs qu'au Québec au Canada n'ont plus de patrie à moins de venir s'établir ici, ce qu'ils ne sont pas prêts à faire du moins pour plusieurs. C'est dire qu'ils croient qu'un Québec indépendant ne continuerait pas de les aider et qu'ils seraient voués à l'assimilation à plus ou moins brève échéance.

Il faut dire que, comme plusieurs de ces délégués, l'indépendance du Québec serait pour les minorités francophones une tragédie. Dans l'Ouest, l'assimilation s'effectuerait rapidement; en Ontario elle aurait aussi lieu d'autant plus que le gouvernement de cette province cesserait à coup sûr de leur accorder des avantages. Les francophones du Nouveau-Brunswick seraient plus en mesure de durer formant tout de même plus de 35 pour cent de la population de la province et étant plus groupés dans un territoire donné.

Le tronc avant les branches

Les résolutions très proquébécoises, de l'avis de plusieurs observateurs, s'expliquent par le fait que même chez les Québécois une inquiétude règne. Un délégué franco-ontarien nous a dit croire que les Québécois, surtout dans les régions de l'ouest du Québec et de Montréal, ont eux aussi peur d'être envahis par l'élément anglophone, sur une longue échéance évidemment. A ce sujet d'autres ont expliqué que les résolutions proquébécoises n'avaient pas pour cause première un nationalisme étroit, mais partaient plutôt d'une réaction d'autodéfense. Les Québécois se méfient du gouvernement fédéral à conception anglo-saxonne et c'est pourquoi, même s'ils savent qu'ils aideraient

mieux les minorités francophones en ne coupant pas tout lien avec le Canada, ils pensent d'abord à sauver le tronc avant les branches. Autrement, ils risquent de voir tout l'arbre canadien-français s'écrouler.

On voudrait tout sauver, mais cette situation idéale demanderait un régime qui, pour plusieurs Québécois, est impossible à appliquer. Cependant aux Etats généraux, parmi les dirigeants, on pense que les relations entre Canadiens français du Québec et Canadiens français du reste du pays pourront et devront se poursuivre. D'ailleurs il faut tout tenter avant de décider d'abandonner par exemple 600,000 compatriotes en Ontario et un groupe si imposant que celui du Nouveau-Brunswick. D'autant plus qu'ils sont à enregistrer des progrès : il n'y a qu'à songer à l'évolution de l'université française de Moncton.

Représentativité

Nous abordons maintenant le sujet le plus aigu : la représentativité des délégués aux assises des Etats généraux. Cependant nous traitons la question après avoir vu évoluer l'organisme depuis plus d'un an et après plusieurs explications de celui qui a mis en branle cette grosse machine, M. Rosaire Morin.

Plusieurs hommes politiques ou autres mettent en doute la représentativité de l'organisme. Les assises ont démontré pourtant que l'échantillon de la société canadienne-française était très valable. Mais, comme M. Morin lui-même l'a prouvé en voulant aller plus loin dans le peuple, jusqu'à présent les Etats généraux n'ont pas rejoint tout le peuple canadien-français, mais son élite. Une élite représentant cependant tous les territoires. Il vaut la peine de répéter ici que tout le monde canadien-français a d'abord été invité par la voie des journaux, à poser sa candidature. Près de 3,000 personnes se sont proposées. Par la suite, 8,920 associations du Québec ont voté pour élire 1,575 délégués dans 105 comtés. De plus, 400 associations provinciales ont reçu des invitations et 244 ont envoyé des représentants. Enfin il y a eu 425 délégués des associations maîtresses des minorités francophones. Comme l'ont raconté Mme Solange Chaput-Rolland et Rosaire Morin, la société active du Canada français était aux assises, grâce au système employé.

Les délégués issus des classes populaires se répartissaient ainsi : 240 employés de bureau; 291 ouvriers et hommes de métier; 38 courtiers et vendeurs; 92 cultivateurs et 83 fonctionnaires. Pour les professions libérales on remarquait 36 notaires; 44 avocats; 36 comptables; 6 économistes; 225 instituteurs et 133 autres. Les Etats généraux comptent aussi parmi leurs délégués 146 femmes au foyer (ménagères); 121 femmes au travail; 112 étudiants; 209 hommes d'affaires; 30 industriels; 29 membres du clergé; 24 journalistes et 16 rentiers. Ceci représente 2046 délégués et suppléants dont 1,575 avaient droit de vote.

Par ailleurs, 70 délégués aux assises provenaient des syndicats et des unions ouvrières, 42 des cercles de l'UCC, de Fermières et de syndicats coopératifs agricoles. Les représentants des municipalités étaient au nombre de 115; ceux des commissions scolaires, de 74 et ceux des fabriques paroissiales, de 40. 109 délégués sortaient des Caisses populaires et des coopératives; 87 des hommes d'affaires; 58 des associations d'affaires et 4 des banques.

Enfin, 897 citoyens qui n'appartiennent pas à telle ou telle association étaient parmi les délégués et suppléants. C'est dire que corps intermédiaires et simples citoyens étaient représentés. L'on reconnaît à la Commission générale qu'il faut étendre la démocratie encore plus loin au niveau des paroisses. A ce moment, ce sera 36,380 personnes environ qui représenteront les Canadiens français, en ce qui concerne le Québec, après avoir été élues par toutes les associations paroissiales, régionales et provinciales. Il s'agira à coup sûr d'une représentativité inattaquable. Par ailleurs, l'on veut aussi améliorer la représentativité des minorités francophones des autres provinces.

L'objectivité des dirigeants

Les membres de la Commission générale ont répondu, par leur attitude

aux assises, aux critiques sur leur objectivité. Sans nier qu'ils sont des nationalistes (qui ne l'est pas ?) ils ont su mener les débats dans la démocratie la plus saine, la semaine dernière. Le fait que des amendements ne pouvaient être apportés aux résolutions à l'assemblée générale ne signifie pas un manque d'objectivité. C'était plutôt une condition essentielle à la marche des débats qui, autrement, se poursuivraient probablement encore.

L'important est que les règlements de la procédure ont été approuvés par cette même assemblée. Les débats sur chaque résolution duraient tant de minutes et chaque interlocuteur avait la parole pendant trois minutes. L'objectivité aurait fait défaut si, par exemple, un tenant du fédéralisme avait été limité à ces trois minutes pendant qu'un tenant de l'indépendance ou de la souveraineté du Québec avait pu dépasser ce temps. Il n'en fut rien. Evidemment on a bien entendu quelques personnes dans la salle manifester leur désapprobation à des propos de fédéralistes par quelques "chou"' mais l'ordre était vite rétabli et l'individu conservait la parole. De tels faits se produisent infailliblement dans toutes les assemblées du genre.

Pour l'objectivité des études visant à la rédaction de résolutions, on a conçu une pyramide; en haut, l'assemblée générale, ensuite quatre ateliers divisés eux-mêmes en quatre groupes d'étude, ces derniers renfermant des équipes de huit personnes. Dans chaque équipe, chacun des huit individus donnait son opinion sur chaque sujet discuté; après quoi, on rédigeait un avant-projet de résolution. Celui-ci était étudié, modifié, accepté ou rejeté par les groupes d'étude, après quoi les ateliers faisaient de même. Enfin les résolutions étaient soumises pour adoption à l'assemblée générale.

Une création nationaliste

Les Etats généraux du Canada français sont la création de nationalistes, disent plusieurs. C'est vrai. Comme on l'a raconté à plusieurs reprises pendant les sessions régionales, un tel organisme n'aurait pu avoir pour auteurs des fédéralistes satisfaits du régime actuel et surtout du sort réservé aux Canadiens français dans ce régime. Les Etats généraux sont nés grâce à des personnes qui ont voulu remettre en question la manière dont sont administrés les Canadiens français. Mais il est à remarquer que leur but n'était pas d'orienter les citoyens, mais bien de connaître leurs idées sur la constitution et ce qu'ils désiraient comme avenir. La preuve que les dirigeants des Etats généraux veulent mener à bien cette expérience de la démocratie est, premièrement, qu'ils n'ont pas voulu que les délégués aux dernières assises fassent une option globale et deuxièmement, qu'ils ont décidé d'aller rejoindre le peuple dans son fond même.

Nous avons fait remarquer dans un article récent que les questions sur lesquelles les délégués avaient à se pencher étaient empreintes de nationalisme. S'agissait-il de dirigisme? On nous a fait voir à ce sujet que les problèmes étaient posés le plus objectivement possible, qu'ils ne faisaient que refléter la situation actuelle des Canadiens français. D'ailleurs, combien d'hommes étrangers aux Etats généraux ont constaté, et depuis longtemps, les mêmes réalités? De toute façon, ces questions ont été étudiées, remaniées lors des sessions régionales qui se sont déroulées avant les assises générales.

La prochaine étape

Ce qu'il y a à retenir des assises auxquelles nous avons assisté est qu'elles ne consistent qu'en une étape dans une consultation populaire qui atteindra son apogée une fois le niveau des paroisses rejoint. Le travail à venir est, de l'avis des dirigeants des Etats généraux, aussi difficile que celui déjà réalisé.

A la condition que l'expérience de la démocratie continue à se dérouler comme elle a commencé, le travail des Etats généraux du Canada français permettra au gouvernement du Québec de connaître à fond l'opinion du peuple et surtout le dénominateur commun qui peut unir les Canadiens français.

Enfin, selon M. Rosaire Morin lui-même, la prochaine étape per-

mettra de nuancer les discussions des récentes assises. Il ne serait pas surpris alors de voir toutes les options revenir à la surface: sur une question on favorisera l'indépendance, sur une autre, une formule d'association, de statut particulier ou encore fédérale.

Une fois l'opinion générale connue, un dénominateur commun dégagé, les détenteurs du pouvoir sauront comment agir dans le sens de la volonté de toute la nation.

Benoit ROUTHIER

●

LE SOLEIL

Québec, le 1er décembre 1967

La personnalité des Etats généraux

Les Etats généraux du Canada français ont commencé aux premiers jours de leurs assises, jeudi et vendredi derniers, à se forger une âme qui, les jours suivants, samedi et dimanche, lors de séances de l'assemblée générale, a révélé une vie intérieure étonnante, pleine de vigueur, mue par une même aspiration et une puissante volonté commune, en pleine maturité: esprit logique, sens des responsabilités, modération, dignité et fermeté.

Les observateurs ont eu l'impression très nette de se trouver devant un organisme d'une personnalité peu commune, riche de virtualités et d'énergies, éclairée par un idéal et résolue à satisfaire pleinement ses légitimes aspirations.

Une étrange personnalité, d'une réelle distinction. Le phénomène est presque indéfinissable. Les préparatifs de ces assises, faits de longue main, comptent pour quelque chose dans les explications qui peuvent être données à ce sujet. Ils ont permis d'opérer avec le temps nécessaire cette cohésion des forces vives de la nation.

La qualité des hommes qui ont pris la direction du mouvement compte également pour une bonne part. Ces hommes ont été, au cours des assises, un objet spectaculaire de respect, d'estime et même d'admiration.

On a vu l'assemblée générale, à la clôture, leur accorder une ovation qui a dépassé en éclat celle qu'elle avait adressée au député de Laurier, M. René Lévesque, peu de temps auparavant. Elle marquait la fierté d'appartenir à une telle institution ainsi que la satisfaction d'avoir conservé à celle-ci la fidélité à elle-même. Ces hommes avaient contribué, souvent par leur seul prestige, à réprimer certains élans qui auraient pu entraîner l'assemblée hors de ses voies.

La qualité des délégués est aussi un facteur important. Ils étaient pour la plupart, comme on l'a dit, des éléments d'élite, des citoyens en vue dans leurs milieux où ils militent au sein d'associations de tous genres. Des hommes qui jouent un rôle influent dans les sphères moyennes de la société et qui ont acquis une certaine expérience des relations publiques.

Parmi les autres facteurs, mentionnons l'âge moyen des délégués, qui se situait autour de 40 ans, c'est-à-dire à un moment de la vie où l'individu est engagé de façon plutôt éclairée et pondérée dans les débats publics, et la nature même des problèmes soumis à l'étude, soit les pouvoirs constitutionnels, qui invitait à une certaine hauteur de vues et à une certaine sérénité.

Les modes de procédure, qui rompaient entièrement avec les règles traditionnelles des assemblées délibérantes, ont noué dès le début des liens entre les membres des Etats généraux, ce qui peut permettre encore de comprendre la vivante unité intérieure dont ils ont fait preuve lors des séances de l'assemblée générale.

Les délégués se sont réunis d'abord par petits groupes de huit membres

chacun. Le président du groupe demandait à chaque participant d'interroger son vis-à-vis sur ses qualifications professionnelles et sociales puis de le présenter aux autres. Puis ils ont pris part à des groupes de plus en plus vastes jusqu'au moment où ils ont été appelés à faire corps en assemblée générale.

Les techniques de discussion, autre facteur de cohésion. Les délégués ont sans cesse été entraînés en vertu d'une règle de procédure, à émettre des opinions à tour de rôle sans référence à celles de leurs compagnons. Personne ne pouvait commenter, critiquer, approuver, contredire ou modifier une opinion déjà exprimée.

Toutes les opinions émises en réponse à un questionnaire étaient reçues et compilées dans les premières équipes de travail mais, dans les groupes plus larges de révision, par la suite, seules étaient acceptées et mises aux voix les opinions recueillant l'appui d'au moins 50 pour cent du groupe.

On a dépersonnalisé les discussions et suscité un intérêt intense pour un travail collectif, désintéressé, visant à l'élaboration de propositions de base.

Au cours de la deuxième étape, celle de la révision, les avant-projets tirés du travail initial ont été scrutés sous tous leurs aspects en vertu d'une méthode tout à fait objective d'exploration intellectuelle.

A l'intérieur de chacun des quatre grands ateliers, politique, économique, social et culturel, des groupes ont été formés au hasard, moyennant un tirage au sort, d'après cinq aspects techniques de discussions: l'interrogation, l'amplification, les nuances, l'opposition et l'appui. Chacun de ces groupes avait comme mandat de faire progresser l'élaboration du projet de résolution suivant l'optique propre qui lui était confiée, soit respectivement en se posant des questions, en cherchant à pousser plus loin les prises de position, en approfondissant la pensée dans ses nuances, en s'ingéniant à trouver des objections ou en apportant des motifs à l'appui.

Les Etats généraux ont donc consacré les deux premiers jours à sonder ce qu'ils portaient en eux, c'est-à-dire tout le contenu idéologique qui pouvait apporter des solutions aux problèmes constitutionnels. Ils ont mis au point les formules qui rencontraient l'adhésion de leurs membres. Ils se sont affirmés dès l'abord fortement souverainistes, réclamant les pleins pouvoirs pour le Québec.

Vers la fin de la deuxième journée, soit au terme des travaux préliminaires, un vent d'indépendantisme a soufflé vigoureusement, menaçant de faire éclater les cadres établis. Il a fallu une ferme intervention des dirigeants, à ce moment, pour rétablir les lignes maîtresses d'orientation en vue des objectifs.

Il ne s'agissait pas de prendre position pour une option constitutionnelle définie qui débouchait dans l'aventure politique. On a invoqué le règlement et supprimé toute référence directe à l'indépendance du Québec. Mais les esprits étaient fixés. La limite était atteinte. Les Etats généraux se retrouvaient avec une âme possédant la conscience claire de la plénitude de ses aspirations.

Une sorte d'épanouissement s'établissait dans la vie intérieure des Etats généraux. La personnalité s'affirmait. Après le vent d'indépendance et les rafales d'impérialisme conquérant, qui avaient agité un moment leurs travaux, un apaisement se faisait sentir, comme une sorte de jouissance tranquille dans la possession de la vérité.

C'est ainsi que lors des séances de l'assemblée générale, les délégués ont procédé dans l'ordre, avec assurance, calme et fermeté, à l'émondage des propositions, rejetant le fédéralisme et approuvant un souverainisme qui confine à une indépendance politique absolue, dépouillée généralement d'agressivité.

Certains observateurs ont cru voir dans le rejet d'une résolution préconisant la création de la Banque du Québec, participant avec la Banque du Canada à l'élaboration d'une politique monétaire, une dissociation de l'option constitutionnelle de René Lévesque qui prône l'indépendance du Québec au sein d'une union éco-

nomique, monétaire, avec le reste du Canada.

Selon eux, les Etats généraux tendent à une sécession complète du Québec qui ne fait pas place à l'appartenance éventuelle à une union économique.

Quant aux délégations des minorités canadiennes-françaises des autres provinces, leur présence a aidé les délégués à prendre conscience de la portée de leurs décisions jusqu'à leur aboutissement le plus pénible et à en prendre leur parti d'une façon définitive. Les Canadiens français hors du Québec ont compris, non sans amertume, que leurs compatriotes de la province française étaient allés jusqu'au bout de leurs aspirations en acceptant le sacrifice suprême.

Gérard TREMBLAY

●

SEPT-JOURS

3 au 9 décembre 1967

Une nouvelle dimension

J'étais aux Etats généraux du Canada français. Je n'y ai pas passé cinq minutes, une demi-heure, une heure. J'y étais. Trois jours sur quatre. Observateur attentif et pour une fois silencieux — les députés étaient d'autorité privés du droit de parole et d'intervention — j'ai pu à loisir observer, mesurer, apprécier, le caractère représentatif de cette assemblée et la qualité des délibérations qui se sont déroulées à un rythme soutenu et dans un ordre remarquable.

Les Etats généraux étaient-ils vraiment représentatifs ? Oui. Dans la mesure ou un important groupe de pression peut l'être. Le danger cependant c'est de prendre la partie pour le tout, d'en arriver à croire qu'une partie de la conscience nationale, pour intelligente, dynamique et articulée qu'elle soit, peut se substituer à la conscience collective elle-même. Un danger que n'a pu éviter M. Jacques-Yvan Morin lorsque sur une lancée enthousiaste il a comparé le caractère représentatif des Etats généraux à celui des parlements ou des assemblées législatives.

Je n'apprendrai pas à M. Morin, dont la finesse intellectuelle et la connaissance des structures politiques constituent un trait marquant de sa personnalité, que le terme, l'aboutissement final de la représentation des opinions dans un régime démocratique, c'est le Parlement. A défaut d'une meilleure formule qui reste à inventer, la souveraineté populaire ne peut trouver son lieu privilégié d'expression que dans une assemblée d'hommes ou de femmes élus par l'ensemble du corps électoral.

Que la qualité de cette assemblée soit discutable, que les membres qui la composent soient vertueux ou retors, francs ou hypocrites, fainéants ou efficaces, libres ou serviles, elle n'en représente pas moins, dans son meilleur et dans son pire, la nation tout entière. La souveraineté nationale réside dans le Parlement. Dans cette perspective, opposer la représentation d'un groupe de pression à celle d'un parlement ou d'une assemblée législative démocratiquement élus, c'est contrefaire le processus légitime de la représentation des opinions.

Cela dit, il reste que les Etats généraux constituent une tentative fort louable, de réflexion sur l'avenir de la nation canadienne-française, et de définition des pouvoirs que devrait posséder l'Etat pour assurer le plein épanouissement de la collectivité québécoise.

En ces choses, la critique est aisée. Il y a, dans le lot des résolutions adoptées par l'assemblée générale, à boire et à manger. Je me vois mal, pour ma part, engager des luttes titanesques pour l'annexion de la Terre de Baffin ou pour la création d'une "piastre" strictement québécoise. Ce sont là des questions mineures, des préoccupations un peu futi-

les, alors que l'avenir du peuple québécois se joue sur d'autres plans plus importants.

La part des choses étant faite, il demeure que les Etats généraux du Canada français forceront chez les uns l'attention, chez les autres l'inquiétude. Personne ne peut rester indifférent au fait que le nationalisme québécois de type traditionnel, le nationalisme-à-papa, le nationalisme de la petite bourgeoisie canadienne-française et des élites locales, vient de basculer presque en bloc vers une forme de souveraineté qui emprunte toutes les formes de l'indépendance absolue.

Ce phénomène est nouveau dans l'histoire politique du Québec. Il ne traduit peut-être pas l'état réel ou majoritaire de l'opinion mais il indique une orientation très nette d'une partie importante et active de la société québecoise. Cette partie de nos concitoyens qui se sont inlassablement regroupés, depuis des décennies, sous les oripeaux du nationalisme !

Cela ajoute une nouvelle dimension au débat public. Une dimension dont devront tenir compte les hommes et les groupes politiques.

Yves MICHAUD

●

LE CAMPUS ESTRIEN

Sherbrooke, le 6 décembre 1967

Vertu de la contestation :
Représentativité faussée aux Etats généraux

"En désespoir de cause, ceux qui ne partagent pas les opinions majoritaires des Etats généraux du Canada français mettront en cause notre représentativité, faute de pouvoir s'en prendre à la qualité même de nos débats."

"S'il y a quelques absents ici, qu'ils s'en prennent à eux-mêmes : nous leur avons donné toutes les occasions de venir se joindre à nos réflexions et à nos débats." Voilà deux phrases admirablement bien frappées de Jacques-Yvan Morin au discours de clôture des Etats généraux, qui suffiraient à "donner un coup de poing" symbolique à Ryan et à tous les détracteurs de son acabit, y compris l'honorable premier ministre du Canada.

S'il faut creuser plus encore, les dossiers des E.G.C.F. sont publics. Qu'on y aille voir : des noms, grands à leurs yeux, étonneront les gens de ce pays. Avec un peu d'imagination, la vision d'une Place des Arts éventrée par une bombe durant les assises, serait-elle assez forte pour provoquer en nous l'image d'une nation décapitée à deux siècles d'intervalle, si elle se fût manifestée.

Des cahiers où sont reproduites toutes les délibérations des séances émergera aussi l'humble nom des gens engagés dans l'humus du quotidien : des cultivateurs, des ouvriers, des ménagères se font entendre là, dans une langue comprise de toute l'assemblée comme un flagrant témoignage de nos revendications culturelles, écoutée et entendue avec sympathie.

C'est au nom d'un faux principe qu'on peut mettre en doute la représentativité des Etats généraux. Qui, de quelque présidence qu'il soit ou de quelque députation qu'il se réclame, ne remplit ses fonctions QUE SUR LA FOI DE SA PROPRE CONSCIENCE ? Il n'est pas de mandat en effet qui ne soit confié en démocratie sur autre chose que la confiance, sinon, point de système opérant. Or, tous les délégués aux E.G.C.F., sur leur qualité, ont été élus: nous savons que nos pairs nous y ont laissé décider à leur place. Il n'y aurait que de lancer dans le peuple une sollicita-

tion d'appui des résolutions adoptées à Montréal, comme l'a fait un Gilles Grégoire dans son comté quand on a contesté de l'extérieur sa députation, pour le prouver sans ambage. Mais nous savons que ces protestataires n'iront pas jusque-là parce qu'un tel geste populaire s'avérerait alors l'équivalent d'un référendum.

Oui, nous disons que s'il doit y avoir contestation, protestation de non-confiance, qu'elle vienne du peuple et de lui seul. Qui a élu Ryan, ou Trépanier pour contester? Qui enfin s'est abstenu et qui, ce faisant, a approuvé notre délégation ? Ne s'agirait-il pas de ceux-là même qui seraient maintenant tentés, trop tard, de refaire le courant à rebours ?

Trève donc aux requêtes d'impuissants.

Trève enfin aux phrases creuses de ceux qui n'ont pas su reconnaître dans la chaleureuse et sereine unanimité de nos voix, la conscience retrouvée qu'ont appelée en vain tant de nos pères. Enfin remise sur ses roues, est-il pensable que notre machine refuse de suivre l'éclaireur et s'engouffre, à cause de l'écartèlement de deux rails tiraillés entre Québec et Ottawa ? NON ! Le "diviser pour régner" est mort sous notre poids. L'accélérateur a remplacé le frein. Notre vapeur, trop longtemps comprimée, libère enfin toutes ses énergies.

Gaston GOUIN

●

MAINTENANT

Décembre 1967

Quand un peuple parle

Si les Etats généraux du Canada français avaient ressemblé à un super-congrès de nationalistes «vieille école», s'ils avaient délibéré platoniquement, se contentant d'émettre les traditionnels et sempiternels voeux pieux, et remettant aux calendes l'examen du problème tragique de l'heure — le destin de la nation canadienne-française —, ils eussent pu recueillir une bonne charretée de médailles du centenaire... Ils ont loyalement accompli leur tâche : il est naturel que l'on se fasse un DEVOIR de les houspiller. Les arguments n'ont pas changé depuis la création des assises nationales: soi-disant manque de représentativité, orientation malsaine à sens unique. Essayons d'y voir un peu clair quand tant de gens s'acharnent à semer la confusion.

En principe, il ne devrait pas y avoir de brouillage. Quand un peuple parle, on devrait tout de même faire un minimum d'efforts pour tenter de percevoir sa voix. Mais toujours est-il qu'il y en a qui ne veulent pas comprendre, ou qui comprennent trop et qui s'emploient à leur diversion favorite : la démolition systématique.

Voix des Pontifes

Arrêtons-nous d'abord à l'argument-massue qui rejette les Etats généraux comme non-représentatifs du Canada français. Comme si ces détracteurs étaient eux-mêmes tellement plus représentatifs ou bien avaient un poste d'écoute privilégié au coeur même de la conscience nationale pour parler avec pareille assurance. Ces assises seraient donc une vaste mystification. Malgré sa lourdeur le procédé est efficace et trouve certains auditeurs complaisants. Pourtant la plus stricte honnêteté nous oblige à affirmer que la thèse est non seulement spécieuse et malveillante, mais encore non étayée par une analyse rigoureuse. Après les élections d'avril 1967 renouvelant toute la délégation territoriale, on se rappellera qu'à peu près tous les grands prêtres de la presse écrite et parlée se sont accordés sur la validité du nouveau scrutin, amenant une délégation cette fois plus pleinement représentative de la collectivité canadienne-française. La consultation avait été sérieusement organisée et très élargie par rapport au rassemblement préliminaire de l'automne 1966. Jacques-

Yvan Morin a suffisamment démontré la diversité et la qualité des représentants pour qu'il soit inutile de s'appesantir.

Expérience démocratique?

On a cherché à contester la valeur démocratique de l'expérience comme si les mécanismes actuels de la démocratie parlementaire que nous connaissons étaient à l'abri de tout reproche et vraiment propices à réfléchir correctement l'opinion profonde de la nation canadienne-française: partage artificiel des juridictions avec la cohorte québécoise et le contingent outaouais, iniquité du mode de scrutin uninominal à un tour, influence démesurée des caisses électorales, joyeuses combines des organisations, chantage de la propagande à la faveur d'une presse à peu près entièrement gagnée aux thèmes des formations traditionnelles. Un journal aussi peu suspect de sympathie débordante pour les Etats généraux que le *Montreal Star* écrivait: "Aux Etats généraux on a eu un bon dosage ("a good mix"), et la délégation réunissait une majorité de citoyens d'âge moyen... Ne fût-ce que partiellement, ils viennent corriger des lacunes et combler le fossé laissé vide par la législature et le parlement fédéral".

Nationalisme positif

Au reste, l'invitation n'avait rien de restrictif puisqu'elle avait été lancée à tous les corps socio-économico-culturels de la nation. L'expérience avait assez de sérieux pour attirer une importante délégation d'observateurs diplomatiques et de journalistes de tous les horizons. Sans doute les Etats généraux ont-ils exprimé essentiellement le courant nationaliste. C'est d'ailleurs, au dire de Marcel Rioux, l'idéologie dominante et à peu près l'unique foyer de ralliement des Canadiens français. Le nationalisme qui s'y est fait jour correspondait parfaitement à la tonalité nouvelle de ce courant qui rompt avec le larmoiement stérile et opte pour un militantisme positif. Il ne devrait pas y avoir de honte à s'affirmer non plus qu'à s'autodéterminer.

Orientation suspecte ?

Le second argument favori de ceux qui font le procès des Etats généraux consiste à dauber sur le sérieux de la recherche et à déceler une orientation machiavélique à sens unique. Les documents de travail, s'il fallait en croire ces observateurs virils et lucides, auraient été nettement biaisés dans une seule et unique direction. Il faut avoir pris une connaissance bien superficielle de ces textes pour porter jugement aussi sommaire et vain qu'injuste. Pour en avoir examiné attentivement un bon nombre et pour avoir scruté à la loupe le document particulier sur la radio et la radiodiffusion, j'estime que l'accusation n'a aucun fondement équitable. Sans doute a-t-il pu se glisser quelques inexactitudes de détails, mais dans l'ensemble ces travaux étaient l'oeuvre de technocrates et d'universitaires qu'on ne saurait taxer d'amateurs sans leur faire injure !

Processus du dialogue

Après avoir démoli la documentation sur laquelle reposait l'examen, on s'en prend allègrement à la procédure sans avoir la plupart du temps participé complètement à l'expérience unique et irremplaçable d'animation des quatre journées, précédées d'ailleurs d'innombrables réunions régionales. Que faut-il penser de ces railleries ? Revoyons rapidement le déroulement même des assises: travaux en équipes de travail à huit, en groupes d'études à 90, à 120, où j'ai été témoin de discussions honnêtes, nuancées et pleinement démocratiques. Nouvelles séances pour perfectionner les projets initiaux de résolution en cinq ateliers de revision suivant les techniques les plus éprouvées de l'animation sociale. Le travail de contestation et de précision avait été raisonnablement mûri et le consensus majoritaire obtenu en plénière d'atelier lui conférait une valeur démocratique pour mériter d'être soumis en grande plénière au vote général.

On tente alors d'insinuer que la procédure était trop rigide à ce stade, en oubliant toutes les étapes antérieures et en se gardant bien d'apporter les nuances et précisions qui s'imposent. Le vote n'obéissait pas à un quelconque et vulgaire "crois ou meurs" puisqu'on avait la faculté de rejeter un projet de résolution. Bien plus, on était invité à apporter à l'endos du bulletin de nouvelles nuances qui fe-

ront l'objet d'une analyse supplémentaire par une équipe d'experts. Quand et où a-t-on vu un mode de scrutin aussi respectueux de la diversité et des nuances ?

Il serait intéressant de se demander à ce point ce qu'il fût advenu à supposer que la tendance majoritaire du scrutin se fût dessinée par hasard dans le sens d'un statut dit "particulier". Les langues vinaigrées n'eussent-elles pas alors distillé que du miel ?

Initiative indispensable

Quand on connaît l'état défectueux et quasi pathologique de nos mécanismes électoraux et l'absence de participation douze mois par année; quand on se représente la situation inquiétante de l'information telle que diffusée par les grands moyens de communication de masse, quand on évoque la dictature larvée qu'introduit le principe de la "national unity" à Radio-Canada-CBC, alors plutôt que de s'attaquer à une création aussi démocratique et vivante que les Etats généraux ne devrait-on pas au contraire appuyer ce mouvement qui poursuit un but fondamental: permettre à toutes les couches de la nation de s'exprimer.

Bien sûr cela offre quelques inconvénients pour les tenants de l'ordre établi. Pareil concours populaire risque d'être gênant. Aussi ne s'étonnet-on pas de la rage, de la ruse et de la hargne que l'on conjugue pour faire taire cette clameur démocratique. Lorsqu'un peuple commence à prendre conscience et à parler à voix haute, cela peut — sait-on jamais — ouvrir des chemins peu carossables pour les tenants du statu-quo et de la violence tranquille.

Mais laissons là les chahuteurs qui détiennent le monopole de la vérité. Constatons plus sobrement que les Etats généraux s'inscrivent dans une perspective résolument contemporaine en raison de leur obsession principale : la participation démocratique. Pourrait-on trouver thème mieux adapté à la conjoncture que cette prospective définie par le président Jacques-Yvan Morin : *le Québec de l'an 2000?* — Le pays à créer pour nos enfants.

Recherche authentique

Orientés légitimement vers l'affirmation d'une collectivité brimée par deux siècles d'injustices de toutes sortes et qui ne veut plus quémander mais assumer son destin, les Etats généraux ne poursuivent pas d'objectifs mythiques : objectivité parfaite, absence d'imperfections. L'assemblée qui réunit des délégués de la nation, est à l'image de l'homme canadien-français : loyale, fière, ardente et lucide. N'est-ce pas suffisant, après avoir solidement mis en place les mécanismes du dialogue, pour remplir la fonction qui lui revient qui en est une d'éducation et de culture populaire et patriotique ? On pourrait le supposer mais en ce pays dès que l'on se mêle d'assumer le nationalisme, des voix chagrines s'élèvent aussitôt pour parler de *fascisme*. Les soviets ne procèdent pas autrement pour fustiger tout ce qui ne ressemble pas à leur stricte orthodoxie. Aux conceptions bassement électoralistes habituelles avec toutes les déformations qu'elles véhiculent nous préférons ce niveau politique supérieur. Du moment où l'on fait de l'animation, on fait nécessairement de la politique au sens le plus élevé et le plus authentique de l'expression. La recherche collective d'un destin n'est-elle pas le sommet le plus noble de la vie politique ?

"Oeuvre d'action nationale et d'éducation populaire" suivant l'admirable expression de Jean-Marc Léger, les Etats généraux n'ont pas seulement le droit de continuer; ils ont le devoir de poursuivre leur tâche. Leur travail ne fait d'ailleurs que commencer. Et ils ne font après tout que répondre à l'interrogation de Lionel Groulx : *Voulons-nous vivre et vivre grands?*

Pierre SAUCIER

L'ACTION NATIONALE

Janvier 1968

Les Etats généraux

Ces quatre journées (23-27 novembre 1967) extraordinaires viennent de se terminer. Personne ne pouvait rester indifférent car leur thème allait au centre du problème canadien-français. Certains se sont sentis visés comme les députés fédéraux libéraux et conservateurs et d'autres pour certains illogismes ou un pragmatisme trop évident dans leur façon de considérer l'avenir du Québec et du Canada français. Bref, les Etats généraux ont été un moment de vérité. Tous ont été secoués.

Deux mille délégués sont allés à un cours de recyclage et de dialogue sur le nationalisme canadien-français. Deux mille délégués, devant la réalité infiniment complexe, ont été appelés à mettre les choses essentielles comme premières et à les distinguer des choses accessoires. Cet ordre, imposé par la logique de l'esprit et parce que les temps paraissaient mûrs, a permis un retour crucial sur l'ensemble de la question canadienne-française.

Le rayonnement de ces quatre journées, dans l'espace et le temps, restera incalculable à cause de l'*ampleur* et de la *précision* du programme esquissé. Jamais le nationalisme canadien-français n'avait rencontré semblable occasion de réfléchir avec des représentants venus de partout et de toutes les classes sociales. Prise de conscience extrêmement féconde où la *rationalité des déductions* l'a emporté sur la rhétorique autrefois souveraine, où *le besoin de la synthèse* a ouvert les yeux à l'ensemble des délégués sur notre *situation nationale*. Ce que le Québec veut, du moins en très grande part, cela maintenant est écrit en blanc sur noir.

I. Le point de départ

Nous ne saurions trop remercier la Commission générale d'organisation des Etats généraux d'avoir soumis une résolution, une seule, mais la résolution capitale, *celle qui allait clarifier tout le reste*, celle qu'il convenait de mettre en lumière en dehors de tous les brouillards accumulés par les partis politiques. A elle seule cette résolution marque un *pas décisif* dans la marche, jusqu'ici cahin-caha, de la nation canadienne-française. C'est *le point de non-retour*. A partir d'elle, tous les espoirs sont permis, à commencer par le redressement de notre dignité comme peuple. Si à quelques-uns cette résolution a paru difficile à accepter, c'est que trop *conditionnés* par une servitude économique ou une soumission spirituelle fatidique, ils ont trouvé les raisins trop verts. Il faut être spirituellement libre pour la désirer au point de vue politique, économique et social. Mais si on s'est habitué à la soumission, c'est-à-dire à se laisser gouverner, c'est-à-dire à laisser les autres prendre les vraies décisions pour soi, alors comme peuple, on ne peut connaître qu'une longue déchéance. Nombreux sont *les petits vieux* parmi nous parce qu'ils acceptent d'être *entretenus :* ils ont perdu le goût de se gouverner eux-mêmes.

Cette résolution se lit ainsi : *"Les Etats généraux du Canada français affirment que 1) Les Canadiens français constituent une nation; 2) Le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation; 3) La nation canadienne-française a le droit de disposer et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre."* Cette résolution a été adoptée par 98 p.c. des délégués du Québec. La publication du résultat a donné l'un des moments les plus solennels de la réunion. Ce fut comme la prestation d'un serment collectif. Ce fut comme la mise en place de la pierre angulaire. Demain ne ressemblera plus à hier, à cause de cette prise de position fondamentale. Ne pas le comprendre, c'est déjà être dépassé, au moins dans le Québec.

A partir de cette base, quel édifice serait construit? Nous croyons qu'une des meilleures descriptions, la plus nuancée, est celle qu'a donnée M. Jules LeBlanc, du DEVOIR, lorsqu'il essaie de cerner les résultats de ces

quatre journées d'études: "Un rejet catégorique du fédéralisme canadien, un appui massif, ferme et généralisé en faveur des pleins pouvoirs pour le Québec dans tous les domaines, une orientation assez nette bien que non encore formulée de façon claire et explicite vers l'indépendance du Québec: tels sont les principaux éléments qui se dégagent des assises nationales des Etats généraux du Canada français."

La fermeté tient à deux conclusions: *le rejet du fédéralisme* tel que nous l'avons vécu depuis les cent premières années de la Confédération: *la priorité donnée au Québec* en tout ce qui regarde l'enseignement, la culture (donnant ainsi le coup de mort au Rapport Massey-Lévesque), la recherche, la législation sur le travail, la législation financière et commerciale, le peuplement et l'immigration, la radio et la télévision, la sécurité sociale et la santé, la planification économique, la législation sociale et familiale et la fiscalité (donnant ainsi raison au Rapport Tremblay de 1956).

Il est donc dans l'intérêt des fédéralisants eux-mêmes de changer leur type de rhétorique, de cesser les tirades exaltant les bienfaits d'une Confédération auxquels personne ne croit plus et de reviser leur rôle par rapport à ce qu'attend d'eux *la population pensante et agissante* de la nation. Sinon, ils risquent la fossilisation. Déjà ils se sentent acculés à la défensive et les illogismes de leurs positions deviennent tellement criards, pour qui connaît l'histoire et les besoins du Québec, qu'ils ne doivent plus s'attarder à défendre l'indéfendable mais qu'ils se doivent de promouvoir les réels intérêts de ce Québec dont ils se disent les représentants officiels. Les Etats généraux ne donnent pas un mandat officiel mais quelle outrecuidance ne manifesterait pas celui qui mésestimerait leur message moral. Qu'un ministre des Postes y trouve du fascisme, cela dit sa mesure d'intelligence. Mais le courant de l'histoire n'en est pas changé: les Etats généraux ne sont pas, pour tout le Québec, un point d'arrivée mais un point de départ.

II. Le programme

L'essentiel de ces quatre journées se trouve dans les dix-sept résolutions travaillées en ateliers, discutées et finalement adoptées en assemblée plénière.

Les Etats généraux ont su réunir une somme impressionnante d'experts pour leur demander d'établir un texte valable comme base des discussions à fournir aux délégués. Ces textes ont une telle valeur par leur objectivité, leur façon de cerner les problèmes avec les données et les nuances fondamentales, qu'ils furent une révélation pour l'ensemble des délégués. Les intellectuels canadiens-français étaient enfin sortis de leur mutisme, ils avaient accepté de préparer des textes clairs, absolument désintéressés de toute politique partisane et ils les soumettaient comme hypothèse de travail à près de 2,000 délégués venus de tous les coins de la province et de toutes les professions. Comment ce peuple multiforme allait-il réagir ? L'ACTION NATIONALE, pour sa part, a cru que ces textes acquéraient par leur force interne une valeur documentaire telle, qu'elle a décidé de consacrer ses numéros de novembre et décembre 1967 à leur publication intégrale.

Les délégués ont répondu d'une façon étonnante: "Jamais, disait un délégué à l'atelier culturel, on ne m'a demandé un travail aussi prolongé et aussi intéressant au point de vue intellectuel !"

Les séances en atelier, celles de jeudi et vendredi furent intenses. Véritable bain pour les esprits, tous étaient comme imprégnés par la tâche et les questions qui surgissaient de partout: il fallait trouver une réponse, c'était urgent, *tous nous bâtissions le pays d'aujourd'hui et de demain.*

Le résultat fut que la nation canadienne-française voyait pour la première fois *un tableau d'ensemble des problèmes posés,* dans le monde contemporain, par une nation qui veut atteindre quelque degré de souveraineté. A ce point de vue les Etats généraux constituèrent le plus formidable *inventaire des composantes du nationalisme canadien-français.* Que veulent les Canadiens français? Des hommes sérieux, appuyés par 2,000 délégués divisés en équipes, ont élaboré des réponses. Il ne faut pas surfaire ces réponses car elles sont d'un temps.

Mais il ne faudrait pas les sous-estimer. Toute la jeunesse canadienne-française possédera bientôt cet inventaire. Elle ne pourra pas ne pas être enthousiasmée par la cohérence du tout, la logique audacieuse. Elle y lira les expressions savantes de ses plus profonds désirs. Enfin les Canadiens français ont un plan de travail et peuvent faire face sur une vingtaine d'affrontements à la fois.

Il y en a qui sont traumatisés dès qu'on parle d'indépendance. Or les résolutions ne recherchent aucune solution facile. *C'est le problème de l'autonomie qui a été fondamental.* Cette autonomie est inéluctable, dès qu'on la perçoit comme une autodétermination progressive dans tous les secteurs qui s'ouvrent à la vitalité d'une nation moderne. Cette autonomie exige-t-elle l'indépendance totale ? Y a-t-il des souverainetés qui devront aboutir à des négociations et à des compromis, comme peuvent le penser ceux qui parlent d'Etats associés? L'avenir le dira.

Mais d'ores et déjà, ceux qui ont à prévoir les réformes constitutionnelles, ceux qui ont à préparer les programmes des partis politiques, ceux qui ont à promouvoir l'éducation politique et culturelle de leurs syndiqués, de leurs membres, de leurs étudiants, ne peuvent ignorer cette pièce maîtresse qu'est devenu du jour au lendemain le programme accepté par le très grand nombre des délégués québécois pour le Québec. *Les Etats généraux constituent le sondage le plus poussé et le plus désintéressé* qui ait jamais été fait au Canada français. Comme le R.I.N. et le Club Fleur-de-Lys avaient décidé de boycotter les Etats généraux, il était bien difficile de dire qu'ils noyautaient les assemblées. D'autres se sont ralliés à une opinion d'un journaliste du STAR que la Saint-Jean-Baptiste aurait noyauté les assises. Encore là, quand on sait la grande variété des opinions dans les Sociétés Saint-Jean-Baptiste, leurs scissions chroniques, nous nous demandons comment deux ou trois cents membres venus de tous les coins de la province auraient pu noyauter une telle assemblée alors que ces mêmes membres ne se connaissaient pas entre eux.

Le programme a plutôt été soumis à un ensemble représentatif, sans noyautage possible, où la discussion s'est peu à peu orientée vers la fermeté, la clarté et la vigueur. *C'est extraordinaire comme le Canadien français, loin de ses patrons anglo-saxons, peut aller loin et vite !* Le lendemain, dans la vie quotidienne reprise dans la grisaille, comment ces mêmes délégués verront-ils la mise en application de *leur* programme? L'élaboration d'un programme, difficile en soi, n'est encore rien comparée à sa mise en pratique. L'idée peut atteindre un sommet de pureté et de désintéressement mais l'action n'admet pas toujours un air aussi purifié et aussi désintéressé. Surtout, l'action demande du temps. C'est pourquoi l'avenir seul nous renseignera sur la portée de ce programme. Sont-ce vraiment les idées qui mènent le monde ? Ou assisterons-nous à de multiples séances où les politiciens nous montreront leur art de broyer et de graduer les idées au gré des situations et des négociations?

III. Les délégués

La grande variété des délégués venus de partout et de toutes les professions, le grand nombre d'inconnus parmi eux furent les deux premières impressions qui s'imposèrent. Qu'allait-il sortir de là? Que pensaient ces gens ?

Un aspect négatif s'imposa vite à l'analyse pénétrante des observateurs. Cette foule de 2,000 délégués ne croyait plus et ne vivait plus de l'esprit de parti. Chaque délégué, ou presque, avait des opinions personnelles, était capable d'esprit critique, de s'opposer à son patron, à son parti, à son groupe, à sa région. *Chacun voulait à la fois penser par lui-même les problèmes, les étudier à leur valeur intrinsèque* et représenter un ensemble plus grand que lui-même, tout en gardant impartialité et objectivité. L'esprit de parti, qui domina tellement les générations plus vieilles, est définitivement mort. Les intérêts ne sont pas morts, comme ce délégué qui défendait le gouvernement fédéral mais qui avait omis de déclarer le don d'un centre de loisir dû en grande partie au gouvernement fédéral. Mais dans l'ensemble, les délégués ont fait

un effort réel de penser les problèmes en eux-mêmes et dans leurs relations avec le bien commun de la nation canadienne-française. Une étape décisive est atteinte: la nation canadienne-française est capable d'une maturité politique vraiment réconfortante. Nous sommes mûrs pour la liberté si nous avons tant de gens prêts à penser les problèmes en toute liberté d'esprit.

Au début, les délégués étaient des inconnus les uns pour les autres mais cette impression passa vite. On ne peut réunir des groupes d'études, les inviter à partager leur repas, leurs idées et leurs moments libres ensemble, sans qu'ils finissent par se connaître et se reconnaître. Deux journées, à près de douze heures d'études chacune, suffirent pour donner à tout le groupe des délégués un esprit de cohésion vraiment remarquable. Nous en eûmes quelques signes évidents. Ainsi un éditorial de M. Claude Ryan fit le tour des délégués en un clin d'oeil. Cette information aurait pu diviser les délégués ou les laisser indifférents mais, au contraire, elle les a rendus comme solidaires. Attaquer les Etats généraux, c'était les attaquer eux-mêmes et l'oeuvre importante qu'ils avaient conscience d'accomplir. Un esprit de corps se dégageait très nettement avec des réactions d'une netteté surprenante. M. Claude Ryan avait manifesté une agressivité inexplicable, lancé une attaque qui semblait provenir moins d'un manque d'information que d'une tendance à manipuler les faits, par une interprétation *égratigneuse*. Cet éditorial permit à des groupes minoritaires d'étayer leur mécontentement et leur désarroi mais ne réussit qu'à fortifier l'unité de corps entre tous les délégués. Fait frappant à tous les observateurs qui ont pu suivre la marche de cet incident secondaire.

Les deux premières journées furent particulièrement riches pour les délégués. On les avait invités à préparer le Canada français de l'an 2.000. Ils s'y mirent avec coeur. D'ailleurs les sujets mis à l'étude leur permirent une exploration de la situation et une mise à nu de leur conscience, comme ils n'en avaient encore collectivement jamais fait. L'importance de l'oeuvre qu'on attendait d'eux, les frappa dès le début. Ils approchaient l'esprit d'une Constituante. Le même phénomène a joué.

D'autre part, durant la dernière journée, la richesse des aperçus sembla diminuer et on observa un certain durcissement des opinions. La journée de dimanche a été sauvée par les remarquables discours de MM. Rosaire Morin et Jacques-Yvan Morin. Le nombre de délégués avait sensiblement diminué. Plusieurs devaient retourner chez eux par le train ou par l'avion. Plusieurs, véritablement fatigués, avaient préféré s'absenter. Le nombre des déclarations émotives augmenta. Les exhortations à l'assemblée plénière se multipliaient. Ce n'était plus de l'étude ni un éclairage objectif d'un problème. On aurait alors aimé plus d'interventions de la part des gens d'affaires ou des universitaires présents. Ils auraient nuancé quelques propositions excessives en leur laconisme ou en leurs exigences.

Dans l'ensemble, les délégués repartirent contents du travail accompli. Ils avaient conscience, malgré les critiques souvent peu objectives, d'avoir fait oeuvre solide et importante. Grâce à eux, les Etats généraux étaient un succès. Tout le Québec leur en serait reconnaissant.

IV. Les minorités

Les délégués des provinces autres que le Québec étaient-ils contents ? Nous croyons que les Etats généraux ont permis à une plaie d'être débridée devant tous les yeux Il s'agit d'environ un million de Canadiens français vivant dans d'autres provinces. Comment rester insensibles à leur sort actuel et à leur destinée future ? Comment les aider ? N'est-ce pas là la seule question importante ? La réponse est très complexe et varie de groupe minoritaire à groupe minoritaire. L'attitude des Acadiens a été très différente du groupe ontarien, et là encore, il faudrait distinguer entre les générations qui n'avaient pas le même point de vue. Le Québec, à sa grande surprise, a pris conscience qu'un problème sérieux éclatait sous ses yeux devant les faits qu'étaient les votes des minorités. Elles ne se ralliaient pas facilement au Québec. Elles avaient d'autres conceptions: chacune

d'entre elles était même divisée sur la façon de concevoir l'avenir du Québec, et sur leur être national lui-même.

Comment rester indifférent ou ne pas sentir un état de crise quand, sur la simple question : "Les Canadiens français constituent-ils une nation?", les délégués ontariens votent à 55% contre, et seulement à 35% pour? Un de leurs représentants vint même proposer de rayer l'appellation de *nation* et de lui substituer le mot *peuple (people)*. Ce n'était plus un problème de sémantique mais un problème d'existence nationale, comme telle, distincte de celle créée par des groupes comme les Allemands, les Ukrainiens, etc.,... C'était ne plus rien comprendre à toute l'évolution historique du Canada français. C'était revenir aux positions de M. Diefenbaker qui déclarait que, premier ministre, il n'adhérerait jamais à la théorie de deux nations. Il y voyait une hérésie. Le Québec, à 98% des délégués, y voit un fait de base, sans lequel toute discussion devient impossible. Il y avait un choix à faire: plusieurs délégués des minorités, incapables d'échapper à leur milieu anglicisé, n'ont pu le faire.

M. Gaétan Rochon, de Sturgeon Falls, président de l'Association des commissaires d'écoles bilingues d'Ontario, a même déclaré, si LA PRESSE de jeudi 30 novembre 1967, page 16, rapporte bien les choses, "qu'il n'y aurait pas eu de dialogue aux Etats généraux mais seulement des résolutions cuisinées à l'avance, que la plupart des délégués étaient des clients mécontents et ne représentaient pas les Québécois de l'heure actuelle, que la minorité ayant appris l'anglais pouvait continuer à dialoguer et qu'à cause de cela, de telles minorités possèdent plus de maturité que les Québécois". Comment peut-on en arriver à un tel point de vue fantastique, à une aberration mentale si échevelée qui fait déparler de la sorte ?

Un jour, alors que nous étions une dizaine de délégués à table, nous examinions quelques déclarations faites par des représentants des minorités, deux opinions se firent jour qui expliquent assez le comportement de quelques délégués des minorités. D'abord, ces délégués arrivèrent aux Etats généraux avec *quelques idées a-priori: plusieurs ont pris comme position fondamentale, comme vérité historique, que le gouvernement fédéral est le premier gouvernement du Canada,* que le gouvernement fédéral protège les minorités et qu'il ne faut pas amoindrir les pouvoirs du gouvernement fédéral. Cette position, jamais remise en question, pouvait rencontrer des alliés au Québec jusqu'à la révolution tranquille. Actuellement tout est changé. Pour un Québécois, l'Etat du Québec est souverain dans les questions de son ressort comme le fédéral est souverain dans les siennes.

Et ici la deuxième observation prend tout son sens : ces délégués n'ont pas vécu la révolution tranquille. Ils se sont trouvés placés devant un nouveau Québec. Ils l'ont examiné. Ils ont été surpris de son extraordinaire vitalité intellectuelle. Mais devant les changements spirituels et idéologiques, ils ne s'y reconnaissaient plus. Ils avaient appris des nouvelles par les journaux. Mais ils n'avaient pas traversé la révolution tranquille et se trouvaient comme étrangers devant la nouvelle échelle des valeurs auxquelles le Québec d'aujourd'hui adhère, malgré un résidu de fédéralistes qui ressemblent au dernier carré de Waterloo. Ces derniers peuvent répéter le mot de Cambronne mais ils ont perdu le terrain et la bataille.

Plusieurs ont réagi avec enthousiasme. Ils ont capté le déphasage entre un délégué québécois et un délégué de Sturgeon Falls : ces deux personnages, en ces dernières années, n'avaient pas marché du même pas. Ils se sont dits à eux-mêmes: «Tant que le groupe des Canadiens français a été conçu comme représentant 30% de la population totale, nous n'avons jamais été capables d'obtenir justice mais, à partir du jour où la nation canadienne-française se sera consolidée au Québec, où elle pourra parler avec autorité pour la justice et le respect des droits des minorités, tout ne changera-t-il pas pour les minorités qui, en cent ans de Confédération, n'ont connu qu'un génocide lent ? «*Appuyons le Québec autonome, de plus en plus autonome, et le Qué-*

bec fort pourra changer la face de la Confédération. En somme il n'y a qu'une alternative : ou un Québec se résume à 30% dans le Canada, ou le Québec compte pour 80% dans le Québec. *Seul le Québec fort peut changer la Confédération.*» Voilà le langage des délégués des minorités qui décidèrent d'appuyer les délégués du Québec.

Un Ontarien a parlé du radicalisme du Québec et il a conclu que les minorités en crèveraient. Il parlait avec émotion : sa conviction était profonde. *Mais ce n'était pas rationnel.* C'est justement le radicalisme du Québec qui a permis aux Ontariens d'avoir des écoles françaises, selon les affirmations récentes du premier ministre de l'Ontario. Ce radicalisme exigera plus de souveraineté du Québec (en tout ce qui regarde le présent et l'avenir du Québec), mais cela exigera-t-il l'indépendance ? Les tendances à l'autonomisme, les tendances à augmenter la souveraineté du Québec sur les points qui regardent l'essor de la nation canadienne-française, ne doivent pas être confondues avec les appels à l'indépendance. Il n'est certes pas sûr que la majorité des délégués aux Etats généraux, québécois et non québécois, auraient voté en faveur de l'indépendance. La seule chose sûre : *la très grande majorité a voté en faveur d'une quinzaine de résolutions qui impliquent la souveraineté du Québec en une quinzaine d'aspects plus importants pour l'épanouissement d'une nation.*

Les minorités canadiennes-françaises peuvent connaître les mêmes durcissements que les Anglo-Canadiens vis-à-vis du Québec. Ils vivent à un autre rythme qu'au Québec. Les déformations journalistiques sur le dynamisme du Québec leur créent un milieu ambiant qui ne leur permet pas une analyse facile des événements. Mais nous croyons que c'est par des rencontres semblables à celles des Etats généraux que le dialogue sera vraiment fructifiant. Les groupes minoritaires qui ont quitté les Etats généraux après une journée ou deux ont tout simplement refusé d'étudier la situation et de dialoguer. Cette attitude est funeste. Nous avions besoin d'eux.

V. La technique de consultation

Cette attitude de certains délégués est d'autant plus inexplicable que les Etats généraux inauguraient une technique nouvelle de consultation, d'un rendement tellement admirable que le Québec n'est plus tout à fait comme hier. Une expérience a été faite pour que les délibérations de 2 000 délégués restent dans les difficiles limites de la rationalité et de la démocratie : ce fut un succès.

Le temps est passé où l'UGEQ peut affirmer qu'elle parle au nom de 60,000 étudiants ou que quatre associations de parents parlent au nom de 80,000 parents ou qu'un syndicat ouvrier est le porte-parole de 200,000 ouvriers. Nous ne nions pas la force des corps intermédiaires ni leur rôle de représentants des membres mais, dans le domaine des valeurs, il faut que les groupements interrogent et consultent leurs membes sinon, seuls les béotiens sont impressionnés par ces chiffres qui ne veulent rien dire.

Les Etats généraux voulurent d'abord être une consultation, non pas de cinq millions d'individus, mais de 2 000 délégués dont la représentativité locale ne doit être ni surfaite ni amoindrie. Ils soumirent des hypothèses de travail, les plus objectives possibles, qui résumaient une énorme somme de travail quant aux statistiques, aux distinctions et aux portées des motions à étudier. Jeudi, les équipes étaient de huit membres. Vendredi, elles étaient de cent. Puis de cinq cents. Toujours les mêmes textes étaient repris, modifiés, recomposés, suivant le travail positif de tous. Samedi et dimanche, les résolutions furent soumises à l'assemblée générale de tous les membres présents. On votait pour ou contre la résolution telle qu'issue des ateliers. Chacun pouvait expliquer son vote, demander un changement qui serait soumis à des spécialistes avant la rédaction finale.

Pour dépersonnaliser et concentrer l'attention sur le sens même de la résolution, tous ne pouvaient s'adresser qu'au président de la réunion. Aucune attaque, aucune discussion entre personnes n'étaient permises. La bonne humeur était partout même

si la fatigue, après une journée de douze heures de discussions et de conversations, était normale. La journée finie, les organisateurs devaient veiller jusqu'à deux ou trois heures du matin, afin de préparer le Cahier des Etats généraux qui, reproduisant toutes les interventions de la veille, était remis aux délégués dès leur arrivée le lendemain matin.

Cette technique de consultation populaire s'est révélée d'une efficacité presque parfaite même si, en assemblée générale, elle était un peu lourde et imposait une discipline astreignante. Le résultat, c'est que les résolutions parlent par elles-mêmes. Les votes disent plus que les discours.

Conclusion

Les Etats généraux sont un fait unique dans l'histoire du Canada français. Quelle aurait été la Confédération en 1867 si les Canadiens français avaient pu s'exprimer par l'intermédiaire d'Etats généraux ? Nul ne le sait mais, en 1967, la population ne sera pas prise par surprise.

Avant les grandes assises fédérales-provinciales qui étudieront les changements à apporter à la constitution, la population aura pu, par elle-même ou par l'intermédiaire de délégués, préparer les grandes lignes des changements constitutionnels nécessaires. Tout le programme des Etats généraux ne passera pas dans la réforme de la constitution mais la population aura des éléments de comparaison et des éléments de négociation. Les politiciens se sentiront surveillés. Les chefs de Québec auront à s'élever à la stature de véritables chefs d'un Etat et d'une Nation.

Les organisateurs des Etats généraux veulent poursuivre le travail accompli et mettre entre toutes les mains ces résolutions qui constituent une partie d'une Grande Charte pour un peuple qui veut s'habituer aux nouvelles dimensions et aux nouvelles conséquences de la liberté collective, méditée et rêvée. *Il y a une formation politique* — au grand sens du mot — *de notre peuple qui est essentielle.* Le programme élaboré devient *le livre d'apprentissage d'un Québec qui s'éveille* à ses besoins collectifs et nationaux. *Notre cheminement est maintenant irréversible : nous nous en allons — lentement ou vivement, cela dépend de nos chefs — vers l'accomplissement des résolutions des Etats généraux.*

Jean GENEST

●

LE MAGAZINE MACLEAN

Janvier 1968

Etats généraux : 1 819 paroisses à représenter

Les Etats généraux veulent obtenir, au cours des prochains mois, une représentation qu'aucun sceptique ne pourra mettre en doute. Un réseau de communications dont les ramifications vont s'étendre jusque dans chacune des 1,819 paroisses du Québec, a été mis en chantier; il permettra d'une part de faire de l'animation, d'autre part de consulter la population sur les problèmes de la nation.

Les assises des Etats généraux du Canada français n'étaient pas encore terminées que le dimanche midi, 26 novembre 1967, M. Rosaire Morin dans son discours de préclôture déclarait : "il apparaît évident que notre mission ne fait que commencer", et il esquissait les grandes lignes du travail auquel il fallait dès lors s'attaquer. Fidèles à leur mission de "consultation et d'inspiration", les Etats généraux devaient passer des délibérations à l'animation.

Des normes plus démocratiques

Le lendemain, M. Morin était à son bureau comme à l'accoutumée et

pouvait donner des précisions sur les Etats généraux du Canada français, version 1968.

D'abord, la représentation. Les délégués aux assises de novembre conservent leur titre de délégués. Mais des 1575 délégués du Québec, 5 sont morts et 139 ne se sont pas présentés à la réunion. Il s'agit donc de remplacer les premiers, de confirmer les seconds dans leurs fonctions ou de les remplacer. Il faut aussi faire élire les délégués des trois comtés non représentés : St-Louis, Gaspé-sud et Bonaventure. Ensuite, compléter la représentation des corps intermédiaires : des 400 associations invitées, 244 ont répondu; il faut donc aller chercher les 136 autres, parmi lesquelles on remarque les syndicats, le parti libéral fédéral et . . . le R.I.N.

Autre problème d'organisation, on devra trouver moyen de consulter tous ces délégués. Pendant la préparation des assises de novembre, la Commission générale provisoire de 14 membres était omnipotente. Ce n'est pas dire qu'elle a mis sur pied d'autorité les Etats généraux; 14 tournées régionales au cours desquelles 400 mémoires ont été présentés, ont servi de base à toute l'orientation intellectuelle des Etats généraux. Mais les Etats devenant permanents, il leur faut un mécanisme de consultation qui permette aux 37 membres de la Commission générale permanente de rester en contact avec les délégués, de les consulter par des assemblées régionales ou par un vote expédié par la poste.

Enfin, il faudra démocratiser les délégations venant d'en dehors du Québec. "A l'heure actuelle, explique M. Morin, il s'agit de quelques citoyens qui se choisissent entre eux; il faudra établir des normes plus démocratiques." On se rappelle les frictions qui se sont produites aux assises de novembre entre délégués du Québec et "d'outre frontière". Il est resté quelque chose de cet affrontement initial. Les représentants des minorités de deux provinces ne sont plus intéressés à participer aux Etats généraux; les représentants de l'Ontario s'y opposent carrément tandis que les autres acceptent de poursuivre l'expérience.

Ces structures doivent servir à mettre sur pied les Etats régionaux du Canada français. La base de cette entreprise serait la paroisse. Chacune des 1,819 paroisses du Québec pourrait élire au moins 20 délégués, et cette élection se ferait, cette fois-ci, au suffrage universel. A un palier supérieur, les délégués de chacun des 108 comtés se rencontreraient. Puis on diviserait le Québec en 26 régions où se tiendraient les assises régionales avant la tenue de nouveaux Etats généraux.

S'il n'y avait que des Claude Ryan...

"Le mécanisme de consultation, déclarait M. Morin serait alors presque parfait." Poserait-on à ces assemblées régionales les mêmes questions qu'on a posées aux assises de novembre ? "S'il y avait plusieurs Claude Ryan, il faudrait peut-être le faire; c'est-à-dire que si un nombre suffisant de personnes mettaient en doute le caractère représentatif de notre assemblée de novembre. Mais si nous sommes représentatifs, il n'y a pas lieu de tout remettre en question. Nous avons fait un sondage en octobre. Nous avons reçu 11,000 réponses et 80 p. 100 se sont révélés Québécois d'abord. Les assises de novembre n'ont fait que confirmer la tendance. S'il faut un échantillonnage de un million pour convaincre les incrédules, eh bien ! un jour nous l'organiserons."

Cette énorme machine a pour but premier de connaître la volonté des Québécois sur les problèmes constitutionnels et les solutions qu'ils veulent y apporter, mais aussi de faire connaître cette volonté. On se propose d'engager le dialogue avec les Québécois anglophones pour leur faire comprendre ce que veulent les Québécois et pour savoir ce qu'eux-mêmes veulent.

Avant tout, les Etats généraux désirent engager le dialogue entre la nation et l'Etat, se faire les porte-parole de la nation auprès du gouvernement. Aussi, dans l'esprit de la Commission provisoire (la Commission permanente n'a pas encore étudié la chose), les Etats généraux ne peuvent pas déposer les résultats de leurs délibérations au Comité de la

constitution du parlement de Québec; ce serait là renoncer à leur rôle et se réduire eux-mêmes au rang d'une association comme les autres. C'est directement au Parlement que les Etats généraux doivent parler, selon des modalités qu'il reste à préciser. Le parlement serait, d'ailleurs, très bien disposé à les entendre.

"Nous ne sommes pas un parti politique en gestation", déclarait M. Morin dans son discours. Pourtant, toutes ces structures représentatives établies dans chacune des paroisses du Québec, dans chacun des comtés et dans chacune des régions ne seront-elles pas une machine politique comme aucun parti n'en a jamais possédé et qui pourrait passer le plus facilement du monde de l'animation politique à l'action politique, advenant l'inaction des autres partis?

"Il nous faut écarter toute idée de parti politique, explique M. Morin. En devenant parti politique, nous perdrions le concours des partisans des autres formations politiques qui travaillent aujourd'hui avec nous. Après tout, il y avait plus de partisans de l'Union nationale et du Parti libéral que d'indépendantistes aux Etats généraux du Canada français. Les trois quarts de ces gens-là ont voté pour les vieux partis aux dernières élections. En devenant parti politique, nous diviserions encore une fois les Québécois. Notre action d'animation sociale relève le niveau intellectuel de la population et en conséquence va relever celui de notre représentation politique. Si nous avons 36,000 membres actifs dans tout le Québec, nous n'avons pas besoin de faire d'action politique, mais nous pouvons appuyer les mesures que désire la population."

Et devant la perspective de cette puissante machine, M. Morin ajoute: "Ce n'est pas dans cinq ans qu'il faudra agir: c'est au cours des deux prochaines années qu'il faudra dénouer nos problèmes."

Massue BELLEAU

●

RELATIONS

Janvier 1968

Québec ou Canada français ?

Fin novembre et début de décembre, nous avons vécu des événements mémorables dont l'influence n'a pas fini de se faire sentir parmi nous. Tour à tour et presque coup sur coup, sont venus nous secouer et nous obliger à réfléchir sur l'avenir tant du Québec que du Canada les Etats généraux du Canada français, les propos du général de Gaulle, la conférence de Toronto et le Rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme. Chacun de ces événements mériterait un long commentaire, voire un article. Il me faut, cependant, me borner à les considérer sous un seul aspect, l'aspect où ces événements posent aux Canadiens français la plus grave question qu'ils aient actuellement à résoudre : *doivent-ils choisir entre le Québec et le Canada français ?*

Jusqu'ici nous avons vécu sur cette idée que le Québec ne constituait pas tout le Canada français, même s'il en était la tête, le centre premier, le foyer principal et le point d'appui. Mais il faut bien le constater : certains milieux québécois acceptent de plus en plus difficilement cette idée; pour eux, il est vain et chimérique de tenter de perpétuer en Amérique du Nord un Canada français, seul un Québec français est possible et possède quelques chances d'avenir. S'il en est ainsi, les Canadiens français doivent donc regrouper leurs efforts en vue de se bâtir au Québec une patrie bien à eux, une patrie aussi forte que possible d'où ils pourront ensuite venir en aide à leurs frères de la dispersion. En d'autres termes, mis en face de l'alternative, un nombre de plus en plus imposant de Franco-Québécois répondent : Québec.

Pareille option, on peut s'en douter, provoque chez les Franco-Canadiens étonnement et chagrin; ils se sentent du Canada français plus que

du Québec et, pour eux, l'existence d'un Canada français est primordiale : c'est la vérité première sur laquelle s'appuie la foi en leur propre survivance. Ils ne conçoivent le Québec que dans le Canada français — et donc dans le Canada tout court — et l'idée que le premier pourrait se retirer du second leur apparaît comme une démission et une trahison.

Tels sont les sentiments et les états psychologiques qui, de part et d'autre, vont en grande partie déterminer les réactions aux quatre grands événements qui viennent de se produire et qui ont trait à l'avenir du Québec, du Canada français et du Canada tout court.

Les Etats généraux du Canada français

Cette question cruciale : Québec ou Canada français ? aucun événement ne l'a posée d'une façon aussi dramatique que les Etats généraux qui se sont tenus à Montréal à la fin de novembre 1967. Les organisateurs avaient voulu — contre le gré d'un certain nombre — qu'ils soient vraiment les Etats généraux du CANADA français et non pas seulement ceux du QUEBEC français. S'appuyant sur les données du recensement de 1961 (5,123,151 Canadiens s'y étaient déclarés de langue maternelle française, dont 4,269,689, soit 83.34 p. cent, vivant au Québec, et 863,462, soit 16.66 p. cent, habitant hors du Québec), ils avaient fixé à 17 p. cent la part des représentants des minorités françaises, ce qui donnait à ces dernières droit à 425 délégués et au Québec à environ 2,000.

De plus, les auteurs des documents de travail avaient reçu la directive de centrer ces documents, non sur une option particulière, mais sur les besoins et les aspirations de la nation canadienne-française dans son ensemble, en faisant évidemment une place spéciale au Québec. Au point de départ, nulle option, sauf celle de l'assimilation n'était exclue; même l'option fédéraliste pouvait y être défendue, voire y triompher . . ., à condition de trouver des défenseurs en assez grand nombre pour la soutenir et l'imposer. Certains documents, enfin, posaient directement la question des rapports entre Canadiens français ou comportaient une partie consacrée exclusivement aux problèmes propres aux Franco-Canadiens des autres provinces.

La tendance qui s'est dégagée au cours des Etats généraux est maintenant fait public. Entre le Québec et le Canada français, les délégués, à une immense majorité, ont opté pour le Québec, et pour un Québec doté d'une souveraineté aussi vaste et aussi haute que possible. Selon eux, le Québec doit en tout avoir priorité, car c'est par lui que passe le salut des minorités françaises; aussi ne faut-il pas, si le Canada français veut survivre, qu'il entrave le libre épanouissement de l'Etat du Québec.

On comprend que cette prise de position ait été plus ou moins bien reçue par les représentants franco-canadiens des autres provinces. Elle leur est apparue à la fois trop centrée sur un Québec à fortifier et pas assez soucieuse d'un Canada français à maintenir. A leurs yeux, le Québec est incapable, à lui seul, d'assurer leur survivance, et donc le maintien d'un Canada français; c'est là une oeuvre qui doit être entreprise et menée en collaboration avec les divers gouvernements provinciaux et surtout avec le gouvernement central d'Ottawa. Encore faut-il que le Québec lui-même consente à collaborer, et donc à s'insérer à l'intérieur d'un Canada français dont il accepterait de n'être qu'une partie, fût-elle la plus importante et la plus vivante.

Ces deux attitudes se sont rencontrées et heurtées aux Etats généraux. En vertu de la loi du nombre, il suffisait que les délégués québécois fassent bloc d'un côté ou de l'autre pour qu'aussitôt on obtienne une majorité. C'est ce qui s'est produit : en masse ils ont accordé leur préférence et leur vote au Québec. Certains, pour cela, les ont vertement critiqués, ont mis en doute leur caractère représentatif ainsi que la qualité des débats tenus à Montréal. Pour avoir assisté à ces débats quatre jours durant, je ne puis, pour ma part, que souscrire au jugement de M. Robert Stanfield, chef de l'opposition conservatrice à Ottawa :

> Quelles que soient les réserves que l'on puisse formuler sur le caractère

représentatif de la délégation qui y assistait, ou encore sur la formule de travail employée, il n'en reste pas moins que les délégués m'apparaissent avoir été des gens sérieux, qui ont voulu faire un travail sérieux. Dans les circonstances, je crois qu'il serait trop facile, et qu'il pourrait être même dangereux, de refuser de tenir compte des tendances qu'ils ont révélées, sous prétexte qu'elles ne rencontrent pas notre approbation. Je crois que nous avons dépassé le stage où nous pouvons espérer enrayer le progrès de ceux qui s'acheminent vers un Québec séparé en se contentant d'ignorer leur existence.

De tous les jugements portés par les hommes politiques sur les Etats généraux, c'est sans contredit le plus intelligent en même temps que le plus objectif.

Les propos du général de Gaulle

Les Etats généraux étaient à peine terminés à Montréal qu'à Paris, dans sa conférence de presse, le général de Gaulle reprenait la même question cruciale : Québec ou Canada français ? et lui donnait une réponse analogue. Après avoir expliqué les raisons de son cri à Montréal de "Vive le Québec libre . . .", le Général a insisté sur la nécessité de régler au plus tôt le problème des Français du Canada. A une solution acceptable, deux conditions sont requises :

> La première implique un changement complet quant à la structure canadienne telle qu'elle résulte actuellement de l'Acte octroyé il y a cent ans par la reine d'Angleterre et qui créa la fédération. Cela aboutira, à mon avis, forcément à l'avènement du Québec au rang d'un Etat souverain et maître de son existence nationale comme le sont, de par le monde, tant et tant d'autres peuples, tant et tant d'autres Etats qui ne sont pas si valables, ni même si peuplés que le Québec. Bien entendu, cet Etat du Québec aura librement et en égal à régler avec le reste du Canada les modalités de leur coopération pour maîtriser et pour exploiter une nature très difficile dans d'immenses étendues et aussi pour faire face à l'envahissement des Etats-Unis.

De ce texte il découle que, pour le général de Gaulle, la solution du problème canadien passe par trois étapes : 1. celle d'une refonte complète de la constitution canadienne, 2. celle de l'avènement du Québec au rang d'Etat souverain, 3. et celle d'une coopération à déterminer avec le reste du Canada sur le plan économique et dans le but de résister à l'influence américaine. Ainsi, dans ce paragraphe, le général de Gaulle met l'accent tellement sur le Québec, et sur un Québec souverain, qu'il semble ignorer l'existence ou la possibilité d'un Canada français. Il va cependant se reprendre un peu plus loin, car, à la suite de son voyage au Québec, des Acadiens lui ont écrit pour lui rappeler qu'ils existent et qu'eux aussi sont d'origine et de culture françaises.

D'où le passage qui suit :

> A cette oeuvre (de solidarité française) devront d'ailleurs participer, dans des conditions qui seront à déterminer tous les Français du Canada qui ne résident pas au Québec et qui sont un million et demi. Je pense en particulier à ces deux cent cinquante mille Acadiens qui sont implantés au Nouveau-Brunswick et qui ont gardé eux aussi à la France, à sa langue, à son âme, une émouvante fidélité.

Si ces paroles n'excluent pas l'existence d'un Canada français, elles sont loin, cependant, d'en être la reconnaissance officielle. Le principal point d'intérêt du général de Gaulle, c'est le Québec, et, à cet égard, son attitude ressemble fort à celle que venaient d'adopter les Etats généraux à Montréal.

La Conférence de Toronto

Le jour même où le général de Gaulle tenait ces propos en faveur d'un Québec souverain, s'ouvrait à Toronto la conférence sur la Confédération de demain. De caractère interprovincial, formée de délégués venus des dix provinces canadiennes, elle fut dominée par le problème de l'avenir du Canada, ce qui l'amena à considérer avec une certaine sympathie la survivance d'un Canada français, mais elle n'osa s'attaquer directement au problème de l'avenir même du Québec. En d'autres termes, entre le Canada français et le Québec, elle a opté carrément pour le premier, et cela d'abord et surtout par désir de préserver l'unité canadienne.

Même M. Daniel Johnson, premier ministre du Québec, a cru bon de faire porter le gros de ses revendications en faveur du Canada français plutôt qu'en faveur du Québec. Il s'est déclaré Canadien et s'est pronon-

cé pour un Canada qui soit officiellement composé non seulement de dix provinces mais aussi de deux communautés linguistiques et culturelles, c'est-à-dire "de deux nations au sens sociologique du terme". Le Canada à dix, a-t-il déclaré, existe et doit demeurer, mais le Canada à deux est encore à inventer. Les Canadiens français, a-t-il poursuivi, veulent être eux-mêmes et se développer comme peuple au Québec et dans les autres régions du Canada; obtenir pour les Canadiens français un statut d'égalité au sein de la fédération canadienne, voilà le mandat que son gouvernement a reçu aux dernières élections.

Quant au Québec lui-même, a continué M. Johnson,

> il se trouve dans une situation tout à fait particulière comme principal foyer et point d'appui du Canada français... (mais il) n'est pas à lui seul tout le Canada français. Il n'a pas juridiquement la charge des groupes français établis en dehors de son territoire. Pourtant, son gouvernement est seul à pouvoir parler au nom d'une majorité française. Car c'est seulement au Québec que les Canadiens français ont la force politique que confère la prépondérance numérique... Il y a donc un rôle que seul le Québec peut jouer pour assurer l'égalité de la nation canadienne-française. C'est pourquoi il a besoin de pouvoirs accrus..."

En somme, M. Johnson présente le cas du Québec non pas tant en lui-même que dans ses rapports avec celui du Canada français; c'est parce qu'il est le principal foyer et le point d'appui du Canada français, parce que son gouvernement est le seul à pouvoir parler au nom d'une majorité française, parce qu'il a un rôle unique à jouer pour assurer l'égalité de la nation canadienne-française, c'est pour toutes ces raisons que le Québec a besoin de pouvoirs accrus. Le Québec apparaît ainsi comme étant non seulement à l'intérieur mais au service du Canada français, et en définitive du Canada. C'est là exactement la position que la plupart des délégués des minorités françaises sont venus défendre aux Etats généraux de Montréal.

Le rapport Laurendeau-Dunton

On retrouve aussi la même position dans le premier volume du rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. Organisme fédéral, instituée pour répondre aux plaintes croissantes des Canadiens français et ayant reçu pour mandat principal de "recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée", cette Commission, à l'alternative : Québec ou Canada français ? ne pouvait évidemment pas répondre autre chose que Canada français. Non pas qu'elle minimise le rôle du Québec, mais ce rôle, elle le conçoit, à l'instar de M. Johnson à Toronto, au service du Canada français, et donc du Canada en général. Voici ce qu'elle dit à ce propos :

> Le rôle des Québécois dans la vie française au Canada devra être reconnu bien qu'il ne l'est dans la pratique, aujourd'hui... Ils peuvent d'abord exercer chez eux une influence prépondérante; il leur est en outre possible de se faire entendre par le reste du pays, notamment au Parlement fédéral, et ainsi de participer avec vigueur à la vie du Canada... Le problème peut donc se formuler ainsi : comment intégrer le Québec nouveau dans le Canada d'aujourd'hui, sans restreindre l'élan québécois mais aussi sans risquer l'éclatement du pays.
>
> Il résulte de cet ensemble de faits un *leadership* québécois pour la promotion de la langue et de la culture françaises au Canada, quelle que soit la solution politique qui l'emporte en définitive. Cela résulte non des idéologies ou d'un quelconque messianisme, mais de la nature des choses. Dans ce sens, il est évident et indiscutable que Québec n'est pas "une province comme les autres" (nos 89-90).

Il n'en reste pas moins que la solution proposée par la commission Laurendeau-Dunton vise à renforcer plus le Canada français que le Québec et qu'elle tend même à rendre quasi impossible à l'avenir une identification complète du Québec au Canada français. Partant du fait que 95 p. cent de tous les Canadiens de langue française résident dans le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, la Commission propose que ces trois provinces deviennent officiellement bilingues (le Québec l'est déjà) et forment désormais le noyau central d'un grand Canada français à constituer, ce qui, aux yeux des commissaires,

aura pour résultat de sortir la province de Québec de sa solitude en associant davantage sa vie française à celle de ses deux voisines et, du même coup, d'assurer à l'unité canadienne une base plus large et plus solide.

Le projet est grandiose et certainement à l'avantage du Canada français et du Canada tout court, d'autant plus que le renforce la recommandation visant à créer des districts bilingues par tout le pays là où la minorité officielle est assez nombreuse pour justifier une telle création. Présenté il y a vingt ans, voire il y a dix ans, pareil projet aurait au Québec suscité de l'enthousiasme et probablement empêché la naissance du mouvement indépendantiste. Maintenant que ce mouvement existe, qu'il a pris de l'élan et de l'ampleur, il serait surprenant qu'il se laisse distraire de ses objectifs purement québécois par le mirage ou par l'idéal d'un grand Canada français à construire. Bon gré mal gré, il faut désormais se rendre à l'évidence et admettre que l'on est en face de deux problèmes distincts : celui du Canada français et celui du Québec, et qu'une solution satisfaisante au premier n'en est pas nécessairement une applicable au second. Celle que la commission Laurendeau-Dunton vient de présenter peut encore, à condition d'être au plus tôt mise en pratique, sauver le Canada français et le Canada, elle ne saurait suffire à faire tomber les fiévreuses aspirations à plus de liberté qui secouent actuellement le Québec. A ce second problème la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme devra offrir aussi une solution dans ses prochains volumes.

Québec ou Canada français ? Encore une fois, c'est la question cruciale, celle qui se pose actuellement et va se poser avec une acuité croissante aux Canadiens français. Déjà elle les oblige à prendre parti, déjà elle les divise: les Etats généraux et le général de Gaulle ont donné leur préférence au Québec, Daniel Johnson à Toronto et la Commission Laurendeau-Dunton dans son premier volume ont opté pour le Canada français. Une synthèse Québec-Canada français est-elle encore possible ? Avant de répondre par la négative, il faut attendre la publication des prochains volumes de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. En termes très justes, elle a défini le problème : "Comment intégrer le Québec nouveau dans le Canada d'aujourd'hui, sans restreindre l'élan québécois, mais aussi sans risquer l'éclatement du pays." Reste à lui donner une solution acceptable à la fois au Québec et au Canada français; si elle y parvient, elle aura répondu à ce qui est devenu pour les Canadiens français la question du siècle.

Richard ARÈS, S.J.

●

LE MAGAZINE DE LA PRESSE

Le 6 janvier 1968

Un regard à froid

A la fin du mois de novembre, se tenaient à Montréal les grandes assises des Etats généraux. Les grandes assemblées nationales de cette nature ne siègent pas chez nous tous les siècles. Le simple fait que l'on songe à préparer des sessions du genre pendant deux ou trois ans indique qu'il se passe chez nous des événements exceptionnels; cela indique aussi que dans le subconscient collectif, il y a un profond désir de changement. C'est le moins que l'on puisse affirmer.

Voilà pourquoi le magazine de LA PRESSE jette aujourd'hui un regard à froid sur ce qui s'est passé. Les assises, on le sait, ont duré quatre jours. Elles commençaient un jeudi et se terminaient un dimanche. Le photographe Antoine Desilets se rendit aux

ateliers de travail qui avaient lieu un peu partout dans la ville vendredi après-midi. Le lendemain, il se rendait à l'assemblée plénière à la Place des Arts. Nous avons donc une bonne description photographique des Etats généraux. De son côté, le reporter J.-Claude Paquet a assisté aux assemblées plénières le samedi et le dimanche. C'est là qu'il s'est fait une opinion.

Il est certain que chacun juge les Etats généraux à la lumière de ses idées, de ses sentiments; de ses préjugés aussi. Et la question que tous les journalistes se posaient portait sur la représentativité des personnes réunies à la Place des Arts. Chacun répondait selon ses goûts. Bien peu pourtant niaient le fait qu'il y avait là un important échantillonnage du peuple canadien-français. Il est évident aussi que les organisateurs des Etats généraux furent recrutés parmi les nationalistes. Cela, il faut le dire, n'a rien d'étonnant. Les nationalistes de chez nous se sont depuis longtemps intéressés aux problèmes de la collectivité. C'est comme cela dans les autres pays du monde d'ailleurs. On ne voit pas comment les Etats généraux auraient pu être convoqués, bâtis par des indifférents. Mais, fait intéressant, autrefois les nationalistes canadiens-français disaient ce qu'ils pensaient dans les coulisses, sous la table, en petits comités. Si l'assemblée des Etats généraux était composée en majorité de nationalistes, ils ont dit ce qu'ils pensent en public, au grand jour. Et tout le monde a pu les juger au moins. C'est clair . . . et nouveau. Les adversaires n'ont donc pas à se mettre dans tous les états. Autre fait intéressant, c'est que 2,000 Canadiens français aient pu discuter pendant quatre jours sans tomber dans l'anarchie.

Jean-Pierre BONHOMME

Chapitre IX

DÉLÉGUÉS ET OBSERVATEURS AUX ASSISES NATIONALES DE 1967

Délégués et observateurs aux Assises nationales de 1967

Nous donnons ici la liste des délégués et des observateurs présents aux Assises nationales de 1967 : 1075 délégués territoriaux, 17 suppléants, 167 délégués d'associations, 364 délégués des autres provinces et 436 observateurs. 2059 citoyens ont participé aux débats. On trouvera à la fin la liste des responsables des Assises.

I. – DÉLÉGATION TERRITORIALE

Le 16 avril 1967, dans 105 comtés du Québec, 8877 représentants d'associations ou d'institutions ont élu 1575 délégués et 471 suppléants.

Nous distribuons les délégués selon les zones économiques du Québec. Dans chaque comté, nous indiquons le nombre des associations ou institutions qui avaient droit de vote le 16 avril et le nombre de celles qui ont voté. La proportion du vote réel est établie. Le nombre des candidats, le nombre des délégués et suppléants élus et le nombre des délégués présents aux Assises complètent les renseignements transmis.

1075 délégués ont participé aux Assises nationales, soit un pourcentage de 68%. L'âge moyen de ces 1075 délégués s'élevait à 41,4 ans. 17 suppléants ont aussi participé aux Assises.

A. – Zone 1

Dans les huit comtés de cette région où des délégués ont été déclarés élus, 1 586 associations ou institutions avaient droit de vote. 946 électeurs se sont prévalus de leur droit de choisir les délégués, soit une moyenne de 118 voteurs par comté ou une proportion de 59,6% de tous les électeurs. 200 candidats avaient brigué les suffrages, soit une moyenne de 25 par comté.

80 des 120 délégués élus ont participé aux Assises, soit une proportion de 66,6%. Leur âge moyen s'élève à 41,4 ans.

1. Bonaventure

Nombre d'électeurs : 158
Observateurs désignés : 9

BR'ERE, Fabien, agent de pêcheries, St-Godefroi,
BUGEAUD, Ray.-Marie, sec.-gérant, St-Elzéar,
BUJOLD, Charles, contremaître, St-Siméon,
GREN'ER, J.-Chrysostome, agent de bien-être, St-Godefroi,
JOSEPH, Jean-Marc, agent administratif, Paspébiac,
LAGACE, Isidore, sec.-trésorier, Gascons,
LAMBERT, Jean-Marie, sec.-trésorier, Matapédia,
LANT'RY, Arthur, gérant, Carleton,
LANDRY, Rodolphe, directeur d'usine, St-Omer,

2. Gaspé-Sud

Nombre d'électeurs : 145
Nombre de voteurs : 43
Nombre de candidats : 33
Observateurs désignés : 5
*Observateurs présents : 4

*FOURNIER, Fernand, marguillier, Chandler,
*IMBEAU, Antoine, fonctionnaire, Grande-Rivière,
*LA TERREUR, Gérard, chevalier de Colomb, (Chandler),
*LA TERREUR, Mme Sarah, ménagère, Chandler,
DUGUAY, Claude, médecin, Chandler.

3. Duplessis [1]

Nombre d'électeurs : 83
Nombre de voteurs : 38
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 3

BOISVERT, Bruno, soudeur, Sept-Iles,
*BOUDREAULT, Emile, chef syndical, Sept-Iles, 1
CORRIVEAU, Mme Gracia, Sept-Iles, 2
*DIONNE, Honoré, avocat, Sept-Iles,
DO'RON, Mme Lucienne, Sept-Iles,
DUGUAY, Gaspard, commis, Sept-Iles,
DUMAIS, Louise, journaliste, Sept-Iles,
FRANCOEUR, François, avocat, Sept-Iles,
GAUTHIER, Jean-Pierre, courtier, Sept-Iles,

(1) **Les chiffres 1 à 5 que l'on retrouve à la suite du nom de certains délégués indiquent la classification des suppléants par ordre des votes obtenus.**

GAUTH'ER, Valmont, employé fédéral, Sept-'les,
LABBE, Jean-Louis, ingénieur, Sept-Iles,
LAPOINTE, Jos-Louis, gérant, Sept-Iles,
LEVESQUE, Arthur, épicier, Sept-Iles,
M'CHAUD, André, ingénieur, Sept-Iles,
PORL'ER, Roger, échevin, Sept-Iles,
SIMARD, André, coordonnateur, Sept-Iles,
S'RO'S, Marc, épicier, Sept-Iles,
*VILLENEUVE, Mme Irène, vendeuse, Sept-Iles.

4. Gaspé-Nord

Nombre d'électeurs : 181
Nombre de voteurs : 115
Nombre de candidats : 32
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 9
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans

BERUBE, Jean-Yves, gérant, Cap-Chat,
COULOMBE, Geo.-Henri, directeur, Mont St-Pierre,
D'AMOURS, Gervais, professeur, Ste-Anne des Monts, 5
*FOURNIER, Georges, gérant, Grande-Vallée, 1
FOURN'ER, Léopold, adm., Pointe-Ste-Anne,
GAGNON, Harold, technicien, Murdochville,
LAPO'NTE, Jean-Paul, contracteur, Mont-Louis,
*LEPAGE, Gérard, industriel, Ste-Anne-des-Monts,
*LEPAGE, Hubert, directeur, Ste-Anne des Monts,
*LEPAGE, J.-François, secrétaire, Ste-Anne,
PELLET'ER, Fernand, gérant, Ste-Anne des Monts,
*POITRAS, Mlle Pauline, sténographe, Ste-Anne des Monts, 4
*PROVOST, Abbé Roland, curé, Ste-Martine,
ROY, Henri-J., comptable, Ste-Anne des Monts,
ST-P'ERRE, Jacques, professeur, Ste-Anne des Monts,
ST-PIERRE, Lise, directrice, Ste-Anne des Monts,
ST-P'ERRE, Thérèse, infirmière, Ste-Anne, 2
*ST-PIERRE, V.-Maurice, directeur, Ste-Anne,
*THERR'AULT, Réal, garagiste, Ste-Anne des Monts,
TREPAN'ER, Egide, policier, Mont-Albert. 3

5. Iles-de-la-Madeleine

Nombre d'électeurs : 63
Nombre de voteurs : 30
Nombre de candidats : 20
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 10
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 43 ans

*ARSENEAU, Alphonse-J., principal, Havre-aux-Maisons,
ARSENEAU, Euclide, pêcheur, Pointe-Basse, 2
*ARSENEAULT, Paul-Emile, nettoyeur, Cap-aux-Meules,
BEAUCHESNE, P.A., technicien, Cap-aux-Meules,
BOUDREAU, Marc-Azade, sec., Havre-aux-Maisons,
BOURQUE, Armand, gérant-administrateur, Pointe-Basse, 5
CH'ASSON, John, industriel, Bassin,
*CYR, Roméo, gérant, Gros-Cap,
DEVEAU, Jean-Paul, Fatima, 1
GAMACHE, Henri, avocat, Havre-Aubert,
HUARD, Ildebert, médecin, Cap-aux-Meules,
*LAFRANCE, Albin, secrétaire, Pointe-Basse,
LAFRANCE, Lionel, curé, Cap-aux-Meules,
LANDRY, Mme Fred, Aurigny,
*LAP'ERRE, Jean-Marie, Bassin 4
*LEBLANC, Léo, pêcheur, Gros-Cap,
*MICHAUD, Ls-Philippe, Fr, s.c., Lavernière,
*PAINCHAUD, Georges, marchand, Grande-Entrée,
*QUEVION, Rosaire, professeur, Fatima,
VIGNEAU, Patrick, agent de bien-être, Cap-aux-Meules, 3

6. Matane

Nombre d'électeurs : 267
Nombre de voteurs : 132
Nombre de candidats : 23
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans

*DESCHENES, Jean-Marc, instituteur, Mont-Joli,
D'ESJARD'NS, Emile, cultivateur, Ste-Félicité, 1
DION, Roger, maire, Matane,
*DUBE, Arthur, cultivateur, St-Octave de Métis,
*DUBE, Paul-Emile, curé, Matane,
DUFRESNE, Michel, cultivateur, Grosses-Roches, 2
DUMAINE, Père Gaston, Mont-Joli,
*FORT'N, Mme Louis de Gonzague, sec., Matane,
*FOURN'ER, Robert, optométriste, Matane,
*GAGNON, Claude, notaire, Matane,
LABR'E, Richard, journaliste, Matane, 3
*LANDRY, Mme Bertrand, institutrice, Ste-Félicité,
LEVESQUE, Wilbrod, professeur, Matane-sur-Mer,
MASSE, Roland, maire, Baie des Sables,
MASSE, Mme Roland, Baie des Sables,
*MORIN, Mme Gisèle, propriétaire, Matane, 5

*MOR'SSETTE, Maurice, professeur, Mont-Joli,
*PARADIS, Lucius, maître de poste, Baie des Sables,
*PLOURDE, Rosaire, conseiller, Matane,
TH'BAULT, Léonard, commerçant, St-Luc. 4

7. Matapédia

Nombre d'électeurs : 258
Nombre de voteurs : 237
Nombre de candidats : 29
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 45 ans.

BOUL'ANNE, Jean-Guy, voyageur, Val-Brillant, 1
CARON, Louis-Philippe, gérant, Val-Brillant, 5
*CREPEAU, Jean-Paul, optométriste, Amqui,
DIONNE, Mlle Gilberte, employée de banque, Amqui.
*DUMA'S, Auguste, maire, Ste-Florence,
GAGNE, Théodore, cultivateur, Amqui, 4
*GAGNON, Clovis, notaire, Sayabec,
GAGNON, Louis-Philippe, préfet de comté, St-Cléophas.
*GENDRON, Arthur, cultivateur, Lac-au-Saumon,
JONCAS, Jean-Luc, professeur, Amqui, 2
*LAFLAMME, Gérard, comptable, Causapscal,
*LEFEBVRE, Benoit, médecin, Amqui,
*LEVESQUE, Marcel, professeur, St-Léon le Grand,
*LEVESQUE, Roch, étudiant, Amqui,
PROVENCHER, Rénald, ingénieur, Causapscal,
R'OUX, Emmanuel, secrétaire, Val-Brillant,
*ST-ONGE, Frère Armand, directeur, Amqui,
SOUCY, Lucien, marchand, St-Alexandre des Lacs, 3
*VAILLANCOURT, Mme Raoul, Amqui,
VIEL, Charles, coordonnateur, Causapscal,

8. Rimouski

Nombre d'électeurs : 365
Nombre de voteurs : 213
Nombre de candidats : 26
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 14
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans.

*BERUBE, Maurice, directeur, Rimouski,
BOUCHARD, Georges-A., gérant, Rimouski,
CARON, Etienne, cultivateur, St-Donat, 5
CARON, Mme Rosaire, St-Valérien, 2
*COTE, Yvon, avocat, Rimouski,
*DA'GNEAULT, René, directeur, Rimouski,
D'ASTOUS, J.-Médard, assureur, Rimouski,
*DUMAS, Lucien, Rep. min., Rimouski,
*FECTEAU, André, directeur régional, Rimouski.
*GAGNON, Mgr. Antoine-J., Rimouski,
*GAUDREAU, Jacques, étudiant, Rimouski,
LAFLAMME, Fernand, enseignant, Rimouski, 4
*LEBEL, Chanoine R., recteur, Rimouski,
*OUELLET, Benjamin, comptable, Rimouski, 1
*OUELLET, Roger, régistrateur, Rimouski,
*PARENT, Richard, professeur, Rimouski,
*RATTE, Jean-Claude, travailleur, Rimouski,
*ROUSSEAU, Achille, professeur, Ste-Luce-sur-Mer, 3
ROY, Emmanuel, industriel, St-Fabien,
*ST-H'LAIRE, Mme M., Rimouski,

9. Saguenay

Nombre d'électeurs : 213
Nombre de voteurs : 117
Nombre de candidats : 25
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 30 ans.

*BEG'N, Jean-Charles, relations, Baie Comeau, 1
*BEGIN, Maurice, journaliste, Port Cartier,
*BOUL'ANNE, J.M., conseiller, Hauterive,
*CARR'ER, Armand, avocat, Baie Comeau, 5
*CLOUT'ER, Sarto, avocat, Baie Comeau,
DEROY, Ghislain, professeur, Baie Comeau,
F'L'ON, Yvan, professeur, Baie Comeau,
*GAGNON, Bernard, étudiant, Hauterive,
*GAGNON, Guy, courtier, Hauterive,
GAGNON, Jacques, professeur, Bergeronnes, 3
JONCAS, Yves-A., journaliste, Baie Comeau, 4
LaFRENIERE, Cécile, étudiante, Baie Comeau,
LAVO'E, Denis, supérieur-recteur, Hauterive,
LESSARD, Ch.-Edmond, assureur, Bergeronnes,
*LESSARD, Lucien, professeur, Forestville,
MALTA'S, Jacques, professeur, Hauterive, 2
ROY, Raymond, opérateur I.B.M., Baie Comeau,
*SABOUR'N, Paul, avocat, Baie Comeau,

*TH'BAULT, Roger, médecin, Hauterive,
*TREMBLAY, France, secrétaire, Baie Comeau.

10. Témiscouata

Nombre d'électeurs : 156
Nombre de voteurs : 64
Nombre de candidats : 24
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 40 ans.

BLANCHETTE, Hervé, commis, Squateck,
BLANCHETTE, Richard, comptable, Cabano,
*BO'S, David, professeur, Ste-Rose du Dégelis.
*BOSSE, Régis, étudiant, St-Louis du Ha! Ha!,
BOUCHARD, Stolan, professeur, Rivière Bleue, 5
*CARON, Philippe, agronome, Notre-Dame du Lac,
*CARON, Mme Philippe, Notre-Dame du Lac,
COLL'N, Gérard, optométriste, Cabano,
D'AUTEUIL, Jules-Henri, cultivateur, Cabano, 1
*DUFOUR, Emilien, gérant, Ste-Rose du Dégelis.
GUERETTE, Julien, menuisier, St-Louis du Ha! Ha!, 2
*JEAN, Mme Léo-Paul, secrétaire, Notre-Dame du Lac,
LABRECQUE, Mme J.-A., Cabano,
*MALENFANT, Mme Florence, Cabano,
*MALENFANT, Georges-E., industriel, Cabano,
*MOR'N, Conrad, marchand, St-Louis du Ha! Ha!,
*OUELLET, Jean-Louis, président, Cabano,
PELLET'ER, Georges-A., mesureur licencié, Cabano,
*PELLETIER, Gustave, agronome, Notre-Dame du Lac,
PELLET'ER, Lionel, directeur, Cabano.

B. — Zone 2

Dans les 5 comtés de cette région, 1175 associations ou institutions avaient droit de vote. 649 électeurs se sont prévalus de leur droit de choisir les délégués, soit une moyenne de 129 voteurs par comté ou une proportion de 55,2% de tous les électeurs. 130 candidats avaient brigué les suffrages, soit une moyenne de 26 par comté.

54 des 75 délégués élus ont participé aux Assises, soit une proportion de 72%. Leur âge moyen s'élève à 39,9 ans.

1. Chicoutimi

Nombre d'électeurs : 166
Nombre de voteurs : 76
Nombre de candidats : 19
Délégués et suppléants élus : 19
*Délégués présents aux Assises : 12
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 35 ans.

*BEDARD, Marc-André, avocat, Chicoutimi,
BELANGER, Léonidas, président, Chicoutimi,
*BO'LY, Lise, étudiante, Chicoutimi,
*CLAVEAU, Gérard, courtier, Chicoutimi, 1
*CLAVEAU, J.-Charles, pédiatre, Chicoutimi,
*DION, Guy, optométriste, Chicoutimi,
*FONTA'NE, J.-Paul, directeur, Laterrière,
FORT'N, J.-J., ingénieur, Chicoutimi,
FORTIN, Mme J.-J., Chicoutimi, 5
*GAGNON, Fraser, médecin, Chicoutimi,
JEAN, Francois, commis de bureau,
LALANCETTE, Maurice, voyageur, Chicoutimi,
*LAVO'E, J.-Marc, avocat, Chicoutimi,
*LEMAY, Jean, dessinateur, Chicoutimi,
*SAVARD, Marc, bijoutier, Chicoutimi,
*S'MARD, R., étudiant, Laterrière, 3
TREMBLAY, Gilles, entrepreneur, Chicoutimi, 2
TREMBLAY, J.-Marie, journaliste, Chicoutimi,
*TREMBLAY, Ronald, commerçant, Chicoutimi,

2. Dubuc

Nombre d'électeurs : 192
Nombre de voteurs : 78
Nombre de candidats : 20
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans.

*BLACKBURN, Alain, instituteur, Chicoutimi,
*BOUCHARD, Mme Philippe, St-Charles-Borromée,
BOUDREAULT, Louis-H., commerçant, Anse St-Jean,
CHABOT, Maurice, instituteur, Chicoutimi-Nord,
CLAVEAU, Gustave, maire, St-Félix d'Otis,
*GAGNON, Yvon, affaires, Chicoutimi-Nord,
*GAUVIN, C.J., journaliste, St-Fulgence,
*HUBERT, Henri, gérant, Chicoutimi-Nord, 4
JEAN, Raymond, ouvrier, Bagotville, 2
*JOMPHRE, Charles, professeur, Chicoutimi-Nord,
LABERGE, Léo, instituteur, St-Honoré,
LAFOND, Pierre, gérant, Ste-Rose du Nord,
*LAFORGE, Jacques, homme d'affaires, Port-Alfred,

*LANDRY, Mme Wilbrod, Shipshaw,
S[illegible]MARD, Anatole, forestier, Chicoutimi-Nord,
*S[illegible]MARD, Irène, commerçante, Port-Alfred, 3
S[illegible]MARD, Laurier, homme d'affaires, Port-Alfred,
TREMBLAY, Edgar, maire, Bagot., 5
*TREMBLAY, J.-Paul, assureur, Port-Alfred,
*TREMBLAY, Mme René, Chute Shipshaw, 1

3. Jonquière

Nombre d'électeurs : 282
Nombre de voteurs : 131
Nombre de candidats : 27
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 32 ans.

*AUGER, Jean-Yves, étudiant, Arvida, 5
*BOURASSA, Jean-Marc, optométriste, Jonquière,
*BRASSARD, Jean, conseiller technique, Arvida,
*BUREAU, Denis, dessinateur, Kénogami,
CARON, Lucien, directeur, Kénogami,
*FORTIN-GAUTHIER, Mme Fabienne, Kénogami,
*FORTIN, Jacques, instituteur, Kénogami,
GRAVEL, Mme Anita, institutrice, Jonquière,
HEBERT, André, ingénieur, Arvida,
HEBERT, Mme Pierrette, Arvida. 4
LAPOINTE, Laurent, cultivateur, Jonquière,
LAROCHELLE, L., professeur, Jonquière,
LEVESQUE, Gérard, officier de sécurité, Arvida,
*MERCURE, Roland, technicien, Arvida,
PILON, J.-Guy, ingénieur, Arvida,
*S[illegible]ROIS, Vincent, technicien, Arvida, 2
*S[illegible]ROIS, Mme Vincent, Arvida, 1
TAILLON, Gilles, agronome, Arvida,
*TH[illegible]VERGE, H.R., ingénieur, Arvida,
*VILLENEUVE, Rosaire, analyste, Arvida, 3

4. Lac Saint-Jean

Nombre d'électeurs : 233
Nombre de voteurs : 215
Nombre de candidats : 41
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 42 ans.

*BOUCHARD, Philippe-Auguste, libraire, Alma, 1
COTE, Fernand, avocat, Alma,
*COUTURE, Benoit, secrétaire, St-Gédéon,
*DUFOUR, Wilbrod, médecin-vétérinaire, Hébertville,
*FORT[illegible]N, Georges-Henri, secrétaire, Alma,
FORT[illegible]N, Jean-Guy, travailleur, Ste-Monique, 3
*FOURN[illegible]ER, Ghislain, professeur, Alma,
*FOURNIER, Mme Hermance, commissaire, Alma,
GAUDREAULT, Armand, contremaître, St-Henri de Taillon,
*GAUTH[illegible]ER, Jean, médecin, St-Coeur de Marie, 5
*LAFOREST, Mlle Christiane, profe[illegible]seur, Alma,
*LAROUCHE, Gérard, Ass. directeur, Alma,
LAROUCHE, Stanislas, cultivateur, St-Coeur de Marie,
*LAVOIE, Camille, professeur, Alma,
OUELLET, René, marchand, Desbiens Mills,
RENAUD, Marcellin, hôtelier, L'Ascension,
RICHARD, Mme Raymond, Notre-Dame d'Hébertville,
S[illegible]MARD, Jos-Charles, gérant, St-Nazaire,
*TREMBLAY, Guy, étudiant, Alma,
TREMBLAY, Jean-Paul, métallurgiste, Alma, 2

5. Roberval

Nombre d'électeurs : 302
Nombre de voteurs : 149
Nombre de candidats : 23
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 9
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 49 ans

BO[illegible]VIN, François-P., vendeur, Dolbeau,
BOUCHARD, Fernand, vendeur, St-Félicien, 4
DARVEAU, Maurice, comptable, St-Thomas,
DUPERRE, Albert, représentant, Roberval,
FRIGON, Camille, électricien, Normandin,
*GAGNON, Bertrand, avocat, Dolbeau,
GUERTIN, Claude, comptable, St-Félicien,
*LAPRISE, Jeffrey, messager, Dolbeau, 1
LAVOIE, Mme Anatole, St-Thomas Didyme,
LAVOIE, Noël, professeur, Roberval,
LAVOIE, Valère, aviculteur, St-Prime,
LEBLANC, Paul, étudiant, Dolbeau, 2
*LEFEBVRE, Donat, secrétaire, Dolbeau, 3
*MARCIL, Victor, professeur, Albanel,
*PERRON, J.-Alb., professeur, Dolbeau,
*PERRON, Michel-A., fleuriste, St-Félicien,
*SAVARD, Arthur, comptable, Dolbeau, 5
TREMBLAY, Gérard, agent, Roberval,
*TURCOTTE, J.-Joseph, notaire, Normandin,
*VILLENEUVE, Georges, notaire, Mistassini,

C. — Zone 3

Dans les 16 comtés de cette région, 3408 associations ou institutions avaient droit de vote. 1794 électeurs se sont prévalus de leur droit de choisir les délégués, soit une moyenne de 112 voteurs par comtés ou une proportion de 52,6% de tous les électeurs. 483 candidats avaient brigué les suffrages, soit une moyenne de 30 par comté.

159 des 240 délégués élus ont participé aux Assises, soit une proportion de 66,2%. Leur âge moyen s'élève à 43,6 ans.

1. Beauce

Nombre d'électeurs : 322
Nombre de voteurs : 162
Nombre de candidats : 18
Délégués et suppléants élus : 18
*Délégués présents aux Assises : 6
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 43 ans

BRETON, André, régisseur, St-Georges, 1
BUSQUE, Paul-André, étudiant, St-Georges,
DONALD, Paul, étudiant, St-Georges-Ouest,
DROUIN, Donat, vendeur, St-Georges-Est,
*FAUCHER, Isidore, cultivateur, St-Ephrem,
LEBEAU, Jean-Marie, dessinateur, St-Ephrem,
*LESSARD, Jacques, étudiant, St-Georges-Ouest,
*MAROIS, Jos-Marie, pompier, St-Ephrem, 3
MATHIEU, Rhéo, professeur, St-Georges-Ouest,
MATHIEU, Mme Rhéo, St-Georges-Ouest, 2
MORIN, Philippe, trésorier, St-Georges,
PAQUET, J.-Aimé, méd., St-Georges,
PARADIS, Léonard, professeur, St-Georges,
PEPIN, Gilles, journaliste, St-Georges-Est,
*POMERLEAU, Hervé, entrepreneur, St-Georges,
POULIN, Yvan, menuisier, Jersey-Mills,
*ROY, Maurice, étudiant, Beauceville,.
*S'MARD, Gérard, agronome, St-Georges.

2. Bellechasse

Nombre d'électeurs : 125
Nombre de voteurs : 51
Nombre de candidats : 22
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 4
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 56 ans

BILODEAU, Georges, garagiste, St-Lazare, 3
BOLDUC, André, vice-président, St-Raphaël,
BOUTIN, Roger, St-Nérée, 2
*DUMONT, Bernard, assurances, St-Vallier,
FRADET, Alcide, cultivateur, St-Gervais,
LACHANCE, J.-Charles, cultivateur, Beaumont,
METIVIER, J.-Emile, industriel, St-Damien,
PARE, Henri, garagiste, Honfleur,
PARE, Laurent, cultivateur, Honfleur,
PATRY, Albert, préfet, Beaumont, 1
*PERREAULT, J.E.S., rentier, Beaumont,
*PERREAULT, Mme L.D., motelier, Beaumont,
PINARD, Germain, médecin-vétérinaire, St-Charles,
POULIOT, Roger, président, St-Philémon,
REMILLARD, Raymond, régistrateur, St-Raphaël,
RICHARD, Aristide, maire, St-Vallier,
THEBERGE, Gérard, maire, St-Philémon, 4
TURCOTTE, Benoît, marchand, Beaumont,
VALLIERES, Antonio, assurances, Honfleur,
*VERMETTE, Aldéric, cultivateur, St-Gervais.

3. Charlevoix

Nombre d'électeurs : 138
Nombre de voteurs : 87
Nombre de candidats : 33
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 8
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 47 ans

BERGERON, Mme Antonio, secrétaire, LaMalbaie,
BERGERON, J.-B., médecin, Pointe-au-Pic,
BERGERON, Lucien, secrétaire, Rivière Malbaie, 2
BOIVIN, André, étudiant, Baie St-Paul,
BRADET, Eliette, infirmière, St-Urbain,
FORTIN, Mme Paul-Henri, Baie St-Paul,
*FORTIN, Richard, industriel, Clermont,
FRANCOEUR, Laurent, professeur, La Malbaie,
*GAUDREAULT, J.-René, médecin, Baie St-Paul,
HARVEY, Alcide, industriel, St-Fidèle, 3
LANDRY, Bruno, notaire, La Malbaie, 5
*LECLERC, Arthur, médecin, Pointe-au-Pic,
*POISSON, André, étudiant, Baie St-Paul,

*SIMARD, Denis, administrateur, Baie St-Paul,
*SIMARD, Ernest, courtier, La Malbaie,
SIMARD, J.-Joseph, affaires, Baie St-Paul,
SIMARD, Marc, étudiant, Baie St-Paul, 1
*TREMBLAY, Camille, cultivateur, La Malbaie, 4
TREMBLAY, J.-Marie, coopérative, La Malbaie,
*TREMBLAY, P.-Emile, notaire, La Malbaie.

4. Chauveau

Nombre d'électeurs : 358
Nombre de voteurs : 203
Nombre de candidats : 40
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 15
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 41 ans

*BEAUDIN, André, professeur, Ancienne-Lorette,
BEAULIEU, Jean-Marie, fonct., Loretteville,
*BILODEAU, Clément, professeur, Loretteville, 3
BOUTET, André, directeur, Charlesbourg,
BUSSIERES, Jean-Guy, employé, Giffard, 4
*CHEVARIE, André, ingénieur, Giffard,
*DALLAIRE, Fidèle, menuisier, Giffard,
*FORTIN, Georges-Noël, professeur, Orsainville,
*FORTIN, Zachée, courtier, Charlesbourg, 5
*HEBERT, Georges, gérant, Giffard, 1
HEBERT, Marcel, gérant, Giffard, 2
LAPOINTE, Mme Ls-Philippe, sec., Charlesbourg,
*LAURENDEAU, Jean-Paul, prof., Giffard,
*OUELLET, Albert, médecin, Charlesbourg,
*PINEAULT, Sylvio, professeur, Charlesbourg,
*POULIOT, Hervé, professeur, Charlesbourg,
*SAVARD, Mme Gabrielle, secrétaire, Orsainville,
*SAVARD, Réal, assurance, Orsainville,
*TESSIER, Jean-Pierre, étudiant, Charlesbourg,
*VACHON, Stanislas, journaliste, Charlesbourg.

5. Jean-Talon

Nombre d'électeurs : 221
Nombre de voteurs : 125
Nombre de candidats : 36
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 14
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans

*ADAM, Georges, fonctionnaire, Ste-Foy,
*BEGIN, Cécile, employée civile, Québec,
BERGERON, Gilles, dir. général, Québec, 3
*BOULANGER, Germain, notaire, Québec,
CLOUTIER, Ch.-D., évaluateur, Québec, 5
*FRADET, Mme J., Québec,
GAGNON, Daniel, fonctionnaire, Québec,
*GOULET, Marcel, professeur, Québec,
JOBIN, René, épicier, Québec, 4
*LACOURCIERE, Gérard, avocat, Québec,
*LAMONTAGNE, Jeanne, marchande, Québec,
*MARQUIS, Madeleine, secrétaire, Québec, 2
MARTIN, Paul, chiropraticien, Québec. 1
*MIVILLE-DESCHENES, J., courtier, Québec,
*OUELLET, Gérard, information, Québec,
*POIRIER, Suzanne, étudiante, Québec,
*ST-ARNAUD, Marcel, ingénieur, Québec,
*ST-ARNAUD, Mme Rolande, Québec.
TREMBLAY, Michel, professeur, Québec,
*VACHON, J.A., homme d'affaires, Québec.

6. Kamouraska

Nombre d'électeurs : 200
Nombre de voteurs : 146
Nombre de candidats : 27
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 8
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 45 ans

BERUBE, Damase, secrétaire, La Pocatière,
DANCAUSE, Réjean, étudiant, St-Pascal. 5
DIONNE, Jean-Paul, professeur, St-Pascal,
*DUVAL, J.-Amédée, officier, St-Pascal, 1
*GRENIER, Mme Léon, La Pocatière, 2
LEBEL, J.-A., comptable, St-André,
LEMIEUX, Roger, directeur, St-Pascal,
*LETOURNEAU, Marcel, agronome, La Pocatière,
LEVESQUE, Armand, agent journal, Ste-Hélène,
LEVESQUE, Raymond, cultivateur, Rivière-Ouelle.
LORD, Fernand, travailleur social, La Pocatière,
OUELLET, Ernest, maître de poste, St-Pascal,
PELLETIER, Arthur, agent, St-Pascal, 3
RAYMOND, M.-Rose, secrétaire, La Pocatière,
*RICHARD, Ronald, étudiant, St-Pascal, 4

*RIOUX, Charles, cultivateur, Ste-Anne,
*ROY, Roméo, notaire, La Pocatière,
*ROY, Mme Roméo, secrétaire, La Pocatière,
SOUCY, Mme Arthur, fermière, St-Pascal,
*THERIAULT, Emile, cultivateur, St-Pascal.

7. Lévis

Nombre d'électeurs : 211
Nombre de voteurs : 96
Nombre de candidats : 28
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 12
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 41 ans

*BISSONNETTE, Roméo, contremaître, Lauzon,
DEMERS, Esther, étudiante, St-Nicholas,
*DEMERS, Suzanne, infirmière, Lévis,
DUMONT, Paul, industriel, St-Romuald,
GAUMOND, Dollard, employé civil, Lauzon, 5
*GOSSELIN, Jacques, pipe filter, Lauzon,
*GUAY, Robert-E., électricien, Lévis,
GUAY, Yves, secrétaire-trésorier, Lauzon,
*HAMELIN, Raymond, ingénieur, Lévis,
*LACROIX, Hermelle, auxiliaire sociale, Charny,
LANGLOIS, Eugène, vendeur, Lauzon, 4
*LASNIER, Yves, étudiant, Lévis, 1
LEMIEUX, Denis, marchand, Lévis,
*LEMIEUX, Jacques, géographe, St-Romuald,
MAILLETTE, Renaud, directeur, St-Rédempteur,
*ROBITAILLE, Chs-Ed., journaliste, St-Romuald,
*ST-CYR, Michel, secrétaire, Lévis, 3
SAMSON, Ls-Robert, courtier, Lauzon,
*TREMBLAY, Pierre, étudiant, St-Romuald, 2
*TURCOTTE, Gérard, cultivateur, St-Rédempteur.

8. Limoilou

Nombre d'électeurs : 179
Nombre de voteurs : 87
Nombre de candidats : 44
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 15
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 45 ans

BERNIER, Claude, affaires, Québec, 4
*CIMON, Pierre-Claude, conseiller, Québec, 3
*DESCHESNES, Isidore, professeur, Québec,
DROLET, Fernand, comptable, Québec,
*DUPUIS, Pierre, médecin, Québec,
*DUPUIS, Renée, étudiante, Québec,
*GAGNE, Léo, directeur, Québec,
HAMEL, Mme Clément, Québec,
*HAWKINS, Raymond, fonctionnaire, Québec,
*HUDON, René, fonctionnaire, Québec,
*LAFOND, Paul-Henri, affaires, Québec,
LEBLANC, Arsène, fonctionnaire, Québec, 5
*PARENT, Rolland, conseiller, Québec,
*POIRIER, Charles, administrateur, Québec,
*ROBICHAUD, Médéric, industriel, Québec,
*SIMONEAU, Jean, étudiant, Québec,
*TREMBLAY, Angelo, fonctionnaire, Québec, 2
*TREMBLAY, Mme Angelo, infirmière, Québec, 1
*VEILLEUX, Roch, économiste, Québec,
VERREAULT, Gilles, ingénieur, Québec.

9. L'Islet

Nombre d'électeurs : 155
Nombre de voteurs : 70
Nombre de candidats : 16
Délégués et suppléants élus : 16
*Délégués présents aux Assises : 9
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 49 ans

BOURGAULT, Lysette, secrétaire, St-Jean-Port-Joli,
*CHOUINARD, Antonio, pharmacien, St-Jean-Port-Joli,
*CHOUINARD, Jean-Luc, marchand, Ste-Perpétue,
DESROSIERS, Jean-Léon, industriel, St-Aubert,
*FORTIN, Mme Napoléon, L'Islet-sur-Mer,
*FORTIN, Simon, cultivateur, St-Jean-Port-Joli,
*GAUDREAULT, Richard, étudiant, L'Islet,
*GOSSELIN, Lucien, conseiller, L'Islet-sur-Mer,
*GRANDMAISON, Jean, étudiant, L'Islet,
GUIMONT, Marcelin, secrétaire, L'Islet,
JOURNAULT, André, assureur-vie, L'Islet,
LECLERC, Lucien, industriel, L'Islet,
*LEMIEUX, Armand, maître de poste, L'Islet,
LIZOTTE. Claude, secrétaire, St-Jean-Port-Joli,
*MANSEAU, Gilbert, ingénieur, L'Islet,
VAILLANCOURT, Elisée, commis, St-Pamphile.

10. Lotbinière

Nombre d'électeurs : 193
Nombre de voteurs : 91
Nombre de candidats : 27
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 5
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 56 ans

BEDARD, Gilles, secrétaire, St-Antoine,
BEDARD, Marie-Reine, cuisinière, Ste-Croix,
*BELANGER, Frère Victor, principal, Ste-Croix,
BLAIS, Jean-Paul, étudiant, St-Louis,
BRETON, Maurice, cultivateur, Dosquet,
CHARLAND, Léon, funérailles, Deschaillons, 4
DESROCHERS, Roch, cultivateur, Ste-Croix,
*DROUIN, Mme Hermas, Ste-Agathe,
GAGNON, Anthyme, assurances, Fortierville, 5
LACHANCE, Alphédor, industriel, St-Edouard,
LAFLEUR, Marcel, secrétaire, Ste-Croix.
LANGLOIS, Lionel, conseiller, Ste-Croix,
LAVIGNE, André, étudiant, Joly,
LEMAY, Jean-Paul, fonctionnaire, St-Agapit, 2
*MARCHAND, Mme Irène, Deschaillons, 1
MONTMINY, Eugène, menuisier, St-Gilles,
*PARIS, Jean-Louis, coopérative, Parisville,
PERUSSE, Napoléon, cultivateur, St-Louis,
*PROULX, Frère François, Ste-Croix,
THERRIEN, André, président, St-Flavien, 3

11. Louis-Hébert

Nombre d'électeurs : 162
Nombre de voteurs : 67
Nombre de candidats : 47
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 16
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 36 ans

*BEDARD, Louis, représentant, Québec,
*BERTRAND, Guy, avocat, Sillery,
*BERUBE, Yves, ingénieur, Ste-Foy, 4
*BIRON, Jean-Paul, économiste, Québec,
*CARON, Georges, courtier en valeurs, Ste-Foy,
*CHAMPAGNE, Guy, travailleur social, Ste-Foy,
CLARET, Henri, fonctionnaire, Québec, 2
*DESLAURIERS, Roger, professeur, Ste-Foy,
*GAGNON, Lucien, représentant, Québec, 1
*LALIBERTE-RIOUX, Marie-Paule, Québec, 3
*LALLIER, Mme Emilienne, Québec,
LALLIER, Jean-François, étudiant, Québec,
LALONDE, Rémi, fonctionnaire, Ste-Foy,
*LANGLOIS, François, ingénieur, Québec, 5
*LAVALLEE, Paul-Henri, ingénieur, Québec,
*PAQUET, René, fonctionnaire, Ste-Foy,
PELLETIER, Gabriel, avocat, Sillery,
*SLATER, Eddy, professeur, Québec,
*TROTTIER, Claude, fonctionnaire, Québec,
*VEILLEUX, Paul, étudiant, Ste-Foy.

12. Montmagny

Nombre d'électeurs : 140
Nombre de voteurs : 88
Nombre de candidats : 25
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 7
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 42 ans

BEAUMONT, Gérard, gérant, St-Pierre,
*BERNATCHEZ, Laurent, évaluateur, Montmagny,
BLAIS, Raymond, cultivateur, Berthier en Bas,
BLOUIN, Mme Antonin, Berthier en Bas, 2
CARBONNEAU, Alyre, technicien en radio, St-Fabien. 3
CARON, Emmanuel, contremaître, Montmagny,
COLLIN, Claudette, secrétaire, Montmagny, 4
*COUTURE, J.-Paul, technicien, Montmagny, 1
DEMERS, J.-Marie, principal, Montmagny,
*DOLAN, Paul, notaire, Montmagny,
GAGNON, curé Arthur, St-Pierre du Sud,
HEBERT, Georges, gérant, Montmagny,
LABERGE, M.-Louise, Montmagny.
*LABERGE, Réal, journaliste, Montmagny,
LEBEL, Marc, étudiant, Montmagny,
MARQUIS, Gilles, gérant, Montmagny, 5
MERCIER, André, administrateur, Montmagny,
*PARE, Raymond, courtier, Montmagny,
*ROY, Léandre-J., consultant, Montmagny,
*VALLEE, Raoul-Henri, notaire, Montmagny.

13. Montmorency

Nombre d'électeurs : 206
Nombre de voteurs : 93
Nombre de candidats : 31
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 14
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 47 ans

BELANGER, Conrad, gérant, Beauport, 1
BOIVIN, Denys, dessinateur, Montmorency,
*CHABOT, P.-Eugène, courtier, Ile d'Orléans,
DAVIDSON, Jean-Guy, étudiant, Château-Richer,
*DORVAL, Paul, professeur, Giffard,
*FORTÉ, Père François, Ste-Anne-de-Beaupré,

*GARIEPY, Gérard, secrétaire, L'Ange-Gardien,
*GRAVEL, Marie-Anne, secrétaire, Château-Richer,
*JEAN, Henri, secrétaire, Ste-Anne-de-Beaupré,
LAVERDIERE, J.M., menuisier, Château-Richer, 5
*LEBLOND, Pierre, étudiant, Courville, 4
*LECLERC, Lise, étudiante, Beauport,
*LECLERC, Louis, huissier, Beauport, 3
*LEFEBVRE, Emmanuel, gérant, Boischâtel,
*LORTIE, Roland, comptable agréé, Beauport,
POULIOT, Ferdinand, St-Pierre, Ile d'Orléans. 2
*ROY, Albert, cultivateur, Château-Richer,
*VALLEE, L.-Noël, placements, Beauport,
*VEZINA, J.-Charles, gérant, Boischâtel,
VEZINA, Mme J.-Charles, Boischâtel.

14. Portneuf

Nombre d'électeurs : 280
Nombre de voteurs : 120
Nombre de candidats : 30
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 10
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 46 ans

ALAIN, Henri-Paul, comptable, Donnacona, 1
*BEDARD, Carmin, étudiant, Portneuf-Station, 2
CHOUINARD, Bruno, professeur, Pont-Rouge, 3
*DEVEAULT, Ls-Philippe, fonct., Lac-aux-Sables, 4
*DION, Jean, fonctionnaire, Deschambault,
*GINGRAS, Mme Eugène, corsetière, St-Raymond,
GINGRAS, Fernande, journaliste, St-Raymond,
*GINGRAS, Gilles, médecin, Pont-Rouge,
*HAMEL, Roger, homme d'affaires, St-Raymond, 5
JOHNSON, Chs-Henri, boucher, Deschambault,
LARUE, Henri, notaire, St-Raymond,
LESAGE, Ernest, employé, St-Raymond,
MARTIN, Armand, médecin, Donnacona,
*NAUD, Albert, notaire, St-Marc des Carrières,
PLAMONDON, Paul-Emile, garagiste, Cap-Santé,
*ROCHETTE, Alcide, fonctionnaire, St-Marc des Carrières,
TESSIER, Mariette, professeur, St-Casimir,
*VALLIERES, Mme J.-A., Donnacona,
*VAN NIEUWENHOVE, Omer, assureur, Neuville,
WELSH, Jimmy, affaires, St-Casimir.

15. Rivière-du-Loup

Nombre d'électeurs : 309
Nombre de voteurs : 182
Nombre de candidats : 26
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 4
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 56 ans

BERGER, Mme Pierre, secrétaire, Ste-Epiphane,
*BOUCHARD, J.-Elie, directeur, Trois-Pistoles,
BOUCHER, Jules, service social, Rivière-du-Loup,
CHABOT, André, vendeur, Rivière-du-Loup, 2
CHASSE, Georges, avocat, Rivière-du-Loup,
COTE, Charles, secrétaire, St-Cyprien,
*COTE, Sylvio, cultivateur, Cacouna,
DUBE, Albert, boucher, Rivière-Verte, 4
DUBE, Réal, Rivière-Verte, 3
DUVAL, Noël, cultivateur, St-Antonin, 5
GAGNON, Antoinette, trésorière, Rivière-du-Loup,
LACHANCE, V., directeur, Rivière-du-Loup,
LETOURNEAU, R., gérant, Trois-Pistoles,
PEARSON, G.H., gérant, Rivière-du-Loup,
PELLETIER, Léon, professeur, Rivière-du-Loup,
PROULX, Gérard, marchand, Rivière-du-Loup,
*RIOUX, Elisée, restaurateur, Trois-Pistoles, 1
*RIOUX, Jean-G., directeur, Rivière-du-Loup,
ROUSSEL, Léopold, fonctionnaire, Rivière-du-Loup.

16. Saint-Sauveur

Nombre d'électeurs : 209
Nombre de voteurs : 126
Nombre de candidats : 33
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 13
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 33 ans

BARIBEAU, Gilles, comptable, Les Saules,
*BELLEAU, Paul-E., comptable, Les Saules,
*CAREAU, Micheline, secrétaire, Québec,
*CAOUETTE, Rosaire, commis, Québec. 2
*CHABOT, Benoît, organisateur, Duberger,
*DUBOIS, André, laboratoire, Québec,
*DUBOIS, Isabelle, Québec, 5
*GIGNAC, Marc, directeur technique, Québec,
*HARVEY, Jacques, instituteur, Les Saules,
*HARVEY, Mme Solange, Les Saules,
HEBERT, Maurice, ass.-gérant, Québec,

*LeBLANC, Marielle, institutrice, Québec,
L'HEUREUX, Claire, secrétaire, Québec, 1
*PARADIS, J.-Louis, publiciste, Québec,
POULIN, André, menuisier, Québec, 4
ROY, Marie-Louis, échevin, Les Saules,
TREMBLAY, Louis-P., professeur, Les Saules,
*TURGEON, Isidore, entrepreneur, Québec, 3
VALLIERES, Edouard, négociant, Québec,
*WISEMAN, Dollard, contrôleur, Qué.,

D. — Zone 4

Dans les 14 comtés de cette région, 2188 associations ou institutions avaient droit de vote. 1198 électeurs se sont prévalus de leur droit de choisir les délégués, soit une moyenne de 85 voteurs par comté ou une proportion de 48,1% de tous les électeurs. 316 candidats avaient brigué les suffrages, soit une moyenne de 23 par comté.

104 des 210 délégués élus ont participé aux Assises, soit une proportion de 49,5%. Leur âge moyen s'élève à 43,1 ans.

1. Arthabaska

Nombre d'électeurs : 276
Nombre de voteurs : 146
Nombre de candidats : 26
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 10
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans.

*BASTIEN, François, gérant, Victoriaville, 1
BEAUDOIN, Normand, directeur, Daveluyville,
BOULAY, Claude, assurances, Victoriaville, 5
BRUNELLE, Paul, industriel, Victoriaville,
*CARRIER, Josaphat, agriculteur, Warwick,
*CROCHETIERE, René, avocat, Victoriaville,
DUFRESNE, Maurice, sacristain, Victoriaville, 2
*FARLEY, G., curé, St-Albert,
*GUILLEMETTE, André, professeur, Victoriaville,
LABBE, Jean-Marc, assurances, Victoriaville,
*LACHAPELLE, Raoul, commis, Victoriaville,
LAMBERT, Pierre, avoc., Victoriaville,
*LANDRY, Roger, aviculteur, St-Valère,
LAURENDEAU, Mme H., St-Norbert, 3
*LAURIN, Jean, rédacteur, Victoriaville,
MORISSETTE, Jacques, pharmacien, Victoriaville,
*PAGE, Raymond, cultivateur, Ste-Séraphine,
PINARD, Claude, avoc., Victoriaville, 4
VALLIERES, Alfred, gérant,
*VERVILLE-G., Suzanne, Victoriaville.

2. Brôme

Nombre d'électeurs : 52
Nombre de voteurs : 23
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 7
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 41 ans.

*BELANGER, Michel, ingénieur, Cowansville,
*BOULANGER, Robert, industriel, Sutton,
*BREULEUX, Pierre, fonct., Glen Sutton,
BROUILLETTE, Redmond, marchand, Knowlton,
CLAIR, Vincent-Ferrier, maire, St-Etienne,
*CLEROUX, Michel, directeur d'école, Sutton,
*CORBEIL, Arthur, rentier, Abercorn, 5
COURNOYER, Armand, restaurateur, Sutton, 2
*DANDENAULT, Jean-Maurice, marchand, Abercorn,
DESNOYERS, Germain, cultivateur, Sutton,
DORAIS, Philippe, épicier-boucher, Abercorn, 4
LANGLOIS, Yves, médecin, Knowlton,
PEPIN, Rolland, marchand de bois, Abercorn,
PICOTTE, Lionel, douanier, Mansonville,
POULIN, Gérard, marchand général, Abercorn,
PREMONT, Donald, douanier, Mansonville, 1
PREMONT, Louis, employé des postes, Sutton,
*SIEGFRIED, Jean-Claude, laitier, Sutton, 3
TETRAULT, Jean-Marie, notaire, Knowlton,
THIBAULT, Wilfrid-A., maire, Abercorn,

3. Compton

Nombre d'électeurs : 110
Nombre de voteurs : 45
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 4
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 60 ans.

BILODEAU, L., gérant, East Angus,
BLOUIN, Hervé, secrétaire, St-Isidore d'Auckland,
BLOUIN, Mme M.A., St-Isidore d'Auckland, 1
*BOUCHARD, Jean-B., courtier, East Angus,
*BOUCHARD, Mme J.B., East Angus,

CHAPDELAINE, André, chauffeur, Compton,
CHAPDELAINE, Mme Claire, Compton,
COUTURE, Rolland, cultivateur, Compton,
COUTURE, Mme R., Compton,
*GAGNON, René, journalier, Compton,
GILBERT, Fernand, maire, Scottown,
GILBERT, Mme F., Scottown, 2
*GOBEILLE, Estelle, infirmière, La Patrie,
MERCIER, Jean-Luc, directeur, Compton,
PREVOST, Victor, commerçant, Compton,
ROULEAU, Emile, maire, Bonneterre,
ROY, Maurice, président, Bonneterre, 3
THERRIEN, Ulric, rembourreur, Cookshire, 4
VEILLEUX, Léo, garagiste, Compton,
VEILLEUX, Mme Léo, Compton, 5

4. Dorchester

Nombre d'électeurs : 196
Nombre de voteurs : 89
Nombre de candidats : 20
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 5
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans.

AUDETTE, Armand, industriel, Ste-Rose,
BOULET, Henri, constructeur, St-Benjamin,
*FECTEAU, Gilles, assurances, St-Odilon,
GAGNON, Alfred, secrétaire, Ste-Marguerite,
GOULET, Joseph, cultivateur, St-Prosper,
LACASSE, Lionel, maire, Ste-Rose,
*LANGLOIS, François, étudiant, Ste-Claire,
LANGLOIS, Pauline-C., Ste-Claire,
LESSARD, L.-Philippe, courtier, Ste-Justine,
MARCEAU, Léonard, concierge, Ste-Malachie, 4
MATHIEU, Gérard, maître de poste, St-Benjamin, 1
MORISSETTE, Marcel, commissaire, Ste-Claire,
PATOINE, Benoit, professeur, Frampton,
QUIRION, Gérard, camionneur, Ste-Rose, 5
*RIOUX, Albert, agronome, Ste-Foy,
ROY, Jules, président, Ste-Marguerite,
*TURCOTTE, Adrien, vendeur, Lac Etchemin,
TURMEL, Gaétan, commis, Lac Etchemin, 2
VACHON, Gérard, contracteur, Frampton,
*VELLONI, Pietro, cultivateur, Ste-Germaine, 3

5. Drummond

Nombre d'électeurs : 247
Nombre de voteurs : 102
Nombre de candidats : 20
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 7
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 45 ans.

ALLARD, Georges, conseiller, Drummondville,
BEAUREGARD, Rolland, instituteur, Drummondville,
*BENOIT, Clément, professeur, Drummondville,
*BLANCHARD, R.O., avocat, St-Germain Granthan,
BOISSONNEAULT, Bruno, voyageur, Drummondville,
*COMEAU, Denis, conseiller, Drummondville,
CROTEAU, Benoit, épicier, Drummondville,
*DAIGNAULT, Blaise, commis, Drummondville,
DESILETS, Michel, caissier, Drummondville,
*FLEURANT, Julien, conseiller, Drummondville,
FOSSIER, Gilles, opérateur, Drummondville, 3
GAUTHIER, Gabriel, gérant, Wickham, 1
JUTRAS, Lucien, cultivateur, N.-D. du Bon Conseil,
*LEMAIRE, Edgar, contremaître, Drummondville,
MATHIEU, Michel, superviseur, Drummondville, 4
NIQUETTE, Gérard, président, St-Nicéphore,
PAQUETTE, Bernard, textile, South Durham, 2
*PRINCE, Joseph, percepteur, Drummondville,
ROBILLARD, Antoine, concierge, Drummondville, 5
VOYER, Rolland, entrepreneur, Drummondville,

6. Frontenac

Nombre d'électeurs : 165
Nombre de voteurs : 72
Nombre de candidats : 22
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 5
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 45 ans.

*AUBUT, J., médecin, Lac Mégantic,
BUREAU, Réal, instituteur, St-Evariste,
*CLOUTIER, J.-Emile, assureur, Lac Mégantic,
COUTURE, Renaud, courtier, Lambton,
COUTURE, Mme Renaud, Lambton, 4
*DESLANDES, André, courtier, Lac Mégantic,
*GARON, Marcel, médecin, Lac Mégantic,
JOBIN, Mme Pauline, La Guadeloupe, 1

JOBIN, Rolland-Paul, médecin, La Guadeloupe,
*La FONTAINE, B., dentiste, La Guadeloupe,
LAMONTAGNE, Raymond, secrétaire, St-Hilaire, 3
LEBLANC, Paul, maire, Lac Mégantic,
MAILLES, François, comptable, Lac Mégantic,
TARDIF, Yves, étudiant, St-Sébastien,
MORIN, G., instituteur, Lac Mégantic,
PARENT, Mme Noëlla, St-Samuel, 5
PARENT, Samuel, gérant, St-Samuel,
POULIN, Denis, gérant, Courcelles,
ROY, J.-Emery, maire-marchand, Lambton,
ST-PIERRE, Réginald, contremaître, Courcelles, 2

7. Mégantic

Nombre d'électeurs : 220
Nombre de voteurs : 128
Nombre de candidats : 23
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 12
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 35 ans.

ALLAIRE, Florent, professeur, Thetford,
*BERGERON, Aldéi, avocat, Thetford Mines,
*BERGERON, Charlotte, infirmière, Thetford,
BOULANGER, Mme Gilberte, Black Lake, 4
*CHRETIEN, J.-Guy, étudiant, Colleraine, 2
De BELLEFEUILLE, Marcel, commissaire, Thetford,
*GAGNE, Jacques, avocat, Plessisville,
*JACQUES, Léo, professeur, Thetford Mines,
JACQUES, Marius, propagandiste, Thetford,
LABBE, Pierre-Paul, mineur, Thetford Mines,
*LAGUEUX, Conrad, employé, Thetford Mines,
*LAROCHELLE, Geo.-E., publicitaire, Plessisville,
*LEBEL, Jean-Guy, coopérative, Thetford Mines,
LEMIEUX, Gaétan, journaliste, Thetford Mines, 3
LEMIEUX, Jocelyn, journaliste, Thetford Mines,
LEMIEUX, Mme Jocelyn, secrétaire, Thetford, 1
*MARCOUX, Georges-A., représentant, Thetford, 5
*SAMSON, J.-Marc, ferblantier, Thetford,
*TURCOTTE, Laval, agent, Thetford Mines,
*VILLENEUVE, Paul, instituteur, Thetford,

8. Nicolet

Nombre d'électeurs : 177
Nombre de voteurs : 81
Nombre de candidats : 41
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 12
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 40 ans.

BERNARD, Fernand, professeur, St-Léonard,
BLONDIN, Jacques, notaire, St-Grégoire,
BLONDIN, Micheline, infirmière St-Grégoire,
*BOUVET, Mme Léon, St-Grégoire,
*BROCHU, Cajétan, outilleur, Nicolet,
*CARIGNAN, Gilles, étudiant, Gentilly, 1
*CARON, Jacques, assurances, Nicolet,
COTE, Clément, menuisier, Nicolet, 2
*DESAULNIERS, Jean, étudiant, St-Wenceslas,
*DUGUAY, Lionel, fonctionnaire, Nicolet,
DUHAIME, Josaphat, laitier, Nicolet,
*DUVAL, Ovila, cultivateur, Nicolet,
*FLEURENT, René, cultivateur, Nicolet,
*GUEVIN, Henriette, institutrice, Nicolet,
*LAHAIE, Mme B., secrétaire, Nicolet,
*LAIR, Edouard, ingénieur, Nicolet,
LAMOTHE, Jean-Marie, professeur, Ste-Angèle, 3
PEPIN, Mance, ménagère, Gentilly,
*ROUX, Ls-Pierre, assurances, St-Pierre, 4
VINCENT, Hubert, fonctionnaire, St-Léonard, 5

9. Richmond

Nombre d'électeurs : 133
Nombre de voteurs : 63
Nombre de candidats : 18
Délégués et suppléants élus : 18
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 40 ans.

BEAUCHESNE, J.M., maire, Asbestos,
BELLEFLEUR, Denis, directeur, Asbestos,
*BLANCHETTE, Aurélien, courtier, Asbestos,
*COTE, Aimé-Jean, mineur, Asbestos,
*COTE, Josaphat, cultivateur, Danville,
*ELOI, Frère, bibliothécaire, Brompton,
*GOUIN, Gaston, professeur, Asbestos,
*LALIBERTE, Roger, ingénieur, Asbestos,
LAUZIER, Jean-Marc, dessinateur, Asbestos,
LAUZIER, Marguerite, Asbestos,
*LEVASSEUR, Claude, étudiant, Asbestos,
ROGER, A-Eugène, manufacturier, Brompton,
ROGER, Maurice, camionneur, Asbestos,

*ROY, Bernardin, professeur, Asbestos,
*ROY, Yvan, étudiant, Danville, 2
SIMARD, Léo, vendeur, Brompton, 1
*THEROUX, Claude, professeur, Asbestos,
*TREMBLAY, David, étudiant, Asbestos, 3

10 Shefford

Nombre d'électeurs : 227
Nombre de voteurs : 112
Nombre de candidats : 22
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 9
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 51 ans.

BEDARD, Charles, typographe, Granby,
*BOUCHARD, J.-A., optométriste, Granby,
BOUCHARD, Luc-R., chiropraticien, Granby,
*CAZEAULT, Gérard, assurances, Granby,
DESROCHERS, G., commissaire d'école, Granby,
DOMINGUE, Lucille, Granby,
*GAGNE, Roland, journaliste, Granby, 4
GIGUERE, Mlle Alice, caissière, Granby,
GIROUX, Rénald, vétérinaire, Granby, 3
*LAURIN, Arthur, marguillier, Granby,
LECLERC, Marc, industriel, Granby,
*LEMIEUX, Gérard, commis, Granby,
*MENARD, Bernard, marguillier, Granby,
MENARD, François, comptable, Granby, 1
PAYETTE, Henri, gérant, Granby,
*REID, Yoland, journalier, Granby, 5
RENAUD, J.A., Waterloo, 2
RUEL, Armand, journalier, Granby,
*RUEL, Mme Armand, Granby,
SEGUIN, Jean, enseignant, Granby.

11. Sherbrooke

Nombre d'électeurs : 315
Nombre de voteurs : 145
Nombre de candidats : 22
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 10
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 40 ans.

*BEAULIEU, Hertel, voyageur, Sherbrooke,
*BEAUPRE, Louis, travailleur, Sherbrooke,
*BILODEAU, J.-Roch, professeur, Sherbrooke,
BUREAU, Marcel, marchand, Sherbrooke,
CHOQUETTE, Michel, étudiant, Sherbrooke, 4
CHRETIEN, Claude, étudiant, Sherbrooke, 5
*COTE, Gérard, chauffeur, Sherbrooke,
*COTE, Yvon, professeur, Sherbrooke,
CROTEAU, Albert, assureur, Sherbrooke,
DESJARDINS, Roland, assureur, Sherbrooke,
*FOISY, Conrad, travailleur, Sherbrooke,
LAPORTE, Raymond, comptable, Sherbrooke,
*LEFEBVRE, Lise, comptable, Sherbrooke, 1
MARTIN, Raymond, industriel, Sherbrooke,
*MERCIER, Abbé Jean, professeur, Sherbrooke,
O'NEIL, Mme M., pigiste, Sherbrooke, 2
*PAQUET, Mme B., Sherbrooke,
*PILON, Michel, étudiant, Sherbrooke 3
ROBITAILLE, Mme F., Sherbrooke,
ROY, Guy, journaliste, Sherbrooke,

12. Stanstead

Nombre d'électeurs : 139
Nombre de voteurs : 56
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 5
Moyenne d'âge des délégués présents aux assises : 45 ans.

BELANGER, Siméon, gérant, Magog,
*BERGERON, Rév. Soeur, Simone, Magog,
CABANA, Roch, vendeur, Magog,
CHOQUETTE, J.A., secrétaire, Katevale,
D'ARCY, Jean-Claude, marchand, Coaticook,
DeBEAUPRE, Rév. Soeur Anne, Magog, 1
FORTIN, Mme Cécile, corsetière, Coaticook,
GAUTHIER, Ernest, cultivateur, Ste-Catherine,
GRENIER, Gilles, gérant, Magog,
*LACHAPELLE, Mme T., Coaticook, 5
*LACHAPELLE, Yvan, gérant, Coaticook,
*LANGLOIS, Jean-Louis, administrateur, Magog,
LANGLOIS, Mme L., Katevale, 3
NADEAU, Robert, hôtelier, North Hatley,
RANCOURT, Roland, professeur, Ste-Catherine, 2
RIVARD, Germain, arpenteur, Magog,
RODRIGUE, Arthur, entrepreneur, Stanstead,
RODRIGUE, Orelien, directeur, Magog, 4
*ROUSSEAU, Mme Y., ouvrière, Coaticook,
SURPRENANT, Mme A., institutrice, Magog,

13. Wolfe

Nombre d'électeurs : 125
Nombre de voteurs : 54
Nombre de candidats : 17

Délégués et suppléants élus : 17
*Délégués présents aux Assises : 4
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 53 ans.

*BOISVERT, Gabriel, contracteur, Stratford,
BOURRET, Patrice, manufacturier, Weedon,
BRETON, Jacques, étudiant, Weedon,
CARRIER, Léopold, commerçant, Garthby,
COTE, Joseph-R., contracteur, Disraëli, 2
DAIGLE, Marcel, cultivateur, St-Jacques,
*DENIS, Laurier, courtier, St-Gérard,
GAGNON, Paul-Emile, bijoutier, Disraëli,
GREGOIRE, Gilles, ouvrier, St-Gérard,
GUILLEMETTE, Gérard, gérant, Garthby,
*LACHANCE, Lauréat, courtier, Disraëli,
LEHOUE, Roger, industriel, Disraëli, 1
LEMIEUX, Raymond, notaire, Disraëli,
*LESSARD, Charles-Auguste, cultivateur, Disraëli,
MARCOUX, Validor, marchand, St-Gérard,
NOLET, Wilfrid, maire, Ham-Nord,
PARENT, Gérard, gérant, Stenson,

14. Yamaska

Nombre d'électeurs : 106
Nombre de voteurs : 82
Nombre de candidats : 22
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 3
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 46

BIBEAU, Gilles, nettoyeur, St-Zéphirin, 3
BIBEAU, Robert, contracteur, St-François,
BIRON, J.-Dollard, étudiant, La Baie du Febvre,
COTE, Mme Laurette-C., La Visitation, 4
COURCHESNE, Justin, cultivateur, La Visitation,
DANEAU, Lionel, courtier, Pierreville,
FAFARD, Marcel, industriel, St-Guillaume,
FRECHETTE, Lemire, notaire, La Baie du Febvre,
*GENDRON, Réal, sociologue, La Baie,
GRAVEL, Roger, cultivateur, St-Guillaume, 1
LAHAIE, Mme Armand, caissière, Baieville,
*LAHAIE, Luc, étudiant, Baieville
*LEMAY, Rosaire, principal d'école, Baieville,
LEMIRE, Romuald, cultivateur, Baieville,
LETENDRE, Roger, commerçant, Pierreville, 5
MAILLETTE, Jules, cultilvateur, St-Zéphirin, 2
RENAUD, M., inst., St-Frs. du Lac,
SCHOONER, Lucien, marchand, Pierreville,
TREMBLAY, Roger, secrétaire, Pierreville,
VANASSE, Lucien, gérant, St-Guillaume,

E. — Zone 5

Dans les 5 comtés de cette région, 1052 associations ou institutions avaient droit de vote. 513 électeurs se sont prévalus de leur droit de choisir les délégués, soit une moyenne de 102 voteurs par comté ou une proportion de 48,7% de tous les électeurs. 119 candidats avaient brigué les suffrages, soit une moyenne de 24 par comté.

63 des 75 délégués ont participé aux Assises, soit une proportion de 84%. Leur âge moyen s'élève à 40,3 ans.

1. Champlain

Nombre d'électeurs : 205
Nombre de voteurs : 126
Nombre de candidats : 26
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 14
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 46 ans.

*BARIBEAU, Mme André, secrétaire, Cap-de-la-Madeleine,
*BARON, Claude, ouvrier, Cap.-d.-l.-M.,
*BEAUCHESNE, Edouard, papetier, Cap-de-la-Madeleine,
BELLEMARE, Laurent, industriel, Cap-de-la-Madeleine,
*BERUBE, Jean-Paul, opérateur, Cap-de-la-Madeleine,
*BOISSONNAULT, Conrad, contremaître, Cap-de-la-Madeleine,
*BUIST, Richard, marguillier, C.-d.-l.-M.,
CHAREST, André, électricien, Cap-de-la-Madeleine, 3
DESILETS, Omer, directeur, Ste-Anne-de-la-Pérade,
*GOULET, Mme A., Ste-Anne-d.-l.-P.,
*GOULET, Gérard, maire, St-Séverin, 1
GRATTON, Omer, dir., Cap.-d.-l.-M.,
LAMBERT, Lionel, chef de division, Cap-de-la-Madeleine, 4
LAMY, Robert, étudiant, Cap-d.-l.-M.,
*LEMIRE, J.-Roger, ferblantier, Cap-de-la-Madeleine, 2
LOISELLE, Mme Clara, Cap-d.-l.-M.,
*PICHE, René, professeur, Cap-d.-l.-M.,
*RICHER, Jean-Pierre, ouvrier, La Pérade, 5
*THIBAULT, J.D., industriel, Ste-Anne-de-la-Pérade,
*VEILLET, Mme Jacques, Cap-de-la-Madeleine,

2. Laviolette

Nombre d'électeurs : 240
Nombre de voteurs : 119
Nombre de candidats : 25
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 12
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 41 ans.

BELAND, Joachim, cultivateur, Ste-Thècle,
BOISVERT, J.-Emery, directeur, Grand-Mère 1
*BORDELEAU, Mme Arthur, Lac à la Tortue,
BRONSARD, Daniel, étudiant, Grand-Mère,
CRETE, Réginald, professeur Grand-Mère,
*DANEAULT, Conrad, contremaître, Grand-Mère,
*DESCHENELS, Maurice, électricien, Grand-Mère,
*DOUCET, Gaston, instituteur, Grand-Mère,
*GERVAIS, Denis, cultivateur, Hérouxville,
*HOUDE, Martial, professeur, Grand-Mère,
*HOUDE, Mme Martial, secrétaire, Grand-Mère,
*LAMY, Jean-Paul, assurances, Grand-Mère,
LAVOIE, Victor, gérant, Grand-Mère, 2
*LORD, Henri-Jean, employé de poste, Grand-Mère,
*NORMANDIN, Fr., André, professeur, Grand-Mère,
*PELLETIER, Isidore, secrétaire, St-Georges,
PINARD, Paul,, technicien, Grand-Mère, 3
ROBITAILLE, Lucien, commis, Grand-Mère, 4
THIFAULT, Armand, secrétaire, Ste-Thècle, 5
*TREMBLAY, Alphonse, employé, St-Georges,

3. Maskinongé

Nombre d'électeurs : 97
Nombre de voteurs : 41
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 10
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 41 ans.

AUGER, Bernard, cultivateur,
BELLEMARE, Anatole, fonctionnaire, Louiseville, 3
*BRODEUR, Mme Réal, St-Paulin,
DUPUY, Yves, contremaître, Louiseville, 5
*FERRON, Fernand, cultivateur, St-Léon,
*FERRON, Mme Luce, St-Léon,
*FUGERE, Jean, aide social, Louiseville,
*FUGERE, Mme Lise, professeur, Louiseville,
*GIASSON, Conrad, directeur, Louiseville,
*LAFOND, Robert, marchand, St-Paulin,
*LAFOND, Mme Robert, St-Paulin,
*LAFRENIERE, Raphaël, courtier, Louiseville,
LESSARD, Marcellin-O., tailleur, Ste-Ursule,
LESSARD, Mme Marcellin-O., fonctionnaire, Ste-Ursule, 1
*LUPIEN, Guy, voyageur, Louiseville,
LUPIEN, Mme Guy, jardinière, Louiseville,
PAQUETTE, Denis, électricien, Louiseville,
PICHETTE, Joseph, cultivateur, St-Léon,
PICHETTE, Mme Joseph, St-Léon, 2
VADEBONCOEUR, J.-Rosaire, marchand, Ste-Ursule, 4

4. Saint-Maurice

Nombre d'électeurs : 228
Nombre de voteurs : 106
Nombre de candidats : 24
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 14
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 35 ans.

*BATAILLE, Pierre, chimiste, Shawinigan-Sud,
BELLEMARE, Frère Yvon, Pointe-du-Lac,
*BOISVERT, Jean-Paul, secrétaire, Pointe-du-Lac, 4
*BOURNIVAL, Maurice-L., cultivateur, St-Barnabé-Nord,
DESSUREAULT, Jean-Guy, technicien, Shawinigan,
*DUGRE, Jean, marin, Pointe-du-Lac,
*FRECHETTE, Guy, étudiant, Pointe-du-Lac,
FUGERE, Mme Alphonse, Shawinigan,
*GAUDET, Hubert, opérateur, Shawinigan-Sud, 3
GELINAS, Claude, avocat, Shawinigan,
*GELINAS, Rose, publiciste, Shawinigan,
GIRARD, Mme Carmen, Ste-Flore, 1
GIROUX, Georges, inspecteur, Shawinigan, 5
*HOUDE, Gérard, gérant, St-Boniface,
*LACOURSIERE, Jean-Paul, commis, St-Boniface,
*LEGARE, Jean-Jacques, détaillant, Pointe-du-Lac, 2
*MAILLETTE, Mlle Louise, étudiante, Shawinigan-Sud,
*ROBERT, Jean-Louis, ingénieur, Shawinigan-Sud,
*THERRIEN, Frère Conrad, gérant, Pointe-du-Lac,
*VERRETTE, René, étudiant, Shawinigan,

5. Trois-Rivières

Nombre d'électeurs : 282
Nombre de voteurs : 121
Nombre de candidats : 23

Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 13
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 39 ans

BELANGER, J.-Laurent, professeur, Trois-Rivières,
*BLANCHETTE, Conrad, vérificateur, Trois-Rivières,
*COSSETTE, Emilien, courtier, Trois-Rivières,
*DESBIENS, Carmelle, Tr-Rivières,
*DESLAURIERS, J.-Gaston, commis, Trois-Rivières,
*DION, Clermont, secrétaire, Trois-Rivières, 3
*DION, Jean-Luc, professeur, Trois-Rivières,
GAUTHIER, Paul-André, assureur, Trois-Rivières,
*GIGUERE, Jules, pharmacien, Trois-Rivières,
*HEROUX, Roger, comptable, Trois-Rivières,
HOULE, Henri-Noël, commis, Trois-Rivières, 4
*JULIEN, Pierre-André, économiste, Trois-Rivières,
*LANGLOIS, Paul, professeur, Trois-Rivières,
*LANDRY, Mme Thérèse-M., secrétaire, Trois-Rivières, 2
MARTIN, André, chiropraticien, Trois-Rivières,
*MEYERS, Georges, directeur, Trois-Rivières,
PROULX, Alphonse, gérant, Trois-Rivières,
*ROSS, Carol, enseignant, Trois-Rivières, 1
SAUVAGEAU, G.W., contrôleur, Trois-Rivières,
VALOIS, P.E., Trois-Rivières,

F. — Zone 6

Dans les 8 comtés de cette région, 1240 associations ou institutions avaient droit de vote. 668 électeurs se sont prévalus de leur droit de choisir les délégués, soit une moyenne de 83 voteurs par comté ou une proportion de 53,8% de tous les électeurs. 203 candidats avaient brigué les suffrages, soit une moyenne de 25 par comté.

78 des 120 délégués ont participé aux Assises, soit une proportion de 65%. Leur âge moyen s'élève à 37,1 ans.

1. Argenteuil

Nombre d'électeurs : 87
Nombre de voteurs : 53
Nombre de candidats : 22
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 5
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises: 41 ans.

ARNOLD, Gilbert-E., fermier, Grenville,
BARBEAU, Paul-Emile, président, Ayersville,
BELANGER, René, gérant, Lachute,
*BOUCHER, Gaston-J., ingénieur, Lachute,
CHAMPAGNE, Doris, ouvrier, Lachute,
CAUCHON, Léonce, gérant, Lachute, 2
CHARBONNEAU, Yves, secrétaire, Brownsburg, 5
DESROCHERS, Gaétan, contremaître, Lachute,
DESROSIERS, Louis-Georges, Brownsburgh,
DUMAS, Maurice, instituteur, Lachute,
*GIONET, Marcel-A., publicité, Lachute,
GRONDIN, Marcel, Lachute, 3
LAURIN, Jean, commis, Lachute,
LAVERDIERE, Guy, contremaître, Lachute, 4
LAVOIE, Guy, éditeur, Lachute,
LEGAULT, Conrad-M., administrateur scolaire, Lachute, 1
*SAUVE, André, médecin, Lachute,
*VAILLANCOURT, Guy, technicien, St-André-Est,
VALOIS, Francine, secrétaire, Lachute,
*VALOIS, Simon, notaire, Lachute,

2. Berthier

Nombre d'électeurs : 116
Nombre de voteurs : 69
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 10
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 49 ans.

BERGERON, Gérald, secrétaire, St-Cuthbert,
*BERGERON, Magloire, garagiste, St-Gabriel,
CHAPDELAINE, Isabelle, secrétaire, St-Charles, 5
DAUPHIN, Guy, cultivateur, St-Norbert, 1
*DUBEAU, Jules, industriel, St-Norbert,
DUBEAU, William, industriel, St-Norbert,
*GARCEAU, Jean, fabricant de beurre, Berthier,
*GENDRON, Jean, métallurgiste, Berthier,
*GRAVEL, André, vendeur, Lavaltrie,
LAFERRIERE, Luc, cultivateur, St-Viateur, 2
LAURENDEAU, Agathe, professeur, St-Barthélémy,
*LAURENDEAU, Jean-Guy, étudiant, St-Barthélémy,
LEPINE, Roméo, machiniste, St-Gabriel, 4
PAQUIN, Percy, agent de sécurité, Berthier,
*PRESCOTT, Alfred, agent de bien-être, St-Charles de Mandeville,
*PRESCOTT, Mme Alfred, St-Charles de Mandeville,

ST-JEAN, Marcelin, cultivateur, St-Charles,
*SARRAZIN, J.H., compt., St-Gabriel,
SICARD, Roger, ingénieur, St-Antoine,
*VALOIS, Isidore, cultivateur, St-Barthélémy, 3

3. Deux-Montagnes

Nombre d'électeurs : 102
Nombre de voteurs : 52
Nombre de candidats : 33
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 33 ans.

BEAUDET, Ginette, hôtesse, Deux-Montagnes
*BERTRAND, Mariette, institutrice, St-Eustache, 2
BRAULT, Gérard, administrateur, Deux-Montagnes,
*CAZA, Conrad, comptable, St-Eustache, 3
*COSSETTE, Benoit, conseiller, St-Eustache,
*COURCELLES, Pierre, professeur, St-Benoît,
*DESJARDINS, Georges, ingénieur, Pointe-Calumet,
*DORION, Maurice, courtier St-Eustache,
DUBEAU, Yvon, étudiant, St-Eustache, 4
*GIROUX, Jean, instituteur, St-Augustin,
*LABONTE, Louis, ingénieur, St-Eustache,
*LALANDE, Claude, technicien, St-Eustache,
*LALANDE, Philippe, comptable, St-Placide,
LALANDE, Raymonde, infirmière, St-Eustache,
LAVIGNE, Robert, technicien, Pointe-Calumet,
LETONDAL, Paul, médecin, Deux-Montagnes,
PAQUIN, Lise, institutrice, St-Joseph-du-Lac, 1
*RACINE, Jean-Luc, professeur, St-Eustache,
*THERIAULT, Gustave, notaire, Deux-Montagnes,
TREMBLAY, René, mécanicien, St-Eustache, 5

4. Joliette

Nombre d'électeurs : 211
Nombre de voteurs : 133
Nombre de candidats : 20
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 14
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 33 ans.

*ASSELIN, Mathias, cultivateur, N.-D.-de-Lourdes,
BEAUDOIN, J.-Guy, contrôleur, Joliette,
*BREAULT, Grégoire, étudiant, Rawdon,
*CORRIVEAU, Gilles, étudiant, Joliette, 2
*CORRIVEAU, J.-Paul, cultivateur, St-Thomas,
*FERLAND, Sylvio, chirurgien, Joliette,
*FORGET, Serge, instituteur, Joliette,
*FRECHETTE, Michel, étudiant, St-Barthélémy, 4
*GAUDET, Réal, professeur, Joliette
GAUVREAU, Roland, journaliste, Joliette,
*GENEREUX, Alain, étudiant, Joliette,
*GENEREUX, Mme Louise, professeur, Joliette,
HERON, Michel, étudiant, Joliette, 5
LAFRENIERE, Claude, commis, Notre-Dame-de-Lourdes, 1
*LASALLE, Roch, gérant des ventes, Crabtree,
*LAVALLEE, Roland, cultivateur, Joliette,
*MAILHOT, Clément, assureur-vie, Joliette,
MARTIN, Léo, gérant textile, Joliette,
MENARD, Marcel, gérant des ventes, Lac Vert,
*PIETTE, Onésime, professeur, Joliette, 3

5. Labelle

Nombre d'électeurs : 187
Nombre de voteurs : 131
Nombre de candidats : 38
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 9
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 34 ans

BILODEAU, André, secrétaire, La Conception, 5
BOILEAU, Micheline, secrétaire, L'Annonciation,
BOISVERT, Gilles, professeur, L'Annonciation, 3
BOUDREAULT, Florian, photographe, Mont-Laurier,
CARTIER, Francine, L'Annonciation,
*CREPEAU, M., notaire, Ferme-Neuve,
DUMONTIER, Pierre, gérant, L'Annonciation,
*DUVAL, Jean-Pierre, courtier, Ste-Véronique, 4
GODARD, Benoit, gérant, L'Annonciation,
*LAFONTAINE, Armand, directeur, Mont-Laurier,
*LALANDE, Gérard, comptable, L'Annonciation,
*LETOURNEAU, Gilles, marchand, Mont-Laurier,
*MEILLEUR, Raymond, barbier, L'Ascension,
MONETTE, Réal, instituteur, Ferme-Neuve,
PELLETIER, Roland, épicier, L'Annonciation, 2
*POULIN, J-Paul, gérant, Mt-Laurier,
*ROBIDOUX, Gilles, marchand, L'Annonciation,
*ROY, Guy, avocat, Mont-Laurier,

STE-MARIE, Carmen, institutrice, L'Annonciation,
*SARRAZIN, Christian, étudiant, Ferme-Neuve, 1

6. L'Assomption

Nombre d'électeurs : 108
Nombre de voteurs : 48
Nombre de candidats : 16
Délégués et suppléants élus : 16
*Délégués présents aux Assises : 13
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 37 ans.

*BOISVERT, Jean-Jacques, constable, Repentigny,
*CODERRE, Marcel, professeur, Repentigny,
*GAGNON, Jacques, principal, Repentigny,
*GAGNON, Robert, ingénieur, Repentigny,
*GAUTHIER, Charles-A., technicien, Repentigny,
GRENIER, Marcel, opérateur, Charlemagne,
GRENON, Marc, professeur, St-Joachim-des-Plaines,
*GUERARD, Paul-E., vérificateur, St-Paul l'Ermite,
*GUERARD, Mme Paul-E., St-Paul l'Ermite,
OUELLETTE, André, instituteur, Mascouche,
*PICARD, Marcel, vétérinaire, L'Epiphanie,
*ROCQUES, Georges, chimiste, Repentigny, 1
SAVOIE, Réal, professeur, Repentigny,
*THOUIN, Henri-Paul, entrepreneur, Repentigny,
*THOUIN, Jeannine, Repentigny,
*THOUIN, Simon, électricien, Repentigny.

7. Montcalm

Nombre d'électeurs : 84
Nombre de voteurs : 42
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 4
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 45 ans.

BEAUDRY, Georges, notaire, St-Jacques,
BEAUSEJOUR, Marcel, gérant, St-Jacques, 1
*DUPUIS, Armand, voyageur, St-Jacques,
DUPUIS, Raynald, maire, St-Jacques,
FORET, Anatole, cultivateur, St-Jacques,
GAUVREAU, Rosaire, chauffeur, Rawdon, 2
GREGOIRE, Rolland, gérant, Rawdon,
LACHAPELLE, Louis, directeur, St-Jacques,
*LAFORTUNE, Marcel, médecin, St-Jacques,
LANE, Maurice, gérant général, Rawdon,
*LEPINE, Claude, gérant, St-Jacques, 4
LEVEILLE, Julien, synd., St-Donat.
MARCHAND, Réal, cultivateur, Rawdon, 3
MASSICOTTE, Jean, pharmacien, St-Jacques,
*MIGUE, Laurier, marchand, St-Jacques,
MORIN, Théodore, maire, St-Alexis,
PERREAULT, Vital, mesureur, Rawdon,
PRUD'HOMME, André, marchand, St-Esprit, 5
VARIN, Gilles, assureur-vie, St-Jacques,
WOLFE, Ghislaine, étudiante, St-Jacques,

8. Terrebonne

Nombre d'électeurs : 345
Nombre de voteurs : 140
Nombre de candidats : 32
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 12
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 34 ans.

*ALARY, Hervé, directeur, St-Jérôme,
*BLANCHARD, Mlle Gertrude, infirmière, St-Jérôme,
BOISVERT, Aurélien, vicaire, St-Jérôme,
*BOUCHER, René, étudiant, Ste-Thérèse,
BRAUN, Jacques, technicien, St-Antoine,
*CHAPUT-ROLLAND, Mme Solange, Lac Marois,
*DESROCHES, François, professeur, Lorraine,
*DURANLEAU, Jacques, chiropraticien, St-Jérôme, 1
HAMELIN, Pierre, professeur, Terrebonne, 3
HAREL, Mlle Louise, étudiante, Ste-Thérèse,
*JODOIN, Roderick, médecin, St-Jérôme,
*LABELLE, Claude, percepteur, Ste-Thérèse, 5
*LANDRY, Jean-Guy, dentiste, Ste-Thérèse,
*MILLETTE, Marc, conseiller en orientation, St-Jovite,
PAQUETTE, Claude, avocat, Terrebonne,
PARENT, Bernard, gérant, St-Jérôme,
*POTVIN, Mme Renée-L., St-Jérôme, 2
PROULX, Joseph, financier, St-Jérôme,
*ROY-COUTURE, Louise, diététiste, Ste-Thérèse,
SARRAZIN, Edouard, président, St-Jérôme, 4

G. – Zone 7

Dans les 15 comtés de cette région, 2320 associations ou institutions avaient droit de vote. 1132 électeurs se sont prévalus de leur droit de choisir les délégués, soit une moyenne de 75 voteurs par comté ou une proportion de 48,7% de tous les électeurs. 336 candidats avaient brigué les suffrages, soit une moyenne de 23 par comté.

156 des 225 délégués ont participé aux Assises, soit une proportion de 69,3%. Leur âge moyen s'élève à 43,2 ans.

1. Bagot

Nombre d'électeurs : 125
Nombre de voteurs : 71
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 8
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 48 ans

*BEAUDRY, Willie, sec., St-Hugues,
BERNARD, Laurent, garagiste, Upton,
*BOISVERT, Henri, maire, Acton Vale,
*BOURGEOIS, Louis-Philippe, chef de train, Ste-Rosalie,
DESLANDES, Geo.-A., notaire, Acton Vale,
DESAUTELS, Mme Geo., Ste-Rosalie,
*DUPUIS, Lionel, Acton Vale, 5
FLUET, Georges, rentier, Ste-Hélène, 1
*FREGEAU, Georges, maire, Ste-Rosalie,
GIRARD, Jean, Ste-Rosalie,
GOSSELIN, Jacques, boulanger, St-Liboire,
GOSSELIN, Yvon, St-Liboire,
*ISABELLE, Raymond, comptable, Acton Vale,
LAPLANTE, Charles, commerçant, St-Simon,
LANOIE, Roger, aviculteur, Upton, 2
*LEMAY, Lucien, gérant, Acton Vale,
LOISELLE, Roger, assureur, St-Dominique,
MICLETTE, Gabriel, cultivateur, St-Théodore,
OUIMET, Robert, pharmacien, Acton Vale, 4
*PELCHAT, François-X., contracteur, Acton Vale, 3

2. Beauharnois

Nombre d'électeurs : 242
Nombre de voteurs : 115
Nombre de candidats : 31
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 41 ans

*AUDETTE, J.-Pierre, notaire, Valleyfield,
*BEAUREGARD, J.-Marie, étudiant, Valleyfield,
BELANGER, Gaston, surintendant, Valleyfield,
*BRUNET, Hervé, contremaître, Salaberry,
CARRY, Benjamin, professeur, Valleyfield,
*CAZELAIS, Léo, courtier, St-Etienne,
DAOUST, Donatien, cultivateur, St-Etienne,
*DUBOIS, Mme Lise, conseillère, Valleyfield,
DUBIEN, Mlle Andrée, secrétaire, Valleyfield, 5
*LEFRANÇOIS, Frère Léo, directeur, Valleyfield,
LEMAY, Gaétan, ingénieur, Valleyfield, 2
*LEVESQUE, J.-Paul, conseiller, Beauharnois,
*MELOCHE, André, journaliste, Valleyfield,
MINER, William, arboriste, Valleyfield, 3
MIRON, Armand, courtier, Valleyfield,
MONTPETIT, Marcel, assureur, St-Etienne, 1
*PAIEMENT, Florian, maire, St-Timothée,
*PELADEAU, Gérard, commissaire, St-Timothée,
*PROULX, Mlle Jeannette, marchande, Salaberry,
ST-AUBIN, J.-Guy, vendeur, Valleyfield, 4

3. Chambly

Nombre d'électeurs : 187
Nombre de voteurs : 76
Nombre de candidats : 22
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 13
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 36 ans

*ANGERS, Mme Gisèle, secrétaire, St-Lambert,
*BARRETTE, J.J., ingénieur, Longueuil,
BOLDUC, S., ingénieur, Boucherville,
*BRASSARD, Herman, éducateur, Chambly,
*BRULE, Jean, avocat, Boucherville,
*CLEMENT, Béatrice, écrivain, Boucherville,
*DANSEREAU, Francine, Longueuil,
DESFORGES, Thérèse, secrétaire, Longueuil,
*DUVAL, Robert, représentant, Boucherville,
GRAVEL, J.-Hubert, étudiant, St-Lambert, 4
LABERGE, Gérald, assurances, Longueuil,
LACROIX, Robert, électricien, Longueuil, 2
*LAMY, Jean-Paul, gérant, Longueuil,
LANOUETTE, Marcel, assureur-vie, Longueuil, 3

*LASNIER, Jacques, gérant, Longueuil, 5
*LEGAULT, André, étudiant, Longueuil,
*ROY, Gilles, publiciste, Ville Lemoyne,
*ROY, Jean-Charles, représentant, Longueuil,
VALLERAND, Claude, représentant, Longueuil,
*VIGER, Jocelyne, étudiante, Longueuil, 1

4. Châteauguay

Nombre d'électeurs : 199
Nombre de voteurs : 117
Nombre de candidats : 23
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 16
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 46 ans

*BEAULIEU, Laurent, directeur, St-Chrysostome,
*BLAIS, Jean-Louis, marchand, St-Chrysostome,
*BOILEAU, Roger, comptable, Ste-Martine, 4
*DAOUST, Gérard, commerçant, Ste-Philomène,
*LABERGE, Florent, entrepreneur, Ste-Martine,
*LAFFITE, Guy, maraîcher, Ste-Clothilde,
*LAPOINTE, Guy, instituteur, Ste-Philomène, 5
MARCHAND, Jean-Claude, relations, Châteauguay, 1
*PAQUIN, Donat, technicien, Howick,
*PAQUIN, François, boulanger, St-Chrysostome,
PERRIER, Alain, bibliothécaire, Ste-Martine,
*PERRIER, Mme Angèle, bibliothécaire, Ste-Martine,
*PRIMEAU, Mme Nestor, immeubles, Ste-Martine,
PRIMEAU, Mme Réal, Châteauguay,
*PROVENCHER, Gérard, professeur, Châteauguay,
*ROUSSE, Louise, secrétaire, Ste-Clothilde,
ST-HILAIRE, Gaston, professeur, Châteauguay, 3
*TOUCHETTE, Jean-Marie, marchand, Howick,
*TRUDEAU, Maurice, avocat, Châteauguay, 2
*VALLEE, Gérald, principal, Ste-Martine.

5. Huntingdon

Nombre d'électeurs : 40
Nombre de voteurs : 18
Nombre de candidats : 22
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 2
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises :

BARRETTE, Marc-A., boucher, St-Antoine-Abbé,
*CAZA, Alcide-H., cultivateur, St-Anicet,
*CAZA, Mme Alcide, fermière, St-Anicet,
FRAPPIER, Guy, menuisier, Franklin,
FRAPPIER, Jean-P., pomiculteur, Franklin, 1
FRAPPIER, Mme M., Franklin,
LABERGE, Viateur, comptable, St-Antoine,
LUSSIER, Guy, commerçant, St-Antoine-Abbé,
LUSSIER, Mme G., St-Antoine-Abbé, 3
PINSONNAULT, G., cultivateur, Ste-Barbe,
PINSONNAULT, Mme G., St-Anicet,
QUENNEVILLE, Gilles, cultivateur, St-Anicet,
QUENNEVILLE, Mme J., St-Anicet, 4
TESSIER, Ozza, pomiculteur, St-Antoine-Abbé,
THIBODEAU, R., commerçant, Franklin,
TREMBLAY, Dollard, gérant, Ste-Barbe,
TREPANIER, Claude, garagiste, St-Anicet,
VALLEE, Gilles, cultivateur, Ste-Barbe, 2
VALLEE, Mme Gilles, Ste-Barbe, 5

6. Iberville

Nombre d'électeurs : 104
Nombre de voteurs : 52
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 41 ans.

AUDETTE, Mme Lionel, Ste-Brigide,
BARRIERE, J.-Aldée, rentier, Iberville, 1
*BELLAVANCE, Guy, vendeur, Iberville,
*BISAILLON, J.-Marie, outilleur, St-Athanase,
*BOURASSA, Conrad, soudeur, Iberville,
CHOUINARD, Marcel, voyageur, Iberville,
*COUPAL, Fernand, administrateur, Henryville, 5
FORGET, Rolande, secrétaire, Iberville,
*FOURNIER, Rodolphe, notaire, Iberville,
*JACOB, Lionel, secrétaire, Iberville,
JETTE, P.-Emile, cultivateur, Sabrevois,
LECAVALIER, Fernand, contremaître, Iberville, 4
LUSSIER, Gilles, acheteur, Iberville, 3
MEUNIER, Robert, fonctionnaire, Iberville,
*PAPINEAU, Maurice, employé, Iberville,
*PROULX, Michel, étudiant, Iberville, 2
*ST-JEAN, Oscar, maire, Henryville,
*SANSFAÇON, Lucie, institutrice, Iberville,
*TREMBLAY, Jacques, industriel, Iberville,
TRINQUE, Gilles, professeur, Ste-Brigitte.

7. Missisquoi

Nombre d'électeurs : 130
Nombre de voteurs : 55
Nombre de candidats : 25
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 9
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 49 ans

BERUBE, Servule, ouvrier, Notre-Dame,
CHOINIERE, Paul, menuisier, St-Ignace,
*CLOUTIER, Euclide, ouvrier, Bedford,
CUSSON, Adhémar, commerçant, Bedford, 1
*CUSSON, Lionel, directeur, Bedford,
DESROSIERS, Gilles, assureur, Farnham, 3
DUPUIS, Jean-Louis, marchand, Notre-Dame,
FORTIER, André, avocat, Cowansville,
*GAGNON, Jean-Marie, cultivateur, Pike River,
GENDRON, Guy, barbier, Farnham, 4
GUAY, Roger, cultivateur, Clarenceville,
LANDRY, Y.R., ouvrier, Cowansville, 2
*LEVESQUE, François, avocat, Bedford,
MENARD, Roger, journalier, St-Armand,
*PARE, Emile, président, Clarenceville,
*PARE, Mme Gilbert, immeubles, Clarenceville,
PERREAULT, Clermont, expert rech., Cowansville, 5
*PETTIGREW, Mme Alice, Frelighsburg,
*PETTIGREW, Philippe, ingénieur, Frelighsburg,
*RICHARD, Benoît, professeur, St-Armand.

8. Napierville-Laprairie

Nombre d'électeurs : 140
Nombre de voteurs : 63
Nombre de candidats : 24
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 53 ans

*BOISVERT, Joseph-Arthur, inst., Laprairie,
*BOUDRIAS, Paul, jardinier, Sherrington,
*BOURDON, P.E., vendeur, St-Rémi, 3
BOYER, Rémi, inspecteur, St-Isidore,
BOYER, Mme Rémi, St-Isidore,
*DUBUC, René, cultivateur, St-Isidore,
*DUPONT, Yves, notaire, Napierville,
*HEBERT, Mme Suzanne, Candiac, 5
*HEBERT, Wilfrid, agronome, Candiac,
LACAILLE, Gustave, assurances, St-Rémi,
LANCTOT, André, industriel, St-Isidore,
LANCTOT, Mme André, St-Isidore, 4
*LESSARD, Henri, marchand, St-Rémi,
LETOURNEAU, Anatole, marchand, St-Rémi,
MONTCHAMP, Gérard, loisirs, St-Michel,
ROBIDOUX,, Mme Jean, St-Constant, 1
ROBIDOUX, Mme Jeanne-V., inst., St-Isidore,
*ROCHETTE, R.F.J., Ernest, Laprairie,
*YELLE, Mme Florida, infirmière, St-Rémi, 2
*YELLE, Paul, président, St-Rémi.

9. Richelieu

Nombre d'électeurs : 193
Nombre de voteurs : 96
Nombre de candidats : 20
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 15
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 40 ans

*BELLEMARE, J.Y., professeur, Tracy,
*BOUCHER, Raymond, vérificateur, Tracy,
*BOUSQUET, Omer, aumônier, Sorel,
DESCOTEAUX, Robert, gérant, Tracy,
*FARLEY, Vincent-P., échevin, Tracy,
*GAUTHIER, Charles, surveillant, Tracy, 1
*GIRARD, Mme Y., Tracy,
*GOUDREAULT, Roland, directeur, Sorel,
*HAMEL, Jacques, professeur, Sorel,
LAFOREST, Bertrand, étudiant, Tracy,
*LANDREVILLE, Jean-Yves, contremaître, Tracy,
*LAPLUME, Henri, curé, Tracy,
LETOURNEAU, Roger, Tracy, 5
*LEVAS, Mme Roger, Tracy, 2
MICHAUD, Jean-Paul, contremaître, Tracy, 3
*MOREAU, Adrien, chef de police, Tracy,
*PARENTEAU, Mme R., Sorel,
PAUL, Gérard, assureur-vie, Tracy,
*PICARD, Roger, chef syndicaliste, Tracy, 4
*ROBILLARD, Jules, assureur-vie, Tracy.

10. Rouville

Nombre d'électeurs : 128
Nombre de voteurs : 80
Nombre de candidats : 23
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 41 ans

*ARES, Mme Flore, St-Césaire,
*ARES, Paul-Abel, cultivateur, St-Césaire,
*BEAUSEJOUR, Frère Jacques, St-Césaire,
*BENOIT, Richard, professeur, Marieville,
CHARTRAND, Michel, imprimeur, Richelieu, 5
*DAVIGNON, Marcel, puisatier, Marieville, 4

*DENICOURT, Gilbert, notaire, St-Césaire,
*FORTIN, Jean-Guy, professeur, St-Hilaire,
GAUDREAU, André, assurances, Richelieu,
*GRAVEL, Romuald, surintendant, Rouville,
JODOIN, Bernardin, cultivateur, Marieville,
LAMBERT, Anthème, assurances, St-Jean-Baptiste,
*LARIVIERE, R.-Alfred, cultivateur, Chambly,
MONAST, Claude, funérailles, Marieville, 1
OSTIGUY, Germain, industriel, St-Césaire,
OSTIGUY, Paul, professeur, Richelieu,
*PILON, Ubald, agronome, Rouville,
POULIN, René, machiniste, Marieville, 2
RONDEAU, Gaston, avocat, Marieville,
*VALTON, Pierre, agriculteur, St-Mathias, 3

11. Saint-Hyacinthe

Nombre d'électeurs : 267
Nombre de voteurs : 114
Nombre de candidats : 23
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 12
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 35 ans

*BILODEAU, Robert, directeur, Douville,
CORNEILLIER, Fernand, directeur, St-Hyacinthe,
DAVIGNON, Michel, préposé, La Providence,
*FAFARD, Jules, vendeur, St-Hyacinthe, 2
*FILION, Roland, vétérinaire, La Providence,
GARON, Olivier, professeur, St-Hyacinthe,
GAUVIN, J.-Guy, dessinateur, St-Hyacinthe, 5
*LAPALME, Fernand, inspecteur, St-Joseph,
*LEBLANC, Maurice, étudiant, St-Barnabé,
LEMIEUX, Mme Fernand, St-Hyacinthe,
*LEVEILLE, A.-Côme, marchand, St-Hyacinthe,
LUSSIER, Charles-Léon, professeur, St-Hyacinthe,
*MALO, Rosaire, tech.-agricole, Douville,
MEUNIER, Jacques, directeur, La Providence,
*MONGEAU, Roger, étudiant, St-Hyacinthe, 3
*MONTCALM, Réal, organisateur, La Providence,
PARADIS, J.-Richard, inspecteur, La Providence, 1
*PROULX, Denis, assureur, St-Hyacinthe,
*TURCOTTE, Françoise, employée, Douville,
*TURCOTTE, Jacques, étudiant, Douville, 4

12. Saint-Jean

Nombre d'électeurs : 183
Nombre de voteurs : 96
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 17
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 47 ans

BERNARD, Firmin, ingénieur, St-Jean,
BLAIS, Fernand, directeur d'études, St-Jean,
*DESLANDES, Roger, télégraphiste, St-Jean,
*DESLANDES, Mme Roger, St-Jean,
*FOURNIER, René, vendeur, St-Jean, 1
*GRANGER, Jacques, comptable, St-Jean,
*HEBERT, Geo.-A., comptable, St-Jean,
*JENNEAU, Roma, douanier, Lacolle, 4
*LAMOUREUX, Noëlla, comptable, St-Jean, 5
*LAPOINTE, Roméo, inspecteur, St-Jean,
*LAROCHELLE, André, contremaître, St-Jean,
*LEBLANC-LESSARD, Mme Robert, St-Jean,
*LEVESQUE, Mme J.-Noël, St-Jean, 2
*MONIERE, Hélène, couturière, St-Jean,
*PAQUETTE, Gilles, comptable agréé, St-Jean,
RANCOURT, Jacques, avocat, St-Jean, 3
*RAYMOND, René, étudiant, Iberville,
*ST-ARNAUD, J.-R., agronome, St-Jean,
*SIGNORI, Gustave, instituteur retraité, St-Jean,
*SIGNORI, Mme G., St-Jean.

13. Taillon

Nombre d'électeurs : 91
Nombre de voteurs : 49
Nombre de candidats : 19
Délégués et suppléants élus : 19
*Délégués présents aux Assises : 5
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 49 ans

*BERNARD, Julien, facteur, Jacques-Cartier,
BOMBARDIER, N., peintre, St-Hubert, 2
CAPPUCELLI, Jean, gérant, Jacques-Cartier,
*DALLAIRE, Lionel, gérant, Jacques-Cartier, 3
DESOURDY, Raymond, industriel, Laflèche,
DUMOULIN, Mme M., St-Hubert, 1
*FOREST, Evariste, industriel, Jacques-Cartier,
GRAVEL, Michel, représentant, Jacques-Cartier,
HAMILTON, Napoléon, président, Jacques-Cartier,

*LABRECQUE, Chas.-F., ingénieur, Jacques-Cartier,
LAMARRE, Michel, avocat, Jacques-Cartier,
LORD, Jean, secrétaire, Jacques-Cartier,
*LUCQUES, Jacques, professeur, Jacques-Cartier
MARTIN, N., gérant, St-Hubert,
MOULIN, J.-E., retraité, Laflèche, 4
PARADIS, France, commis, Jacques-Cartier,
PERRON, Fernand, surintendant, Jacques-Cartier,
PHILLIP, Gérard, maire, Laflèche,
THERRIEN, Roland, maire, Jacques-Cartier.

14. Vaudreuil-Soulanges

Nombre d'électeurs : 146
Nombre de voteurs : 71
Nombre de candidats : 25
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 9
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans

*BEAULNE, Jean-Guy, électronicien, St-Lazare,
*BELLEMARE, Denise, Vaudreuil,
*BESNER, Arthur, industriel, Vaudreuil,
*BOUTHILLIER, Donat, Vaudreuil,
*BRIERE, Marc, avocat, Dorion,
*BROCHU, Germain, étudiant, Dorion,
*BROCHU, Télesphore, marchand, Dorion, 2
CASTONGUAY, Yvon, chef de bureau, La Baie,
*CUILLERIER, Jean-F., médecin, Dorion,
DAOUST, Gilles, cultivateur, Vaudreuil,
GENDRON, Oscar, directeur médical, Rigaud,
JULIEN, Pierre, journaliste, Dorion,
*LAVALLEE, Yvon, directeur, Dorion, 1
LEFEBVRE, Georges, administrateur, Vaudreuil,
MORIN, R.P. Armand-J., Rigaud,
RICHARD, Marcel, restaurateur, Coteau Landing, 4
ROZON, Lazare, cultivateur, Petite-Côte, 3
SARRAZIN, Emile, fourrurier, Dorion,
SAUVAGE, J.J., représentant, Vaudreuil-sur-le-Lac,
VINCENT, Adrien, journalier, Rang de la Côte Double, 5

15. Verchères

Nombre d'électeurs : 145
Nombre de voteurs : 59
Nombre de candidats : 16
Délégués et suppléants élus : 16
*Délégués présents aux Assises : 9
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 41 ans

BOURBONNIERE, M., constructeur, St-Bruno,
CHOQUETTE, J.-Paul, professeur, Chambly,
*CLAVET, Marcel, ouvrier, Beloeil,
*COULOMBE, J.L., phytopathologiste, Beloeil,
*COUSINEAU, Jean-L., courtier, Beloeil,
DALLAIRE, Gérard, comptable, St-Bruno,
*DESILETS, Marcel, économiste, Beloeil,
*DUGUAY, Gérald, directeur, St-Bruno,
*FONTAINE, Mme Renée, télévision, St-Bruno,
GAMACHE, Raoul, facteur, St-Amable,
GAULIN, Noël, professeur, Québec 1
*HOUDE, Jean-Guy, comptable agréé, St-Bruno,
*LEMOINE, Richard, ingénieur, Beloeil,
PAQUETTE, Marcel, avocat, St-Bruno,
*PREVOST, Robert, professeur, Beloeil,
RAMBO, Gilbert, gérant, Beloeil.

H. — Zone 8

Dans les 4 comtés de cette région, 401 associations ou institutions avaient droit de vote. 187 électeurs se sont prévalus de leur droit de choisir les délégués, soit une moyenne de 47 voteurs par comté ou une proportion de 46.6% de tous les électeurs. 87 candidats avaient brigué les suffrages, soit une moyenne de 22 par comté.

41 des 60 délégués ont participé aux Assises, soit une proportion de 68%. Leur âge moyen s'élève à 42,7 ans.

1. Gatineau

Nombre d'électeurs : 140
Nombre de voteurs : 58
Nombre de candidats : 27
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 12
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 46 ans.

ALIE, Guy, mécanicien, Maniwaki,
*AUMOND, Maurice, étudiant, Maniwaki,
*BRUNET, Fernand, administrateur, Aylmer, 1
*GAUTHIER, Gérald, technicien, Blue Sea,
*HOULE, Jacqueline, Lucerne,
KELLY, Harold, secrétaire, Gracefield,
LAFRENIERE, Edgar, marchand, Messines,
*LAFRENIERE, J.A., gérant, Gracefield,
*LAMONT, Albert, rentier, Lucerne, 5
*LAURIN, Gaston, entrepreneur, Hull 2

LAVOIE, Denis, machiniste, Maniwaki 3
*LEGAULT, Gaétan, avocat, Hull,
*LEMOINE, Sabin, directeur, Hull,
MATHIEU, François, professeur, Maniwaki,
NOLAN, Roger, journaliste, Maniwaki,
*POTVIN, Augustin, fonctionnaire, Hull,
ROCHELEAU, Denis, pharmacien, Hull, 4
ST-GEORGES, Antonio, professeur, Maniwaki,
*SAURIOL, Roger, bactériologiste, Lucerne,
*THEBERGE, Jean-Claude, conseiller, Hull,

2. Hull

Nombre d'électeurs : 84
Nombre de voteurs : 34
Nombre de candidats : 22
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 15
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 42 ans.

*BENOIT, Henri, éditeur, Hull,
*GAGNE, Raymond, linguiste, Hull,
*GOSSELIN, Frère Daniel, Hull,
HOULE, Emilien, agronome, Hull, 3
*LANDRY, Pierre-A., ingénieur, Hull,
*LAPLAINE, Jean, chimiste, Hull,
*LAPLAINE, Mme Rita, administrateur, Hull,
LAURIN, Gaétan, ferblantier, Hull, 5
*LAVOIE, Eugène, courtier, Hull,
*LEBLANC, André, fonctionnaire, Hull,
*LEFORT, Omer, physicien, Hull,
*LEMIEUX, Ludger, fonctionnaire, Hull,
MANSEAU, Jean-Louis, menuisier, Hull, 2
MARCOTTE, Maurice, surintendant, Hull, 1
*PARIS, Jacques, traducteur, Hull,
POTVIN, Mme Augustin, Hull,
*QUESNEL, Mme Louise, sténographe, Hull, 4
*QUESNEL, Michel, professeur, Hull,
*SEGUIN, Jean-Marie, échevin, Hull,
*TITHEY, Antoine, agronome, Hull,

3. Papineau

Nombre d'électeurs : 133
Nombre de voteurs : 75
Nombre de candidats : 18
Délégués et suppléants élus : 18
*Délégués présents aux Assises : 10
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 35 ans.

BEDARD, André, cultivateur, Thurso,
*BERTHEL, Roger, technicien, Buckingham,
*BLAIS, Paul, funérailles, Gatineau,
*CHARRON, F., administrateur, Gatineau,
*CHOQUETTE, Nicole, journaliste, Gatineau,
*COTE, Armand, conseiller, Gatineau,
DEMERS, Léo, employé de bureau, Gatineau,
*FORTIER, Mme M., huissier, St-André Avelin,
HAMMOND, Ls-Raymond, technicien, Gatineau, 3
LANGLOIS, Jacques, statisticien, Gatineau, 2
LEPINE, Raymond, professeur, Gatineau,
MERCIER, Léandre, professeur, Gatineau,
*PARENT, Mme Eva, journalière, Angers,
*PHILION, Raymond, instructeur, Gatineau,
*PRUD'HOMME, L.M., bibliothécaire, Gatineau, 1
RACICOT, Georgette, Fassett,
SAUVAGEAU, Yvan, technicien, Thurso,
*TOUCHETTE, Lucien, dentiste, Gatineau,

4. Pontiac

Nombre d'électeurs : 44
Nombre de voteurs : 20
Nombre de candidats : 20
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 4
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 55 ans.

BELEC, Mme Diana, Fort-Coulonge, 5
BERTRAND, Mme Alice-B., Fort-Coulonge,
*BERTRAND, Louis-D., gérant, Fort-Coulonge,
BROUSSEAU, Lucien, étudiant, 11e Grand Calumet,
CARON, Jean-Pierre, professeur, 11e Grand Calumet, 2
*DESJARDINS, Gilles-H., électricien, Rapide des Joachims,
LASALLE, Marcel, mineur, Ile Grand-Calumet,
LASALLE, Raymond, étudiant, Ile Grand-Calumet,
LASALLE, Roger, marchand, Ile Grand-Calumet,
LEBLANC, Emeril, rentier, Fort-Coulonge,
LECLAIR, Mme Corana, Fort-Coulonge, 4
LEGUERRIER, Donat, notaire, Fort-Coulonge,
MANTHA, Jacques, commis, Ile Grand-Calumet,
NORMAND, Bernadette, bibliothécaire, Fort-Coulonge,
ROSE, Florence, Fort-Coulonge, 3
RYAN, Daniel, commis, Ile du Grand-Calumet,
TREMBLAY, Alexandre, cultivateur, Ile Grand-Calumet,
*VALLIERES, Emile, marchand, Davidson,
*VALLIERES, Rolland, garagiste, Fort-Coulonge,
VIAU, Gaétan, professeur, Ile Grand-Calumet, 1

I. — Zone 9

Dans les 4 comtés de cette région, 765 associations ou institutions avaient droit de vote. 378 électeurs se sont prévalus de leur droit de choisir les délégués, soit une moyenne de 95 voteurs par comté ou une proportion de 49,4% de tous les électeurs. 106 candidats avaient brigué les suffrages, soit une moyenne de 26 par comté.

35 des 60 délégués ont participé aux Assises, soit une proportion de 58,3%. Leur âge moyen s'élève à 39,9 ans.

1. Abitibi-Est

Nombre d'électeurs : 244
Nombre de voteurs : 108
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 10
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 43 ans.

*ASSELIN, Wilfrid, mineur, Malartic,
*BEAUPRE, Jacques, comptable, Amos,
BERARD, J.E., maire, Val d'Or,
BERNATCHEZ, Yvon, étudiant, Amos,
*COSSETTE, Bernard, gérant, Amos,
DESCHENES, Mme Roland, institutrice, Lamorandière,
*DUCHESNEAU, Gérard, comptable, Bourlamaque, 2
*FONTAINE, Lucien, journaliste, Val d'Or,
LABRECHE, André, gérant, Amos,
*LABRECQUE, Yvon, étudiant, Amos,
LECLERC, Gérard, opérateur-foreur, Barville 1
LEGAULT, Lucien, journalier, Val d'Or, 4
*MARTEL, Emile, secrétaire-gérant, Amos,
*MARTEL, Emilien, mineur, Val d'Or, 3
MENARD, Lionel, gérant, Senneterre,
MONETTE, Mme Marcel, Bourlamaque,
OUELLETTE, Thérèse, animatrice, Amos,
*POMERLEAU, Henri, vendeur, Amos, 5
ROCHON, J.O.R., professeur, Lamotte,
*TURCOTTE, Mozart, assureur-vie, Amos.

2. Abitibi-Ouest

Nombre d'électeurs : 187
Nombre de voteurs : 88
Nombre de candidats : 27
Délégués et suppléans élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 2
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 54 ans.

AUBIN, Pierre, Palmarolle,
BARIBEAU, Joseph, président, Poularies,
BERGERON, Mme Conrad, Mancebourg, 4
*BERGERON, Marcel, secrétaire, Taschereau,
BOISCLAIR, Ena, maire, Macamic,
BOUDREAU, Roméo, gérant, Beaucanton,
*BOUTIN, Odilon, président, Taschereau,
COSSETTE, Clément, Beaucanton, 3
DRAINVILLE, Mme Jean, La Reine, 1
GENESSE, Raymond, Authier,
HEBERT, Yves, La Sarre,
LANDRY, Lucien, Palmarolle,
LEBLANC, Alphonse, Val Paradis,
MAINVILLE, Gérard, gérant de coop., Roquemaure,
MAINVILLE, Mme Gérard, Roquemaure,
MASSY, Réal, Beaucanton, 2
MELANCON, J.-Paul, Desmeloises,
PARADIS, Gérard, La Sarre,
PINARD, Mme Alphonse, Roquemaure, 5
ROY, Léopold, Clerval,

3. Rouyn-Noranda

Nombre d'électeurs : 199
Nombre de voteurs : 85
Nombre de candidats : 22
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 13
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 33 ans.

ALARIE, Claude, chef de division, Rouyn,
*BERTHIAUME, Réal, assurances, Noranda,
COTNOIR, Gaston, opérateur-géo., Noranda, 5
*COUTU, Jean-Charles, avocat, Rouyn,
DESCARY, Pierre, optométriste, Rouyn,
*DUCLOS, Gilles, professeur, Noranda,
*GAUTHIER, Jean-Maurice, sécurité, Noranda,
*GERVAIS, André, agent d'opération, Rouyn, 2
*GILBERT, Jean-Marie, étudiant, La Sarre,
*GUIHO, Joseph, professeur, Rouyn,
*LAFRENIERE, Jacques, homme de service, Rouyn,
LAFRENIERE, Mme Rita, professeur, Rouyn,
LAURENDEAU, L.-P., directeur, Rouyn,
*MAHEUX, Marcel, étudiant, Ste-Rose de Poularies,
*MELANCON, Claude, étudiant, Rouyn, 3
*MORIN, L., rembourreur, Rouyn,
*PARENT, Yvon, marchand, Rouyn,
ROCH, Fortin, étudiant, Rouyn, 1
*ROUTHIER, Marcel, professeur, Noranda, 4
VEILLEUX, Suzanne, sténographe, Rouyn,

4. Témiscamingue

Nombre d'électeurs : 135
Nombre de voteurs : 97
Nombre de candidats : 36
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 10
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 43 ans.

*BARRETTE, Mme Geo., Lorrainville,
*BARRETTE, Martial, étudiant, Lorrainville, 2
BERGERON, Luc, principal, Ville-Marie,
CARON, Gérard, cultivateur, Ville-Marie, 5
DEAULT, Gilbert, cultivateur, Laverlochère, 4
*DESJARDINS, Gilles, avocat, Ville-Marie,
*DESJARDINS, Madeleine, coiffeuse, Ville-Marie,
*GAGNON, Pierre, garagiste, Fabre,
GOSSELIN, Mme Alfred, institutrice, Moffet, 1
GUAY, Philibert, notaire, Guigues,
*JOLET, Mme Roland, institutrice, Lorrainville,
LAFORGE, Fernand, préfet, Notre-Dame du Nord,
*LALANDE, Eugène, médecin, Ville-Marie,
LARIVIERE, Yvon, annonceur, Ville-Marie,
LEGAULT, René, gérant, Ville-Marie,
PERRON, Albert, assurances, Nédelec,
*PICHE, Emile, gérant, Ville-Marie,
PINARD, Octave, cultivateur, Lorrainville, 3
*TREPANIER, Gérard, comptable, Ville-Marie,
*VINCENT, Roger, avocat, Ville-Marie,

J. — Zone 10

Dans les 27 comtés de cette région, 3089 associations ou institutions avaient droit de vote. 1412 électeurs se sont prévalus de leur droit de choisir les délégués, soit une moyenne de 52 voteurs par comté ou une proportion de 45,7% de tous les électeurs. 585 candidats avaient brigué les suffrages, soit une moyenne de 22 par comté.

305 des 390 délégués ont participé aux Assises, soit une proportion de 78%. Leur âge moyen s'élève à 40,5 ans.

1. Ahuntsic

Nombre d'électeurs : 128
Nombre de voteurs : 52
Nombre de candidats : 24
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 16
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans.

*ALLAIRE, J.-Paul instituteur, Montréal,
*BENOIT, Maurice, relations, Montréal,
*CADOTTE, Denis, employé municipal, Montréal,
*COURVILLE, L.-Adrien, gérant, Montréal,
*CREPEAU, Marcel-G., psychologue, Montréal,
*DANSEREAU, Joseph, directeur, Montréal, 3
*DE KINDER, Louis, ingénieur, Montréal
*DES ALLIERS, Louis, médiateur, Montréal, 1
*DESROCHES, J.-Charles, fonctionnaire, Montréal,
*DUPUIS, Jules, architecte, Montréal,
FORTIN, Marcel, assureur-vie, Montréal,
*LECOURS, Michel-D., courtier, Montréal, 4
*LEFEBVRE, Gérard, manufacturier, Montréal,
*MOQUIN, Claude, rédacteur en chef, Montréal,
REMILLARD, Mme M., secrétaire, Montréal,
*RIVARD, Pierre, homme d'affaires, Montréal,
RUTMAN, Mme J., Montréal, 5
*SAVARD, Arthur, commissaire, Montréal,
*SAUVE, Marc, notaire, Montréal,
VANDAL, J.-A.-Maurice, technicien, Montréal, 2

2. Bourassa

Nombre d'électeurs : 129
Nombre de voteurs : 52
Nombre de candidats : 24
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 15
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 46 ans.

*CARBONNEAU, L.-Ubald, professeur, Montréal,
FILIATRAULT, Serge, étudiant, Montréal,
*FILION, Roland, notaire, Montréal,
*GAUTHIER, Cécile, musicienne, Montréal,
*GAUTHIER, René, courtier, Montréal-Nord,
GILBERT, Rodolphe, notaire, Montréal,
*GOSSELIN, Paul-H., expéditeur, Montréal-Nord,
*GOSSELIN, Mme P., Montréal,
*LAFORTUNE, Mme Claire, secrétaire, Montréal, 2
*LALIBERTE, Jean-Guy, agent, Montréal,
LECLERC, Cyrille, employé civil, Montréal 4
LORD, Claude, dessinateur, Montréal 1
*PREJEAN, Claude, fonctionnaire, Montréal
*PREVOST, Ronald, fonctionnaire, Montréal, 3
RICHARD, Mme Paul, commerçante, Montréal-Nord,
*ROY, Jean-Paul, représentant, Montréal,

*TANGUAY, André, professeur, Montréal-Nord,
*THIBAULT, Noël, pompier, Montréal, 5
*TREMBLAY, Jérémy, universitaire, Montréal,
*VIGEANT, Normand, technicien, Montréal-Nord.

3. Bourget

Nombre d'électeurs : 92
Nombre de voteurs : 42
Nombre de candidats : 22
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 14
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 37 ans.

*AUDET, Rosaire, représentant, Montréal,
*BARBEAU, Philippe, inspecteur, Montréal,
BEAUDET, Roger, maître d'hôtel, Montréal, 5
BEDARD, Paul, comptable agréé, Montréal,
BRASSARD, Gilles, publicité, Montréal,
*CARON, Gilles, gérant du personnel, Montréal,
*CLERMONT, Jean, typographe, Montréal,
*DESCHAMPS, Lucien, courtier, Montréal, 1
*DUROCHER, Roger, plombier, Montréal,
*EDMOND, Robert, dessinateur, Montréal, 2
*GUINDON-LAFLAMME, Mme Claire, Montréal,
*HARVEY, Richard, employé, Montréal, 3
*LEBLANC, Alonzo, réclamation, Montréal,
*LEFRANC, MERCIER, M.-J., employé, Montréal,
MIRON, Henri, employé, Montréal,
*MORIN, Rosaire, assureur, Montréal,
ROBERGE, Yves, employé, Montréal,
*ROBERGE, Yvon, gérant, Montréal,
TREMBLAY, J.-J.-Pierre, rep., Repentigny, 4
*VIEN-BEAUDET, Mme Liliane, professeur, Montréal.

4. D'Arcy-Mc-Gee

Nombre d'électeurs : 54
Nombre de voteurs : 26
Nombre de candidats : 17
Délégués et suppléants élus : 17
*Délégués présents aux Assises : 9
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 26 ans.

*BARRETTE, André, professeur, Ville d'Anjou,
BOUGIE, Odette, réceptionniste, Chomedey,
D'ARAGON, Jean, professeur, Montréal,
DE REPENTIGNY, Claire, secrétaire, Montréal,
*DESJARDINS, Pierre, historien, Montréal,
DUBOIS, Louise, secrétaire, Sainte-Thérèse, 1
DUBOIS, Luc, étudiant, Ste-Thérèse.
*DUPONT, André, sec.-exécutif, Montréal,
GENDRON, Robert, technicien, Montréal,
*HUDON, Judith-A., institutrice, Repentigny, 2
*LADRIERE, Jean, fonctionnaire, Montréal,
*LAFORTUNE, Yves, professeur, Montréal,
LAPARE, Jacqueline, professeur, Montréal,
*PAPINEAU, J.-Pierre, secrétaire, Montréal,
ROBIDAS, Guy, conseiller, Montréal,
*SIROIS, Langis, sociologue, Montréal,
VALLIERE, Lise, professeur, Pointe-aux-Trembles,

5. Dorion

Nombre d'électeurs : 97
Nombre de voteurs : 41
Nombre de candidats : 15
Délégués et suppléants élus : 15
*Délégués présents aux Assises : 8
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 41 ans.

*BENOIT, Jean-Paul, peintre, Montréal,
BOURDON, Lucien, concierge, Montréal,
BOURGAULT, Jacques, administrateur, Montréal,
*DELAGRAVE, André, chef d'équipe, Montréal,
*DELAGRAVE, Mme André, Montréal,
*DIONNE, Raymonde, étudiante, Montréal,
MARTIN, Gilles, assureur-vie, Montréal,
PELLETIER, Robert, expéditeur, Montréal,
*RICHARD, Jean, contrôleur, Montréal,
*RICHARD, Léo-N., principal, Montréal,
*RIVARD, Télesphore, enseignant, Montréal,
TANGUAY, Eugène, comptable, Montréal,
TREPANIER, Léonce, monteur de sac, Montréal,
*TURBIDE, Jean-Louis, secrétaire, Montréal,
VALADE, Jean, transport, Montréal,

6. Fabre

Nombre d'électeurs : 161
Nombre de voteurs : 72
Nombre de candidats : 23
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 15
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 38 ans.

*BARBEAU, André, officier de liaison, Duvernay,

*CHAREST, R., ingénieur, Laval des Rapides,
DENIS, René, professeur, Laval,
*DESAUTELS, Jacques, marchand, Saint-Vincent,
*FUGERE, Rosaire, contrôleur, Pont-Viau,
*GIRARD, Jacques, linguiste, Pont-Viau,
LAHAIE, Guillaume, dessinateur, Laval,
LANGLOIS, Paul, pharmacien, Laval des Rapides, 2
*LAPLANTE, Fernand, étudiant, Laval des Rapides,
LARIVIERE, André, instituteur, Duvernay,
*LEGER, Jean-Louis, avocat, Laval 4
*LEONARD, Jules, ingénieur, Pont-Viau,
*LEONARD, Mme Solange, Pont-Viau, 3
*L'HEUREUX, Mme Monique, Laval,
*MARTEL, J.-C., ingénieur, Pont-Viau,
*MORIN, André, technicien, Laval 5
*PESANT, Louis-R., courtier, Saint-Vincent de Paul,
*RICARD, Jean-Louis, ingénieur, Pont-Viau,
RIOUX, Alfred, professeur, Laval, 1
*SOULIERES, Maurice, professeur, Laval,

7. Gouin

Nombre d'électeurs : 76
Nombre de voteurs : 32
Nombre de candidats : 17
Délégués et suppléants élus : 17
*Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 36 ans.

*ARSENAULT, Marcel, assureur, Montréal,
*BECOTTE, Lionel, menuisier, Montréal, 2
*BELISLE, Gaétan, commis, Montréal,
BELLEY, Mlle Carole, secrétaire, Montréal,
BOURDEAU, Alcide, commis, Montréal,
*CARRIERE, Guillaume, éducateur, Montréal,
*CHABOT, Apollinaire, mécanicien, Montréal,
CHOLETTE, Yvon, commis, Montréal,
*DE GRASSE, Guy, traducteur, Montréal,
*DROLET, Philippe, comptable, Montréal,
DUBUC, Armand, Montréal, 1
*DUGRE, Mariette, secrétaire, Montréal,
*GAGNON, Claude, assureur, Montréal,
*GUAY, Georges, professeur, Montréal,
*LAMOUREUX, J.-J., assurances, Montréal,
NADEAU, Gilles, gérant, Montréal,
NADEAU, Guy, employé fédéral, Montréal.

8. Jacques-Cartier

Nombre d'électeurs : 106
Nombre de voteurs : 64
Nombre de candidats : 19
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 12
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 48 ans.

*ARCAND, J.-A.-T., employé Bell Telephone, Dorval,
*BLAIS, Roger, conseiller, Dorval,
*BOURBONNAIS, Valois, ingénieur, Dorval,
*BOURGET, Antoine, technicien, Dorval,
BOURQUE, Léo, entrepreneur, Lachine,
*BROPHY, Mme M., Saint-Laurent, 4
BRUN, Camille, fonctionnaire, Lachine,
*CHAPUT, Marcel, chimiste, Saint-Laurent,
CHARBONNEAU, Albert, gérant des ventes, Lachine,
*COMEAU, Gilles, technicien, Dorval,
*LAMBERT, Paul-E., pharmacien, Saint-Laurent,
LAUZON, Marcel, fonctionnaire, Lachine,
*LEMYRE, Roger, représentant, Montréal,
MERCIER, Jacques, assureur, Saint-Laurent, 1
*MEUNIER, John, marchand, Montréal,
*PAQUETTE, André, avocat, Montréal,
PELLETIER, Rolland, commis d'imprimerie, Lachine, 2
POTHIER, Amédée, représentant, Lachine, 3
*SEGUIN, P.-L.-J., ingénieur, Pierrefonds.

9. Jeanne-Mance

Nombre d'électeurs : 86
Nombre de voteurs : 43
Nombre de candidats : 24
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 16
†Délégués décédés : 1
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 35 ans.

*ARSENAULT, André, plombier, Montréal,
*AUMOND, Claude, manufacturier, Montréal,
*BONIN, René, journaliste, Montréal,
CALLES, René, assurances, Montréal,
HOULE, Maurice, secrétaire, Montréal, 5
*COLPRON, Bruno, avocat, Montréal,
*COSSETTE, Pauline, infirmière, Montréal,
*DUBE, René, gérant de bureau, Montréal, 3
*DUHAIME, Raymond, comptable, Montréal, 2
*GOULET, J.-Claude, gérant, Montréal, 1
*GROULX, Yvon, notaire, Montréal,

*GUAY, Maurice, horticulteur, Montréal,
*HENRY, Marcel, vérificateur, Montréal, 4
†LAPOINTE, Henri, rentier, Montréal,
LEMIEUX, Réal, ingénieur, Montréal,
*MICHAUD, Raymond, banquier, Montréal,
*OUELLETTE, Gilbert, chef de section, Montréal,
*PERRON, Mme Michel, Montréal,
*PRIMEAU, René, ingénieur, Montréal,
*VALOIS, Jacques, analyste, Montréal.

10. Lafontaine

Nombre d'électeurs : 139
Nombre de voteurs : 67
Nombre de candidats : 19
Délégués et suppléants élus : 19
*Délégués présents aux Assises : 8
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 29 ans.

*BOUCHARD, Pierre, représentant, Pointe-aux-Trembles,
BOUCHARD, Raoul, employé, Montréal,
CHOINIERE, J.-Armand, gérant, Pointe-aux-Trembles,
CROTEAU, J., avocat, Ville d'Anjou,
DUBE, Charles, électricien, Montréal, 1
*FRAPPIER, Raymond, étudiant, Pointe-aux-Trembles,
*GIROUX, Jean, analyste, Pointe-aux-Trembles,
GOULET, Claude, gérant, Montréal-Est,
*JUTRAS, Pierre, étudiant, Montréal,
LEBEL, Jean, fonctionnaire, Montréal, 2
*LEGER, Marcel, président, Ville d'Anjou,
*LEROUX, Jean, polycopiste, Montréal, 3
*MASSIE, Clément, assurances, Pointe-aux-Trembles,
PIOTTE, Jean, assurances, Montréal,
*SIROIS, Gertrude, Ville d'Anjou,
TALBOT, Emmanuel, professeur, Ville d'Anjou,
TONDREAU, Jean, secrétaire, Pointe-aux-Trembles,
*VAILLANCOURT, Gérard, éditeur, Montréal-Est.

11. Laurier

Nombre d'électeurs : 184
Nombre de voteurs : 75
Nombre de candidats : 24
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 9
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans.

*BOURBONNAIS, Bernard, fleuriste, Montréal,
*BRAZEAU, Maurice, voyageur, Montréal, 2
CLEROUX, Raymond, assureur-vie, Montréal, 4
CONTANT, Maurice, fonctionnaire, Montréal, 3
*DEMERS, Henri, professeur, Montréal, 5
*DESFORGES, Robert, comptable agréé, Montréal,
*DESPATIS, P.-Emile, officier, Montréal,
FOUCAULT, Jean, chauffeur, Montréal,
*GENTILLE, Roméo, employé civil, Montréal,
JUTRAS, Albert, voyageur, Montréal,
*LAROCQUE, Suzanne, étudiante, Montréal,
MAILLE, Lionel, contremaître, Montréal,
MEILLEUR, Lionel, tailleur, Montréal,
*MORIN, Maurice, commis, Montréal,
PARE, Clovis, contracteur, Montréal,
*PICHE, J.-E., maintenance, Montréal,
RIOPEL, Raymond, rentier, Montréal,
TREMBLAY, Roger, gérant, Montréal,
TURNER, Lucien, vendeur, Montréal. 1

12. Laval

Nombre d'électeurs : 90
Nombre de voteurs : 38
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 16
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 41 ans.

*BRISEBOIS, Fernand, funérailles, Chomedey,
*CHAPUT, Pierre-M., journaliste, Chomedey,
*DAVIGNON, Léo, comptable agréé, Laval,
DELHOUME, J.-B., traceur, Laval des Rapides, 4
*DEMERS, Paul-A., gérant, Sainte-Dorothée, 2
ETHIER, Gérard, professeur, Chomedey,
*JOANISSE, Marcel-A., comptable, Laval des Rapides,
LAGARDE, Claude, administrateur, Laval,
*LANGEVIN, Robert, Chomedey,
*LANTEIGNE, R., marchand, Laval des Rapides,
LAVIGUEUR, Rémi, courtier, Laval, 1
*MONIERE, Denis, étudiant, Sainte-Dorothée,
*MONIERE, Conrad, gérant, Sainte-Dorothée,
*MORIN, André-J., conseiller, Sainte-Rose,
*PRUD'HOMME, Mme M., Laval des Rapides,
*ROBILLARD, Mme C., Laval, 5
*ROMEO, Fernand, industriel, Laval,
*ROSE, Monique-C., Laval, 3
*SENECAL, Arsène, professeur, Chomedey,
*VERNIER, André, technicien, Sainte-Rose.

13. Maisonneuve

Nombre d'électeurs : 135
Nombre de voteurs : 57
Nombre de candidats : 16
Délégués et suppléants élus : 16
Délégués présents aux Assises : 14
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans.

*BRUNET, Nicole, secrétaire, Montréal,
*CARDIN, Lucien, gérant, Montréal,
*COUTURE, Fraser, plombier, Montréal,
*DALLAIRE, Didier, électricien, Montréal,
*GRONDINES, Aline, secrétaire, Montréal,
*LABERGE, Lisette-C., Boucherville, 1
LAFRENIÈRE, Adrien, agronome, Montréal,
*LATRAVERSE, Wilfrid, journaliste, Montréal,
MC NICOL, Ghislain-Réjean, bureau, Montréal,
*MARCHAND, Paul-Serge, comptable, Montréal,
*PELLETIER, Michel, directeur, Montréal,
*PILOTTE, Robert, ministère des Postes, Montréal,
*PLOURDE, Gérard, président-directeur, Montréal,
*RAYNAULT, Léo, agronome, Montréal,
*TELLIER, Mme Edith, secrétaire, Montréal,
*VALADE, Albert, comptable, Montréal.

14. Marguerite-Bourgeois

Nombre d'électeurs : 69
Nombre de voteurs : 37
Nombre de candidats : 18
Délégués et suppléants élus : 18
*Délégués présents aux Assises : 8
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 49 ans.

AUGER, Léo-L., ouvrier, LaSalle,
BOURBONNAIS, Léo, vendeur, Saint-Pierre,
BOURBONNAIS, Michel, économiste, Saint-Pierre,
CHARTIER, Denis, commis, Saint-Pierre,
CHARTIER, Léon-A., mécanicien, Saint-Pierre,
*COUTURE, Bernard, pharmacien, LaSalle,
DAVID, Mme Andrée, représentante, LaSalle,
DAVID, Guy, professeur, LaSalle,
GRENIER, Robert, relations, Montréal,
*JASMIN, Alban, médecin, LaSalle,
*JASMIN, Mme Jeannette, LaSalle, 2
KENTZINGER, Gérard, technicien, LaSalle,
LEFRANÇOIS, Jean-Marie, opérateur, LaSalle, 3
*MILLETTE, Claude, courtier, LaSalle,
*POMINVILLE, Claude, pharmacien, Montréal-Ouest,
*RICARD, Albert, directeur, Montréal, 1
*TETREAULT, Georges, assurances, LaSalle,
*THIBODEAU, Raymond, ingénieur, LaSalle.

15. Mercier

Nombre d'électeurs : 141
Nombre de voteurs : 91
Nombre de candidats : 38
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 18
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 41 ans.

BEAUDRY, Louis, professeur, Verdun, 4
BERUBE, Philippe, fonctionnaire, Montréal,
BLANCHETTE, Mme Louise, secrétaire, Montréal,
BRICAULT, Arthur, administrateur, Montréal,
*CAZELAIS, Jacques, professeur, Montréal, 5
*DAGENAIS, André, professeur, Montréal,
*DELORME, Jean, assistant-directeur, Montréal,
*DUPUIS, Geo.-Henri, représentant, Montréal,
*FOREST, J.-Paul, médecin, Montréal,
*GRENIER, Jacques, assurance, Montréal,
LAMBERT, Josaphat, journalier, Montréal, 2
*LAVIOLETTE, Yolande, sociologue, Montréal,
MENARD, Serge, avocat, Montréal,
MORAIS, André, notaire, Montréal,
*NORMANDEAU, Mme Eugénie, professeur, Montréal, 1
PARE, Mme Yolande, presseuse, Montréal,
*PERRAS, Loyola, médecin, Montréal,
TREMBLAY, Gérard, gérant, Saint-Hilaire, 3
TURBIDE, Alain, étudiant, Montréal,
*VENNE, Lucien, notaire, Montréal,

16. Notre-Dame-de-Grâce

Nombre d'électeurs : 49
Nombre de voteurs : 22
Nombre de candidats : 22
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 12
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 43 ans.

ALLARD, Antonio, avocat, Montréal,
BATAILLE, René, recherchiste, Montréal,
*BONNEVILLE, Louis-H., pharmacien, Montréal,
*BRISSON, Yvon, représentant, Montréal,
BULLICK, Lucie, étudiante, Montréal,
COMEAU, Yvon, instituteur, Montréal,

*COURVILLE, Jacques, professeur, Montréal,
*DE MESTRAL, Ch.-J.-L., professeur, Montréal,
*DUMAS, J.-Raymond, gérant, Montréal,
*GAGNON, Mme Ninon, Montréal, 2
HURTUBISE, Raymond, administrateur, Montréal,
JEAGLY P., géographe, Montréal,
*LA ROCQUE, Eugène, assurances, Montréal, 3
LEPINE, Gilles, commis, Montréal, 1
*LORANGER, Jean-T., secrétaire, Montréal,
MASSUE-MONAT, H., étudiant, Montréal,
*MATHIEU, Dollard, industriel, Montréal,
SAINT-PIERRE, Lucien, surintendant, Montréal, 4
*TELLIER, J.H., vérificateur, Montréal, 5
TRUDEAU, Marie-C., étudiant, Montréal.

17. Olier

Nombre d'électeurs : 144
Nombre de voteurs : 65
Nombre de candidats : 18
Délégués et suppléants élus : 18
*Délégués présents aux Assises : 4
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 37 ans.

*BIRON, Gérard, fonctionnaire, Saint-Léonard,
*BIRON, Mme H., Saint-Léonard, 1
D'AOUST, Gérald, commis, Saint-Léonard,
DEOM, J.M., ingénieur, Saint-Léonard,
DORION, Réal, régisseur, Saint-Léonard,
GAUTHIER, Roland, comptable, Montréal,
*LACHAINE, André, service, Saint-Michel,
*LANGLOIS, Raymond, inspecteur, Saint-Léonard,
LARIVEE, J.-Dolor, comptable, Saint-Léonard,
MORISSETTE, Charles, commerçant, St-Léonard,
OUELLET, Arthur, industriel, Saint-Michel,
OUELLET, Mme A., Saint-Michel, 3
POUPART, J.-André, industriel, Saint-Léonard,
SAULNIER, Léon, comptable, Saint-Léonard,
SAULNIER, Mme L., Saint-Léonard,
TANGUAY, André, instituteur, Saint-Léonard,
TANGUAY, Mme Cécile, Saint-Léonard, 2
THERRIEN, Rhéal, directeur, Saint-Léonard.

18. Outremont

Nombre d'électeurs : 173
Nombre de voteurs : 74
Nombre de candidats : 31
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 19
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans.

*BACHAND, Raymond, étudiant, Outremont,
*BOISSONAULT, Bertrand, industriel, Montréal,
*CHARBONNEAU, André, co-directeur, Montréal, 3
*CHARBONNEAU, Michel, étudiant, Montréal,
*CLEROUX, Jacques, ingénieur, Mont-Royal,
*COUTU, Alban, planification, Montréal,
DESJARDINS, Suzanne, traductrice, Montréal,
*GELINAS, Philippe, procureur, Montréal,
*HUARD, Louis-G., médecin, Montréal,
*LA RIVIERE, Jacques, administrateur, Mont-Royal,
*LEBLANC, Jules, ingénieur, Montréal, 4
*LEROUX, José, collège Valéry, directeur, Montréal, 1
*MARANDA, J.-H., avocat, Outremont, 5
*MICHAUD, Marcel, ingénieur, Montréal,
*MORIN, Jacques-Yvan, professeur, Outremont,
*O'LEARY, Valtère-P., sociologue, Outremont,
*PEPIN, Clermont, musicien, Montréal,
*SAINT-LAURENT-SYNNOTT, Francine, Montréal,
*THIBOUTOT, Gisèle, secrétaire, Montréal,
*VALLERAND, R.-D., rentier, Outremont, 2

19. Robert-Baldwin

Nombre d'électeurs : 66
Nombre de voteurs : 38
Nombre de candidats : 17
Délégués et suppléants élus : 17
*Délégués présents aux Assises : 12
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 33 ans.

*BELISLE, Jacques, gérant, Roxboro,
BERNICK, Georges, fonctionnaire, Dorval,
*BILODEAU, Jean, assurance, Beaconsfield,
BRUNET, Marcel, directeur, Beaconsfield,
*CARON, Réal, ingénieur, Montréal,
CLAUDE, Paul, marchand, Sainte-Geneviève,
FLYNN, Gerry, contremaître, Montréal,
*GABORIAULT, Jean-Jacques, wagonnier, Ville Lemoyne,
*GABORIAULT, Mme Marie-Paul, Ville Lemoyne,
*LAURENCE, André, avocat, Montréal,
*LAFLAGUAIS, Robert, professeur, Ste-Geneviève,

*PELLETIER, Mme Adrienne, Montréal,
POIRIER, Jean-Guy, représentant, Montréal,
*ROY, Mme Pierrette, secrétaire, Ville Lemoyne,
*TRUCHON, Normand, professeur,
*VANDENHERREWEGEN, David, typographe, Montréal-Nord, 1
*VANDENHERREWEGEN, Mme Monique, secrétaire, Montréal-Nord, 2

20. Sainte-Anne

Nombre d'électeurs : 152
Nombre de voteurs : 71
Nombre de candidats : 30
Délégués et suppléants élus : 20
*Délégués présents aux Assises : 6
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 38 ans.

BOULAY, Raoul, commerçant, Montréal, 3
*BOURDON, Mme E., Montréal,
*CARPENTIER, Michel, étudiant, Montréal, 1
COUTURE, Pierre, travailleur, Montréal,
DESMARAIS, Gilles, dessinateur, Montréal,
HEROLD, Marcel, notaire, Montréal,
LAMARRE, Irénée, menuisier, Montréal, 2
LAPORTE, Lionel, fonctionnaire, Montréal,
*LAROCQUE, André, professeur, Montréal,
LAVALLEE, Paul, comptable, Montréal,
LAVALLEE, Mme Paul, secrétaire, Montréal,
LEFEBVRE, Abbé Claude, curé, Montréal,
LEGAULT, Gérard, commerçant, Montréal, 5
*LEMIRE, Georges, commerçant, Montréal,
LINA, Jacques, commissaire, Montréal,
LINA, Mme Lise, technicienne, Montréal,
NADEAU, Maurice, écrivain, Montréal, 4
*TURCOTTE, Gérard, secrétaire, Montréal,
*VAUDRY, Gérard-René, étudiant, Montréal,
VEZEAU, Lionel, gérant, Montréal,

21. Saint-Henri

Nombre d'électeurs : 94
Nombre de voteurs : 53
Nombre de candidats : 17
Délégués et suppléants élus : 17
*Délégués présents aux Assises : 10
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 39 ans.

*BELAND, Jac., dentiste, Montréal,
*BERGERON, Jacques, professeur, Montréal,
BERGERON, Mme Olive, technicienne, Montréal,
*CARDIN, Jean-Paul, technicien, Montréal,
*DESJARDINS, Mme F., Montréal,
*DESJARDINS, Jacques, technicien, Montréal,
*DESJARDINS, Jean, policier, Montréal,
*DUCAP, Gérard, commis, de poste, Montréal,
*DUSSAULT, Roland, instituteur, Montréal,
*GAUDETTE, Roméo, opérateur, Montréal,
GOYER, André, collecteur, Montréal,
GUERTIN, Laurent, policier, Montréal,
GUERTIN, Mme L., Montréal, 1
LABELLE, André, gérant, Montréal,
LEGER, William, ouvrier, Montréal, 2
*MARCOTTE, Philippe, technicien, Montréal,
SAINT-CYR, Jean, professeur, Chambly.

22. Saint-Jacques

Nombre d'électeurs : 164
Nombre de voteurs : 67
Nombre de candidats : 36
Délégués et suppléants élus : 20
†Délégué décédé : 1
*Délégués présents aux Assises : 15
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 44 ans.

*BELLEFEUR, Gustave, pensionnaire, Montréal,
*BONNIER, Mme J.R., Montréal, 1
†BONNIER, Robert, fonctionnaire, Montréal,
*BOUCHARD, H., placements mobiliers, Laval,
BOUCHARD, L., commerçant, Montréal,
*BROCHU, Michel, géographe, Montréal,
*CHAPDELAINE, Elise, secrétaire, Montréal,
*COUILLARD, Raymonde, secrétaire, Montréal,
*DELORME, J.-Paul, professeur, Montréal,
DELORME, Robert, fonctionnaire, Montréal, 5
*DESROCHERS, Jean, professeur, Montréal,
DUPONT, Jacques, professeur, Montréal, 4
*LACHANCE, Gérard, professeur, Montréal, 2
*LAVIOLETTE, Odette-B., travailleuse, Montréal,
*LAVIOLETTE, Ronald-E., notaire, Montréal,
NADEAU, Guy, gérant, Montréal,
*PERREAULT, J.-M., contrôleur, Montréal, 3
*PROVOST, Gérard, vendeur, Montréal,
*RICHER, Julia, directeur relations, Montréal,
*TEIXEIRA, Manuel, relations, Montréal.

23. Saint-Laurent

Nombre d'électeurs : 108
Nombre de voteurs : 51
Nombre de candidats : 19
Délégués et suppléants élus : 19
Délégués présents aux Assises : 18
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 37 ans.

BEAULIEU, André, assureur, Saint-Laurent,
BEGIN, Pierre, maître imprimeur, Montréal,
BICH, Adolphe, président, Montréal, 2
BRAULT, Jean-Paul, directeur, Saint-Laurent,
BRUCHESI, André, importateur, Montréal,
CADIEUX, Mlle Jeannette, commis, Montréal, 1
DAGENAIS, Jean-Guy, technicien, Montréal,
FORTIER, René, ingénieur, Montréal,
GARIEPY, Yves, étudiant, Montréal,
GODBOUT, S., ingénieur, Montréal,
GUITE, Rodrigue, architecte; Montréal,
PATENAUDE, Pierre, avocat, Montréal,
POULIN, Hugues, professeur, Montréal,
ROBERT, Paul-Emile, assureur, Montréal,
ROUSSEAU, Roger, assureur-vie, Montréal, 4
SENECAL, Michel, physicien, Montréal,
TARDIF, Yves, étudiant, Montréal,
THERIEN, Marcel, représentant, Montréal,
VILLARD, Guy, assureur, Montréal, 3

24. Saint-Louis

Nombre d'électeurs : 149
Nombre de voteurs : 43
Nombre de candidats : 17
Délégués et suppléants élus : 0
Observateurs désignés : 5
Observateurs présents : 3

DE REPENTIGNY, Guy, hôtelier, Montréal,
FAUTEUX, Mme Suzanne, secrétaire, Montréal,
HEBERT, Bernard, technicien, Montréal,
LAMBERT, Reginald, éducateur, Montréal,
POIRIER, Louis, mécanicien, Montréal.

25. Sainte-Marie

Nombre d'électeurs : 180
Nombre de voteurs : 82
Nombre de candidats : 21
Délégués et suppléants élus : 20
Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 42 ans.

ARCHAMBAULT, Phil, fonctionnaire, Montréal,
BREAULT, Gilles, fonctionnaire, Montréal,
DESAUTELS, Jean, gérant librairie, Montréal,
DUHAMEL, J.-Marie, conseiller, Montréal,
DUHAMEL, Mme Marguerite, Admin., Montréal,
FERGUSON, J.-Maurice, président, Montréal,
GIGUERE, J.-Claude, représentant, Montréal,
GIRARD, Mlle Lucie, étudiante, Montréal,
GUILLEMETTE, Gérard, dentiste, Montréal,
LACROIX, Mlle Chantal, secrétaire, Montréal,
LANGLOIS, Mme Roger, surintendante, Montréal, 3
LECOMPTE, Gérard, fonctionnaire, Montréal, 2
LEVESQUE, Léopold, menuisier, Montréal,
MARTEL, Alcide, médecin, Montréal,
MARTINELLI, Jean, machiniste, Montréal,
PELLETIER, M., fonctionnaire, Montréal, 4
POTVIN, Patrick, propagandiste, Montréal,
SARRAZIN, Mme Lorette, Montréal, 5
SARRAZIN, Maurice, fonctionnaire, Montréal, 1
SAMSON, J.-Omer, professeur, Montréal.

26. Verdun

Nombre d'électeurs : 69
Nombre de voteurs : 33
Nombre de candidats : 18
Délégués et suppléants élus : 18
Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 45 ans.

ARCAND, Mme Marguerite, exécutrice, Verdun,
ARCHAMBAULT, A.D., médecin, Verdun,
ASSELIN, Ronald, vendeur, Verdun,
CORMIER, Charles, courtier, Montréal,
CUERRIER, Victor, commissaire d'école, Verdun,
DESFORGES, Réal, gérant de magasin, Verdun,
DUBREUIL, P.,
DUPUIS, J.-A., commis, Verdun,
GIROUX, Guy, commis, Verdun,
LANTHIER, Jean-Louis, ouvrier, Verdun,
LEBLANC, René, agent de commerce, Verdun,
MICHEL, Elphège, conseiller technique, Verdun,
MILLETTE, Claude, courtier en valeurs, LaSalle,
PERRON, Mme Germaine, Verdun,
ROLLAND, Remond, vendeur, Verdun, 1
THIBAULT, P., barbier, Verdun, 2
VIAU, Roméo, maintenance, Verdun,

RÉSUMÉ PAR ZONE

ZONES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 Total du Québec
Nombre de comités	8	5	16	14	5	8	15	4	4	26 105
Nombre d'associations ou d'institutions ayant droit de vote	1 586	1 175	3 408	2 488	1 052	1 240	2 320	401	765	3 089 17 524
Nombre d'associations ou d'institutions ayant voté	946	649	1 794	1 198	513	668	1 132	187	378	1 412 8 877
Pourcentage des voteurs	59,6%	55,2%	52,6%	48,1%	48,7%	53,8%	48,7%	46,6%	49,4%	45,7% 50,6%
Moyenne des voteurs par comité	118	129	112	85	102	83	75	87	95	52 85
Moyenne des candidats par comité	25	26	30	23	24	25	23	22	26	22 24
Délégués présents aux Assises	80	54	159	104	63	78	156	41	35	305 1 075
Moyenne des présents	66,6%	72%	66,2%	49,5%	84%	65%	69,3%	68%	58,3%	78% 68,2%
Moyenne d'âge des présents	41,4	39,9	43,6	43,1	40,3	37,1	43,2	42,7	39,9	40,5 41,4

27. Westmount

Nombre d'électeurs : 51
Nombre de voteurs : 24
Nombre de candidats : 18
Délégués et suppléants élus : 18
Délégués présents aux Assises : 11
Moyenne d'âge des délégués présents aux Assises : 39 ans.

- BELLEMARE, Mme Berthe, aide-bibliothécaire, Montréal,
- BIRON, Jean, avocat, Montréal,
- BONIN, Richard, étudiant, Lachine,
- CHANTELOIS, René, instituteur, Montréal,
- De NEUBOURG, Georges, directeur, Beaconsfield, 3
- GARON, Louis-Charles, ingénieur, Montréal,
- GAUTRIN, Henri-F., ingénieur, Montréal,
- GAZZE, Katif, architecte, Montréal,
- KATTAN, Naim, journaliste, Montréal, 1
- LAVIOLETTE, Mlle Mireille, étudiante, Montréal,
- MENARD, Yves-J., administrateur, Montréal,
- PELLETIER, Jean-François, publicitaire, Montréal,
- RAYMOND, Jacques, entrepreneur, Montréal,
- ROUSSEAU, Jean-R., ingénieur, Montréal,
- SAINT-ARNAUD, Yolande, secrétaire, Montréal, 2
- SEGUIN, Jean, chef de publicité, Montréal,
- SINGER, Georges, étudiant, Montréal,
- SMITH, André, étudiant, Montréal.

COMMENTAIRES

L'analyse de la provenance des délégués territoriaux et des suppléants révèle une diversité et une complémentarité incontestable.

70 délégués proviennent des syndicats et des unions ouvrières et 42 des cercles d'U.C.C., de Fermières et de syndicats coopératifs agricoles.

115 délégués originent des représentants municipaux, 74 des commissions scolaires et 40 des fabriques paroissiales. Avec les représentants de ces institutions, les Etats généraux ont reçu l'apport de personnes responsables élues par l'ensemble des contribuables.

109 délégués émanent des Caisses Populaires et des coopératives, 87 des hommes d'affaires, 58 des associations d'affaires et 4 des banques.

206 délégués proviennent des sociétés SSJB, sociétés historiques, associations culturelles et cercles de jeunes.

119 délégués ont été choisis parmi les représentants des clubs sociaux et d'action civique. 72 délégués originent d'associations sociales, religieuses ou de bienfaisance. 31 délégués émanent d'associations d'éducation, 26 d'associations de loisirs, 22 de journaux et de postes de radio et 21 d'associations professionnelles. 36 associations d'étudiants sont représentées.

La diversité des occupations constitue aussi un élément complémentaire et important.

Parmi les délégués provenant des "classes populaires", soulignons la présence de 240 employés de bureau, de 291 ouvriers et hommes de métier; de 138 courtiers ou vendeurs, de 92 cultivateurs et de 83 fonctionnaires.

Parmi les "professions libérales", se retrouvent 36 notaires, 44 avocats, 36 comptables, 6 économistes, 35 médecins, 225 professeurs et 133 membres d'autres professions.

Parmi les "autres occupations" qui marquent la vie quotidienne des délégués aux Etats généraux, relevons la diversité suivante: il y a 146 femmes au foyer, 121 femmes qui travaillent hors du foyer, 112 étudiants, 209 hommes d'affaires, 30 industriels, 29 membres du clergé régulier ou séculier, 24 journalistes et 16 rentiers.

Il est donc évident que l'Assemblée de la nation, est considérablement plus diversifiée que toute autre assemblée ordinaire.

Enfin les grands électeurs qui ont voté le 16 avril viennent de tous les milieux du Québec français. Cette diversité donne aux Etat généraux une très grande valeur représentative.

On peut distinguer quatre groupes d'électeurs : les classes populaires, le monde institutionnel, le monde des affaires et les associations sociales.

Dans le secteur des classes populaires, nous comptons 526 votes des syndicats et des unions ouvrières et 305 votes des cercles d'U.C.C. et de Fermières et des syndicats coopératifs agricoles.

Dans le monde institutionnel, 804 conseils municipaux, 590 commissions scolaires et 473 fabriques paroissiales ont exercé leur droit de vote.

Dans le monde des affaires, 866 caisses populaires et coopératives diverses, 881 hommes d'affaires, 275 associations d'affaires et 197 gérants de banque ont voté pour le choix des délégués.

Enfin, le groupe des organisations sociales comprend 1 447 sociétés historiques, associations culturelles, sections SSJB et cercles nationaux de jeunes, 762 clubs sociaux, associations de parents et groupes d'action civique, 643 associations sociales, religieuses ou de bienfaisance, 576 associations d'éducation et institutions privées d'enseignement, 228 groupes de loisirs, 133 journaux, quotidiens et hebdomadaires et postes de radio, 123 associations d'étudiants et 91 associations professionnelles.

La seule constatation de la diversité du corps électoral des Etats généraux suffit à souligner son importance. La nation canadienne-française est véritablement présente dans ce corps électoral et les élus peuvent à bon droit exprimer les aspirations et les volontés de la nation.

II. – DÉLÉGATION DES ASSOCIATIONS

Nous avons invité des institutions désignées et les associations canadiennes-françaises qui exercent leurs activités dans l'ensemble du Québec à déléguer un représentant aux Assises nationales.

Ce représentant siège à titre personnel. Il n'engage pas la responsabilité de l'organisme qui l'a désigné.

549 délégués pouvaient représenter les associations ou institutions. 261 délégués ont été désignés et 167 ont participé aux Assises.

A. – Institutions cléricales

Toutes les commissions épiscopales et les communautés religieuses d'hommes et de femmes ont été invitées.

Nombre des institutions invitées : 73
Nombre des délégués désignés : 34
*Délégués présents aux Assises : 19

Augustines Hospitalières de la Miséricorde de Jésus

*Capucins : Réal DUMAS
Charité de la Providence
Clercs de St-Viateur,
R.P. Louis TELMOSSE, c.s.v.
Commission Catholique Canadienne
Commission épiscopale d'Amos

Commission épiscopale du Bas St-Laurent
*Commission épiscopale de Chicoutimi :
Mgr Victor TREMBLAY, p.d.
Commission épiscopale de Haute-Rive
Commission épiscopale de Hull,
Commission épiscopale de Joliette

Commission épiscopale de Mont-Laurier
Commission épiscopale de Montréal
Commission épiscopale de Nicolet :
Mgr Antonio PARENTEAU
Commission épiscopale de Québec
Commission épiscopale de Rimouski

Commission épiscopale de Ste-Anne de la Pocatière
Commission épiscopale de St-Hyacinthe
Commission épiscopale de St-Jean,
*Commission épiscopale de St-Jérôme :
Mgr Laurent PRESSEAULT, p.d.
Commission épiscopale de Sherbrooke

Commission épiscopale de Timmins
Commission épiscopale de Trois-Rivières
Commission épiscopale de Valleyfield
*Compagnie de Jésus : Paul L'ALLIER
Congrégation de Notre-Dame

Congrégation Notre-Dame du Saint-Rosaire : Soeur Monique BELANGER
Congrégation de Sainte-Croix
*Congrégation des Pères Dominicains :
R.P. Thomas Marie LANDRY,
Eudistes : Claude LIPPE
*Filles de la Charité du Sacré-Coeur de Jésus : Soeur Cécile LEFEBVRE

Filles de Jésus : Marie MICHAUD
*Franciscains :
R.P. Frédéric BELANGER
Frères de la Charité
*Frères des Ecoles Chrétiennes :
Frère Jean GAUTHIER
Frères Hospitaliers de St-Jean-de-Dieu

*Frères de l'Instruction Chrétienne :
R.F. René COTE
*Frères Maristes :
Frère Emmanuel LAROCQUE
Frères du Sacré-Coeur
Frères de Sainte-Croix :
R.F. Roger HAMELIN
Frères de St-Gabriel :
R.F. Jules BEAUDOIN
Institut des Soeurs de N.-D. du Bon Conseil (Chicoutimi)

*Institut des Soeurs de N.-D. du Bon-Conseil (de Montréal) :
Soeur Dolorès RIOPEL
*Missionnaires du Sacré-Coeur :
Roland LACHANCE
*Montfortains (Compagnie de Marie) :
Hector BIBEAU
Notre-Dame du Perpétuel-Secours
Oblats de Marie Immaculée :
Jules BELANGER, o.m.i.

Pères Blancs
*Pères du Saint-Esprit :
Fernando MICHAUD
*Pères du Saint-Sacrement :
Jacques GAUTHIER
Pères et Frères Saint-Vincent de Paul :
Jean-Guy ELLIOT
Pères Rédemptoristes :
Gérald LETOURNEAU

*Pères Servites de Marie :
R.P. André M. MARCOTTE
Pères Trinitaires
Petites Franciscaines de Marie
Petites Soeurs de la Sainte-Famille
Prêtres du Sacré-Coeur de Jésus

*Secrétariat des Frères Educateurs :
Frère Louis Joseph GUAY
Servantes de Notre-Dame Reine du Clergé
Servantes du Coeur Immaculée du Bon-Pasteur de Québec :
Mère Paula MORIN
Servantes du Saint-Coeur de Marie
Société des Missions Etrangères de la Province de Québec

*Société des Saints-Apôtres :
Régent NICKNER
Soeurs de la Charité (Québec)
Soeurs de la Charité de Saint-Louis :
Soeur M. CECILIA
Soeurs de la Présentation de Marie :
Soeur Geneviève CORDEAU
Soeurs de Sainte-Anne :
Soeur Cécile PRUD'HOMME

Soeurs des Saints-Coeurs de Jésus et de Marie
Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs
Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie
*Soeurs Notre-Dame du Saint-Rosaire :
R.S. Monique BELANGER
Sulpiciens
Ursulines de l'Union canadienne :
Soeur Rita COULOMBE

B. — Institutions coopératives

Toutes les sociétés et institutions coopératives du Québec, y compris les Unions Régionales des Caisses Populaires ont été invitées.

Nombre des institutions invitées : 33
Délégués désignés : 5
*Délégués présents aux Assises : 2

Association Coopérative d'Economie Familiale
Association Coopérative Desjardins
Association Coopérative d'Investissement
Association Coopérative Féminine du Québec
Centre de Psychologie et de Pédagogie

*Conseil Canadien de la Coopération :
Hector YELLE
Conseil de la Coopération du Québec
Coopérative Avicole du Québec
Coopérative Fédérée de Québec

Fédération des Caisses d'Economie et de Crédit du Québec
Fédération des Caisses Populaires Desjardins du Québec
Fédération des Cies d'Assurance Mutuelle contre le feu
Fédération des Coopératives Etudiantes du Québec :' Jean ROY
Fédération des Coopératives d'Habitation du Québec

Fédération de Montréal des Caisses Desjardins : J. Romuald PAIEMENT
Institut Coopératif Desjardins
Ligue des Caisses d'Economie du Québec
*Magasin Co-op : J.A. Dionne
Placements Immobiliers Coopératifs

Producteurs de Sucre d'Erable de Québec
Syndicat d'Epargne des Epiciers du Québec
Union des Caisses d'Etablissement Rural du Québec
Union des Mutuelles-Vie française d'Amérique
U.R.C.P.D. de Chicoutimi

U.R.C.P.D. de Gaspé
U.R.C.P.D. de Joliette
U.R.C.P.D. de Montréal
U.R.C.P.D. de l'Ouest Québécois
U.R.C.P.D. de Québec

U.R.C.P.D. de Rimouski : Georges A. BOUCHARD
U.R.C.P.D. de St-Hyacinthe
U.R.C.P.D. de Sherbrooke
U.R.C.P.D. de Trois-Rivières

C. — Institutions financières

Toutes les institutions financières canadiennes-françaises ont été invitées : banques, assurances sur la vie, assurances générales, fiducies, fonds mutuels, sociétés d'épargne ou de prêts.

Nombre des institutions invitées : 65
Délégués désignés : 23
*Délégués présents aux Assises : 14

*Aeterna-Vie : Georges-A. ROUSSIN
Alliance mutuelle
Association Canadienne Mercantile
Association Canadienne Nationale
Association Générale de Commerce

Association de Protection Mutuelle de la Province de Québec
*Assurance-Vie Desjardins : SAINT-CYR, Michel
Assurance-Vie du St-Laurent
*Banque Canadienne Nationale : LARIVIERE, Jacques
Banque d'Economie du Québec

Banque Provinciale du Canada
Commercial Acceptance Corporation Ltd.
*Compagnie de Fiducie Prêt & Revenu : Georges-A. ROUSSIN
Continental Discount Corporation
Corporation Beaubran
*Corporation de Prêt et Revenu : Georges-A. ROUSSIN

Corporation Foncière de Montréal
Crédit Foncier Franco-Canadien
Crédit St-Laurent Inc.
Economie Mutuelle d'Assurance : Jean-Paul BARITEAU

Entraide Immobilière Laurentienne : Simon SABOURIN
Equipment Finance Corporation Ltd
Equitable
Excellence
Fédération des Caisses d'Economie et de Crédit

Fonds Desjardins
Fonds F.I.C.
Fonds Mutuels Adanac
*Fonds P.E.P. : Jean-Jacques LACROIX
Fonds Radisson

*Laurentienne : Paul-Emile ROBERT
Linval Acceptance Corporation Ltd
Mars Finance Inc.
Mutuelle d'Immeubles
Mutuelle-Vie des Fonctionnaires du Québec

Nationale
Olympic, Compagnie d'Assurance générale
Paix, Compagnie d'Assurance générale
Placements Collectifs : Claude VARY
Prévoyance

Prévoyants du Canada
Promoteurs de l'Industrie Ltée : Ronald POUPART
Protection Universelle
*Provinces-Unies : Jacques MAJOR
*Sauvegarde : Clément GAUTHIER

Sécurité d'Assurance des Caisses Populaires
*Service de Santé du Québec : Léopold MARQUIS
Sherbrooke Trust Company
Société d'Administration et de Fiducie
Société de Fiducie du Québec

Société de Prêts et Placements de Québec
*Société des Artisans : René PARE
Société Financière du Québec Ltée
Société Financière pour le Commerce & l'Industrie Ltée : Louis JALABERT
Société L'Assomption

Société Nationale d'Assurance
*Société Nationale de Fiducie : F.-Eugène THERRIEN
Société Provinciale d'Assurance
*Solidarité : Albert BOULET
St-Maurice, Compagnie d'Assurance : Marcel GARIEPY

Survivance : Lucien BROSSEAU
Trust Général du Canada : Marcel FARIBAULT
Union Canadienne : Gérard PARIZEAU
*Union du Canada : Florian CARRIERE
Union-Vie

D. — Associations d'hommes d'affaires

Toutes les associations d'hommes d'affaires, d'administration, de finance, d'industrie et de commerce ont été invitées.

Nombre des institutions invitées : 51
Délégués désignés : 14
*Délégués présents aux Assises : 9

Association Canadienne des Conseillers en Administration
Association de Sécurité des Industries du Sciage du Québec
Association des Administrateurs d'Hôpitaux de la Province de Québec
Association des Bijoutiers de la Province de Québec : ELIAS, Claire
Association des Cabaretiers et Hôteliers de la Province de Québec : MESSIER, Michel

Association des Commissaires Industriels de la Province de Québec
*Association des Consommateurs d'Aliments naturels : BARBEAU, Raymond
*Association des Constructeurs de route du Québec : Roy, Raymond
*Association des Détaillants de Bois du Québec : CAYOUETTE, Bruno
*Association des Détaillants en Alimentation du Québec : LEVEILLEE, Fernand

Association des Détaillants en Mercerie et Vêtements pour Hommes
Association des Embouteilleurs d'Eaux Gazeuses du Québec
Association des Epiciers en Gros de la Province de Québec Inc.
Association des Fabricants de Crème Glacée de la Province de Québec
Association des Fabricants de Fer Ornemental

*Association des Fabricants de Produits Pharmaceutiques du Québec : RIENDEAU, André
Association des Garagistes et Détaillants d'essence du Québec
Association des Garagistes spécialisés du Québec Inc. : BOUGIE, Jean-E.
Association des Grossistes en Fruits et Légumes
Association des Hôteliers de la Province de Québec

Association des Industriels Forestiers du Québec
Association des Industriels Laitiers de la Province de Québec
Association des Magasins-Chaînes du Québec
Association des Manufacturiers de bois de sciage du Québec
Association des Manufacturiers de Lait Concentré du Québec

Association des Manufacturiers de Meubles de la Province de Québec
Association des Manufacturiers de Produits Alimentaires du Québec
Association des Marchands de Bois en Gros du Québec Inc.
Association des Marchands de Meubles au Détail du Québec : COURTEMANCHE, Fred

Association des Marchands Détaillants du Canada
Association des Marchands Locataires
Association des Photographes Professionnels de la Province de Québec : TREMBLAY, Léo
*Association des Propriétaires de cinémas du Québec : THEROUX, Gaston-H.
Association des Restaurateurs du Québec
Association des Terrains de Camping & Caravaning du Québec
Association du Camionnage du Québec Inc.
Association Professionnelle Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada Inc.

Association Professionnelle des Boulangers du Québec
Association Provinciale des Marchands d'Automobiles du Québec
*Association Provinciale des Restaurateurs du Québec : PREVOST, Eddy
*Centre des Dirigeants d'Entreprises : PARENT, Jacques
Chambre de Commerce de la Province de Québec

*Conseil d'Expansion Economique : André ROUSSEAU
Corporation des Courtiers en Immeubles de la Province de Québec
Corporation des Entrepreneurs en Plomberie et Chauffage de la Province de Québec
Corporation des Horlogers-Bijoutiers de la Province de Québec
Corporation des Maîtres Electriciens du Québec

Fédération des Jeunes Chambres de Commerce
Institut des Brasseurs du Québec
Société Canadienne de Courtage Inc.
Société Générale d'Investissement des Professionnels et Hommes d'affaires

E. — Délégation universitaire

Les Universités de Laval, Montréal et de Sherbrooke ont droit à douze délégués par institution dont trois choisis par l'administration, quatre par les associations de professeurs et cinq par les associations d'étudiants. Le Centre Universitaire de Trois-Rivières a droit à trois délégués.

Total des délégués ayant droit de participation : 39
Délégués désignés : 29

*Délégués présents aux assises : 27
*Association des Professeurs de l'Université Laval : BEDARD Yvan
*Association des Professeurs de l'Université Laval : DUFOUR, André
*Association des Professeurs de l'Université Laval : DESGAGNE, André
*Association des Professeurs de l'Université Laval : PAINCHAUD, Paul

*Association des Professeurs de l'Université de Sherbrooke : JULIEN, Constantin
*Association des Professeurs de l'Université de Sherbrooke : COLLINGE, Pierre

*Association des Professeurs de l'Université de Sherbrooke : CHARETTE, Léon
*Association des Professeurs du Centre Universitaire de Trois-Rivières : HEROUX, André
*Association Générale des Etudiants de de l'Université Laval : CHAMPOUX, Edouard
*Association Générale des Etudiants de l'Université Laval : KENNIFF, Patrick

*Association Générale des Etudiants de l'Université Laval : VEILLEUX, Charles
*Association Générale des Etudiants de l'Université Laval : GIROUX, Jean
*Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal : DORE, Jean-André
*Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal : CHARRON, Claude

Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal : ROY, Pierre
*Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal : JULIEN, André
*Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal : LACHANCE, Robert
*Association Générale des Etudiants de l'Université de Sherbrooke : GADBOIS, Jacques

*Association Générale des Etudiants de l'Université de Sherbrooke : LASALLE, Léo
*Association Générale des Etudiants de l'Université de Sherbrooke : GOULET, Bruno
*Association Générale des Etudiants de l'Université de Sherbrooke : PAQUET, Suzanne
*Association Générale des Etudiants de l'Université de Sherbrooke : CHRETIEN, Claude

Association Générale des Etudiants de l'Université de Trois-Rivières : LECLERC, André
Centre des Etudes Universitaires de Trois-Rivières : Gilles BOULET
*Université de Montréal (administration) : : DECARIE, Vianney
*Université de Montréal (administration) : BARCELO, Mlle Juliette
*Université de Montréal (administration) : BOUCHARD, Maurice

*Université de Sherbrooke (administration) : LAFLAMME, Gaétan
*Université de Sherbrooke (administration) : BOISVERT, Jean-Jacques

F. — Associations professionnelles ou ouvrières

Toutes les associations professionnelles et de travail à rayonnement provincial ont été invitées.

Nombre des associations invitées : 75
Délégués désignés : 33
*Délégués présents aux assises : 19

*Arpenteurs-Géomètres de la Province de Québec: LEDUC, René
*Alliance des Professeurs : LAUZON, Mlle Yolande
*Association des Architectes de la Province de Québec : MICHAUD, Jean
Association des Chefs de Polices et de Pompiers de la Province de Québec : LAVIGNE, J.-Maxime
Association des Chiropraticiens de la Province de Québec

Association des Chirurgiens de la Province de Québec
Association des Comptables Généraux Licenciés
Association des Courtiers en Assurance de la Province de Québec
Association des Enseignants du Québec: Etienne TREMBLAY
Association des Femmes diplômées des Universités

Association des Gardes-bébés de la Province de Québec : DUBE, Mlle Ghislaine
Association des Infirmières de la Province de Québec
Association des Fonctionnaires Fédéraux d'Expression Française : J.-Charles DESJARDINS
Association des Médecins de Langue française du Canada
Association des Pharmaciens Détaillants de Montréal et de la Province de Québec Inc. : LEBLOND, Lionel

*Association des Techniciens Dentaires de la Province de Québec : Aimé ST-LOU'S
Association Médicale de la Province de Québec
Association Professionnelle des Cinéastes
Barreau de la Province de Québec
Centrale Provinciale des Employés de Commerce et de Bureau (CSN)

Chambre des Notaires
Collège des Chiropraticiens de la Province de Québec
Collège des Chirurgiens Dentistes
Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec
*Collège des Médecins-Vétérinaires de la Province de Québec : Dr. Olivier GARON

Collège des Optométristes et Opticiens de la Province de Québec : Michel DENAULT
Collège des Pharmaciens de la Province de Québec
*Comité Paritaire de l'Industrie du Cercueil : Donat THERIAULT

*Corporation des Agronomes de la Province de Québec : Théodore MONGEAU
Confédération des Syndicats Nationaux
*Corporation des Conseillers d'Orientation Professionnelle du Québec : Marc DESROCHES

*Corporation des Diététistes du Québec : Louise DESAULNIERS
*Corporation des Diététistes du Québec : Mme Louise LAGACE
Corporation des Ingénieurs du Québec
*Corporation des Ingénieurs Forestiers de la Province de Québec : Guy PELLETIER
*Corporation des Instituteurs et Institutrices Catholiques du Québec : G.-Raymond LALIBERTE

*Corporation des Instituteurs et Institutrices Catholiques du Québec : Louise MARCIL
*Corporation des Instituteurs et Institutrices Catholiques du Québec : Léonce PELLETIER
*Corporation des Psychologues de la Province de Québec : Pierre MORIN
Corporation des Directeurs de Funérailles et Embaumeurs du Québec : René ST-LOUIS

Corporation des Techniciens Professionnels de la Province de Québec
Corporation des Traducteurs Professionnels du Québec : Mme Suzanne-B. DESJARDINS
Corporation des Travailleurs Sociaux Professionnels de la Province de Québec
Corporation des Urbanistes du Québec : Victor LAMBERT
Fédération Canadienne de l'Imprimerie et de l'Information

Fédération Canadienne des Employés des Services Publics (CSN)
Fédération Canadienne des Travailleurs des Pâtes et Papiers
Fédération Canadienne des Travailleurs du Textile Inc. (CSN)
Fédération des Travailleurs du Québec
Fédération du Détail & Des Services du Québec : Marc BRAULT

Fédération des Barbiers et Coiffeurs de la Province de Québec
*Fédération des Employés Municipaux et Scolaires du Québec : René BELANGER
Fédération des Ingénieurs et Cadres du Québec
Fédération des Pilotes du St-Laurent
Fédération Nationale de la Métallurgie

Fédération Nationale des Employés de Commerce et de Bureau (CSN)
Fédération Nationale des Employés de l'Industrie Minière Inc.
Fédération Nationale des Services (Hôpitaux) Inc.
Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement Inc.
Institut des Comptables agréés de Québec

Institut des Contrôleurs et Comptables
Secteur des Produits Chimiques
Société des Architectes
Société Canadienne des Anesthésistes Division du Québec Inc. : Jean-M. BERGERON
Société des Infirmières Visiteuses
Syndicat des Fonctionnaires Provinciaux du Québec

Syndicat Général de la Variété, domaine du spectacle
Syndicat Interprofessionnel de la Fonction Publique du Canada
Syndicat National de lunetterie
Syndicat Professionnel des Chiropraticiens du Québec, Jean-Gaston RIVARD

Syndicat Professionnel des Ingénieurs du Gouvernement du Québec Jacques GIRARD
Union Internationale du Textile d'Amérique
*Union des Employés de Transports et Communications, Yvon ALAIN
Union Générale des Etudiants du Québec, Louis GENDREAU
*Union Générale des Etudiants du Québec, Richard BRUNELLE

Union Canadienne des Infirmières
Union Générale des Etudiants du Québec, Michel BERGERON
Union Catholique des Cultivateurs
*Union des Artistes, Raoul ROY

G. — Autres institutions et associations

Toutes les autres associations ou institutions suivantes ont été invitées.

Nombre des associations invitées : 169
Délégués désignés : 106
*Délégués présents aux assises : 68

Académie Canadienne-Française
Action Musicale Liturgique, Claude TESSIER
*Association Canadienne de la Radio et de la Télévision de Langue Française, FILTEAU, Jacques
*Association Canadienne des Bibliothécaires de Langue française, ALLEN, Patrick
Association Canadienne des Centres de Loisirs

*Association Canadienne des Educateurs de langue française, BERGERON, Richard
Association Canadienne des Paraplégiques
Association Canadienne-française des Aveugles Inc., TREMBLAY, Joseph
*Association Canadienne pour l'Avancement des Sciences, JACOB, Denis
*Association Canadienne pour la Santé Mentale, MAILHOT, Mlle Madeleine

Association Catholique Canadienne
*Association d'Education du Québec, GINGRAS, Frère Henri
*Association des Anciens de la Faculté de Sciences sociales de l'Université de Montréal, LATREMOUILLE, Emile
*Association des Diplômés de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, MARCHAND, Geo.-Etienne
Association des Diplômés de l'Université Laval
*Association des Diplômés de l'Université de Montréal, PELLETIER, Gaston

*Association des Diplômés en administration publique du Québec, LABBE, Lionel
*Association des Directeurs de Pastorale Scolaire de la Province de Québec, BEAUREGARD, Aurèle
Association des Directeurs Généraux des Ecoles
Association des Epileptiques du Québec
Association des Instituts familiaux du Québec, LANDRY, Soeur Cécile

Association des Jeunes Catholiques, PROULX, abbé Georges-Etienne
Association des Professeurs des E.N.C. du Québec
Association des Jeunes Scientifiques, LAFRAMBOISE, Yves
Association des Radiodiffuseurs Etudiants du Québec
*Association des Parrains et Marraines, BISSONNETTE, Horace

Association des Religieuses Enseignantes du Québec, DESILETS, Soeur Andrée
*Association des Parents Catholiques, MARTIN, Adolphe
Association des Universités entièrement ou partiellement de Langue Française
Association des Veuves
Association du Diabète de la Province de Québec Inc.

Association Lacordaire du Canada, CHARLAND, Joseph
Association Mondiale des Femmes Chefs d'entreprises
Association Parents-Maîtres
Association Professionnelle des Inspecteurs d'Ecoles catholiques de la Province de Québec, ALIE, Armand
**Association Progressiste-conservatrice Fédérale du Québec, TREPANIER, Paul-O. - BAZIN, Jean

*Aujourd'hui Québec, LEBLANC, Marcel
Bon Parler Français, MASSE, Paul
*Centre d'Oecuménisme, CHAMPAGNE, Raymond
Cercle des Jeunes Naturalistes
Chevaliers de Champlain

Chevaliers de Colomb
Cité Libre
Clubs des 4-H, ARSENAULT, H.-Louis
*Collège & Famille, GENEST, Jean
Comité pour la Défense des Droits de l'Homme

Comité d'Aide aux Patriotes Prisonniers, PETELLE, Yves
Confédération des Loisirs du Québec, LACHANCE, Jean-M.
Congrès des Femmes du Québec
*Conseil de la Vie Française, TREMBLAY, Jean-Jacques

Conseil général des Cercles des Fermières
*Conseil Supérieur du Livre & Sociétés affiliées, PATENAUDE, J.-Z.-Léon
Crédit Social, GAUTHIER, C.-A., M.P.
LATULIPPE, Henri, M.P.
F.A.G.E.C.C.Q.
Fédération Canadienne des Associations Indépendantes

Fédération d'Education physique et de Récréation du Québec, SHEEDY, Arthur
Fédération des Associations Générales des Etudiants des Collèges Classiques
Fédération des Auteurs et des Artistes du Canada
Fédération des Collèges Classiques, TREMBLAY, R.P. Marcel
Fédération des Commissions Scolaires catholiques du Québec

**Fédération des Consommatrices du Québec, MAYNAUD, Mme Hélène - GRENIER, Mme Georgette
*Fédération des Ecoles Normales, O'BREADY, Mgr Maurice
Fédération des Etudiants des Ecoles spécialisées du Québec, JUTRAS, J.-Michel
*Fédération des Etudiants Maîtres de l'Etat du Québec, POULIN, Michel

*Fédération des Gardes Paroissiales du Canada, BARON, Claude, lt-col.
*Fédération des Jeunes Chambres du Canada français, SOUCY, Charles
Fédération des Omnipraticiens du Québec, DESROSIERS, Gilles
Fédération des Principaux du Québec, POIR'ER, Claude-M.
Fédération des Sociétés de Colonisation

**Fédération des SSJB provinciales, LAFOREST, Maurice - FORGET, Nicole
Fédération des Unions de Familles Inc.
*Fédération Nationale des SSJB, MADORE, Marie-Ange
Fédération Provinciale des Principaux d'Ecoles de la Province de Québec
*Femmes Chrétiennes, LEMIEUX, Mme Fernando

Filles d'Isabelle
Fondation les Amis de l'Art, DESLAURIERS, Mme Ignace
Foyers Notre-Dame
*Guides Catholiques du Canada, STE-MARIE, Mlle Pierrette
Institut Canadien d'Education des Adultes

Institut Canadien des Affaires Publiques
Institut de Pastorale, LEVESQUE, R.P. Albert, O.P.
Institut National Canadien pour les Aveugles
*Institut de Diction française, MORIN, Mlle Nicole
Institut Social Populaire

Institut d'Histoire de l'Amérique française, BAILLARGEON, Georges
*Jeunesse Etudiante Catholique Inc., BRIEN, Pierre
*Jeunesse Bardy, LEBEL, Denis
Jeunesse Indépendante Catholique, AUBIN, Jocelyne

Jeunesse Ouvrière Catholique, PAQUETTE, Mlle Léonce
Jeunesse Rurale Catholique
L'Action
*L'Action Nationale, ANGERS, F.-Albert
L'Actualité

L'Actualité économique
*La Canadienne, ARSENEAULT, Roger
La Presse
La Tribune
La Voix de l'Est

*Le Devoir, SAURIOL, Paul
Légionnaire du Québec Inc.
Le Journal de Montréal
Le Montréal-Matin,, LANGLOIS, Lucien - GROS D'AILLON, Paul
*Le Nouvelliste, PROULX, Alphonse

Le Soleil
Libéral fédéral
**Libéral provincial, CHOQUETTE, Jérôme, M.P.P. BACON, Lise
Ligue Antituberculeuse
*Ligue d'Action Nationale, BEAUDIN, Dominique

Ligue Ouvrière Catholique
*Ligue des Patriotes du Québec, FRADET, Léandre
*Maintenant, SAUCIER, Pierre
Mouvement Catholique des Parents & Maîtres de langue française
Mouvement des Jeunes Nationalistes

Mouvement Laïque de Langue Française
N.P.D.
*Office des Communications Sociales, BEAUDOIN, Léo
*Ordre des Dames Hélène de Champlain, CHAGNON, Berthe
Parti-Pris
*Presse étudiante nationale, POISSON, Louis

Progressiste-conservateur
*P.S.Q., RICARD, Claude
P.S.Q., BEDARD, Jean-Marie
Ralliement des Créditistes : EVEN, François
*Ralliement des Créditistes : FONTAINE, J.-Marc

*Relations : ARES, R.P. Richard
*Revue d'Histoire de l'Amérique française : REMILLARD, Mme J.
R.I.N.
R.N. : TREMBLAY, J.-Robert - PELCHAT, Cécilien
*Scouts Catholiques du Canada : DIONNE, Pierre

Semaines Sociales du Canada
Société Canadienne contre l'Arthrite et le Rhumatisme
*Société Canadienne des Etudes Classiques : FALLU, Elie
Société Canadienne d'Etablissement Rural Ltée
Société Canadienne du Cancer

Société Constituante Moderne
Société d'Adoption et de Protection de l'Enfance
Société de Secours aux Enfants Infirmes de la Province de Québec
Société de Recherche & Documentation Journalistique Inc. : THERIAULT, Paul
Société des Auteurs Dramatiques, FOURNIER, Guy
Société des Auteurs & Compositeurs Dramatiques du Québec : TISSEYRE, Pierre

Société des Ecrivains Canadiens
Société des Francs
*Société Dentaire de Montréal : MARANDA, Claude
Société des Gens de Lettres de France : GILLIOT, Mme Geneviève
Société des Professeurs de Géographie : CHARBONNEAU, Louis
*Société des Professeurs d'histoire du Québec : LANGLOIS, Georges
Société Richelieu
Société Provinciale des Sourds du Québec Inc. : ROULEAU, Marcel
*SSJB Amos : TURCOTTE, Mozard
*SSJB Chicoutimi : FORTIN, Rosaire
SSJB Joliette : MORIN, Jean-Paul
*SSJB Mont-Laurier : BISAILLON, Rémi
*SSJB Montréal : CHARETTE, René
*SSJB Nicolet : HAMEL, Guy
*SSJB Quest-Québécois : DENOMME, Ghislain
*SSJB Outaouais-Nord : THERIAULT, Normand
*SSJB Québec : LEFEBVRE, Guy
*SSJB Rimouski : DAIGNEAULT, René
SSJB Saguenay
*SSJB Ste-Anne : BERUBE, Damase
*SSJB St-Hyacinthe : NOISEUX, Gilles
SSJB St-Jean
*SSJB St-Jérôme : BRIERE, Jacques
SSJB Sherbrooke
SSJB Trois-Rivières
SSJB Valleyfield
SSJB Mégantic
*Tribune Economique et Sociale du Québec : JORON, Guy
Union Canadienne des Journalistes de Langue Française
Union des Municipalités de la Province de Québec
*Union Nationale, LALUMIERE, Gaétan
*Union Nationale, MONETTE, Gustave

H. — Associations néo-québécoises

Les associations des Néo-Québécois de langue française ont été invitées.

Nombre des associations invitées : 29
Délégués désignés : 7
*Délégués présents aux assises : 3

Alliance Française
Association Belgique Canada
Association Canado-Allemande des Hommes d'Affaires
Association Espagnole Inc.
Association France-Canada

Association des Hommes d'Affaires et Professionnels Canadiens-Italiens au Québec
Association des Ingénieurs Hongrois
*Association Générale des Immigrants de Langue Française : BUFIAS, Jacques
Association Portugaise

Association des Professionnels Italo-Canadiens
Association des Universitaires Lithuaniens
Centre Espagnol Culturel et Récréatif : IGLESIAS, Adolfo
Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise au Canada

*Cercle Juif de Langue Française : LALLOUZ, Raphaël
Chambre de Commerce française du Canada
Comité Québec Rwanda
*Comité des Ukrainiens du Canada : JAROSLAW Pryszlak
Congrès Polono-Canadien
Fédération Lithuanienne du Canada
Fédération Ukrainienne nationale
Ligue des Dames Catholiques Ukrainiennes
Ligue pour la liberté de l'Ukraine
Ligue Slovaque Canadienne
Ordre des Fils d'Italie
Ordre des Italo-Canadiens : Nick CIAMARRA
Union Catholique portugaise du Canada : Dominos VIEIRA
Union des Latins d'Amérique : Antoinette FAUCHER
Union Nationale Belge du Canada
Union Nationale Française

I. — Nouveau-Québec

Le territoire du Nouveau-Québec a droit à 15 délégués.

Nombre de délégués ayant droit de participation : 15
Délégués désignés : 10
*Délégués présents aux assises : 6

COUTURE, R.P. Damase, Fort Georges
*LA RUE, Antoine, Québec
LeJEUNE, Roger, Québec
*LEMIRE, R.P. François, Fort Georges
*MORIN, S.G., Montréal
*NOBERT, Gabriel, Laval
*NORMAND, Evariste, Québec
OUELLET, Jean-Guy, Inaucdjouac
PROVENCHER, R.P. Maurice, Fort Ruppert
*TREPANIER, Marcelle-B., Valleyfield

RÉSUMÉ PAR CATÉGORIES

	Nombre des associations ou institutions invitées	Nombre des délégués désignés	Délégués présents aux Assises	Proportion des présents comparativement	
				aux délégués désignés	aux associations invitées
Institutions cléricales	73	34	19	55%	26%
Institutions coopératives	33	5	2	40%	6%
Institutions financières	65	23	14	60%	21%
Associations d'hommes d'affaires	51	14	9	64%	17%
Délégation universitaire	39	29	27	93%	69%
Associations professionnelles ou ouvrières	75	33	19	57%	25%
Institutions et associations nationales	169	106	68	64%	40%
Associations néo-québécoises	29	7	3	42%	10%
Nouveau-Québec	15	10	6	60%	40%
TOTAL	549	261	167	64%	30%

NOTA BENE : Chaque association ou institution peut encore désigner son délégué pour les prochaines Assises.

III. – DÉLÉGATION D'OUTRE-FRONTIÈRES

Les Canadiens de langue maternelle française établis en dehors du Québec représentaient, en 1961, 17% de la population canadienne-française. Selon le principe de la représentation proportionnelle, le nombre de leurs délégués a été fixé à 430.

A. – L'Ontario

L'Ontario a droit à 210 délégués. 188 délégués ont participé aux Assises. Le territoire comprend 4 districts :

1. OTTAWA

Délégués invités : 72
Délégués présents aux Assises : 66

ALLARD, Pierre, Ottawa
ANDERSON, W.D., Ottawa
BARSALOU, R.P. R., Ottawa
BEAUCHESNE, L.-A., Ottawa
BEAUREGARD, Rémy, Ottawa

BEDARD, J.P., Ottawa
BELANGER, Rév. J.-M., Ottawa
BELLEFEUILLE, J.-G., Cornwall
BELZILE, Damase, Ottawa
BENOIT, Bernard, Ottawa

BERTHIAUME, J.-M., Ottawa
BERTRAND, Bernard, Cornwall
BOURDEAU, Mme Lisette, Ottawa
BOUTET, Gérald, Ottawa
BOYER, Raoul, Eastview

BRISSON, Albert, Ottawa
BRULE, Gérald, Ottawa
CARBONNEAU, Gaston, Ottawa
CARRIERE, Florian, Ottawa
CHAGNON, Maurice, Ottawa

CHARBONNEAU, Roger, Ottawa
CLOUTIER, Rév. R., Ottawa
COTE, Lucien, Ottawa
COUSINEAU, W.L., Ottawa
DESLAURIERS, Fr. Omer, Ottawa

DESMARAIS, André, Ottawa
DESORMEAUX, E.C., Ottawa
DUCHARME, Léonard, Ottawa
DUHAMEL, Roger, Ottawa
GAUTHIER, Jean-Robert, Ottawa

GAUTHIER, Vincent, Ottawa
GELINEAU, Guy, Ottawa
GILBERT, Fr. Gérard, Cornwall
GELINEAU, Mme Marie, Ottawa
GLAUDE, Charles, Ottawa

GAUDREAU, Sr Berthe, Hawkesbury
GOULET, Me Cyrille, Ottawa
ISABELLE, Laurent, Ottawa
LABELLE, Jules, Ottawa
LAFRANCE, Mlle Lucille, Crysler

LALONDE, Aurèle, Ottawa
LALONDE, Roger, St-Pascal Baylon
LANDRIAULT, Rodrigue, Ottawa
LAPOINTE, Fr. M., Ottawa

LAPALME, Victor, Ottawa
LECLERC, Roland, Eastview
LEFEBVRE, Fr. Gérard, Ottawa
LEMAY, Rodrigue, Ottawa
LEMIEUX, J.-P., Ottawa

LEVASSEUR, Mlle G., Ottawa
MAGEAU, Edgar, Ottawa
MARION, Séraphin, Ottawa
MATTAR, Maurice, Ottawa
MEUNIER, P.-E., Rockcliffe

PARENT, Benoit-M., Ottawa
PELLETIER, Michel, Ottawa
PICARD, Mlle Claudette, Ottawa
POTVIN, Mlle Thérèse, Ottawa
PROULX, J.-O., Ottawa

REARDON, L.-A., Ottawa
RENAUD, Jean-Louis, Ottawa
RICHARD, A., Eastview
SAINT-DENIS, Mme Octave, Chute-à-Blondeau
SAINT-DENIS, Roger, Ottawa

SARAZIN, Wilfrid, Ottawa
SAUVE-BOULT, Mme R.-A., Ottawa
SEGUIN, Jeannine, Cornwall
SEGUIN, J.-F., Ottawa
SEGUIN, Roger, Ottawa

SEGUIN, Mme Yvan, Hawkesbury
SEGUIN, Yvan, Hawkesbury
VALIQUETTE, Gilles

2. TORONTO

Délégués invités : 78
Délégués présents aux Assises : 74

ARSENAULT, Charles, Toronto
ARSENAULT, Roger, Willowdale
ASSELIN, R.J., Penetanguishene
BEAULIEU, J.G., Don Mills
BELLAND, Mme Roland, Bear Line

BENETEAU, Oscar, Windsor
BENETEAU, Rév. Roger, Grande Pointe
BERTAULT, Roland, Toronto
BERUBE, J.-C., Belleville
BEZAIRE, Mme Louis, Windsor

BEZAIRE, Mme Rosario, Amherstburg
BEZAIRE, Mme Yvonne, Toronto
BISAILLON, Ronald, Brantford
BRASSARD, Johnny, Don Mills
BRIAND, Ludger

BOURGAULT, Dr Pierre, Etobicoke
CARON, Mme Alcide, Paincourt
CARON, Réginald, Paincourt
CHALMERS, Mme Annette, Scarborough
CHARRON, Me Collin, Toronto

CHAUVIN, Philippe, Pointe aux Roches
CHAUVIN, Edmond, Paincourt
CYR, Hervé, Toronto
CYR, Lawrence, Windsor
D'AOUST, Mme Homer, Windsor

DELISLE, Gérard, Welland
DUBOIS, Dr Jacques, Welland
DULUDE, Yves, Toronto
FORESTIER, Lionel, Toronto

GAGNON, Mme Georges, Grande-Pointe
GAGNON, Mme Solange-P., Hamilton
GAUTHIER, Roland, Sarnia
GEL'NAS, Mme Florence, Técumseh
GERVAIS, Aurel, Welland

GIBBS, Me Fernand, Port Colborne
G'RARD, Me Marc, Welland
GODIN, Gérard, Toronto
GOD'N, Mme Gérard, Toronto
GOULET, Mme Joseph, Windsor

GUINDON, Germain, Niagara Falls
HAMEL, Mme Raymond, Windsor
LACASSE, Mme Fernand, Belle Rivière
LACROIX, Léopold, Toronto
L'ALLIER, Lucien, Toronto

LALONDE, Antonin, Toronto
LALONDE, Florent, Welland
LANOUE, Mme Ida, Windsor
LANTH'ER, Lorenzo, Windsor
LANTHIER, Raymond, Ste-Catharines

LEAL, Mme Wilfrid, Ruscomb
LEMEL'N, Loyola, Toronto
LORTIE, Lionel, Penetanguishene
MARIER, Charles, Windsor
MART'N, Mme Léo, Rivière aux Canards

MOREAU, Léonard, Perkinsfield
MUNK, Me J.J., Kitchener
NOEL, Mme Irène, Windsor
PAQUETTE, Me Ryan, Hamilton
PICARD, Dr Marcel, Windsor

QUENNEVILLE, René, Windsor
RACINE, Mme F., Windsor
RATHE, Charles-Edouard, Toronto
R'CHER, Joseph, Pointe aux Roches
RODRIGUE, Bernard, Welland

ROUTHIER, Edmond, Georgetown
ROZON, Rév. Jérôme, Kingston
SA'NT-DEN'S, Edouard, Windsor
SAINT-JEAN, Mlle Thérèse, Georgetown
SAINT-PIERRE, William, Tecumseh

SANSCHAGR'N, Rév. R., Oshawa
S'MARD, Rév. André, Georgetown
SIMARD, Paul, Windsor
SYLVESTRE, Mme Francis, St-Joachim
TESSIER, Jean-Marc, Toronto

TRACEY, Mme Edouard, Windsor
TREMBLAY, Marcel, Toronto
TESS'ER, Emile, Welland
SYLVESTRE, Paul, Ottawa

3. SUDBURY

Délégués invités : 34
Délégués présents aux Assises : 29

BERTRAND, Rév. M.-L., Sudbury
B'DAL, J.-M., Coniston
BON'N, Lionel, Azilda
BOUDREAU, J.-L., North-Bay
CHALIFOUX, Dr P., Sudbury

CHARBONNEAU, E.W., North-Bay
CHARETTE, A.E., Sudbury
CHOLETTE, Nelson, Field
COTE, Raymond, North-Bay

DeCOURVILLE, NICOL, Jacques, Ottawa
D'GNARD, Roméo, Sudbury
DUCHESNEAU, Jean-Louis, North Bay
FOREST, Rév. Gabriel, Elliot Lake
GRATTON, Me Fernand, Sudbury

G'ROUARD, R.P. André, Sudbury
HOULE, Gérard, Sturgeon Falls
LAROSE, Yvon
LAVO'E, Dr F.B., Sudbury
LEMIEUX, Guy, Sudbury

LEVESQUE, P.-A., Sturgeon Falls
MARTEL, Mme Marguerite
MOR'N, Mme Armand, Sudbury
PERREAULT, Michel, Sudbury
PHARAND, Doland, Sudbury

REG'MBALD, Rév. Albert, Sudbury
ROCHON, Gaétan, Sturgeon Falls
SA'NT-AUB'N, Etienne, Sudbury
SA'NT-JULES, René, Sault Ste-Marie
TELL'ER, Aurèle, Sudbury

THIBAULT, J.C., Sudbury
TH'BODEAU, Bernard, Sudbury
TREMBLAY, Onésime, Sudbury
TRUDEAU, F.-H., North Bay

4. HEARST

Délégués invités : 26
Délégués présents aux Assises : 19

AUBE, Albert, Earlton
BELAND, Dr Anicet, New Liskeard
BELLEHUMEUR, Maurice, Ramore
BER'NI, Moise, Timmins
BOILEAU, Gérald, Timmins

BRUNET, Mme Rachel, Cochrane
CHARBONNEAU, Mme Marie-A., Haileybury
DEL'SLE, Mme Lucien, Fauquier
DESROSIERS, Sr. Simone, Moonbeam
GELINAS, Gaston, Ansonville

GEL'NAS, Jean-Paul, Ansonville
GRAVEL, Olier, Haileybury
LACHAPELLE, Evelyne, Kirkland Lake
LAPALME, E.C., Ansonville
LE BEL, Mme Yvonne, Kirkland Lake

LEBLANC, Sylvio, Cornwall
LeBLOND, Mme J.M., Kirkland Lake
LEVESQUE, Amédée, Timmins
MACDONALD, George, Kapuskasing
MALETTE, Gaston, Timmins
RAC'COT, Me Gilles, Timmins
RIVARD, Gaétan, New Liskeard
SEGUIN, Pierre-Paul, New Liskeard
VAILLANT, Rodrigue, Kirkland Lake

B. — L'Acadie

Les Provinces Maritimes ont droit à 124 délégués. 85 délégués ont participé aux Assises. Le territoire comprend quatre provinces.

1. NOUVEAU-BRUNSWICK

Délégués invités : 102
Délégués présents aux Assises : 76

*ALBERT, Camille, Moncton
*ALBERT, Donald, Kedgwick
ARSENAULT, Adrien, Moncton
*ARSENAULT, Frédéric-J., Moncton
*ARSENEAU, Charles, Inkerman

*BASTARACHE, Alfred, Moncton
*BASTARACHE, Mme Alfred, Moncton
*BEAULIEU, Jacques, Kedgwick
*BERTHIAUME, Charles
*BLANCHARD, Théophore

*BOUCHER, Paul-E., Edmundston
*BOUCHER, Mme Rita, Edmundston
*BOUDREAU, Lucien, Caraquet
*BOUDREAU-NELSON, Mme Léone, Gunningsville
BOURGEOIS, Mme Blair, Moncton

*BOURGEOIS, Mme Blanche, Cocagne
BOURGEOIS, Philippe, St-Louis de Kent
*BOURQUE, Claude
*BOURQUE, Léandre
*BRETON, Yves

*BUJOLD, Dr Edèse, Dalhousie
*CADIEUX, Jean, Moncton
*CADIEUX, Mme Jean, Moncton
*CHAMARD, R.P. Maurice, Moncton
CHAPPAZ, René, Moncton

CHIASSON, Alyre, St-Jean
*CHIASSON, Jaddus, Shippegan
*CHIASSON, Réal, Lameque
*CHIASSON, Rodolphe
CORMIER, Léonce, St-Jean

CYR, Laetitia, Moncton
*DAIGLE, Euclide, Dieppe
*D'ASTOUS, Jean-Baptiste
*DESJARDINS, Léandre, Moncton
*DIONNE, Alphonse

*DOUCET, Gilbert, Dieppe
*DOUCET, Philippe
*DUGUAY, Eustache, Petite Lameque
*DUMONT, André, Petit-Rocher
*FILTEAU, Jacques

*GENDRON, Jean-Eudes, Moncton
*GIONET, Alcide
*GIONET, Mme Alcide
*GIROUX, Berthe, Iroquois
*GIROUX, Gérard, Iroquois

*GODBOUT, Victor
GODIN, Louis
*GOGUEN, Léopold, Fredericton
*GOGUEN, Yvon-J., Moncton
*HACHE, Léo

*HACHE, Raymond, Shippegan
*LACROIX, Dr Bertin
*LACROIX, Mme Bertin
*LANDRY, Dollard
*LANDRY, Edgar

*LANDRY, Mme Edgar
*LANDRY, Melville
*LANDRY,Romain, Bathurst
*LANTEIGNE, R.P. L., Bathurst
LAPLANTE, Léopold, Bathurst

*LeBEL, Georges-A., Edmundston
*LEBEL, Mme Georges
*LEBEL, Jocelyne
*LEBEL, Louis
*LEBEL, Mme Louis

*LEBLANC, Emery, Campbelton
*LeBLANC, Eugène, Moncton
*LeBOUTHILLIER, Alie-A., Caraquet
*LEGERE, Martin-J., Caraquet
*LEVASSEUR, Elphège

*MALET, Dosithée
McKERNIN, Harold, Moncton
*MELANÇON, Yves
PEPIN, Roland, Atholville
PINET, Arthur, Petit-Rocher

*POIRIER, Bernard, Moncton
*POIRIER, Jean, Dalhousie
*POULIN, Edmond
*RICHARD, Eugène, Moncton
*RICHARD, François-Louis

RICHARD, Léon, Moncton
*RIOUX, Fernand, Richibouctou
*ROBICHAUD, Eugène, Richibouctou
*SAINT-CYR, Gérard, Caraquet
*SAINT-LAURENT, François, Campbelton

SAVOIE, Adélard, Moncton
*SAVOIE, René
*SAVOIE, Richard, Caraquet
*SAVOIE, Roger, Moncton
SAVOIE, Sylvio, Moncton

*SOUCY, Conrad, St-Basile
*THERIAULT, Eugène
Eel River Crossing
YOUNG, Aurèle, Moncton

2. NOUVELLE-ÉCOSSE

Délégués invités : 17
*Délégués présents aux Assises : 7

AuCOUIN, Mlle Domithilde, Chéticamp
BELLIVEAU, Me Maurice, Meteghan Station
BELLIVEAU, Pierre-Alphonse, Digby
*BOUDREAU, Joseph
BOUDREAU, Wilfred-P., Chéticamp

*CHIASSON, R.P. Ernest, Glace Bay
COMEAU, J.-A., Meteghan River
COMEAU, R.P. Léger, Halifax
*CORMIER, J.-G., Sydney
D'ENTREMONT, Gérard, Church Point

*DEVEAU, Alvin
*DUVAL, Etienne, Halifax
LEBLANC, R.P. Raymond, Church Point
SHOMPE, Mlle Shirley-Anne, Chéticamp
*SAINT-LAURENT, Père Roger
*TUFTS, Lucille, Pointe de l'Eglise

3. ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Délégués invités : 3
*Délégués présents aux Assises : 2

ARSENAULT, J.-Emond, Charlottetown
BUOTE, Abbé Jean-F., Richmond, R.R.
*GALLANT, Albert, Richmond R.R.
GALLANT, Charles, Wellington R.R.
*VOISINE, Origène

4. TERRE-NEUVE

Délégués invités : 2
Délégués présents aux Assises : 0

C. — L'Ouest

Les Canadiens français établis dans l'Ouest canadien ont droit à 96 délégués. 91 délégués ont participé aux Assises.

1. MANITOBA

Délégués invités : 30
*Délégués présents aux Assises : 29

*ALLARD, Gérard, Saint-Boniface
*AUBRY, Louis, Saint-Boniface
*AUDETTE, Jean, Ste-Anne-des-Chênes
BEDARD, Roméo, journaliste, Winnipeg
*BOHEMIER, Etienne, Saint-Boniface

*BOULANGER, Marcel, Saint-Boniface
*CHABALIER, Joseph, Saint-Boniface
*COUTURE, Abbé Léo, Saint-Norbert
*DELAQUIS, Aimé, Ste-Agathe
DeMARGERIE, Guy, Winnipeg

*DESROSIERS, J.-A., Ste-Anne-des-Chênes
*DESROSIERS, Lucie, Ste-Geneviève
*DUBE, Louis, La Broquerie
FOREST, Georges, Saint-Boniface
*GAGNE, Abbé J.-M., Saint-Claude

GAUTHIER, Maurice
*GRANGER, Cécile (Soeur Marie-Henri), Elie
*GUENETTE, Armand, Saint-Lazare
*HALPIN, Charles, Winnipeg
*LABOSSIERE, Raynald, Saint-Léon

LANDREVILLE, P., Saint-Claude
*LEGARE, Camille, Saint-Claude
*LEMOING, Louis, Somerset
*MOLICARD, Jacques, Saint-Boniface
NADEAU, Denis

*PAQUIN, Fernand, Saint-Norbert
*PHILIPPOT, Hubert, Saint-Boniface
*POIRON, Roger, Somerset
*PREFONTAINE, Hubert, Headingley
*PRIVE, Yvette, Saint-Boniface

*SABOURIN, Dr Georges, Saint-Boniface
*SAINT-HILAIRE, Albert, Saint-Jean-Baptiste
*TEFFAINE, Me Rhéal, Saint-Boniface
*TOUPIN, René-E., Saint-Boniface
*THERRIEN, Maurice

2. SASKATCHEWAN

Délégués invités : 17
Délégués présents aux Assises : 17.

*ARCHAMBAULT, Me Omer, Prince-Albert
*BANDET, Auguste, Saskatoon
*BRACONN'ER, Robert, Régina
*COUTURE, Joseph, Ferland
*DETILL'EUX, Jean, Saskatoon
*DEN'S, Clotaire, fils, St-Denis
*FORTIER, Henri-Paul, Debden
*GAUDET, Mme Thérèse, Prince-Albert
*GAREAU, Pierre, St-Isidore de Bellevue
*JEANNEAU, Joseph, Prince Albert
*LALONDE, Roger, St-Victor
LEBLANC, Liguori, St-Denis
*LIZAIRE, Dr André, Régina

*MARCOTTE, Raymond, Saskatoon
*PARENT, Adélard, North-Battleford
*P'NEL, Me Léo, Prince-Albert
P'NSONNEAULT, Roland, Gravelbourg
*P'NSONNEAULT, Mme Rolland, Gravelbourg

POULIN, Henri, Zénon Parc
PREFONTA'NE, Théodore, Saskatoon
*ROTTIERS, René, Régina

3. ALBERTA

Délégués invités : 24
*Délégués présents aux Assises : 24

*BOUCHER, Jacques, Edmonton
*BUGEAUD, Jean-Paul, Bonnyville
*CHAUVET, Raymond, Legal
*DIAMOND, Gérard, Edmonton
*DUFAULT, Gabriel, Calgary

*DUROCHER, Adélard, Lac La Biche
*GAGNON, Bernardin, Edmonton
*G'RARD, Benoit, St-Paul
*G'RARD, Fernando, St-Paul
*LABBE, Yolande

*LABERGE, Louis-Joseph, Girouxville
*LACOMBE, R.P. Guy, Edmonton
*LA'NG, Armand, Bonnyville
*LEBEL, Me Jean-Louis, Calgary
*LEDET, Paul, Edmonton

*LEVASSEUR, Mlle France, Edmonton
*LEFEBVRE, Mme Charles, Edmonton
*MA'SONNEUVE, Gérard, Falher
*NOBERT, Georges, Morinville
*OLIVIER, Jean-Maurice, Edmonton

*PATO'NE, R.P. Jean, Edmonton
ROB'NSON, Mlle Alice, St-Paul
*SEGU'N, Jacques, Bonnyville
*TETREAULT, Soeur 'da, Edmonton
*TROTT'ER, Eugène, Edmonton

4. COLOMB'E-CANAD'ENNE

Délégués invités : 15
*Délégués présents aux Assises : 15

*BELANGER, Charles, Terrace
*BOILEAU, Henri, Maillardville
BO'SVERT, Mme Pauline, Vancouver
*BOUCHARD, Joseph, Dawson Creek
*BRUNEAU, Roger, Maillardville

*COTE, Henri, Victoria
*COULOMBE, François, Vancouver
*FORT'N, Mme Pierrette, Vancouver
GOUGEON, Gérard, Vancouver
*GOULET, J.B., Maillardville

LAVERTU, Jules, Victoria
*MA'LLOUX, Rino, Terrace
*MATH'EU, Mlle C.
M'CHAUD, R.P. Guy, Maillardville
MOREAU, Gérald, Victoria
*PAQUETTE, Mme Pierrette, Maillardville

*PAQUETTE, Roméo, Maillardville
*PIOLAT, André, Vancouver
RUEL, André, Maillardville
*SAINT-LOU'S, Henri, Vancouver
*THERR'EN, Abbé Nestor, New Westminster

5. TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Délégués invités : 5
*Délégués présents aux Assises : 1

BEAUREGARD, R.P. Maurice, Fort Smith
GAUTHIER, Mme Henry, Yellowknife
GAUTH'ER, Mme William, Fort Smith
*M'CHAUD, Marcel, Fort Simpson
TURCOTTE, R.P. J.-E., Fort Simpson

6. YUKON

Délégués invités : 5
*Délégués présents aux Assises : 5
*BOUVIER-MAHONEY, Mme Irène, Teslin
*COUTURE, Rudy, Watson Lake
*FOURNIER-GODDERSON, Mme Lorraine, Teslin
*LUCIER, Mme Paul, White Horse
*SERVANT, Denis

RÉSUMÉ DE LA DÉLÉGATION D'OUTRE-FRONTIÈRES

	Délégués invités	Délégués présents aux assises	Proportion des présents
Ottawa	72	66	91%
Toronto	78	74	94
Sudbury	34	29	85
Hearst	26	19	73
TOTAL DE L'ONTARIO	210	188	89
Nouveau-Brunswick	102	76	74
Nouvelle-Ecosse	17	7	41
Ile-du-Prince-Edouard	3	2	66
Terre-Neuve	2	0	0
TOTAL DE L'ACADIE	124	85	68
Manitoba	30	29	96
Saskatchewan	17	17	100
Alberta	24	24	100
Colombie-Canadienne	15	15	100
Territoires du Nord-Ouest	5	1	20
Yukon	5	5	100
TOTAL DE L'OUEST	96	91	95
TOTAL DES DELEGUES ÉTABLIS HORS DU QUÉBEC	430	364	84%

IV. – OBSERVATEURS

437 observateurs ont assisté aux Assises nationales.

A. – Ambassades et consulats

Nombre de laissez-passer : 15
*Observateurs présents : 4

BAKOTO, Salomon, Ambassade de la République fédérale du Cameroun.
CANTAVE, Philippe, Ambassade d'Haiti au Canada.
CHAUDHURI, Général J.-N., Ambassade des Indes.
CYICARANO, P.-Canisius, Ambassade de la République Rwandaise.
*De GASSARD, Mme Magali, Consulat général de France.
*FAUR'S, Robert, Consulat général de France.
GALLIN DOUATHE, Michel, Ambassade de la République Centrafricaine.
*MALANDA'N, Bernard, Consulat général de France.
MESTIRI, Mahmoud, Ambassade de Tunisie.
NOUAMA, Emmanuel, Ambassade de Côte d'Ivoire.
*NTEZILIZAZA, Symphorien, Ambassade de la République Rwandaise.
OWANGA, Louis, Ambassade de la République Gabonnaise aux Etats-Unis.
SOCE DIOP, Ousmane, Ambassade du Sénégal.

TEVOEDJRE, Virgile-Octave, Ambassade du Dahomey.
TEVOEDJRE, Mme Virgile-Octave, Ambassade du Dahomey.

B. — Députés

Nombre de laissez-passer : 17
*Observateurs présents : 11

*ALLARD, Maurice, M.P., député de Sherbrooke.
*AQUIN, François, M.P.P., député de Dorion.
*ASSELIN, Martial, M.P., député de Charlevoix.
BALDWIN, Gérald-W., M.P., député de Peace River, Alberta.
*BOUSQUET, Denis, M.P.P., député de St-Hyacinthe.
*CHOQUETTE, Auguste, M.P., député de Lotbinière.
*COTE, Jean-Pierre, M.P., ministre des Postes.
FAIRWEATHER, Gordon-L., député de St-Jean, N.B.
*FLAMAND, Antonio, M.P.P., député de Rouyn-Noranda.
LAPORTE, Pierre, M.P.P., député de Chambly.
LEDUC, Guy, M.P.P., député de Taillon.
*LEVESQUE, René, M.P.P., Député de Laurier.
MALTAIS, Pierre, M.P.P., député de Saguenay.
*MICHAUD, Yves, M.P.P., député de Gouin.
*PLAMONDON, Marcel-R., M.P.P., député de Portneuf.
PROULX, Jérôme, M.P.P., député de St-Jean.
*THEORET, Roland, M.P.P., député de Papineau.

C. — Hauts fonctionnaires

Nombre de laissez-passer : 8
*Observateurs présents : 7

*BELIVEAU, Julien, bureau du Régistraire général.
*BOULET, François, ministère des Transports.
COULOMBE, Pierre, Commission Royale d'Enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.
*DAGNEAU, G.H., Ministère des Affaires Culturelles.
*DUPONT, Wheeler, Régie des rentes du Québec
*GILBERT, Marcel, Ministère des Affaires Intergouvernementales.
*GIRARD, Jacques, ministère des Affaires Intergouvernementales.
*ROBICHAUD, Jacques, Ministère des Affaires Intergouvernementales.

D. — Invités étrangers

Nombre de laissez-passer : 23
*Observateurs présents : 12

*BEAUDOIN, Mlle Madeleine, Alliance Française de Manchester, E.-U.
*Beaudoin, Dr Robert-A., Comité de Vie Franco-Américaine, E.-U.
*CLOUTIER, Edouard-Cartier, Comité de Vie Franco-Américaine, E.-U.
CREVIER, Gabriel, Union des SSJB d'Amérique, E.-U.
*FORTIER, R.F. Ovide, Association des Professeurs franco-américains, E.-U.
*GAGNON, Dr Jules-O., Association Canado-Américaine, E.-U.
GAUTHIER, Léon, Comité de Vie franco-américaine, E.-U.
*GOGUEN, J.-Henri, Union des SSJB d'Amérique, E.-U.
*HOULE, Georges, Association Canado-Américaine, E.-U.
JANELLE, Gérard-J., Fédération des Sociétés du Maine, E.-U.
*LACHANCE, Normand, Union SSJB d'Amérique, E.-U.
LAGASSE, André, Front des francophones de Bruxelles, Belgique.
LAMPRON, M. le juge Edouard-J., Association Canado-Américaine, E.-U.
LEVAUX, Jacques, Section liégeoise de Rénovation Wallone, Belgique.
*MAILHIOT, Mlle Lucille, Fédération Féminine Franco-Américaine, E.-U.
*MARTINEAU, Dr François, Association des Professeurs Franco-Américains, E.-U.
OUTERS, Lucien, Bruxelles.
PELLETIER, Mlle Flore, Fédération Féminine Franco-Américaine, E.-U.
PELLETIER, Rosario, Union des franco-américains du Connecticut, E.-U.
*PERIN, François, leader et député du Parti Wallon, Belgique.
*ROBERT, Gérald, Association Franco-américaine, E.-U.
THEROUX, Bernard, Comité de Vie franco-américain, E.-U.
VERRETTE, Mgr Adrien, Société Historique franco-américaine, E.-U.

E. — Universitaires et conseillers

Nombre de laissez-passer : 30
*Observateurs présents : 23

BELIVEAU, Jean-Guy, vice-recteur du Centre d'Etudes Universitaires de Trois-Rivières.
*BERGEVIN, Abbé André, professeur, Institut d'Economie Appliquée.
BOULET, Gilles, directeur du Centre d'Etudes Universitaires de Trois-Rivières.
*BOURASSA, Paul-André, Faculté des Sciences Appliquées, Génie Mécanique, Université de Sherbrooke.
*BOUVIER, R.P. Emile, doyen de l'Economie des Sciences Appliquées, Université de Sherbrooke.
*BROSSARD, Jacques, attaché de recherche à l'Institut de recherche en Droit Public, Faculté de Droit, Université de Montréal.
BROUSSEAU, André, directeur général du Centre d'Etudes Universitaires de Trois-Rivières.
*BRUNET, Michel, professeur d'histoire, Université de Montréal.
*CARIGNAN, Me Pierre, directeur de l'Institut de Recherche en Droit Public, Faculté de Droit, Université de Montréal.

*DORION, Me Henri, président de la Commission sur l'Intégrité du Territoire.
GARANT, Patrice, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval.
*FLYNN, Gilbert, Société L'Assomption de Moncton.
GARIGUE, Me Philippe, doyen de la Faculté des Sciences Sociales à l'Université de Montréal.
*GOSSELIN, Mgr. Paul Emile, Conseil de la Vie Française.
GRENIER, Fernand, doyen de la Faculté de Lettres de l'Université de Laval.
HEROUX, André, assistant directeur général du Centre d'Etudes Universitaires de Trois-Rivières.
*LAPALME, Me Georges-Emile, conseiller.
LAUZIERE, Arsène, département d'Etudes françaises au Collège Loyola.
*LEGER, Jean-Marc, membre de la Commission politique et constitutionnelle.
*LEMIRE, Jacques, professeur à l'Ecole Normale de Trois-Rivières.
*LEROY, Vallée, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
*MORIN, Mme Jacques-Yvan.
*OUELLET, Jean-Yves, professeur de droit, Université de Montréal.
*PAINCHAUD, Paul, professeur à l'Université Laval.
*PINSONNAULT, Guy, membre de la Commission politique et constitutionnelle.
*PINSONNAULT, Roland, président de l'Association canadienne-française de Saskatchewan.
*RIOUX, Marcel, professeur à l'Université de Montréal.
*RONDEAU, Me Gaston, juge de la Cour.
*SAVOIE, Me Adélard, recteur de l'Université de Moncton, Nouveau-Brunswick.
*ZAY, Nicolas, directeur de l'Ecole des Service Sociaux à l'Université Laval.

F. — Représentants d'associations ou d'institutions

Nombre de laissez-passer : 85
*Observateurs présents : 66

*ALLAIRE, Jean, Association des Diplômés de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
ARNAUD, J., Association internationale des Jeunes et Femmes de langue française.
*AUMOND, Gérald, A.S.E.P.
*BAZAS, Mme Béatrice, Association des Nations-Unies.
*BEAULE, Rosaire, avocat, Montréal
BEAULIEU, Josette, Collège Sainte-Croix.
*BEAULIEU, Nicolas, SSJB du diocèse de Nicolet.
BEAULIEU, Soeur Madeleine, Servantes du Coeur Immaculé de Marie.
*BEGIN, Claude, Imprimerie Jacques-Cartier.
*BELEC, Robert, Alliance des Professeurs.
*BELLEROSE, Père Justin, Pères Franciscains.
*BOISSINOT, Gaston, Arpenteurs-Géomètres de la Province de Québec.
*BOIVIN, Marius, Institut des Brasseurs du Québec.
*BOLDUC, Hermann, Service Sanitaire de Sherbrooke.
*BOUCHARD, Réal, International Business Machines.
*BRAIS, Mlle Lise, Association des Etudiants de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal.
*CARON, Robert, Corporation des Instituteurs & Institutrices Catholiques du Québec.
*CASGRAIN, Mme Thérèse-F., Union des Femmes.
*CHARRON, Bertholet, Club Universitaire Acadien Inc.
*CHARTRE, Mlle Carole, Association Générale des Etudiants du CEGEP de Maisonneuve.
*DAGENAIS, Laurent, Association Générale Catholique des Voyageurs de Commerce.
*De COTRET, Claude, Conseil d'Expansion Economique.
*DeMESTRAL, Claude, Eglise Unie du Canada.
*DEOM, André, Centre des Dirigeants d'entreprises.
*DESLANDES, Mlle Pierrette, Association Générale des Etudiants du CEGEP de Maisonneuve.
*DIONNE, Mlle Anne-Marie, Société d'étude et de conférence.
*DURAND, Guy, SSJB du diocèse de Joliette.
DUVAL, F.-Etienne, Université de Dalhousie.
DUVAL, Mlle Thérèse, Hydro-Québec.
*FIALA, Georges, Bell Telephone du Canada.
FORTIER, Mlle Lucie, Académie de Québec.
*FORTIN, Honorius, Chambre de Commerce de Val-d'Or-Bourlamaque.
FLYNN, Mlle Marie, Académie de Québec.
*GAGNON, André, Association des Etudiants de la Faculté de Sciences Sociales de l'Université de Montréal.
*GAGNON, Mme Marie, Fédération des Unions des Familles Inc.
*GAUTHIER, René, Département de l'Immigration, ministère des Affaires Culturelles.
*GINGRAS, Mme Paul-Henri, SSJB section N.-D. du Perpétuel-Secours.
*GODIN, Armand, La Société des Artisans.
*GRANDMONT, Lucien, Idéal Electrique.
GRAVEL, Louis, Groupes de Vie Chrétienne.
*HARVEY, Gérard, Caboteurs Unis de Québec.
HARVEY, Henri, Transport Maritime Harvey Ltée.
*HENRICHON, Pierre, Association Générale des Etudiants du CEGEP de Maisonneuve.
*HOULE, Fernand, Club Fleur de Lys de Québec.

*HURTUBISE, Jacques, Fonds Alma Mater.
JACQUES, Léonard, Service Sanitaire de Sherbrooke.
JOUBERT, Mlle Madeleine, Institut Canadien d'Education des Adultes.
*KINGSLEY, Normand, Association Générale des Etudiants du CEGEP de Maisonneuve.
*LABRECQUE, Jean, Université de Montréal.
*LALONDE, Mlle Claire, Association Générale des Etudiants du CEGEP de Maisonneuve.
LAMONTAGNE, Mme Emilienne, Ordre des Dames Hélène de Champlain Inc.
*LATOUR, Gilbert-A., secrétaire, Préville.
LAVOIE, Soeur Dolorès, Association des Instituts Familiaux du Québec.
LEGAULT, Paulette, Corporation des Enseignants du Québec.
*LEPAGE, H.-Yvon, Lepage Automobile Ltée.
*LEMIEUX, Fernando, Femmes Chrétiennes.
*MARCHAND, Guy, Association Professionnelle Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada Inc. (Section Crémazie).
MARCHAND, Sarto, Distilleries Melchers.
*MARTEL, Cyriaque, Conseil d'Expansion Economique.
*MARTIN, André, Syndicat Professionnel des Chiropraticiens du Québec.
*MARTIN, Luc, Institut Canadien des Affaires Publiques.
*MARTIN, R.P. Paul-Aimé, Editions Fides.
*MASSON, Jacques, Université de Montréal.
*MELANCON, Victor, C.S.N.
*MERCIER, Pierre, Collège Sainte-Croix.
*NADON, Gabriel-L., Compagnie Internationale de Papier du Canada.
*O'BORNE-MARTIN, Mme Monique, Ordre des Dames Hélène de Champlain.
*OUELLET, Pasqual, Magasin Co-Op.
*PARE, Fernand, La Solidarité.
PAYETTE, Paul-Emile, Association des Pharmaciens détaillants de la Province de Québec.
*PAWLIKOWSKI, Joseph, Institut Polonais des Arts et des Sciences en Amérique.
*POITRAS, Jean-Marie, La Laurentienne.
*POTVIN, Hubert, C.I.L.
*PRAT, Olivier, Association des Anciens de Stanislas.
*QUESNEL, J.-C., Fédération des Unions des Familles Inc.
*RIOUX, Emmanuel, Collège Loyola.
RIOUX, Mathias, Alliance des professeurs de Montréal.
*ROBIDAS, Marcel, Municipalité de Longueuil.
ROULEAU, Cécile, Association d'Education de Langue Française.
*SAINT-LOUIS, Dolfuss, Conseil Masson SSJB.
*SURPRENANT, Jean, La Société des Artisans.
*TALBOT, Eugène, Commission des Accidents de travail.
*TAILLEFER, Charles, Collège Sainte-Croix.
THERRIEN, André, Corporation des Enseignants du Québec.
*THOMAS, Jean-Marie, Groupes de Vie Chrétienne.
*TREMBLAY, R.P. Alphonse, Pères Rédemptoristes.
*TREMBLAY, Claude, Alliance des Professeurs.

G. — Observateurs

*Observateurs présents : 177

*ARCAND, Mme Liliane, St-Hyacinthe,
*ARMAND, Jacques, Montréal,
*ARSENEAU, Mlle Thérèse, Iles de la Madeleine,
*AUBE, Eddy, Iles de la Madeleine,
*AUBE, Jean, Montréal,
*BARBER'S, Robert, Longueuil,
*BAR'L, Jean-Paul, Chomedey,
*BARBOT, Roger, Montréal,

*BEAUCAGE, J.-P., Laval des Rapides,
*BEAUCHEMIN, Mlle Claire, Montréal,
*BEAUM'ER, Gérald, St-Louis,
*BEAUMONT, Lucien, Montréal,
*BECHARD, Mme Paul, Montréal,

*BECHARD, Paul, Montréal,
*BEG'N, Mme Irène, Montréal,
*BELANGER, Gérard, Montréal,
*BERGERON, Mme Magloire, Saint-Gabriel de Brandon,
*BENOIT, Mme Agathe, Montréal,

*BERGERON, Yves, Outremont,
*BERNARD, Louis-A., Montréal,
*BERN'QUE, Mme Georgette, Montréal,
*BERTRAND, Denis, Sainte-Rose-de-Laval,
*BERTRAND, Jean-Louis, Montréal,

*BIEL'ER, Marc, Québec,
*BLA'S, Fernand, Saint-Jean,
*BLOND'N, Augustin, Montréal,
*BO'SSONNOT, J.-L., Ansonville,
*BONCOPA'N, Claude, Montréal,

*BONNEAU, Lorenzo, Montréal,
*BOUCHER, Paul, Brossard,
*BOUCHARD, Jean-Louis, Montréal,
*BOUGIE, Mlle Danielle, Limoilou
*BOULET, L.-J., Québec,

*BOURASSA, Patrick, Montréal-Nord,
*BOURN'VAL, Mme Camille, Shawinigan-Sud,
*BRADET, Henri, Ottawa,
*BRODEUR, Jacques, St-Hyacinthe,
*BROPHY, Marcel, Montréal,

*BROSSARD, André, Montréal,
*BROSSEAU, Pierre, Montréal,
*CAISSY, J., Montréal,
*CA'SSY, Michel, Saguenay,
*CARON, Mlle Micheline, Montréal,

*CARON, Mme Pauline, Laval
*CARON, Mme Yvette, Montréal,
*CHABOT, Roland, Authier (Abitibi-ouest),
*CHAMBERLAND, J.-R., Montréal,

*CHAPDELE!NE, Aimé, Montréal,
*CHAREST, Jean-Yves, Laval des Rapides,
*CHARRON, Pierre, Montréal,
*CLEMENT, Gérard, Montréal,
*COGGER, Michel, Ottawa,

*COTE, Bernard, Montréal,
*COUTURE, C.-E., St-Laurent,
*COUTURE, Jean-Paul, Pointe-Claire,
*CREPEAU, Mme Marcel, Montréal,
*CYPIHOT, Mme Denise, Sainte-Anne-de-Bellevue,
*DAIGLE, Irénée, Montréal,

*DELORME, Richard, Montréal,
*DESCHENES, Mlle Madeleine, Montréal,
*DESJARDINS, Mlle Alice, Ville Mont-Royal,
*DESROCHES, Mme Françoise, Ville de Lorraine,
*DRAPEAU, Mlle Pierrette, Montréal,

*DUSSAULT, Bernard, Montréal,
*FAURE, Jacques, Saint-Bruno,
*FEL!X, Lazarus, Hampstead,
*FLOR!AN, Jean-Marc, Montréal,
*FORTIN, Roch, Macamic,

*FOURNIER, Mme Angelina, Ferland, Saskatchewan,
*FOURN!ER, Mlle Thérèse, Montréal,
*FUGERE, Alain, Laval,
*GAGNON, Jean, Chicoutimi-Nord,
*GARANT, Mlle Germaine, Montréal,

*GAUDET, Mme Thérèse, Outremont,
*GAUDREAU, Michel, Montréal,
*GAUTHIER, Gérard, Saint-Jacques, (Montcalm),
*GENEST, Pierre, Montréal,
*GIRARD, Mlle Francine, St-Hyacinthe,

*G!RARD, Raymond, Montréal,
*G!ROUX, J.-B., Clermont,
*GOYER, Mlle Denise-S., Montréal,
*GOYER, Robert, Montréal,
*GRAVEL, Michel, Cté Taillon,

*GUERIN, Yvan, Longueuil,
*GUITE, Mlle Marie-J., Montréal,
*HALMOS, Georges, Cité Jardin,
*HAYES, Mlle Carmen, La Providence,
*HEBERT, Emile, Montréal,

*HURTUB!SE, Mme Jacques, Montréal,
*JACQUEMIN, Mlle Christiane, Montréal,
*JASM!N, Michel, Ville Lasalle,
*JASM!N, Mlle Thérèse, Outremont,
*LABRECQUE, Gaston, Montréal,

*LABRECQUE, Laurent, Montréal,
*LACASSE, Me Jean-Paul, Québec,
*LACHANCE, G., Montréal,
*LACOMBE, Jean, Montréal,
*LADOUCEUR, Mlle Michèle, Montréal,

*LAFITTE, André, Châteauguay,
*LAFOREST, Pierre, Longueuil,
*LALAN!E, Guy, Lachine,
*LALIBERTE, Mme Jacqueline, Montréal,
*LAMBERT, Réginald, Montréal,

*LAMOUREUX, Mlle Rosemarie, Montréal,
*LANDRY, abbé Frédéric, Iles de la Madeleine,

*LANDRY, Jacques, Lachine,
*LANDRY, Lucien, Montréal,
*LAPO!NTE, Mlle Lise, St-Bruno,
*LAPOINTE, Mme Marie, St-Bruno,
*LAPOINTE, Paul, St-Bruno,

*LAR!VEE, Jean, Montréal,
*LAROCHE, Mlle Eveline, Bordeaux,
*LARUE, Mme Antoine, Sillery,
*LAUZON, Me Monique, Verdun,
*LAROSE, Yves, Ontario,

*LE BARGNE, Louis, Montréal,
*LEGR!S, Yves, Montréal,
*LEMO!NE, André, Université Laval,
*LEROUX, André, Montréal,
*LEVEILLE, Laurent, Montréal,

*LEVESQUE, Vital, Québec,
*LIONAIS, Roland, Trois-Rivières,
*LIZEE, Marcel, Candiac,
*MA!LLET, Armand, Laval des Rapides,
*MA!LLET, Mme Armand, Laval des Rapides,
*MARANDA, Dr. Claude, Outremont,

*MARCIL, André, Montréal-Nord,
*MARCOUX, Mme G.A., Montréal,
*MAR!EN, Roger, Drummondville,
*MASSON, Mme Louise, Ville Saint-Michel,
*MAUGER, Albert, Montréal,

*MER!NEAU, Edmond, Montréal,
*M!CHAUD, Roland, Saint-Léonard,
*M!CHASKI, Stanislas, Saint-Bruno,
*MICHAUD, Mme Yves, Montréal,
*M!RON, Yves, Montréal,

*MONTCALM, Mme Réjeanne, Providence St-Hyacinthe,
*MOR!N, Mme Léonard, Rouyn,
*MOR!N, Mme Pierre, Montréal,
*MOR!N, Réal, Montréal,
*NADEAU, Jacques, Montréal,

*O'BRIEN, Jos, Sutton,
*OU!MET, Mlle Denyse, Montréal,
*PARENT, Aurèle, Angers,
*PAYETTE, Mlle Suzanne, Montréal,
*PERRAULT, R.-B., Montréal,

*PERREAULT, François, Montréal,
*PO!SSANT, Mlle Lucette, Montréal,
*POUD!RETTE, Mlle Gisèle, Montréal,
*PRESCOTT, Mme Dionne, Mandeville,
*PROVENCHER, Hélène, Montréal,

*RENAUD, Jean-Claude, Montréal,
*R!CHER, Mlle Andrée, Montréal,
*R!ZZOL!, Honoré, Montréal,
*ROBITA!LLE, Arthur, Lachine,
*ROCHON, Gaétan, Montréal,

*ROU!LLARD, Jean, Sherbrooke,
*ROY, Mlle Madeleine, Montréal,
*SAVARD, Mme Arthur, Montréal,
*SAVO!E, Réginald, Montréal,
*SCOTT, Mme Blanche, Montréal,

*SEGU!N, Ernest, Lachine,
*SENAY, Robert, Montréal,
*SOUCY, Maurice, Montréal,
*STEWART, Mme Elizabeth, Montréal,
*THERRIEN, Mlle Louise, Ville Lasalle

*TH!BON, Mlle Geneviève, Montréal,
*THOMASSET, Mlle Claude, Montréal,

TOURNIER, Mlle Odile, Montréal,
TRENT, John E., Kingston (Ontario),
TROTTIER, Mlle Rachel, Montréal,
TRUDEAU, André Jr., Montréal,
VAILLANCOURT, Mlle Michelle, Laval des Rapides,

VALLERAND, Mme René D., Outremont,
VENNE, Bernard, Laval,
VERNIER, Mme André, Montréal,
VINCKE, Christian, Montréal,
WOOD, G. Bob, Montréal.

H. — Presse écrite

Nombre de laissez-passer : 92

Agence France Presse :
ROGER, Udry ;

Avenir de l'Est :
LAJEUNESSE, Serge,
VAILLANCOURT, Gérard ;

Carrefour Chrétien :
BEAUDOIN, Benoit ;

Châtelaine :
SAINT-MARTIN, Mme Fernande,
PILOTTE, Mlle Hélène ;

Choc, Diocèse de St-Jérôme :
MERCIER, Guy,
LABELLE, Sylvestre ;

Collège et Famille :
GENEST, Jean ;

Combat :
LUTZ, Charles-Henri,
DASYLVA, Claire ;

Corriere Italiano :
FORTE, Mimmo,
INTERDONATO, Natale ;

Dimanche-Matin :
Ensemble :
CHARRON, Gilbert ;

Financial Post :
KALBFEISCH, John ;

Génie Construction :
ROESLER, Michel,
VERRONNEAU, Gilles-P. ;

Globe and Mail, Toronto :
LEBEL, Ronald,
NEWMAN, Roger ;

Journal Le Foetus :
HOULE, Jean-Marc,
LAFRENIERE, Jean ;

Journal de Rosemont :
BOISCLAIR, Jacques ;

Journal Minuit :
MONETTE, Georges-A.,
TONNDORF, Joachim ;

La Boussole :
SAINT-AUBIN, Louis ;

La Liberté et le Patriote :
BEDARD, Roméo ;

La Patrie :
BENOIT, Jacques ;

La Presse :
DUPRE, Marcel,
GIROUX, Maurice,
MORRIER, Bernard,
PAQUET, J.-C.,
BONHOMME, Jean-Pierre ;

La Réforme :
JOLY, Paul-André,
PORTELANCE, Georges ;

La Rotonde :
ROY, André ;

La Survivance :
OLIVIER, Jean-Maurice ;

La Voix Populaire :
LAPARE, Jacqueline,
MERCIER, Jean-Jacques ;

L'Echo du Nord :
FORTIN, J.-A. ;

L'Echo du St-Maurice :
CADEN, José ;

L'Information Nationale :
TURCOTTE, Gérard ;

L'Union des Cantons de l'Est :
LAURIN, Jean ;

Le Clairon :
SAINT-GEORGES, Claude ;

Le Courrier de Terrebonne :
FONTAINE, Jean-Marc ;

Le Devoir :
RYAN, Claude,
LeBLANC, Jules,
LESAGE, Gilles ;

Le Digeste de la Salle d'Attente :
MARCHAND, Pauline ;

Le Droit :
GINGRAS, Marcel,
LABELLE, Jules,

Le Foyer :
ROBITAILLE, C.-E. ;

Le Journal de la Jeune Chambre :
SOUCY, Charles ;

Le Lac Saint-Jean :
TREMBLAY, Léopold ;

Le Meilleur Journal :
BEGIN, Maurice,
GAGNE, Mlle Mathilda ;

Le Monde :
TAINTURIER, Jean ;

Le Nouveau Courrier-Riviera :
MARTIN, Raymond ;

Le Soleil Limitée :
CLEARY, Bernard,
ROUTHIER, Benoît,
TREMBLAY, Gérard ;

Le Travailleur :
BEAULIEU, Wilfrid,
MARION, Séraphin ;

Les Affaires :
MOQUIN, Claude ;

Les Annales de Sainte Anne :
CHENARD, Louis,
TREMBLAY, Alphonse ;

Magazine MacLean :
BELLEAU, Massue,
GUAY, Jacques ;

Montreal Gazette :
ARPIN, Claude ;

Montreal Star :
DIONNE, Raymond,
KORSTOM, Thom ;

Nouveau Samedi :
RACICOT, Lionel ;

Petit-Journal :
NADEAU, Roger ;

Presse Canadienne :
BAZAY, Dave,
LADOUCEUR, Antoine ;

Progrès de Rosemont :
DESNOYERS, Arthur,
QUENNEVILLE, André ;

Progrès de Villeray :
WARREN, D. ;

Progrès du Golf de Rimouski :
BRILLANT, Jacques ;

Progrès du Nord :
BERTHELET, André ;

Publications Péladeau :
SYLVAIN, Jean-Paul,
VERREAU, Guy ;

Québec Industriel :
MARCHAND, F.-Gabriel,
SAMSON, Paul ;

Relations :
ARÈS, Richard ;

Revue Maintenant :
CHARBONNEAU, André,
SAUCIER, Pierre ;

Revue Parti-Pris :
RENAUD, Pierre,
TREMBLAY, Robert ;

Times :
LEWIS, Robert,
DALLAIRE, Jacques, Québec,
JASMIN, Claude, Montréal.

I. — Presse parlée

Nombre de laissez-passer : 44

Poste CFDA :
BASTIEN, François ;

Poste CFRG :
LEPAGE, Dumont, Gravelbourg ;

Poste CFML :
BERTRAND, B. ;

Poste CJEM :
LeBEL, Georges ;

Poste CJMS Radio-Montréal :
ANDRE, Jacques,
HARVEY, Normand ;

Poste CKAC :
BEAUDRY, Jean-Aimé,
DEOM, Jacques ;

Poste CKLM :
PROULX, Gilles,
RUFIANGE, André ;

Poste CKSB :
BOHEMIER, Etienne, Manitoba ;

Poste CKVL :
GOUIN, Blaise,
LEDOUX, José,
MALTAIS, Normand ;

CFTM-TV :
DESCHESNES, Gilles,
OUIMET, Réal ;

CKCH Hull Radio :
JOBIN, François ;

CTV Montréal :
MATHIEU, Claude ;

Radio-Canada :
DEVIRIEUX, Claude-Jean,
LAMARCHE, Guy,
McDUFF, Gérald,
KEABLE, Jacques,
DESAUTELS, Roger,
LORANGER, Gabriel,
McANDREW, Michael,
PAQUIN, Michel ;

Radio-Canada, Emission Présent :
BLONDIN, Robert,
DROUIN, Gabi,
GODIN, Nicole,
JUNEAU, Michèle,
LACHANCE, Gérald,
LeBORGNE, Laval,
LUMBROSO, Ellio,
MORENCY, Paul,
NANTEL, Roger,
PELLAN, Michel,
PICHE, Claude,
PARE, Jean,
RENAUD, Marc,
ROY, Claude-H. ;

Radio-Canada, Emission Tirez au Clair :
SIMARD, Daniel ;

Radio-Canada, Service Aff. publiques :
CLAUDE, Pierre-Marcel ;

Radio-Canada, Service des Nouvelles
Radio anglaise :
LAPLANTE, Ronald, Toronto ;

Radio-Canada, Service des Nouvelles
T.V. anglaise :
DEPOE, Norman ;

Radio-Canada, Service des relations avec
l'étranger :
FARLEY, Robert.

RÉSUMÉ

	Nombre de laissez-passer	Observateurs présents
Ambassades et consulats	15	4
Députés	17	11
Hauts fonctionnaires Franco-Américains et Européens	23	12
Universitaires et conseillers	30	23
Représentants d'associations ou d'institutions	85	66
Citoyens	177	177
Presse écrite	92	92 (1)
Presse parlée	44	44 (1)
TOTAL	491	436 (1)

(1) Ce chiffre est probable.

V. – RESPONSABLES DES ASSISES

A. – Directeur des Assises :

Rosaire MORIN

B. – Assemblée générale :

1—Président : René PARE

2—Vice-présidents :
Mlle Yolande LAUZON
André DESGAGNE

3—Secrétaires :
Mme Solange CHAPUT-ROLLAND
Mme Julia RICHER

4—Greffiers :
Gilbert LATOUR
Robert LATOUR

5—**Système du vote :**

Compilation :
Joseph BOUCHARD,
Société I.B.M.

Coordination :
Jean-Paul LAMY, Compagnie de Téléphone Bell

Projection :
Georges-J. FIALA, Compagnie de Téléphone Bell

Vérification :

Les scrutateurs :
BEAUPRE, Jacques, comptable, Amos;

BEDARD, Louis, restaurateur, Québec;

BOURGET, Antoine, technicien, Dorval;

FOREST, Evariste, courtier, Jacques-Cartier;

GOULET, Jean-Claude, surintendant, Montréal;

LALONDE, Roger, directeur, Saskatchewan;

MEYERS, Georges, directeur général, Trois-Rivières;

SEGUIN, François, Ottawa;

SOULIERE, Maurice, professeur, Duvernay;

TELLIER, Aurèle, Sudbury;

VENNE, Lucien, notaire, Montréal.

6—Commission des candidatures :

BONNEVILLE, Louis, pharmacien-chimiste, Montréal;

BOURBONNAIS, Valois, ingénieur civil, Dorval;

CODERRE, Marcel, professeur, Repentigny;

COTE, Armand, conseiller, Gatineau;

DESROCHES, Jean-Charles, comptable licencié, Montréal;

DUPUIS, Pierre, médecin, Québec;

DUSSAULT, Roland, professeur, Montréal;

JULIEN, Pierre-André, professeur, Trois-Rivières;

LANDRIAULT, Rodrigue, Ottawa;

LANDRY, Jean-Guy, médecin, Sainte-Thérèse;

LAROCHELLE, André, contremaître, Saint-Jean;

LEBEL, Georges, directeur poste de radio, Edmunston;

LIZAIRE, André, médecin, Régina

MORIN, Serge-G., ingénieur, Montréal;

PREFONTAINE, Hubert, consultant, Winnipeg;

RACICOT, Gilles, Timmins;

RIVARD, Télesphore, professeur, Montréal;

ROUTH'ER, Abbé Marcel, professeur, Beaudry;

ROY, Roméo, notaire, La Pocatière;

SEGUIN, Jean-Marie, courtier en assurance, Hull.

C. — Ateliers de travail et groupes d'étude

1. ATELIER CULTUREL :

Président : M. Alban COUTU, Montréal

Secrétaire : M. Léopold LACROIX, Toronto

Rapporteur : M. Eddy SLATER, Québec

Conseiller : M. Jean-Marc LEGER, Outremont

a) **Groupe d'Interrogation :**

Président : M. Roméo PAQUETTE, Colombie-Canadienne

Secrétaire : M. Raymond MARCOTTE, Saskatchewan

Rapporteur : Fr. Daniel GOSSELIN, Hull

Conseiller : P.-André BOURASSA, Sherbrooke

b) **Groupe d'amplification**

Président : Arthur LECLERC, Charlevoix

Secrétaire : R.P. Jean PATOINE, Alberta

Rapporteur : Paul DORVAL, Giffard

Conseillers : Jean GENEST, Montréal
Hervé CYR, Toronto

c) **Groupe des nuances**

Président : Lucien GOSSELIN L'Islet

Secrétaire : abbé Marcel ROUTHIER, Beaudry

Rapporteur : Mme Francine DANSEREAU, Longueuil

Conseillers : Henri GINGRAS, Cap Rouge

Albert REGIMBALD, Sudbury

d) **Groupe d'opposition**

Président : Armand GODIN, Montréal

Secrétaire : Jacques HARVEY, Québec

Rapporteur : Paul BLAIS, Gatineau

Conseiller : André HEROUX, Trois-Rivières

e) **Groupe d'appui**

Président : Jean DION, Deschambault

Secrétaire : Jacques MOLICARD, Winnipeg

Rapporteur : Georges ADAM, Québec

Conseiller : Gérard JOMPHE, Trois-Rivières

f) **Enseignement et recherche**

Président : Louis DESSUREAULT, Trois-Rivières

Secrétaire : Yves-G. BERUBE, Québec

Rapporteurs : Armand ST-ONGE, Amqui

Omer DESLAURIERS, Ottawa

Conseiller : André BROUSSEAU, Trois-Rivières

g) **Statut de la langue française**

Président : Ronald-E. LAVIOLETTE, Montréal

Secrétaire : Jacques HARVEY, Québec

Rapporteurs : Gérald VALLEE, Beauharnois

Guy GELINEAU, Ottawa

Conseillers : Marcel RIOUX, Montréal

Jean-Marc LEGER, Montréal (Outremont)

h) **Radio et télévision**

Président : Armand GODIN, Montréal

Secrétaire : Etienne BOHEMIER, Manitoba

Rapporteurs : Paul BLAIS, Gatineau
J.-Guy BELLEFEUILLE, Ottawa

Conseillers : Bernard BENOIT, Ottawa
Michel BRUNET, Montréal

i) **Relations entre Canadiens-français**

Président : Jean-Jacques TREMBLAY, Québec

Secrétaire : Roland PARENT, Québec

Rapporteurs : Alban COUTU, Montréal
Raoul BOYER, Ottawa

Conseillers : Maurice CHAGNON, Ottawa

Maurice CHAMARD, Moncton

2. ATELIER SOCIAL

Président : Raymond LALIBERTE, Québec

Secrétaire : Sabin LEMOINE, Hull

Rapporteur : Robert GAGNON, Repentigny

Conseiller : François-Albert Angers, St-Lambert

a) **Groupe d'interrogation**

Président : Robert FOURNIER, Matane

Secrétaire : Jean-Marie BEAUREGARD, Valleyfield

Rapporteur : J.-Maurice GAUTHIER, Rouyn

Conseiller : J.-PAUL BUGEAUD, Alberta

b) **Groupe d'amplification**

Président : Dr Roderick JODOIN, St-Jérôme

Secrétaire : Bernard DUMONT, St-Valier

Rapporteur : Adolphe MARTIN, Jacques-Cartier

Conseiller : Jules BELANGER, Montréal

c) **Groupe des nuances**

Président : Paul YELLE, St-Rémi

Secrétaire : J.-Charles DESJARDINS Pointe-Gatineau

Rapporteur : Conrad FOISY, Sherbrooke

Conseiller : Nestor THERRIEN, Colombie-Canadienne

d) **Groupe d'opposition**

Président : François-Albert ANGERS, St-Lambert

Secrétaire : Raymonde COUILLARD, Montréal

Rapporteur : M. BEGIN, Montréal
Conseiller : Pierre MORIN, Montréal

e) **Groupe d'appui**

Président : Sarto CLOUTIER, Baie Comeau

Secrétaire : G.-Noël FORTIN, Orsainville

Rapporteur : Rosaire LEMAY, Baieville

Conseiller : Ernest CHIASSON, Nouvelle-Ecosse

f) **Législation sur le travail**

Président : Fernand LAPALME, St-Hyacinthe

Secrétaires :
G.-Noël FORTIN, Québec
André DUFOUR, Québec

Rapporteurs :
Raymonde COUILLARD, Montréal
Ernest CHIASSON, Nouvelle-Ecosse

Conseiller : Louis DESALLIERS, Montréal

g) **Peuplement et immigration**

Président : Gérard DIAMOND, Edmonton

Secrétaires :
Réal SAVARD, Québec
J.-Charles DESJARDINS, Pointe-Gatineau

Rapporteurs :
Pierre MORIN, Montréal
Mme BOURDEAU, Lisette, Ottawa

Conseillers :
Emile COUTURE
Mme Juliette BARCELO, Montréal

h) **Sécurité sociale et santé**

Président : Robert FOURNIER, Matane

Secrétaire : Guy CHAMPAGNE, Québec

Rapporteurs :
Jean-Marie BEAUREGARD, Valleyfield
Maurice BERTHIAUME, Ottawa

Conseillers :
François-Albert ANGERS, St-Lambert
Nicolas ZAY, Québec

i) **Famille et politique familiale**

Président : Martin LEGERE, Caraquet

Secrétaire : Conrad FOISY, Sherbrooke

Rapporteurs :
Rosaire LEMAY, Baieville
André RICHARD, Ottawa

Conseillers :
Mme Ronald-E. LAVIOLETTE, Montréal
Adolphe MARTIN, Jacques-Cartier

3. ATELIER ECONOMIQUE

Président : Philippe GELINAS, Hampstead

Secrétaire : Guy PELLETIER, Québec

Rapporteur : Jean GIROUX, Montréal

Conseiller : Jean-Guy HOUDE, Verchères

a) **Groupe d'interrogation**

Président : J.-Jacques LACROIX, Trois-Rivières

Secrétaire : Albert RIOUX, Québec

Rapporteur : Claude MILLETTE, Verdun

Conseiller : J.-Alexandre DIONNE, Outremont

b) **Groupe d'amplification**

Président : Paul DOLAN, Montmagny

Secrétaires : Lucien FONTAINE, Val-d'Or
Mme Y. ROUSSEAU, Coaticook

Rapporteur : Georges ADAM, Québec

Conseiller : Fernand PARE, Québec

c) **Groupe des nuances**

Président : Pierre-André JULIEN, Trois-Rivières

Secrétaire : Marcel BERGERON, Taschereau

Rapporteur : Valois BOURBONNAIS, Dorval

Conseiller : Marcel ROBIDAS, Longueuil

d) **Groupe d'opposition**

Président : Jean BRASSARD, Arvida

Secrétaire : Simon VALOIS, Lachute

Rapporteur : Victor LAMBERT, Montréal

Conseiller : Jean CADIEUX, Moncton

e) **Groupe d'appui**

Présidents : Sylvio PINEAULT, Charlesbourg
Jean-Louis OUELLET, Cabano

Secrétaires : Jean LAURIN, Victoriaville
Jean-Luc DION, Trois-Rivières

Rapporteur : Réal LANCTOT, Valleyfield

f) **Législation financière et commerciale**

Président : Georges LAROCHELLE, Thetford Mines

Secrétaire : Jean-Luc DION, Trois-Rivières

Rapporteur : Jean CADIEUX, Moncton

Conseiller :
Gérard PLOURDE, Montréal

g) **Politique fiscale**

Président : Raymond HAMELIN, Lévis

Secrétaire : René ROTTIERS, Regina

Rapporteurs : Robert DESFORGES, Montréal
Eugène RICHARD, N.-Brunswick

Conseillers : R.P. Richard ARES, Montréal
Maurice MATTARD, Ottawa

h) **Développement économique par la planification**

Président : Maurice CREPEAU, Mont-Laurier

Secrétaire : Sylvio PINEAULT, Charlesbourg

Rapporteurs : François LEVESQUE, Bedford
L.-Alfred BEAUCHESNE, Ottawa

Conseiller : René FORTIER, St-Laurent

i) **Politique agricole**

Président : Arthur DUBE, St-Octave de Métis

Secrétaire : Joseph JEANNEAU, Saskatchewan

Rapporteur : Fr. Louis-P. MICHAUD, Lavernière

Conseillers : Albert RIOUX, Ste-Foy
Jean GAGNON, Repentigny

j) **Monnaie et banque**

Président : Pierre-André JULIEN, Trois-Rivières

Secrétaire : G.-Noël FORTIN, Québec

Rapporteur : Rodolphe FOURNIER, Iberville

Conseiller : Vély LEROY, Montréal.

4. ATELIER POLITIQUE

Président : Guy PINSONNAULT, Québec

Secrétaire : Jean-C. COUTU, Rouyn

Rapporteur : J.-André DORE, Montréal

Conseillers : Rhéal TEFFAINE, Manitoba
Pierre CARIGNAN, Montréal

a) **Groupe d'interrogation**

Président : J.-Paul LACOURSIERE, Saint-Boniface

Rapporteur : Jacques PARIS, Ottawa

Conseiller : Guy PINSONNEAULT, Québec

b) **Groupe d'amplification**

Président : Georges-Henri FORTIN, Alma

Rapporteur : François DESROCHES, Ville Lorraine

Conseiller : Alphonse-E. CHARETTE, Sudbury

c) **Groupe des nuances**

Président : Philippe PETTIGREW, Frelighsburg

Rapporteur : Lionel DUGUAY, Nicolet

Conseiller : Jacques BROSSARD, Montréal

d) **Groupe d'opposition**

Président : André DAGENAIS, Outremont

Secrétaire : Alfred BASTARACHE, Moncton

Rapporteur : Yvon GROULX, Montréal

Conseiller : Rhéal TEFFAINE, Manitoba

e) **Groupe d'appui**

Président : Jacques LUCQUES, Montréal

Secrétaire: Jean-Paul LACOURSIERE St-Boniface

Rapporteur : J.-Louis RENAUD, Ottawa

Conseiller : Jean-Guy HOUDE, Verchères

f) **Arbitrage constitutionnel, organisation pénale**

Président : Philippe GELINAS, Hampstead

Secrétaire : J.-Paul LACOURSIERE, St-Boniface

Rapporteurs : Henri-J. ROY, Ste-Anne-des-Monts
Rodrigue LANDRIAULT, Ottawa

Conseillers : Yves OUELLET, Montréal
Pierre PATENAUDE, Montréal

g) **Intégrité du territoire québécois**

Président : G.-Henri FORTIN, Alma

Secrétaire : Jacques PARIS, Ottawa

Rapporteurs : Robert GAGNON, Repentigny
Alfred BASTARACHE, Moncton,

Conseillers : Michel BROCHU, Montréal
Gustave BELLEFLEUR, Montréal

h) **Pouvoirs indéfiniment extensibles**

Président : Bruno COLPRON, Montréal

Secrétaire : Clément BILODEAU, Québec

Rapporteur : Jean-François PELLETIER, Westmount

Conseillers : Cyrille GOULET, Ottawa
Pierre CARIGNAN, Montréal

i) **Relations internationales**

Président : Roland BERIAULT, Toronto

Secrétaire : Patrice GARAND, Québec

Rapporteurs : Suzanne POIRIER, Québec
Lucien LALLIER, Toronto

Conseillers : André DAGENAIS, Outremont
Jacques BROSSARD, Montréal

D. — COMITÉS :

1. Journal officiel

Responsable :
Jean FRANCOEUR, Le Devoir

Collaborateurs :
Claude MOQUIN
Jacques BROUSSEAU

Caricaturiste :
Guy CLERMONT

Photographe :
Michel GIROUX

Enregistrement :
Jean-N. SURPRENANT
Mlle M. LEFEBVRE

2. Secrétariat

Responsable :
Mlle Hélène DUVAL

Coordonnateurs :
De COTRET, Claude
De KINDER, Louis
GENDRON, Guy
GUAY, Maurice
LEMIRE, Roger
LEONARD, Jules
LEONARD, Solange
ROY, Gilles
ROY, Jean-Charles
ROY, Jean-Paul

Affiches :
BECHARD, Paul

Secrétaires :
ANGERS, Mme Gisèle, St-Lambert
BISAILLON, Rachel, La Sauvegarde
BOURDON, Isabelle, La Sauvegarde
BRENNAN, Pauline, Bell Telephone du Canada
BRUNET, Nicole, Conseil d'Expansion Economique,
COUTURIER, Monique, La Sauvegarde
FELX, Fleurette, La Sauvegarde
FRAPPIER, Louisette, La Sauvegarde
FUGERE, Lyse, La Sauvegarde
GARAND, Germaine, Conseil d'Expansion Economique
GRENIER, Lina, La Sauvegarde
GRONDINES, Aline, Montréal
GUILBAULT, Huguette, La Sauvegarde
HALLE, Francine, Bell Telephone du Canada
LABELLE, Claudette, La Sauvegarde
LAMARRE, Michelle, La Sauvegarde
LEFEBVRE, Rita, Les Artisans
MARLEAU, Danielle, La Sauvegarde
MARONE, Lucie, Bell Telephone du Canada
MASSON, Louise, Conseil d'Expansion Economique
PREFONTAINE, Louise, Bell Telephone du Canada
RACETTE, Lise, La Sauvegarde
RICHARD, Diane, Bell Telephone du Canada
SAINTE-MARIE, Claire, Bell Telephone du Canada
SAINTE-MARIE, Thérèse, La Sauvegarde
VANDENHERREWEGEN, Monique Conseil d'Expansion Economique

3. Inscription

Responsable :
CARON, Gilles

Collaborateurs :
BELLEFLEUR, Gustave, professeur
BERNIQUE, Mme Georgette
BREAULT, Gilles, fonctionnaire
CARON, Réal, ingénieur conseil
CLEMENT, Béatrice, écrivain
DAIGLE, Irénée
DANSEREAU, Francine
DESMARAIS, Mme Yvette
DUROCHER, Roger, plombier
FUGERE, Rosaire, contrôleur
GUINDON-LAFLAMME, Mme Claire
LEFLAGUAIS, Robert, professeur
LEFLAGUAIS, Robert, fils, étudiant
LEFRANC-MERCIER, Joseph, employé de bureau
PAQUET, Suzanne, institutrice
ROY, Jean-Paul, représentant
VALOIS, Jacques
VIENS-BEAUDET, Liliane, professeur

4. Hôtellerie

LAMOUREUX, Mlle Rose-Marie
LAVIOLETTE, Mlle Mireille

5. Bureau de presse

Responsable :
PELLETIER, Michel

Collaborateurs :
DAIGNAULT, René
TURCOTTE, Gérard

6. Finance

POIRIER, Charles
DAIGLE, Irénée
DROLET, Philippe
SEGUIN, P.-J.-L.

7. Messe dominicale

LANDRY, Lucien

Index général

et

Table des matières

Index général

I– LES PROCÉDURES

1. Organigramme 50
2. Groupes d'étude 53-56
3. Ateliers de travail 18, 87-90, 361-365
4. Assemblée générale 17, 18, 33, 109-111
5. Commission générale 232, 275
6. Commission politique et constitutionnelle 26, 235

II– LES GRAVURES

Les délégués à la Place des Arts .... couverture 1
Les délégués à la Place des Arts .... couverture 2
Organigramme des Assises 50
Les présidents des Assises 8
Monsieur François-Albert Angers .. 38
Un groupe d'étude 52
L'expression des opinions aux ateliers 86
Caricature 108
Caricature 188
Monsieur le professeur Jacques-Yvan Morin 226
Monsieur Rosaire Morin 240

III– LES ÉDITORIAUX

L'Action 241, 263, 270, 271
L'Action Nationale 289
Les Affaires 253
Le Campus Estrien 285
Commerce 250
Le Devoir 244, 245, 251, 254, 264
Le Droit 241, 247, 256, 260, 265
L'Enseignement 277
L'Evangéline 259, 268
Le Magazine de la Presse 301
Le Magazine Maclean 295
Maintenant 286
Montréal-Matin 242
The Montreal Star 258, 261, 269
Le Nouveau progrès 274
Le Nouvelliste 267, 273
La Patrie 262

La Presse 259, 272
Relations 297
Sept-Jours 284
Le Soleil 275, 278, 282
L'Union des Cantons de l'Est 276
La Voix de l'Est 248, 249, 257

IV– LES CANADIENS-FRANÇAIS HORS DU QUÉBEC

– délégation 30-31, 349-353
– partage des opinions 115, 121, 124, 131, 137, 143, 149 154, 158, 163, 167, 172, 176, 180, 184, 187, 191-196, 198-206, 213-215, 216-222
– interventions 145
43, 44, 46, 48, 136, 138, 144, 153, 165, 166, 168, 169, 170, 175, 183, 213

V– INDEX DES NOMS

ADAM, Georges 133, 137, 181
ALIE, Fernand 9
ALLARD, Me Maurice 26, 235
ANGERS, François-Albert 25, 26, 34, 39, 44, 45, 47 48, 113, 234, 235, 260, 275, 276, 279
ARES, R.P. Richard 25, 26, 139, 143, 234, 235, 275, 301
ASSELIN, Ronald 172
AUBE, Albert 25
AUMOND, Claude 45, 143
AUMONT, Maurice 148
BARBEAU, Raymond 234
BARRETTE, Jean-Jacques 159
BEAUREGARD, Jean-Marie 119
BEGIN, Cécile 134, 170
BELANGER, Michel 145
BELANGER, Frère Victor 169
BELLEAU, Massue 297
BENOIT, Me Bernard 26, 144, 165, 235
BERTRAND, Guy 122, 129, 134, 139, 140, 143, 234, 235
BERTRAND, Louis 162
BERUBE, Philippe 166
BLAIS, Paul 25, 149
BLANCHARD, Me Guy 25
BLANCHARD, René 234

BLONDIN, Bertrand 275
BOISSONNEAULT, Bertrand 177
BOISVERT, Jean-Jacques 137, 148, 152, 160, 178
BONHOMME, Jean-Pierre 302
BOUDREAU, Emile 119
BOUDRIAS, Pauli 178
BOULET, Albert 20, 23, 25, 33, 234
BOURASSA, Henri 128
BOURBONNAIS, G.-V. 169, 182
BOUVET, Mme Léon 176
BRASSARD, Herman 127, 168
BRASSARD, Jean 234
BRISSON, Yvon 156, 180
BROCHU, Michel 25, 143, 144, 234, 275
BROSSARD, Me Jacques 26, 235
BRUNEAU, Roger 270
BRUNET, Nicole 26
CADIEUX, Jean 236
CARBONNEAU, Gaston 25
CARIGNAN, Me Pierre 26, 235
CARON, Gilles 26, 42,161
CARON, Georges 123, 185
CAZA, Mme Georgette 114, 120, 178
CHAPUT-ROLLAND, Mme Solange 25, 26
CHARETTE, Léon 164
CHARTRAND, Maurice 251
CHEVALIER, Nellie 248
CHOQUETTE, Auguste 146, 155, 271
CLAVEAU, Gérard 234
CLAVEAU, Jean-C. 136, 169
CLEMENT, Mlle Béatrice 127
CORBEIL, Arthur 161
CORMIER, Guy 273
CORRIVEAU, Jean-Paul 179
COSSETTE, Bernard 147
COTE, Yvon 159
COUILLARD, Raymonde 128, 172
COURCELLES, Pierre 187
COURVILLE, Adrien 170
COURVILLE, Jacques 114, 145
COUTU, Alban 20, 25
COUTURE, Fraser 153
CUSSON, Adhémar 157
CYR, Hervé 43, 45, 46, 260

DAGENAIS, André 234
DAIGNAULT, René 25, 234
DAOUST, Fernand 25
DAVID, Michel 186
DESCHAMPS, Lucien 175, 185
DESCHENES, Jean-Marc 135
DESGAGNE, Me André 26, 111, 163, 235
DESJARDINS, Gilles 151
DESROCHERS, Jean 47, 126, 146
DESROCHES, François 45, 152
DESROCHES, Jean-C. 142
DETILLIEUX, Jean 48
DION, Jean-Luc 174
DRAPEAU, Me Jean 33
DUBE, J.-René 123
DUBUC, René 179
DUCHESNEAU, Jean-Louis 234
DUGUAY, Lionel 146, 183
DUMONT, André 145
DUPUIS, Pierre 46, 157, 234
DUPUIS, René 181
DUROCHER, Roger 43, 118, 175
EMOND, Robert 154
FILTEAU, Jacques 259, 268
FONTAINE, J.-M. 143
FORTIN, Georges-Henri 20, 25, 117, 155, 234
FORTIN, Zaché 142, 169
FOURNIER, Robert 156
GADBOIS, Jacques 112
GAGNE, Léo 25, 234, 275
GAGNE, Raymond-C. 130
GAGNE, Rolland 249, 250, 258
GAGNON, Lucien 140
GAGNON, Robert 172
GARIGUE, Philippe 26, 235
GAUDREAU, Richard 142
GAUTRIN, Henri-F. 116
GAUVIN, C.-J. 163
GELINAS, Jean-Paul 234
GELINAS, Me Philippe 26
GENEREUX, Alain 120, 163
GENEST, Jean 295
GERVAIS, Denis 179
GINGRAS, Marcel 241, 256,261, 267

GIRARD, Jacques 44
GIROUX, Marc-Yvan 153, 171
GOUIN, Gaston 111, 286
GRAVEL, André 44
GREGOIRE, Gilles 140
GREGOIRE, Mgr Paul 9, 33
GROULX, Chan. Lionel 10, 11, 22, 33, 43, 288
GROULX, Me Yvon 25, 114, 234, 276
GUAY, Georges 165
GUAY, Jacques 185
HAMELIN, Raymond 142
HEBERT, André 25
HENRI, Benoît 234
HOUDE, Jean-Guy 43, 234
ISABELLE, Laurent 136, 166
JASMIN, Alban 157
JODOIN, Roderick 141
JOHNSON, Hon. Daniel 36, 270, 273, 300
JULIEN, Pierre-André 47, 141, 158, 180, 234
JUTRAS, Pierre 153
LAFORTUNE, Yves 113, 123
LALANDE, Claude 124, 147, 182
LALIBERTE, Raymond 116, 271, 277
LALIBERTE-RIOUX, Mme M.-P. 173
L'ALLIER, Mme Emilienne 234
L'ALLIER, Yves 151
LA MARSH, Mlle Judith 152
LAMY, Jean 25, 277
LANDRIAULT, Rodrique 234
LANGLOIS, Conrad 262
LANGLOIS, François 140, 163
LANGLOIS, Georges 45, 112, 142
LANGLOIS, Lucien 243
LANTEIGNE, Raymond 121, 155
LAPALME, Me Georges-Emile 23, 25, 26, 234, 235
LAPALME, Victor 46
LAPLANTE, Laurent 264, 271
LAPLANTE, Lucien 242
LAPOINTE, Renaude 260
LARIVIERE, Jacques 234
LAROCQUE, André 165
LAROCQUE, Mlle Suzanne 184
LAURENCE, Me André 25
LAURENDEAU, Jean-Paul 127, 162

LAURIN, Jean 277
LAUZON, Yolande 42, 149, 278
LAVALLEE, Paul-Henri 134, 145
LAVIOLETTE, Me Ronald-E. 125, 140, 234, 235
LAVOIE, Eugène 167
LEBEL, Jean-Louis 183
LEBEL, Robert 128
LEBLANC, Me Albert 25
LEBLANC, André 129
LEFRANC-MERCIER, J. 113, 118, 123, 146, 152, 164, 171 187
LEGER, Jean-Marc 23, 25, 26, 112, 115, 128, 235 275
LEMOINE, SABIN 147, 154
LEONARD, Jules 45, 146
LEROUX, Jean-Jacques 136, 183
LESAGE, Hon. Jean 36, 270, 273
LESSARD, Lucien 130, 162
LEVESQUE, René 168
LUCQUES, Jacques 45, 46, 126, 140, 177, 182, 186
MAISONNEUVE, Gérard 175
MANSEAU, Gilbert 113
MARION Séraphin 234
MARTIN, Adolphe 116, 166
MERCIER, Léandre 46
MEYERS, Georges 25
MICHAUD, Yves 285
MOQUIN, Claude 254
MORIN, André-Jacques 119, 129, 174
MORIN, Jacques-Yvan 6, 12, 23, 25, 26, 33, 40, 128, 135, 231, 234, 235, 258, 259, 261, 266, 276, 284, 285, 287
MORIN, Mlle Nicole 128
MORIN, Pierre 131
MORIN, René 183
MORIN, Rosaire 10, 17, 23, 25, 26, 33, 40 225, 234, 235, 257, 266, 273, 276, 279, 280, 281, 295, 296, 297
OUELLET, Henri-Paul 20
PAQUETTE, Roméo 169
PAQUETTE, Me Ryan 25, 234
PARE, Me René 124, 160, 176, 260
PARE, Yolande 120, 174
PARENT, Jacques 120
PARIS, Jacques-J. 234

PATENAUDE, Pierre 143, 164, 181, 186
PATOINE, R.P. Jean 25, 31, 234
PELLETIER, Guy 121, 138, 176, 186, 234
PELLETIER, Jean-François 132, 165, 170
PELLETIER, Michel 22, 23, 25, 26, 33, 40, 234, 235
PEPIN, Clermont 142, 166
PERRAULT, Michel 138, 139, 143
PIETTE, Onésime 148, 174
PILON, Ubald 178
PINSONNAULT, Me Guy 26, 235
PINSONNAULT, Roch 124
PLOURDE, Gérard 124, 159
POTVIN, Patrick 171
POULIN, Hughes 135, 151, 180
POULIN, Philippe 155
POULIOT, Hervé 118
PREVOST, Me Yves 23, 25
PRINCE, Vincent 246, 253
PRUD'HOMME, Louis 141
REGIMBAL, Albert 44, 170
REMILLARD, Mme Juliette 25
RENAUD, Jean-Louis 43
RICARD, Claude 123
RICHARD, Eugène 234
RICHARD, Léon 25
RIVARD, Pierre 175
ROBERT, Paul-Emile 25
ROBIDOUX, Gilles 133
RONDEAU, Me Gaston 23, 25, 26
ROUTHIER, Benoît 282
ROUTHIER, Abbé Marcel 25, 234
ROUTHIER, René 168
ROY, Gilles 26
ROY, Yvan 112, 139, 157
RYAN, Claude 47, 141, 215, 256, 265, 273
SABOURIN, Paul 186
ST-AMANT, Sylvio 268, 274
SAINT-CYR, Michel 114, 119
ST-LAURENT-SYNNOTT Mme Francine 127
SAMSON, Gilbert 124
SAMSON, J.-Omer 43, 112, 158
SAUCIER, Pierre 288
SAUVE, Robert 25

SAVOIE, Me Adélard 25
SAVOIE, Richard 25
SEGUIN, Pierre-Gilles 175
SIMONEAU, Jean 126, 135, 164
SIROIS, Vincent 159
SOULIERES, Maurice 168
TALBOT, Me Antonio 234, 235
TANGUAY, André 140, 155, 162, 167, 174
TARDIF, Yves 117, 150, 158, 159
TEIXEIRA, Manuel 129, 132, 166
THERRIEN, Me F.-Eugène 26, 122, 235
TREPANIER, Paul-O. 47, 160
TREMBLAY, Gérard 284
TREMBLAY, Jérémie 115, 161
TREMBLAY, Michel 25
TREMBLAY, Ronald 120
TREMBLAY, Mgr Victor 148
TRUDEAU, F.-H. 25
VALTON, Pierre 116, 122, 128, 136, 138, 150, 156, 173, 185
VANDEN-HERREWEGEN, Mme Monique 26
VEILLEUX, Charles-A. 113
VENNE, Lucien 185
VILLENEUVE, Paul 113
WISEMAN, Dollard 117, 139

* Le présent index ne comprend pas les noms contenus dans les pages 305 à 365.

VI– DOCUMENTS

Droit d'auto-détermination
– Discours de M. le professeur François-Albert Angers 39, 42
– débats 42, 48
– résolutions 42, 191
– partage des opinions 49, 191

ATELIER CULTUREL

L'enseignement et la recherche
– synthèse et débats 56-57, 90-91, 111-115
– résolutions 57, 192
– partage des opinions 115, 191
– responsables 361

Le statut de la langue française
– synthèse et débats 57-59, 91-92, 125-131

– résolutions 59, 92, 125, 193
– partage des opinions 57-59, 131, 193, 207-222
– responsables 361

La radio et la radiodiffusion
– synthèse et débats 60-61, 92-93, 149-154
– résolutions 61, 194
– partage des opinions 154, 194
– responsables 361

Les relations entre Canadiens-Français
– synthèse et débats 61-63, 94, 168-172
– résolutions 63, 195
– partage des opinions 172, 195
– responsables 362

ATELIER SOCIAL

La législation sur le travail
– synthèse et débats 64-65, 94-95, 116-121
– résolutions 65-66, 196
– partage des opinions 121, 196
– responsables 362

Le peuplement et l'immigration
– synthèse et débats 66-67, 95-97, 131-137
– résolutions 67-68, 196-197
– partage des opinions 137, 198
– responsables 362

La sécurité et la santé
– synthèse et débats 69-70, 97-98, 154-158
– résolutions 70, 198
– partage des opinions 158, 199
– responsables 362

La famille et la politique familiale
– synthèse et débats 70-71, 98-99, 172-176
– résolutions 71, 199-200
– partage des opinions 176, 200
– responsables 363

ATELIER ECONOMIQUE

La législation financière et commerciale
– synthèse et débats 71-73, 100, 121-124
– résolutions 73, 200-201
– partage des opinions 124, 201
– responsables 363

La politique fiscale
— synthèse et débats 73-74, 100-101, 138-143
— résolutions 74
— partage des opinions 143
— responsables 363

Le développement économique
— synthèse et débats 74-76, 101. 158-163
— résolutions 76, 201-202
— partage des opinions 163, 202
— responsables 363

La politique agricole
— synthèse et débats 76-77, 102, 176-180
— résolutions 77, 202
— partage des opinions 180, 203
— responsables 363

La monnaie et la banque
— synthèse et débats 77-78, 102, 184-187
— résolutions 78
— partage des opinions 187
— responsables 364

ATELIER POLITIQUE

L'arbitrage constitutionnel et l'organisation pénale
— synthèse et débats 78-79, 103, 124-125
— résolutions 79
— partage des opinions .....
— responsables 364

L'intégrité du territoire québécois
— synthèse et débats 80, 103-104, 143-149
— résolutions 80-81, 203-204
— partage des opinions 149, 204
— responsables 364

Les pouvoirs indéfiniment extensibles
— synthèse et débats 81, 104-105, 163-167
— résolutions 82, 204
— partage des opinions 167, 205
— responsables 364

Les relations internationales
— synthèse et débats 82-83, 105-106, 180-184
— résolutions 83, 84, 205-206
— partage des opinions 184, 206
— responsables 364

Table des matières

— Avant-propos 5

— Chapitre 1er — Séance d'ouverture

Prière liminaire, Mgr Paul Grégoire 9
Allocution de bienvenue du Maire de Montréal 9
Hommage posthume à Lionel Groulx 10
Discours d'ouverture par M. le professeur Jacques-Yvan Morin 12
La procédure des Assises 17
Rapport financier 20
Rapport d'activités 22
Message du Premier Ministre 36
Message du Chef de l'Opposition 36

— Chapitre II — Déclaration préliminaire sur le droit d'autodétermination

Discours de M. François-Albert Angers 39
Débats 42

— Chapitre III — Travaux des équipes et d'autres groupes d'étude

Les règles de procédure 53
Synthèses des équipes et avant-projets des groupes d'étude 56

— Chapitre IV — Ateliers de travail

Les règles de procédure 87
Le travail des ateliers 90

— Chapitre V — Débats de l'Assemblée

Les règles de procédure 109
Les débats 111

— Chapitre VI — Les résolutions

Les résolutions 191
Analyse des opinions exprimées 206
Analyse des nuances 217

— Chapitre VII — L'avenir des Etats généraux

Perspectives d'avenir par M. Rosaire Morin 225
Discours d'ajournement par M. le professeur Jacques-Yvan Morin 231
Election à la Commission générale 232
La Commission constitutionnelle et politique 235

— Chapitre VIII — Que pense-t-on des Etats généraux ?
L'opinion des éditorialistes 241

— Chapitre IX — Délégués et observateurs aux Assises nationales de 1967
Délégation territoriale 305
Délégation des associations 340
Délégation d'outre-frontières 349
Observateurs 353
Responsables des Assises 360

— Index général
I — Les procédures
II — Les gravures
III — Les éditoriaux
IV — Les Canadiens-Français hors du Québec
V — Index des noms
VI — Documents de travail

Nos annonceurs participent à la vie de la revue . . .

Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès . . .

Ils les consultent d'abord . . .

NOS ANNONCEURS

ALIMENTATION

AVEC LES HOMMAGES

DE

HERDT & CHARTON INC.

Importateurs

2245, rue Viau – Montréal

259-4641

Tél.: 274-5601

Spécialiste en torréfaction et mouture de café

Assortiment complet de

PRODUITS ALIMENTAIRES D'IMPORTATION

Un bon café s'achète chez :

Gérard Van Houtte Inc.

1030 ouest, rue Laurier **Montréal**

MAPLE LEAF POTATO CHIPS INC.

M. GILLES ARMAND

5500, rue St-Hubert **Montréal**

522-3157

J.-R. PARIS & FILS LTÉE

THÉ ET CAFÉ

2525 est, rue Rachel **Montréal 34**

527-0551

GRAND COTEAU ENR.

Jean-J. Couture

EAU MINÉRALE

4334, rue Parthenais **Montréal 34**

ALIMENTATION

MARCHÉ N. RAYMOND

Narcisse Raymond

15776 ouest, boul. Gouin — Ste-Geneviève
626-5151

861-4783

ED. BEAUCHAMP & FILS (1966) LTÉE

367 est, rue St-Paul — Montréal

ARCHITECTES

Hommage de — 271-4646

ROGER CHALIFOUX

Architecte

6275, ave Papineau — Montréal, Qué.

845-3377 — 663-1356

ANTOINE-L. AUGER

Architecte

934 est, rue Ste-Catherine — Montréal, Qué.
1185 Louis-Jolliet, — Duvernay

523-6231

BOIS, DESJARDINS, TRÉPANIER,

ARCHITECTES

3605, rue Hochelaga — Montréal, Qué.

ASSURANCES GÉNÉRALES

MAURICE-L. FAUCHER, V.A., C.C.S.

Courtier d'assurances

1475, rue Saint-Clément — Montréal 4
Tél.: 255-5298 ou 256-0585

LA ST-MAURICE

Compagnie d'Assurances Générales

Siège social :
angle rues St-Pierre et St-Jean — Trois-Rivières

Consultez

ROGER LANTHIER

à
671-4828 — 671-1953

255-7725 — 661-4476

PIERRE GAUTHIER & FILS LTÉE

Maurice Bélanger

1895, rue de La Salle — Montréal

Tél.: 676-2138

FERNAND GRAVEL ASSURANCES INC.

Vie - Feu - Vol - Auto - Resp.

5970, rue Alphonse — Ville Brossard

ABONNEZ UN AMI

ASSURANCES GÉNÉRALES

LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

GÉNÉRALE DE COMMERCE
CANADIENNE MERCANTILE
CANADIENNE NATIONALE

COMPAGNIES ESSENTIELLEMENT CANADIENNES AU SERVICE DES CANADIENS

	1956	1966
ACTIF	**$19,100,000.**	**$50,000,000.**
PRIMES SOUSCRITES	**$11,500,000.**	**$30,000,000.**

GENRES D'ASSURANCES

ACCIDENT	BRIS DE GLACE	TRANSPORT TERRESTRE
AUTOMOBILE	GARANTIE	VOL
BIENS IMMOBILIERS	INCENDIE	CHAUDIÈRE et MACHINERIE
BIENS MOBILIERS	RESPONSABILITÉ	

SUCCURSALES BUREAUX DE SERVICE } **CALGARY - EDMONTON - HALIFAX - MONTRÉAL - OTTAWA - QUÉBEC - TORONTO - VANCOUVER - WINNIPEG**

GROUPE

Commerce

SIÈGE SOCIAL : ST-HYACINTHE, QUÉBEC

ASSURANCES GÉNÉRALES

HOMMAGES DE

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

SIÈGE SOCIAL, LÉVIS, QUÉ.

SUCCURSALE, 1259 BERRI, MONTRÉAL

Consultez votre agent . . .

ASSURANCES-VIE

La Sauvegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social: Montréal

- ASSURANCE-VIE
- ASSURANCE COLLECTIVE
- RENTES VIAGÈRES
- CAISSE DE RETRAITE

L'Economie Mutuelle d'Assurance
suit le rythme de plus en plus accéléré
de l'évolution du Québec.
Elle est consciente du rôle
qu'elle doit jouer dans l'économie
du Canada français, c'est pourquoi ses plans
sont réellement adaptés
aux besoins d'aujourd'hui.

L'ECONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal **845-3291**
Montréal - Québec - Joliette - Saint-Jean - Sherbrooke - Ottawa

ASSURANCES-VIE

LA SOLIDARITÉ

Compagnie d'assurance sur la vie

925, chemin Saint-Louis,

Québec

vous dit :

Qui sème chez soi . . .
récolte pour soi

Président
ALBERT BOULET

Directeur général
CHARLES POIRIER

Bureaux à :
Beauceville, Sherbrooke, Amos, Ste-Thérèse-de-Blainville,
Montréal, Sorel, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Chicoutimi.

l'essentiel d'abord...

ALLIANCE MUTUELLE-VIE

Hommage de

PAUL-ÉMILE ROBERT

de

La Laurentienne Mutuelle d'Ass.

AUTOMOBILES

HOMMAGE DE

U. A. P. INC.

au travail inlassable de vos collaborateurs

64 magasins dans le Québec
26 magasins dans l'Ontario

AUTOMOBILES

EUGÈNE TURCOTTE
président

ANDRÉ TRUDEAU
vice-président et gérant

SERVICE DE PNEUS STADIUM LTÉE

1871, rue de Lorimier, Mtl Tél.: 524-1177

G. LEBEAU LTÉE

Rembourreur d'autos, Housses, Vitres,
Capotes d'autos

5940, rue Papineau, Mtl.
CR. 4-3503

674-6271

REBUILDING &
RECOVERING SEAT ENR.

1255, rue Chambly Ville Jacques-Cartier

AVOCATS

Tél.: 543-0786

AUBIN, BÉDARD, FILION
Avocats

110 est, rue Racine Chicoutimi, Qué.

Bureau : 878-3421

Résidence : 669-3097

PIERRE BERNIER, B.A., B.Sc.S., LL.L.
AVOCAT

Bureau :
DESPAROIS, GEOFFRION,
BERNIER et DUCHESNE
210 est, rue Ste-Catherine
Montréal 18

Résidence :
405, rue Jeanne-Leber
Duvernay, Qué.

Avec les hommages de

R.-O. BLANCHARD
AVOCAT

St-Germain Comté de Drummond

Hommage de

BERNARD BENOIST
AVOCAT

18, avenue du Parc Hull, Qué.

AVOCATS

Tél.: 529-3389

Me GUY BERTRAND
Avocat

51, rue Desjardins — Québec, Qué.

Tél.: 729-2882

Me JEAN BRULÉ
AVOCAT

2933, rue Masson — Montréal

Tél.: 296-2266

Me SARTO CLOUTIER
AVOCAT

Place La Salle — Baie Comeau

Avec les hommages de

Me BRUNO COLPRON, avocat

4 est, rue Notre-Dame — Montréal
Tél.: 866-4075

Tél.: 752-9401

Me RENÉ CROCHETIÈRE
Avocat

43 est, rue Notre-Dame — Victoriaville, Qué.

AVEC LES HOMMAGES

DE

Me HONORE DIONNE

AVOCAT

421, ave Armand, Sept-Iles — Tél.: 962-2071

AVOCATS

BERTRAND GAGNON, B.A., LL.L.
Avocat

Dolbeau

Tél.: 861-5701

PIERRE DANSEREAU
AVOCAT

180 est, boul. Dorchester Montréal

Me PIERRE LAMBERT
AVOCAT

Bur.: 191 est, rue Notre-Dame Victoriaville
Tél.: 752-5537

Rés.: 41, rue Aqueduc Victoriaville
Tél.: 752-4620

Tél.: 842-9914

LALANDE, BRIÈRE & PAQUETTE
AVOCATS

276, rue St-Jacques - Suite 707 Montréal

HOMMAGE DE

GAÉTAN-M. LEGAULT
AVOCAT

Tél.: 543-0688

Me JEAN-MARC LAVOIE
AVOCAT

110 est, rue Racine Chicoutimi

Tél.: 849-4294

LAPORTE & VENNE
AVOCATS

360, rue St-Jacques - Suite 611 Montréal

Tél.: 849-4136

ANDRÉ LAURENCE
Avocat

715, Place Victoria Montréal

Tél.: 522-1353

JEAN-LOUIS LÉGER
Avocat

1836 est, rue Sherbrooke Montréal

AVOCATS

JEAN HUBERT MARANDA
AVOCAT

325 est, boul. St-Joseph
Montréal — Tél.: 288-4254

AVEC LES HOMMAGES
DE
Me PAUL MASSE, c.r.

Me CLAUDE PINARD

AVOCAT

C.P. 356 — Victoriaville, Qué.

MAURICE TRUDEAU, c.r.
AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques
Montréal — Tél.: 288-4186

ACHETEZ LES 4 DISQUES
BOURASSA-GROULX
avec album de luxe
à l'Action Nationale

BANQUES

la BCN vous offre maintenant
*l'*AVE-BCN *(l'assurance-vie-épargne,*
sans frais pour vous).

Jusqu'à concurrence de $2,500 *le compte* AVE,
qui vous rapporte déjà 3% *d'intérêt,*
double vos épargnes

Banque Canadienne Nationale

CAISSES POPULAIRES

733-2059

CAISSE POPULAIRE A. G. E. U. M.
R. MANSEAU

2222, rue Maplewood — Montréal

CAISSE POPULAIRE D'AMOS
G. LEBLANC, gérant

C.P. 62, Amos, Abitibi est, Qué.
Tél.: 732-3327

CAISSES POPULAIRES

CAISSE POPULAIRE D'AUTEUIL
A. Laliberté, gérant

5220, boul. des Laurentides **Auteuil**
Ville de Laval, Qué.

CAISSE POPULAIRE CHAMBLY
Gérard Duclos, gérant

1505, rue Bourgogne **Chambly, Qué.**

CAISSE POPULAIRE CHÂTEAUGUAY
A Falardeau, gérant

5, rue Principale, **Châteauguay, Qué.**

CAISSE POPULAIRE DE CONTRECOEUR
G. Bonin

116, rue Legendre **Contrecoeur, Qué.**

CAISSE POPULAIRE DUPUY
F. Trottier, gérant

Cté Abitibi, Qué.

CAISSE POPULAIRE HAUTERIVE
Raymond D'Auteuil, gérant

Cté Saguenay

254-9495

CAISSE POPULAIRE MAISONNEUVE
G. Laferrière, gérant

4200, rue Adam **Montréal, Qué.**

CAISSE POPULAIRE DE MONTMAGNY
G. Fournier

Cté Montmagny, Qué.

381-4996

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI
P.-Y. Valois, gérant

2447, rue Charland **Montréal, Qué.**

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME-DU-FOYER
J.-M. Beaupré, gérant

5140, rue Bellechasse **Montréal, Qué.**

CAISSE POPULAIRE PLACE LASALLE
Y. Fillion, gérant

5, rue Marquette, **Baie Comeau**
Cté Saguenay, Qué.

CAISSE POPULAIRE ROQUEMAURE
A. Lacasse

Comté Abitibi, **Québec**

Caisse Populaire St-Grégoire-le-Grand

J. AUDET, gérant

Heures de bureau :

Lundi : ..... 10 — 3 et 7 — 8.15 P.M.
Mardi : ..... 10 — 3 et 7 — 8.15 P.M.
Mercredi : ..... 10 — 3 et 7 — 8.15 P.M.
Jeudi : ..... 10 — 3 et 6 — 8.15 P.M.
Vendredi : ..... 10 — 8.15 sans interruption

Guichets extérieurs :

Lundi : ..... 3 — 7 P.M.
Mardi : ..... 3 — 7 P.M.
Mercredi : ..... 3 — 7 P.M.
Jeudi : ..... 3 — 6 P.M.

7695, rue Papineau, **Montréal** **725-9363**

CAISSES POPULAIRES

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-JACQUES DE MONTRÉAL

Ernest Chénier, gérant

1255, rue Berri **Montréal**
Tél.: 849-3581

CAISSE POPULAIRE ROUYN

R. Lapointe, gérant

Cté Rouyn-Noranda, Qué.

Hommage de

CAISSE POPULAIRE ST-CONSTANT

HUBERT TRUDEAU, gérant
et M. LEFEBVRE, président

192, rue St-Pierre, St-Constant, Cté Laprairie

CAISSE POPULAIRE ST-JOSAPHAT

G. LACASSE

1907, rue St-Pierre **St-Lambert, Qué.**

CAISSE POPULAIRE ST-ETIENNE DE LA MALBAIE

J.-P. RICARD, gérant

La Malbaie **Cté Charlevoix-Est, Qué.**

CAISSE POPULAIRE ST-LÉON-LE-GRAND

F. LAPOINTE

Comté Matapédia, **Québec**

Hommage de

CAISSE POPULAIRE STE-MARTINE

G. PRIMEAU, gérant
et RONALDO BÉLANGER, m.d., président

Châteauguay, Qué.

CAISSE POPULAIRE ST-MICHEL DE NAPIERVILLE

P. PRIMEAU, gérant

Cté Napierville, Qué.

365-2492

CAISSE POPULAIRE ST-NAZAIRE

P. GAGNON, gérant

99, ave Lafleur : **Ville Lasalle**

CAISSE POPULAIRE ST-PIERRE

Joliette, **Cté Joliette, Qué.**

CAISSE POPULAIRE ST-URBAIN

Mme J. GLAUDE, gérante
et G. NORMANDIN, président

Cté Châteauguay, Qué.

CAISSE POPULAIRE TASCHEREAU

MARCEL BERGERON, gérant

Cté Abitibi, Qué.

Une annonce mensuelle nous aide à vous aider

ZONE D'ACTION SOCIALE ET ECONOMIQUE DES CAISSES POPULAIRES DE ROSEMONT

Caisse Populaire Marie-Reine-des-Coeurs
5945, rue de Jumonville
Paul Jetté, gérant

Caisse Populaire Notre-Dame-du-Foyer
5140, rue Bellechasse
J.-M. Beaupré, gérant

Caisse Populaire Ste-Bernadette
3566, rue Bélanger
Jean-Guy Deshaies, gérant

Caisse Populaire St-Bonaventure
5205, rue St-Zotique
Jules Allard, gérant

Caisse Populaire St-Eugène
3425, rue Beaubien
W. Vézina, gérant

Caisse Populaire St-François-Solano
3777, rue Dandurand
Bernard Robillard, gérant

Caisse Populaire Ste-Gemma
2620, boul. Rosemont
Jean Longpré, gérant

Caisse Populaire St-Marc
2597, rue Beaubien
Réal Brossard, gérant

Caisse Populaire Ste-Philomène
2672, rue Masson
Yvanhoé Larocque, gérant

Caisse Populaire Ste-Bibiane
3247, rue Dandurand
Paul-E. Benoît, gérant

CAISSES POPULAIRES

288-5249

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU TRÈS ST-SACREMENT

R. FORTIN, gérant

482 est, rue Mont-Royal
Montréal, Qué.

CAISSE POPULAIRE TROIS-PISTOLES

R. LÉTOURNEAU, gérant

Cté Rivière-du-Loup

CHAUFFAGE

Téls: 722-8741 — 722-8246

PAUL COULOMBE INC.
Chauffage huile, gaz, électricité
Spécialité: air chaud
PAUL COULOMBE

3338, rue Bélair, Montréal 38

R. BROUILLETTE INC.

HUILE À CHAUFFAGE

Spécialiste en chauffage à l'huile
pour industrie, institution, commerce

2250, rue Des Carrières **Montréal 35** **272-8211**

COMPTABLES

Bélanger, St-Jacques, Sirois, Comtois & Cie, C.A.

234, rue Dufferin, suite 100 Sherbrooke

Tél.: 937-4238

LORENZO BÉLANGER & ASSOCIÉS

COMPTABLES AGRÉÉS

1980 ouest, rue Sherbrooke Montréal

CÔTÉ, BODNAR & CIE

COMPTABLES AGRÉÉS

110 ouest, boul. Crémazie Tél.: 384-9860

Tél.: 744-5537

LOUIS-PHILIPPE CHAMBERLAND

COMPTABLE AGRÉÉ

831, boul. Décarie, Ville St-Laurent

Tél.: 321-3832

CHARLES CAZELAIS

COMPTABLE AGRÉÉ

3737, rue Monselet, Montréal-Nord

COMPTABLES

AVEC LES HOMMAGES DE

Aimé Brisson, C.A.

Député libéral de Jeanne-Mance

4427 est, rue Beaubien, **Montréal** **Tél.: 725-0322**

DENIS, DESMARAIS, HOULE & ASSOCIÉS

COMPTABLES AGRÉÉS

57 ouest, rue St-Jacques **Montréal** **Tél.: 845-5208**

Tél.: 388-5738

Robert DESFORGES & CIE, C.A.

COMPTABLES AGRÉÉS

210 ouest, boul. Crémazie **Montréal**

Tél.: 733-3377

DESLIERRES, ARCAND & ASSOCIÉS

COMPTABLES AGRÉÉS

5305, ave Decelles **Montréal**

Tél.: 389-5989

DESMARAIS, BOUDREAU & ASSOCIÉS

COMPTABLES AGRÉÉS

9103, rue Berri **Montréal**

Tél.: 376-5010

POIRIER, DE PALMA, OUELLET & ASS. C.A.

3737 est, boul. Métropolitain **Montréal 38**

LABELLE & RACICOT

COMPTABLES AGRÉÉS

157, rue St-Joseph, **L'Assomption**

Tél.: 581-9730

DENIS ROY, C.A.

4240, 1ère avenue **Laval-Ouest, Qué.**

Tél.: 254-7559

PROVOST, LAVOIE & LAROSE

COMPTABLES AGRÉÉS

6000 est, boul. Métropolitain **St-Léonard**

COMPTABLES

Lavallée, Bédard, Lyonnais,
Gascon, Lussier, Noiseux & Senécal

COMPTABLES AGRÉÉS

215 ouest, rue St-Jacques, Montréal
Tél.: 849-7791

CONSTRUCTION

MODERN READY MIX & PAVING LTD.

300, boul. Ducharme Ste-Thérèse
Cté Terrebonne, Qué.

MONTRÉAL TERRA COTTA (1966) LIMITÉE

1010 ouest, rue Ste-Catherine, suite 1110
Montréal 26 Tél.: 866-9467

COOPÉRATIVES

Tél.: 681-6294

FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DU QUÉBEC

2030, boul Père Lelièvre Québec 8

COOPÉRATIVES

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE CHICOUTIMI

Comté Chicoutimi, Québec

MAGASIN COOPÉRATIF

F. CHAMBERLAND, gérant

Ste-Françoise Cté Rivière-du-Loup, Qué.
Tél.: 851-1100

Hommage de

JACQUES TOWNER

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES DUPUY ET STE-JEANNE-D'ARC

Dupuy Cté Abitibi, Qué.

MAGASIN COOPÉRATIF LA RÉDEMPTION

Cté Matapédia

Hommage de

SOCIÉTÉ COOP. AGRICOLE LAC ST-PIERRE

Nicolet St-Zéphirin, La Baie, Gentilly

MAGASIN COOPÉRATIF

Palmarole Abitibi-Ouest

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE NOTRE-DAME-DU-NORD

C.-A. CHARLAND

Cté Témiscamingue, Qué.

MAGASIN COOPÉRATIF DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

2030, boul. Père Lelièvre Québec

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE MACAMIC

Cté Abitibi-Ouest

MAGASIN CO-OP

8, rue du Domaine Rivière-du-Loup, Qué.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ST-AMBROISE

A. DALLAIRE

Comté Chicoutimi, Québec

MAGASIN COOPÉRATIF STE-CROIX

H.-P. HAMEL

Ste-Croix Cté Lotbinière, Qué.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Cté Verchères, Qué.

ABONNEZ UN AMI

COOPÉRATIVES

MAGASIN COOPÉRATIF ST-LUDGER

St-Ludger — Cté Frontenac, Qué.

MAGASIN COOPÉRATIF ST-SIMÉON

St-Siméon — Cté Bonaventure, Qué.

MAGASIN COOPÉRATIF

Squattek — Cté Témiscouata, Qué.

Hommage de la

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ST-JOSEPH

Cté Beauce

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ST-DAMASE

V. CARON

Comté Matapédia

Hommage de

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE STE-GERMAINE DE BOULEY

Comté d'Abitibi-Ouest

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ST-MATHIEU

A. THÉBERGE

Cté Rimouski

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ST-LÉON-LE-GRAND

Cté Maskinongé, Qué.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE STE-MARIE

Cté Beauce, Qué.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ST-NICOLAS

E. DEMERS

Comté Lévis, — Québec

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ST-PIERRE DE BROUGHTON

Cté Beauce

Hommage de

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ST-VICTOR

VICTORIN PLANTE, président

YVES PLANTE, gérant

Tél.: 3351

COOPÉRATIVE AGRICOLE DU TÉMISCAMINGUE

G. A. CHARLAND, gérant

Notre-Dame du Nord, P.Q.

ABONNEZ UN AMI

COOPÉRATIVES

Tél.: 266-3221

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES CULTIVATEURS
ALDÉMA CHEVRIER, prés.
RAYMOND M. LALONDE, gérant
St-Polycarpe — Cté Soulanges, Qué.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE TROIS-PISTOLES
Cté Rivière-du-Loup, Qué.

COSMÉTIQUES

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LA VALLÉE DE LA LIÈVRE
Mont-Laurier, Qué.

388-8602

LABORATOIRE DU-VAR INC.
M. C. CORBEIL
9100, rue Lajeunesse — Montréal

ÉDITIONS

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LTEE
ÉDITEUR — IMPRIMEUR
Circulaires, Revues, Formules de bureau
Manuels scolaires — Littérature
450 AVENUE BEAUMONT, MONTRÉAL 15
273-5181

FIDES présente une nouvelle revue
L'EGLISE CANADIENNE
DOCUMENTS ET INFORMATIONS
Abonnement annuel : $5.00
245 est, boulevard Dorchester, Montréal 861-9621
Métro : Champ-de-Mars

ÉDITIONS

LES
SPÉCIALISTES
DU

TEST OBJECTIF

SCOLAIRE
AU
QUÉBEC

25 TESTS DE
25 QUESTIONS

PRIMAIRE
(3e à 7e année)

SECONDAIRE
(8e à 11e année)

SELON LES NORMES DU MINISTÈRE

un excellent matériel
didactique
qui a déjà démontré
son efficacité
à travers toute la province

Comité pédagogique de 32 professeurs

les
grandes
éditions
du québec, inc.

4691, avenue Van Horne
pièce 2 — Montréal
TÉL.: 342-4276

ÉDITIONS

RAYMOND BEAULNE
représentant

842-8932

Hommage de la maison

DESCLÉE & COMPAGNIE

MAISON D'ÉDITION FRANÇAISE

RAYMOND BEAULNE

342, Terrasse Saint-Denis **Montréal**

ENSEIGNEMENT

INSTITUT DE CULTURE ET DE PERSONNALITÉ DU XXe SIÈCLE

- Personnalité
- Culture humaine
- Art oratoire
- Anglais complémentaire et supérieur
- Conversation anglaise
- Acoustique
- Histoire constitutionnelle

PAUL CHARPENTIER, prés. fondateur

8655 Foucher, suite 909 - angle Crémazie et Foucher (près Métro Crémazie) **384-1786**

HOMMAGE DE MONSEIGNEUR FERNIC

COLLÈGE STANISLAS

780, rue Dollard — **Outremont, Qué.**

389-7114

ÉCOLE CINQ-MARS

PIERRE CINQ-MARS

10330, rue Lajeunesse **Montréal**

273-9165

ÉCOLE FÉDÉRALE DE CONDUITE

382 est, rue de Castelneau **Montréal**

ENSEIGNEMENT

HOMMAGES DE

INSTITUT TECCART INC.

ÉCOLE D'ÉLECTRONIQUE

3155, rue Hochelaga — Montréal — 526-5911

PROCUREZ-VOUS ET LISEZ

"Assises préliminaires" ..... **$2.00 l'exemplaire**

"Exposé de bases et documents de travail" ..... **$3.00 l'exemplaire**

"Assises nationales" ..... **$3.50 l'exemplaire**

à

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS

8585, 8e avenue — Montréal 38

ENSEIGNEMENT

866-3611

COLLÈGE SAINTE-MARIE

1180, rue Bleury — Montréal, Qué.

747-2444

COLLÈGE DE SAINT-LAURENT
Les Pères de Sainte-Croix

625, boul. Ste-Croix — Ville St-Laurent

Hommage du 739-3371

COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, chemin Reine-Marie — Montréal, Qué.

ACADÉMIE MICHÈLE-PROVOST INC

Collège français mixte - Jardin d'enfants
Cours primaire, classique et collégial
Baccalauréat français - B.A. canadien

1517 ouest, avenue des Pins — Tél.: 931-1596

FONDERIE

342-1320

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

3200, Côte Ste-Catherine — Montréal, Qué.

322-5180

AUBERTIN FOUNDRIES LTD.
ÉMILIEN AUBERTIN

10,101, rue Hébert — Montréal-Nord, Qué

IMPRIMERIES

388-5781 — 8125, rue Saint-Laurent
Montréal 11, Qué.

254-7193

IMPRIMERIE DOMEL INC.

ROBERT POTVIN

5689, boul. Rosemont, — Montréal

POUR UN CANADA FORT ET UNI

D'UN OCÉAN À L'AUTRE !

BEAVER DECALCOMANIA CO. LTD.

360, rue des Récollets — Montréal 1 — Tél.: 842-2576

HÔTELLERIE

HOTEL *La Sapinière*

VAL DAVID, P. Q.

Jean-Louis Dufresne,, dir. prop,

Tél.: Val-David: 322-2020 Montréal: 866-8262

INGÉNIEURS

Avec les hommages de

JEAN ROUSSEAU, ing.

3901 ouest, rue Jean-Talon **Montréal**
Tél.: 738-4779

731-3556

LORRAIN, TOURIGNY, DUBUC & GÉRIN-LAJOIE

Ingénieurs conseils

4070 ouest, rue Jean-Talon **Montréal**

384-4220

LEROUX, LEROUX & ASSOCIÉS

Ingénieurs conseils

110 ouest, place Crémazie
suite 200 **Montréal 11**

LAITERIES

527-2431

LAITERIE MILE-END LTÉE

1200, ave Papineau **Montréal 24, Qué.**

LAITERIE

Mont St-Hilaire Ltée,

GONZAGUE NADEAU, président

2760, rue Bourdages
St-Hyacinthe, Qué.

LIBRAIRIES

Hommage de

LIBRAIRIE LA LIBERTÉ INC.

820, rue Mayrand, **Québec**
209, rue Principale, **Granby**

F. PILON INC.

Fournitures de bureau

288-4977

Maison du Livre Français de Montréal Inc.

GÉRARD LAVALLÉE

1750, rue St-Denis — **Montréal, Qué.**

LIBRAIRIES

BERTRAND
Disques et livres importés

Place Ville-Marie Tél.: 861-5808
Place Bonaventure Tél.: 861-5808

LIBRAIRIE RENAUD-BRAY

5219, chemin Côte-des-Neiges — **Montréal, Qué.**

MACHINES

526-3335
MONTREAL MECHANICAL ENTREPRISES CO.
2153 est, rue Ontario **Montréal 24, Qué.**

HOMMAGE DE

METAL ROUSSEAU INC.

ANDRÉ ROUSSEAU, président

ST-JEAN-PORT-JOLI, **QUÉBEC**

MACHINES

R.C. MACHINE PARTS INC.

J. RENÉ CORNELLIER, g. g.

242, rue St-Jean, Longueuil, Cté Chambly, Qué.

744-2805

MONTREAL IRON WORKS CORPORATION

5435, Côte-de-Liesse, Montréal 9, Qué.

MÉDECINS

524-5718

DR JEAN-PAUL FOREST
GYNÉCOLOGUE
Conseiller municipal de Montréal

4872, rue Papineau Montréal

AVEC LES HOMMAGES DU

MOUVEMENT SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION DU COMTÉ DE SAINT-LAURENT

Tél.: 522-3233

DR GÉRARD GUILLEMETTE
CHIRURGIEN-DENTISTE

2202, rue Fullum Montréal

Tél.: 769-5942

DOCTEUR GABRIEL B. LONGTIN
DOCTEUR CLAUDE DESMATEAU
OPTOMÉTRISTES

4136, rue Wellington Montréal

CONSTRUIRE UN CANADA FORT
en tenant compte du passé
en vivant dans le présent
en ayant foi en l'avenir
PAR NOS PROPRES MOYENS ET RESSOURCES

INSTITUT DE RECHERCHES PSYCHOLOGIQUES, INC.
34 ouest, rue Fleury, Montréal 12 381-5695

AVEC LES HOMMAGES DE 523-3621

Dr ROLAND PALARDY

2767, rue Rouen, Montréal

MEUBLES

LES MEUBLES OPUS INC.

8000, 18e ave **Cité de Saint-Michel,Qué.**

271-0750

HENRI PICOTTE & FILS

Manufacturier de chesterfields

6375, rue St-Hubert **Montréal**

AVEC LES HOMMAGES DE

Me JEAN-PIERRE AUDETTE

NOTAIRE

118, rue Robb **Valleyfield, Qué.** **Tél.: 373-4777**

NOTAIRES

HOMMAGE D'UNE
ÉTUDE DE NOTAIRES

Tél.: 844-4514

JACQUES BRIEN

NOTAIRE

934 est, rue Ste-Catherine **Montréal**

Me JACQUES BLONDIN

NOTAIRE

St-Grégoire **Ville de Bécancour** **Tél.: 99**

Me GUY BRISSETTE

NOTAIRE

790, boul. Laurentien, suite 302 **Ville St-Laurent** **Tél.: 747-2881**

Avec les hommages de **722-8611**

Me PHILIPPE CHALIFOUR

6385, 10e avenue **Rosemont**

Tél.: 842-7373

ROSAIRE CHARTRAND

NOTAIRE

Licencié en sciences commerciales

60 ouest, rue St-Jacques **Montréal**

NOTAIRES

Tél.: 67

Me MAURICE CRÉPEAU
NOTAIRE
175, 10e avenue C.P. 220 Ferme-Neuve

Tél.: 277-1126

DEMERS & DAUTH
NOTAIRES
5014, boul St-Laurent — Montréal

Tél.: 637-2371

EMILE DESCARY
NOTAIRE
2929, rue Notre-Dame — Lachine

Tél.: 259-4911

JEAN-Y. DES MEULES
NOTAIRE
6585, rue de Renty Montréal 5

Tél.: 248-1202

Me PAUL DOLAN
NOTAIRE
192, av. de la Gare Montmagny

Tél.: 725-2443

CLAUDE DESROSIERS
NOTAIRE
5610, 18e avenue — Rosemont

Tél.: 744-5145

Me JEAN PIERRE DUBÉ
NOTAIRE
1475, rue Decelles St-Laurent

Tél.: 933-4143

GASPARD ÉTHIER
NOTAIRE
1944, rue Centre Montréal

Tél.: 245-3543

Me YVES DUPONT
NOTAIRE
349, rue St-Jacques — Napierville

Tél.: 322-1960

FILION & ROBILLARD
NOTAIRES
11903, rue Ste-Gertrude — Montréal

NOTAIRES

Tél.: 489-4981

Me BERNARD-C. FOREST
NOTAIRE
3859, boul. Décarie, Montréal

HOMMAGE D'UN NOTAIRE

Tél.: 384-3050

ANDRÉ FORTIN
NOTAIRE
50 ouest, boul. Crémazie — Montréal

Tél.: 767-9981

Me ROLAND GADBOIS
NOTAIRE
453, rue de l'Eglise Verdun

Tél.: 526-6768

Me DENIS GAREAU
NOTAIRE
2394 est, rue Sherbrooke Montréal

AVEC LES HOMMAGES DE

Me HUBERT GIARD

Tél.: 727-2471

YVES GEOFFROY
NOTAIRE
2462 est, rue Bélanger Montréal

Tél.: 274-5166

PIERRE GRAVEL
NOTAIRE
1149 est, boul. St-Joseph — Montréal

Tél.: 729-6329

Me JEAN GUILLET
NOTAIRE
2933, rue Masson Montréal

Tél.: 334-3560

Me MARCEL HAMELIN
NOTAIRE
5880 ouest, boul Gouin Montréal

Tél.: 486-3680

Me ALBERT LABRÈCHE
NOTAIRE
6575, avenue Somerled, suite 4 — Montréal

NOTAIRES

Tél.: 861-3656

ÉTUDE LAMARCHE & LAMARCHE
NOTAIRES

159 ouest, rue Craig — Montréal

Tél.: 766-8651

Me E.R. LARIVIÈRE
NOTAIRE

6000, boul. Monk — Montréal

Tél.: 288-9812

Me RONALD-E. LAVIOLETTE
NOTAIRE

1259, rue Berri, — Montréai

Tél.: 725-8900

Me RONALD LAVIOLETTE
NOTAIRE

6892, 16e avenue — Rosemont

Tél.: 376-1300

JEAN LEFAIVRE
NOTAIRE

3433 est, rue Beaubien — Montréal

ELVIN LEGAULT — RITA LEGAULT

LEGAULT & LEGAULT
NOTAIRES

1681 A, rue de la Salle — Tél. : 256-3211
Montréal — 255-1109

Tél.: 387-5330

LAMOUREUX & SIMARD

2610 est, boul. Henri-Bourassa — Montréal

HOMMAGE D'UN NOTAIRE

Tél.: 256-7645

Me NOËL PAYEUR
NOTAIRE

6379, rue de Marseille — Montréal

Me ALBERT NAUD
NOTAIRE

St-Marc des Carrières — Cté Portneuf

Tél.: 527-1526

FERNAND POIRIER
NOTAIRE

820 est, rue Mont-Royal — Montréal 34

MICHEL ROBILLARD
NOTAIRE

Soir : 2577 est, rue Beaubien — 722-8182
934 est, rue Ste-Catherine, Montréal, 849-9663

Tél.: 389-1301

SAUVÉ & GUIMOND
NOTAIRES

1395 est, rue Fleury — Montréal

NOTAIRES

Tél.: CR. 1-8739

SÉGUIN, PAUL-ÉMILE
NOTAIRE
6726, rue St-Hubert — Montréal

Tél.: 521-8412

GUSTAVE THÉRIAULT
NOTAIRE
4505, rue DeLorimier — Montréal

TÉTREAULT & TÉTREAULT
NOTAIRES
Knowlton — Tél.: 243-5575

Tél.: 331-1410

Me DENIS TURENNE
NOTAIRE
300 ouest, boul. Henri-Bourassa Montréal

LUCIEN VENNE & JACQUES PAQUIN
NOTAIRES
Montréal

PAPETERIE

THOMAS LANGLOIS
PRÉSIDENT
Papeterie Lauzier Limitée
9550 boul. Ray Lawson
Ville d'Anjou, Montréal 5. 352-9940

Tél.: 270-3121

LAPORTE PAPIERS FINS & SPÉCIALITÉS INC.
7280, rue Lajeunesse — Montréal

PUBLICITÉ

Tél.: 389-6261

PUBLICITÉ PRESTIGE
Articles publicitaires
Cadeaux d'hommes d'affaires
720 ouest, rue Fleury Montréal

PHOTOGRAPHIE

Hommage de

DIRECT FILM SERVICE INC.

3121, 36e Avenue
Ville St-Michel

Tél.: 725-4773

PHOTOGRAPHIE

Roméo Côté, président

ETCO PHOTO COLOR LTÉE

Développement
Impression et duplicata des films
en couleurs
Anscochrome - Ektachrome
Ferraniacolor - Kodacolor

Pour qualité et satisfaction garanties,
insistez toujours pour notre service auprès
de votre marchand.

2345, rue Lapierre **LaSalle, P.Q.**
Tél.: 366-2870

PLACEMENTS

HOMMAGE DE

JEAN BURON
PRÉSIDENT
PLACEMENTS FINCO LIMITÉE **Tél.: 744-6411**

Pour l'achat d'obligations, consultez

Oscar Dubé & Cie Inc.

925, Chemin Saint-Louis **Albert Boulet**
Québec, 527-2518 **527-8222**

RÉFRIGÉRATION

Tél.: 366-7122

SÉCURITÉ MÉCANIQUE ENR.

Réfrigération — Climatisation

279-8494

GAUDETTE RÉFRIGÉRATION INC.

7396, rue St-Hubert **Montréal**

LE MÉTRO
DE MONTRÉAL

100 pages de textes et images

$2.00 à l'Action Nationale

Tél.: 527-3656

MONTREAL OXYGEN INC.
C.-E. Houde, président

4890, 5e Avenue, Rosemont **Montréal**

RESTAURANTS

Tél.: 527-1221

RESTAURANT

BUTCH BOUCHARD

881 est, boul. de Maisonneuve

Montréal 24

UNIQUE en Amérique
Le restaurant de distinction

Le rendez-vous des gastronomes

- Exquise cuisine française et américaine
- Succulente cuisine chinoise

MARIAGES — ASSEMBLÉES — CONGRÈS

- Facilité pour 1,200 convives;
- 9 petites et grandes salles pour 1,000 autos
- Stationnement gratuit

DANSE tous les soirs au "Prof. Maboule"
Licence complète

Renseignements et réservations : 256-1694

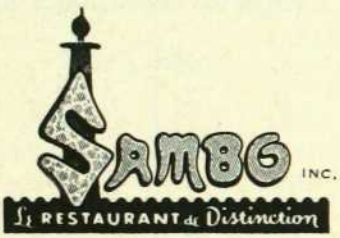

5666 est, rue Sherbrooke — Montréal
(une rue à l'est de Viau)

THÉÂTRE

521-6666

HOMMAGE À LA NATION

QUÉBÉCOISE

LE PATRIOTE **1494 est, rue Ste-Catherine**

boîte à chansons

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE

Directeurs

GILLES PELLETIER — GEORGES GROULX
FRANÇOISE GRATON

Billets de saison
$3.25

(3 spectacles)
à la
salle
du
Gesù

1200, rue Bleury

Téléphone :
866-5957

La Nouvelle Compagnie a été fondée en 1963 dans le but de présenter aux étudiants et aux éducateurs les oeuvres les plus marquantes de la dramaturgie universelle, en satisfaisant à toutes les exigences professionnelles de telles productions.

Spectacles présentés depuis 1963

IPHIGÉNIE de Jean Racine
LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD de Marivaux
LE CID de Corneille
LA LOCANDIERA de Goldoni
JEANNE ET LES JUGES de Thierry Maulnier
DON JUAN de Molière
LA MÉGÈRE APPRIVOISÉE de Shakespeare
LES CAPRICES DE MARIANNE de Musset
LES FEMMES SAVANTES de Molière

Saison 1967 - 1968

OCTOBRE : PHILOCTÈTE de Sophocle

JANVIER : LA JALOUSIE DU BARBOUILLÉ et
LE MÉDECIN MALGRÉ LUI de Molière

MARS : LA MOUETTE de Tchékhov

THÉÂTRE

AUDITIONS
À
L'ÉCOLE NATIONALE
DE
THÉATRE

Section interprétation
Section décoration
Section technique

Date limite
pour s'inscrire aux auditions :
LE 5 MAI

Pour renseignements, s'adresser au secrétariat :

407, boul. St-Laurent **Montréal** **Tél.: 861-1897**

Avec les hommages de

ROBERT BOILY

Professeur en sciences politiques
à l'Université de Montréal

Avec les hommages de

ALBAN COUTU

"Etre ou ne pas être libres,
voilà toute la question !"

Avec les hommages de

MICHEL BROCHU

L'IMMIGRATION AU CANADA de Rosaire Morin

$2.00 à L'ACTION NATIONALE

HOMMAGES D'AMIS

Hommages collectifs

de dix

souscripteurs

DIVERS

Hommage

Gérard Lefebvre, Ing.
Vice-président et Directeur général

LA SOCIÉTÉ DE CHAUSSURES SLATER DU CANADA LIMITÉE

5805 De Normanville **Montréal**
Tél.: 271-3537

PROCUREZ-VOUS ET LISEZ

"L'immigration au Canada" $2.00
"Réalités et perspectives économiques $2.50
"Le statut particulier, une illusion" $0.40
"La jeunesse, face aux affaires" $0.40

de ROSAIRE MORIN

à L'Action Nationale, Case postale 189 - Succursale N - Montréal

274-3682

MODEL LINGERIE LTÉE

J.-L. Charbonneau, président

255 ouest, rue de Castelneau **Mtl 10, Qué.**

Tél.: 387-3763

LA SOCIÉTÉ TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

9666, avenue Péloquin **Montréal 12, Qué.**

Avec les hommages

de

LA SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE

DU

DIOCESE DE JOLIETTE

NORMAND CHEVRIER

10 - 12 A.M. — 2 - 6 P.M.

Le soir, lun., mer. et ven.: 7-9 P. M.

537 Cherrier — Montréal

Prescriptions d'oculistes

Lentilles cornéennes

Bureau : 845-2673

Rés.: 334-5832

Tél.: LA. 4-7541

ÉDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros exclusivement

4115 est, rue Ontario Montréal 4

Pour Achat ou Réparation de toutes les marques de

POMPES ET FILTRES

40 ans d'expérience à votre service

JOHN MEUNIER

12047, Laurentien Tél.:334-7230

DIVERS

Hommage de

MANUFACTURE MONACO COMPAGNIE LIMITÉE
Rolland Chevrier, président

150, rue Monaco — St-Jérôme, Qué.
Tél.: 438-3631

VANIER & FRERES LTEE

107, rue St-François — Ste-Rose

VILLE DE LAVAL, QUÉ.

MARC AUMOND
président

748-6743

DUMONT
Dactylographe/Typewriter Inc.

7555, Côte-de-Liesse — Montréal 9

Tél.: 681-3505

ATELIER DE MENUISERIE LAURENTIDE
J.-G. Groleau, prop.

2520, boul. Labelle — Chomedey
Ville de Laval, Qué.

HOMMAGE DE

CHEMINEES SECURITY INC.

GUSTAVE GOULET

2205, ave Charland — Montréal — Tél.: 381-2387

274-6431

HECTOR JOLICOEUR INC.
G. Lemire

6459, rue Christophe-Colomb — Montréal

766-5181

EAU DE JAVEL CANADIENNE NATIONALE

3932, rue Bannantyne — Montréal
VERDUN

Téléphone : 695-5500

T. BROCHU

Spécialiste en équipement pour terrains de golf
Distributeur de la Tondeuse "RANSOMES"

151, rue Cartier — Pointe-Claire

Demain, c'est aujourd'hui.

L'avenir du Québec, c'est
l'indépendance maintenant.

DORIS LUSSIER

HOMMAGES D'AMIS

ANDRE BRUCHESI

MONTRÉAL

DÉLÉGUÉ POUR LE COMTÉ
DE ST-LAURENT

Procurez-vous

"RÉALITÉS ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES"

de ROSAIRE MORIN

$2.50 **à L'Action Nationale**

AVEC LES HOMMAGES DE

RAYMOND LEVESQUE

Avec les hommages de

WALTER P. O'LEARY

Professeur de philosophie et de sociologie

HOMMAGE D'UN GROUPE DE PROFESSEURS

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

HOMMAGE D'UN GROUPE DE PROFESSEURS

UNIVERSITÉ LAVAL

HOMMAGE D'UN GROUPE DE BEDFORD

Avec les hommages de l'A.G.E.U.M.

L'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal

DIVERS

257-2951

Bijouterie diamantaire - Service d'horlogerie

J. OMER ROY & FILS LTÉE

Agent exclusif "Omega"

1658 est, Mont-Royal Montréal

HOMMAGE DE

VILLE LEMOYNE

Tél.: 739-2791

LANIEL CANADA INC.

Phonographes — Cantines automatiques

1355, rue Beaumont Montréal

866-6855

MERCHANTS AWNINGS CO. LTD.

J. Lapierre, président

24 est, rue St-Paul Montréal 1, Qué.

HOMMAGE

D'UNE

COMPAGNIE

QUEBECOISE

LITHOGRAPHIE PAR PAYETTE & PAYETTE INC. - ST-JEAN - LAPRAIRIE - DRUMMONDVILLE

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION

PATRICK ALLEN — JEAN GENEST — ROSAIRE MORIN

Rédaction et administration: C.P. 189, Station N, Montréal ou 235 est, rue Dorchester, ch. 504. Tél. de 2½ à 6½ : 866-8034

Abonnement : $7.00 par année. Au .coût réel : $10.00

Les articles de la revue sont répertoriés dans le CANADIAN PERIODICAL INDEX, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, l'INDEX ANALYTIQUE de la bibliothèque de l'Université Laval et du service des bibliothèques de la Fédération des Collèges Classiques, et dans la revue CULTURE.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1er VICE-PRÉSIDENT : M. René Chaloult

2e VICE-PRÉSIDENT : M. Dominique Beaudin

SECRÉTAIRE : M. Théophile Bertrand

TRÉSORIER : M. Rodolphe Laplante

DIRECTEURS : MM. C.-E. Couture, Richard Arès, S.J., Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Mario Dumesnil, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Claude Trottier, Michel Brochu, Yvon Groulx, Rosaire Morin, Jean Marcel, Mme Julia Richer.

Où trouver L'Action Nationale ?

À MONTRÉAL :	Fides, 245 est, rue Dorchester Librairie Déom, 1247, rue St-Denis Librairie Hachette, 554 est, rue Ste-Catherine
À QUÉBEC :	Librairie Garneau, 47, rue Buade Librairie de l'Action Sociale Catholique, place Jean-Talon
À OTTAWA :	Librairie Dussault, 366, rue Dalhousie
À TORONTO :	Librairie L'Alouette, 651, rue Yonge

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Lt. Col. Sarto MARCHAND,

E.D., A.D.

président de

LA FONDATION
MELCHERS LTÉE

LES DISTILLERIES
MELCHERS LTÉE

président ex-officio du

CONSEIL D'EXPANSION
ÉCONOMIQUE INC.

"Nous sommes convaincus qu'au Québec le succès en affaire n'est pas conditionnel aux compromis et à l'anonymat: c'est vrai aujourd'hui et demain, ce sera encore plus évident."

Hommage de

LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE

Les seules distilleries canadiennes-françaises au pays.

Au service du Québec depuis 1898